





3 9007 0289 6669 5

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS
DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

TOME XXXIX

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MCMLXII

AVERTISSEMENT.

La Commission de l'*Histoire littéraire de la France* a décidé de faire paraître le tome XXXIX en un volume unique, d'étendue d'ailleurs normale. L'Imprimerie Nationale devant, en effet, utiliser dorénavant de nouveaux caractères assez sensiblement différents de ceux qu'elle avait employés jusqu'ici pour notre collection, il en serait résulté des disparates d'un fâcheux effet entre le fascicule I, dont la matière forme le présent tome, et le fascicule II précédemment prévu.

Les auteurs de ce trente-neuvième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont désignés, à la fin de chaque article, par les initiales de leurs noms.

E. F. EDMOND FARAL.

M. R. MARJO ROQUES.

A. J. ALFRED JEANROY.

C. S. CHARLES SAMARAN, éditeur.

NOTICE
SUR
FRANÇOIS OLIVIER-MARTIN

UN DES AUTEURS DU TOME XXXVIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

(MORT LE 8 MARS 1952)

François Olivier-Martin ⁽¹⁾ n'a fait que passer à la Commission de l'*Histoire littéraire*, où, sur la proposition d'Alfred Coville, l'Académie l'avait appelé le 23 décembre 1942 en remplacement de Henry Omont. Certes, il était assidu aux séances de travail en commun et il avait mis en chantier au moins l'un des mémoires qui lui avaient été demandés. Malheureusement, rien ne s'est conservé des notes grâce auxquelles il se préparait à étudier pour nous, avec une compétence qui lui était très particulière, les coutumiers français anonymes du XIV^e siècle et les ouvrages de certains autres juristes dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, tel Jacques d'Ableiges, le célèbre auteur du *Grand Coutumier de France*. Seuls portent la signature d'Olivier-Martin dans notre tome XXXVIII, outre la notice consacrée à son prédécesseur Henry Omont, sept ou huit pages de commentaire introductif à un traité anonyme portant pour titre : *Jura feodalia in vicecomitatu Parisiensi*.

Cette carence, due partie aux difficultés de la dernière guerre mondiale, partie au fait que les dernières années de la vie d'Olivier-Martin ont été celles d'un homme touché par la maladie, est d'autant plus regrettable que toute sa carrière d'historien du droit français le destinait à remplir avec succès à la Commission de l'*Histoire littéraire* le rôle pour lequel il y avait été appelé.

Il était né le 30 octobre 1879 à Binic (Côtes-du-Nord), dans une famille bretonne et plus précisément originaire du pays de Penthièvre. Son père appartenait à l'administration des finances, ainsi que son grand-père maternel ; sa famille maternelle était implantée à Jugon, gros bourg du département (arrondissement

⁽¹⁾ C'est par décret en date du 13 juillet 1930 inséré au *Bulletin des Lois* que François Martin avait été autorisé à porter désormais légalement le nom de François Olivier-Martin, Olivier n'étant jusque-là que son deuxième prénom.

de Dinan], où elle avait compté à l'époque de la Révolution un maître de postes et où le père d'Olivier-Martin revint s'établir lors de sa retraite.

Bachelier de Rennes en 1896, licencié en droit de la même Université en 1899, Olivier-Martin vint alors à Paris pour y poursuivre ses études juridiques, bientôt couronnées par deux doctorats. La première de ses thèses (1901) étudiait *La crise du mariage dans la législation intermédiaire 1789-1804* ; la deuxième (1904) portait sur *Le Tribunal des Centmursirs*. Chargé de cours à la Faculté de Droit de Lyon en 1905, François Olivier-Martin était reçu premier en 1908 au concours d'agrégation des Facultés de Droit. Sa carrière de professeur avait déjà commencé et allait se poursuivre dans des conditions brillantes; sa carrière de savant, également marquée par de nombreux succès, allait s'ouvrir avec son premier livre intitulé *L'Assemblée de Vincennes de 1329 et ses conséquences* (Paris, 1909). L'Université de Rennes, qui l'avait formé, et la Fondation Thiers, dont il avait été quelque temps pensionnaire, avaient tenu à ce que ce travail de 400 pages parût sous leurs doubles auspices.

Entre-temps, Olivier-Martin avait jeté son dévolu sur un sujet beaucoup plus vaste, dont la documentation et la rédaction devaient l'occuper pendant de longues années et fonder sa réputation : *l'Histoire de la Coutume de la prévôté et vicomté de Paris*. C'est le titre sous lequel cet ouvrage monumental a paru en deux volumes de 1922 à 1930. Il est très vite devenu classique, en ce que s'y affirme, avec la vigueur de l'esprit et l'art de clarifier les problèmes, la maîtrise de l'érudit capable de dominer une documentation étendue puisée dans les cartulaires de l'Île-de-France, dans les fonds ecclésiastiques et judiciaires, avec lesquels il avait acquis une familiarité qu'il aimait faire partager à ses élèves au cours de visites prolongées aux Archives nationales.

Car chez Olivier-Martin les dons du professeur allaient de pair avec ceux du savant. La clarté de son esprit, l'aisance de sa parole, l'autorité naturelle qui émanait de sa personne lui valaient l'attention, puis la gratitude de vastes auditoires qui passent à bon droit pour particulièrement difficiles. Les étudiants de l'École de Droit savaient aussi que leur maître ne négligeait aucune occasion de leur être utile. C'est en pensant à eux qu'il a autorisé la diffusion, sous forme de brochures autographiées, de ses *Répétitions d'histoire du droit public*, auxquelles les candidats à la licence et au doctorat ne cessent de se référer; c'est à leur usage aussi qu'il a rédigé en 1932 son *Petit précis d'histoire du droit*, développé plus tard en 1948 en une *Histoire du droit français des origines à la Révolution*, gros volume de près de 800 pages de pensée fort personnelle.

Chargé en 1921 du cours d'histoire du droit public à la Faculté de Droit de

Paris, puis titularisé en remplacement de Paul Fournier, au moment où celui-ci prenait possession de la chaire de droit canonique nouvellement créée pour lui, Olivier-Martin a enseigné jusqu'à la retraite avec un succès toujours égal.

En dehors des questions touchant l'histoire proprement dite de notre droit et de nos institutions, Olivier-Martin s'était beaucoup intéressé à certains problèmes sociaux, voire politiques, pour l'éclaircissement ou pour la solution desquels il se sentait porté à scruter le passé quand le présent lui paraissait pouvoir profiter des leçons anciennes. De là son livre, quelque peu tendancieux, et partant très discuté, sur *L'organisation corporative de la France d'ancien régime* (1938). On y trouve, en tout cas, avec quelques exagérations et paradoxes, la preuve de la conscience avec laquelle l'auteur s'était informé et de la vigueur qu'il avait mise à exposer et à défendre ses idées personnelles.

Le dernier livre de François Olivier-Martin aura été le petit ouvrage posthume (1956) sur sa petite ville de Jugon, où il a mis tout son talent et tout son amour pour sa petite patrie bretonne qu'il allait retrouver fidèlement chaque été.

Le 27 mars 1936, François Olivier-Martin avait succédé à Antoine Thomas à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il était depuis 1927 membre du Comité des Travaux historiques, depuis 1931 membre du Comité des Sciences humaines à la Recherche scientifique, depuis 1933 membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, depuis 1937 président de la Société d'histoire du droit, depuis 1942, comme délégué de notre Académie, membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes. Copropriétaire de la *Berne historique de droit français et étranger*, il n'a pas peu contribué à maintenir à ce périodique le prestige dont il jouit dans le monde savant.

Chez François Olivier-Martin, l'homme était aussi attachant que l'érudit et le professeur. Son aspect physique attestait de prime abord la distinction de son esprit et, si l'on avait sous les yeux quelques pages de sa main, on ne pouvait pas ne pas être frappé par l'aisance et par la maîtrise de soi dont témoignait son écriture droite, nette, régulière, sans reprises ni bavures d'aucune sorte.

François Olivier-Martin est mort le 8 mars 1952, ayant grandement servi les disciplines qu'il s'était choisies : l'histoire du droit, et spécialement du droit parisien, l'histoire de l'Église de France dans ses rapports avec l'État, enfin l'histoire des institutions françaises et bretonnes.

En rappelant brièvement ses mérites et en rendant hommage à sa mémoire, son successeur ne peut que déplorer les circonstances qui ont privé notre Commission des services qu'elle était en droit d'attendre de lui.

C. S.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

GUILLAUME DE DIGULLEVILLE,
MOINE DE CHAALIS.

L'œuvre littéraire de Guillaume de Digulleville se compose de trois romans didactiques en vers français, respectivement intitulés le *Pèlerinage de la Vie humaine* (dont il existe deux rédactions), le *Pèlerinage de l'Âme* et le *Pèlerinage de Jésus-Christ*; d'un poème allégorique intitulé le *Roman de la fleur de lis*, également en français; enfin de quelques poèmes latins⁽¹⁾. Les seuls renseignements qu'on possède sur sa personne et sur sa vie se tirent de ces écrits.

SA VIE.

Il est né en 1295. On voit en effet, d'après un passage du *Pèlerinage de la Vie humaine* écrit en 1331⁽²⁾, qu'il avait alors 36 ans⁽³⁾ et,

⁽¹⁾ Selon Philippe Seguin, cité par De Visch (*Bibliotheca scriptorum Ordinis cisterciensis*, 2^e éd., 1656, p. 135), la bibliothèque de Chaalis conservait encore au xvi^e siècle, outre les *Pèlerinages*, les opuscules suivants de Guillaume, dont nous ne trouvons pas de trace dans les catalogues anciens de l'abbaye (voir ci-après, p. 106, n. 1): « [1] Libellum quemdam precautionum, editum latine et gallice; [2] Libellum alium piarum meditationum. Sermones et orationes plures; [3] Libellum dialogorum et colloquiorum familiarium, et epistolas varias. » Certains de ces écrits (n^{os} 1 et 2) peuvent corres-

pondre aux écrits latins que nous connaissons (voir ci-après, p. 72 ss.). Mais on serait curieux de savoir ce qu'ont pu être les Dialogues, colloques familiers et lettres. Philippe Seguin (voir De Visch, p. 280) a été prieur de Chaalis et a écrit en 1589 et 1590 une *Bibliotheca cisterciensis*, d'où De Visch a tiré les renseignements précédents. L'ouvrage est resté manuscrit. L'autographe en a appartenu à Angelo Manriquez, évêque de Badajoz, qui en a fourni une copie à De Visch.

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 11.

⁽³⁾ Vers 5775-5782.

d'après quelques vers du *Pèlerinage de l'Âme*, lequel fut composé entre 1355 et 1358⁽¹⁾, qu'il avait à ce moment-là passé la soixantaine⁽²⁾.

Il était fils de Thomas de Digulleville⁽³⁾. Ainsi que l'attestent plusieurs pièces acrostiches insérées dans ses diverses compositions⁽⁴⁾, il écrivait son nom, à la latine, « Guillelmus de Degulevilla ». Digulleville est aujourd'hui un petit village du Cotentin, situé près du cap de la Hague. Les archives du département de la Manche, en 1928, ne contenaient rien sur la famille des Digulleville⁽⁵⁾; mais on peut supposer que Thomas fut un homme de quelque rang. Dans un passage du *Pèlerinage de la Vie humaine*, la Détractation personnifiée s'adresse au Pèlerin (c'est-à-dire à Guillaume lui-même) et lui dit :

« Envie, ma mere,
8524 Onq(ues) n'ama toi ne ton pere. »

Ces paroles (à moins d'être un propos en l'air) indiqueraient que Thomas, comme son fils, avait eu à pâtir de l'hostilité des envieux : or l'envie épargne d'ordinaire les petites gens.

On ignore en quel lieu Guillaume est né : il pouvait s'appeler « de Digulleville » du nom de sa famille et non pas du lieu de sa naissance. Mais il est visible qu'il avait des attaches avec la Normandie. Non seulement certaine particularité de sa versification (l'atone finale du vers comptant pour la mesure) ne se retrouve guère que dans des poèmes anglo-normands; mais de plus, bien qu'il professât pour le *Roman de la Rose* une grande admiration, il a inséré dans sa seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*⁽⁶⁾ une vive protestation contre les vers où Jean de Meung, qui n'aimait pas les Normands, en a fait les soldats de Male-Bouche, incarnation de la médisance. Un passage du *Pèlerinage de l'Âme*⁽⁷⁾ où l'on a voulu voir une preuve de son information particulière sur la Normandie⁽⁸⁾ est moins concluant. Au sujet de

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 48.

⁽²⁾ Vers 9375 ss.

⁽³⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 5965.

⁽⁴⁾ Seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine* ci-après, p. 45 ; *Pèlerinage de l'Âme*, v. 1093 ss. et 10751 ss. ; *Pèlerinage de Jésus Christ*, v. 3679 ss. ; et pièces latines analysées

sous les n^{os} VIII et X (ci-après, p. 77).

⁽⁵⁾ Voir Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, IV : *La vie spirituelle*, Paris, 1928, p. 203.

⁽⁶⁾ Voir ci-après, p. 37.

⁽⁷⁾ Vers 7608 ss. Voir ci-après, p. 60.

⁽⁸⁾ Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 204, n. 2.

la façon de choisir les chefs, Guillaume exprime, par la bouche de son Ange gardien, le regret que, pour les mettre à la tête des villes, on ne les prenne pas dans la ville même, ce qui vaudrait, pense-t-il, beaucoup mieux; et il donne Rouen pour exemple :

7608	Celui qui de Roan est né Et y a son heritage, Ses amis, biens et lignage, Se la personne le valoit, Meillor chevetain en seroit	7615	Que ne seroit un Toulousain Ou un Lombart ou un Romain; Car un estrange s'enfuira Ou tousjours l'autre demourra... Et tex furent ceux qui veïs.
------	---	------	---

Il ne paraît pas que le dernier de ces vers soit certainement une « allusion à la conduite de baillis de Rouen, sans doute bien connus de l'auteur ». L'habitude de Guillaume n'est pas de désigner trop clairement les gens ni les choses. Au temps où il composait son poème, son attention devait être naturellement sollicitée par ce qui se passait dans la région de Senlis, où il résidait; et c'est dans l'île-de-France, ou sur les terres immédiatement avoisinantes, que la question des capitaineries était alors d'actualité⁽¹⁾. Le nom de Rouen a pu venir sous sa plume au hasard, à titre d'exemple intentionnellement gratuit, aussi bien que les qualifications de « Toulousain », de « Lombart », et de « Romain ». En tout cas, l'on ne voit point quels événements il aurait visés dont le théâtre aurait été Rouen. Il reste seulement que le nom de cette ville, même s'il l'a cité sans raison précise, serait l'indice d'une curiosité naturellement tournée du côté de la Normandie.

Il a dû, en sa jeunesse, faire de bonnes études. Il savait le latin, le traduisait bien, et l'a employé en plusieurs de ses compositions. Il avait aussi une lecture étendue. Mais on ignore en quel endroit il reçut son instruction. L'abbé Goujet⁽²⁾ l'a qualifié de « parisien », sans donner de preuves, en ne faisant que répéter Charles De Visch⁽³⁾. En fait, les connaissances de Guillaume touchant la scolastique et, jusqu'à un certain point, la théologie peuvent donner à penser qu'il aurait fréquenté les écoles de Paris, où florissait ce genre d'études et dont il a

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 60.

⁽²⁾ *Bibliothèque française*, t. IX, 1745, p. 72.

⁽³⁾ *Bibliotheca scriptorum Ordinis cisterciensis*, 2^e édit., 1656, p. 135. On soupçonne que De

Visch, ayant relevé dans *La Croix du Maine* les mots « natif de Chalis », aura confondu, en relisant ses notes, *Chalis* et *Paris*. Chalis n'est d'ailleurs pas plus vraisemblable que Paris.

fait mention⁽¹⁾, soit qu'il ait commencé par là avant d'entrer en religion, soit que, déjà moine cistercien, il ait été envoyé pour quelque temps au *studium* parisien.

C'était sans doute un homme de forte et robuste constitution. Dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, Grâce de Dieu, sa conseillère, à un moment où il recule devant l'effort qu'elle exige de sa volonté, lui adresse une sévère admonestation, qui contient d'assez claires allusions à sa personne physique. La force te manque, lui dit-elle, parce que tu manques de cœur; et ce n'est pas

« que espaulus

4622 Ne soies assez, et ossus. »

Puis elle ajoute :

4627 « Que pourra dire uns petis homi,
Quant tu, qui sembles champions,
Porter tes armes refuses
Et par flebece t'escuses? »

On peut se tenir pour averti qu'on n'aura pas affaire ici à une nature débile; et le trait s'accorde assez bien avec certains caractères du tempérament littéraire de notre auteur.

Il semble, en plusieurs endroits, s'accuser d'avoir cédé aux entraînements de la jeunesse et de la vie mondaine⁽²⁾; et la vigueur de certaines de ses peintures pourrait dénoter quelque expérience des séductions du siècle. On croit reconnaître une sorte de confession indirecte dans le passage du *Pèlerinage de la Vie humaine* où Raison l'apostrophe en ces termes :

5747 « Tu dois savoir que tu nourris
Cil qui est tes grans enemis⁽³⁾.
De toi touz les jours est peüs,

5750 Abrevés, chaucrés et vestus.

N'est viande precieuse,
Cousteuse et delicieuse
Que ne li veuilles aprester,
Combien que te doie couster.

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 35.

⁽²⁾ Voir *Pèlerinage de la Vie humaine*,

v. 5747-82; *Pèlerinage de l'Âme*, v. 1227 ss.

⁽³⁾ A savoir son corps.

- 5755 Pour toi servir baillé te fu,
 Mes tu ses sers es devenu.
 Au lignolet⁽¹⁾ le veus chaucier
 Et nobles robes li baillier,
 Li cointoier de jouelés,⁽²⁾
 5760 De tablettes et coutelés,⁽³⁾
 Greille courroie ferree
 Et bourse pinpelotee⁽⁴⁾
 De las de soie desguisés,⁽⁵⁾
 Rouges et vers entremeslés.
 5765 Tu cointement espigacier⁽⁶⁾
 Le veus touz les jours, et cou-
 [chier
- Toutes les nuis mout molement
 Et li faire son aisement.
 Un jour tu li chaufes le baing
 5770 Et puis l'estuves l'endemain;
 Tu le pigues et le blondis
 Et aplanies et polis
 Et li quiers soulas et deduit,
 Tant com tu pués et jour et
 [nuit. . .
 5779 Grant temps a que tu commenças
 Ne onques puis tu ne finas :
 Se .xxxvi. ans⁽⁷⁾ disoie,
 Je cuit que pou mesprendroie. »

Mais quelle part ne faut-il pas faire à la déclamation dans ce genre d'aveux? La profession d'humilité veut peut-être qu'on exagère ses torts. Est-il bien croyable que cet homme de trente-six ans, entré en religion (comme on le verra) depuis quelque quinze années, se soit jusqu'alors, comme Raison l'en accuse sans qu'il s'en défende, si mollement et coquettement dorloté?

Il n'y a qu'un passage, en toute son œuvre, où l'on reconnaisse une allusion un peu précise à quelque fait réel. C'est dans le *Pèlerinage de l'Âme*, où Syndérèse (le remords) le rudoie en ces termes :

- 1227 « De tes fautes t'ai avisié
 Souvent par tres grant charité,
 Pour ce que ton bien vouloie
 1230 Et ton salut pourechaçoie.
 Pour tes mellais et tes mesdis
 T'ai si souvent mors et repris
 Que tous mes dens en sont usés
 Et tous rompus et tous cassés.
 1235 Si dur as en tous temps esté,
 Et si rebours et obstiné
 Que, pour mordre ne remordre,
 Ne t'ai peu de mal destordre. . .
- 1241 Et te deüsses recorder
 Que, quant jadis te vi aler
 La sauvage beste veoir
 Que on gardoit en un manoir,
 1245 Et que tu donnas ton argent
 Pour veoir la tant seulement,
 Je t'avisai des lors et dis :
 « S'en toi eüsses bon avis,
 « Toi meïsmes regardasses,
 1250 « Et plus loing de toi n'alasses
 « La sauvage beste veoir,
 « Car assés l'estoies de veoir. »

(1) « au petit lil », c'est-à-dire « finement ».

(2) « bijoux ».

(3) Les « tablettes » peuvent être des tablettes à écrire ou des des cadrans solaires portatifs. Les « coutelets », petits couteaux, se portaient à la ceinture.

(4) « enjolivée ».

(5) « bigarrés ».

(6) Peut-être « rendre brillant d'onguents parfumés ». Voir Du Cange, au mot *spicus*.

(7) Cf. ci-dessus, p. 1.

Mais comment voir un grand péché dans cette curiosité pour une bête de ménagerie ?

Guillaume est entré en religion vers 1316, à l'âge de 21 ans. Il déclare, en effet, dans une seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*⁽¹⁾, faite en 1355, qu'il était à cette date cloîtré depuis « trente-neuf ans ou plus », ce qui conduit à l'année 1316. Et le même passage laisse entendre clairement qu'il était toujours resté dans le même monastère, à savoir l'abbaye de Chaalis, où, en 1330, il entreprit son premier grand ouvrage⁽²⁾.

On s'est demandé⁽³⁾ comment il était arrivé que ce Bas-normand fût entré chez des Cisterciens de l'Île-de-France; et l'on a fait remarquer qu'au temps où il florissait, l'abbaye avait été gouvernée successivement par Jean VI de Gaillefontaine⁽⁴⁾ (jusqu'en 1337), par Enguerrand de Gournai (jusqu'en 1340)⁽⁵⁾, par Laurent « de Marcellis » (jusqu'en 1352)⁽⁶⁾, par Jean VII de Gaillefontaine (jusqu'en 1372); — qu'ainsi elle avait été placée, durant cette période, sous l'autorité de trois Normands, originaires à la vérité de la Haute-Normandie; — qu'il était donc probable que Guillaume de Digulleville « y entra sous les auspices d'un Jean de Gaillefontaine et qu'il y mourut sous un autre personnage du même nom ». Mais, quand Guillaume arriva à Chaalis, en 1316, l'abbé n'était pas un Gaillefontaine : c'était Jacques de Thérines⁽⁷⁾, lequel n'était pas un Normand. Jacques de Thérines prit ses fonctions abbatiales à Chaalis entre les années 1308 et 1311 et les garda jusqu'après le 14 août 1317 : le 11 juin 1318 il les avait quittées pour prendre l'abbaye de Pontigny, au diocèse d'Auxerre. Une pièce du Cartulaire de l'Université de Paris, qu'il faut dater de l'une des années 1304, 1305 ou 1306, l'intitule « Jacques, moine de Chaalis, de l'ordre de Citeaux, maître régent en théologie ». Cette cir-

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 44.

⁽²⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 33; 2^e réd., prologue.

⁽³⁾ Ch.-V. Langlois, *op. cit.*, p. 204.

⁽⁴⁾ Dans la Seine-Maritime.

⁽⁵⁾ Donné à tort par Ch.-V. Langlois comme mort en 1348.

⁽⁶⁾ Donné à tort par le même comme mort en 1342. — Cette liste des abbés de Chaalis,

indiquée par Ch.-V. Langlois d'après la *Gallia christiana*, est incomplète. On voit, en effet, d'après les *Statuta capitulorum generalium Ordinis cisterciensis*, publiés par dom Canivez, t. III, p. 684, qu'il y eut en 1344 un abbé du nom d'Amalfus relevé pour indignité.

⁽⁷⁾ Thérines est dans l'Oise, canton de Songeons. Notice du personnage dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, p. 179-219.

constance inviterait à supposer que Guillaume, ayant étudié à l'Université de Paris, aurait été orienté vers Chaalis par l'exemple ou par les conseils de Jacques de Thérines.

Parmi les « filles de Citeaux », l'abbaye de Chaalis, sans être des plus illustres, et tout en dépendant de Pontigny, faisait belle figure. On ne sait pas ce qu'elle était au juste vers 1320; mais l'on peut s'en faire une idée par une lettre de Jean de Montreuil, écrite probablement peu de temps après l'année 1380⁽¹⁾. On y trouve un éloge enthousiaste des beautés naturelles du lieu et de la magnificence des installations qu'on y voyait. L'auteur s'émerveille de la richesse du domaine, où des nuées d'ouvriers travaillaient aux champs, aux moulins, aux pressoirs et aux ruches, produisant en abondance le drap, le vin, la farine, l'huile et le miel. Il décrit l'église majestueuse où étaient abrités, près de l'autel, les tombeaux de neuf évêques de Senlis, puis la maison de l'abbé, la salle du chapitre, le dortoir, le réfectoire, et il n'a garde d'omettre la riche bibliothèque. C'est dans ce site, aidé des ressources matérielles et spirituelles offertes par le monastère, que Guillaume de Digulleville a composé son œuvre⁽²⁾.

L'histoire de sa vie après son entrée au couvent est aussi peu connue que celle de ses vingt et une premières années. Un passage du *Pèlerinage de la Vie humaine* contient peut-être une précision sur le caractère de sa profession monacale. Il se fait expliquer, dans le cadre de la fiction qu'il a imaginée, la constitution de l'Eglise et le sens des symboles qui y sont en usage. Il a vu, en particulier, que certains personnages ecclésiastiques sont munis d'une épée et d'un trousseau de clés; et il voudrait, lui aussi, en être pourvu. Mais il ne recevra, pour sa part, qu'une épée dans son fourreau et un trousseau de clés enveloppé. Or ce que désigne l'épée, c'est la charge de direction des âmes et de prédication; le trousseau de clés, le pouvoir d'absolution. Guillaume n'aura droit d'en user qu'au cas de « péril de mort »⁽³⁾ et en l'absence d'autre personnage « à qui appartienne le fait »⁽⁴⁾. Et il a

⁽¹⁾ Texte dans Martène, *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio*, t. II, c. 1388 ss.

⁽²⁾ Jean de Montreuil en fait mention en ces termes : « Exiit insuper de superstitis (sic) . . . aetate religiosus quidam Guillelmus nomine, qui tria illa volumina, quae passim in vulgi

manibus sunt, de tribus peregrinationibus, Christi scilicet Aninaeque ac Vitae humanae, dictitavit, cum plerisque Sacrae Scripturae commentariis ac orationibus devotissimis pluribus, fervore fidei plenissimis ».

⁽³⁾ Vers 1405.

⁽⁴⁾ Vers 1413.

encore éclairci le sens du symbole dans un résumé de son ouvrage⁽¹⁾, où il a indiqué expressément que le passage visait « les prêtres ordonnés » et la distinction à faire « des prêtres qui les cures ont et de ceux qui nulles n'en ont ». On pourrait conclure de là que, n'étant pas prêtre chargé de cure, il avait pourtant reçu une partie des ordres et qu'il était, à tout le moins, moine de chœur.

C'est une question de savoir s'il ne serait pas devenu prier de son monastère. Le titre lui est donné par Jean Galoppes, dit le Gallois, doyen de l'église collégiale de La Saussaie en Normandie⁽²⁾, dans une mise en prose du *Pèlerinage de l'Ame* qu'il dédia entre 1422 et 1431 à Jean de Bedford, régent de France⁽³⁾. Mais on ignore la valeur de ce témoignage, qui reste isolé, bien que l'abbé Goujet se soit fondé, pour qualifier Guillaume de prier, sur l'autorité, non autrement précisée, de « plusieurs écrivains ».

Toujours est-il que, dans ce couvent de Chaalis, il passa de longues années, qui ne furent pas toutes filées dans la paix la plus sereine. Sa seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine* contient, à cet égard, des allusions d'une obscurité voulue et irritante, mais qui donnent à penser. Il vient de raconter son entrée en religion; il veut maintenant parler du temps qui suivit; et l'essentiel de ce qu'il trouve à dire, c'est qu'il fut alors victime des menées de l'envie⁽⁴⁾. Le passage, écrit en 1355, commence par ces vers :

Ainsi en cest chastel tenus
Fui par .xxxix. aus ou plus;
Et si les grans durtés apris

Avoie ja, que bien advis
M'estoit que rien ne sentoie
Et tout bien en gré prenoie. . .

Et l'auteur poursuit en racontant comment, malgré sa bonne volonté, Conspiration, aidée de Trahison et de Détractation, s'était attaquée à lui, et si gravement que, longtemps après, il n'en avait pu chasser le souvenir ni calmer sa douleur. A vrai dire, on est toujours dans le roman et l'on se heurte, ici comme en beaucoup d'autres passages, à la difficulté de savoir si le récit est celui de son Pèlerin imaginaire ou le récit d'un épisode de sa propre existence. Mais le doute

⁽¹⁾ Edit. Sturzingar, t. II, append. III, v. 27-32.

Eure, arrondissement d'Evreux.

⁽²⁾ Voir P. Paris, *Les manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. V, p. 132.

⁽³⁾ Voir ci-après, p. 44.

se dissipe pour peu qu'on considère le singulier poème, en vers latins et français alternés, qu'il a inséré en cet endroit et où il gémit sur son infortune : les lettres initiales des vingt-quatre strophes qui le composent, mises bout à bout, donnent son nom, *Guillemus de Dequilevilla*, et il a pris soin d'en indiquer la raison : il a voulu, dit-il, signifier par là qu'il s'agissait d'une mésaventure qui était proprement la sienne. Reste à savoir en quoi elle avait au juste consisté et à quel moment il convient de la situer.

A tenir compte de la mention qu'il fait de trente-neuf années déjà passées par lui au couvent, il faudrait supposer que les faits auraient été postérieurs au terme ainsi fixé. Mais ces trente-neuf années ont été calculées depuis la date de son entrée au couvent (1316) jusqu'au moment où il récrivait son roman (1355). Or il s'agissait, à son dire même, de faits déjà anciens à cette dernière date, puisqu'il se plaignait de ne pouvoir les effacer de sa mémoire. Il en faut conclure qu'il n'a pas voulu établir de rapport chronologique entre les trente-neuf années dont il parle et les événements qu'il vise. Il a sans doute voulu dire qu'il avait pendant trente-neuf ans donné des preuves de fidèle docilité et que, malgré sa soumission, il n'avait pu échapper à de perfides attaques.

Faut-il maintenant supposer que les faits aient été antérieurs à l'époque où il avait composé son premier *Pèlerinage de la Vie humaine*, c'est-à-dire à 1330 ? On peut remarquer, en ce sens, la place qu'il a faite, dès ce moment-là, aux personnages de l'Envie et de ses détestables auxiliaires, et aussi le ton qu'il y a employé : celui d'un homme qui en aurait eu gros sur le cœur. On peut aussi remarquer les deux vers, que nous avons déjà cités, où il fait dire à Détractation qu'Envie ne l'avait jamais aimé, ni lui ni son père. Enfin, dans son addition de 1355, il paraît bien imputer les procédés dont il avait souffert au relâchement de la discipline qui s'était produit dans son couvent ; et comme il fait mention d'une réforme qui remit ensuite les choses en place, songeant ainsi à la bulle « bénédictine » de 1335, on voit encore par là que ses difficultés ont dû être antérieures, sinon à 1330, du moins à 1335⁽¹⁾.

⁽¹⁾ On peut encore alléguer, en confirmation de ce sentiment, les vers 13023 ss. du *Pèlerinage de la Vie humaine* (voir ci-après, p. 44), où il fait mention de contrariétés antérieures

dont il remet l'exposé à plus tard et qui précisément ont été remplacés, dans la seconde rédaction du poème, par le récit qui nous occupe.

Quant à la nature des faits, quel fut ce « coup de massue », dont il dit par deux fois qu'il fut l'épreuve la plus terrible de sa vie ⁽¹⁾? Il ne paraît pas douteux qu'il se soit agi d'affaires intérieures au couvent : les circonstances qu'il rapporte le prouvent avec évidence. Il ne paraît pas moins certain qu'il eut à souffrir non seulement de la médisance, mais d'accusations en quelque sorte officielles, suffisantes pour avoir ébranlé son espérance et lui avoir inspiré la pensée de quitter le couvent : la façon dont il s'exprime dans son poème « farci » suggère l'idée d'une action de justice (il prononce le mot) où il aurait été défendeur et qui, menée sur enquête superficielle, aurait tourné contre lui. Faut-il attacher quelque importance au fait que, dans son récit, Envie et ses complices tentent de le désarçonner du cheval qu'il monte et dont les quatre jambes représentent le bon renom, la liberté de condition, la légitimité de naissance et la santé d'esprit? Faut-il supposer qu'on aurait attaqué en sa personne les conditions requises d'un témoin véridique? On serait encore, par là, amené à la supposition assez lourde, à ce « coup de massue » qui l'avait terrassé. On ignore ce qu'aurait été cette sanction; mais il est remarquable que, parlant de l'excommunication, il ait insisté sur la nécessité de ne point en user brutalement et qu'en 1355 il soit encore revenu sur ce sujet avec plus de force en montrant qu'elle stérilise au lieu de féconder.

Cette grave mésaventure n'a pas empêché Guillaume de s'intéresser aux affaires de son couvent en homme qui y était fortement attaché. Relations avec le pouvoir séculier et le pouvoir spirituel, relations avec les seigneuries avoisinantes, fournitures et impositions, causes de décadence, affaiblissement du respect de la règle, effets désastreux du pillage et des dilapidations : tout cela a trouvé place dans son *Pèlerinage de la Vie humaine* et atteste la curiosité d'un religieux très attentif aux conditions d'existence de son ordre.

Son activité littéraire, dans la mesure où elle nous est connue, se situe, on le verra, entre les années 1330 et 1358. Le *Pèlerinage de la Vie humaine* est de 1330-1331; la seconde rédaction de ce poème, de 1355. Le *Pèlerinage de l'Âme* a été écrit entre 1355 et 1358; le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, en 1358. Dans l'intervalle des années

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 45.

1331 et 1355, il n'a donné que son petit *Roman de la Fleur de Lys*, daté de 1338, et la série de ses poèmes latins : c'est relativement peu pour un homme qui avait la plume extrêmement facile. En tout cas, sa carrière d'auteur s'achève, pour nous, à l'année 1358. On ne saurait dire s'il a vécu au delà de cette date.

SES ÉCRITS⁽¹⁾.

I. — LE PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE.

Le *Pèlerinage de la Vie humaine* a été commencé en l'année 1330 : cette date est fournie par l'auteur lui-même dans le prologue d'une seconde rédaction du roman⁽²⁾, mais elle se déduit aussi d'un passage du texte, où, s'agissant de l'Église chrétienne, il est dit qu'elle fut fondée 1330 années plus tôt⁽³⁾. On ignore en combien de temps le travail fut achevé : on voit seulement que le passage où est inséré le vers 5256 fut écrit en 1331⁽⁴⁾. Il n'est pas impossible que le tout ait été terminé dans le courant de cette dernière année.

⁽¹⁾ Le *Pèlerinage de la Vie humaine* (= V), le *Pèlerinage de l'Âme* (= A) et le *Pèlerinage de Jésus Christ* (= J) ont été publiés par J. J. Stürzinger pour le Roxburghe Club, Londres, 3 vol., 1893, 1895 et 1897. Stürzinger se proposait de donner aussi le texte de la seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine* (= V²), ainsi qu'une étude sur la vie et les œuvres de Guillaume; mais il est mort en 1903 sans avoir réalisé ce dessein. Une liste des manuscrits dont il a connu l'existence figure en tête de son premier volume, p. XI-XIII. Elle appelle des compléments et des corrections, dans le détail desquels nous n'entrerons pas. En gros, on a affaire à plus de 75 manuscrits, dont 24 donnent l'séparément; 11, la série VA; 18, la série VJJ; 3, la série V²A; et 5, la série V²AJ. Sur le ms. fr. n° 2 de la Bibliothèque de John Ryland à Manchester, voir Marion Leithouse (*Bulletin of the John Rylands Library*, XIX, 1935, p. 170-215).

Le *Roman de la Fleur de Lys*, conservé en deux manuscrits (Bibl. nat., fr. 4120, et

Arsenal, 3646), a été publié par A. Piaget (*Romania*, LXII, 1936, p. 317-358).

Il existe, de la plume de Guillaume, un résumé en 474 vers de V²A, que Stürzinger a publié dans son tome II (Appendice III).

Les poèmes latins de l'auteur sont inédits.

A consulter : J. E. Hultman, *Guillaume de Deguileville, En studie i Fransk Litteraturhistoria*, Upsal, 1902, 209 p. in 8°, et Ch.-V. Langlois, *La Vie en France au moyen âge*, IV; *La vie spirituelle*, Paris, 1928 (notice et analyse de VA). La dissertation de Stanley L. Galpin, *On the sources of Guillaume de Deguileville's Pèlerinage de l'Âme* (*Publications of the Modern Language Association of America*, XX, 1910, n° 12, p. 275-308), ne contient que très peu de chose qui intéresse notre sujet.

⁽²⁾ L'an mil CCC, x par trois fois,

Un songe vi aventureus . . .

⁽³⁾ Vers 397-400.

⁽⁴⁾ Nous ne savons pourquoi Grober, renvoyant à ces vers, a écrit 1332, erreur qui s'est propagée.

Ce poème est une œuvre touffue, d'une invention mal disciplinée, mais qui, malgré beaucoup de superfluités et d'incohérences, répond à une intention plus fermement conçue que ne le laisse d'abord paraître la forêt broussailleuse de ses treize mille et quelques vers.

L'auteur a voulu montrer comment l'homme, élevé dans les principes de l'Église, muni de ses sacrements et des vertus qu'elle enseigne, peut, lorsqu'il s'est fourvoyé, et avec l'aide de la grâce divine, retrouver la voie du salut en se pliant, par pénitence, à la discipline du cloître.

Il a traité ce sujet en adoptant la forme d'une fiction romanesque, dont l'idée lui a été imposée par une tradition littéraire déjà ancienne et encore vivante de son temps. C'est, dit-il, une lecture du *Roman de la Rose* qui suscita le songe dont son livre est le récit. Entendez qu'il a usé du même procédé, vision et allégorie, qu'avaient déjà employé Guillaume de Lorris et Jean de Meung. Mais, s'il est parti de cette œuvre célèbre, qu'il goûtait et à laquelle il a beaucoup emprunté, il est possible qu'il ait aussi connu d'autres poèmes allégoriques présentés comme le récit d'un songe : par exemple, le *Songe d'Enfer* de Raoul de Houdan; ou la *Voie de Paradis* d'un autre Raoul (probablement un Franciscain); ou la *Voie de Paradis* de Rutebeuf.

D'autre part, il a donné l'aventure qu'il rapporte comme sa propre aventure : le Pèlerin dont il décrit le pèlerinage, c'est lui-même; le monastère où est entré le Pèlerin, c'est Chaalis. Son roman est donc, jusqu'à un certain point, une confession personnelle.

Or, pour exécuter un ouvrage ainsi conçu et dont l'idée première était déjà compliquée, il fallait beaucoup d'art : plus d'art que n'en avait Guillaume. Du moment qu'il voulait lui donner un caractère à la fois impersonnel (comme étant un enseignement de commune expérience) et personnel (comme représentant sa propre expérience), il eût été souhaitable que l'élément personnel ne se mêlât pas confusément au reste : ce qui n'est pas le cas. On eût aussi voulu, dans le déroulement de l'aventure, une succession logique des faits et des idées; et c'est encore un point qui laisse beaucoup à désirer : car à tel moment, où le Pèlerin ne fait que s'engager dans la voie qui le mènera au convent, on voit apparaître des traits qui ne peuvent convenir qu'à un moine déjà cloîtré. De plus, le même auteur qui a reproché à Jean de Meung d'être trop souvent sorti de son sujet en

mêlant à un roman d'amour des questions qui n'y avaient que faire, est tombé lui-même dans un défaut analogue en déviant plus d'une fois de son véritable propos. Enfin, rien n'est plus difficile, en une œuvre allégorique, que l'ajustement du symbole à la pensée; et Guillaume n'a pas su bien fondre la chose signifiée et son signe : faute de goût, il a personnifié ou matérialisé avec gaucherie et n'est même pas resté dans les limites de la simple vraisemblance poétique, qui sont pourtant si larges.

Aussi l'analyse de son livre est-elle malaisée. Le résumer minutieusement n'est peut-être pas le meilleur moyen de ne pas le trahir. Il semble qu'on risque moins d'en fausser la perspective (car, après tout, il a son ordonnance) en procédant d'abord à une interprétation d'ensemble, pour revenir ensuite sur telle ou telle partie.

Donc, une nuit de l'été 1330, à Chaalis, Guillaume aperçoit en songe, reflétée par un miroir, l'image de la Jérusalem céleste. On ne peut pénétrer dans la cité sans être frappé par l'épée de Chérubin⁽¹⁾ : pourtant, sur les murailles, saint Augustin et d'illustres docteurs amènent à eux, par la voie des airs, un peuple nombreux, tandis que, d'un autre côté, saint Benoît dresse pour ses amis l'échelle d'humilité à douze degrés et que saint François hisse les siens au moyen d'une corde à nœuds. Le martyr, la vie chrétienne dans le monde, la vie religieuse chez les Bénédictins ou chez les Franciscains comme moyens d'atteindre au ciel : c'est ce que signifie ce tableau. (V. 1-200).

Guillaume veut entreprendre le pèlerinage de cette Jérusalem nouvelle; et il se met en quête du sac et du bourdon dont tout pèlerin doit s'équiper. Mais, cet équipement, il ne le trouvera pas chez le mercier. Une belle dame, Grâce de Dieu, s'offre à le lui procurer. Elle le conduit en certaine maison (l'Église) qu'elle a fondée et dont elle lui révèle l'organisation. Elle finit d'abord à l'institution du baptême, qu'il reçoit; puis elle lui explique le rôle de divers personnages qu'elle emploie, prélats, prêtres et clercs; la nature des sacrements; le miracle de l'eucharistie; le sens de la confession, de la pénitence et de la communion; le genre de pouvoir conféré aux prêtres par l'épée flamboyante et les clés dont ils sont porteurs. Enfin,

⁽¹⁾ Traditionnellement représenté, le poing armé de l'épée flamboyante, comme le gardien du Paradis (*Genèse*, III, 24).

après l'avoir instruit, elle lui remet « l'écharpe »⁽¹⁾ et le bourdon : l'écharpe symbolise la foi, le bourdon symbolise l'espérance, — la foi et l'espérance étant les deux premières des trois vertus théologiques (V. 201-3788).

A ces deux objets, Grâce de Dieu voudrait ajouter des armes : le gambeson de Patience et le haubergeon de Force; le heaume de Tempérance, avec la gorgière de Sobriété et les gantelets de Contenance; l'épée de Justice, avec le fourreau d'Humilité, la renge de Persévérance; enfin le bouclier de Prudence. Force, tempérance, justice et prudence, ce sont les quatre vertus cardinales. Mais tant d'armes pesantes semblent au Pèlerin un écrasant fardeau : il prétend se contenter de son bourdon, comme jadis David de sa fronde. Grâce de Dieu, qui le désapprouve, l'avertit du danger qu'il courra, et elle ne l'assistera plus que de loin. Toutefois, pour porter ces armes dont il refuse de se charger, elle lui donne une servante nommée Mémoire. Entendons que Guillaume, trop confiant dans le seul secours de la foi et de l'espérance, négligera la pratique des vertus chrétiennes, mais qu'il pourra se ressouvenir utilement, à l'occasion, de l'enseignement qui lui en aura été donné. (V. 3789-5092).

Il communique, puis se met en route; et commencent alors ses aventures.

Il rencontre d'abord un affreux vilain, nommé Rude Entendement, qui prétend lui ôter son écharpe et son bourdon. Nous dirons plus loin ce que représente ce personnage, défenseur borné de l'Évangile et fauteur d'hérésie. Le Pèlerin serait bien en peine de lui échapper s'il n'était secouru par Raison, parlant au nom de Grâce de Dieu, qui exige du rustre une stricte obéissance. (V. 5093-5686).

Profitant alors de l'obligeance de cette nouvelle conseillère, il la prie de lui expliquer certains propos de Grâce de Dieu, qui l'avait trouvé trop « dru », trop robuste, pour porter ses armes. L'explication, c'est qu'en effet le corps trop vigoureux est l'ennemi de l'âme; trop fort, il ôte à l'âme la force de pratiquer le difficile exercice des vertus. Le Pèlerin porte donc en lui-même un redoutable adversaire, qui est sa chair. (V. 5687-6482).

Guillaume reprend sa route, avec l'espoir que Raison continuera

⁽¹⁾ C'est à-dire un sac porté en sautoir.

de l'assister; mais cette aide ne sera qu'intermittente; et son corps ne tardera pas à l'égarer.

Il arrive en effet à une bifurcation, où s'ouvrent deux chemins, séparés par une haie épaisse, toute hérissée d'épines.

À l'entrée du chemin de droite (la voie d'innocence), un personnage de mine austère est occupé à tresser, détresser et retresser sans cesse la même natte. C'est Labeur, qui fait au Pèlerin l'éloge du travail continu. Certes sa tâche est modeste :

6577 Chacun ne peut mie forgier
Couronnes d'or ni or changier ⁽¹⁾.

Mais le travail, quel qu'il soit, est la protection de l'homme; et

6592 Mieux vaut povre mestier loial
Que Huiseuse (Oisiveté) de cour roial.

À l'entrée du chemin de gauche une brillante jeune fille, une main à la taille, joue de l'autre avec un gant : c'est Oisiveté. Au Pèlerin qui l'interroge, elle dit :

	je sui portiere	6755	De harpes et simphonics, D'orgues et d'autres sonneries...
6748	De biau chemin et huissiere. Je maine les gens au vert bois	6759	La leur fais je veoir baleurs, Gieus de bastiaus ⁽²⁾ et de juleurs, Gieus de tables et d'eschequiers, De boules et de mereliers, De dés et d'entregeterie ⁽³⁾ , Et de mainte autre muserie ⁽⁴⁾ ..
6750	Quellir violetes et nois; Je les maine au lieu de delit, D'esbatement et de deduit : La leur fais je ouir chançons, Rondiaus, balades et dous sons		

Et voilà le chemin que va prendre le Pèlerin : il a écouté la voix de celle que saint Bernard appelle « marâtre de vertu », « plus marâtre aux pèlerins que l'escoufle n'est aux poussins ». Désormais, il sera séparé de la bonne route par la redoutable haie d'épines, la haie de Pénitence, qu'il n'aura pas le courage de franchir. Averti de son erreur par Grâce de Dieu et par Raison, il essaie bien de la traverser; mais l'obstacle le rebute, il hésite; et pendant ce temps-là il va être

⁽¹⁾ C'est-à-dire « être orfèvre ou changeur ».

⁽²⁾ « gobelets d'escamoteurs ».

⁽³⁾ « tours de passe-passe ».

⁽⁴⁾ « amusement ».

assailli successivement par d'affreuses vieilles, qui sont les sept péchés capitaux : Paresse, Orgueil, Envie, Ire, Avarice, Gloutonnie et Luxure. (V. 6483-7032).

Paresse, armée d'un rouleau de cordes comme en portent les louviers du roi ou les loutriers, le saisit dans ses lacs. Si laide qu'elle soit, elle a la cynique fierté de coucher

en chambres d'empereurs,
7098 De rois et d'autres grans seigneurs,
Et en courtines d'evesques,
D'abbes, de prelas et prestres.

Elle est celle qui retient les enfants dans leur lit, qui endort le pilote à son gouvernail, qui fait pousser les orties dans les jardins, qui remet toujours au lendemain, et qui s'ennuie de tout. Les cordes qu'elle porte, ce sont la Négligence, la Lâcheté, la « Fétardie », la Désespérance. Elle saisit le Pèlerin, le ligote et, chaque fois qu'il tente de passer la haie de Pénitence, elle resserre ses liens. (V. 7033-7338).

Mais voici deux autres vieilles, l'une portant l'autre. Celle qui chevauche, une corne au front, porte un bâton, un cor, un soufflet et a chaussé deux éperons. C'est Orgueil. Elle est fille de Lucifer; elle a inspiré au premier homme la prétention de devenir par la science l'égal de Dieu son souverain. Depuis, elle suscite sur terre les querelles et les guerres :

7495	Je suis dame et conduïresse, Chefine et conestabliesse Des estours et chevanchices, Ou banieres desploïes Sont, et heaumes et bacinés, 7500 Timbres et vestus velvés ⁽¹⁾ A or batu et a argent Et a autre contoïement Nouveletez se font par moi; Plus en fais assez que li roi.	7505	Je fais chaperons pourfilez De soie, et d'or entour listez; Chapiaus hupés et haut crestus A marmousés, cocus, locus ⁽²⁾ ; Estroites cotes par les flans, 7510 Manches a penouchaus pendans, A blanc surcot rouge manche; A col et poitrine blanche Cote bien escoletee ⁽³⁾ . Pour bien estre regardee;
------	--	------	--

⁽¹⁾ *Vestus velvés*, « vêtements de velours ».

⁽²⁾ Ch.-V. Langlois (*op. cit.*, p. 229, note) écrit que « *cocus locus* » est « une expression dont le sens n'est pas clair ». Il ne s'agit pas d'une expression, mais de deux adjectifs juxtaposés.

Le sens des vers 7507-8 est « chapeaux à huppe et à haute crête pour jeunes élégants ou fous de cour (*marmousés*), chapeaux cornus (*cocus*) et à bouillons (*locus*) ».

⁽³⁾ C'est-à-dire « décolletée ».

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 7515 | Vestemens trop cours ou trop
lons,
Trop grans ou petis chaperons;
Estiviaus petis et estrois,
Ou grans, dont on feroit bien
trois;
Greille çainture ou large trop, | 7520 | Dont se cointoient neiz li clop,
Li boisteus, li espaveigné,
Borgne, boçu et mehaigné.
Tex choses fas pour ce que veul
Que chascun ait vers moi son oel,
7525 Que soie dite sans pareil . . . ⁽¹⁾ |
|------|--|------|---|

Elle ne souffre aucune leçon; rien n'est bien fait que par elle; elle se dépite du succès d'autrui; elle feint de ne pas accepter l'éloge, mais c'est pour inviter le flatteur à renchéris; et alors, dit-elle, « quand je m'entends louer,

7597 De joie le cuer me halete
Et me sautele et me trepete. »

Elle se gonfle, elle s'épanouit :

- | | | |
|------|---|--|
| 7613 | Le sourcil lieve et le menton
En faisant roe de paon,
Des espauls espauliant, | Et de mon col vois eoliant,
Toutes mes jointes jontoier
Et tous mes ners fas contoier. |
|------|---|--|

Quant aux autres, elle les raille, et il n'est pareille moqueuse à Château-Landon⁽²⁾. La corne qu'elle porte au front, c'est la Fierté et la Cruauté. Son soufflet, c'est la Vaine Gloire, qui égara Nabuchodonosor, qui fit aussi perdre son fromage au corbeau de la fable, qui la remplit d'aise quand on lui dit qu'elle est belle, qu'elle a une belle cotelle, qu'elle est noble, et puissante, et sage, et courtoise. Son cor, c'est la Vantance, qui lui tourne la tête :

- | | | |
|------|---|--|
| 7815 | Comme geline qui a post ⁽³⁾ ,
A chascun je le dis tantost :
« Tru tru, di je, tru tru tru!
Avez ouï, avez veü | Comment j'ai dit, comment j'ai
fait?
Qu'en distes vous, est ça bien
fait? . . . » |
|------|---|--|

⁽¹⁾ D'autres textes sur le costume que portaient les élégants vers la même époque ont été étudiés par A. Långfors (*Mélanges Émile Picot*, 1913, I, p. 159 ss.).

⁽²⁾ Les habitants de cette ville étaient réputés

pour leur humeur moqueuse. Voir Rutebeuf, *Complainte de Guillaume de Saint-Amour*, v. 50. Cf. d'autres textes cités par Leroux de Lincy, *Livre des Proverbes*, 2^e éd. I, 334.

⁽³⁾ « pondu ».

Elle sait d'avance tout ce que les gens veulent lui dire; elle leur coupe la parole; elle répond sans être interrogée et « fait voler ses sentences »; elle « argumente, résout et conclut »; et si on lui disait que tel drap n'est pas de la couleur qu'elle a dite, elle serait prête à « faire voler la foudre ». Cor malencontreux, d'ailleurs; car il fait fuir tout le monde, comme le jacassement de la pie empêche tous les oiseaux de nicher dans son voisinage. Ah! ce n'est pas le cor de Roland! Ses éperons, l'un a nom Inobédience, qui fit la ruine d'Adam; l'autre a nom Rébellion, qui causa la perte de Pharaon. Son bâton, c'est l'Obstination, qui endurecit le cœur des vilains. Son manteau enfin, c'est l'Hypocrisie; il est par dehors de blanche laine de brebis, mais il est fourré de peau de goupil; car elle trompe les gens :

8009	Se onques enchanteur veïs Jouer du chapel leveïs ⁽¹⁾ , Comment a la gent cuidier fait Qu'aucune chose dessous ait Et souvent est qu'il n'i a rien,	8015	Pour ce pourras entendre bien Que, com soie enmantelee Par dehors et enchapee, Qui par dedens me verroit bien, Il diroit : « Souffle, ci n'a rien. »
------	---	------	--

Trompeuse comme Renart qui fit le mort pour avoir des harengs; trompeuse comme le singe qui se donna pour savetier; trompeuse comme le Pharisien. (V. 7339-8094).

Quant à l'autre vicille, que chevauche Orgueil et qu'elle pique de ses éperons, c'est Flatterie, son grand soutien. (V. 8095-8190).

Survient ensuite le troisième ennemi du Pèlerin : l'Envie, hâve et décharnée, marchant à quatre pattes. Elle est fille d'Orgueil et de Satan. Elle ne peut supporter la prospérité d'autrui et se « dévore le sang » : elle périrait à voir le bonheur du paradis. Les deux traits que dardent ses regards sont le courroux de la joie d'autrui et la joie de l'adversité d'autrui. Elle a les yeux du basilic. Et sur son dos elle porte la Trahison et la Détraction. Trahison, avec sa boîte d'« oignements » et son couteau dissimulé, est experte à tromper : on ne prend pas les oiseaux avec des épouvantails; elle fait beau visage aux gens et frappe comme le scorpion, avec le dard de sa queue; elle mord sans aboyer; elle se tapit dans l'herbe, comme le serpent guettant sa proie; on ne connaît pas les gens à leur vêtement, ni les vins à leur tonneau : elle

⁽¹⁾ « qu'on leve ».

est la planche vermouthue qui se rompt sous les pas. Détractation a la gueule ensanglantée comme le loup qui a étranglé une brebis; elle se complait dans l'ordure; elle forge de sa langue la calomnie; elle fait des brochettes de toutes les oreilles qu'elle a frappées de ses men songes cruels: il lui faut détruire toute bonne renommée. Envie, Trahison et Détractation assaillent le Pèlerin et prétendent le désarçonner; car, fait remarquer Trahison,

- | | | | |
|------|--|------|--|
| 8702 | « a cheval est cil montez
Qui de bon nom est renommez.
Ce cheval quatre piés avoir
Doit, si com chascuns doit
savoir . . . | 8715 | Li tiers est que eugendré soit
En bon, loial mariage.
Et li quars est que il n'ait rage
Ou autre forsenerie
Ne n'ait en toute sa vie.
Ce sont quatre piez convenables |
| 8709 | Li uns des piez a ce cheval,
C'est que li homs n'ait en soi
mal
Qui sente diffamation.
L'autre est que de condiction
D'aucun servitude ne soit. | 8720 | A ceus qui portent tesmoignages.
Et pour ce que te sent monté
Sur ce cheval ma suer, parlé
Elle a de toi jus trebuchier » ⁽¹⁾ . |

Pourtant, grâce à son bourdon, le Pèlerin résiste. (V. 8191-8796).

Mais alors se présente une quatrième ennemie. Ire (c'est son nom) est faite comme un hérisson; elle porte un couteau recourbé et deux pierres bises; et sa bouche est armée d'une scie; le feu jaillit de ses regards. « Je suis, dit-elle,

la reboulee,
8874 La crapoude envenimee,
La rechignee mere aus chiens... »

Elle aveugle les hommes, en fait des chats huants en plein midi. De ses deux pierres, en les battant, elle met le feu partout. Sa scie à grosses dents, si différente de la lime de Correction, est la Haine; et

⁽¹⁾ On voit, d'après ces vers, que Guillaume se considérait comme un homme de bon renom, de condition libre, de naissance légitime et sain d'esprit. Il donne ces qualités comme celles des témoins admis à porter témoignage: ce qui, concernant la naissance légitime, n'était pas vrai selon le droit ni canon, ni romain. Il vise ici les conditions exigibles pour rendre témoi-

gnage quant à la doctrine du Christ, c'est-à-dire pour accéder à la prêtrise. D'où il faudrait conclure qu'il avait été écarté de la prêtrise faute (au dire de l'envie*) d'avoir rempli l'une des quatre conditions qu'il énumère. Cf. Vacant, Mangenot et Amann, *Dictionnaire de théologie catholique*, VII, II, art. IRRÉGULARITÉ.

son couteau est celui dont elle arme les meurtriers, le couteau de Barrabas. (V. 8797-8972).

Le Pèlerin voudrait bien, de nouveau, tenter de passer la haie de Pénitence; mais il ne le peut pas, paralysé par Paresse, le premier vice. Et tandis qu'il s'engage dans un val ténébreux, il rencontre la plus horrible des bêtes dont aient parlé Daniel, Ézéchiel et l'auteur de l'Apocalypse. C'est l'Avarice aux six mains,

9703 Boisteuse, torte et bocue,
D'un gros viez burel vestue,
Ratatelee⁽¹⁾ de clustrius⁽²⁾,
De viez panufles⁽³⁾, de churrius⁽⁴⁾.

Elle invite le Pèlerin à monter sur un tertre, d'où il découvre le monde, fait comme un échiquier, dont toutes les pièces, Roi, Cavaliers, Pions, ne pensent qu'à sauter dans la case du voisin. Le Roi tout le premier, qui s'applique, en se servant d'une crosse d'évêque, à saper un « beau montier », parce qu'il est « près de son échiquier ». Avarice dit :

9215 « Au roi, qui les moustiers fonder
Doit et dellendre et gouverner,
J'ai baillé oustil d'onneur plain
Pour faire ouvrage de vilain :
C'est une croce d'evesque
Pour faire en houel⁽⁵⁾ et besche. »

A ce crime le « cornu » (le mitré) a part, car il livre au roi les « dizièmes » et lui abandonne l'Église :

9239 L'un est vilain et l'autre plus,
Mais pas ne di lequel⁽⁶⁾ l'est plus.

C'est de quoi se lamenta autrefois Jérémie, voyant que l'Église « payait subventions, dizièmes et extorsions » et que de maîtresse elle était devenue tributaire. Tout cela c'est l'œuvre d'Avarice, qui ensorcelle

⁽¹⁾ « rapiécée, portant un vêtement rapiécé ».

⁽²⁾ « haillons ».

⁽³⁾ « guenilles ».

⁽⁴⁾ « loques ».

⁽⁵⁾ « hoyau ».

⁽⁶⁾ Du pape ou du roi.

ducs et princes et qui, dans le lit du roi, a supplanté Libéralité. Elle est née à Cahors, patrie des banquiers et des usuriers. Elle est insatiable, retenant pour elle seule les biens dont elle regorge et dont elle n'a que faire, pareille

au chien

9385 Qui se gist sus le tas de fain,
 Auquel, se autrui met la main,
 Il aboie, et brait, et erie,
 Com qu'il n'en menguee mie.

Elle est le grand gouffre de mer qui engloutit tout sans rendre jamais rien. (V. 8973-9426).

Sa première main, c'est Rapine, qui détrouse les pèlerins et tue sur les grands chemins,

la main du huat qui hape

9450 Les poucins et les agrape,
 Qui prend chevaus et charetes
 Et les pourveances qu'out faites
 Les bonnes gens pour leur user.

Pour mieux tondre, elle écorche. Elle suce, comme l'araignée épuise la mouche et la vide de sa substance. (V. 9427-9482).

Sa seconde main, qu'elle dissimule, c'est Coupe-Bourse et Larcin. Elle opère de nuit, perce les murailles, brise les écrins, rogne les florins, fabrique de faux sceaux, de la fausse monnaie, vraie « Poitevineresse »⁽¹⁾ trichant sur les deniers. Elle dépouille les morts, en exécutant leurs testaments. Elle fait les mauvais forestiers, les mauvais sergents, les mauvais meuniers qui trichent sur la mesure. (V. 9483-9566).

La troisième main, munie d'une lime et d'une balance, est Usure. Elle convertit, par enchantement, les tournois en parisis et de cinq deniers elle en fait six; elle fait ces « vaches de fer »⁽²⁾, qui ne peuvent

⁽¹⁾ Les Poitevins avaient la réputation de tricheurs. Voir Raoul de Houdan, *Le Songe d'enfer*, v. 62-87.

⁽²⁾ On appelait « bêtes de fer » celles qu'on donnait à ferme et dont le remplacement, si

elles périssaient, était à la charge du preneur : pour le bailleur elles existaient ainsi à perpétuité. Cf. Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, § 1938, et Du Cange, au mot *bestia* (*bestia ferri*).

mourir; elle engrange l'avoine pour la vendre plus cher au temps de hausse : ainsi de sa fime use-t-elle le bien d'autrui. En sa balance elle « pèse le zodiaque et le soleil » : c'est-à-dire qu'elle s'approprie le temps et le vend; car elle vend à terme et tire ainsi bénéfice des semaines, des mois et des ans. Les « bosquillons », propriétaires de forêts, qui vendent leur bois trente sous au comptant et quarante au terme d'un an, sont-ils dans ce cas? C'est à voir. Jadis ils vendaient leur bois sur pied et en majoraient le prix s'il ne devait être pris et payé qu'au bout d'un an : car dans l'intervalle les bois auraient encore pu croître. Mais, vendant le bois coupé, comme ils font maintenant presque toujours, l'argument ne vaut plus. Toutefois, s'ils ne coupaient pas leur bois d'avance, les acheteurs passeraient sans acheter, de peur d'avoir à attendre la livraison : ils le coupent donc et le débitent dans l'intérêt du preneur; et comme ils y perdent la croissance d'une année, il est d'usage admis qu'ils majorent leur prix d'autant : ils ne « vendent pas le zodiaque ». (V. 9567-9722).

La quatrième main, avec son écuelle et son sac à pain, est Coquinerie et Truanderie. Elle mendie : elle pourrait souvent s'en dispenser si elle travaillait. Elle tend la main aux passants, exagère ou simule l'infirmité, se courbe sur son baton en poussant des soupirs. Et voilà que les nobles se mettent aussi à truander. Voyez comme ils font avec les monastères :

- | | | | |
|------|---|------|--|
| 9769 | En leur grans gans a laucomier
Bien la savent mettre (leur main)
[et mucier,
Et bien la sevent desganter
Quant il en veulent truander.
Aus religieux la tendent
Et sans avoir honte estendent | | Et d'un collier a mon levrier.
De voz fromages me faciez
Donner, et pas ne me failliez
Que n'aie cote hardie ⁽¹⁾
Du blanchet ⁽⁵⁾ de l'abaie! |
| 9775 | En demandant : « Or ça, des
[pius,
Or ça, chaperous a oisiaus ⁽¹⁾ !
Unes longues, se vous voulez,
Et unes guiches ⁽²⁾ me donnez!
D'une surcainte ⁽³⁾ aigraint mestier | 9785 | Prestez moi uit jours un som-
[mier
Et un ronciu a chevauchier,
Une charote a amener
Ma busche, et ma terre a arer
Deuz bonnes charnes ou trois! |
| | | 9790 | Vous la rarés dedans le mois. |

⁽¹⁾ « oiseaux de chasse. »

⁽²⁾ « courroies. »

⁽³⁾ « ceinture. »

⁽⁴⁾ Cote hardie : « houppelande. »

⁽⁵⁾ L'étoffe de laine blanche dont était fait l'habit de cheur des Cisterciens.

C'est une nouvelle manière que noblesse mendie son pain. (V. 9723-9812).

La cinquième main, armée d'un crochet, est Simonie. On voit bien à la forme de son initiale qu'elle porte crose abbatiale. Par elle, les pasteurs vivent du troupeau qui leur est confié; et ainsi tombent aussi dans le vice ceux qui payent pour faire chanter des messes, et les prêtres qui reçoivent de l'argent pour les chanter. (V. 9813-9898).

La sixième main, enfin, porte des noms divers : Barat, Tricherie, Tricot, Hasart, Décevance. Elle fait faux poids et fausses mesures; et selon qu'elle achète ou qu'elle vend, elle use de l'unité qui lui convient. Et que d'autres méfaits à sa charge!

- | | | | |
|------|--|------|--|
| 9938 | Une fois coçonne ⁽¹⁾ chevaux
Et fait les mauvais bons sembler
A ceuz qui veulent acheter.
Une autre fois par le pais
Faus saintuaires et faintis
Porte et monstre a la simple gent
Pour fausement avoir argent. | 9955 | Et afin que plus coulouré
Soit le miracle et renommé,
Je m'en vois aus coquins parler
Et leur fais faire simuler
Que boisteus soient ou contrais, |
| 9945 | L'autre fois prent en ces mous-
[tiers
Aucuns images qui sont viez,
Leur fait pertuis en la teste
Pour faire gaignier le prestre :
Es pertuis qu'a fait huile met | 9960 | Sours ou mués ou contrefais
Et en tel point venir les fais
Devant l'image et crier : « Las!
Saint image, garissiez moi !
Aprez Dieu ai en vous grant foi ! » |
| 9950 | Ou eaue ou vin, ce qu'a plus
[prest,
Afin que, quant celle liqueur
Descent aval, dite sueur
Soit, et de faire miracle
Renommee le viez image. | 9965 | Adonc de ma main les lieve
Et touz sains en heure brieve
Moustre. Merveille n'est mie,
Quar n'avoient maladie;
Seulement mon mal avoient, |
| | | 9970 | Mais la gent ne le cuidoient.
Il le reputent miracle,
Dient que ç'a fait l'image,
Et ainsi gaigne le prestre . . . |

Le mensonge a bien d'autres occasions de s'exercer. A la cour du roi, l'avocat, qui a étudié les lois, fait aller sa langue comme la languette de la balance, qui penche du côté où est le poids : il va vers l'argent, plaidant et jurant sciemment en faveur du faux et du tort pourvu qu'il y trouve intérêt. (V. 9899-10116).

⁽¹⁾ « revend » et, ici, « maquignonne ».

Enfin Avarice porte une bosse : la Propriété, la bosse du chameau, qui empêche de passer par le chas de l'aiguille le religieux qui manque à son vœu de pauvreté. Or, dit Avarice, les « bossuauz et bossuz

10158	Qui en ces cloistres sont reclus Sont mes parens et mes cousins Et plus que autres mes affins. Delez leur riule boçuz sont	Et delez droite voie vont Tortuement, et d'adreceur N'ont cure ne de reprendre. »
-------	---	---

Et Avarice a un « mahomet », son idole : le denier d'or ou d'argent, marqué à l'effigie du seigneur de la contrée. C'est le dieu qui se loge dans les écrins et dans les cachettes souterraines, le dieu pour lequel on se fait dépouiller de sa cotte en jouant aux mères et aux dés. (V. 10117-10218).

Tandis qu'Avarice tarde à se saisir du Pèlerin, deux autres vieilles surgissent : l'une portant aux dents un sac percé avec un entonnoir ; l'autre, chevauchant un porc, et brandissant un trait. Ce sont Glouttonnie et Luxure. Glouttonnie au long nez, qu'on appelle aussi Gas-trimargie⁽¹⁾, dit :

10352	« Je leuve sui du boscage Qui touzjours ai es dens rage, Que le menton faire troter Me faut, et la gueule baer.	Je sui Bel qui deveure tout, Qui es cuisines mon nez boute Par les fenestres pour flairier... »
-------	--	---

Quand elle est rassasiée de nourriture et de vins, elle ne se possède plus, capable alors de « dire vilenie à Dieu et à sainte Marie », faisant fi de toute vertu, et préparant les voies à « dame Venus ». (V. 10219-10506).

De fait, Venus, qui la suit montée sur un pourceau, attaque à son tour le Pèlerin. De son dard elle lui transperce l'œil. Elle est pire que

¹ Terme assez rare (*γαστριμαργία*), qu'on trouve employé surtout dans les textes concernant Cîteaux. Voir le « *Bénédictine* » de 1335 (*Statuta Capitulum generalium Ordinis cister-*

ciensis, p. p. dom Canivez, t. III, 1935, p. 423). Cf. les Statuts de 1357 (*ibid.*, p. 533) et le *De ordine vite* mis sous le nom de s. Bernard (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIV, col. 579, § 31).

« charogne puante »; elle est l'ennemie haineuse des gens de religion, chez lesquels règne Chasteté, qu'elle exècre; elle se pare, elle se farde, pour tromper, mais elle n'est en réalité que « baveuse et limonneuse », plus qu'on ne saurait dire : ses œuvres, on les dénomme *raptus*, et *stuprum*, et *incestus*, et *adulterium*, et *fornicatio*. (V. 10507-10696).

Attaqué par les sept monstres qui viennent d'être décrits, frappé, terrassé, démuné de son bourdon, le Pèlerin gémit de n'avoir pas eu le courage de franchir la haie de Pénitence et d'avoir si inutilement reçu les sacrements. Mais Grâce réapparaît, qui tance sa mollesse et lui rend son bourdon. Elle l'avertit d'adresser sa prière à Celle dont il peut attendre toute miséricorde et elle lui remet le texte d'une oraison à la Vierge : c'est un poème abécédaire de 25 strophes, composées chacune de douze octosyllabes, qui riment selon le schéma *aabaabbbabba*. Le Pèlerin récite cette prière, puis sollicite le secours que Grâce peut discrétionnairement lui accorder ou lui refuser, mais sans lequel il ne peut rien. Grâce le lui octroie; et les sept monstres n'ont plus de prise sur lui. (V. 10697-11300).

Encore a-t-il à témoigner de dispositions qui lui valent la clémence divine. Grâce le mène à une roche, d'où dégoutte une eau recueillie par-dessous en un grand cuvier : cette roche est l'image du cœur endurci, mais d'où peuvent jaillir abondamment les larmes du repentir. Le Pèlerin se baigne dans le cuvier tout plein, mais non point tant encore qu'il en soit purifié : il s'agit de savoir si, en une tentative nouvelle, il franchira enfin la haie de Pénitence; et il se met en route pour l'épreuve. (V. 11301-11406).

Son chemin le conduit devant une vaste mer, agitée par les tempêtes, où un peuple d'hommes et de femmes s'efforce de nager. Il lui faut la passer. Un monstre affreux y pêche, qui se dispose à le saisir et alerte de son cor une vieille femme, sa fille Hérésie la borgne, celle qui s'emploie à déformer l'Écriture, qui fit brûler les Templiers, et qui plaïda contre saint Augustin. Grâce le protège contre son attaque et lui explique la signification de cette étrange mer : l'orgueil, l'avarice, la vanité mondaine, l'aveuglement y causent la perte de ceux qu'on y voit se débattre. Le sinistre pêcheur, Satan, les prend de ses engins variés et y multiplie ses ruses. (V. 11407-11780).

Mais, tandis que Grâce instruit ainsi le Pèlerin, survient une demoiselle pimpante, une pelote à la main, les pieds emplumés comme ceux d'un pigeon. Elle dit :

- | | | |
|-------|--|---|
| 11803 | « Jenneece sui la legiere,
La giberresse ⁽¹⁾ et coursiere,
La sauterelle, la saillant,
Qui tout dangier ne pris un gant.
Je vois, je vieng, sail et vole,
J'espringale, je karole,
Je trepe et queur, dance et bale | Ailes ont, tu le vois a l'ueil.
Asael jadis les porta . . . |
| 11810 | Et vois a la huitelale ⁽²⁾ ;
Je luite et sail fossez piez joins
Et gete la pierre au plus loims,
Et nulle fois je ne mesmaie
De trespasser muret ou haie. | 11829 Pour ce piec'à sainte Eglise
Ordena que ne fust mie
Personne pour li gouverner
Qui n'eüst piés de plonc . . . |
| 11815 | Se des pommes a mes voisins
Vuel avoir, tost en leurs gardins
Sui saillie et sur un pommier
Sui tost rampee de legier.
Pour nient ne sui pas duvee ⁽³⁾ | 11835 Un estuef me faut pour jouer
Et une croce a souler ⁽⁴⁾ . . . |
| 11820 | Es piés ne si emplumee,
Mes piez me portent ou je vuel, | 11841 Encor ne sui pas saoule
De jouer au gieu de boule,
D'aler quillier, d'aler billier,
Et de jouer au mereillier,
11845 D'ouir chançons et instrumens
Et querre mes esbatemens.
En ma pelote ⁵ jour et nuit
Ai plus soulas et plus deduit
Qu'en quanque me dit mon pere
11850 Ne que m'enseigne ma mere. » |

Cette jeune étourdie offre au Pèlerin de lui faire passer la mer, à son grand péril. C'est ainsi qu'elle l'expose à des dangers fameux : les hauts fonds de Sirtes, qui sont la « propre volonté » ; les tourbillons de Caribdis, qui sont l'agitation mondaine ; les jaillissements et les gouffres de Bitalasso et de Scilla, qui sont, au gré de la fortune, le flux montant de la prospérité et les chutes de l'adversité ; les chants de Syrena, qui sont le « soulas mondain », le péril le plus grand couru par la jeunesse. (V. 11781-11970).

Mais alors se présente une vieille, armée d'outils de forgeron :

12011 « Je sui, dist elle, l'orfevresse
Du ciel et la forgeresse
Qui las et forge en cest pais
Les couronnes de Paradis. »

⁽¹⁾ « celle qui aime à s'agiter ».
⁽²⁾ « mascarade » (2).
⁽³⁾ « duvetée ».

⁽⁴⁾ *souler* : « jouer à la soule », sorte de hockey.

⁽⁵⁾ La balle qu'elle porte à la main.

Elle s'appelle Tribulation. Le marteau dont elle frappe, qui est Persécution, améliore les bons métaux et détruit les mauvais. Ses tenailles sont Détresse et Angoisse; son tablier est Honte et Confusion. Elle montre la commission dont Dieu l'a munie et qui la charge de ruiner partout la prospérité pour obliger ceux qu'aveuglent les séductions d'ici-bas à tourner enfin leurs regards vers le ciel : cette commission est datée du jour où Adam fut « mis en exil ». Mais il y en a aussi une autre, émanée de Satan, qui la charge, en frappant, d'ôter aux pèlerins l'écharpe et le bourdon, c'est-à-dire l'espérance et la foi. Ainsi Tribulation travaille pour Dieu ou pour l'Ennemi, selon la façon dont l'homme accepte ou regimbe.

Martelé par Tribulation, abandonné par Jeunesse, le Pèlerin adresse une prière à Dieu, lui demandant l'aide de sa grâce. Tribulation reconnaît à ce signe qu'il est de ceux que l'épreuve améliore : elle décide donc de le conduire au refuge qu'il a mérité, auprès de Grâce. (V. 11971-12344).

Et voici de nouveau le Pèlerin en présence de Grâce, qui, après l'avoir quelque peu rudoyé pour son inconstance, lui apporte un secours décisif : elle lui enseigne un moyen de faire pénitence plus court que de traverser la haie si épineuse; ce sera de passer la mer sur la Nef de Religion. Le vaisseau, cerclé de liens trop lâches (les liens symbolisent les commandements, trop négligés), peut cependant naviguer : que le Pèlerin y prenne place, en l'un des « châteaux » qui s'y trouvent, Cluni, Cîteaux, ou tel autre à sa convenance. (V. 12345-12554).

Le Pèlerin visite le château où Grâce l'a mené. Il est accueilli par le portier, qui a nom Peur de Dieu, qui enseigne le commencement de la sagesse, et qui lui assène un coup de massue, comme on donne la colée au chevalier qu'on adoube. A l'intérieur, il aperçoit :

cloître et dortoir,
12638 Moustier, chapitre et refectoir,

et aussi hôtellerie et infirmerie. Il traverse l'hôtellerie, où Charité fait le service des pauvres. Puis il aperçoit plusieurs dames, dont il apprend à connaître les offices : au chapitre, Obéissance, maîtresse

du lieu, tenant des cordes dont elle lie *Propre Volonté*; puis *Discipline*, une lime à la bouche, et armée d'une targe; au dortoir, *Pauvreté volontaire*, vêtue d'un simple gambeson et qui chante gaiement sa pauvreté; puis *Chasteté*, armée d'un bâton, qui refait les lits; au cloître, *Étude*, suivie d'une colombe, et qui répand les leçons de l'Écriture; au réfectoire, *Sobriété*, et là les morts, dont le bien qu'ils ont laissé repaît les vivants, demandent en retour à ceux-ci de prier pour eux; au moultier, *Oraison*, munie d'une tarière, qui perce les cieux, et d'une boîte de messagère, d'où les prières s'envolent, venant en aide aux défunts et préparant le Paradis aux vivants; puis *Latria*, qui de son cor annonce les heures et qui joue de l'orgue et du psalterion, en y mêlant les chants et les psalmodies. (V. 12554-12972).

Maintenant, le Pèlerin est l'hôte du château, où *Obéissance*, la « prieuresse », l'a lié de ses liens. Il y passe un long temps, au bout duquel deux vieilles se présentent à lui : l'une est *Enfermeté* (la maladie), portant un lit sur sa tête, et qui incline à la pénitence les plus orgueilleux; l'autre, aux pieds de plomb, aux deux béquilles, *Vieillesse* la sensée et aussi la radoteuse :

13201	« Vieillesse ai non la redoutee,	(Et pas taire ne le covient)
	La pianeeue, la ridee, . . .	13215 Que, comment qu'äie assez veü,
13205	Celle a cui conseil demander	Assez esprouvé et seü,
	On doit et grant honneur porter,	Et combien qu'äie bien cent ans,
	Quar j'ai veü le temps passé . . .	Que sui mise au renc des enlans
13213	Toutevoies souvent avient	Et que radote au derrenier . . . »

Enfermeté et *Vieillesse* sont les messagères de la Mort, dont l'approche est adoucie par la bonté de *Miséricorde* à la bienfaisante mammelle, qui prend soin des malades et des vieillards; mais la Mort n'en arrive pas moins, qui fauche les vies comme herbe sur pré. Et l'âme du Pèlerin quitte son corps.

Mais ce n'était qu'un songe : un songe que le Pèlerin, s'éveillant sur l'heure de matines, a mis par écrit pour l'édification de tous ses frères humains. (V. 12973-13540).

2. — SECONDE RÉDACTION
DU PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE.

Ayant écrit son *Pèlerinage de la Vie humaine*, Guillaume de Digulleville s'est ensuite avisé d'en donner une seconde rédaction⁽¹⁾. Il a expliqué, dans un prologue à ce nouveau texte, l'origine de cette entreprise : son premier récit, rédigé à l'impromptu en 1330, au lendemain de sa vision, avait été, dit-il, mis en circulation sans son avis et s'était ainsi répandu sous une forme imparfaite; il comptait l'amender; et c'est ce qu'il fit vingt-cinq années plus tard, en refaçonnant le poème⁽²⁾.

Cette déclaration ne laisse pas de surprendre. Si sa rédaction de premier jet a réellement couru le monde sans son approbation, il faut convenir qu'il a bien longuement tardé à la reviser. On peut douter qu'elle ait été diffusée malgré lui ou même simplement à son insu. Il a dû avoir, pour la remanier, des raisons qu'il n'a point dites et qui pouvaient tenir à l'opportunité autant qu'à son goût personnel. Il est possible qu'il ait été critiqué, avec quelque retard, alors que son œuvre, ayant fait une brillante fortune, aurait provoqué la censure de vigilants Aristarques et peut-être aussi l'envie de quelques Zoïles malintentionnés. Mais ses véritables motifs, qu'il n'a pas énoncés, ne nous sont pas connus avec certitude et se laissent seulement deviner d'après la nature des corrections auxquelles il a procédé.

⁽¹⁾ La seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine* est immédiatement reconnaissable à son incipit : « Par maintes fois il advient bien ».

Une analyse en a été faite par Hultman, ouvr. cité, p. 21-29, mais (sans que l'auteur l'ait suffisamment indiqué) d'après un imprimé de l'an 1500 qui donne le texte d'un remanieur du remaniement de Guillaume, et non point le remaniement de Guillaume.

Notre étude de ce texte sera faite d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale n° 12466 (anc. Suppl. français 214 bis, prove-

nant des Augustins* de Lyon), lequel contient les trois ouvrages *V*², *I* et *J*, et une série de poèmes latins. L'écriture, du type *libraria*, est du xv^e siècle. Sauf vers la fin, de larges places ont été réservées, à raison d'une ou deux par page, pour l'illustration, mais sont restées en blanc.

⁽²⁾ Il n'est pas dit, d'ailleurs, que tout ce travail de révision se soit fait en 1355. La date, donnée dans le prologue, peut être celle de l'achèvement; et plusieurs des éléments nouveaux introduits dans le poème peuvent avoir été composés sensiblement plus tôt.

La comparaison de ses deux rédactions⁽¹⁾ fait apparaître d'abord un changement dans la destination de l'œuvre. L'idée initiale de Guillaume, en 1330, avait été d'intéresser et d'instruire un auditoire de laïques : il l'avait indiqué dans son prologue, et c'est à ce dessein que répondait la division de son récit en quatre journées de lecture⁽²⁾ : suspendant sa narration, et faisant une « pause », il renvoyait chaque fois ses auditeurs à une autre séance pour entendre la suite. Dans la seconde rédaction, toute trace de cette division a disparu ; les raccords ont été supprimés ; il n'est plus fait mention d'un public qui écouterait : l'auteur, apostrophant son livre, l'envoie maintenant par le monde pour être lu, non plus pour être entendu. A-t-il craint, après coup, de s'être rendu suspect de mouanderie en s'adressant trop spécialement à un public profane, pour la satisfaction duquel il avait peut-être déjà fait, en composant, d'assez grands sacrifices ? C'est possible : autant valait ne pas trop afficher l'intention.

Une autre particularité est également significative, et dans le même sens : la nouvelle rédaction contient, en effet, insérés dans la trame de langue française, plusieurs longs morceaux en langue latine. Lorsque Grâce remet au Pèlerin l'écharpe, symbole de la foi, où pendent les douze clochettes qui représentent les douze articles du *Credo*, elle y ajoute un écrit dont l'auteur donne le texte : c'est un long poème latin de 43 douzains, formés d'octosyllabes, rimés selon le schéma *aabaabbbabba* (strophe dite d'Héliand), dont les mots initiaux, mis à la suite les uns des autres, reproduisent intégralement le texte du *Credo*. De même, au bourdon, dont elle munit le Pèlerin et qui symbolise l'espérance, Grâce joint deux autres écrits latins, composés selon la même formule rythmique que le poème sur le *Credo*, et dont l'un, de 39 douzains, reproduit par la

¹ Obligés de nous en tenir à l'essentiel, nous ne pouvons donner, dans les pages qui suivent, que les principaux résultats de la confrontation que nous avons faite, point à point, des deux versions considérées. Cette étude comparative, poussée jusqu'au détail, et assortie des preuves convenables, ferait opportunément l'objet d'un travail séparé. Il est, en effet, très rare qu'on possède ainsi deux rédactions d'une même œuvre par un même

auteur ; et, quelle que soit la valeur intrinsèque de l'œuvre, on est à même, en ce cas privilégié, d'entrer avec précision et sûreté dans le secret d'un travail littéraire dont les intentions et les procédés aident à connaître non seulement les goûts de l'auteur, mais aussi, à travers ses préoccupations, certaines façons de juger de ses contemporains.

² Vers 1-5066; 5067-9054; 9055-11406; 11407-15540.

juxtaposition des mots initiaux de chaque strophe le texte de *Pater noster*, l'autre, de 14 douzains, le texte de l'*Ave Maria*. Enfin à l'occasion des épreuves que Tribulation impose au Pèlerin, celui-ci adresse à la Vierge Marie une longue prière en prose latine, inspirée de l'enseignement de saint Bernard, toute nourrie du souvenir de l'Écriture, et développée en partie, au cours de quelque sept pages pleines, selon la règle de *Interpretatio per verba*.

Or un livre fait pour la lecture par l'œil et à tête reposée ne bénéficie pas, devant la critique, des mêmes immunités qu'un livre destiné à la lecture à haute voix : en tout premier lieu, les défauts de composition, plus immédiatement sensibles, y sont plus difficilement acceptables. C'est pourquoi, sans doute, Guillaume de Digulleville, en refondant son ouvrage, y a apporté d'importants changements dans la distribution des parties.

Il avait d'abord placé le discours de Raison sur l'antagonisme de l'âme et du corps après la rencontre du Pèlerin avec Rude Entendement et avant celle des divers Péchés : il l'avait ainsi intercalé assez mal à propos dans une série d'épisodes qu'il y avait intérêt à ne point rompre par l'intrusion d'un développement d'une autre sorte. Il a corrigé ce défaut en reportant tout le discours à un moment antérieur de l'action et en le présentant comme l'ultime leçon de Grâce (d'ailleurs mieux en ce rôle que Raison), donnée au Pèlerin avant qu'il se mit en route.

Il lui a de même paru que l'intervention de Jeunesse, racontée seulement vers la fin du poème⁽¹⁾, bien qu'elle fût, pour le Pèlerin, l'une des premières causes de ses fautes, se produisait ainsi trop tard : il l'a donc fait venir aussitôt après la rencontre avec Rude Entendement.

On voit moins bien pourquoi il a modifié l'ordre primitif dans la présentation des Péchés capitaux : il a en effet, dans sa seconde rédaction, mis en tête Gloutonnie et Luxure, qui, d'abord, n'arrivaient que les dernières⁽²⁾. Peut-être a-t-il voulu se débarrasser tout de suite de deux épisodes qui semblent l'avoir moins intéressé que les autres.

⁽¹⁾ Vers 11782-885.

⁽²⁾ Il a, en tout cas, mis un peu plus d'ordre en séparant mieux, dans son exposé, ce qui se rapportait à chacune d'elles : les vers 10251-74

(relatifs à Luxure) ont été rejetés après le vers 10506 (pour être ainsi réunis au portrait principal de ce personnage). Sur ce point, son intention semble assez claire.

Mais le souci d'un arrangement plus rationnel réapparaît quand un groupe de quelque 115 vers, placés initialement dans le passage relatif à l'Envie et où il est question du cheval symbolique monté par le Pèlerin, a été rejeté plus loin, comme élément d'un épisode nouveau, où l'auteur a voulu mentionner certaines de ses mésaventures après son entrée au couvent. C'est qu'en effet le trait ne convenait point à l'endroit où il se trouvait : il arrivait plus naturellement en un passage de caractère plus personnel, où, vers la fin du poème, et à propos de la vie menée par Guillaume au couvent, il prenait sa véritable signification.

De même, Tribulation ne survenait, dans la première rédaction, qu'au terme du voyage, juste avant l'entrée du Pèlerin au couvent : elle aurait pourtant dû s'imposer beaucoup plus tôt. Aussi les vers qui la concernent ont-ils été insérés dans le récit dès le moment où le Pèlerin avait affaire à Ire.

Enfin, la vision de la Roche aux Larmes, qui venait d'abord après celle des Sept Péchés capitaux et après la prière à la Vierge, a été rejetée vers la fin, au moment où l'insuffisance du repentir éprouvé par le Pèlerin est compensée par son entrée en religion⁽¹⁾.

Beaucoup d'autres modifications, suppressions ou corrections n'intéressent que la forme du poème. Elles sont souvent difficiles à expliquer et l'on n'aperçoit guère, en bien des cas, pourquoi telle expression a été substituée à telle autre. L'auteur, cependant, a dû avoir parfois son idée; et il ne semble pas que ce soit au hasard qu'il ait partout fait disparaître ce qu'il avait dit d'abord des « gagnepains », sorte de gantelets, dont Grâce avait voulu munir le Pèlerin : non seulement le passage où il avait cherché à expliquer le terme par recours à l'histoire de David, mais, partout ailleurs, le terme même de « gagnepain ». D'autres corrections, touchant le style, et qui d'ailleurs, à notre sens, n'apportent guère d'amélioration, répondent néanmoins, elles aussi, à une intention réfléchie, soit que l'auteur substitue, par exemple, dans le dialogue, le tutoiement au vouvoiement, soit qu'il remplace par des verbes ces substantifs, apparemment des néologismes, dont il avait fait d'abord un grand usage⁽²⁾. Quant à la suppression de nombreux vers ou groupes de vers, elle semble n'avoir pas eu

⁽¹⁾ Vers 3763-968.

⁽²⁾ Voir ci-après, page 39.

d'autre raison que le besoin de raccourcir, afin de laisser place à des éléments nouveaux : en quoi, d'ailleurs, le poème a parfois perdu ; car ces vers, de faible intérêt pour l'action, avaient du moins, à l'occasion, le mérite d'introduire un certain mouvement dans le récit.

Mais les changements les plus dignes de remarque, et qui sont nombreux, ont rapport au fond même des choses : l'auteur a voulu tantôt rectifier ce qu'il avait écrit précédemment, et qui pouvait prêter à la critique soit pour la doctrine soit pour des raisons de convenances, tantôt le renforcer et le préciser, tantôt y ajouter des compléments pour les besoins de son sujet ou au gré de sa fantaisie. Un classement méthodique des faits risquerait d'être arbitraire, et le mieux est peut-être, ne serait-ce que pour la clarté, de les énumérer dans l'ordre où les présente le texte. Voici les principaux :

Suppression des vers 164-202, où il était dit que l'accès de la Jérusalem céleste était réservé aux pauvres.

Dans le portrait de Grâce (v. 226-248), addition de ce trait qu'elle est accompagnée d'une colombe (qui, dans la suite de l'action, jouera un certain rôle)

Aux vers qui concernent le premier des sacrements (v. 423-478), addition d'un long développement sur le péché originel, lavé par le baptême, avec allusion au cas de l'auteur, qui a reçu de son parrain le nom de Guillaume.

A la suite d'une tirade sur l'usage abusif de l'excommunication, addition (v. 115) de l'apologue du prêtre qui, ayant excommunié un cerisier où il s'était déchiré, l'avait frappé de stérilité, puis lui avait rendu sa fertilité en l'absolvant.

Au vers 1271, à propos des souhaits inconsidérés, mention des fils de Zébédée.

Au vers 1424, après ce qui a été dit de l'interdiction faite aux religieux d'user du glaive et des clés, remarque que certains d'entre eux peuvent cependant recevoir ce droit sur autorisation exceptionnelle du pape, à condition que les prêtres chargés normalement d'une cure ne s'en trouvent pas lésés ; et comparaison, à ce sujet, avec les corps célestes, par l'intermédiaire desquels Dieu régit le monde, mais sans renoncer pour autant à sa puissance d'intervention directe.

Vers 1829-1940, où Nature se plaignait que Grâce opérât sans elle

le miracle de la transsubstantiation et où Grâce lui répliquait, supprimés.

Vers 2465-2506, où il était raconté que l'équerre portant les lettres mystiques *PAX* avait servi de jouet à Jésus en son enfance, puis avait été laissée par lui aux hommes sur les conseils de Charité : supprimés et remplacés par un développement sur le testament de Jésus-Christ.

Après le vers 3361, addition de 175 nouveaux vers pour expliquer que l'écharpe et le bourdon dont sera muni le Pèlerin ne se voient pas avec les yeux, mais qu'ils s'imaginent, jusqu'à devenir sensibles pour la vue, d'après ce qu'on en a appris par l'ouïe.

Vers 3467-3664 : au sujet de l'écharpe du Pèlerin, quelques abrégements. Mais addition du texte sur lequel s'est fondé saint Paul pour dire qu'il était écrit que le Pèlerin devait vivre sur son sac (Habacuc, II, 4)⁽¹⁾. Parmi les erreurs de la foi que l'établissement du *Credo* avait eu pour objet de prévenir, mention des hérésies des Ariens, des Pélagiens, et d'autres encore, dont l'auteur « se restraint de parler ». A propos de l'origine du *Credo*, indication que les douze articles en avaient été arrêtés, non point (comme le donnait à croire la première rédaction) par les douze apôtres, mais par plusieurs conciles, décidant d'après l'enseignement de ces apôtres. A propos de l'origine des gouttes de sang dont l'écharpe du Pèlerin est tachetée, rectification : ces gouttes sont expliquées comme le souvenir, non plus du martyre de saint Étienne, mais de la passion de tous les martyrs en général ; et à ce propos, allusion aux projets de croisade, dont l'auteur avait pu, de son temps, constater l'avortement :

Nulz ne se veult plus opposer
 Aus tyrans pour la foy garder.
 Bien dient aucuns qu'il yront,
 Quant bien mangié et beü ont,
 Et jurent, et [se] font croisier.
 Mais, quant ce vient a l'esploïtier,
 N'est rien si fort, tout est perdu⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il vise les mots : « *justus autem in sua fide vivet* ».

⁽²⁾ Sur ce thème des vœux sans lendemain, formés dans les fumées du vin et abandonnés

au réveil, voir Rutebeuf, *Complainte du comte Eudes de Nevers*, v. 157-162, et *Nouvelle complainte d'outremer*, v. 251-264. On le retrouve en d'autres écrits.

Vers 3668 et 3752. Addition que l'écharpe du Pèlerin est fixée par la ceinture de Justice, conformément à la parole d'Isaïe : « De justice aras çainture. »⁽¹⁾

Vers 3763-4568. Le passage a été fortement remanié : suppression, comme nous l'avons dit, de ce qui concernait les « gagnepains », et aussi de la mention du fourreau où saint Benoit tenait son épée. En revanche, addition de ce trait que Grâce refuse au Pèlerin des jambières, qui l'alourdiraient pour fuir devant Vénus.

Vers 4569-5746. La leçon de Grâce au Pèlerin sur sa faiblesse et sur la façon dont il interprétait l'exemple de David pour refuser des armes a été supprimée. Mais Grâce lui délivre les cinq pierres dont était muni David : un rubis, symbolisant le souvenir du Christ ; une perle, le souvenir de la Vierge ; un saphir, le souvenir de la « gloire perdurable » ; un asbestos, le souvenir du feu inextinguible de l'enfer ; une émeraude, le souvenir de l'Écriture.

Vers 4982-6502. Dans l'enseignement sur le conflit de l'âme et du corps (un peu abrégé en quelques parties), addition de l'exemple de persévérance donné par la fourmi qui s'efforce de gravir un monticule de sable croulant sous ses pattes et qui finalement y parvient⁽²⁾.

Vers 6521-6688. Épisode du Nattier. Le texte a subi des coupures, portant sur des parties de dialogue assez vivantes, mais de faible intérêt didactique. En contre-partie, une addition : le Nattier, expliquant qu'on néglige ses paroles parce qu'il est mal vêtu, remarque :

Se aus escoles de Paris
Avoit par trente ans apris
Un povre, et mal vestu fust
Ou riche vestement n'eüst,
Ja ne seroit tant honoré
Com seroit un fol bien fourré.
Aus escoles n'est mais li sens :
Fuï s'en est es vestemens.

Vers 6875. Là s'arrêtait, dans la première rédaction, le discours d'Oïseuse au Pèlerin à l'entrée des deux chemins. Dans la seconde

⁽¹⁾ Isaïe, XI, 5 : « Et erit justitia cingulum lumborum ejus. »

⁽²⁾ Au début de la description :

Va l'en, pareceux, au fourmi,
Dist le sage, et apprend de li.

C'est un renvoi au Livre des Proverbes, VI, 6 : « Vade ad formicam, o piger, et considera vias ejus. . . » Mais, dans ce livre, la fourmi est donnée comme un exemple de prévoyance, et non de persévérance ; et il n'y est pas question du tas de sable.

rédaction, c'est elle qui l'éclaire en outre sur la signification de la haie de Pénitence, qui sépare les routes. Le Pèlerin, ainsi amené à se remémorer certains enseignements de Grâce, résiste aux sollicitations de Jeunesse et de son corps, et s'engage d'abord dans la voie de droite, la bonne voie : c'est le sujet d'un nouvel épisode. Arrivant à un mur percé de trois portes, il trouve à celle du milieu une dame de manières courtoises, Vertu morale, qui, conformément aux principes des « Éthiques », rejette les vices vers les portes latérales (et les vices sont tous les extrêmes, couardise comme « trop hardie emprise », avarice comme prodigalité). Elle recommande la porte du centre au Pèlerin, qui s'y engage. Mais celui-ci, découvrant alors un corps en croix et un Esprit, apprend de l'Esprit, qui est Mortification de la chair, que ce corps est le sien, et que, selon l'enseignement de l'Évangile, il le contraint à subir sa pénitence et à porter sa croix.

Vers 6905-7015. Grâce, dans la première rédaction, faisait entendre sa voix au Pèlerin pour lui reprocher de mal choisir sa route et lui éclaircissait le symbole de la haie de pénitence. Dans le nouvel arrangement, elle n'avait plus à le faire, puisque le Pèlerin, averti incidemment par Oiseuse, n'avait pas encore pris la mauvaise voie. Son discours porte maintenant sur un autre point : elle l'instruit sur l'effort que doit faire la volonté pour résister au mal. Elle lui montre une roue à quatre rayons en croix, tournant autour d'un axe, de l'Orient vers l'Occident, tandis qu'une roue intérieure et de petites dimensions tourne en sens inverse, de l'Occident vers l'Orient⁽¹⁾. La grande roue symbolise les appétits du corps; la petite, l'effort de l'âme pour résister au mouvement qui l'entraînerait. C'est ainsi que, dans le ciel, se meuvent les planètes, lesquelles, par le jeu des épicycles, résistent à l'entraînement de la sphère étoilée : la lune recule d'un jour en un mois; le soleil opère sa révolution propre en un an, Saturne en douze, Jupiter en trente⁽²⁾.

Or tous ces enseignements ne font que décourager le Pèlerin, qui,

¹ L'idée de cette roue a été inspirée à l'auteur, comme il le dit, par la lecture d'Ezéchiel.

⁽²⁾ Guillaume fait ici preuve de certaines connaissances en astronomie. Mais il ne voyait peut-être pas très clair en ce qu'il croyait savoir. Il y aurait beaucoup à dire sur sa façon

de concevoir, comme un mouvement toujours rétrograde, la révolution des planètes. Et ce qu'il ajoute des excentriques, dont il semble considérer qu'ils créent des mouvements anormaux, dénoterait une interprétation inexacte des théories de l'école.

se laissant emporter par Jeunesse, revient d'un bond à l'entrée du chemin de gauche, le chemin d'Oiseuse, le mauvais chemin où il va rencontrer successivement les sept péchés capitaux.

Vers 10235-714 : rencontre de Gloutonnie et de Vénus. Un changement et une addition. Vénus vient de déclarer sa haine pour Chasteté : le poète a supprimé les vers qui suivent (v. 10571-84) et les a remplacés par une série d'une soixantaine de nouveaux vers, où Vénus, ayant énoncé que le *Roman de la Rose* était entièrement sien, ajoute que toutefois le clerc auquel elle l'avait dicté (Jean de Meung) y avait aussi introduit certains éléments qui ne la concernaient point et qui, d'ailleurs, à l'insu de beaucoup de gens, avaient été moissonnés dans le champ d'autrui. De quoi un Normand s'étant aperçu, s'était hautement écrié : « Ah ! ah ! il n'est pas bien d'emporter la moisson d'autrui ! » Et le clerc s'était enfui, non sans conserver le bénéfice de son larcin : fautif d'avoir ainsi dérobé, fautif aussi d'avoir médité des religieux en faveur de Vénus. Et voilà l'explication de l'animosité de ce clerc contre les Normands :

Onques puis Normant il n'ama,
Si com ou rouman le monstra,
Disant que de Normandie
Estoit Male Bouche a fine :
Dont il menti ⁽¹⁾. . .

(1) Guillaume, qui a beaucoup emprunté au *Roman de la Rose*, a pu, à un moment donné, s'en trouver gêné ; et il a pris ses sûretés. Déjà il avait supprimé le prologue de sa première rédaction, où il déclarait l'influence de ce roman sur son propre roman. Ici, critiquant les digressions, les plagiat et les calomnies de Jean de Meung, il fait ses réserves d'auteur, d'homme de religion et de Normand : c'est le plus ancien témoignage que l'on possède sur l'opposition que provoqua l'œuvre du célèbre démolisseur. Ce qui nous est raconté de la dénonciation des plagiat de Jean par un Normand est évidemment suspect, du moins en partie. Il se peut que ce Normand ait existé, connu de Guillaume, et qu'il ait en effet signalé les pilleries dont abonde le *Roman de la Rose* ; mais on ne saurait guère expliquer par là que Jean de Meung, par vengeance, ait fait de Male Bouche une Normande. Il faudrait supposer, pour l'admettre, qu'il eût après coup

retouché son texte : car si, dans sa première rédaction, il avait déjà porté sa pointe contre les Normands, ce n'eût point été pour rétorquer le trait d'un Normand. Or aucun des très nombreux manuscrits de son roman n'autorise la supposition. Les Normands sont désignés comme les « soudoyers » de Male Bouche en trois endroits : aux vers 3890 (*Ot soudoyers de Normandie*), 10724 (*O ses Normanz, que naus feus arde!*) et 21294 (*Quant la fors, o ses Normanz ivres*) : ce sont là les leçons des manuscrits les plus anciens et les meilleurs. On remarque seulement qu'au vers 3890, un manuscrit isolé porte le mot *Picardie*, récrit sur le mot *Normandie*, et que deux autres donnent les leçons banales *Ot soudoyers que Deus maudie* et *Qui ne pense fors a boisdie* ; — qu'au vers 10724, le premier de ces mêmes manuscrits porte *Francis*, substitué à *Normandie* après grattage ; — enfin qu'au vers 21294, un autre manuscrit donne la leçon plate *Quant*

Autre modification dans le même passage : Gloutonnie et Luxure abandonnent le Pèlerin à son sort pour s'attaquer à de plus riches voyageurs.

Vers 7033-338 : rencontre de Paresse. Addition : énumération des cinq cordes que cette vieille porte autour du cou, et qui lui servent à étrangler ceux qui vont au prêtre pour « conter leurs erreurs ». Le récit du long combat soutenu contre elle par le Pèlerin est remplacé par quelques vers, où il apprend qu'il est sauvé par la colombe de Grâce ⁽¹⁾.

Vers 7339-8190 : rencontre avec Orgueil. Suppression d'assez nombreux passages où il était question de Lucifer devenu pêcheur en mer (v. 7448-52), de la corne d'unicorne (v. 7649-62), de Fierté et de Cruauté, principalement acharnées contre ceux qui sont purgés de leurs péchés (v. 7667-70), des yeux d'Argus (v. 7775-8), du cor de Roland (v. 7777-86), du bâton d'Obstination rapporté d'Égypte (v. 7965-72), du singe savetier et du Pharisien (v. 7057-80), etc.

Vers 8191-796 : rencontre avec Envie. Le passage (v. 8542-74) où Envie était représentée comme ne se repaissant que d'ordure a été récrit selon l'idée qu'elle pourrait tout ce qu'elle touche. Au lieu de la description du cheval monté par le Pèlerin, rejetée plus loin, comme nous l'avons déjà dit, une quarantaine de vers nouveaux pour raconter un combat livré contre Envie, et dont le héros se tire sain et sauf grâce à une intervention de la colombe de Grâce.

Vers 8798-9026 : rencontre avec Ire. Les préliminaires de l'épisode ont été fortement abrégés. Toute la fin a été profondément modifiée et largement amplifiée. Le Pèlerin tire son épée pour combattre Ire, laquelle fait appel à Tribulation (et ici sont insérés les quelque 275 vers qui, dans la rédaction primitive, ne venaient que presque à la fin du poème). C'est alors que, pour résister à cette ennemie, le Pèlerin est secouru par le souvenir d'un enseignement de saint Bernard, qui recommandait de solliciter l'assistance de la Vierge; et, au lieu de la prière en vers français que donnait ici la

la fors, o ces mules quivres. Ces faits, qui d'ailleurs ne dénotent nullement l'intervention de l'auteur lui-même, mais celle de scribes ou de lecteurs passionnés, vont tout droit à l'encontre de l'explication de Guillaume.

¹⁾ Aux vers 8523-4, on il était d'abord

question du père de Guillaume, noter la nouvelle rédaction :

Pour ce que ma mere te het
Et tous ceux qui aucun bien ont.

Cf. ci-dessus, page 2.

première rédaction, et qui a été rejetée plus loin, on trouve une longue prière, de sept pages, en prose latine. Elle commence par le rappel du texte de saint Bernard qui l'a inspirée :

Si insurgant venti temptationum, si incurras scopulos tribulationum, respice stellam, voca Mariam. Si erimum in immanitate turbatus, conscientiae foeditate confusus, iudicii horrore perterritus, barathro incipias absorberi tristitiae, desperationis abysson, cogita Mariam. In periculis, in angustiis, in rebus dubiis, Mariam cogita, Mariam invoca. Ipsam sequens non devias, ipsam rogans non desperas, ipsam cogitans non erras. Ipsa tenente, non corruis; ipsa protegente, non metuis; ipsa duce, non fatigaris; ipsa propitia, pervenis⁽¹⁾.

Puis l'auteur brode sur le thème *Tu es refugium meum a tribulatione*⁽²⁾, paroles appliquées à la Vierge selon l'avertissement de saint Bernard : *Nihil nos Deus habere voluit quod per tuas manus non trausiret*⁽³⁾, et développées à trois reprises par le procédé de l'*interpretatio per verba*. Enfin la méditation se continue en prenant appui sur les Écritures⁽⁴⁾, sur l'oraison de saint Augustin à Marie, et sur d'autres paroles encore de saint Bernard : *Omnibus omnis facta est, sapientibus et insipientibus copiosissima caritate debitoricem se fecit; omnibus misericordiae sinum aperi, ut de plenitudine ejus accipiant universi, etc.*⁽⁵⁾.

Vers 9055-12234 : rencontre avec Avarice. Quelques suppressions portent sur des détails de mise en scène et ont visé à abrégé (vers 9105-16; 9135-8; 9150-4; 9813-16; 9856-60; 9893-904). Quelques autres ont tendu, semble-t-il, à faire disparaître certains de ces néologismes pour lesquels l'auteur avait eu d'abord tant de goût (comme « escorcheresse », « baconneresse », « executeresse », « dispenserresse », « entendreresse », « faiserresse » : v. 9467-8; 9523-4; 9927-8). D'autres répondent à une intention de fond. Si l'on ne voit pas la raison de quelques changements dans le rappel de l'histoire d'Apemen (v. 9290 et suiv.)⁽⁶⁾, ni pourquoi a disparu tout ce qui concernait la damnation de Judas (v. 9421-6 et 9539-66), il est du moins clair que

⁽¹⁾ Ce passage a été pris dans la deuxième des homélies de saint Bernard groupées sous le titre *De laudibus Virginis matris* (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, col. 70). Guillaume en a passé quelques phrases.

⁽²⁾ Jérémie, XVI, 19.

⁽³⁾ Saint Bernard, troisième sermon *In vigilia nativitatibus Domini* (Migne, *Patr. lat.*,

t. CLXXXIII, col. 100).

⁽⁴⁾ Ecclésiastique, XXIV, 25-29; Jérémie, XVII, 17, 19; Mathieu, XIV, 20; etc.

⁽⁵⁾ Saint Bernard, Sermon pour le dimanche après l'Assomption (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, col. 430).

⁽⁶⁾ Avec référence de l'auteur à Esdras II, 2 (en réalité, Esdras III, IV, 29 et suiv.).

la suppression des vers 9249-54 a eu pour objet de ne plus attribuer à Jérémie une lamentation sur les exactions infligées à l'Église dont les termes ne lui étaient pas imputables. Celle des vers 9677-722, relatifs au cas des «bosquillons» qui, coupant leur bois d'avance, en majorent le prix de vente, a fait disparaître une digression dont l'idée jurait avec le sujet. Plusieurs autres, enfin, ont eu pour effet d'effacer certaines critiques : à l'égard des religieux cloîtrés trop sensibles à l'argent (v. 10157-60), à l'égard des prêtres qui font payer les messes (v. 9869-73), surtout à l'égard de la royauté, qui, avec la complicité des prélats, mine et ruine l'Église (v. 9187-90; 9203-46; 9261-7).

Au bout de l'aventure, le Pèlerin est sauvé des mains d'Avarice par Jeunesse.

Vers 11239-323 : la Roche aux Larmes. Supprimé. A la place, apparition de Nigromance, qui réside dans un pavillon, sur lequel est perché un corbeau. Un serviteur, dessinant des figures, invoque les esprits, qu'il appelle de noms étrangers. En son art ont été «licenciés» Salomon, Virgile, Cyprien, Abélard. Nigromance tient un livre dans lequel est engagé un glaive et qui porte pour titre *Hic incipit mors*. Le Pèlerin lui échappe grâce à la colombe.

Vers 11417-11781 : dans la rédaction initiale, première vision de la mer du monde et de Satan qui y pêche; apparition d'Hérésie; et explications de Grâce au sujet de la mer et de Satan. Dans la seconde rédaction, l'épisode d'Hérésie vient en tête (plus développé que précédemment); ce qui concerne la mer et Satan vient ensuite, formant un développement sans discontinuité, et c'est Satan, non plus Grâce, qui explique les choses : du reste Satan n'est plus un pêcheur, c'est un veneur. Le Pèlerin lui échappe par le moyen d'un signe de croix.

Puis, nageant dans la mer, il court plusieurs aventures nouvelles. Il essaie d'atteindre un arbre, mais les flots le jettent sur une roue, qui l'entraîne et l'étourdit. Il peut pourtant considérer l'arbre : des êtres sont perchés sur toutes les branches, hautes et basses; ce sont les états du monde, les princes et les prélats se trouvant dans le haut. Une dame à double visage, armée d'un bâton, hisse ou précipite ceux qui occupent les différents étages de l'arbre : c'est Fortune. Et ceux qu'elle n'a pas abattus du faite qu'ils occupent, une main armée d'un croc, qui sort du tronc, se charge de les mettre à bas définitivement : c'est la Mort.

La colombe apporte au Pèlerin un écrit de Grâce qui le prémunira contre les coups de Fortune : on y reconnaît le poème abécédaire en l'honneur de la Vierge qui, dans la première rédaction, venait après la rencontre d'Avarice.

Nageant de nouveau d'île en île, le Pèlerin trouve une créature singulière, dont la personne est faite de deux moitiés. L'une regarde le ciel par un long tuyau : c'est Astronomie, qui fut nourrie en Égypte par le bon roi Ptolémée; elle étudie le cours des étoiles et les divers phénomènes célestes. L'autre, sujette de la Superstition, prétend expliquer les constitutions de l'être humain d'après les astres, déterminer les chances d'une entreprise d'après le choix du jour, et se livre à toutes les rêveries de la pyromancie, de l'aéromancie, de l'hydromancie, de la géomancie : contre quoi le Pèlerin discute longuement avec elle, en posant essentiellement le principe de la liberté humaine, qu'il y aurait hérésie à vouloir ruiner par l'idée d'une nécessité astrale.

Plus loin, le Pèlerin rencontre Idolâtrie, qui, dans une mesure enfumée, fait encenser par un grand vilain assoti l'image couronnée d'or d'un roi trônant, épée ceinte et targe au bras, parmi les araignées.

Vers 11897-970 : périls de Sirtes, de Caribde, de Scilla, de Bithalassus et de Sirène. Le passage a été largement amplifié, mais seulement sur certains points, et des cinq périls ne restent plus que trois (quelques allusions à Caribde ayant été faites antérieurement à propos de la roue de Fortune). Ce sont, avec changements dans la symbolique : d'abord Bithalassus, ou Sorcery, qui porte sur sa tête un panier avec

petis coustellés,
Coteletés, chaperonnés,
Ecrits et divers images,
Oignements et divers herbes
Queillis par constellations,

et qui exerce ses maléfices sous des formes variées, en usant de la «physionomie» et de la «cyromantie»⁽¹⁾; — puis Scilla, ou Conspiration, chevauchant les flots et conduisant ses meutes de chiens (un

⁽¹⁾ C'est-à-dire de la divination d'après le visage et les mains.

roi partit une fois pour la guerre avec ses hommes les plus sûrs et les plus chers, mais ceux-ci se firent faire prisonniers; le roi les racheta sans se douter qu'il avait été trahi; et quant au Pèlerin, il n'avait jamais rencontré d'ennemi qui lui eût fait tant de mal); — enfin Sirène, ou Esbatement mondain, travaillant pour Satan, l'« amiral de mer », et qui propose aux hommes les plaisirs qui les perdront :

Pour rois, eschés et eschequiers;
Et puis mereles pour bergiers;
Pipes pour nopces, et tabours,
Et caroles es quarrefours.

Vers 12376-554 : apparition de la Nef de Religion. Tout le passage a été profondément remanié. Notamment, l'auteur y a inséré la vision de la Roche aux Larmes, qui, dans la première rédaction, venait aussitôt après l'attaque des Péchés capitaux et la prière du Pèlerin à la Vierge (v. 11239-372). Le Pèlerin est invité à choisir entre plusieurs « châteaux », ceux de Chuxy, de Clairvaux, des Chartroux, des Prêcheurs, des Minears : il choisit Citeaux.

Vers 12623-13042 : description de la Nef de Religion. C'est le passage du poème où l'on rencontre le plus de nouveautés. Certaines concernent l'ordre des parties. Ce qui était dit des différents personnages rencontrés par le Pèlerin dans le château, et qui se trouvait morcelé, a été ramené à l'unité et groupé autour de chacun d'eux, considérés successivement, à savoir, dans le cloître, Leçon et Hagiographie; au chapitre, Obédience et Discipline¹⁾; au réfectoire, Abstinence²⁾; au dortoir, Pauvreté volontaire et Chasteté³⁾; au moutier, Oraison⁴⁾ et Latria⁵⁾. De plus, le portrait de Leçon et celui d'Hagiographie (qui a été ajouté) forment ici un long développement. Leçon (ou Étude, sous-cellière et pitancière, prend des mains d'Hagiographie (ou Sainte Écriture, « maître cloistrière », la nourriture dont elle repaît les âmes. Cette Hagiographie, dont un des côtés est en pleine lumière et dont l'autre reste dans l'ombre (ce qui est une allusion au Nouveau Testament et à l'Ancien), est en même temps dépeinte

¹⁾ Groupement des vers 12669-74 et 12733-65.

²⁾ Groupement des vers 12681-4, 12723-32 et 12856-82.

³⁾ Groupement des vers 12666-8, 12714-22

et 12765-826

⁴⁾ Groupement des vers 12685-94 et 12883-942.

⁵⁾ Groupement des vers 12695-700 et 12943-70.

comme une mercière qui tient boutique à l'usage des «desconfortés, desesperés et mesportés» ; elle offre «peignes et estrilles»

Pour les testes tigneuses pigner
Et chevaux rongneux estriller,
Pour viés pechiés enracinés
Estre du tout exterminés.

Elle offre spécialement deux sortes de miroirs : les uns qui embellissent, les autres qui expriment la vérité, sans la farder. Aux sages d'acheter les seconds : ils ont ainsi «le miroir de conscience». Les vaniteux, qui recherchent «paroles d'adulation», prendront les premiers. Ceux-ci flattent le visage, «font du gros poil un poil volage», élèvent les fronts et font «hausser les mentons», d'un geste familier aux orgueilleux. Ils trouvent surtout clientèle parmi les seigneurs ; ils leur disent :

« Vous estes beaus,
Gracieux, fors, puissans, isniaus,
Liberaus et de tous amés,
Sages, disercés et redoubtés.
Nullui vous ne devés doubter :
Pour rien qu'on vous puist raporter,
Creés moi de quanque vous di :
Je sui certes moult vostre ami. »

Or est moult fol un tel sire
Qui au mirouour se mire
Et croit que il li die voir,
Qui miex set et miex doit savoir
Comment li est et quiex il est,
Mesmement car bien set que n'est
Liberal ne fort ne isniaus,
Ne si gracieux ne si beaus
Com on li dist, ne si doubté,
Mesmement quant ce esprouvé
Il a, et de ses annemis
Tous les jours se voit assaillis.
N'est pas sages qui a autrui
Mieux se vult croire que a lui. . .

Es maisons de ces grans seigneurs
En trouveroit on bien plusieurs
[de ces miroirs]. . .

Mieux vauisise que les ostassent
Ou que point ne s'i mirassent.
Car sur le peuple et sur la gent
Eussent meilleur gouvernement ;
Miex assés se conneissent
Et leur fautes perceüssent,
Et fussent assés miex amés
Et chiers tenus et honorés.
Or sont par echo⁽¹⁾ deceüs,
Et en sont mains subgés perdus :
Car moult en ont d'oppressions
Et de grans tribulations.
Et ne euident pas les seigneurs,
Pour ce que leur dient flatteurs :
« Tout est vostre, prenés en tout.
Un villain ne puet estre roup⁽²⁾
Pour chose qu'entour li peignés :
Puis que il a et mains et piés,
Assés de l'autre gaignera.

(1) L'image reflétée par le miroir.

(2) « brisé, ruiné ».

Honni soit qui l'espargnera!
Ainsi leur seigneur maudire
Font et, tel fois est, occire,

Ou li livrer aus amemis,
Ou faire gaster son pais.

Une fois faite la visite du couvent, le Pèlerin y est accueilli par Obédience, la « prieresse », comme dans la première rédaction. Mais, après l'avertissement qu'il recevait que désormais il n'irait plus du côté qu'il voudrait, venait cette réflexion de l'auteur :

13023 Aprez maintes fois le seue bien,
Mais de ce n'escrirai je rien :
Miex l'aime une autre fois dire
Que ci en mon livre escrire.

Ces quatre vers ont été supprimés.

Vient alors un récit dont voici le début :

Ainsi en cest chastel tens
Fu par .xxxix. ans on plus ;
Et si les grans durtés apris

Avoie ja, que bien advis
M'estoit que rien ne sentoie
Et tout bien en gré prenoie.

Mais il advint que le Portier (Peur de Dieu) négligea sa porte, tandis que le roi s'était absenté. Aussitôt Envie, Trahison, Détractation et Scilla (Conspiration) entrent au château et « en un carême, mènent si grant revel » qu'elles mettent en fuite les dames protectrices du lieu⁽¹⁾. Elles s'attaquent au Pèlerin, qui pense échapper à leur poursuite, mais dont elles abattent le cheval (et ici est employée toute la série des vers 8701-8770 de la première rédaction, venant à propos de l'Envie, où était décrit ce cheval symbolique, dont les quatre

⁽¹⁾ Le passage vise les désordres qui s'étaient introduits non seulement à Chaalis, mais dans tout l'Ordre cistercien, et que l'auteur impute à un relâchement de la règle, d'abord manifesté par la violation du jeûne. Sur l'importance de cette dernière question dans l'Ordre de Cîteaux, voir, pour les XII^e et XIII^e siècles, H. d'Arbois de Jubainville, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes...*, Paris, 1858, p. 114-134, et, pour le XIV^e siècle, la bulle « benédicte » de 1335, § 10, ainsi que divers statuts

du Chapitre général (éd. cit., t. III, p. 516, ch. 8, et p. 532, ch. 4). La violation de la règle donna souvent lieu, notamment à Paris, à des scènes scandaleuses. A Chaalis, dont l'histoire intérieure est mal connue, les abbés eux-mêmes ne durent pas toujours donner l'exemple: le Chapitre général de 1334 eut à s'occuper d'un certain Almalplus, précédemment déposé « certis causis exigentibus » et dont « le cardinal » sollicitait la réhabilitation (Statuts, éd. cit., t. III, p. 484, ch. 25).

jambes sont le bon renom, la condition libre, la naissance légitime et la santé d'esprit). Trahison assomme le Pèlerin d'un coup de massue et, dit-il,

... encor m'en sent et sentirai
Tout le temps que jamais vivrai.

Laisse pour mort, il se fait une jambe de bois dont il eut toujours besoin par la suite; et il perd son bourdon (l'espérance), que pourtant Grâce devait lui rendre quelque temps après. Tandis qu'il soigne ses blessures, se présente un vieux clerc, nommé Ovide, qui lui témoigne sa compassion et s'offre, « selon la coutume qu'il en a », à prononcer une malédiction contre ses ennemies : il récite seize vers de l'*Ibis*. Mais le Pèlerin, le remerciant, préfère s'en remettre au Grand Jugement. Puis il exhale une lamentation de vingt-quatre strophes, poème « farci », en vers latins et français alternés, qui donne par la réunion des lettres initiales de chaque strophe le nom de « Guillermus de Deguilevilla » : c'est, remarque l'auteur, pour bien marquer ainsi qu'un tel deuil n'appartient qu'à lui-même; ce qui revient à dire que l'aventure est réellement la sienne. Et le poème la raconte : il est entré au couvent, où il a longuement et bien servi; mais Conspiration lui donne la chasse.

Sic quod clamare necesse
Me fu, pour issir de presse;
Sed, si potuit prodesse,
N'est pas bien la chose expresse.

Trahison et Détractation viennent à l'aide de Conspiration. La première l'assomme de sa massue :

Graviter sic et nocue
Abatu de la maque,
Constat ovibus pascue
Que j'ai ma paine perdue
Et castrum supervacue
Pour avoir teste tondue
Intravi, nam precipue
M'esperance y est rompue.

Ut servirem virge Jesse
M'i mist Grace Dieu en lesse;
Quod fruere magna messe
Me fist aussi grant promesse.
Sed video nunc expresse,
Dont grant douleur mon cuer presse,
Quod egredi est necesse
Pour chanter ailleurs ma messe.

Il fait donc appel à Dieu pour qu'il juge. Et comme il voudrait pouvoir oublier ces malheurs !

Utinam natu Gracie,
Gardieme de ma vie,
Impetum tante farie
En recort n'eüsse mie !

Sed defectus justicie,
Qui fu au poce endormie,
In celula memorie
Tous les jours « hareu » ! en crie.

Il ne sait à qui recourir et ne peut s'empêcher d'en avoir ire. Il en appelle à Dieu, se souvenant d'avoir lu que, lorsque les faits ont été bien pesés à la balance de la justice, le mauvais est confondu, tandis que le juste retrouve son honneur. Ah ! qui aurait pu prévoir pareille infortune !

Arbor solis et lune⁽¹⁾
Si m'eussent dit, quant je fu né,
Cui casui vel fortune
Seroie joint et adme,

Non dedissem caudam prunc
Pour ainsi estre fortuné ;
Nam semper me trahens fune
Trahison grant m'a esgriné ⁽²⁾.

Ainsi s'achève la complainte.

Mais le Roi, longtemps absent, revient au château. Il apprend ce qui s'y est passé ; il se fait amener les usurpatrices ; il prescrit au Portier de mieux garder sa porte ; il rétablit les dames protectrices qui s'étaient enfuies par peur ; et il édicte des « ordonnances » saluaires pour rétablir la religion.

Quelque temps après, il prend envie au Pelerin d'aller, avec congé en règle, visiter d'autres châteaux pour voir comment on y vivait. Il en explore deux. De l'un, de petits anges emportent tous les biens sur l'ordre de Grâce, qui en même temps fait frapper de stérilité toutes les cultures : il le fallait, par punition ; car en ce lieu, jadis bâti de pierres vivantes par saint Benoit, et d'où Leçon, Discipline, Oraison ont disparu, règne maintenant Abusion, qui n'entretient plus les bâtiments et laisse sévir la « glotonie ». Là, les religieux ne vivent qu'égoïstement pour eux, dépourvus de charité ; et si ailleurs les usuriers et « rapineurs » peuvent prospérer sans châtement immédiat, il ne convient pas, dans un convent où les religieux jouissent d'un bien venu de Dieu, qu'ils le conservent au delà du moment où

⁽¹⁾ Qui rendait des oracles.

⁽²⁾ « Mis en petits morceaux ».

ils commencent à en faire mauvais emploi. Dans le second château, la religion règne, et pourtant aussi la misère : c'est que, dans les coffres, des mains diverses exercent leurs ravages : la main des pirates, « larrons de mer », contre laquelle on ne peut rien ; la main du roi, qui prend les dixièmes ; la main du pape, qui prend les trentièmes ; la main de l'Ordre, qui veut subventions et contributions ; la main des « visiteurs », qui exige loyer de son examen, et qui est souvent plus attentive à « recevoir procuration » de ceux qu'elle devrait justicier qu'à exécuter sa mission. Voilà les causes de la pauvreté : l'oubli de la règle et la mauvaise administration.

Muni de ces informations, le Pèlerin rentre en son château, où l'on fait profit de cette expérience, aussi bien que de la rencontre, qu'il avait aussi faite en route, d'Apostasie.

Le reste du roman, à partir du vers 13042, n'a pas subi de changements importants, à l'exception d'une longue addition, qui vient après le vers 13416, et où le Pèlerin apprend qu'au moment de la mort l'on doit compter, pour faire son logement en l'autre monde, sur Aumône et Prière. Et Guillaume, remarquant que l'aumône est affaire des grands, saisit l'occasion pour faire un éloge du roi saint Louis, tandis que, en fait de prières, il a lui-même suffisamment prié en sa vie pour n'être pas astreint à cette précaution *in extremis*.

Après cet important remaniement, après un effort visible pour mieux ordonner, après tant de suppressions et d'additions, le *Pèlerinage de la Vie humaine* ne se présente pas, en sa seconde rédaction, sous une forme littérairement améliorée. L'on peut même dire que l'auteur, plus âgé de vingt-cinq ans, avait perdu quelque chose d'une gaieté, intéressante même en un grave sujet, et qui avait communiqué initialement à certaines parties de son œuvre le naturel et le mouvement de scènes prises sur le vif. Pour le reste, tout en apportant quelques éléments nouveaux et utiles à l'historien, il a persévéré dans son système compliqué de symboles et de personnifications, bien peu propre à faire passer un enseignement d'ailleurs banal. Avec ses surcharges et ses bouffissures, sa nouvelle rédaction a encore moins le défaut de la prolixité que celui d'une invention confuse et souvent baroque.

3. — LE PÈLERINAGE DE L'ÂME.

Le *Pèlerinage de l'Âme* a été composé entre les années 1355 et 1358⁽¹⁾. L'auteur indique qu'il avait alors passé la soixantaine⁽²⁾, ce qui met au plus tôt en 1355; et de plus, son texte renvoie à certains passages du *Pèlerinage de la Vie humaine* qui ne se trouvent que dans la seconde rédaction⁽³⁾, laquelle est datée de la même année 1355. D'autre part, le *Pèlerinage de l'Âme* est antérieur au *Pèlerinage de Jésus Christ*, qui a été écrit, comme on le verra, en 1358.

Le sujet est la description du sort de l'Âme après qu'elle a quitté le corps. Conduite par son ange gardien, elle se présente devant le tribunal céleste pour y être jugée. Sauvée, malgré ses péchés, par la miséricorde divine, elle va d'abord en purgatoire. Pendant le séjour de mille ans qu'elle y fait, et tout en expiant dans la douleur, elle observe tout ce qui s'y passe; mais elle s'instruit en même temps de beaucoup d'autres choses et elle peut, en particulier, avoir une vue de l'enfer. A la fin de ses peines, elle est admise au paradis. De là les grandes divisions de l'ouvrage : l'envol de l'âme; le jugement; le purgatoire et l'enfer; le paradis⁽⁴⁾.

D'abord donc le voyage vers le ciel. L'Âme, que l'Ânge gardien et

⁽¹⁾ Il semble résulter de ce qu'il dit aux vers 11145 et suivants, dans son épilogue, que son poème fut terminé le jour de la Saint-André, c'est-à-dire un 30 novembre, mais sans indication du millésime. Le fait qu'arrivant au paradis il est censé tomber le jour de la Saint-Denis (v. 9667-72 et 9765-76) pourrait aussi signifier qu'au moment où il rédigeait cet épisode, on était au 9 octobre : ce qui s'accorderait bien avec la donnée précédente. Toutefois, la mention de saint Denis peut n'avoir répondu qu'au désir de donner un exemple de fête de saint; et le premier nom qui se présentait à l'esprit aurait été assez naturellement celui de l'apôtre des Gaules.

⁽²⁾ Vers 9376.

⁽³⁾ Exemples : v. 3007-12, à propos des miroirs vrais et trompeurs (cf. ci-dessus, page 43, v. 1793-1804), à propos de la leçon de vertu morale sur le principe du juste milieu

(cf. ci-dessus, page 36).

⁽⁴⁾ La détermination du sort réservé aux âmes dans l'autre monde a fait le sujet de nombreux écrits doctrinaux. Le même sujet a été aussi traité sous forme littéraire bien avant Guillaume de Digulleville, mais de façon un peu différente, c'est-à-dire comme une vision où un vivant a la révélation d'un ordre de choses auxquelles il n'est pas personnellement mêlé comme acteur, tandis que Guillaume assiste par anticipation au drame de son propre destin. Le thème est déjà indiqué dans la *Visio sancti Pauli*, publiée par Brandes, Halle, 1885 (Cf. Th. Silverstein, *Visio sancti Pauli...*, Londres, 1935), et qui dérive de sources grecques. Un type des compositions se rattachant à cette veine est la *Visio status animarum post mortem* de Jean, moine de Liège, qui remonte au milieu du XII^e siècle (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXX, c. 177).

Satan se disputent dès la sortie du corps⁽¹⁾, s'élève, à travers l'espace peuplé d'esprits, jusqu'au tribunal d'en haut, où son procès commence. La foule se presse : les portes sont assiégées par une cohue de diables ; à l'intérieur, des plaideurs de tous rangs attendent leur tour d'être jugés. Des sièges se dressent, verts, rouges, dorés, argentés⁽²⁾, devant une sombre tenture. Le prévôt est saint Michel⁽³⁾ ; Chérubin préside, assisté de saint Pierre, de Raison, de Vérité et de Justice. D'autres personnages sont auprès d'eux, qui parleront pour les gens des différents états : Georges pour les martyrs, Nicolas pour les clercs, Antoine pour les ermites, Paul pour les gens mariés (car il a enseigné aux Corinthiens les lois du mariage), Anne pour les veuves, Catherine pour les vierges.

La cause du Pèlerin (entendons qu'il s'agit de son âme), est appelée : Satan⁽⁴⁾ prononce alors un violent réquisitoire. Sans avocat, le Pèlerin, en grand effroi, adresse son oraison à Dieu, à la Vierge Marie, à saint Michel, à saint Jean-Baptiste, à tous les saints et martyrs, à saint Benoît, à saint Bernard, à saint Guillaume son parrain⁽⁵⁾. Mais Justice tient pour rien ce repentir tardif : elle se contentera de peser ses bonnes et ses mauvaises actions.

D'autant plus qu'un redoutable témoin est introduit : Syndérèse, le remords de conscience, dont la déposition est accablante⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ Autre thème connu. Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis*, lib. II, pars 16, cap. 2 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVI, col. 582) fait mention des nombreux anges, bons ou mauvais, qui se pressent autour du mourant pour saisir son âme. Dans un *Débat de l'Âme et du Corps* en provençal (Brunel, *Bibliographie*, n° 190) l'on voit, de façon plus précise et plus proche de notre texte, l'Ange gardien et le Diable se disputant la possession de cette âme.

— La croyance aux anges gardiens a été très anciennement recue par l'Église romaine. Voir saint Augustin, *De civitate Dei*, XX, 14 (Migne, *Patr. lat.*, t. XLI, c. 680). Cf. Honorius, *Elucidarium*, II, 28 (*ibid.*, t. CLXXII, c. 1154); Hugues de Saint-Victor, *Summa sententiarum*, II, 6 (*ibid.*, t. CLXXVI, c. 88); etc.

⁽²⁾ Quatre couleurs symboliques. Cf. Denys l'Aréopagite, *De la hiérarchie céleste*, ch. 7.

⁽³⁾ La notion du rôle de juge dévolu à saint Michel a été popularisée par les arts figurés,

qui montrent le saint pesant les âmes en présence du diable, comme il sera fait ici même (sans toutefois que saint Michel tienne lui-même la balance). La scène a été représentée aux églises de Conques, de Paris, d'Amiens, de Chartres, de Reims. Voir E. Mâle, *L'Art religieux du XIII^e siècle*, 7^e édit., 1931, p. 387.

⁽⁴⁾ Le diable assiste traditionnellement au procès comme demandeur. Il est en situation analogue dans le poème de l'*Advocacie Nostre Dame* : voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV, p. 387.

⁽⁵⁾ A saint Bernard, comme réformateur de la règle de saint Benoît et fondateur de Cîteaux; à saint Guillaume, dont il porte le nom, comme ancien abbé de Chaalis.

⁽⁶⁾ Voir ci-dessus, p. 5, un passage de son discours. Honorius, *Elucidarium*, II, 14 (Migne, t. CLXXII, c. 1167), indique qu'au jour du jugement dernier les âmes auront leur conscience pour juge.

Le Pèlerin a beau chercher à se justifier, Justice reprend la série de ses fautes et lui rappelle une lettre que Grâce avait daigné lui adresser et dont il n'a tenu aucun compte : c'est un poème en huitains monorimes, en vers français et latins alternés, qui donne par les initiales de chacune de ses strophes le nom de « Guillelmus de Deguilevilla ». Sur quoi Justice, Raison et Vérité tombent d'accord pour estimer le Pèlerin digne de la mort éternelle.

Heureusement Miséricorde⁽¹⁾ intervient. Elle discute longuement avec Justice, qui n'a guère d'égard à la profession monacale du Pèlerin :

2143 « Se li pelerin qui est la
En la religion entra
Et il ne l'a pas gardee
Si com pensoit a l'entree, . . .
Il m'est advis et ainsi di
Que pou vaut sa religion »,

et qui conclut que religion mal observée est comme le chapeau de l'escamoteur, où l'on croit qu'il y a quelque chose quand il n'y a rien. On apporte la balance. Dans le plateau de droite le Pèlerin met son sac et son bourdon; dans le plateau de gauche, Synderèse met la liste des péchés qu'elle lui reproche : le plateau de gauche l'emporte lourdement. Saint Benoit, appelé à témoigner, met sur un plateau les fautes de son disciple, sur l'autre ses mérites : le plateau de gauche l'emporte toujours. Mais enfin Miséricorde apporte un écrit du ciel, qui fait pencher le plateau de droite en faveur de l'accusé⁽²⁾. Malgré

⁽¹⁾ Le Psaume CLXXXIV, 11 (« La Miséricorde et la Vérité se sont rencontrées, la Justice et la Paix se sont entrebaisées »), interprété selon saint Bernard (premier sermon sur l'Annonciation, dans Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXVII, c. 383), a donné naissance à divers poèmes où les « quatre filles de Dieu » disputent entre elles. Voir notamment Traver, *The four daughters of God*, Bryn Mawr, 1908; cf. P. Meyer (*Bononia*, t. XXXVII, 1908, p. 485-6) et Jarnstrom, *Recueil de chansons pieuses*, 1910, p. 64. C'est à ce thème que se rattachent les rôles ici taillés par Guillaume de Digulleville à Raison, à Vérité, à Justice et à

Miséricorde.

⁽²⁾ La croyance la plus ancienne, fondée sur l'Apocalypse (XX, 12), était que les actions des hommes, bonnes ou mauvaises, figuraient sur un livre de compte destiné à être ouvert au jour du Jugement. Guillaume représente les choses différemment en faisant intervenir la notion, très répandue à partir du XII^e siècle, d'écrits miraculeusement délivrés et révélant la pensée ou la décision divine sur tel ou tel sujet. Dans la *Visio sancti Pauli* (éd. Brandes, p. 78, l. 18 et 27), on voit les âmes apporter une cédule où sont inscrits leurs mérites et leurs péchés, et en donner lecture.

Justice, toujours rigoureuse, saint Michel le prévôt décide que le Pèlerin ira en Purgatoire, tandis qu'à grands cris Satan annonce qu'il fera appel. (V. 1-2635).

En cette première partie, qui, quant au fond, n'est faite que de lieux communs de la casuistique chrétienne, la présentation scénique ne manque pas d'habileté. Dans l'audience du tribunal céleste, qu'elle décrit, demeure heureusement quelque chose d'humain et il faut voir les détails de la peinture : criaileries de la populace satanesque, solennité de l'appareil de justice, consultations des juges entre eux et en *a parte*, contestations des parties, protestations bruyantes du Diable accusateur, inflexibilité sourcilieuse de Justice, dignité autoritaire de saint Michel. C'est un intérêt d'une autre sorte qu'on trouve à la seconde partie du récit.

. . .

En cette seconde partie, consacrée au purgatoire et à l'enfer, l'ordre des épisodes, peu reconnaissable à première vue, s'explique par la doctrine, plus ou moins orthodoxe, dont l'auteur était imbu.

Au sortir du jugement, le Pèlerin assiste à trois scènes. Ici, un chœur, rayonnant de lumière, alterne ses cantiques avec ceux d'une cohorte d'anges qui l'accompagne : ce sont les âmes des bienheureux qui, leur temps de purgatoire achevé, gagnent le paradis. Là, un pèlerin isolé, plus glorieux que les précédents, est solennellement conduit par son ange gardien aux accents d'un concert d'instruments : c'est un juste, qui va tout droit au séjour des bienheureux. Ailleurs, un troupeau misérable est mené par Satan au milieu du tintamarre des flûtes et des tambours⁽¹⁾ : ce sont les âmes damnées qui descendent en enfer. (V. 2636-3023).

Quant au Pèlerin, il s'achemine vers le purgatoire.

L'idée de cette épreuve est conforme à deux vérités proposées par l'Église : d'abord, qu'il existe un purgatoire, où vont les âmes qui ont obtenu le degré de pureté nécessaire pour voir Dieu; ensuite, qu'en ce purgatoire les âmes sont secourues par l'intercession des fidèles. C'est là ce que le poète veut d'abord exposer. Sans doute s'aventure-t-il hors du dogme quand il essaie de définir la nature des tourments

⁽¹⁾ Instruments profanes, accompagnant les fêtes grossières de la terre.

expiatoires, de ce feu dévorant et purificateur, capable de volatiliser les pierres, mais qui ne s'attaque qu'aux seuls péchés⁽¹⁾; et aussi quand il précise les modes de l'intercession pour l'allègement des âmes⁽²⁾: aumônes, messes, prières collectives ou individuelles; intercessions générales de l'Église dont les bienfaits adoucissent le sort de toutes les âmes, comme la rosée à laquelle s'ouvrent les coquillages de la mer pour s'en rafraîchir⁽³⁾; intercessions des particuliers pour l'âme d'un parent ou d'un ami, et qui profitent à toutes les autres âmes, comme la lumière d'un cierge présenté à une personne éclaire toute la société⁽⁴⁾. Mais, dans l'ensemble, l'auteur ne s'inspire là que des croyances les plus ordinairement admises. (V. 3024-3592).

Il en va différemment pour ce qui suit et où interviennent des opinions particulières de beaucoup moindre crédit.

Le Pèlerin, en effet, est maintenant au purgatoire. Or, malgré tous les tourments qu'il endure, il trouve le loisir de regarder autour de lui. D'une insatiable curiosité, il ne cesse d'interroger et de disputer comme un scolastique. Il s'aperçoit d'abord que le purgatoire est environné d'une sorte de halo de couleur laiteuse. Qu'est-ce donc? Son Ange gardien, toujours prêt à l'instruire, le lui explique. L'enfer, au sens le plus large du mot, comprend plusieurs parties : c'est un ensemble de sphères concentriques, que l'on peut comparer à une noix, avec son noyau, sa pelure, sa coque et son écale⁽⁵⁾. On y distingue quatre régions : la première, en partant de l'extérieur, est le « sein d'Abraham »; la seconde, au-dessous, est le purgatoire; la troi-

⁽¹⁾ Sur ce point, voir Pierre Lombard, *Liber sententiarum*, IV, 47, 4 (Migne, *Patr. lat.*, t. CXXII, col. 985). Cf. Pierre de Peckham, *La lumière au laïc* (dans Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, IV, 1928, p. 116). — Il faut, de plus, noter les vers suivants :

3083 Et ne cuide nuls homs mortex
Que le feu de la soit autex
Com est feu terrien mondains;
Car ce n'est voir que un feu pains
Qui bien sentiroit celui la
Et senti eust cil de deça,

où la comparaison avec un « fen peint » semble indiquer une dépendance directe par rapport à ce texte d'Honorius, *Elucidarium*, III, 4 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXII, c. 1159) : «cujus ardor sic istum materiam vincit ignem, ut iste pictum ignem».

⁽²⁾ Cette dernière notion, en son principe, ne lui est du reste pas personnelle : cf. Pierre Lombard, *ouvr. cité.*, IV, 45, 2 (*ibid.*, c. 948).

⁽³⁾ Image empruntée aux bestiaires : voir Hugues de Saint-Victor, *De bestiis*, III, 55 et 57 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVII, c. 110 et 115).

⁽⁴⁾ Sur cette comparaison, voir ci-après, p. 113 et n. 8.

⁽⁵⁾ La comparaison du monde avec un œuf, où l'on trouve successivement la coquille, le blanc, le jaune et le germe, disposés comme le sont dans le monde les quatre éléments, est traditionnelle. Le terme de comparaison est plus rarement une pomme. La comparaison des quatre régions du purgatoire et de l'enfer avec les quatre éléments d'une noix semble propre à Guillaume.

sième est la région des limbes; la plus profonde est l'enfer proprement dit⁽¹⁾.

Dans le sein d'Abraham, région du halo, résident les «pères anciens», Adam et Ève, Abraham, David et les prophètes, Jean-Baptiste et beaucoup d'autres : l'ange gardien explique pourquoi se trouvent ainsi réunis en une zone commune, ni maudite ni privilégiée, à la fois ceux de l'humain lignage que le Christ a tirés de l'enfer et d'autres, comme Adam et Ève, dont on dit qu'ils ont été damnés. (V. 3593-792).

Dans la seconde région, celle du purgatoire, «qui en mains lieux s'étend», des pécheurs expient. Certains d'entre eux subissent cette expiation aux endroits mêmes où ils ont péché. C'est le cas du Pèlerin, qui revoit ainsi plusieurs des points de la terre où «il avait fait folie»; c'est le cas de beaucoup d'autres⁽²⁾. Tel est enfermé dans un bloc de glace pour avoir trop aimé «baigneries, estuves et drueries»; un autre, ancien voisin du Pèlerin, toujours enclin à mal faire et mort sans confession, est maintenant devant sa maison, passant son temps à se flageller⁽³⁾; un troisième est enchaîné à un coffre, parce que ses exécuteurs testamentaires (lesquels sont d'ailleurs voués à la damnation), n'ont pas acquitté les dons et aumônes qu'il avait ordonnés pour son salut⁽⁴⁾. Toutes ces âmes souffrent pour réparer. (V. 3793-4042).

À l'entrée de la troisième région, qu'on atteint en pénétrant dans

⁽¹⁾ Cette distribution des quatre régions de l'enfer et du purgatoire est conforme à celle de Pierre de Peckham (ouvr. cité, p. 114-115). Chez les autres auteurs, la doctrine est plus prudemment vague. Comme Grégoire le Grand (*Moralia*, XII, 9, dans Migne, *Patr. lat.*, t. LXXV, c. 992), ils distinguent un «enfer supérieur», — c'est «le sein d'Abraham» — où résident les justes qui sont venus avant le Christ, et un «enfer inférieur», où expient les damnés; mais, comme Grégoire, ils se gardent d'en bien préciser le lieu. Ils distinguent également l'enfer du purgatoire, dont saint Augustin admet déjà l'existence, mais (sauf la réserve indiquée à la note suivante) sans en marquer davantage la situation topographique.

⁽²⁾ Cette croyance que les âmes font parfois leur purgatoire sur les lieux où elles ont péché est fondée sur certaines histoires racontées par Grégoire le Grand (*Dialogues*, IV, 40, dans

Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVII, c. 396-7) et se trouve indiquée par Hugues de Saint-Victor, *De sacramentis*, I, II, pars 16, c. 4 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVI, c. 586); cf. Pierre de Peckham, *Lumière as lais* (ouvr. cité, p. 113-114).

⁽³⁾ Le poète lui demande :

3944 «Nes tu mie cil qui jadis
La ens souloies demourer
Et te faisoies N. clamer ?»

On ignore s'il a voulu ainsi désigner une personne réelle.

⁽⁴⁾ Cette idée que les exécuteurs testamentaires infidèles mettent en peine les âmes des testateurs défunts en même temps qu'ils se vouent eux-mêmes à la damnation est courante aux XIII^e et XIV^e siècles. Exemple, Rutebeuf, *Nouvelle complainte d'outre-mer*, v. 234-244; *Plaies du monde*, v. 65-76.

la terre, une affreuse puanteur arrête le Pèlerin : celle d'un charnier où pourrissent des cadavres, y compris le sien. Son âme s'indigne à la vue de ce corps immonde qui a été cause de tant de fautes; et elle engage avec lui un long débat : thème banal, mais traité ici avec une crudité et un luxe d'images qui lui rendent de l'originalité. Puis on entre dans le cercle même de cette nouvelle région : ce sont les limbes, où habitent, dans d'éternelles ténèbres, les enfants morts sans avoir été baptisés. (V. 4043-4406).

La dernière région enfin est l'enfer. Au milieu des flammes et de la fumée, les « Sathanas » s'affairent, maniant leurs soufflets, leurs fourches et leurs crochets; et à décrire cette effroyable demeure le poète a employé les ressources d'une imagination qui se délectait aux scènes d'un réalisme brutal. S'il avait, pour lui servir de modèle, les déclamations des prédicateurs⁽¹⁾, volontiers appliqués à agiter l'épouvantail de l'enfer, il était lui-même porté d'instinct vers les tableaux violents auxquels prêtait le sujet; et il s'est complu à étaler des spectacles d'épouvante, où se mêlent l'horreur pour l'œuvre cruelle des démons et une sorte d'exaltation vengeresse dans l'énumération des forfaits ainsi châtiés. Il avait à représenter la punition des sept péchés capitaux, ces péchés qu'il avait déjà décrits dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* sous la forme de sept monstres hideux : il les a repris ici, dans un ordre d'ailleurs différent.

Le châtiement de l'Orgueil est l'objet d'une scène dont il faut accepter l'incohérence : car Lucifer, le propre roi du lieu, est lui-même lié sur son trône par des chaînes dont Orgueil tient l'un des bouts. Ah ! qu'il voudrait pouvoir remonter au ciel au prix de la plus difficile épreuve, grimper le long d'un pilier de fer rouge, hérissé de rasoirs, où il déchirerait le plus tendre de sa chair ! Mais non : jusqu'aux « Sathanas » qui, maintenant, l'insultent et le soufflètent et qui se mettent tous ensemble à piétiner la tête d'Orgueil ! De même ils foulent et torturent une quantité d'autres gens, parmi lesquels le Pèlerin reconnaît trois faux religieux, vêtus de peaux d'agneaux, mais au cœur orgueilleux⁽²⁾. (V. 4407-4563).

⁽¹⁾ Et aussi, outre les écrits dogmatiques, certains poèmes en langue vulgaire, comme le dit des *Peines d'enfer* (voir E. Langlois, dans *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXIII, p. 304), ou le poème de Nicole Bozon sur le

même sujet (voir P. Meyer, dans *Romania*, t. XIII, 1884, p. 523), etc.

⁽²⁾ On ne saurait dire, ici non plus, s'il a visé des personnages réellement connus de lui : ce qui n'est pas impossible.

Le spectacle des supplices infligés aux envieux est atroce : ils sont, innombrables, pendus à des gibets; leurs corps décharnés sont traversés de grands couteaux; et le bourreau, qui veille à entretenir leur souffrance, y ajoute l'opprobre de ses insultes. Les uns, qui n'ont pu voir le bien que pour le jalouser, sont accrochés par les yeux⁽¹⁾; les autres, des détracteurs, par la langue; d'autres, des traîtres, par la double langue qui leur a servi à tromper. Et deux de ces traîtres, qui, dans leur rage, se sont entretués, font entendre une « chanson piteuse », où ils maudissent Trahison, cause de leur damnation⁽²⁾ : c'est un poème de trente-trois quatrains, dont les deux premiers vers sont à rime plate et dont les deux derniers sont tous bâtis uniformément sur les terminaisons *-on* et *-ée*. (V. 4565-872).

Des avares, un sac plein d'argent à leur cou, sont fichés sur les crocs qui arment les jantes d'une roue. L'une est au niveau du sol, et la roue en tournant déchire ces malheureux, portés tantôt en l'air, tantôt au fond de la terre. Ce sont les anciens receveurs d'un roi, qui est là, leur reprochant de l'avoir trompé, volé et ruiné. Sous prétexte de lui procurer de l'argent pour combattre ses ennemis, ils ont abusé de sa confiance, en faisant à son insu « nouveaux estatus, ordonances et nouveaux us ». L'argent, montré au roi, disparaissait; le roi, tenu pour responsable, était décrié, parce que certains, « qui les connoissaient bien », pensaient qu'ils agissaient de son aveu. Il pouvait maintenant, pour sa justification et leur confusion, leur crier avec colère :

495	« Non estoit, vous le savés bien ! Au barat ne pensoie rien. Sans plus pensoie qu'eüsse De quoi defendre peüsse	4960	De quoi rien vous ne feistes Ne peine aussi n'y meïstes. Tout com la roe tornastes; Et com vous vous en jouastes,
4955	Mon royaume des anemis Et garder en paix le pais. Et toutefoies creancé Vous m'aviés ce et juré	4965	Ne fu defendu le pais Ne le royaume d'anemis, Ains a esté plus impugné Que n'avoit esté autre temps. »

⁽¹⁾ En vertu de la croyance, fondée sur saint Augustin, que les âmes ont des parties correspondant aux différents membres ou organes des corps et qu'elles sont tourmentées en celles de ces parties que le péché a souillées. Voir Pierre de Peckham, *Lumière as lais* (ouvr. cité, p. 116). L'idée se trouve plus anciennement dans les Apocryphes (Apocalypse de Pierre,

Actes de l'Apôtre Thomas, etc.). Cf. la note de Brandes au texte de la *Visio sancti Pauli*, p. 96 et suiv.

⁽²⁾ Au reste, par une singulière inconséquence, ces damnés qui, dans leur chant, se maudissent eux-mêmes, semblent en même temps se glorifier de leur méchanceté, comme pour mieux mériter leur supplice.

Ils ont mû dans l'ombre une petite roue, dont les dents mettaient en mouvement la grande roue du royaume : ils ont, pour de l'argent par lettres à l'ennemi, livré les secrets du roi et ouvert les portes de ses États. Le bourreau d'enfer, prenant à nouveau la parole, apostrophe rudement d'autres sortes de coupables qui ont péché par cupidité : des avocats, qui se sont dévoués à de mauvaises causes, des juges déloyaux, qui auraient dû se souvenir de l'exemple donné par Cambyse, quand il fit écorcher vif un juge prévaricateur et revêtir de sa peau le siège du tribunal, pour servir d'exemple à tous les « baillis, prévôts et maires »⁽¹⁾; de faux témoins, qui se sont parjurés et ont altéré la vérité; des « oreillards », qui, comme des recéleurs, ont accueilli les mauvais propos de la détractation; des larrons aux mains « gluenses » : toutes gens maudites que la convoitise a conduites aux mêmes forfaits que l'envie. Sans compter les autres, dont un grand loup ronge les pieds et arrache les ongles : ce sont ceux qui ont « mangé les pauvres gens et leur ont enlevé leur argent »; et d'autres encore, des usuriers, qui gisent sur le dos et auxquels Satan verse dans la bouche de l'airain fondu. (V. 4873-5266).

Ailleurs sont les damnés coupables du péché d'ire, « impatientes et rioteux, nououles et espineus », dont Satan fait des fagots, qu'il jette de sa fourche dans une fournaise ardente. (V. 5267-308).

Ailleurs, les paresseux, les « négligents, lâches et oisifs », qui ont perdu la foi : deux « forts Satans » font tourner ces « désespérés » autour d'une roue rapide qui leur fracasse sans cesse la tête contre des piliers, afin de les réveiller. (V. 5309-58).

Ailleurs, les gloutons, auxquels on fend la gorge pour mieux y entonner du soufre et des charbons enflammés. (V. 5359-410).

Enfin, les luxurieux, dévorés par la vermine, déchirés à coups de fourche et de croc, assommés à coups de maillet. (V. 5411-62).

Ainsi s'expiant les péchés capitaux : car le péché d'une heure entraîne la damnation pour l'éternité⁽²⁾. Mais, au plus profond de l'abîme, dans la chaudière infernale, on voit encore les juifs, les païens et les mécréants.

Après avoir visité les quatre régions du purgatoire et de l'enfer où s'expiant les péchés, à temps ou à perpétuité, le Pèlerin est ramené par son ange gardien à la surface de la terre et y fait de nouvelles

⁽¹⁾ Cf. ci-après, p. 111-112. — ⁽²⁾ En conformité avec l'enseignement des théologiens.

découvertes. Si le poète a imaginé cette autre station du pèlerinage, c'est sans doute parce qu'il est dit que les fidèles pourront déjà, pendant leur vie sur terre, se purifier par la sagesse et la prière⁽¹⁾. Il avait donc à parler du sujet, et voici les rencontres qu'il a décrites.

Le Pèlerin aperçoit deux arbres, l'un vert, l'autre sec; et cette vision donne lieu à un développement de plus de onze cents vers, qu'il est permis de fortement résumer. L'intention de l'auteur est d'expliquer comment le bois mort de la Croix a pris sa force vivifiante pour tous les fidèles qui l'adorent. L'arbre vert provenait d'un pommier sauvage, issu d'un pépin de la pomme mangée par Adam, et sur lequel Dieu avait enté une greffe prise au tronc de Jessé (naissance du Rédempteur); l'arbre sec provenait d'un rameau de l'arbre de paradis, dont Adam avait mangé la pomme, et qui avait fourni le bois de la Croix (Passion du Rédempteur); et le fruit unique de l'arbre vert était miraculeusement passé sur l'arbre sec, symbolisant le rachat de l'humanité par le Christ⁽²⁾. L'épisode comprend un long débat entre les deux arbres et une longue lamentation de la Vierge sur la mort de son fils, faite d'une série d'apostrophes commençant toutes par l'exclamation *Hé!* (Vers 5591-6702).

⁽¹⁾ Cf. Honorius, *Elucidarium*, III, 3 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXII, c. 1158), Pierre Lombard, *Liber sententiarum*, IV, 21, 1 (*ibid.*, t. CXXII, c. 895), etc.

⁽²⁾ Cette histoire de l'arbre sec et de l'arbre vert est la reprise et le complément de la légende du bois de la croix, qui, remontant à un apocryphe célèbre au moyen âge (voir W. Meyer, *Vita Adæ et Evæ*, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Munich, classe de philosophie et de philologie, t. XIV^e, 1878, p. 185 ss.), se retrouve sous des formes diverses en de nombreux textes : *Vie de Notre Seigneur Jésus Christ* (Migne, *Dict. des apocryphes*, I, 387); *Image du Monde; Renart le Contrefait*, v. 7585-845; *Mystère du Vieux Testament*, v. 3699 ss.; *Roman d'Arles*, v. 1-302, etc. Sur cette légende voir notamment : Mussafia (Comptes rendus de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXIII, 1869, p. 165-216; W. Meyer (Mémoires de l'Académie de Munich, classe de philosophie et de philologie, t. XVI^e, 1882, p. 101 ss.); H. Suchier, *Denkmaeler provenz. Literatur und Sprache*, 1883, I, 165-

200 et 525-8; P. Meyer (*Revue critique*, t. I, 1871, p. 221; *Romania*, t. XV, 1886, p. 326-7; t. XVI, 1887, p. 252-3); F. Kampers, *Mittelalterliche Sagen vom Paradiesen...*, Cologne, 1907. Mais le récit se borne à expliquer l'origine du bois de la Croix. Dans le roman de Guillaume, le thème est amplifié par recours au Livre de Daniel, au passage où il est question de l'arbre majestueux et bienfaisant vu en songe par Nabuchodonosor (IV, 7-13) et dont les vers 5695-5780 du *Pèlerinage de l'Âme* sont la glose. Le texte de Daniel, interprété comme l'a fait, par exemple, Richiard de Saint-Victor, *De eruditione hominis interioris*, cap. 13 ss. (Migne, *Patr. lat.*, t. CXLIII, c. 311 ss.), où l'arbre représente la doctrine du Christ, a suggéré l'idée de mettre en parallèle et de lier entre elles l'histoire de l'arbre sec (d'où venait le bois de la Croix) et celle de l'arbre vert (inventée pour exprimer les effets salutaires de la Passion).

⁽³⁾ Sur ce thème des plaintes de la Vierge, voir A. Långfors (*Revue des langues romanes*, t. LIII, 1910, p. 58 ss.).

Puis, près d'un « ermitage », le pèlerin découvre des pierres tombales, portant l'image d'un âne. C'est le souvenir des « bons ermites » d'autrefois, qui ont supporté tout ce qui leur était commandé, ne se souciant point de leur « mangier » et prenant de bon gré « grain et paillier »; fidèles par là à la parole de saint Bernard qu'entrer en religion c'était accepter tout fardeau sans grogner, quelque nourriture qu'on reçoive, et pareils à Isachar, dont Jacob disait qu'il était un « asne fort »⁽¹⁾. (V. 6703-6768).

Plus loin, le Pèlerin rencontre plusieurs personnes qu'il avait connues sur terre, mais sans être vu d'elles et sans pouvoir leur parler. Il apprend que le feu de l'enfer ne les atteindra ou ne les épargnera qu'après leur mort, selon leurs mérites. Et à ce moment il aperçoit une « dame », qui léchait un Pèlerin, comme l'ourse lèche son ourson pour le parfaire : c'est Doctrine, laquelle instruit les hommes et les forme aux bonnes mœurs. Elle lui enseigne qui il est. Car, dit-elle, il faut apprendre à se connaître⁽²⁾. Or, qu'est-ce que l'âme ? (V. 6769-6912).

L'âme est la première action, le premier fait, le premier mouvement du corps naturellement organisé, et seulement en puissance, pour recevoir la vie et le mouvement; tandis que le corps n'est que matière, et n'a que des formes accidentelles, à l'exclusion de formes substantielles⁽³⁾. L'âme a une triple puissance : végétative, sensitive et rationnelle⁽⁴⁾. Dieu a voulu qu'elle fût à l'image de la Trinité, la mémoire figurant le Père, l'entendement le Fils, et la volonté le Saint-Esprit⁽⁵⁾. Elle saisit directement les choses intelligibles, et elle use des sens pour atteindre les objets corporels⁽⁶⁾. Elle n'a point de

⁽¹⁾ Genèse, 49, 14.

Dans l'exposé sur la nature de l'âme, qui va suivre, Guillaume allègue deux fois l'autorité de s. Augustin. De fait, ses idées seront le plus souvent conformes, quelquefois jusque dans l'expression, à celles du *De quantitate animæ* (Migne, *Patr. lat.*, t. XXXII, c. 1035) et surtout à celles du *De spiritu et anima* (*ibid.*, t. XI, c. 779) : le premier de ces écrits est de s. Augustin; le second, qui lui a été parfois attribué par le moyen âge, n'est qu'une compilation tardive, faite peut-être par Hugues de Saint-Victor. Mais plusieurs éléments du même

exposé ont été empruntés à Aristote ou à ses commentateurs.

L'idée, ici exprimée, qu'il faut se connaître, correspond à la première phrase de la préface du *De spiritu*.

⁽²⁾ Aristote, *Traité de l'Âme*, II, 1.

⁽³⁾ Aristote, *Âme*, II, 2; *De spiritu*, 13 et 45 (Migne, c. 789 et 812).

⁽⁴⁾ Idée attribuée par l'auteur à s. Augustin. — Voir *De spiritu*, 35 (Migne, c. 805-806).

⁽⁵⁾ *De spiritu*, 2 (Migne, c. 781). Cf. s. Augustin, *Enarratio in Psalmum*, III, 7 (Migne, t. XXXVI, c. 468).

quantité et n'a point de rapport aux dimensions du corps⁽¹⁾. Semblable à un miroir où se reflète le monde⁽²⁾, elle n'est point, d'un individu à l'autre, différente par l'être et l'essence; mais elle l'est par la vertu et la puissance: car le miroir peut être terni par les souillures du corps. L'âme est sans cesse en mouvement, en quête du lieu où se trouve son amour⁽³⁾. Elle se meut, comme Dieu, à travers le monde⁽⁴⁾. Son siège est dans le cerveau⁽⁵⁾, où la fantaisie (l'imagination) occupe la partie antérieure, la raison le milieu, et la mémoire la partie postérieure⁽⁶⁾; mais l'âme circule dans tout le corps et s'y répand sous forme de puissance, sans pour cela se trouver «plurifiée»⁽⁷⁾: ses facultés sont la faculté végétative (comprenant les facultés générative, nutritive et augmentative)⁽⁸⁾, les facultés sensibles allentées à chacun des cinq sens, et les facultés irascible, concupiscible, rationnelle⁽⁹⁾, sur lesquelles Doctrine juge inutile d'insister; mais l'âme, tout entière en chacune de ces facultés, ne cesse pourtant jamais d'être une⁽¹⁰⁾. (V. 6913-7204).

Enfin, après avoir entendu cette leçon, le Pèlerin aperçoit sur un socle deux statues, l'une à pied, l'autre équestre. La première est pareille à celle dont Nabuchodonosor eut la vision⁽¹¹⁾: tête en or, bras et poitrine en argent, ventre et cuisses en airain, jambes en fer, pieds en fer et en terre. Elle a été dressée pour que

Tous principaux gouverneurs
7261 Y preignent leur exemplaire
Pour bon gouvernement faire.

L'Écclésiaste l'a dit⁽¹²⁾: l'image du roi paraît en son gouvernement; tel le roi, telle la terre. Le roi doit donc être sage, n'établir de statuts

⁽¹⁾ *De quantitate animae*, 32 et 15-16 (Migne, c. 1073 et 1049-51); *De spiritu*, 18 (Migne, c. 794).

⁽²⁾ *De quantitate*, 5 (Migne, c. 1031).

⁽³⁾ *De spiritu*, 2 (Migne, c. 781). Cf. s. Augustin, *Enarratio in Ps. XLI*, 7 (Migne, t. XXXVI, c. 469).

⁽⁴⁾ Idée attribuée par l'auteur à s. Augustin. — Voir *De spiritu*, 18 (Migne, c. 794).

⁽⁵⁾ *De spiritu*, 18 (Migne, c. 794).

⁽⁶⁾ *De spiritu*, 14 (Migne, c. 790). Théorie courante au moyen âge. Cf. Honorius, *De phi-*

losophia mundi, IV, 24 (Migne, t. CLXXII, c. 95); Bernard Silvestre, *Microcosmus*, XIII; Evrard l'Allemand, *Laborintus*, v. 120-126 (voir note à ce vers dans l'édition Faral); etc.

⁽⁷⁾ *De spiritu*, 13 (Migne, c. 789).

⁽⁸⁾ Conforme à la doctrine d'Aristote.

⁽⁹⁾ *De spiritu*, 4, 13 et 45 (Migne, c. 781, 789 et 813).

⁽¹⁰⁾ Conforme à la fois au *De spiritu* et à la doctrine d'Aristote.

⁽¹¹⁾ Livre de Daniel, II, 31-35.

⁽¹²⁾ X. 1-3.

qu'après mure délibération, se faire ainsi aimer et honorer de son peuple et, en conséquence, savoir écouter les conseils. La tête de la statue qui le représente est donc d'or, métal pur et ductile, propre à être façonné selon la perfection. Pourtant, remarque le Pèlerin, tels n'étaient pas certains chefs, de ceux qui avaient mandement du roi de garder des villes contre l'adversaire. Car

	... selon le conseil	A esté, et plusieurs occis,
7572	Des villes n'estoit pas leur vneil.	Et au besoing s'en sont fuis
	En rien ductile n'estoient	Les chevetains, donnans voie
	Et rien faire ne vouloient	7580 Aus annemis, et fait proie
7575	Fors du tout a leur volenté ⁽¹⁾ :	De ceux que garder devoient
	Pour quoi maint bon païs gasté	Et qui a eux s'atendoient.

L'Ange gardien en convient; mais il suffit, dit-il, de bien choisir ces chefs et de les prendre dans les villes mêmes où ils doivent commander:

7608	Celui qui de Roan est né	Pour habandonner le païs,
	Et y a son heritage,	Et a eux se lairoit prendre
7610	Ses amis, biens et lignage,	Sens honte avoir de soi rendre,
	Se la personne le valoît,	7625 Ou a cautele il s'en fuïroit
	Meïllor chevetain en seroit	Et diroit que plus n'en pourroit.
	Que ne seroit un Toulousain	Et tex furent ceux que veïs.
	Ou un Lombart ou un Romain :	Mes, se le chevetain fust pris
7615	Car un estrange s'en fuïra	En son lieu ou lieu dont il est,
	Ou toujours l'autre demonrra...	7630 Jusqu'a la mort fust toujours
7620	Et, aventure, tel seroit	[prest
	Que dons penroit des annemis	De tout le païs garentir...

Rien ne vault comme ceux

7649 Qui sont natureux du païs
Et de leur corps⁽²⁾ par conseil pris.⁽³⁾

Le cou de la statue est le canal par lequel la tête communique avec le reste du corps. Les bras, faits d'argent, représentent : l'un, les

¹ Sinon à leur volenté : celle des villes.

² Celui auquel ils appartiennent.

Sur l'ensemble des vers 7559-659, voir ci-après, p. 116.

barons, ducs, comtes et hauts hommes du royaume; l'autre, les maréchaux et capitaines, qui conduisent les « guerroyeurs » de pied et de cheval, sur lesquels est établi le connétable, qui est pourvu de toute autorité et qui doit être sans reproche : comme Ahoth est figuré dans les *Juges*, III, 15.

La poitrine, en argent elle aussi, représente l'« estroit conseil » du roi, où sont gardés les secrets. Or les conseillers du roi sont de sept sortes, selon les objets à traiter : un confesseur; « quelques amis privés », particulièrement discrets; des conseillers pour les lois, pour les monnaies, pour les négociations, pour la guerre, enfin « pour soi garder et, quand temps est, medeciner ». Ces conseillers doivent être comme Aaron, qui portait sur sa poitrine le « rational », où étaient écrits les mots « Discrétion et jugement, vérité et doctinement ». Les faux conseillers, ces serpents, méritent que vengeance en soit prise comme du serpent qui trompa Adam et qui fut condamné à vivre de terre et à ramper.

Le ventre de la statue, en airain, et fait pour « dispenser aus membres leur nourrissement », représente

- 7962 Les gens des comptes et commis
 Qui la principalité ont
 Sus tous ceulx qui en leur main sont.
 7965 Ce sont recepveurs, tresoriers,
 Changeurs, orfevres, argentiers,
 Toute maniere d'autre gent
 Qui ont en bail or et argent.

Ces gens ont à savoir, pour l'argent,

- 7976 Par ou passa et par quel main,
 Comment et quant est receü,
 A quiex et pour quoy despendu.

Et ils doivent s'interdire d'user de leur autorité contre les membres

- 8007 En faisant tex ordenances
 Qui leur soient aggregances.

Les cuisses, faites pour supporter le corps, ce sont les juges, petits et grands, prévôts, baillis, et tous les justiciers du pays. Le royaume, pour sa force, doit être gouverné selon le droit :

8055 Sus jugement et justice
Est l'honneur du regne assise.

Il appartient aux juges d'y veiller :

8067 Tout juge doit en paix laisser
Ou rien ne trouve a calengier...
8071 Mes contre gent trop orgueilleus,
Fiers, melleis et rioteus,
Malfaiteurs, larrons et murtriers,
Bons juges drecier comme fiers
Se doivent . . .

Et ils ne doivent pas plus épargner ceux qui sont au-dessus d'eux que les autres. Car

8089 Meschief seroit et grant dolours
Que leups mengassent les brebis
Et n'en seroient point punis.

Les jambes représentent les gens d'armes, la « bonne chevalerie » et la « fort bachelerie », qui n'entretiennent leurs armes que pour le jour du besoin. Il faut les prendre dans le royaume même : des béquilles sont inutiles quand on a de bonnes jambes. Les « naturels » valent mieux que ceux qu'on appelle d'« estranges contrees », lesquels

8196 A ce seulement sont venu
Que il voient par tout fourrer [*pillar*]
Et les biens despendre et gaster . . .
Et sont aussi a ce venu
8200 Que pour eux soit tout despendu
Quanke puet le dit roy avoir.

Enfin, les pieds, faits de terre et de fer, sont les gens de travail,

- | | | | |
|------|---|------|--|
| 8225 | Et sont souvent les vilz mestiers
Ceux dont il est plus grans
[mestiers . . . | 8235 | Miex se aid'on d'un charretier,
De un couvreur, de un potier,
Qu'on ne feroit d'un orgueneur,
D'un paintré ou d'un ymageur. |
| 8233 | Plus necessaire est un foueur
Que un orfevre ne changeur; | | |

Ce sont d'une part ceux qui travaillent la terre, les

- laboueurs,
8270 Foueurs et areurs et semeurs,
Courtilliers, tuilliers et potiers.

et d'autre part ceux qui travaillent le métal,

- com sont forgeurs,
8293 Com sont formiers et serreuriens,
Haubergiers et armeüriers.

Mais il faut aussi compter les gens de pied, qui portent les armes, qui, au combat, « font le pont » aux chevaliers pour joindre l'ennemi et qui sont placés les premiers sur la ligne pour leur ouvrir le passage⁽¹⁾ (V. 7205-8344).

Reste la statue équestre représentant un chevalier. On avait déjà lu dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* (v. 9309-9356), après un rappel, d'après le pseudo-Esdras (III, 2), de la domination exercée par Apemen, fille de Belsechis, sur l'esprit d'un roi de Perse, l'histoire d'une aventurière, nommée Avarice, qui avait fait chasser de la couche d'un roi son épouse Libéralité. C'est la même histoire qui revient ici, mais largement développée. Un chevalier, venu à la cour d'un certain roi Poeticus, roi de haut renom, pour acquérir de la gloire en le servant, apprend que la grande réputation de ce prince est tombée. Une intruse, nommée Avarice, a fait chasser Libéralité de ses côtés.

⁽¹⁾ L'auteur remarque, en finissant cette description de la statue, que Daniel n'en disait point tant et ne parlait point, comme lui, de

plusieurs membres. Il s'arrête donc, car « sens texte ne fait pas gloser ». Scrupule louable, un peu tardif.

Il a maintenant abandonné son gouvernement à de mauvais hommes
leur donnant

8468 Octroi que, quanques ordené
Sera par eulx, il soit tenu
Et gardé de gros et menu.

Il ne se doute pas (s'il le savait, il ne le souffrirait point) que cela
tourne à son déshonneur : car les « ordonnances » de ces gens

8478 Sont faites aux grans grevances
Du peuple et grans oppressions.

Pharaon, Salomon ne faisaient peser leur poing que sur des peuples
étrangers, mais ceux qui gouvernent au nom de ce roi oppriment ses
sujets; et quant à eux, toutes leurs mesures tournent à leur profit,
mieux vêtus, mieux parés que le roi, et vivant en des maisons dorées.
Le chevalier va trouver le roi : « Je vois, lui dit-il, que

tres bien estes gouverné
En justice et en jugement,
En assises et parlement,
Par tous vos prevos et baillis
Et les justiciers du pays . . . »

Mais quelque chose cloche : il faut rappeler Libéralité. A quoi le roi
réplique qu'il le voudrait bien, n'était son « conseil », contre lequel il
ne peut aller. Le chevalier, appelant ce conseil de trahison, s'offre à
faire la preuve les armes à la main. Le voilà dans les lices, devant les
tribunes, lançant son défi. Nul n'ose le relever. Libéralité reprend sa
place auprès du roi, qui, en souvenir de cet événement, a fait élever
la statue du chevalier⁽¹⁾. V. 8345-8708).

⁽¹⁾ Cette histoire du roi est celle d'une sorte
d'Arthur, mécréant, puis rendu à ses véritables
sentiments. Guillaume, en prônant la libéralité
chez les princes, comme tant de poètes intéres-
sés, n'a pourtant pas la même intention qu'eux :
son iléc est de dénoncer non pas l'avarice, mais

la cupidité. Et quant à l'a-propos, on voit qu'il
en a avant tout aux mauvais conseillers du
roi : il vise certainement le cas du roi Jean II
et de son fils Charles, dont les ministres étaient
alors en pleine impopularité. A ce dernier sujet,
voir ce qui sera dit p. 115-116.

. .

Or, tandis que le Pèlerin poursuivait son exploration, le temps avait passé et les tourments dont il avait souffert avaient peu à peu cessé. Le moment était venu pour lui d'entrer au paradis.

Son âme, toujours guidée par son Ange gardien, s'élève maintenant vers le ciel, où Miséricorde, Justice, Raison et Vérité, siégeant au tribunal de saint Michel, sont d'accord pour l'admettre. Son ascension se fait au milieu d'un chœur d'alouettes, qui chantent les louanges de Jésus⁽¹⁾; et, en cours de route, elle entend l'harmonieuse mélodie des sept sphères, roulant les unes sur les autres, engrenant les épicycles planétaires et environnées du firmament, où les étoiles sont fichées comme des clous⁽²⁾. Plus haut encore s'ouvre le ciel cristallin, dont la vue lui avait été cachée autrefois par la courtine noire tendue au fond du tribunal de saint Michel⁽³⁾. (V. 8709-9034).

Pénétrant dans ce ciel cristallin, le Pèlerin est inondé d'une éblouissante clarté : c'est là que sont les « maintes mansions » dont parle Christ⁽⁴⁾. De doux concerts musicaux s'y font entendre pour la glorification de Dieu. (V. 9035-9134).

De la bouche de son Ange gardien, il apprend que le « troisième ciel », révélé à saint Paul⁽⁵⁾, était encore au delà du ciel cristallin. (V. 9135-9215).

Il apprend aussi ce qu'il faut entendre par « siècle », ce mot souvent pris en l'acception de « monde », et dont les computistes, de leur côté, disent qu'il désigne une révolution de cent années. (V. 9216-9364).

Puis, au sujet des diverses « mansions » ou « siècles », il apprend qu'on en distingue d'abord sept sortes. En un premier groupe, les habitants portent des auréoles ou couronnes : ce sont les docteurs de la foi, comme saint Paul, couronnés de soucis, parce qu'ils ont vaincu

⁽¹⁾ L'étymologie du nom de l'alouette, qu'il rattache à « loner », n'est pas de son invention.

⁽²⁾ Comparaison ordinaire : Voir Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, l. VIII, c. 23.

⁽³⁾ Cf. plus haut, v. 302-306. — Cette division en sept ciels, dominés par un ciel cristallin, puis (voir ci-après) par un ciel d'or

concorde avec la figure qui, dans le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 2173, f° 57 (reproduite par Ch.-V. Langlois, *La vie en France au moyen âge*, t. III, 1927, p. 196, pl. VIII), accompagne et illustre le texte de l'*Image du monde*.

⁽⁴⁾ Jean, XXV, 2.

⁽⁵⁾ I *Cor.*, XII, 2. Cf. *Visio sancti Pauli*.

le diable; — les martyrs, comme saint Étienne, couronnés de roses rouges, parce qu'ils ont vaincu le monde; — les vierges, couronnées de « primeroles » et de lis, parce qu'elles ont vaincu la chair. Le groupe des quatre autres siècles comprend : le siècle étoilé d'escarboucles, où sont les apôtres et les évangélistes, avec saint Pierre; — le siècle étoilé de saphirs, où sont les séraphins, les chérubins et les autres esprits angéliques, au total neuf ordres, divisés par hiérarchies de trois, « si com monstre saint Denis », et comprenant chacun au moins 6666 légions, chacune d'au moins 6666 esprits⁽¹⁾; — le siècle étoilé d'émeraudes, où sont les prophètes, avec saint Jean-Baptiste leur chef, qui visite aussi parfois les martyrs et les vierges; — le siècle des chrysolithes, où sont les ermites et tous les saints religieux, Grégoire, Augustin, Benoit⁽²⁾. (V. 9365-9572).

Enfin un neuvième et dernier ciel domine tous les autres, formant la huitième des mansions célestes⁽³⁾ : c'est le ciel d'or, où réside Dieu, assis sur un siège resplendissant, couronné de pierres merveilleuses et d'étoiles, ayant auprès de lui la Reine qui prie pour les pécheurs. (V. 9572-9629).

Il s'agit maintenant de savoir ce que sont les fêtes par lesquelles s'exprime la joie du Paradis.

⁽¹⁾ L'opinion ordinaire est que le nombre des anges est incalculable. Elle se fonde sur le texte de Daniel, VII, 10 : « millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistabant ei ». — La répartition des anges en neuf ordres, subdivisés chacun en trois hiérarchies, s'appuie sur l'autorité de Denys l'Aréopagite, *De la hiérarchie céleste*, ch. 6-9. — Le nombre de 6666, donné ici comme celui des légions angéliques et comme celui des anges à l'intérieur de chaque légion, correspond à l'effectif de la Légion Thébaine, tel qu'il était traditionnellement admis. Plusieurs auteurs du moyen âge en ont déduit qu'il était celui de la légion romaine du type normal. Il représente un effectif de 6.000 hommes, augmenté du nombre des chefs, à raison d'un chef par dizaine, par centaine et par millier d'hommes.

⁽²⁾ On voit que les sept mansions sont distinguées entre elles par des fleurs (jaunes, rouges, blanches) et par des pierres précieuses (escarboucles, saphirs, émeraudes, chrysolithes). Grégoire le Grand (*Moralia*, XIII, 23, dans

Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVI, c. 665) et d'autres après lui établissent bien une correspondance entre chacun des ordres angéliques et chacune des neuf pierres énumérées par Ezéchiel (XXVIII, 13). Mais la façon dont Guillaume a caractérisé, par un moyen analogue, les sept régions du ciel cristallin semble lui être personnelle.

Guillaume, aux vers 9563-72, dit qu'il y a « trois dons dont est donec l'ame beneüre », et qui sont : connaître Dieu, l'aimer, et le posséder. Quant au corps il a quatre « douaires », qui sont : la subtilité, la clarté, l'impassibilité et l'agilité. A l'ordre près, ce sont les données même (et jusqu'aux termes) de la *Lumière as lais* de Pierre de Peckham (voir Langlois, *ouvr. cité*, p. 117-8).

⁽³⁾ Le texte parle de huit « siècles ». Il faut entendre, comme nous l'avons fait, qu'il s'agit de sept siècles, composant le huitième ciel ou ciel cristallin, puis d'une huitième « mansion », constituée par le neuvième ciel, ou ciel d'or, ou « empire ».

Or le Pèlerin aperçoit un cercle merveilleux, un déférent, porté par le cercle qui marque la limite du ciel cristallin et du ciel d'or. Ce cercle, image du zodiaque, est divisé en douze arcs de cercle, séparés les uns des autres par un soleil; et chacun des arcs est lui-même divisé en trente parties par trente étoiles. Le cercle accomplit un tour complet en l'espace d'une année; et chaque jour l'étoile amenée au sommet manifeste une clarté spéciale, annonçant ainsi une fête. C'est le calendrier céleste. Justement l'on est au jour consacré à trois nobles martyrs, vêtus de pourpre et d'or, parmi lesquels se trouve saint Denis⁽¹⁾ : les esprits se pressent pour le célébrer, aussi nombreux que « mauvis ou estourniaus ». Mais certaines fêtes ont encore plus d'éclat, comme la Saint-Michel et la Toussaint; surtout la Toussaint, car

9821 La sont les grans chanteries
Et douceurs de sonneries.
Lors sont les biaux jardins du
[roy
A tous ouvers par son oetroi.

9825 Dedens s'en vont festoier tuit
Pour queillir y et fleurs et fruit,
Puis revont es praeries
Gaiement vers et flories. . .

Aux fêtes des saints s'ajoutent les fêtes de la Vierge. Il y en a cinq. La première est celle de l'Immaculée Conception, imaginée d'abord par les Anges, comme préparation à une autre fête, celle de la Nativité. Réunis en assemblée, les Anges décidèrent anciennement, pour célébrer la Nativité, d'aller apprendre aux écoles de musique : mais il ne suffit pas de chanter : il faut aussi jouer des instruments, et les Anges n'en avaient point. C'est pourquoi ils descendirent aux enfers et, y annonçant aux âmes en peine la prochaine venue au monde de celle qui serait leur secours auprès de Dieu, ils éveillèrent une telle joie que David s'empressa de leur enseigner la manière de fabriquer des instruments. Forts de ce secret, ils l'améliorèrent si bien par la suite dans la fabrication d'instruments nouveaux, qu'ils en auraient

⁽¹⁾ Le poète ne nomme pas les deux autres : ce sont évidemment saint Éleuthère et saint Rustique.

laissé Jubal stupéfait et qu'ils en auraient rempli Orphée de confusion.
Puis ils s'essayèrent à en jouer, faisant

tex renvoisemens
9946 De sons, chans et melodies
Et de douces armonies,
Que tout le ciel s'en esbahi . . .

Telle fut l'origine de cette fête de l'Immaculée Conception, célébrée depuis en certaines églises, mais non point dans toutes : car elle passe aux yeux de plusieurs pour n'être que l'«aprestement» et l'«essaiement» de la fête de la Nativité. (V. 9839-9972).

La fête de la Nativité est également marquée par de grands concerts de chants et d'instruments : les Anges rengainent alors les épées dont ils avaient combattu jusque là les pécheurs, et se mettent tous à la musique. (V. 9973-10026).

Mais la plus grande fête est l'Annonciation, «jours de mariage de Dieu et de l'humain lignage», où sur terre sont «criées» les joutes à cheval des sept Vertus morales contre les sept Péchés capitaux. (V. 10027-102).

Puis vient la fête de la Purification, à laquelle sont associés saint Siméon et sainte Anne, qui font

10128 Leurs offrandes a la Dame
D'une torche enluminee
De cler feu et alumee,

tandis que les Séraphins forment une procession, où chacun d'eux porte «un grand brandon d'une lumière flamboiant»⁽¹⁾. (V. 10103-52).

Enfin la fête de l'Assomption. (V. 10153-62).

L'intention du poète était ensuite de parler des fêtes du «Roi», des fêtes de Dieu. Mais, à partir de ce moment-là, sa façon de concevoir et de présenter les choses est devenue tellement confuse, qu'une analyse de son texte selon l'ordre qu'il a lui-même suivi devient une tâche à peu près impossible : il faut renoncer à rendre clair un résumé là où

⁽¹⁾ Allusion aux rites des cierges allumés et consacrés le jour de la Chandeleur.

l'obscur enchevêtrement de l'original interdit l'espoir d'une simplification conciliable avec la fidélité⁽¹⁾. Toutefois, à défaut d'un abrégé qui suive la ligne de la présentation, on peut du moins décomposer le mécanisme poétique imaginé par l'auteur et en déterminer les éléments constitutifs.

L'idée de Guillaume a été double : il a voulu, d'une part, rappeler quelques-uns des épisodes de l'histoire du Christ commémorés par l'Église; il a voulu, d'autre part, établir un rapport entre ces divers épisodes et les divisions du zodiaque ou calendrier céleste.

C'est cette dernière idée — l'idée d'un calendrier céleste — qui a déterminé son plan; et il a pris successivement chacun des douze signes du zodiaque pour y rattacher un épisode de la vie du Christ. Mais ce procédé, employé comme il l'a été, n'a fait qu'engendrer le désordre. Car, au lieu de prendre les signes du zodiaque les uns après les autres dans l'ordre où ils se succèdent sur l'écliptique, l'auteur les a pris dans un ordre commandé par celui où se succèdent chronologiquement les divers épisodes de l'histoire du Christ. Il n'a donc pas suivi l'ordre normal : Bélier, Taureau, Gémeaux, Cancer, Lion, Vierge, Balance, Scorpion, Sagittaire, Capricorne, Verseau, Poissons; mais bien l'ordre suivant : Taureau, Bélier, Scorpion, Capricorne, Balance, Sagittaire, Lion, Vierge, Gémeaux, Verseau, Cancer, Poissons. C'est qu'en effet, il a vite perdu de vue (c'est une nouvelle cause d'obscurité) son idée initiale de représenter les fêtes célestes comme amenées par le calendrier zodiacal, pour entreprendre une interprétation allégorique de chacun des divers signes du zodiaque, dont il a expliqué la bénignité ou la malignité par ses relations avec tel ou tel épisode de l'histoire du Christ. Or il n'a pas conçu ces relations comme étant d'ordre chronologique : c'est-à-dire qu'il n'a pas tenu compte, pour les établir, de ce que tel événement considéré s'était produit en tel mois de l'année, sous tel signe du zodiaque; et, par exemple, c'est à propos du Taureau (correspondant au mois de mai⁽²⁾) qu'il parle de la Fuite en Égypte, pourtant commémorée le

⁽¹⁾ C'est pourquoi personne, parmi ceux qui ont analysé son œuvre, n'a réussi à le faire convenablement pour cette partie du *Pèlerinage de l'Âme*.

⁽²⁾ « Mai », en posant que, de son temps, la

correspondance des signes du zodiaque et des mois de l'année était la même que pour les anciens. Actuellement, le signe du Taureau correspond au mois d'avril, et le même décalage s'est produit pour les autres signes et mois.

28 décembre, jour des Innocents; et de même pour les autres cas. Les concordances qu'il a établies sont uniquement fondées sur la signification attribuée par lui à chacun des signes du zodiaque : le Scorpion, par exemple, symbolisant la douceur hypocrite d'un ennemi qui frappe par derrière (à quoi correspondent, pour l'auteur, les trahisons dont le Christ fut victime); le Sagittaire rappelant, par sa flèche, la lance de Longin; le Cancer, à marche rétrograde, évoquant les trois « reculements » du Christ, qui est descendu aux Enfers et en est remonté, qui est mort et a ressuscité, et qui de la terre est revenu au ciel. Et de même des autres signes⁽¹⁾.

Quant aux faits de l'histoire religieuse ou du culte qu'il a retenus pour en faire la matière de son exposé (en oubliant que certains de ces faits ne sont pas une occasion de fête et n'étaient donc pas de son propos), il les a, au nombre total de douze, distribués en deux séries. La première série, au nombre de sept, comprend les épisodes de la vie du Christ auxquels s'attache une idée de tristesse. A ce moment-là, dit-il, il n'est pas de mise de « festoyer », les « vieilles doivent être mises sous le banc », et tout le monde doit faire oraison : il s'agit de la Fuite en Égypte (correspondant au Taureau, v. 10191-200); de la Tentation (correspondant au Bélier, v. 10201-10); de la conspiration de Caïphe et de la trahison de Judas (correspondant au Scorpion, v. 10211-24); du jugement de Pilate (correspondant au Capricorne, v. 10225-40); de la Crucifixion et de la Mort (correspondant à la Balance et au Sagittaire, v. 10241-60); de la Descente aux Enfers (correspondant au Lion, v. 10261-86). Puis vient une série de cinq fêtes, toutes célébrées dans l'allégresse : l'Annonciation et l'Incarnation (correspondant à la Vierge et aux Gémeaux, v. 10327-40); l'Épiphanie et le baptême (correspondant au Verseau, v. 10341-74); les fêtes du temps de Pâques, Adoration de la Croix, Résurrection et Ascension (correspondant au Cancer, v. 10375-695); enfin la fête de la Trinité (correspondant aux Poissons, v. 10696-981).

Des fêtes ainsi énumérées le poète en a décrit deux particulièrement : la fête de Pâques et celle de la Trinité.

⁽¹⁾ Il a ainsi proposé pour les signes du zodiaque une « moralisation » qui se substitue à la tradition mythologique de l'antiquité, bien connue du moyen âge. Voir, par exemple, sur

ce dernier point, les notes de Bridferth au *De natura rerum* de Bède (Migne, *Patr. lat.*, t. XC, c. 232), où l'héritage païen est encore accepté sans discussion.

La première se célèbre dans le ciel d'or avec un grand éclat. Au milieu des musiques et des chants, qui sont l'élément essentiel de toutes les joies célestes déjà dépeintes par le poète et dont il a exprimé la suavité d'une plume variée, mais plus agile que vigoureuse, les habitants de cette région, qui est l'empirée et la cour même de Dieu, se montrent

tous vestus et parés
 10403 De robes dont fait livree
 Li Roys a celle journée.
 10405 Sur les testes chappeaus d'or ont,
 Et d'unes çaintures çains sont
 Qui a or toutes litees
 Sont et de saphirs clouees.

Ce jour est pour eux l'occasion d'un grand repas mystique :

10425	Devant le Roy table mise Trouvent adone et assise, Que plusieurs anges tous rians Soustiennent et forment [chantans.	10430	Sus celle table a vin et pain Que li Roys mesme de sa main A chascun donne des passans Et dit a tous : « Ce est mes sans Et ma char ».
-------	--	-------	--

Dans le ciel cristallin, séjour des hommes admis au paradis, la cérémonie est un peu différente : on y voit un Arbre de la Croix, greffé de l'ente de la Rédemption, et qui porte, sur cette ente, un feuillage épais et des fruits. Sous son ombre sont abrités Adam et tout l'humain lignage, qui reçoivent de saint Pierre la sainte nourriture du nouveau paradis, le fruit de vie.

La fête de la Trinité, venant la dernière, fournissait difficilement matière à une description qui ne répétait point les précédentes et qui aurait peut-être fini par sembler aussi monotone que le paradis lui-même. Mais Guillaume a profité de l'occasion pour insérer, sur un sujet bien rebattu, c'est-à-dire sur le mystère de la triple et indivisible Trinité, une série de strophes de douze vers octosyllabiques, rimant selon le schéma *aabaabbabba*. Les lettres initiales de chacune

des strophes forment, mises bout à bout, le nom de « Guillelmus de de Deguilevilla »⁽¹⁾.

Cette sorte de signature marque la fin de la vision : le poète s'éveille; le songe qu'il a eu s'évanouit; il ne lui reste plus qu'à souhaiter que Dieu lui accorde de revoir le paradis, et il ajoute :

10016	Aussi facé il a tous ceuz Qui mon songè aventureux Benignement exposeront Et doucement corrigeront,		S'en la foi n'est fondé ferme, Ou qui fondé y puist estre 10025 Par adrecement de maistre. Se trouvé y est mençonge, Reputé doit estre a songe;
10020	Se rien y a a corrégier, A amander ou retraictier. Rien n'y approuve ne afferme		Ainsi a ceuz qui le lirront Le pri et a ceuz qui l'orront.

4. — POÈMES LATINS.

Le texte du *Pèlerinage de l'Ame* s'arrête, en beaucoup de manuscrits, avec le vers 11029; et les explicit que portent ces exemplaires prouvent que les copistes considéraient que c'était bien là, réellement, la fin du poème.

Mais d'autres manuscrits donnent en outre, comme faisant partie de ce poème, une série de onze strophes, composées chacune de douze vers octosyllabiques qui riment selon le schéma *aabaabaabaab*. L'auteur y exprime l'idée qu'il faut dès ce bas monde s'occuper de faire son salut et il explique, que voulant travailler au sien, il s'est proposé de composer en langue latine, pour mieux le mériter, une série de nouveaux poèmes. Et de ces poèmes, au nombre de onze, voici, selon ses propres termes, quels seront les sujets :

str. 5. Si me faut oraisons dire
Et de prier le haut Sire

⁽¹⁾ A vrai dire, le texte de l'édition imprimée ne fournit pas exactement ce nom. Il faut supposer ou bien que cette partie du poème n'a pas été mise au point par l'auteur (ce qui est peu vraisemblable), ou bien que le texte imprimé doit être corrigé. Les corrections nécessaires sont autorisées par un groupe très nom-

breux de manuscrits. Il faut, pour retrouver les termes de la rédaction authentique : supprimer les vers 10847-97, qui sont une interpolation; au vers 10946, substituer la leçon *Dont* à la leçon *Mont*; après le vers 10981, ajouter les 9 strophes qui, dans l'édition, ont été imprimées en appendice, p. 376-378.

- 11080 Tant com j'ai temps de ce faire
 La Dame aussi de l'empire,
 Et louanges d'eulx escrire
 Telles que leur puissent plaire.
 Primes je metrai en faire
- 11085 Le Psautier, pour hors en traire
 Aucuns biens grans et eslire.
 Puis voudrai a l'exemplaire
 De alpha et o pourtraire
 Trois en un metre et confire.
- str. 6. Puis de trois nobles chevaliers
 Que sur le cercle vi premiers⁽¹⁾
 Bien voudrai faire mention,
 De alpha et o personiers
 Je les ferai, car tres bien chiers
- 11095 Les ai pour celle vision.
 Pareux me vint occasion
 De savoir l'ordinacion
 Du dit cercle qui est rentiers,
 De faire demonstracion
- 11100 Des festes et ostension
 Tout aussi com li kalendriers.
- str. 7. Puis dirai des chançonnetes
 De tres fines amouretes
 En Cantiques contenues.
- 11105 Après donrai çainturetes
 Et petites couronnetes
 Aus deus amans bien congrues.
 Puis manderai par les rues
 Que liquides, voieus, mues
- 11110 Viengnent a moi toutes letres,
 Pour porter au Roi deües
 Honneurs et qui sont sceües
 A la Roïne estre debtes.
- str. 8. Et si ne me tendrai mie
- 11115 Qu'encor du salut de vie
 Au los d'icelle roïne

⁽¹⁾ Sur le cercle du zodiaque. Allusion aux vers 9667-72 et 9765-76 du *Pèlerinage de l'Ame*.

Aucune chose ne die
 Par double maçonnerie
 Resolue et enterine.
 11120 Et aussi, avant que fine
 Mon emprise et atermine,
 Au prevost ou moult me fie
 Prierai què il s'encline
 Vers moi et me soit benigne
 11125 Contre m'averse partie.

str. 9. Celi aussi, qui me mainne
 Et qui pour moi garder painne
 Met grant si com je l'ai veü,
 De science tres certainne
 11130 Et par honneur tres souveraine
 De moi doit estre receü.
 Bien sai que vers li mon den
 N'ai mie lait n'a son pleü,
 Dont ma cause n'est pas saine,
 11135 Pour quoi paier li doi treü
 De oroison a mon peü
 De grant devocion plaine.

str. 10. A saint Benoit aussi irai
 Et humblement le requerrai
 11140 Que, quant sera mon jugement,
 Pitusement ce que fait ai,
 Dont paoureuxment m'esmai,
 Deporte et favorablement.
 Si requerrai finalement
 11145 L'apostre Andrieu devotement,
 Pour ce qu'a son jour m'esveillai
 Du songe que premierement
 Ai compté, qui tres grandement
 Sans fin m'a mis en grant effrai.

str. 11. S'autre chose je puis faire,
 Bien me seroit necessaire
 Pour geeter en la balance,
 Pour moi d'Oïseuse retraire
 Et aucunement atraire

- 11155 A amour de Penitance.
 Tontevoies pour grevance
 Et enmi et destourbance
 Qu'ai au romans bien pourtraire,
 En latin qui mieus m'avance
- 11160 Ai mise mon ordenance.
 Plaise a cui elle puet plaïre!

Les poèmes latins annoncés dans ces vers, nous en avons le texte, lequel a été conservé en deux manuscrits, où il fait immédiatement suite aux strophes françaises dont nous venons de citer les dernières. Ces manuscrits portent, dans le fonds français de la Bibliothèque nationale, les numéros 12366 (=A) et 1648 (=B)⁽¹⁾.

Comme Guillaume lui-même, dans les vers qu'on a lus ci-dessus, a suffisamment défini l'intention et le sujet de chaque pièce, il suffira de donner la liste récapitulative que voici, accompagnée de quelques renseignements complémentaires.

I. — Paraphrase du Psautier : cf. ci-dessus, 11084-86. Ms. A, f^{os} 173^a-183^c; ms. B, f^{os} 86-96. Début : *Beatus vir qui erigit*. 150 strophes rythmiques de douze vers octosyllabiques, rimant selon le schéma *aabaabbbabba* et dont chacune commence par les premiers mots du psaume correspondant. A la suite, 26 autres strophes contenant des prières (ms. A, f^{os} 183^c-185^g; ms. B, f^{os} 96^v-97)⁽²⁾.

II. — Sur la Trinité : cf. ci-dessus, v. 11087-89. Ms. A, f^{os} 185^b-186^d; ms. B, f^{os} 97-100. Début : *Si unquam reus valuit*. 26 strophes.

III. — En l'honneur de saint Denis, de saint Éléuthère et de saint Rustique : cf. ci-dessus, v. 11090-101. Ms. A, f^{os} 186-188^b; ms. B, f^{os} 98-100 (dans B, « explicite de alpha et o », par contresens sur le vers français 11093 et sur la signification de la pièce). Début : *Tali modo dispositos*. 20 strophes.

⁽¹⁾ L'authenticité de ces poèmes est garantie par un passage de la pièce VI, qui renvoie au *Pèlerinage de la Vie humaine* comme à une œuvre du même auteur, et par les pièces VIII et X, qui donnent l'une et l'autre l'acrostiche

« Guillelmus de Degulevilla » et ont la valeur d'une signature.

⁽²⁾ Tous les poèmes dont il va être question (sauf le n° IX) sont également écrits en strophes de cette structure.

IV. — Paraphrase du Cantique des cantiques : cf. ci-dessus, v. 11102-4. Ms. A, f^{os} 188^b-209^b; ms. B, f^{os} 100-121. 325 strophes, dont les trois premières (début : *Descendens per fenestulam*) servent de prologue, la paraphrase commençant avec la quatrième (début : *Osculetur me osculo*), et chaque strophe commençant, à partir de là, comme chacun des versets du Cantique.

V. — Sur les noms de Jésus et de Marie : cf. ci-dessus, v. 11105-7. Ms. A, f^{os} 209^b-210^a; ms. B, f^{os} 121-122. 11 strophes, tous les mots d'une même strophe commençant par la même lettre, choisie de telle façon qu'on ait successivement, d'abord en six strophes, la série *j h e s u s*, puis, en cinq strophes, la série *m a r i a*. Début : *Judex justus, imperator*.

VI. — Poème abécédaire en l'honneur du Christ et de la Vierge. cf. ci-dessus, v. 11108-13. Ms. A, f^{os} 210^a-211^c; ms. B, f^{os} 121-123^v. 20 strophes, précédées d'un prologue en prose : de même, l'ion en ce prologue, que les lettres hébraïques ont été convoquées par Jérémie pour ses Lamentations et par Salomon pour son éloge de la femme forte, l'auteur a convoqué les lettres latines pour célébrer la Vierge et son Fils. Elles sont venues se présenter, lui disant :

« Licet per te alias vexatae fuerimus, tam in alphabeto *Ave bissus castitatis*⁽¹⁾, etc., quam in alio gallice scripto *A toi du monde le refui*⁽²⁾, etc., tamen iterato assumus ecce tibi, secundum ordinem nostrum, quod sequitur praesentantes :

<i>Ave benedictissima,</i>	<i>Nobilitatrix omnium</i>
<i>Caritate dulcissima,</i>	<i>Puritatem quaerentium,</i>
<i>Ejiciens fastidium,</i>	<i>Reparatrix sanctissima</i>
<i>Gloriosa, humillima,</i>	<i>Tis volentium aenium,</i>
<i>Imperatrix karissima,</i>	<i>Ydonee zelantium</i>
<i>Laetificatrix mentium,</i>	<i>Eterna congruissima. *</i>

A la suite de cette strophe d'introduction, où les lettres initiales de chacun des mots qui la composent représentent respectivement cha-

⁽¹⁾ Nous ne savons pas où se trouve cette pièce.

⁽²⁾ Prière abécédaire insérée dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 1089³ ss

cune des lettres ou abréviations de l'alphabet, viennent 20 autres strophes, en chacune desquelles tous les mots commencent par la même lettre, choisie de telle façon que la série de ces initiales, considérées dans la série des 20 strophes, reproduise la série des lettres de l'alphabet (les abréviations *et* et *com* étant toutefois exclues, et les lettres *k*, *x*, *y* et *z* se trouvant, en raison de leur rareté, réunies en une seule et même strophe). Début : *Agios, apex altorum*.

VII. — Deux paraphrases de l'*Ave Maria* : cf. ci-dessus, v. 11114-19. Ms. *A*, f^{os} 211^c-212^d; ms. *B*, f^{os} 123^v-124^v. Première paraphrase : 14 strophes, dont les mots initiaux mis bout à bout reproduisent le texte de l'*Ave Maria*. Début : *Ave, ave exemptata*. Deuxième paraphrase : 3 strophes. Début : *Ave virginum electa*.

VIII. — Prière à saint Michel : cf. ci-dessus, v. 11120-11125. Ms. *A*, f^{os} 212^b-214^d; ms. *B*, f^{os} 124^v-126. Début : *Girans claustrum monasticum*. 24 strophes, dont les lettres initiales donnent le nom de « Guillelmus de Deguilevilla ».

IX. — Prière à l'Ange gardien : cf. ci-dessus, v. 11126-37. Ms. *A*, f^{os} 214^b-215^a; ms. *B*, f^{os} 126-127. Début : *O angele custos meus*. 18 strophes de huit vers octosyllabiques rimant selon le schéma *abababab*.

X. — Prière à saint Benoît : cf. ci-dessus, v. 11145-49. Ms. *A*, f^{os} 216^c-217^d; ms. *B*, f^{os} 128^v-129^v. Début : *Gregis pastor monachorum*. 24 strophes, dont les lettres initiales donnent le nom de « Guillelmus de Deguilevilla ».

XI. — Prière à saint André : cf. ci-dessus, v. 11145-49. Ms. *A*, f^{os} 216^c-217^d; ms. *B*, f^{os} 128^v-129^v. Incipit : *Ad aliquem me vergere*. 16 strophes, dont les lettres initiales donnent les mots « Andreas apostolus ».

Une question est de savoir si ces poèmes latins et les onze strophes en français qui les précèdent doivent être considérés comme appartenant au *Pèlerinage de l'Âme*. Les strophes en langue française, où

l'auteur indique son propos de composer les poèmes latins qu'on a vus, ne sauraient constituer un programme qui, lorsqu'il écrivait, eût encore été à réaliser : on ne voit pas comment il aurait pu d'avance se tracer un tel plan avec tant de précision et de sûreté, alors qu'il n'existe aucune idée directrice qui ait pu dicter préalablement la conception d'ensemble du recueil. Il faut donc admettre qu'au moment où Guillaume annonçait ses poèmes latins, il les avait déjà composés : en sorte que ses strophes en langue française apparaissent bien moins comme un élément final du *Pèlerinage de l'Ame* que comme une sorte de préface à ses poèmes latins.

Mais, si les strophes de langue française forment avec les poèmes latins un tout dont on ne saurait séparer les parties, les vers par lesquels elles commencent contiennent des allusions évidentes au roman et y renvoient. Il n'est donc pas impossible que Guillaume ait lui-même voulu, peut-être après coup, rattacher au récit de sa vision la série de ses poèmes pieux en latin. L'idée d'accrocher cette queue inattendue à une œuvre qui avait déjà reçu sa conclusion naturelle semble étrange en elle-même et fait disparate, tant pour le sujet que pour la langue. Mais on a déjà vu que, peu de temps auparavant, notre auteur a non moins étrangement surchargé et farci de latin la seconde rédaction de son *Pèlerinage de la Vie humaine*. De plus, un sommaire en vers des deux *Pèlerinages de la Vie humaine* (deuxième rédaction) et de *l'Ame*, sommaire certainement rédigé par l'auteur lui-même⁽¹⁾, ne vient, dans le manuscrit A, qui l'a seul conservé en entier, qu'à la suite des poèmes latins (sans d'ailleurs faire mention de ceux-ci). On voudrait savoir si cette ordonnance est le fait de Guillaume ou seulement d'un copiste. Dans le premier cas, il est clair que Guillaume aurait entendu lier ses poèmes latins au *Pèlerinage de l'Ame*. En fin de compte, on ne voit pas que la question puisse être résolue, et on le regrette : si menue qu'elle soit, on aurait fait, en l'éclaircissant, un pas de plus dans la connaissance d'un esprit singulier, dont on sait déjà combien il était fumeux, mais qu'on ne voudrait pas juger avec plus de sévérité qu'il n'est juste.

⁽¹⁾ Il s'identifie, en effet, avec le « pèlerin » et parle, pour résumer ses aventures, à la première personne. De plus, il continue d'em-

ployer ici le procédé caractéristique de sa manière, qui consiste à faire compter la finale féminine dans la mesure du vers.

5. — LE PÈLERINAGE DE JÉSUS-CHRIST.

Le moyen poétique du songe, employé par Guillaume de Digulleville dans ses deux grands poèmes antérieurs, où il permettait d'ouvrir des vues imaginaires sur un monde fermé à l'expérience des vivants, lui a encore servi pour un troisième roman, où ce ressort n'a fait que compliquer bien inutilement l'invention. Sans doute l'auteur n'aurait-il pas eu l'idée d'y recourir s'il ne s'en était pas déjà fait un procédé; et l'on peut trouver le même caractère artificiel au titre de *Pèlerinage de Jésus-Christ* qu'il a donné à ce nouvel ouvrage et qu'il a voulu justifier par le commentaire de saint Grégoire⁽¹⁾ sur un texte de Mathieu⁽²⁾ : car ce titre a été appelé par celui de ses deux romans précédents pour marquer l'unité, d'ailleurs bien discutable, d'une sorte de trilogie. Le prologue embarrassé où il a amorcé sa fiction contient du moins un renseignement à retenir : son rêve, dit-il au v. 22, eut lieu en l'année 1358, c'est-à-dire que c'est de cette année-là que son poème est daté.

Il se proposait, en somme, d'écrire une histoire de la vie de Jésus⁽³⁾, encadrée entre un récit des circonstances qui motivèrent l'Incarnation et le rappel de quelques fêtes consécutives à l'Ascension. Son livre comprend trois parties, de dimensions très inégales, correspondant respectivement aux vers 1-990, 991-10421 et 10422-11416.

Certains éléments du nouveau poème avaient été déjà utilisés dans les deux premiers *Pèlerinages*; et, d'autre part, il en était qui ne figureraient pas dans l'histoire religieuse autorisée. Guillaume, interrompant assez gauchement son récit après l'un des épisodes initiaux, s'en est expliqué dans les termes que voici :

Or vueil ci donner un avis
 320 De maintes choses qu'ai ci mis
 Et encore a metre i entent
 Qui ne sont mie seulement
 En ce songe contenues,
 Mez trouvees et veues

⁽¹⁾ *Homelia in Evang. IX* (Migne, *Patr. lat.*, t. LXXVI, c. 1106).

⁽²⁾ XXV, 14.

⁽³⁾ Voir la bibliographie des écrits en vers de cette sorte dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIII, p. 355 ss.

- 325 Mot a mot ou peu autrement
Sont en mon premier songement,
Qui appellé est Pelerin.
Et ai ce fait a ceste fin,
Quar trop grant anui auroient
330 Ceulz qui ci endroit liroient,
S'estoient renvoïés ailleurs...
335 ... et aime miex aussi
Que on die que deux foiz di
Une chose, que pareceus
Fusse dit, ou deffectueus.
[Et aussi faut il bien entendre,
340 Afin qu'il n'y ait que reprendre,
Qu'aucunes choses ci trouvees
Ou present euvre et recitees,
Comme est l'altercation
Faiete pour l'Incarnation
345 De Jesuchrist devotement
Par les Vertus et doucement,
Ou autres teles et semblables,
Combien que ne soient mie pour fables.
Toutelloiz ne fault pas penser
3 Que je les aie voulu poser
A ce qu'on croie que j'aye esté
Cest altercaz fait ne traicté;
Ains l'ai fait pour devotion
Et sainte edification
355 En ensuivant Bernard mon pere
Qui m'en a monstré la maniere
En son tres bel premier sermon
Faiet de l'Annunciation⁽¹⁾,
Et tout ainsi qu'ai fait devant
360 En mon deuxiesme songement
En declarant d'enfer les peïnes...]

Les vers que nous venons d'imprimer entre crochets ne se trouvent que dans un remaniement du poème qui n'est pas de Guillaume de Digulleville². Peut-être n'en sont-ils pas moins, en leur fond, de sa plume; peut-être n'en est-il l'auteur à aucun titre. Mais, même en ce

⁽¹⁾ Sur le Psaume LXXXIV, 10-11 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, c. 383 ss.).

⁽²⁾ Voir ci-après, p. 130. La main du rema-

nieur se reconnaît à ce signe qu'il ne compte pas dans la mesure du vers l'e atone venant directement après une voyelle tonique.

dernier cas, ils n'en exprimeraient pas moins une vérité, à savoir que Guillaume ne s'est pas privé de mêler beaucoup de choses de son cru aux enseignements traditionnels de l'Église.

Le songe qu'il prétend rapporter lui avait montré un vieil homme qui, dans un verger tout plein de fruits, de parfums et de chants d'oiseaux, avait été précipité du haut d'un arbre dans le fond de la terre : c'était la figuration d'Adam, tombé du paradis terrestre en enfer. Mais un secours miraculeux devait venir au déchu. Transporté dans la lumière des cieux, le poète voit maintenant une compagnie d'anges qui délibèrent sur le cas; et l'un d'eux, l'ange gardien d'Adam, va rendre compte à Dieu de la faute. Pendant ce temps, — c'est ici qu'a été inséré l'avertissement sur les redites et les libertés du récit, — Justice, Vérité, Miséricorde et Sapience⁽¹⁾ tiennent également conseil; et comme Miséricorde voudrait sauver le coupable malgré sa désobéissance au Seigneur, Justice et Vérité se rangent à son avis, en ajoutant que cette œuvre devrait appartenir au Fils de Dieu⁽²⁾. Vérité, chargée d'aller recueillir les décisions de Dieu le Père, va, revient et rapporte ce qu'elle a vu et entendu. (V. 17-638).

Dans une lumière éblouissante, elle a vu dix cercles d'or de grandeur différente et superposés les uns aux autres par ordre de dimension décroissante. Neuf de ces cercles, où s'agitaient des anges⁽³⁾, tournaient autour d'un axe commun, tandis que le dixième, où siégeait Dieu en personne, demeurait immobile. C'est au dixième cercle que Vérité a appris les conseils dont elle rapporte la nouvelle : Dieu le Père ayant voulu que la faute d'Adam fût pardonnée, mais moyennant rachat, son Fils s'est offert pour payer l'amende; et, à la suggestion de Charité, tout a été arrangé pour préparer son pèlerinage expiatoire sur la terre. (V. 639-912).

Le poète n'aura plus besoin maintenant de se mettre en frais d'invention : il lui suffira de se laisser aller au fil de l'histoire évangélique, en ajoutant à la lettre des textes la glose des commentateurs et des prédicateurs ou ses propres interprétations. Mais son récit n'en

⁽¹⁾ On reconnaît ici trois des quatre Vertus du *Pèlerinage de l'Âme* (voir ci-dessus, p. 49 et suiv.) : ce sont celles que mentionne le graduel au jour de l'Assomption.

⁽²⁾ L'idée répondait à celle des théologiens.

On la trouvera, par exemple, dans Hugues de Saint-Victor, *De Sacram.*, 1, 2 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXVI, c. 371).

⁽³⁾ Il s'agit d'une représentation des neuf ordres angéliques et de leur hiérarchie.

aura pas moins un caractère personnel, sans qu'on sache bien s'il faut l'en féliciter : car il lui arrivera aussi souvent, sinon plus, de choquer que de plaire. Une analyse sous forme d'un résumé lié ne ferait ici que grossir les défauts de l'original; et un effort pour les dissimuler serait un manque à l'exactitude. Le mieux sera de dresser la sorte de table des matières que voici, en réservant la question de la mise en œuvre.

Annnonce de Gabriel à Anne et Joachim. Naissance de la Vierge. (V. 913-981).

Annnonce de Gabriel à la Vierge (Luc, I, 26-38)⁽¹⁾. (V. 982-1262).

La Conception. Le Fils descend du ciel au milieu d'un chœur d'anges conduit par Gabriel, et se loge comme un soleil dans le sein de la Vierge. (V. 1263-1478).

La Visitation (Luc, I, 39-46). Conversation de Jean et de Jésus (qui ne sont pas encore nés). Jésus demande à sa mère de lui « chanter une chanson ». La Vierge chante le *Magnificat* (Luc, I, 46-56). Joseph veut se séparer de Marie : Gabriel le retient (Matth., I, 18-20). (V. 1479-1810).

La Nativité (Luc, II, 1-7). La Pauvreté y préside. Méditation de l'auteur à ce sujet. Débat de Joseph avec Nature sur les conditions miraculeuses de cette naissance. (V. 1811-2334).

Apparition de l'Étoile. Adoration des bergers et des rois mages (Matth., II, 1-12; Luc, II, 8-20). La Circoncision (Luc, II, 21), et débat à ce sujet entre Marie et la Vieille Loi. Olfrandes des trois Rois (Matth., II, 11). (V. 2335-2656).

La Purification, la Présentation et la Fuite en Égypte. Hérode (Matth., II, 3 et 13). La Purification (Luc, II, 22) : débat de Joseph avec la Vieille Loi à ce sujet. La Présentation (Luc, II, 22-24) : Jésus (*sic*) prend la parole. Discours au peuple de Joseph, puis de Marie. Prophétie de Siméon (Luc, II, 25-35). La Fuite en Égypte (Matth., 13-18) : reproche d'Ignorance à Jésus de refuser le combat; réponse de Joseph, et justification du choix de l'Égypte. Méditation de l'auteur : actions de grâces et prière à Dieu, à Jésus et à Marie (pièce en strophes de douze vers rimant selon le schéma *aabaabbbabba*, l'ensemble des initiales de chaque strophe donnant le nom de « Guillermus de Deguillevilla »). (V. 2657-3966).

Retour d'Égypte : Jésus parmi les docteurs (Luc, II, 41-50). (V. 3967-4172).

Prédication de Jean-Baptiste (Matth., III, 1-12; Marc, I, 1-8; Luc, III, 1-18). André, Pierre et Philippe (Marc, I, 16-18; Jean, I, 35-51). (V. 4173-4300).

Notices de Cana (Jean, II, 1-10). Comment Jésus parla à sa mère. Signification du miracle. (V. 4301-4684).

Abolition de la Vieille Loi et baptême de Jésus (Matth., III, 13-16). (V. 4685-5052).

Retraite au désert, le Jeûne et la Tentation (Matth., IV, 1-11; Luc, IV, 1-13). (V. 5053-5182).

⁽¹⁾ Nous donnerons, ici et après, les références aux textes que Guillaume a utilisés et qui sont propres à montrer en gros de quelle façon il a combiné les Évangiles.

Jésus en Galilée (Matth., IV, 12), à Nazareth (Matth., IV, 13; Luc, IV, 16), à Capharnaüm (Matth., IV, 13; Luc, IV, 31). La Pêche miraculeuse (Luc, V, 1-11). Vocation de Matthieu (Matth., IX, 9). Les douze disciples (Matth., X, 1-4; Luc, VI, 12-16). Sermon sur la montagne (d'abord d'après Luc, VI, 20-38, complété par Matth., V, 3-12, puis d'après Matth., VI et VII). Miracles (Matth., VIII, 1-4; IX, 20-22; et Luc, VII, 11-17). Éloge de saint Jean-Baptiste (Luc, VII, 18-30, complété par Matth., XI, 7-15). Dures paroles de Jésus au sujet de sa mère (Matth., XII, 46-49). (V. 5183-5650).

Repas parmi les publicains (Matth., IX, 10). Onze paraboles sur le royaume des cieux : le semeur (Matth., XIII, 3 ss.); le froment et l'ivraie (Matth., XIII, 24 ss.); la moisson qui grandit (Marc, IV, 26 ss.); le grain de senevé (Matth., XIII, 31 ss.); le levain (Matth., XIII, 33); le trésor caché (Matth., XIII, 44); la perle (Matth., XIII, 45-46); le filet (Matth., XIII, 47); les ouvriers à la vigne (Matth., XX, 1 ss.); les noces royales (Matth., XXII, 1 ss.); les dix vierges (Matth., XXV, 1 ss.). (V. 5651-5998).

Instructions aux apôtres (Matth., X, 1-42) et méditation de l'auteur. (V. 5999-6174).

Martyre de Jean-Baptiste et retraite de Jésus (Matth., XIV, 1-12). La vraie pureté (Matth., XV, 1 ss.). La Chananéenne (Matth., XV, 21-28). Confession de saint Pierre (Matth., XVI, 13-20). Nécessité de la Croix (Matth., XVI, 21-28). La Transfiguration (Matth., XVII, 1-8); long commentaire de l'auteur. (V. 6175-6478).

Guérison d'un démoniaque (Matth., XVII, 14-17). Le didrachme (Matth., XVII, 23 ss.). (V. 6479-6516).

Avis aux disciples (Matth., XVIII, 1-22, et Luc, XV, 8-10). Le mariage (Matth., XIX, 1-12). Le péril des richesses (Matth., XIX, 16-26). Récompenses de la pauvreté volontaire (Matth., XIX, 27). Les fils de Zébédée (Matth., XX, 20-28, et Marc, 10-35). (V. 6517-6672).

Marthe et Marie (Luc, X, 38-42). Comment Jésus chassait les démons (Luc, XI, 14-20). Le fort armé (Luc, XI, 21-23). Qui est heureux (Luc, XI, 27-28). Le signe de Jonas (Luc, XI, 29-30). Contre les Pharisiens (Luc, XI, 37-44, 53-54). (V. 6673-6772).

Instructions aux disciples, très résumées (Luc, XII, 1 ss.). Le figier stérile (Luc, XIII, 6-9). Guérison de la femme courbée (Luc, XIII, 10-17), et d'un hydropique (Luc, XIV, 1-6). Leçons aux convives et parabole du festin (Luc, XIV, 7-24). Nécessité du renoncement (Luc, XIV, 25-33). (V. 6773-6918).

Parabole du fils prodigue (Luc, XV, 11-32). L'économe infidèle (Luc, XVI, 1-13). Le pauvre Lazare et le mauvais riche (Luc, XVI, 19-30). Le pharisien et le publicain (Luc, XVIII, 9-14). Zachée reçoit Jésus (Luc, XIX, 1-10). (V. 6919-7088).

Les marchands chassés du Temple (Jean, II, 13-22). Entretien de Jésus avec Nicodème (Jean, III, 1-21). La Samaritaine (Jean, IV, 7-30). La piscine probatique (Jean, V, 1-9). Multiplication des pains (Jean, VI, 1-15). Scandale de plusieurs; confession de Pierre et des apôtres (Jean, VI, 41-72). (V. 7089-7258).

La femme adultère (Jean, VIII, 3-11). Discours de Jésus sur sa divinité (Jean,

VIII, 21-29). Guérison de l'aveugle-né (Jean, IX, 1-7). Le Bon Pasteur (Jean, X, 1-18). Résurrection de Lazare (Jean, XI, 33-44). Conspiration de Caïphe et des Juifs contre Jésus (Jean, XI, 45-53). Jésus à Béthanie (Jean, XII, 1-11). (V. 7259-7562).

Entrée de Jésus à Jérusalem (Matth., XXI, 1-10; Luc, XIX, 28-44). Le figuier desséché (Matth., XXI, 18-22). Paroles de Jésus (Jean, XII, 23-26). Trahison de Judas (Matth., XXVI, 14-16, et Luc, XXII, 1-6). Préparation de la Cène (Matth., XXVI, 17-19, et Luc, XXII, 7-14). Le barbier. (V. 7563-7736).

La Cène (Luc, XXII, 14-39). Conversation en *a parte* de Jean, de Peïerre et de Jacques. Le lavement des pieds (Jean, XIII, 2-16). Discours après la Cène (Jean, XIII, 31-38, XV et XVI). (V. 7738-8038).

La prière sacerdotale de Jésus (Luc, XXII, 39-46). (V. 8039-8102).

Arrêtation de Jésus (Jean, XVIII, 1-9). Apostrophe du poète à Judas. Paroles de Jésus à Judas (Luc, XXII, 47-48). Coup d'épée de Pierre (Jean, XVIII, 10-11). Son reniement (Matth., XXVI, 69-75; Luc, XXII, 54-62). Jésus chez Caïphe (Matth., XXVI, 57-68). (V. 8103-8486)

Jésus et Pilate (Luc, XXIII, 1-25; Jean, XVIII, 28-38, et XIX, 1-16). (V. 8487-8808).

Jésus crucifié (Luc, XXIII, 33-49; Jean, XIX, 17-37). (V. 8809-9044).

Les trois femmes auprès de la Croix (Jean, XIX, 25-26). Plaintes de la Vierge⁽¹⁾. (V. 9045-9398).

Souffrances et plaintes de Jésus (Matth., XXVII, 46, et Jean, XIX, 28). Testament de Jésus. Jésus rend le dernier soupir (Jean, XIX, 30). Méditation de l'auteur. Adam sauvé. Trouble des choses et des hommes (Luc, XXIII, 44-49). Le coup de lance de Longin (Jean, XIX, 34). La sépulture (Matth., XXVII, 57-66). La résurrection (Matth., XXVIII, 1-15). (V. 9399-9820).

Les Pèlerins d'Emmaüs (Luc, XXIV, 13-35). Apparition de Jésus à la Vierge : il lui explique la prophétie de Siméon. Apparition de Jésus aux apôtres réunis (Jean, XX, 19-29). Investiture de saint Pierre (Jean, XXI, 15-17). Prophétie sur saint Jean (Jean, XXI, 18-23). Nouvelle apparition aux apôtres (Marc, XVI, 14-18). (V. 9821-10322).

L'Ascension. Le Fils réuni à Dieu le Père et au Saint-Esprit. Accord des « trois dames » (Justice, Miséricorde et Vérité)⁽²⁾. Fête, musiques et chants dans les dix cercles d'or du ciel. (V. 10323-10661).

Saint Jean accueilli au ciel⁽³⁾. Descente du Saint-Esprit. Don des langues. (V. 10662-10865).

⁽¹⁾ Ces plaintes (v. 9151-9398) sont la répétition (avec des variantes) de celles qu'on trouve dans le *Pèlerinage de l'Âme*, v. 6358 ss.

⁽²⁾ Dont il a été question au début du poème.

⁽³⁾ À partir d'ici, l'invention du poète a été guidée par le calendrier liturgique. Il parlera

successivement des fêtes de l'Ascension, de la Saint-Jean, de la Pentecôte et de l'Assomption. À propos de l'Ascension, on note ce détail que dans le chœur céleste, les anges « chantent le dessus », tandis qu'Adam et les humains rachetés « tenoient le piè de dessous » (v. 10617-10624).

L'Assomption. (V. 10867-11190⁽¹⁾).

Un ouvrage de cette sorte, dont le sujet manquait de nouveauté, n'avait de chances de plaire que par un sentiment profond des choses, par l'habileté des arrangements ou par les couleurs de la poésie. Celui de Guillaume ne remplit guère ces conditions. Non pas qu'il soit dépourvu de qualités : on peut, selon les parties, y apprécier l'aisance du récit, ou la grâce d'un tableau, ou même, à l'occasion, une certaine fermeté dans l'expression des enseignements moraux ; on peut, en particulier, se laisser intéresser par l'alliance ingénue du divin et de l'humain dans les pages consacrées à la Vierge mère et à l'enfant Jésus. Mais il faut convenir que les passages heureux sont assez rares et perdus dans un volumineux fatras.

L'œuvre n'a pas d'unité : elle pèche aussi bien par les fautes de goût⁽²⁾ et les discordances du ton⁽³⁾ que par l'absence de construction et la mauvaise liaison du développement. Mais, en dehors de ces insuffisances, sa principale faiblesse tient au manque d'une franche orientation dans la conception même du sujet. Ce que nous visons ici n'est pas seulement l'incohérence d'une imagination compliquée, qui fait, par exemple, qu'on a peine, dès le début, à se reconnaître dans un jeu de songes et visions superposés : nous voulons parler d'une confusion entre genres, faite par un homme qui n'a pas su choisir entre la narration, le sermon et la discussion dogmatique. L'inspiration poétique a été ici contrariée par l'influence déformante de l'esprit didactique. Imprégné des leçons de l'École, entiché de ses procédés et donnant dans la mode de la dispute, versé d'autre part dans la connaissance des Ecritures et des commentaires, gloses et interprétations dont les surchargeaient les traités des docteurs et la parole des prédicateurs, l'auteur n'a pas su s'interdire la discussion et la controverse là où elles n'étaient pas de mise. Si, comme il le dit, il a voulu donner un enseignement religieux et moral, il eût mieux atteint son but par

⁽¹⁾ Le chant des anges (v. 10978-10986) semble correspondre à l'offertoire de ce jour : le chant de Gabriel (v. 11146-11169), à l'antienne.

⁽²⁾ Particulièrement sensibles en une matière délicate entre toutes. On se serait bien passé, par exemple, des discours insistants de Joseph sur la pureté de la Vierge et sur la nature de

son propre rôle.

⁽³⁾ Par exemple, quand il veut expliquer pourquoi Jésus mourant pencha la tête et qu'il le compare à un chaland qui, voulant acheter une marchandise, l'examine de très près (et Jésus, raconte-t-il, inclinait de même la tête pour examiner les âmes qu'il avait si coûteusement tirées de l'enfer).

un récit moins alourdi d'érudition mal digérée; et son pédantisme à contre-temps est souvent allé jusqu'à engendrer l'absurdité : par exemple, quand il a voulu que Joseph, expliquant à Ignorance ses raisons de partir pour l'Égypte, invoque l'autorité de Flavius Josèphe⁽¹⁾ ou bien encore quand, dans la querelle du même Joseph avec la Vieille Loi au sujet de la Présentation, il a fait discuter par les deux adversaires les témoignages de Luc et de Matthieu⁽²⁾.

Il est dommage pour une œuvre littéraire que nous soyons réduits à en retenir surtout, comme c'est ici le cas, quelques passages peut-être intéressants pour l'histoire, et d'ailleurs assez obscurs. Deux d'entre eux contiennent probablement une allusion à des événements d'ordre politique. Il s'agit, dans le premier⁽³⁾, d'un commentaire sur les noces de Cana, où le Christ aurait voulu, par son attitude, enseigner que c'est aux pauvres gens de recevoir les dons des riches et non point le contraire, comme on le voit couramment : car le riche pille le pauvre. L'auteur se ressouvient à ce propos d'avoir vu certain milan au plumage d'or qui, ayant établi trois nids sur trois châteaux, allait sans cesse volant de l'un à l'autre. Ce n'était pas, semblait-il, un oiseau sauvage, car il portait à ses pieds les gets des oiseaux dressés. Il guettait les « pèlerins » et, quand il en passait, il sifflait ses petits, fondait sur ses victimes, les emportait avec leurs biens dans ses nids, où souvent elles mouraient. Ainsi « estoient gastés tous biens de terre et dissipés, arses villes, tous huis brisés », et tout le pays réduit à l'état de désert. Prêtres et religieux étaient maltraités; et les rapaces se faisaient des plumes d'or de l'argent volé aux églises, où, ne croyant ni à Dieu ni à ses saints, ils emportaient jusqu'aux ciboires. Le poète pensait évidemment aux pillages exercés tout autour de Paris, dans un large rayon, pendant les années 1357 et 1358. On voit moins bien qui il a voulu désigner par son milan : peut-être Charles le Mauvais, sorti de prison en 1357 (les gets attachés aux pieds de l'oiseau y feraient allusion), tenu pour l'auteur ou le promoteur des violences et des ravages dont souffrait la France, et qui disposait des trois places d'Évreux, de Meulan et de Mantes, ses repaires.

⁽¹⁾ *Pèlerinage de Jesus-Christ*, v. 3531 ss. — ⁽²⁾ *Ibid.*, v. 2826, 2844, 2861, 2919. — ⁽³⁾ V. 1469-4600.

Le second passage se rapporte à la conspiration de Caïphe et des Juifs contre le Christ⁽¹⁾. Il s'agit encore d'une vision, celle d'un aigle qui volait par déserts, montagnes et rivages, cherchant proie pour ses petits. Un gerfaut, rassemblant une vingtaine d'autours et de faucons, s'adresse à eux leur disant :

7471 « Ma noblece tous vous savés
Et mon pouoir veü avés,
Et savez bien que m'apartient
Ce ni, ou va souvent et vient
7475 Cel aigle la, qui usurpé
L'a et sanz mon vueil occupé... »

L'un des autours lui répond :

7482	« Ensemble parlé avons ja Tous quanque nous sommes ici, Et pour tous je respont et di		Et a toi, gerfaut, soit donnés Le ni, si que sanz nul rapel L'aient après ti gerfaudel.
7485	Que il faut que l'aigle pris soit Et ses aigletiaus de leur toit Soient hors mis et hors getés,	7490	Bien nous en guerredonneras U tempz avenir quant voudras. »

Puis voilà tous ces rapaces qui se mettent à harceler l'aigle, inlassablement, sans oser toutefois l'approcher, par crainte que, s'il les voyait, il ne se vengeât redoutablement. Et enfin, ayant tendu des rets, ils réussissent à le prendre :

... il fut pris et arrêté
7516 Et si com vouloient lié,
Comment que ne soit mie droit
Que mis en giez li aigles soit,
Mez y doivent estre ceuz mis
7520 Par qui il est lié et pris
Et a haute perche jouchiés
Selonc leur droit et atachiés.

C'est à propos des méfaits de Conspiration que Guillaume, dans la

⁽¹⁾ V. 7453-752.

seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*, a fait allusion au désastre de Poitiers⁽¹⁾. C'est sans doute au même événement qu'il fait allusion ici encore, et au même propos. Il a voulu parler, comme dans le *Roman de la fleur de lis*, des prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France, de la trahison des grands seigneurs de ce pays et de la captivité du roi Jean le Bon.

Un dernier passage intéresse l'histoire de la musique. C'est le commentaire du *Magnificat* que voici :

1595	Lors la Vierge si vout monstrier Comment elle savait chanter En faisant chanson nouvelle, Qui si plaisant et si belle Fu et est qu'il ne est chanson		Si com tesmoingne saint Ber- [nart ⁽²⁾ Et l'apostre Pol autre part; Si que de biau dit paree Est la chanson et dictée.
1600	Qui doie avoir si grant renon Et qui estre couronnee Doie miex et honnoree. Et qui la cause veut savoir, A trois choses apercevoir	1625	Après di qu'il y a biau chant Et bien se va entremellant De haut, de moyen et de bas. De quoi la teneur di has Quant chamberiere elle se dit Et le pris de soi fait petit.
1605	Le peut, sans lesquelles chanson N'est digne d'estre de renon. C'est qu'il y appartient biau dit, Et qu'il y ait chant bien ellit, Et que cil qui chanteur s'en fait	1630	Haut monte, aussi moyenne- [ment, Quant joie en soi de son fil preut Et quant son confort et deduit Elle en fait a son esperit.
1610	Eslite et bonne voiz il ait. Et ces trois choses j'aperçu En la chanson, quant dite fu, Qui <i>magnificat</i> nommee Est en latin et clamee ⁽²⁾ .	1635	Après haut, et au double, va Quant dit que chacun la dira Benoite de la grant honneur Que Dieu li fait, son bon sei- [gneur.
1615	Le dit est bel, car de Dieu et, Et plus belle matiere n'est Onques recitee en chanson; Quar n'est rien, coment que [ait nom, Ou ait biauté, bonté, douceur	1640	Et est voir que mout embeli Est de nuances ce chant ri; Car de bequarre et de bemol Et de nature prent son vel Pour donner entrelacement D'un en autre, com l'art l'aprent.
1620	Fors en Dieu seul le createur,		

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, p. 41-42.

⁽²⁾ Luc, I, 46-56.

⁽³⁾ Peut-être d'après son cinquième sermon
De vigilia Natalitatis (Migne, *Patr. lat.*,

t. CLXXXIII, col. 109), où l'on peut lire : « Deus
summa utilitas, summa gloria, summa vo-
luptas. . . omne jucundum, omne utile, omne
honestum ».

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 1645 | Par bemol est le chant chanté
Quant dit que Dieu s'est accordé
A misericorde faire,
Comme douz et debonnaire,
Et que humbles essaucera | 1665 | De la belle voiz dont fu dit
Le biau chant, assez il soufist
Par le tesmoing que fait en a
Son fil en Cantiques ⁽¹⁾ pieça :
« Fai moi, dist il, ta voiz ouïr
Tres douce, et selonc mon
[desir. »
Et aussi bien doit souffire
Par ce que nul onques dire
Ne li ouï rien desplaisant,
Com Bernart dit ⁽²⁾ , ne aspre
[chant;
Et pour ce di que sa chançon
En doit avoir plus grant renom
Et aussi plus honnourée
En doit estre et miex amee. |
| 1650 | Et les pauvres gens repaistra.
En bequarre aussi est mué,
Quant dit que seront desnüé
De leur honneurs et devestu
Orgueilleus et jus abattu. | 1670 | |
| 1655 | En nature aussi s'en reva
Quant dit que Diex grant posté a
Et puet faire ce que li plaist,
Si com monstre li a de fait.
Siques en ce chant nul ne voit | | |
| 1660 | Rien a dire qui bel ne soit. | | |

6. — LE ROMAN DE LA FLEUR DE LIS.

Les trois *Pèlerinages* forment, par le sujet et l'intention, un ensemble dont il y aurait eu inconvénient à rompre l'unité : nous les avons donc présentés en groupe. Mais ils n'ont pas été composés d'affilée : le *Pèlerinage de l'Ame* a été commencé en 1330, le *Pèlerinage de la Vie humaine* peu après 1355; et, dans l'intervalle, exactement en 1338, Guillaume a écrit un autre poème, intitulé le *Roman de la fleur de lis*, qui, tout en appartenant au genre allégorique, n'entre pas dans la même série que les *Pèlerinages*⁽³⁾.

C'est encore le récit d'une vision.

L'année 1338, dans la nuit de la Toussaint, entre minuit et une heure, en l'abbaye de Chaalis, qui avait été « fondée du roy Louis »,

⁽¹⁾ Cantique des Cantiques, II, 14.

⁽²⁾ Peut-être d'après le sermon pour le dimanche après l'Octave de l'Assomption (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, col. 430) : « Revolve diligenter evangelicæ historiae seriem universam; et, si quid forte increpatarium, si quid durum, si quod denique signum vel tenue indignationis incurreret in Maria, de cætero suspectam habeas... ».

⁽³⁾ Le *Roman de la fleur de lis* compte

1331 vers. Il a été publié par A. Piaget (*Romania*, t. LXIII, 1936, p. 317), d'après les deux seuls manuscrits qui l'aient conservé. — Nous citerons d'après cette édition, qui ne donne sans doute pas (non plus que les manuscrits) le texte authentique. On voit bien, en effet, que l'auteur faisait compter pour la mesure les finales atones des vers. Mais les copistes ont, le plus souvent, corrigé sa rédaction pour rétablir l'usage métrique ordinaire.

le poète rêva qu'il était debout sur le globe terrestre, au point où passe l'axe des pôles. Il observait la position des astres sur le zodiaque et constatait que le soleil se trouvait dans le signe du Scorpion, qui n'est pas « bénin », tandis que la lune entrait justement dans le signe du Cancer. Levant les yeux vers le zénith, il aperçut alors deux dames merveilleuses⁽¹⁾. La première, nommée Sapience, portait les instruments d'un tailleur; l'autre, nommée Grâce de Dieu, portait deux coupons d'étoffe. L'un de ces coupons, couleur de saphir et d'azur, était le reste de la pièce dans laquelle Sapience avait taillé le ciel; le second, couleur d'or, était le reste de la pièce où elle avait taillé les étoiles. (V. 1-104).

Grâce de Dieu connaissait sur terre un preu et hardi chevalier : en ce « mal país de guerre », elle veut l'instituer protecteur de sa « maison », de l'Église; et, pour qu'il soit honoré entre tous, elle souhaite lui faire confectionner, dans le reste de ses étoffes, un « bel et cointe parement », un « joli armoïement ». (V. 105-134).

Sapience, qui avait fait la lune avec le drap du soleil (car la lune n'est que le reflet, le miroir du soleil), aurait voulu réserver les restes de coupe pour refaire une lune nouvelle : car l'ancienne s'« obnubile », se « tache » et se « ternit » au voisinage de la terre. Mais Grâce de Dieu ne voit pas la nécessité de réparer la vieille lune. Elle estime de l'intérêt commun qu'on s'occupe d'abord de cet « ami », qui sera toujours, sans défaillance, le gardien de l'Église :

251 « Que diroit on se on savoit
Que fusse fille d'empeure,
Et vestu ne fust par honneur
Le chevalier que j'ameroie
Et a qui amie seroie? »

⁽¹⁾ L'éditeur du poème, analysant ce passage, a écrit (p. 319) : « Il se voyait sur le seuil du monde, plongé dans la contemplation du zodiaque, lorsque, levant les yeux « sus Mont Cenis », il aperçut deux dames. . . etc. ». C'est imputer au poète plusieurs sottises. Le vers 10 (Que sur le seuil du monde estoie) ne signifie point qu'il se voyait « sur le seuil du monde », ce qui n'a pas de sens; il fallait lire non pas le *seuil*, mais *l'esceul* (essieu). De même, au vers 20, il n'est pas question du Mont Cenis. L'éditeur a imprimé : *Levai mes*

ieur sus Mont Cenis. Il n'a pas pris garde que *ceint* rimaît avec *petit* et n'était point *Cenis*. Le mot *ceint* est le moderne *zénith*; et le vers doit être lu de la manière suivante : *Levai mes ieur susmont ceint*. La forme *ceinth*, la même pour le latin et pour le français, se trouve le plus anciennement, à notre connaissance, chez Jean de Hanville (pour le latin) et chez Nicole Oresme (pour le français). *Susmont* est fait à l'analogie de *contremont*, lui-même parfois préposition : sur ce dernier emploi, voir L. Foulet, *Romania*, t. LXIX (1946), p. 52.

Sapience fait alors remarquer que jadis certain roi fut aussi son ami, comme celui de Grâce, et que pourtant, selon l'Évangile, il ne fut jamais, en toute sa gloire, aussi splendidement vêtu que le « lis en champ creü »⁽¹⁾. Mais Grâce lui reproche précisément de n'avoir pas suffisamment pris soin de Salomon, ici visé, lequel pour cette raison ne « se tint pas à elle » :

297 « Autres amours il pourchassa,
De quoi en la fin afoła.
De mon ami vuel miex curer,
300 Si songneusement le garder
Que, par ma faulte, n'ait mestier
D'ailleurs aler soi pourchassier. »

Les deux dames, tombées d'accord, se préoccupent ensuite, dans la confection du parement, d'adapter les signes aux choses signifiées. Le champion auquel songe Grâce a, de son épée, « tout conquis et gaagnié le franc païs » ; il n'y a au monde roi si juste ni si « droiturier » ; il ne fait rien « sans soi conseiller » ; il honore et protège les gens d'Église ; son peuple est « fier » aux ennemis, débonnaire aux « gens de bonne affaire ». Comment signifier ces mérites ? Grâce et Sapience décident de demander conseil à Raison, à laquelle elles exposent les données du problème. (V. 135-400).

Et voici d'abord le premier point. Un roi n'est roi que parce qu'il a des sujets, sur lesquels repose sa puissance : Dieu ne fut appelé Seigneur qu'après la création d'Adam. Le peuple sera donc figuré par priorité.

435	Et sa façon iert figuree Comme une pointe barbelee, Ou comme un barbel pointu, De toutes parz fier et agu. La pointe en sera vers terre,	445	Que nul ennemi n'y lairoit Mal faire Les deus barbiaux, qui ajoutez Seront en la pointe et entez, Seront signe des soudoiers, Des fors barons, des chevaliers, Qui gardiens sont des frontieres.
440	En signe que, se il estoit guerre, Le royaume si garderoit		

⁽¹⁾ Matthieu, VI, 28 : « Considerate lilia agri, quomodo crescut : non laborant neque nent : dico autem vobis quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis. » Cf. Luc, XII, 27. Remarquer que l'auteur se réfère au texte dont la première

partie (partie qu'il ne vise point ici, mais dont il avait évidemment connaissance) a été alléguée, lors de l'avènement de Philippe VI, comme il l'avait été à celui de Philippe V et à celui de Charles IV, pour écarter le droit des femmes à porter la couronne de France.

Quant au roi, il s'agit d'abord de marquer sa puissance; et c'est là l'objet de longues considérations. On commencera par le différencier des autres rois :

499 Aucuns ont signe de lieppars,
Aucuns d'aigles qui de deux pars
Regardent et ont doubles testes.

L'aigle à deux têtes est un monstre, signe de duplicité; et il en a déjà trop de porter son double chef pour pouvoir endurer le faix d'aucune entreprise : un coup de « bougon » suffirait à l'abattre. Le léopard est bondissant; mais, quand il manque sa proie, il rabat de sa fierté. Moitié lion et moitié pard, il hait cependant le lion et, s'il osait, il tâcherait de lui nuire : on dit même que, faisant une galerie à double entrée, il s'y réfugie, comme s'il fuyait, à l'approche du lion, qui ne peut pas s'engager à sa suite sans se trouver pris et qu'il attaque alors par derrière⁽¹⁾. Il est fausseté et trahison. Au roi de France, l'on fera donc un signe

610 Que doubteront aigle et grifon,
Que devant lui fuiront lieppars...

Ce sera un fer de lance : car la lance est l'« armure de justice » par excellence; et ce fer sera placé debout sur la pointe barbelée du bas de l'insigne. (V. 303-708).

Ensuite, il faut marquer que le roi est un homme de conseil et l'ami des ministres de l'Église. Or, pour maintenir le troupeau des fideles, Grâce a primitivement désigné elle-même une première génération de pasteurs (les apôtres)⁽²⁾; puis, quand le troupeau est devenu plus difficile à tenir, elle a pourvu leurs successeurs de « bâtons crochus » et les a invités à se munir de « bons oignements » (le saint chrême), préparés par eux une fois par an⁽³⁾ pour « médiciner » leurs ouailles malades; enfin, voyant que les pasteurs portaient cet « oignement » de façon peu digne, tantôt en leur giron, tantôt suspendu à la crosse, tantôt à leur ceinture, elle les a invités à les mettre dans une boîte ronde, qui serait placée sur leur bâton en guise de pommeau.

⁽¹⁾ Tout ce qui est dit ici des mœurs du léopard se trouve dans Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, l. XVIII, c. 65.

⁽²⁾ V. 735-753.

⁽³⁾ V. 754-831. Le saint chrême est consacré le jeudi saint.

De là le bâton des nouveaux pasteurs, avec son « croçon » et avec son pommeau, lequel signifie qu'ils possèdent la « connaissance »⁽¹⁾. Pour marquer que le roi est homme de conseil et dévoué au bien de l'Église, on placera donc de chaque côté du fer de lance un « croçon » et un « pommeau », juste au-dessus de la pointe barbelée qui représente le peuple : le lien formé par les deux pommeaux et unissant les trois éléments enseignera que le roi et l'Église sont étroitement solidaires et aussi que l'Église possède la direction spirituelle du peuple, tandis que le roi en a la domination temporelle⁽²⁾. Du reste, le « croçon » (eu égard à sa forme) pourra être considéré comme un rappel des temps anciens et le « pommeau » (le nœud) comme un rappel des temps nouveaux : alliance utile ; et ceci soit dit sans médire des « croçons » nouveaux,

978 Car art les a plus soutillicz
Et par estude ainsi tailliez :
N'i avoit pas pensé devant
Si comme elle a puis fait, ne tant⁽³⁾.

Enfin, pour marquer l'honneur particulier dû au roi, le fer de lance se dressera plus haut que les « croçons », et ceux-ci, par déférence, se « plieront un peu en arrière de lui ». (V. 709-1011⁽⁴⁾).

Sapience se met au travail : elle taille

1013 Les deus crochons en la manière
Que par devant est devisé :
1015 Au dessus du fer barbelé,
Aus deux costez du fer de lance,
Furent mis en telle ordenance
Que les pommeaux s'entrejoignoient
Si près que un estre sembloient.
1020 Nul entre deux il n'y avoit,
Mais la leur double en estoit.
Le fer dessus et cil dessoubz
Dedens enclavoient leur bouz.

⁽¹⁾ V. 832-875. Toute cette description est celle de la crosse épiscopale, avec sa volute (*croçon*) et son nœud (*pommeau*).

⁽²⁾ V. 876-949.

⁽³⁾ Allusion aux ornements de plus en plus riches et travaillés qu'on observe en effet sur les crosses du XIV^e siècle.

⁽⁴⁾ L'éditeur du texte (p. 321, n. 1) semble avoir cru que le bout des « croçons » s'infléchissait vers la terre en signe d'humilité. Il s'agit en réalité de l'écartement des deux feuilles du lis héraldique par rapport au bouton central, expliqué ici par le désir de faire honneur au roi.

La vue de l'œuvre achevée fait songer le poète à l'étoile qui, à la naissance de Jésus-Christ, avait illuminé toute la terre⁽¹⁾; et Sapience, de son côté, fait cette réflexion que le roi de France, muni de son parement, est plus grand que Salomon : car le parfum du lis se répand par tout le monde. Lis si l'on veut, dit-elle d'ailleurs : car il n'existe point de fleur pareille dans la nature; mais, si la fleur du lis n'a pas de « pommel » (la boîte à chrème de la crosse), elle n'en a pas moins une vertu « médicinale »⁽²⁾. Et ceci fait souhaiter à Grâce que son protégé soit, lui aussi, « médicinale » comme le lis. C'est pourquoi l'on confectionnera pour lui un « oignement » (un chrème) qui lui soit spécialement réservé. Les prélats sacrent bien « spécialement » certains autres rois, mais sans que ce sacre leur confère le pouvoir de « médiciner les maus d'autrui ». Au contraire, l'« oignement » fait pour le sacre des rois de France aura pour vertu

1098 De cureceux qui disposés
Seront a santé et aptez.
Car, ou disposé pascient,
Se montre le fait a la gent.

Et quand Grâce a préparé cet onguent, elle le fait porter « a Remi, a Reims », par un oiseau tout blanc⁽³⁾.

De plus, Grâce invite Sapience à tailler au nombre de trois exemplaires les fleurs de lis qu'elle destine au roi, en signe qu'elles ont été trois — Grâce, Sapience et Raison — présentes à la conception et à l'exécution de l'œuvre. Ce qui n'empêche pas, remarque-t-elle, que

1122 « Se mon ami plus en veut faire,
Bien en pourra a l'exemplaire
Faire faire a son armurier. »

Enfin, munie de son présent, elle l'apporte à son « ami ». Elle se

⁽¹⁾ Il est peu probable qu'il ait été amené à ce souvenir par le fait que deux comètes apparurent, l'une vers la Saint-Jean de 1337 (et qui fut très remarquée), l'autre le 15 avril 1338.

⁽²⁾ Comme le lis naturel. Cf. G. Sarton, dans *Medieval Studies*..., dédiées à J. A. M. Ford, p. 237 ss.

⁽³⁾ C'est une allusion à la légende du sacre de Clovis, pour lequel une colombe apporta à Reims la sainte ampoule. Cette légende a dû son premier succès à un récit d'Hinemar, *Vie de saint Remi*, ch. xv (*Monumenta Germaniae hist., Scriptores rerum Meroving.*, t. III, p. 296-7).

dirige vers un « chastel a plusieurs tours »⁽¹⁾, où, dans un « palais »⁽²⁾, est tendue une courtine de drap vermeil. La présence de nombreuses personnes indique que, derrière la courtine⁽³⁾, il y a quelqu'un. Grâce pénètre auprès du roi (c'est lui que cache la courtine) et lui remet son triple don : l'onction par onguent spécial; le pouvoir de guérir; l'emblème des trois fleurs de lis. Elle lui dit :

« ... ton escu
1212 Et ta bauiere en signeras
Et par tout t'en armoieras :
Ce sera signe que par moi
Tu regnes et que tu es roi. »

Or, tandis qu'elle parle, le soleil, tombant par une fenêtre sur le drap d'azur et de lis étendu devant le roi, se réfléchit sur la courtine et y reproduit la forme et les couleurs du tapis et de ses dessins. Cela signifie, explique Grâce, que, lorsque le roi aura un « bon ami » appartenant à son sang, il lui remettra également l'insigne des fleurs de lis; mais, ajoute-t-elle,

« ... je voudrai qu'encourtinez
1303 Il soit de vermeil et bendez »⁽⁴⁾.

pour marquer

« ... qu'au commencement
1305 A vermeil encourtinement. »

Et elle poursuit

1306 « Ainsi te dis je de tes filz
Que, quant tu aras un hoir filz
Desquielx tu le voudras parer,
Tu le⁽⁵⁾ devras encourtiner
1310 De ceste vermeille courtine,
En memorial et en signe
Que elles t'ont esté données
En rouge courtine et livrees⁽⁶⁾. »

⁽¹⁾ Paris.

⁽²⁾ Le palais du roi.

⁽³⁾ Divisant une pièce et formant portière.

⁽⁴⁾ Var. *borde*. Cf. ci-après, p. 105, n. 1.

⁽⁵⁾ Var. *les*.

⁽⁶⁾ Deux vers remaniés et obscurs.

∴

Ce *Roman de la fleur de lis* mérite un peu plus de considération que ne lui en a accordé l'érudit qui l'a publié. Sans doute n'est-il pas d'une facture qu'on puisse donner pour un modèle de vigueur; et il a aussi ses bizarreries, tenant au fond même de l'invention. Mais il prend de l'intérêt aussitôt qu'on le replace dans le cadre de l'histoire. Il faut voir ce qu'il signifie.

L'intention qui l'a dicté est suffisamment claire : l'auteur a voulu exalter la royauté française en démontrant sa primauté par l'existence de privilèges d'origine divine, accordés en récompense de son zèle pour la défense de l'Église. L'idée d'un éloge de cette sorte ne se concevrait guère en dehors d'une occasion particulière qui l'ait rendu opportun : Guillaume avait certainement des raisons de penser que son initiative serait bien venue du roi Philippe VI.

On sait que Philippe se fit remarquer par son dévouement à l'Église et que c'est avec lui que les rois de France commencèrent de s'intituler spécialement « très chrétiens »⁽¹⁾. On sait aussi qu'il avait du goût pour les choses de l'esprit et qu'il fut accueillant aux ouvrages des écrivains⁽²⁾. Mais à ces convenances d'ordre général a dû s'ajouter, pour déterminer notre auteur, l'à-propos d'un certain moment. La royauté française ne pouvait souhaiter l'affirmation de sa primauté que par rapport à l'une des trois forces représentées par la volonté populaire, par l'autorité ecclésiastique et par les autres puissances monarchiques. En 1338, elle n'avait pas encore à se soucier du premier point; le temps de discuter le second était passé; mais le troisième était d'actualité : Philippe VI avait à compter avec l'Angleterre et avec l'Allemagne, et il sentait sa situation suffisamment grave pour faire appel à tous les concours utiles. Il écrit alors, vers les mois d'avril et mai, à tous les évêques du royaume afin qu'ils ordonnassent des prières publiques pour le succès de ses armes, des messes, des processions, et aussi des sermons, où l'on ferait connaître au peuple

¹⁾ Noël Valois, *Le roi très chrétien (La France chrétienne dans l'histoire)*, publiée sous la direction du R. P. Baudillart, 1896, p. 317.

²⁾ Spécialement aux ouvrages instructifs.

Au sujet d'un manuel d'histoire fait à son usage et sur sa demande par un moine de Saint-Denis, voir Condere (*Études d'histoire du moyen âge* dédiées à G. Monod, 1896).

la véritable position de sa cause⁽¹⁾. Le bruit avait dû parvenir à Chaalis qu'il avait, en particulier, en la même circonstance, obtenu du collège cistercien de Saint-Bernard la célébration d'une messe publique annuelle et d'une messe privée quotidienne, et que cet accord avait été confirmé par le Chapitre général de l'Ordre⁽²⁾.

Guillaume n'a nommé dans son poème ni l'Angleterre ni l'Allemagne; mais, en parlant du léopard héraldique, il a désigné clairement le roi Édouard III et les procédés tortueux de sa diplomatie à l'égard de la France; en parlant de l'aigle à deux têtes, il a désigné non moins clairement l'empereur, dont il indiquait en même temps la faiblesse. Il savait certainement que le roi de France suivait alors avec attention les menées conjuguées de ces deux princes. Or, quelques causes que les historiens modernes attribuent à la guerre de Cent ans, il n'est pas douteux que les contemporains ont attaché beaucoup d'importance à la contestation par Édouard III du droit de Philippe VI à la couronne⁽³⁾. Pour les Valois au XIV^e siècle, comme pour les Capétiens au XI^e et au XII^e, il importait d'ajouter à la possession de fait la preuve de la légitimité; et si l'existence de privilèges miraculeux au profit de la royauté française ne garantissait point que tel roi ne fût pas personnellement un usurpateur, le fait d'avoir été sacré constituait pourtant un titre qui n'était pas juridiquement négligeable. Édouard III, écrivant au pape le 17 octobre 1337, qualifiait Philippe de soi-disant roi de France : le poème de Guillaume, montrant que les rois de France avaient reçu du Ciel le triple don de l'insigne des lis, de l'unction spéciale et du pouvoir guérisseur, n'était pas une réponse pertinente; mais il voulait être une réponse. Un Dominicain, chargé d'ambassade par le roi d'Angleterre auprès du doge de Venise, exposait à ce dernier, le 27 avril 1340, comment Édouard III, pour éviter une guerre sanglante, avait proposé à Philippe de Valois le choix entre trois moyens : ou bien le combat en champ clos; ou bien, s'il était véritablement roi de France, comme il le prétendait, de s'exposer à des lions affamés (qui l'épargneraient); ou bien d'opérer

⁽¹⁾ Ménard, *Histoire . . . de la ville de Nîmes*, Nîmes, 1874, t. II, p. 80.

⁽²⁾ *Statuta capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis*, p. dom Canivez, t. III, p. 450.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 91, n. 1, un indice que Guillaume ne devait pas ignorer les discussions, plusieurs fois reprises depuis 1316, au sujet des droits de Philippe à la succession au trône.

le miracle de la guérison des malades⁽¹⁾. Rien, dans ce qu'on connaît des négociations entre Édouard et Philippe, ne confirme ces dires de l'ambassadeur; mais il faut bien qu'ils aient en quelque rapport avec les idées qui hantaient alors les esprits; et il est remarquable que Guillaume de Digulleville ait rappelé le pouvoir guérisseur des rois de France, qu'il entendait assurément attribuer à Philippe VI lui-même, — en prenant toutefois quelques prudentes précautions quant à la disposition des malades qui seraient objet de l'expérience.

Telle a donc été l'occasion du poème; et il y en a une preuve complémentaire dans la date de 1338, qui fut en effet celle où commencent réellement les hostilités entre la France et l'Angleterre. Cette date de 1338 est celle où Guillaume a situé sa vision: le millésime est authentifié par la rime. Guillaume a précisé, en outre, qu'on était dans la nuit de la Toussaint, entre minuit et une heure (c'est-à-dire tout au début du 1^{er} novembre), le soleil étant alors dans le signe du Scorpion, et la lune entrant justement dans celui du Cancer. Or le soleil, au 1^{er} novembre, se trouve dans le Scorpion depuis une huitaine de jours; et aux mêmes mois et quantième la lune atteignait, en 1338, son dix-huitième jour; ce qui signifie qu'étant donné, à cet âge, sa position par rapport au soleil, elle entrait effectivement dans le Cancer. C'est donc bien du 1^{er} novembre 1338 que Guillaume a voulu parler; et l'on pourrait supposer que, par l'indication d'un mois précis, il ait voulu faire allusion au défi solennel d'Édouard III que l'évêque de Lincoln apporta à Philippe VI à la Toussaint de l'année 1337⁽²⁾. Mais 1337 n'est pas 1338; et bien que le millésime de 1337 ne soit pas adopté par tous les historiens, il serait aventuré de s'arrêter à cette circonstance. Il vaut mieux penser que Guillaume, considérant que la guerre avait commencé en 1338⁽³⁾, a choisi, pour

⁽¹⁾ Voir la-dessus Marc Bloch, *Les rois thaumaturges*, Strasbourg et Paris, 1924, p. 15 et 257.

⁽²⁾ Kervyn de Lettenhove, dans son édition de Froissart, t. II, p. 542, a analysé un passage de la Chronique de Berne relatif à cet épisode, où l'on voit le roi de France répondre à l'ambassadeur, pour justifier son droit à la couronne, « qu'en Allemagne l'empereur n'était élu que pour sa vie et que, lors même qu'il avait des fils, aucun d'eux ne lui succédait, à moins qu'il ne le dut à son courage et à la

puissance de ses armes; que tel était l'usage qui avait été suivi de toute antiquité; que c'était ainsi qu'on avait statué sur la couronne de France ». Il est curieux que Guillaume de Digulleville ait par deux fois (v. 321-32 et 382-38) appuyé sur le fait que le roi de France avait « conquis son royaume par l'épée », voulant dire sans doute « par sa vaillance reconnue ».

⁽³⁾ L'auteur anonyme des *Vaux du Hérou*, racontant comment furent faits, à la cour d'Édouard, les vœux de ses partisans de combattre le roi de France, situe la scène en

situer sa vision, un mois de signe funeste, le mois du Scorpion, annonciateur de trahison et de calamités⁽¹⁾.

Aux preuves traditionnelles du caractère sacré de la royauté française — sacre par onction spéciale et pouvoir guérisseur — l'auteur a ajouté le don miraculeux du symbole des trois fleurs de lis; et c'est sur ce point particulier que porte principalement son poème.

Il n'a pas, ce faisant, tout tiré du néant; et il avait eu des précédents.

Déjà dans sa *Vie de saint Louis*, composée avant l'année 1285, Guillaume de Nangis avait touché au sujet. Parlant des troubles de l'année 1229, qui avaient mis en péril les études universitaires, il disait l'inquiétude du roi Louis IX à la pensée que la science, venue jadis d'Athènes à Rome, puis, avec la chevalerie, de Rome à Paris, risquait de désertir son royaume. Et il continuait : « Si en effet le très précieux trésor de sagesse, accompagnant saint Denys l'Aréopagite et ainsi venu de Grèce en France en même temps que la foi et le renom de chevalerie, disparaissait du royaume, l'insigne du lis porté par le roi de France et formé de trois pétales se trouverait, en l'un de ses éléments, dangereusement dégradé. Car, depuis que par ces trois dons, — foi, sagesse et chevalerie, — notre Dieu et Seigneur Jésus-Christ a voulu illuminer le royaume de France plus spécialement que tous les autres, nos rois ont pour tradition de porter sur leurs armes et leurs enseignes une fleur de lis à trois pétales, comme pour dire : par la providence et la grâce de Dieu, foi, sagesse et renom de chevalerie abondent en notre royaume plus qu'en nul autre. Deux des pétales du lis représentent en effet la sagesse et la chevalerie, lesquelles venues de Grèce en Gaule à la suite de Denys l'Aréopagite, protègent et défendent la foi que celui-ci, par la grâce de Dieu, a propagée dans le pays⁽²⁾ ». Il y a dans ce texte un embarras que nous n'avons pas cherché à dissimuler en le traduisant.

septembre 1338. Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII, p. 268 ss.

⁽¹⁾ Il expliquera, plus tard, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, que le Scorpion rappelle les trahisons dont Jésus-Christ fut victime.

⁽²⁾ *Historiens de la France*, t. XX, p. 320. Au sujet de l'idée d'une migration de la « clergie » et de la chevalerie d'Athènes à Rome,

puis de Rome en France (variante de la théorie d'Orose sur la succession des empires), voir Chrétien de Troyes, *Cligès*, v. 30 et suiv., Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, l. XV; *Image du monde*, 930 et suiv. (cf. rédaction en prose de Gossouin, éd. Prior, p. 77); Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, I, 13; etc.

La traduction ancienne que nous en possédons et qui n'est pas très littérale présente, sur un point, plus de netteté et de précision. On y lit⁽¹⁾ : « Les deus fuellies de la fleur de liz qui sont oeles (symétriques)⁽²⁾ segnefient sens et chevalerie, qui gardent et deffendent la tierce fuellie qui est ou milieu de elles, plus longue et plus haute, par laquelle foi est entendue et senefiee ». Et c'est de même que, dans sa *Chronique*, postérieure à la *Vie de saint Louis*, Guillaume de Nangis, reproduisant son texte antérieur, mais y introduisant quelques corrections, a précisé que le pétale symbolisant la foi était placé au milieu des deux autres et plus haut qu'eux⁽³⁾.

Plus tard, entre les années 1332 et 1335, Philippe de Vitry, à l'occasion du projet de croisade formé par Philippe VI, avait composé un poème de 1148 vers intitulé le *Chapel des fleurs de lis*⁽⁴⁾, où, parlant des trois fleurs de lis « qui sont en France », il les définissait respectivement comme le symbole de la science, de la foi et de la chevalerie : il y trouvait le prétexte d'une leçon adressée au roi et aux chevaliers sur leurs devoirs en général, tous dictés par l'enseignement de l'Église, et sur leurs devoirs particuliers à l'égard de la sainte expédition.

Philippe de Vitry, on le voit, a interprété de la même façon que Guillaume de Nangis le triple symbole floral et y a vu, comme lui, le signe de la sapience, de la foi et de la chevalerie, avec cette différence toutefois qu'il a parlé non plus des trois pétales de la fleur, mais de trois fleurs distinctes formant trinité. Il existait donc, là-dessus, une tradition.

Guillaume de Digulleville ne pouvait l'ignorer, et sans doute a-t-il connu le poème de Philippe de Vitry (qui peut-être, lui-même, a connu le *Pèlerinage de la Vie humaine*). Mais, faisant porter son analyse sur les détails d'une fleur unique, comme Guillaume de Nangis, et notant, comme Philippe de Vitry, que les lis des armes de France sont au nombre de trois, il a opéré une combinaison qui lui est personnelle et dont l'originalité est marquée d'un côté par la « signification » qu'il a attribuée aux signes, d'un autre côté par le récit qu'il a fait de l'« invention » de ces signes.

⁽¹⁾ *Historiens de la France*, t. XX, p. 321.

⁽²⁾ Littéralement, « égales ».

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 346. Dans le texte des *Grandes Chroniques de Saint-Denis* (éd. Viard, t. VII, p. 61), le passage a été fortement résumé : il

y reste que le pétale central représente la foi, et les deux du côté le clergé (non plus la sapience) et la chevalerie.

⁽⁴⁾ Publié par A. Piaget (*Romania*, t. XXVII, 1898, p. 55).

Pour la « signifiante », il pose que les « barbeaux » du bas de la fleur représentent le peuple; le bouton central, la royauté; les pétales adjacents, les conseillers d'Église. Il s'écarte, par cette interprétation, de ses prédécesseurs; et l'on ne peut méconnaître l'intérêt de l'attitude doctrinale que révèle la différence. Sans doute n'ignore-t-il pas la comparaison classique de l'Église avec le soleil et de la royauté avec la lune, par quoi l'on marquait la primauté de l'Église; et sans doute encore insiste-t-il sur l'utilité de l'appui que trouve le roi dans le conseil des ministres de l'Église. Mais il se garde bien d'appuyer sur la première comparaison; et en revanche, par un trait significatif, il indique qu'en signe de respect les « croçons » latéraux de la fleur s'écartent un peu du bouton central, qui symbolise le roi et qui les domine. S'il n'a pas écrit à l'étourdie, il faut bien admettre qu'il se prononçait pour la primauté du pouvoir royal sur l'autorité du clergé.

Quant à l'« invention » des fleurs de lis, il est possible qu'il ait subi, jusqu'à un certain point, l'influence de traditions relatives soit à l'histoire même de cet insigne, soit à celle de l'oriflamme et du cri d'armes de Montjoie. Nous n'avons pas ici à débrouiller l'écheveau de ces légendes qui, à partir d'un certain moment, se sont trouvées enchevêtrées. Nous noterons seulement qu'au temps où Guillaume écrivait, les imaginations, stimulées par des intérêts divers, fermentaient sur le thème des origines de l'écu fleurdelisé.

Un moine de Joieval a fait, dans un petit poème latin⁽¹⁾, le récit d'une victoire miraculeuse remportée par Clovis, encore païen et résidant à Montjoie⁽²⁾, sur le roi Conflac, beaucoup plus puissant que lui, établi à Conflans-Sainte-Honorine. Cette victoire, raconte-t-il, avait été due à l'insigne des fleurs de lis d'or sur fond d'azur dont un pieux ermite avait eu la révélation et que, sur son conseil, Clotilde avait substitué, le jour du combat, aux croissants dont avait été formé

⁽¹⁾ Conservé seulement dans le ms. de la Bibliothèque nationale, lat. 14663 (écriture de la seconde moitié du XIV^e siècle) et publié par Robert Bossuat (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CI, 1940, p. 80). Les incorrections de langue et l'indigence du style dénotent un piètre écrivain.

⁽²⁾ La « tour » de Montjoie en question se

trouvait dans la forêt de Marly, à quatre kilomètres environ au sud de Poissy. Elle a été détruite au XVII^e siècle. C'était une capitainerie royale, qui, dans une lettre de 1358, est désignée sous le nom de « Montjoie saint Denis » (Du Cange, *Glossarium*, au mot *Mons Gaudii*). Autres indications dans Edm. Bories, *Histoire de la ville de Poissy*, Paris, 1901.)

jusque là le blason de son époux. Après son triomphe inespéré, Clovis s'était fait chrétien. Voilà pourquoi les rois de France, portant les fleurs de lis, adoptèrent le cri de *Montjoie saint Denis*; et c'est en commémoration de cet événement que fut fondée, explique l'auteur, l'abbaye de Joierval.

Le processus selon lequel cette légende s'est formée s'imagine aisément. L'abbaye de Joierval avait été fondée en 1221, à cinq ou six lieues de Paris, par Barthélemy de Roye, en qui, aux temps difficiles de la minorité de saint Louis, la couronne avait trouvé son principal conseiller : c'était déjà pour elle un titre de considération. Mais elle en pouvait trouver un autre à montrer l'existence d'un lien plus étroit, plus ancien, plus glorieux, entre son histoire et celle des rois de France. Un moine de l'endroit s'est rencontré (nous ne disons point que c'était l'auteur du poème) qui avait de l'ambition pour son monastère et qui, sans être beaucoup plus grand clerc que ses confrères Prémontrés, savait tout de même quelque chose. Il ne pouvait ignorer que l'abbaye de Saint-Denis prétendait tenir de Dagobert l'oriflamme que les rois de France venaient prendre en grande solennité toutes les fois qu'ils partaient pour une guerre sainte et juste⁽¹⁾. Il connaissait aussi l'histoire de la conversion de Clovis et du miracle de la Sainte Ampoule, apportée par une colombe à saint Remi au moment du baptême. Il savait enfin que le cri d'armes des rois de France était, de son temps, *Montjoie saint Denis*⁽²⁾ et que leur écu portait trois lis d'or sur champ d'azur. Or, si Saint-Denis avait bien établi ses droits à la possession de l'oriflamme, on ne trouvait rien dans ses récits qui expliquât l'origine du cri de *Montjoie saint Denis*. Et personne ne s'était encore avisé de lancer une légende des fleurs de lis, sans doute parce que l'adoption du symbole était de date trop récente et qu'on y reconnaissait trop clairement l'intention proprement humaine qui en avait déterminé le choix au temps de

⁽¹⁾ L'état des croyances au sujet de l'oriflamme est clairement défini, au début du xiv^e siècle, par Guillaume Guiart, *Branche des royaux lignages*, éd. Buchon, v. 1150 et suiv.

⁽²⁾ En fait, le cri de *Montjoie*, qui n'apparaît dans les textes historiques qu'au temps de la première croisade et qui fut ensuite, dans les romans, attribuée à Charlemagne, n'a pas été

accompagné initialement des mots *saint Denis*. Cette addition a été faite, lorsque le cri s'est généralisé parmi les barons de France, pour différencier le cri du suzerain de celui de ses vassaux. On peut voir une allusion au cri ainsi complété dans une charte de saint Louis datée de 1269 (Du Cange, *Glossarium*, au mot *Mons Gaudii*).

Louis le Gros : savoir, probablement, le rappel du *lilia inter spinas* de l'Écriture. Une place était donc à prendre dans l'histoire légendaire; et la tour de Montjoie s'est trouvée fort à propos pour provoquer dans l'esprit du moine de Joienval, qui la voyait chaque jour, l'éclosion d'une fable où les prestiges de l'antiquité et de la révélation miraculeuse concouraient à rehausser, en un même mirage de gloire, la dignité associée de l'abbaye et de la royauté. Saint-Denis, qui ne pouvait montrer de Montjoie sur son propre territoire, était en mauvaise posture pour contredire cette nouvelle imagination; et quant à l'église Saint-Remi de Reims, elle n'avait pas à s'en inquiéter du moment qu'on ne contestait point le miracle de la Sainte Ampoule ni le privilège, qui lui appartenait, de sacrer les rois de France.

La date de composition du poème qui raconte cette légende n'est pas connue. Il résulte du texte que l'auteur écrivait alors que le cri d'armes royal était, non plus *Montjoie* tout court, mais *Montjoie saint Denis* (ce qui semble avoir été déjà le cas en 1269 et peut-être sensiblement plus tôt)⁽¹⁾, — que saint Louis avait été canonisé (1297), — que déjà le nombre des fleurs de lis avait été, plus ou moins décidément, fixé à trois (ce qui semble s'être produit au temps de Philippe VI)⁽²⁾. Il est donc douteux que Guillaume de Digulleville ait connu ce texte.

Quant à la légende, il est bien difficile de dire si elle a existé antérieurement ou si elle a été inventée soit par l'auteur du poème, soit par quelqu'un qui l'aurait directement inspiré. Le poème est divisé en deux parties, constituées chacune par une série de strophes abécédaires⁽³⁾. La première raconte l'histoire du combat de Clovis à Montjoie, la substitution des lis aux croissants sur ses armes, sa victoire et sa conversion. La seconde raconte comment, longtemps après, l'abbaye de Joienval avait été fondée par Barthélemy en commémoration du miracle. La gaucherie de cette distribution prête également à toutes les interprétations. On peut conclure aussi bien à

⁽¹⁾ Voir la note précédente.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 100.

⁽³⁾ L'éditeur a négligé de le faire remarquer. Des cinquante quatrains monorimes qui composent la pièce et dont les vers, de seize syllabes, riment aussi à l'hémistiche, les vingt-sept premiers reproduisent, par leurs lettres initiales,

la série des vingt-trois lettres de l'alphabet, plus quatre abréviations ou signes, savoir : & (*et*), 9 (*cum*), le point (indiqué par son nom de *punctus*) et le tilde (indiqué par son nom de *titulus*). La série des vingt-trois derniers quatrains ne comportent que les lettres proprement dites, à l'exception des autres signes.

l'existence préalable de traditions distinctes, ramassées après coup en un même poème, qu'à l'intention, née dans l'esprit de l'auteur, de poser d'abord un premier récit pour en tirer ensuite l'occasion d'une glorification de Joienvâl. Un fait, pourtant, mérite quelque attention : la légende de Joienvâl, qui s'est largement accréditée par la suite, n'a pris son essor qu'à partir de 1370 environ, date où elle apparaît chez Raoul de Presles⁽¹⁾. On pourrait supposer qu'elle avait jusque-là végété obscurément et qu'elle aurait été déterrée, en quelque sorte, par les théoriciens de l'entourage de Charles V. Mais le récit de Raoul de Presles reproduit, sinon très exactement tous les traits (il y a quelques différences), du moins l'ordre assez particulier de la narration qu'on observe dans le poème, comme si le poème en avait été une source directe. De plus, dans le manuscrit qui l'a conservé, et qui est une compilation de textes divers, ce poème précède justement des extraits de la préface de la *Cité de Dieu*, où Raoul de Presles a rapporté la légende : il pourrait y avoir là un indice que la légende n'aurait été connue que grâce au poème.

Il semble donc finalement assez improbable que Guillaume de Digulleville ait songé à la légende de Joienvâl ; et peut-être l'invention de son sujet lui est-elle personnellement et intégralement imputable. Toujours est-il que la façon dont il a expliqué l'origine des fleurs de lis lui est propre, puisque, ne manœuvrant que des entités, il a rapporté directement à Grâce de Dieu, à Sapience et à Raison, la création du symbole héraldique. Il semble s'en être tenu à l'idée élémentaire de Guillaume de Nangis, lequel, à plusieurs reprises, dans le texte que nous avons rappelé⁽²⁾, attribuait dans l'abstrait à la grâce de Dieu, non pas sans doute l'invention des fleurs de lis, mais du moins la condition privilégiée des rois de France.

Ainsi, il n'est pas très juste de dire, comme on l'a fait⁽³⁾, que, dans le *Roman de la fleur de lis*, la réalité ne tient qu'une petite place, à

¹ *Le premier volume de Monseigneur saint Augustin de la Cité de Dieu, traduite...*, Paris, 1531, fol. a 1 v°. — Il semble que l'abbaye de Saint-Denis ait essayé de s'approprier la légende aussitôt née. Voir le *Traité du Sacre*, composé en 1372 par Jean Golein (extrait p. p. Marc Bloch, *Les rois thaumaturges*, p. 483), et les textes d'auteurs divers, Étienne

de Conty, etc. (*ibid.*, p. 233). Mais la version de Joienvâl est également connue de Jean Golein lui-même (*ibid.*, p. 485) ; et une annotation curieuse à son texte (*ibid.*, p. 483), dans le ms. fr. 437 de la Bibliothèque nationale, indique le conflit des deux traditions.

² Ci-dessus, p. 99-100.

³ Paget, art. cité, p. 321.

moins de refuser le nom de réalité aux idées sur lesquelles une époque a vécu et aux épisodes que marquent, dans l'œuvre des politiques, l'élaboration et la discussion de ces idées. La vérité est que les allusions de l'auteur manquent de clarté; et c'est dommage. Plusieurs endroits qui ne contiennent qu'une obscure indication, piquent la curiosité des archéologues : par exemple, là où il est parlé du roi, retiré dans une salle de son palais, isolé par une tenture rouge, accoudé sur un carreau, un coussin de cendal vermeil à ses pieds, sur lequel sont jetées ses armoiries; ou bien encore les vers où il s'agit des armoiries royales transmises à des princes du sang et qui devront être « encourtinées » et « bandées » de vermeil⁽¹⁾, ainsi que du « vermeil » dont devra être « encourtiné » l'héritier du trône⁽²⁾. Ces divers passages irritent le lecteur par leur nébulosité; mais l'on aperçoit bien que, dans le rêve du poète, tout n'était pas vision imaginaire.

Éléments, caractères et destinée de l'œuvre de Guillaume de Digulleville.

Pour comprendre et juger l'ensemble de l'œuvre qui vient d'être décrite, on aimerait d'abord savoir de quels éléments l'auteur a disposé et tiré parti. Son dessein était, dans ses grands romans, d'enseigner sous une certaine forme les vérités religieuses ou morales dont la connaissance peut aider un chrétien à gouverner sa vie. Ce sujet, déjà vaste par lui-même, prêtait en outre à la digression; et Guillaume s'est mal défendu contre cet inconvénient. Il y a donné d'autant plus facilement que, ramenant les choses à lui-même, il a fait de l'histoire de son Pèlerin, sur terre et au ciel, non pas l'aventure d'un chrétien quelconque, mais celle du religieux qu'il était; et ses « voyages » sont vite devenus pour lui une occasion de s'expliquer sur toutes sortes de questions. A l'exemple de plusieurs autres écrivains de la fin du XIII^e siècle et du commencement du

⁽¹⁾ Allusion probable (et intéressante par la date) au fait que les armes de France, « d'azur, à fleurs de lis d'or », quand elles étaient portées par des membres de la famille royale, étaient différenciées, selon les cas, par une bordure, par un lambel, ou par un bâton, toujours de gueules. Voir l'état des divers écus de France à la fin du XIV^e siècle dans l'*Armorial de France* p. p. Douët d'Arq, Paris, 1861, p. 6-7.

Il peut se faire que le poète ait aussi pensé à la livrée : c'est ce que ferait supposer le vers 1313, cité ci-dessus.

⁽²⁾ On voit que, dans la layette commandée en 1403 en vue de la naissance du futur Charles VII, figurait un « escarlate pour envelopper l'enfant ». Voir Vallet de Viriville, dans son édition de la *Chronique de Jean Chartier*, t. III, p. 252.

xiv^e, comme Jean de Meung ou comme l'auteur anonyme de *Renart le Contrefait*, il a composé une sorte d'encyclopédie, de couleur particulière, où il a déversé le flot de son savoir. En beaucoup d'endroits, des idées étrangères à son sujet ont été manifestement plaquées sur la donnée centrale et la surchargent de leurs bouffissures; mais, même lorsque les raccords ont été plus habiles, on constate très fréquemment cette intrusion d'éléments adventices. C'est pourquoi, non seulement pour expliquer la formation de l'œuvre, mais aussi pour saisir la complexion intellectuelle de l'homme, il est utile de déterminer la provenance des thèmes qui ont été exploités en ces pages; et le portrait littéraire de Guillaume ne saurait guère se retracer qu'on n'ait préalablement déterminé la matière sur laquelle il travaillait.

Ce qu'il savait de la doctrine chrétienne et de tout ce qui peut s'y rapporter lui venait en partie des livres : sans doute la bibliothèque claustrale de Chaalis lui a-t-elle offert sur ce point des ressources qu'il a mises à profit⁽¹⁾. Il a très largement exploité la Bible, à laquelle il renvoie fréquemment, et parfois en se référant avec précision aux passages qu'il visait. Il renvoie de même aux Pères de l'Église et à des écrivains ecclésiastiques d'époque plus récente. Il cite saint Ambroise et saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin, saint Benoît et saint Grégoire le Grand, saint Bernard et une Vie de saint Guillaume de Bourges⁽²⁾; il cite Flavius Josèphe, Origène, Constantin, Denys l'Aréopagite, Isidore de Séville.

Cette liste d'autorités ne doit pas faire illusion : elle ne prouve pas que Guillaume ait lu tous les écrits auxquels il se réfère, et il a très bien pu ne les citer que de seconde main. Le fait est patent quand, à

⁽¹⁾ Un catalogue de cette bibliothèque, dressé à la fin du xiv^e siècle ou au début du xiv^e, a été conservé dans le ms. 351 de la Bibliothèque de l' Arsenal, f^o 123 v^o-127, et contient la mention de 216 volumes. Il a été publié par Henry Martin, au tome VII du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l' Arsenal*, p. 440 et suiv.

D'autre part, un inventaire de la même bibliothèque a été inséré, au xvii^e siècle, par Charles Le Toumellier dans son *Catalogus Catalogorum*, f^o 24-46, lequel est aujourd'hui le ms. 4630 de l' Arsenal.

Henry Martin a indiqué (*ouvr. cité*) les manuscrits du catalogue publié par lui qu'on peut reconnaître aujourd'hui dans certaines bibliothèques : il y en a fort peu. Léopold Delisle (*Cabinet des Manuscrits*, t. II, p. 349-350) a dressé la liste des manuscrits de la Bibliothèque nationale qui ont appartenu autrefois à Chaalis : ils sont au nombre de 31.

Sur les écrits de Guillaume de Digulleville lui-même qui se seraient encore trouvés à Chaalis au xvii^e siècle, voir ci-dessus, page 1, note 1.

² Son « portraict », qui fut abbé de Chaalis.

propos de l'influence des astres sur la destinée humaine, il allègue une parole d'Homère qu'il n'avait certainement pas prise dans l'original⁽¹⁾ : il a pu la trouver dans saint Augustin, citant lui-même une traduction de Cicéron⁽²⁾. De même, il y a toute apparence que, lorsqu'il rapporte à Flavius Josèphe ce qu'il dit de la révélation de l'astrologie aux Égyptiens par Abraham⁽³⁾, il ne fait que reproduire une information d'Isidore de Séville⁽⁴⁾.

Même pour des auteurs qui lui étaient facilement accessibles, on peut douter parfois qu'il les ait pratiqués aussi intimement que le feraient croire ses renvois. Un bon exemple s'en trouve dans les 350 vers (3654-3704) du *Pèlerinage de l'Âme* où le personnage de Doctrine, déclarant le Pèlerin responsable de la conduite de son corps, justifie cette affirmation par un exposé de la nature de l'âme et de ses rapports avec le corps.

On a certainement remarqué, dans l'analyse que nous en avons faite, le manque d'unité et même l'incohérence de cette théorie, faite de pièces et de morceaux, et dont les éléments proviennent essentiellement d'Aristote et de saint Augustin (ou d'écrits allant sous son nom). Est-il bien croyable que notre religieux les ait assemblés de lui-même ? qu'il se soit avisé de bâtir, en partant d'originaux, une sorte de traité de l'âme ? surtout quand l'entreprise avait été déjà réalisée par d'autres et qu'il existait, sur le sujet, tant de traités, tant de recueils de questions. Il est bien plus probable qu'il a recouru à un travail tout fait, représenté pour lui soit par un livre, soit par un enseignement d'école. Nous ne saurions préciser autrement ; mais le système exposé par Doctrine, quoi qu'il vaille, correspond à l'une des nombreuses tentatives faites à partir du XIII^e siècle pour concilier l'aristotélisme et l'augustinisme⁽⁵⁾ et penchant, ici, dans le sens de cette dernière philosophie. Aussi, même en supposant que la lecture de Guillaume se soit étendue à saint Augustin, il serait téméraire de penser que, dans notre passage, il se soit reporté directement à son texte ou à ce qui passait pour tel.

En fait de textes originaux, il n'y en a qu'un petit nombre dont on

⁽¹⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, 2^e rédaction (dans le passage sur l'astrologie).

⁽²⁾ *Cité de Dieu*, V, 8.

⁽³⁾ *Pèlerinage de Jésus Christ*, v. 3531 et suiv.

⁽⁴⁾ *Etymologiae*, III, 25, 1.

⁽⁵⁾ Par exemple, par Guillaume d'Auvergne, par Robert Grosseteste, ou par Jean de La Rochelle.

puisse dire qu'il les ait lus : sans doute a-t-il pratiqué les *Etymologies* d'Isidore de Séville; certainement il a eu entre les mains une *Vie* de saint Benoît⁽¹⁾, une *Vie* de saint Guillaume de Bourges⁽²⁾, une *Vie* de saint Bernard⁽³⁾ et divers écrits de ce chef illustre de son ordre⁽⁴⁾; mais, même pour saint Augustin, on ne saurait dire jusqu'à quel point il le connaissait.

En revanche, on aurait tort de limiter ses connaissances aux seuls auteurs ou aux seuls ouvrages qu'il a cités expressément.

Dans le domaine de la littérature profane, on ne voit pas qu'il ait eu recours aux auteurs de l'antiquité classique, soit qu'il les ait ignorés, soit qu'il les ait négligés de parti pris; et le seul emprunt qu'il leur ait fait est la citation en latin d'une quinzaine de vers de l'*Ibis*⁽⁵⁾. Mais des livres en langue vulgaire écrits de son temps, il a dû lire plus qu'il ne laisse paraître. Il a puisé abondamment dans le *Roman de la Rose*, tout en se bornant, au début de son premier poème, à indiquer de façon assez vague l'impression que cet ouvrage avait produite sur son esprit. Il semble bien aussi que, sans le dire, il ait pris quelque chose dans le roman de *Fauvel*, dont la première partie a été écrite en 1310 et la seconde en 1314. Gervais du Bus, l'auteur, était de Normandie, comme Guillaume; comme Guillaume, c'était un admirateur du *Roman de la Rose*. Il se montre très sévère au pape et aux prélats, qui sacrifient l'Église au roi : sentiment que Guillaume a lui-même exprimé, sans y être invité par son sujet. Et, dans le détail, plusieurs de ses inventions ont pu inspirer Guillaume : telle l'idée d'entremêler dans son roman des parties lyriques; telle aussi la figuration du symbole de deux roues à engrenage, l'une grande, l'autre petite, dont le mouvement fait aller le monde au gré de la Fortune.

⁽¹⁾ Voir *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 4279 et suiv. Cf. *Vita Benedicti* dans les *Dialogues* de Grégoire le Grand, c. II (Migne, *Patr. lat.*, t. LXVI, c. 132).

⁽²⁾ Ou peut-être deux. Voir *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 4156 et suiv. (cf. *Analeccta Bollandiana*, III, p. 283 et 4163 et suiv. cf. *Vita SS. Bolland.*, Jan., I, p. 637).

⁽³⁾ Voir *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 4325 et suiv. Cf. *S. Bernardi Vita prima, auctore Guillelmo*, I, 3, 7 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXV, c. 230).

⁽⁴⁾ Voir *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 6918 et suiv. : cf. *De consideratione*, II, 13 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXII, c. 756); — Deuxième rédaction, dans une prière à la Vierge : cf. ci-dessus, p. 39; — *Pèlerinage de l'Âme*, v. 5719 ss. : cf. *In festo Pentecostes*, Sermo II, 4 (Migne, *Patr. lat.*, t. CLXXXIII, c. 327); — *Pèlerinage de Jésus Christ*, v. 1431 ss. : cf. *In Dominica infra octavam Assumptionis b. Mariæ* (Migne, *ibid.*, c. 453).

⁽⁵⁾ Vers 107-108, 120, 123, 125, 126. Il ne donne pas lui-même le titre de la pièce.

Surtout, indépendamment des ouvrages spéciaux faisant autorité sur des points particuliers, Guillaume a dû exploiter certaines de ces encyclopédies comme il n'en manquait point à son époque. Dans l'ordre de la dogmatique, l'*Elucidarium* d'Honorius était l'une des plus répandues; et ce livre contient plusieurs des notions qu'on retrouve dans les *Pèlerinages*. Tout spécialement, il fournit, pour exprimer la différence du feu d'enfer et du feu terrestre, une comparaison avec un « feu peint », qui est aussi employée par Guillaume et que nous n'avons pas rencontrée ailleurs⁽¹⁾. Cependant des analogies plus marquées existent entre le *Pèlerinage de l'Âme* et certains dérivés de l'*Elucidarium*, comme l'adaptation en vers français de ce dernier ouvrage faite par l'Anglais Pierre de Peckham. Beaucoup de traits, absents de l'original latin, se trouvent à la fois dans la version française et dans le poème de Guillaume⁽²⁾. Ce qui ne signifie point que Guillaume ait connu l'arrangement de Pierre de Peckham; mais il a pu disposer d'un texte où, comme chez l'auteur anglais, l'ouvrage d'Honorius aurait été complété par des emprunts au *Livre des Sentences* de Pierre Lombard et à certains de ses innombrables commentateurs.

Il en va de même de plusieurs autres compositions encyclopédiques, comme l'*Imago mundi* d'Honorius, l'*Image du monde* en vers français, le *Secret des Secrets*⁽³⁾, le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais⁽⁴⁾, qui n'ont plus pour objet l'enseignement dogmatique, mais la description du monde, et dont beaucoup de passages peuvent servir de commentaire aux écrits de Guillaume, sans toutefois qu'aucun d'eux puisse être considéré spécialement comme une « source ». Ni non plus aucun de ces bestiaires, qui se sont formés de traditions mêlées, venues de la littérature biblique et de la littérature gréco-latine. Guillaume parle d'animaux divers dont il est

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, page 52, note 1.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, pages 52 et 53.

⁽³⁾ Dans la deuxième rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*, Guillaume cite, à propos de la résistance que les hommes peuvent opposer à l'influence des astres, la « Centiloge » (c'est-à-dire le *Centiloquium*) de Ptolémée : le même ouvrage, intitulé également « centiloge », est allégué à même fin dans le *Secret des Secrets* en français analysé par Ch.-V. Langlois,

La vie en France au moyen âge, t. III, 1927 p. 117.

La légende de Philémon, expert en l'« art de physionomie », et devinant le caractère d'Hippocrate d'après son visage, légende à laquelle Guillaume fait allusion dans le même roman à propos de Bithalassus (la Sorcellerie), est aussi rapportée dans le *Secret des Secrets* (*ibid.*, p. 117).

⁽⁴⁾ Voir ci-dessus, page 92, note 1.

question dans ces traités et, pour deux d'entre eux, il donne des détails qui ne se trouvent pas ailleurs : sur l'unicorne, qui perd sa sauvagerie quand elle se mire dans un miroir qu'on lui présente⁽¹⁾; sur les cailles, qui, se posant à la surface de la mer quand elles sont fatiguées, y déploient leurs ailes comme des voiles⁽²⁾. Qui trouverait dans un traité la trace de ces particularités aurait sans doute découvert le modèle suivi par Guillaume; mais ne faut-il pas plutôt les attribuer à son invention ou à quelque déformation de sa part?

Quelque place qu'on fasse à l'utilisation possible de divers écrits, traités ou manuels, la conclusion des remarques précédentes est que beaucoup de choses, parmi celles qui supposent un emprunt, ont dû venir à la connaissance de Guillaume non point par la lecture, mais par la voie orale et aussi par la représentation des arts figurés. Il faut, de nécessité, passer rapidement sur tout ce qu'a pu lui apprendre le catéchisme, dont l'enseignement n'était qu'oral et dont rien, par conséquent, ne nous est parvenu qui nous permette d'en apprécier l'importance. Mais il y a une autre partie de sa formation dont on devine assez bien les éléments : c'est celle qu'il a reçue dans le cadre des études universitaires. Nous avons émis la supposition qu'il aurait fréquenté les écoles de Paris, nous fondant sur quelques vers assez curieux de la deuxième rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine* et aussi sur la préoccupation manifestée par les Cisterciens, au temps qui nous occupe, d'entretenir à Paris des étudiants de leur Ordre. Mais ces arguments auraient peu de force apodictique si l'on ne constatait, dans l'œuvre de Guillaume, et en sa substance même, la présence de très nombreux traits qui dénoncent l'influence de la littérature scolastique. Son langage est tout plein de termes empruntés à celui des logiciens. La forme de ses exposés affecte souvent celle de la dispute. Sa façon de marquer l'opposition de l'enseignement d'Aristote « clerc » de Nature, et de celui de Sapience, exprime le souci des théologiens de mesurer sa part à la philosophie naturelle en réservant tous les droits de leur propre étude. Ses notions en

⁽¹⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 8157 ss.

⁽²⁾ *Ibid.*, v. 11659 ss. Toutefois, l'auteur d'un bestiaire anonyme publié par dom Pitra, *Spicil. Sol.*, t. II, p. 509, donne comme provenant d'Isidore (ce qui est faux)

l'indication que les cailles, fatiguées et se posant sur l'eau, y plongent une aile, tandis qu'elles élevent l'autre en l'air. Même indication dans Barthélemy l'Anglais, *De proprietatibus rerum*, l. XII, c. 7.

astronomie sont d'un homme qui avait appris sur le sujet. Au total, il sent son écolier, un peu grisé par son savoir, un peu obsédé de son érudition, et versant parfois dans le pédantisme.

Mais, s'il avait suivi les leçons de l'école, il avait eu aussi d'autres occasions d'acquérir : non seulement, comme tout homme de son temps, en recueillant ces contes et récits auxquels il fait plusieurs fois allusion, apologues, légendes épiques, scènes du *Roman de Renart*, qui étaient une partie du patrimoine commun de tout le peuple de France et qui couraient les rues et les campagnes; mais, professionnellement, si l'on peut dire, il avait entendu nombre de sermons, plus ou moins savants; et il semble qu'il ait tiré de là beaucoup de choses. Dans son *Pèlerinage de l'Âme*, l'atrocité de la peinture qu'il fait des supplices de l'enfer et l'effroyable hideur que ses descriptions attribuent aux Sept Péchés capitaux font penser à la manière des prédicateurs qui cherchaient à frapper l'imagination populaire en créant l'épouvante. Les invectives adressées aux damnés par son Bourreau d'enfer sont, quand on y réfléchit, d'une assez étrange invention : qu'avait-il, ce bourreau si copieusement fourni de victimes pantelantes et si joyeusement acharné, à proclamer sa détestation des vices? Mais ses paroles véhémentes auraient été bien naturellement celles d'un sermonnaire.

Or il convient de remarquer qu'une quantité d'éléments utilisés par Guillaume se trouvent dans les recueils d'*exempla* composés à l'usage des orateurs de la chaire. Ces recueils sont nombreux. L'un d'eux a été composé vers l'année 1275, très probablement par un Franciscain⁽¹⁾ : nous le retiendrons parmi beaucoup d'autres, parce que Guillaume semble avoir éprouvé une certaine sympathie pour l'Ordre de saint François. On y découvre l'idée centrale du *Pèlerinage de la Vie humaine*, que la vie est comme un voyage, compromis si l'on a fait fausse route⁽²⁾. Quant aux détails, ils abondent qui ont trouvé aussi place dans l'œuvre de notre poète. Ici, cette remarque que l'exubérance de la santé physique est nuisible à la force de l'âme⁽³⁾. Là, l'anecdote de Cambyses faisant écorcher un juge inique et tapis-

⁽¹⁾ Il a été publié par Th. Welter (thèse de la Faculté des Lettres de Paris, 1926) sous le titre de *Tabula Exemplorum secundum ordinem alphabeti*.

⁽²⁾ *Tabula*, p. 9, n° 28 et p. 32, n° 99. Comparaison d'ailleurs très répandue.

⁽³⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 5691 ss. Cf. *Tabula*, p. 7, n° 23.

sant de sa peau le siège de ses successeurs pour leur servir d'avertissement⁽¹⁾. Là encore, une série de comparaisons destinées à illustrer des idées morales : l'Hypocrisie, pareille à Renard qui fait le mort⁽²⁾; la Colère, représentée comme un briquet d'où jaillissent les étincelles⁽³⁾; l'Orgueil, semblable à la poule qui chante quand elle a pondu son œuf⁽⁴⁾; la Tribulation, qui, à coups de marteau, forge de précieux objets d'art⁽⁵⁾; l'Usure, qui « vend le temps »⁽⁶⁾. D'autres images encore sont fournies par le Recueil, sans être toutefois rapportées tout à fait aux mêmes notions que chez Guillaume : ainsi celle de la langue humaine portée au mensonge par la cupidité comme la languette de la balance penche dans le sens du plateau où l'on a placé un denier⁽⁷⁾; celle de la chandelle dont la lumière profite à plusieurs personnes à la fois⁽⁸⁾; celle de l'arbre qui incline d'autant plus ses rameaux vers le sol qu'il est plus chargé de fruits⁽⁹⁾; celle de l'huile fécondée, pour produire ses perles, par la rosée céleste⁽¹⁰⁾; celle du porc qui, fouissant pour trouver sa nourriture, ne se soucie pas des fleurs du pré⁽¹¹⁾; celle des deux combattants, dont l'un déclare à l'autre : « Vous êtes deux, je ne veux combattre que contre un seul » puis, tandis que l'adversaire surpris se retourne pour voir s'il y a effectivement quelqu'un derrière lui, profite de l'occasion pour l'assommer⁽¹²⁾.

Sans doute les recueils d'*exempla* de cette sorte ont-ils été eux-mêmes composés d'éléments empruntés; mais il est curieux de voir l'invention du poète se mouvoir dans une sphère où se trouvent déjà réunis tant d'éléments également utilisés par lui.

·
·
·

¹ *Pèlerinage de l'Âme*, v. 5083 ss. Cf. *Tabula*, p. 36, n° 115 (le nom de Cambyse, absent de la *Tabula*, se trouve dans le *Doctrinum Doctorale*).

² *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 8053 ss. Cf. *Tabula*, p. 40, n° 137.

³ *Ibid.*, v. 8823 ss. Cf. *Tabula*, p. 40, n° 138.

⁴ *Ibid.*, v. 7815. Cf. *Tabula*, p. 76, n° 184.

⁵ *Ibid.*, v. 12011 ss. Cf. *Tabula*, p. 179, n° 189.

⁶ *Ibid.*, v. 6097 ss. et 6611 ss. Cf. *Tabula*, p. 82, n° 304.

⁷ *Ibid.*, v. 10065 ss. Cf. *Tabula*, p. 2, n° 5.

⁸ *Pèlerinage de l'Âme*, v. 3440 ss. Cf. *Tabula*, p. 25, n° 79.

⁹ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 261 ss. Cf. *Tabula*, p. 33, n° 103.

¹⁰ *Ibid.*, v. 3043 ss. Cf. *Tabula*, p. 63, n° 239.

¹¹ *Ibid.*, v. 1691. Cf. *Tabula*, p. 5, n° 14; p. 18, n° 52.

¹² *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 3043 ss. Cf. *Tabula*, p. 63, n° 239 et note.

Guillaume a aussi fait place, dans ses deux premiers romans, aux réflexions que lui avait inspirées le spectacle des événements dont il avait été le témoin. On lui a reproché d'avoir peu tenu compte des choses de son temps, et il a déçu les historiens. La vérité est que l'histoire a laissé dans ses livres plus de souvenirs qu'il ne paraît à première lecture.

Il a touché d'abord aux questions proprement politiques et, sur ce point, il convient de remarquer l'évolution de sa curiosité.

En 1330, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, il avait fait grief au roi de saper, par convoitise, les fondements de l'Église; et cela avec la complicité de l'autorité ecclésiastique. L'« ouvrage de vilain » qu'il lui reprochait, c'était la tyrannie des « subventions, dixièmes et extorsions »⁽¹⁾. Quant à la « crosse d'évêque » dont il parlait, elle ne désignait point un évêque déterminé, mais bien l'épiscopat, et peut-être même le siège pontifical, tenus pour responsables du principe des impositions. Les critiques de cette sorte, formulées par d'autres que par lui, ne dataient pas de la veille. Dès 1310, Gervais du Bus, dans son *Fauvel*, se plaignait de voir le pape, alors Clément V, mettre tout son soin à complaire au roi et à lui procurer des dixièmes; de voir aussi les prélats, également dociles au roi, lui permettre de « lever » sur l'Église des exactions qui la ruinaient⁽²⁾. Vers le même temps, l'abbé Jacques des Thérines, du monastère de Chaalis, menait, au profit de son Ordre, un vigoureux combat pour la défense du droit d'exemption et dénonçait les exigences épuisantes des prélats à l'égard des couvents⁽³⁾. Mais les raisons d'inquiétude subsistaient encore dans les années qui suivirent, ravivées par des incidents nouveaux. En 1330, au moment où écrivait Guillaume, le pape Jean XXII répondait aux besoins financiers de la royauté par l'octroi répété de décimes sur les revenus du clergé. Du 11 au 15 septembre 1329, les évêques de la province de Reims s'étaient réunis à Compiègne (où Chaalis avait des affaires de commerce), autour de leur métropolitain Guillaume de Trie, et avaient promulgué divers canons, notamment pour la défense des immunités, des biens et du

⁽¹⁾ V. 9251-2. Cf. v. 745-6.

⁽²⁾ *Fauvel*, v. 535, 572-3, 650-2.

⁽³⁾ Voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, notamment p. 216 et suiv.

pouvoir judiciaire de l'Église⁽¹⁾. Quelques semaines plus tard, en décembre, à la conférence de Vincennes, les droits de la justice ecclésiastique avaient été rudement attaqués, et au débat central était étroitement liée une question d'intérêt matériel. Autant que permet de le discerner la complexité des sujets agités en ces diverses rencontres, c'est bien à l'ensemble des faits en cause que se rapportent les allusions de Guillaume de Digulleville.

Toutefois, Guillaume ne semble guère avoir, à cette époque, regardé au delà de la question d'argent ni considéré autre chose que l'état de son monastère. Nous ne savons pas, en particulier, ce qu'il a pu penser de l'attitude du fameux Pierre de Cuignières, champion de la thèse parlementaire sur les justices à la conférence de Vincennes, et qui était seigneur de Saintines et de Brasseuse, à petite distance de Chaalis, dans la direction de Compiègne⁽²⁾.

Mais vingt-cinq ans plus tard, son esprit s'est ouvert à des préoccupations nouvelles et de plus grande portée. Si, dans son remaniement du *Pèlerinage de la Vie humaine*, il a bien laissé subsister, au début⁽³⁾, sa critique de l'autorité ecclésiastique, en tant qu'elle livrait d'elle-même les ressources de l'Église au pouvoir séculier, il a retranché, dans un autre passage sur la collusion du « glaive » et de la « crosse »⁽⁴⁾, tout ce qui visait l'action des chefs religieux et n'a plus conservé que l'idée de la responsabilité royale.

C'est que, dans l'intervalle, et le problème des intérêts matériels de l'Église restant toujours entier, une question d'un autre ordre était venue occuper son esprit : il s'agissait maintenant de l'exercice de l'autorité du roi, non plus par rapport à l'Église, mais par rapport à la nation ; et les suppôts qu'il dénonce alors comme responsables des actes de cette autorité ne sont plus les ecclésiastiques empressés à la servir, mais les conseillers laïques du prince.

Ce déplacement du centre de son intérêt est sensible dans sa seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*⁽⁵⁾. On y trouve, vers la fin, un éloge inattendu de saint Louis, « maintenant dans sa gloire »,

Hefele, *Hist. conc.*, IX, 525 (d'après Mansi, t. XXX, p. 878 ss.).

On n'a pas raison de supposer qu'il ait songé à lui quand il a parlé des prêtres à fonds perdus faits par son convent aux seigneurs du voisinage. *Pèlerinage de la Vie humaine*,

v. 9767 ss. L'abbé de Chaalis Laurent II de Marcellis passa un accord avec lui en 1343. *Gallia Christ.*, t. IX, c. 1512.

² V. 759-758.

³ V. 9169-9276.

⁴ *Ibid.*, avons nous dit, de 1355.

cité comme exemple de ceux qui ont su envoyer leurs fourriers en l'autre monde pour y préparer leur logement, ces fourriers qui furent

oraisons, prières,
Vertus de maintes manieres,
Ses grans aumones et ses dons,
Des esglises fondations,
Compassion de povre gens.

On y trouve aussi cette histoire d'un roi trahi, dont les serviteurs les plus chers et considérés comme les plus sûrs s'étaient volontairement fait prendre à la guerre et qui les avait rachetés sans se douter de leur trahison : exemple bien insignifiant, s'il n'était pas une allusion à quelque fait réel⁽¹⁾. On y trouve enfin, à propos des effets funestes de la flatterie, un passage éloquent sur les malheurs des rois qui l'écoutent et sur ceux de leur peuple⁽²⁾.

Mais c'est dans le *Pèlerinage de l'Ame*, postérieur de deux ou trois années au plus, que Guillaume a écrit les morceaux les plus caractéristiques. C'est là qu'il a consacré plus de 150 vers à décrire le supplice des mauvais ministres du roi⁽³⁾. Ch.-V. Langlois y a vu une allusion aux « supplices de financiers, si fréquents en France depuis celui d'Engueran de Marigni »⁽⁴⁾ : il s'agit de faits plus précis. Ces gens qui avaient obtenu du roi de « demener son gouvernement », qui, lui promettant d'entretenir les gens d'armes et soudoyers nécessaires à la défense du royaume, avaient fait « nouveaux estatus, ordonnances et nouveaux us », et qui, empilant l'or dans leurs demeures, laissaient vide le trésor public ; ces gens, auxquels le roi pouvait reprocher de l'avoir trahi, d'avoir fait son royaume « plus impuigné, plus guerroié et plus gasté » qu'il ne l'avait jamais été ; ces gens qui, pour « dons et deniers », avaient livré ses secrets à l'ennemi « par

⁽¹⁾ Que nous ne saurions déterminer. Mais, après la bataille de Poitiers, l'opinion publique, très montée contre les vaincus, les a accusés, entre autres crimes, d'une perfidie de cette sorte. Voir la *Complainte sur la bataille de Poitiers* publiée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3^e série, t. II (1851), v. 41 ss. : « Par leur grant convoitise, non pour honneur

conquerre, Ont fait tel paction avec ceuls d'Angleterre : Ne tuons pas l'un l'autre ; faisons durer la guerre ; *Feignons estre prisons, moult y pourrons acquerre* ». Cf. *Bulletin hist. et phil. du Comité des Travaux historiques*, 1886, p. 112.

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 43.

⁽³⁾ Vers 4873-5038. Voir ci-dessus p. 55.

⁽⁴⁾ En 1315.

escris et lectres » : ce sont les conseillers cupides et déloyaux dont la conduite indigna l'opinion à partir de 1350 et fit éclater sa colère en 1356⁽¹⁾.

Le long passage, de plus de onze cents vers, où est décrite la statue vue en songe par Nabuchodonosor est comme un traité de gouvernement. Il est complété par l'histoire de la statue équestre qui représente un chevalier.

La description externe du symbole de la statue en pied a été empruntée au livre de Daniel⁽²⁾; mais la signification qui lui a été attribuée n'est pas celle du prophète. Une autre idée a interféré, dans l'esprit du poète, avec la vision biblique : la statue est devenue, chez lui, l'image du corps de l'Etat. Or cette comparaison n'est pas de son invention : elle se trouve dans l'Instruction du pseudo-Plutarque à Trajan⁽³⁾, dont le texte latin a été conservé et largement exploité par Jean de Salisbury dans son *Polycraticus*⁽⁴⁾. C'est là qu'on voit d'abord les diverses parties du corps politique et social représentées par les diverses parties du corps humain. De même que, pour les exposés de caractère philosophique ou théologique, on peut douter que Guillaume de Digulleville ait lui-même échafaudé sa « somme », de même il est fort improbable qu'il ait ici composé son tableau en partant directement des textes auxquels on doit finalement le rattacher : il a plutôt utilisé certains commentaires ou traités, où figuraient déjà les nombreux textes scripturaires dont les citations illustrent ces pages; car la preuve existe que les questions de politique, au même titre que les questions de morale, étaient agitées dans les écoles de Paris à propos des ouvrages d'Aristote. Malgré sa nébuleuse prolixité, l'exposé de Guillaume est un document qui s'ajoute utilement à une information assez pauvre : il concourt à démontrer que la littérature politique, avant de s'épanouir, au temps

⁽¹⁾ Les actes de trahison mentionnés dans ce passage pourraient faire penser au connétable Raoul de Brienne, exécuté en 1350, pour avoir, selon certains, entretenu une correspondance avec le roi Édouard et le duc de Gloucester. Jean II lui aurait mis sous les yeux l'une de ses lettres. On pourrait s'arrêter à cette idée en considérant les vers où Guillaume a fait le tableau des vertus nécessaires au connétable idéal (v. 7741-7755). Mais d'autres trahirent aussi,

comme le fameux Robert de Lorris, qui était des conseillers les plus proches du roi. Au reste, on voit que dans le passage, il est plutôt question de ministres; et il peut s'agir globalement des Robert de Lorris, des Jean Poilevilain, des Nicolas Braque, et de leurs pareils, devenus odieux au peuple.

⁽²⁾ II, 31 ss.

⁽³⁾ D'origine obscure.

⁽⁴⁾ Livre VI, notamment chap. 2.

de Charles V, dans les œuvres des Raoul de Presles, des Philippe de Mézières, des Honoré Bonnet, des Jacques Bruant, des Nicole Oresme et des autres, avait été préparée, à l'époque antérieure, par un obscur travail de germination dont il est difficile aujourd'hui de retrouver les traces. Les pages de Guillaume de Digulleville, témoignage précieux à cet égard, indiquent en outre, par des allusions non équivoques à des faits d'histoire et par une tendance manifestement critique, que cette élaboration s'est faite dans la douleur d'une crise politique aiguë.

Quant à préciser l'attitude doctrinale de notre auteur, c'est une question qui l'aurait peut-être lui-même embarrassé. Nous noterons, sans en rien conclure, que, s'il appuie ses enseignements sur de nombreux renvois à l'Écriture, il n'a pourtant pas marqué, comme l'Instruction à Trajan, la subordination primordiale de tout succès dans le gouvernement au respect de Dieu et de la religion. Et nous ne saurions dire non plus si, en faisant d'un chevalier le restaurateur de la libéralité et des vertus qui l'accompagnent, il a voulu, par opposition à l'œuvre des parvenus, prôner la qualité des services rendus par la noblesse.

Quoi qu'il en soit, l'attention particulière qu'il a portée aux questions de gouvernement et d'administration est un signe du temps où il écrivait. Il est visible qu'il a été pris dans le mouvement d'idées et d'opinions qui s'est déclaré après le revers de Poitiers. Si, sur certains points particuliers, sa pensée est claire et précise, il ne faut pas lui demander les mêmes qualités dans l'édification d'un système; mais l'orientation générale de sa pensée est suffisamment marquée. Il porte en lui l'esprit des États généraux de 1356⁽¹⁾. Idée de la solidarité de tout le corps politique et social et souci du bien public; mécontentement provoqué par le désordre financier et la conduite malheureuse de la guerre contre l'étranger; loyalisme à l'égard de la personne du roi, mais critique de ses conseillers et défiance à l'égard des concussionnaires et des traîtres; sentiment de la nécessité d'une réforme de l'État qui donne à l'autorité royale, mieux éclairée et mise à l'abri des mauvais avis, l'appui confiant et salutaire du peuple

⁽¹⁾ Voir *Journal des États généraux de 1356*, p. p. Delachenal (*Nouvelle Revue historique de droit*, 1900). Cf. Edm. Faral, *Robert le Coq*

et les États généraux de 1356 (*Revue historique de droit*, 1945, p. 172-214).

des villes : toutes ces aspirations, soudainement écloses dans la défaite, ont leur écho dans la seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*, puis, peu de temps après, et largement amplifié, dans le *Pèlerinage de l'Âme*.

L'histoire est aussi représentée dans son œuvre par d'autres côtés. Moine cloîtré et moine instruit, il a noté çà et là ce qui, dans les faits de son temps, retenait plus spécialement le regard d'un homme de sa profession et de sa formation. Il s'arrête, par exemple, à voir un manège des seigneurs qui empruntent sans vergogne au monastère voisin⁽¹⁾; il saisit l'occasion de discuter certains usages du commerce des bois, auquel son couvent était intéressé⁽²⁾; il donne en passant un coup de patte aux prêtres séculiers diseurs de messes payantes⁽³⁾, aux faiseurs de faux miracles⁽⁴⁾, aux mendiants simulateurs⁽⁵⁾. Mais il va aussi un peu plus loin dans sa curiosité, et l'on peut citer à ce propos, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, l'épisode de Rude Entendement⁽⁶⁾. La leçon semble s'adresser de façon générale aux obstinés que l'Église réprouve; mais elle vise, à la bien lire, un cas particulier et touche par là à l'histoire. La scène, vivement enlevée, vaut la peine qu'on s'y arrête.

Rude Entendement est un rustre, armé d'un grand bâton, ignorant et soupçonneux; mais ce butor est aussi un ergoteur : objecteur borné, il est en même temps capable de repartie. Que représente-t-il donc, et que signifient ses propos? Il apparaît comme une sorte de garde de police et, au nom d'une « ordonnance royale », il prétend faire déposer au Pèlerin son écharpe et son bourdon. A Raison, qui assiste le Pèlerin et intervient pour le défendre, il réplique :

« Qu'est-ce? Estes vous mairresse
Ou nouvelle enqueteresse?
Monstrez vostre commission⁽⁷⁾! »

⁽¹⁾ *Pèlerinage de la Vie humaine*, v. 9767-9812.

⁽²⁾ *Ibid.*, v. 9643-9722.
Ibid., v. 9869-9873.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, v. 9941-9974.

⁽³⁾ *Ibid.*, v. 9748-9766.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, v. 5093-5686.

⁽⁷⁾ « Lettre de commission ».

Et, repoussant le texte de cette commission, qui lui est présenté :

5193 « Certes, dist il, ne sui pas elers,
Ne rien ne sai en voz fuelles :
Si com vous voulés les lisiés,
Car pou les prise, ce sachiés ».

Raison lui en fait donc donner lecture : c'est un ordre, en forme de lettre officielle, délivré par Grâce de Dieu à Raison, et qui commence ainsi :

5225	« Entendu avons de nouvel De quoi ne nous est mie bel) Que un vilain mal savoureux, Lourt et enfruns et dangereus, Loui par son nom se fait clamer		Et leur vent leur bourdons oster Et leur escherpes descherper,
		5235	Euz abusant de frivoles Et mençongables paroles, Et a fin que plus soit douté,
5230	Rude Entendement et nonner, S'est fait espieur de chemius Et agaiteur de pelerins,		Il a a Orgueil emprunté Son mauvés et cruel baston
		5240	C'on apelle Obstination . . . »

Puis vient l'ordre lui-même :

« Pour laquel chose mandement
Te donnons et commandement
5245 Que tu t'en vois celle part
Et amonnestes ce musart
Que son baston il mete jus
Et qu'il se cesse du surplus.
Et se de rien il s'opposoit
5250 Ou obeir il ne vouloit,
Jour li donnasses competent
Aus assises du jugement. »

« Qui êtes-vous donc? » demande alors le vilain. Et Raison de répondre: « Qui je suis? Vous n'avez donc pas entendu ce qu'on vient de vous lire? »

5270 Pensez vous a voz amours
Ou a faire chastiaux ou tours? »

— J'ai bien entendu, riposte le vilain; mais, si je vous demande qui vous êtes, c'est que vous portez un nom diffamé.

— Où avez-vous trouvé cela?

— Au moulin, où je suis allé :

5279 La mesurez vous fausement
Et emblez le blé a la gent. »

Raison a compris. « Médire, lui réplique-t-elle, n'est pas vasselage :

5285 Au moulin par aventure
Avez veu une mesure
Qui raison se fait apeler⁽¹⁾
Pour sa grant desraison celer;
Mes pour ce n'est ce pas raison,
5290 Ainz est fraude et deception. »

Et elle développe le thème de la différence qu'il faut faire entre les noms et les choses. Sur quoi le vilain s'exclame :

5315	« Qu'est ce? dist il. Diex i ait [part! Me retourez vous le billart? Vous voulez estre loee Dout autre seroit blasmee? Se mouche en lait ne con- [neusse		Ains est un chien et est un [chas? A leur noms connois bien [chascun : Quar leur noms et eus sont [tout un, Si que, se Raison avez nom, Je di aussi qu'estes raison; Et se raison emble le blé, 5330 Je di que de vous est emblé. L'eae qui le moulin tourner Fait ne vous en pourroit laver. »
5320	A vostre dit grant tort eusse. Ne euidiez pas que sache bien, Quant j'o nommer ou chat ou [chien, Que buef et vache ce n'est pas,	5325	

Raison, souriant et tournant la chose « a la truffe »⁽²⁾, lui réplique :

5339 « . . . Or voi je bien qu'avez
De l'art⁽³⁾ apris et qu'en savez!
Soutilment savez arguer
Et biauz exemples amener. . . »

⁽²⁾ Le mot « raison » pris dans le même sens se trouve encore au vers 9533.

⁽¹⁾ « a la plaisanterie ».

⁽³⁾ Celui de la dispute.

Puis elle explique qu'en tout cas, pour ce qui le concerne, il n'y a point de doute : le nom de Rude Entendement qu'il porte et sa personne ne font qu'un et sont bien la même chose. Mais « elle lui chante aussi d'autre chanson » et poursuit : « Donc tu veux enlever aux pélerins leur écharpe et leur bourdon, contre le vouloir de ma dame⁽¹⁾ : pourquoi? — Parce que, répond-il,

« l'Évangile
 Qu'ai ouï dire a no ville
 Il trespassent a escient
 5410 Et la gardent mauvaïsement.
 La est il a touz deffendu,
 Si com je l'ai bien entendu,
 Que hors de son hostel nul hom
 Ne porte escherpe ne bourdon⁽²⁾. . . »

Et Raison, sérieusement cette fois, lui explique son erreur en détail. Il faut, dit-elle, distinguer entre les temps : ce qui a été d'abord défendu, peut ensuite avoir été recommandé. Tant que Jésus-Christ fut de ce monde, il défendit à ses disciples de porter écharpe ni bourdon; car

<p>5445 « Souffisant estoit et puissant De eux livrer abondamment Tout quanque leur seroit [mestier Sans estre en nul autre dangier⁽³⁾. D'autre partie il vouloit 5450 Que, quant preschier les [envoïoit, Leur auditeurs leur trouvaissent Vitaille et amenistrassent : Car dignes est chascun ouvrier D'avoir et recevoir louer⁽⁴⁾. 5455 Et de ce tant chascun faisoit</p>	<p>Qu'en retour nul ne s'en [plaignoit. Dont lu as qu'il leur demanda Une fois, quant bon lui sembla : « Vous a il, dist il, rien failli 5460 « Quant envoïé vous ai ainsi « Sans escherpe aus gens [preschier « Et la parole Dieu noncier? » Et lors li respondirent il : « Certainement, sire, nennil, 5465 « Suffisamment avons eü « Ét rien ne nous a il fallu. »</p>
--	---

⁽¹⁾ C'est-à-dire de Grâce de Dieu.

⁽²⁾ Cf. Luc, IX, 3 et X, 4.

⁽³⁾ V. 5450-55 : cf. Luc, X, 4.

⁽⁴⁾ V. 5458-66 : cf. Luc, XXII, 35.

Mais, quand Jésus fut sur le point de quitter la terre, il changea sa loi et prescrivit à ses disciples de reprendre leur écharpe :

5479 « Qui a, dist-il, point de sachel,
Si le prengne, et s'escherpe avec⁽¹⁾ ».

C'est qu'il savait que, lui parti, ils ne trouveraient plus personne qui « volontiers leur fit bien » ; et sa pensée était celle-ci :

5505 « Or prenez tout, quar je l'otroi
Pour le besoing que je i voi. »

Rude Entendement n'est cependant pas convaincu : « Alors, dit-il, il faudrait, si Dieu a décommandé, que l'« ordonnance » de son évangile fût effacée et « grattée » ? — Non point, répond Raison :

« Pour ce n'est pas reprovee
L'Evangile ne faussee,
5535 Ains en est aus bien entendans
Plus gracieuse et plus plaisans :
Plus a au pré diverses fleurs,
Plus gracieus en est li lieus. . . »

Rude Entendement s'indigne :

5535 « Qu'est ce? dist il, enfantosmer
Vous me voulez et enchanter? . . .
Ce que du Roi fu dellendu
Vous dites que commandé fu,
En l'Evangile bestournant
Par mots desguisés et faussant?
N'estes que embabilleresse
5550 De gent envelopperesse. . . »

Il refuse de quitter son bâton, malgré l'exhortation de Raison, qui lui remontre qu'il sera cause de l'endurcissement des Juifs et des hérétiques, alors que l'obéissance est le salut de la foi. Et Raison le cite « aus assises du jugement ».

⁽¹⁾ Cf. Luc, XXII, 36.

La scène que nous venons de résumer n'est pas de celles qui trouvent place dans l'histoire ordinaire d'un pèlerinage à travers la vie humaine : elle a été amenée ici par les circonstances particulières de l'« actualité ». La commission de Raison commence par les mots « Nous avons appris *de nouvel* » : il s'agit donc, dans l'esprit même du poète, de faits récents ; et la suite va les faire connaître. La première partie de la discussion, sur le sens du mot « raison », montre en Rude Entendement un interprète obtus, grossièrement attaché à la lettre et incapable des distinctions nécessaires pour atteindre l'esprit. Or c'était justement là ce qu'on reprochait aux défenseurs extrêmes de la pauvreté évangélique dans l'interprétation de la règle de saint François. L'« ordonnance royale » dont se prévaut Rude Entendement, c'est le texte de Luc : « N'emportez rien sur la route, ni bâton, ni sac, ni sandale »⁽¹⁾. Le texte sur lequel Raison fonde sa réplique⁽²⁾ est le même, mais elle ajoute celui-ci : « Puis il dit à ses disciples : Lorsque je vous ai envoyés sans bourse, ni sac, ni sandales, avez-vous manqué de quelque chose ? — De rien, répondirent-ils. Il poursuivit : A présent, au contraire, que celui qui a une bourse la prenne, et de même celui qui a un sac. Que celui qui n'a pas d'épée vende son manteau pour en acheter une. »⁽³⁾ Ces textes formaient la base de toutes les controverses sur la pauvreté qui, aux XIII^e et XIV^e siècles, ont créé la division d'abord entre les prêtres séculiers et les Frères des Ordres mendiants, puis entre les Frères Mineurs de la Communauté et le groupe des Spirituels, enfin entre les Mineurs et le pape Jean XXII.

Au moment où Guillaume de Digulleville écrivait, en 1330, c'est ce dernier aspect ou cette dernière phase du différend qui retenait l'attention de l'opinion et la passionnait⁽⁴⁾. Car les efforts de Jean XXII pour résoudre le désaccord d'ordre doctrinal relatif au principe de la pauvreté et, conséquemment, le désordre qui en résultait dans le jeu des institutions, avaient abouti en fait à un conflit ouvert entre lui et les Frères Mineurs. La lutte durait depuis près de dix ans, marquée

⁽¹⁾ V. 5411-4 ; cf. Luc, X, 4.

⁽²⁾ V. 5450-5.

⁽³⁾ V. 5459-66 ; 5479-80 ; 5505-6 ; cf. Luc, XXII, 35-36.

⁽⁴⁾ Sur les épisodes de cette affaire, que

nous rappellerons brièvement, voir les pages 426-472 de la notice consacrée par l'un de nos prédécesseurs à Jacques Duèze (Jean XXII) au tome XXXIV de l'*Histoire littéraire de la France*.

à la fois par des discussions et des altercations, par des assauts de subtile dialectique et par des scènes d'une extraordinaire violence, où le pape lui-même ne semble pas avoir toujours gardé la mesure, ni en paroles, ni en actes. Elle faisait grand bruit et, bien que les principaux acteurs fussent des Français du Midi ou des Italiens, les échos en retentissaient à Paris, où trois bulles pontificales, parmi celles qui avaient créé le plus d'émotion⁽¹⁾, avaient été adressées à l'Université avec ordre d'en donner connaissance publique. Point de doctrine mis à part, le sujet était grave : car il ne s'agissait de rien de moins pour le pape que de savoir s'il réussirait ou non à imposer son autorité. Son principal adversaire était alors l'âpre et obstiné Michel de Cèsène, général des Mineurs, déposé le 16 juin 1328, qui, agissant par la parole et par la plume, dut tremper aussi dans l'affaire des placards clandestinement affichés, cette année-là, sur les murs de Notre-Dame de Paris et ailleurs. C'est lui que le pape avait sans doute en vue, parmi d'autres, quand il écrivait le 30 juillet 1328 à la reine de France et que, protestant de son affection pour l'Ordre de saint François, il ajoutait : « Mais parmi ses membres cet Ordre compte bien des fous, qui n'ont pas l'habitude de peser leurs paroles. Que leurs supérieurs les corrigent donc ! Sinon, d'autres seront bien forcés de s'en mêler, ce qui sera fâcheux pour la dignité de l'Ordre. Déjà beaucoup d'entre eux ont eu affaire aux inquisiteurs. . . » C'est aussi pour répondre à Michel de Cèsène en particulier que fut donnée, le 16 novembre 1329, la bulle *Quia vir improbus*.

Il n'était pas possible que Guillaume de Digulleville ignorât ces événements. Rude Entendement doit représenter par quelques côtés Michel de Cèsène. La thèse qu'il soutient quant à l'interprétation de l'Évangile est précisément celle des adversaires du pape; la réponse que lui fait Raison se fonde sur une « distinction des temps » qui a été, en effet, l'un des arguments employés par le pape et ceux qui l'appuyaient; le reproche qu'elle lui adresse finalement est aussi celui du pape, à savoir d'introduire, par insoumission, le désordre dans l'Église; et, quant à lui, il ne manque pas de soupçonner en Raison quelque « inquisiteur »⁽²⁾.

⁽¹⁾ *Cum inter nonnullos* (12 novembre 1323).
— *Quia quorundam* (10 novembre 1324).

— *Quia vir improbus* (16 novembre 1329).
⁽²⁾ Vers 5176.

Enfin, d'autres allusions de Guillaume de Digulleville concernent plus spécialement son Ordre et se trouvent dans la seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*. On y relève, par exemple, une notable addition⁽¹⁾ au passage où il parlait de l'interdiction aux religieux d'user du pouvoir des « clés », et c'est pour indiquer que certaines exceptions peuvent être décidées par le pape sans préjudice pour le bon fonctionnement de l'institution ecclésiastique : Guillaume a voulu par là corriger ses premières affirmations en tenant compte de la bulle *Vas electionis*, du 24 juillet 1321, venue en conclusion d'un long et retentissant débat sur la question, et confirmée le 12 décembre 1354 par Innocent VI⁽²⁾. Mais le moine se reconnaît surtout à la longue partie, entièrement nouvelle, de la même rédaction où il raconte certaines aventures survenues après son entrée au couvent et qui intéressent à la fois l'histoire de son propre monastère et celle de son Ordre tout entier. Ce sont des pages où il a eu constamment à l'esprit l'idée d'une décadence matérielle, expliquée par des causes diverses : pillage, impositions de toutes sortes, et aussi affaiblissement de la règle, malgré les tentatives de réforme⁽³⁾.

Ainsi Guillaume, parlant de ce monde ou de l'autre monde, a souvent songé au milieu où il vivait, et plus qu'on ne l'a cru. Mais il faut convenir, sans lui en faire reproche, que ses poèmes ne se présentent pas, quant aux faits du dehors, comme un document historiquement instructif : ils ne contiennent pas de ces témoignages directs sur les hommes et les choses d'une époque qui ont sauvé, au jugement des curieux, des œuvres littérairement plus faibles. Les allusions y sont voilées, déguisées, volontairement ou non ; il faut longuement fouiller pour en retrouver l'objet et, dans cette tâche, renoncer à son secours, tant il a bien noyé dans l'ensemble les composantes de son récit : en sorte que le travail de la critique est ici, non pas de recueillir des renseignements ouvertement offerts, mais de rechercher, en dehors du texte, les faits d'histoire, difficilement

⁽¹⁾ Vers 1424.

⁽²⁾ Voir à ce sujet la notice consacrée par nos prédécesseurs à Jean de Pouilly (*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVI, p. 220 et suiv.). On voit qu'en 1327 le Chapitre général de Cîteaux s'en tenait encore à la doctrine de la Constitution *Dudum* (Clémentine, t. III, t. VII, c. 2), établie à la suite du Concile de

Vienne en 1312 et devenue exécutoire en 1317, qui réforma la bulle *Vas electionis*.

⁽³⁾ Les détails du récit peuvent être glosés par tout ce qu'apprennent aussi bien la « bénédictine » de 1335 que les statuts du Chapitre général au sujet de la nourriture, de l'administration, des moines fugitifs (que le poète vise en parlant d'Apostasie), etc.

reconnaissables dans le texte, qui peuvent servir à l'éclairer. Ce qui revient à dire que l'objet principal de l'étude doit être le poète Guillaume lui-même, représentant plus ou moins typique d'une époque.

. . .

Le brassage des éléments divers que nous avons reconnus en son œuvre s'est fait dans une tête qui n'était peut-être pas très apte à faire sortir l'ordre du chaos. Idées religieuses parfois discordantes; notions théologiques et scolastiques souvent mal tirées au clair; aperçus politiques; traditions profanes associées aux enseignements de l'Église; souvenirs d'une expérience personnelle : tout cela s'est combiné ou plutôt confondu en un corps d'œuvre étrange, où l'on démêle bien une inspiration dominante, mais à condition de ne la point chercher dans les régions supérieures de l'esprit : car ce religieux, auteur de poèmes religieux, semble avoir eu moins de religion que de dévotion. Tous les monastères de Cîteaux étaient fondés en l'honneur de la Vierge; et le culte de la Vierge y tenait une grande place : le cistercien Guillaume eût été assuré de son salut si ses mérites avaient dû être comptés au nombre des vers qu'il lui a consacrés; mais il nous est difficile d'y reconnaître plus de profondeur que de déclamation, plus d'émotion que de verbeuse fluidité. Et si une certaine rudesse ou franchise de tempérament peut s'allier à la ferveur du sentiment, l'équilibre qu'on voit s'établir par exemple, chez un Gautier de Coincy, semble ici s'être rompu au détriment du spirituel. Au fond, l'œuvre de Guillaume a consisté, sans aucun penchant au mysticisme, à traduire des idées en images. C'est là qu'est son originalité, avec ses qualités et ses défauts. Sa trilogie allégorique, somme des croyances sur lesquelles reposait la vie religieuse et morale de son temps, peut séduire par le luxe de la couleur. Si elle ne contient aucune nouveauté, pas même dans la forme du scénario, on y voit du moins se détacher sur un fonds incertain de vigoureux hauts-reliefs, et elle éblouit par la puissance d'un verbe à la fois fuligineux et coruscant. Le défaut de l'œuvre est dans l'abondance même des images, foisonnantes et incohérentes, sans compter que souvent la raison se froisse du manque de convenances entre les symboles, parfois grossiers, et les idées.

Les meilleurs morceaux de l'œuvre sont aux endroits où, débarrassé d'un système compliqué, l'auteur s'est retrouvé lui-même, avec ses dons naturels.

S'il n'avait guère de rigueur dans l'esprit et s'il s'entendait médiocrement à pousser les idées au clair, il avait en revanche cette faculté visuelle qui fait souvent les poètes. On ne saurait, à proprement parler, lui reconnaître un talent descriptif : ce serait supposer qu'il avait le sentiment de l'art, qu'il n'avait point. N'empêche qu'il a brossé plusieurs tableaux d'assez forte couleur et qui produisent leur effet. Sa sombre peinture des enfers, ce spectacle d'horreur et d'épouvante, auquel il s'est complaisamment attardé, sont d'un homme pour lequel « le monde extérieur existait ». Il s'est attaché à cette vision atroce avec une étonnante joie du regard, qu'il a d'ailleurs retrouvée aussi vive quand, abandonnant les régions infernales, il s'est élancé vers les sphères radieuses du ciel et du paradis. Malgré son inhabileté, et bien qu'il n'ait ni atteint au pathétique quand il peignait le royaume des « satans », ni rendu avec émotion le ravissement des séjours célestes, il a réussi du moins, par l'accumulation de touches très vives, à communiquer au lecteur quelque chose de ses fortes sensations visuelles. Sans doute ce succès suppose-t-il, de la part du public, une certaine disposition à la naïveté ; mais, quand l'auteur exerce son imagination à propos de choses qui rapprochent du réel, il réussit parfois à intéresser les esprits les moins portés à l'illusion : car on éprouve alors, avec tout le plaisir de l'imprévu, une impression de $\frac{2}{3}$ vérité. Plusieurs scènes du *Pèlerinage de la Vie humaine*, qui se situent dans le cadre de l'ordinaire et même du familier, allient à la fantaisie les mérites de l'observation. Ce visionnaire, qui s'est souvent perdu dans le fouillis de ses élucubrations, avait aussi les yeux ouverts sur le théâtre du monde ; et l'on s'en aperçoit en plusieurs passages, remarquables par la piquante notation des attitudes ou la vivacité pittoresque du dialogue.

Il y faut ajouter le mouvement de la passion, souvent la véhémence, et parfois aussi la rudesse et l'âpreté. Disons bien que l'homme manquait de goût, peut-être aussi de tact, et que ces défauts sont difficilement tolérables ; mais la disposition assez grosse de sa nature s'est traduite par une impétuosité de langage qui n'est pas littérairement dénuée d'intérêt.

La plupart des jugements portés par les modernes sur l'écrivain ont été sévères : les critiques, qu'il a ennuyés, ont été unanimes à lui reprocher sa prolixité. Pourtant, s'il peut paraître, à lecture superficielle, qu'il a souvent parlé pour ne rien dire, la faute n'en est pas tout à fait sienne : il y a derrière son texte plus de choses qu'on ne l'a cru. Et quant à son style, il est vrai qu'il lasse par sa déplorable facilité. Sauf en quelques endroits heureusement venus, sa phrase, dépourvue d'arêtes et de contours, s'étire fastidieusement, et les nécessités du vers l'ont regrettablement affectée : c'est une fonte qui, fluide et envahissante, remplit un vers, puis, à l'appel de la rime, déborde sur le vers suivant, où elle laisse un vide, qu'un jet nouveau vient combler pour déborder à son tour. Cette indifférence pour la forme de la phrase, d'ailleurs caractéristique du temps, est d'autant plus sensible chez Guillaume qu'il fait compter dans la mesure du vers la finale féminine ; et cette particularité⁽¹⁾, qui donne au vers une apparence boîteuse, n'est pas de nature à rendre à la période le caractère d'une bonne frappe. Mais il est juste de remarquer que, malgré les inutilités et les redondances, le style de notre écrivain ne donne pas une impression de platitude : il le doit à une richesse de vocabulaire, qui est à elle seule un sujet de curiosité. Les mots viennent pressés, tumultueux, à profusion, pris par pelletées au tout venant de l'usage, à la langue de l'école ou à celle du peuple, parfois forgés pour le besoin, mais rarement indifférents, et souvent très expressifs.

. . .

Le succès des *Pèlerinages*, spécialement du *Pèlerinage de la Vie humaine* et du *Pèlerinage de l'Âme*, a été très vif. On en peut juger d'après le nombre des manuscrits qui en ont été conservés et dont beaucoup, ornés de miniatures, ont été exécutés avec un très grand

⁽¹⁾ Elle se retrouve dans deux poèmes provençaux (la *Doctrina de cort* de Terramagnino de Pise et le *Breviari d'Amor* de Maître Ermenegaut) et, à partir du XII^e siècle, dans un assez

grand nombre de poèmes anglo-normands. Voir à ce sujet E. G. R. Waters, aux pages xxx-xxxvii de l'Introduction à son édition du *Voyage de saint Brendan* par Benoit.

soin⁽¹⁾. Divers exemplaires s'en trouvaient dans la bibliothèque de Charles V et de Charles VI⁽²⁾ et dans celle du duc de Berry⁽³⁾.

Mais ce succès ne doit pas se mesurer seulement à la faveur qui accueillit le texte authentique de Guillaume de Digulleville.

Un certain Jean Gallopes, doyen de Saint-Louis de la Saussaie, au diocèse d'Évreux, qui avait traduit les *Méditations* de saint Bonaventure⁽⁴⁾ pour Henri V d'Angleterre, au temps où ce prince était régent de France, c'est-à-dire entre les années 1420 et 1422, mit ensuite en prose le *Pèlerinage de l'Ame* de Guillaume de Digulleville⁽⁵⁾ pour le duc Jean de Bedford, au temps où celui-ci fut à son tour régent de France, c'est-à-dire entre les années 1422 et 1431.

Plus tard, un clerc d'Angers qui, par humilité, n'a pas voulu faire connaître son nom, mit en prose le *Pèlerinage de la Vie humaine* à la requête de Jeanne de Laval, dont il était « le serviteur et sujet ». Dans le prologue de son ouvrage, il qualifie cette haute dame de « reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou et de Bar, et comtesse de Provence ». On reconnaît là la seconde femme de René I^{er} d'Anjou, qui, mariée le 3 septembre 1454, mourut en 1498⁽⁶⁾. Mais, comme elle quitta ces titres divers à la mort de son mari, c'est-à-dire en 1480, il faut que l'ouvrage du clerc anonyme ait été composé entre les années 1454 et 1480. D'ailleurs, dans une phrase de son prologue qui a disparu des éditions imprimées, mais que donnent les manuscrits⁽⁷⁾, l'auteur a précisé qu'il avait commencé son travail en février 1465.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus, page 11, note 1.

⁽²⁾ Voir L. Dehisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, partie II, n^o 1155 et 1156 (*Pèlerinages de la Vie, de l'Ame et de Jésus-Christ*); 1157 (*Pèlerinage de la Vie*); 1158 (*Pèlerinage de l'Ame*); 1159 (*Pèlerinage de Jésus-Christ*).

⁽³⁾ *Ibid.*, n^o 279 (*Pèlerinage de la Vie*) et 280 (*Pèlerinage de l'Ame*).

⁽⁴⁾ Bibl. nat., ms. fr. 921.

⁽⁵⁾ Bibl. nat., ms. fr. 602. Ch.-V. Langlois, ouvr. cité, p. 204, dit à tort qu'il s'agissait là d'une « nouvelle » mise en prose. — Une rédaction latine de l'ouvrage de Jean Gallopes existe à la bibliothèque de la cathédrale de Lincoln (R. M. Wooley, *Catalogue of the Mss. of the*

Lincoln Cathedral Chapter Library, 1927, n^o 190) et à la bibliothèque du palais de Lambeth (M. R. James et G. Jenkins, *Descriptive Catalogue of the Mss. in the Library of Lambeth Palace*, 1932, n^o 326). Wooley s'est trompé en disant que le texte du manuscrit de Lambeth est en français.

⁽⁶⁾ Sur cette princesse, voir Bertrand de Broussillon et Paul de Farcy, *La Maison de Laval*, Paris, t. III, 1900, p. 230 ss. et t. V, 1903, p. 228. — On ne voit pas à quelle identification l'abbé Goujet a pu songer (*Bibliothèque française*, IX, p. 91) quand il a indiqué l'année 1382 comme date de la mort de la Jeanne de Laval nommée par notre auteur.

⁽⁷⁾ Paris, Arsenal 231, et Genève 1981.

Plus tard encore, un moine de Clairvaux, dont on ignore le nom⁽¹⁾, s'est intéressé lui aussi à l'œuvre de Guillaume. Il savait que le *Pèlerinage de la Vie humaine* avait été « pieça » dérimé⁽²⁾ : il regrettait cette déformation, et reprochait en outre au metteur en prose d'avoir travaillé sur la première rédaction du poème⁽³⁾. Quant à lui, il est parti de la seconde rédaction de cette œuvre. Croyant que le texte original de Guillaume s'était dégradé au cours des années, et ne s'étant pas aperçu que le fait de compter les finales atones des vers pour la mesure était non pas un accident, mais un système, il s'est employé à rendre une forme correcte à tous les vers qui lui semblaient faux, en même temps qu'il traduisait partiellement en vers français les éléments latins insérés dans son modèle. Il a fait ensuite le même travail de prétendue restauration pour le *Pèlerinage de l'Âme* et pour le *Pèlerinage de Jésus-Christ*.

Au temps de l'imprimerie, on ne voit pas qu'il y ait eu d'édition du texte de Guillaume⁽⁴⁾. Mais la mise en prose du *Pèlerinage de l'Âme* par le clerc anonyme d'Angers a été imprimée à plusieurs reprises : à Lyon, chez Mathieu Husz, en 1485⁽⁵⁾ et en 1486⁽⁶⁾; puis à Paris, chez Antoine Vérard en 1499⁽⁷⁾; et de nouveau à Lyon, chez Mathieu Husz, la même année 1499⁽⁸⁾. D'autre part, Antoine Vérard, toujours en 1499, a doublé son édition du texte en prose du *Pèlerinage de la Vie humaine*, dû au clerc anonyme d'Angers, par une édition du texte en prose du *Pèlerinage de l'Âme*, dû à Jean Gallopes⁽⁹⁾.

La révision des trois *Pèleriages* par le moine anonyme de Clair-

⁽¹⁾ C'est par une erreur des bibliographes et des auteurs de catalogues qui les ont suivis qu'on le nomme habituellement Pierre Virgin. « Messire Pierre Virgin » n'a été, en réalité, que le réviseur du texte en prose de l'anonyme d'Angers publié en 1499 à Lyon par Mathieu Husz.

⁽²⁾ Non point « récemment », comme l'écrivit Ch.-V. Langlois (ouvr. cité, p. 200).

⁽³⁾ C'est ce qu'on voit d'après le « Prologue du correcteur », imprimé dans l'édition de Barthole et Jean Petit, dont il sera question ci après.

⁽⁴⁾ Le n° 2880 de Copinger doit correspondre aux n° 8326 de Hain et 4344 de Pellechet, lesquels se rapportent aux remaniements du moine anonyme de Clairvaux.

⁽⁵⁾ Hain, 8327; Pellechet, 4243. L'attribu-

tion de ce texte faite par Pellechet à « Jean Gallopes, doyen de Saint-Louis de La Saussaie » n'est pas dans le livre. Elle n'est pas davantage dans les livres correspondant à ses n° 4246, 4248 et 4249, où il la répète.

⁽⁶⁾ Hain, 8328; Pellechet, 4246.

⁽⁷⁾ Copinger, 2881; Pellechet, 4249 (première partie).

⁽⁸⁾ Hain, 8329; Pellechet, 4248.

⁽⁹⁾ Hain, 8330; Pellechet, 4249 (deuxième partie). On voit que l'œuvre de ce Jean Gallopes s'est bornée à la mise en prose du *Pèlerinage de l'Âme* et que c'est à tort que les bibliographes en ont fait l'auteur de la mise en prose du *Pèlerinage de la Vie humaine*. Les notices des catalogues de bibliothèques sont à réformer en conséquence.

vaux a été imprimée, probablement au tout début du xvi^e siècle, pour Barthole et Jean Petit, à Paris⁽¹⁾; et une autre édition en a paru en 1511 chez Antoine Vérard⁽²⁾.

Il semble, d'après ce qu'on vient de lire, que l'attention du public lettré ait été ramenée, vers la fin du xv^e siècle, sur l'œuvre de Guillaume de Digulleville par la version dérimée du *Pèlerinage de la Vie humaine* que fit le clerc d'Angers et à laquelle est venue s'adjoindre, en une édition unique, la version dérimée du *Pèlerinage de l'Ame* par Jean Gallopes; et qu'alors le désir se soit manifesté de remonter à un état plus pur de la tradition : à quoi répondit l'arrangement du moine anonyme de Clairvaux, dont le prologue a le mérite de nous faire connaître, outre quelques circonstances utiles pour l'histoire du texte, les dispositions du goût littéraire qui l'a inspiré et le charme poétique que le confrère en religion trouvait au « plaisant style » de Guillaume.

D'autres signes de la diffusion des œuvres de Guillaume se trouvent aussi dans l'exploitation dont elles ont été l'objet de la part de certains écrivains. Et d'abord en France. Un petit poème, contenu dans un manuscrit de Parme de la fin du xv^e siècle, mais probablement composé dans la seconde moitié du xiv^e, et publié de nos jours comme une œuvre originale⁽³⁾, n'est, en majeure partie, qu'un extrait du *Pèlerinage de l'Ame*⁽⁴⁾. Une moralité scénique du *Pèlerinage de la Vie humaine*, contenue dans un manuscrit de Chantilly de la fin du xv^e siècle, mais composée sans doute elle aussi dans la seconde moitié du xiv^e, a été faite d'après l'ouvrage de Guillaume et fourmille d'emprunts littéraires⁽⁵⁾.

A l'étranger, l'œuvre de Guillaume a rencontré, surtout en Angleterre, une faveur qui s'est manifestée soit par des traductions ou adaptations, soit par des imitations de caractère plus large. Il vaut

⁽¹⁾ Hain, 8326; Pellechet, 4244.

⁽²⁾ Bibl. nat., Rés. Ye 24 et 25. Ni l'édition Barthole-Jean Petit ni l'édition Vérard ne donnent le nom de Pierre Virgin. — Pour plus de détails sur les remaniements de l'œuvre de Guillaume, voir Edm. Faral, *Guillaume de Digulleville, Jean Gallopes et Pierre Virgin*

(*Études romanes dédiées à Mario Roques*, p. 89 ss.)

⁽³⁾ Par A. Boselli (*Revue des Langues romanes*, 1906, p. 495 ss.).

⁽⁴⁾ La preuve a été donnée par A. Jeanroy (*Romania*, t. XXXVI, 1907, p. 361 ss.).

⁽⁵⁾ Voir G. Cohen, *Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly*, p. 95 ss.

la peine de noter qu'elle ait pu intéresser et inspirer des poètes renommés dans leur pays comme Chaucer⁽¹⁾, Lydgate⁽²⁾ et Bunyan⁽³⁾.

E. F.

⁽¹⁾ Qui a traduit notamment la prière abécédaire à la Vierge.

⁽²⁾ *The Pilgrimage of the Life of Man* (1426) [*Early English Text Society*, Extra Series, 77, 83]. — Une traduction du *Pèlerinage de l'Âme* a été imprimée par Caxton en 1483 (Hain, 8331). Cf. I. Cust, *The Book of the Pelegrenage of the soule...* Londres, 1859.

⁽³⁾ *Pilgrim's Progress* (1678). Cf. J. B. Wharey, *A Study of the Sources of Bunyan's Allegories, with especial Reference to Deguileville's Pilgrimage of Man*, 1904. — Pour l'Es-

pagne, voir la traduction de V. Mazuelo, *El peregrino de la Vida humana*, Tolosa, 1490 (cf. *Homenaje a Menéndez y Pelayo*, Madrid, I, 1899, p. 269); — pour l'Allemagne, la traduction ancienne p. p. A. Bömer, *Die Pilgerfahrt des träumenden Mönchs*, Berlin, 1905. — Nous ne saurions assurer qu'il faille rattacher à l'œuvre de Guillaume le tableau de J. Bellini qui a pour sujet le Purgatoire (Galerie des Offices) ni celui de P. Claessens qui a pour sujet la légende de l'Arbre sec (à Sainte-Walburge, de Bruges).

POÈMES ÉPIQUES PROVENÇAUX DU XIV^E SIÈCLE.

Si l'accord n'est pas fait entre les historiens de la littérature médiévale sur le rôle du Midi de la France dans la création ou la propagation de la chanson de geste, il est du moins certain, — sans que l'hypothèse de Fauriel⁽¹⁾ sur l'antériorité de l'épopée provençale s'en trouve renforcée —, que la découverte répétée, après 1875, de divers fragments épiques provençaux a beaucoup réduit la portée de l'objection que Paul Meyer⁽²⁾ tirait contre Fauriel de la rareté des textes méridionaux de ce genre. Fauriel ne connaissait en effet, et de même Paul Meyer lors de cette controverse, que deux œuvres épiques, dont l'une, *Fierabras*, est une traduction du français et l'autre, *Girart de Roussillon*, sous ses formes diverses (française, méridionale et mixte), est de toute manière exceptionnelle; c'est seulement de ces deux textes que l'*Histoire littéraire* a pu donner, approximativement à leur date, des notices sur lesquelles il ne nous appartient pas de revenir⁽³⁾.

⁽¹⁾ Claude Fauriel, *Histoire de la poésie provençale*, Paris, 1846, 3 vol.

⁽²⁾ *Recherches sur l'épopée française* (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVIII, 1867, p. 46 et suiv).

⁽³⁾ *Histoire littéraire de la France*, t. XXII (1852), p. 190 et suiv. (*Fierabras*) et p. 167-190 (*Girart de Roussillon*). Nous pouvons du moins indiquer ici des travaux récents qui permettront, pour ce qui est de *Girart de Roussillon*, de mettre à jour une notice périmée. M. René Louis a consacré au personnage de

Girart et aux œuvres le concernant un travail dont toutes les conclusions ne sauraient être retenues, mais qui est une somme de la critique sur ce sujet : *Girart, comte de Viennois, dans les chansons de geste : Girart de Viennois, Girart de Fraite, Girart de Roussillon*, Auxerre, 1947, 2 vol. Voir le compte rendu critique de cet ouvrage par F. Lot (*Romania*, t. LXX, 1948-1949, p. 192-233 et 355-396). La Société des Anciens Textes français a publié une édition très soignée de *Girart de Roussillon*, due à W. Mary Hackett (Paris, 1953-1955), 3 vol.

Cependant, en 1877, Auguste Scheler⁽¹⁾ faisait connaître la découverte par Ferdinand Van der Haeghen, dans la reliure d'un in-folio du xvi^e siècle appartenant à la bibliothèque de Gand, de deux grands feuillets de vélin contenant, en deux fragments, 1.437 décasyllabes d'une chanson inconnue en langue méridionale. L'écriture des deux feuillets permet d'attribuer au xiv^e siècle et à une main italienne le manuscrit dont ils ont été détachés; mais l'œuvre est bien plus ancienne et vraisemblablement du xii^e siècle; elle traite, entre autres, de la guerre longtemps menée par le roi Aïgar contre le comte Maurin, ce qui a permis à Scheler de donner à la chanson le titre de *Aïgar et Maurin*; or, Bertran de Born, dans sa pièce⁽²⁾ *Rassa, tau creis e monta e poja*, bien avant la fin du siècle, fait allusion à ces personnages et à leur lutte :

Mauris ab n'Aïgar son senhor
Ac guerra ab pretz valedor.

Et, dans les dernières années encore du xiv^e siècle, Guiraut de Cabreira fait figurer Maurin parmi les personnages qu'il reproche à son jongleur Cabra de ne pas pouvoir chanter :

Non sabs c'om di
.....
Ni d'Elías ni de Drogon
Ni de Maurin⁽³⁾.

En 1880, nouvelle découverte : un manuscrit, trouvé peut-être dans le diocèse de Bodez et originaire de la région méridionale du Tarn, étant entré peu d'années auparavant dans la bibliothèque

⁽¹⁾ *Aïgar et Maurin, fragments d'une chanson de geste provençale inconnue, publiés d'après un manuscrit récemment découvert à Gand*, par Auguste Scheler (Bruxelles, 1877). De ces fragments, toujours à la Bibliothèque de Gand sous la cote 1597, une nouvelle édition a été publiée par J. Brossmer dans les *Romanische Forschungen*, t. XIV (1903), p. 1-42, et des corrections au texte ont été proposées par G. Bertoni (*Itomania*, t. XI, 1912, p. 401-405, et

Archivum Romanicum, t. II, 1917, p. 214-216).

⁽²⁾ Pillet Carstens, 80, n^o 37; éd. Ant. Thomas, *Poesies completes de Bertran de Born*, (1888), p. 104, *Poesies amoureuses*, I, v. 51.

⁽³⁾ Guiraut de Cabreira (Pillet Carstens, 242 a., *Eisenhamen*; Éd. Bartsch, *Denkmal der prov. Literatur*, p. 90, peut être utilement remplacé par celle qu'a donnée M. Martin de Riquer en appendice à ses *Cançones de gesta franceses* (Madrid, 1952), p. 396.

d'Ambroise Firmin-Didot, est confié à Paul Meyer, qui le publie pour la Société des Anciens Textes français⁽¹⁾. Écrit vers le milieu du XIV^e siècle, ce manuscrit est la copie, incomplète de la fin, d'une autre chanson de geste en langage méridional dont il subsiste près de 2.200 vers décasyllabiques, après un début de 174 alexandrins. Cette chanson, que le manuscrit intitule *li romans de Daurel e de Beton*, conte l'histoire de Beton, fils de Beuve de Hanstone, que poursuit un traître, Gui, meurtrier du duc Beuve, et que sauve la duchesse Ermenjart, sa mère, sœur de Charlemagne, avec l'aide d'un loyal jongleur, Daurel; bien accueilli jadis par le duc Beuve, Daurel s'est dévoué jusqu'au sacrifice de son propre enfant au duc et aux siens. Ce petit roman, greffé sur l'histoire épique de Beuve de Hanstone⁽²⁾, est du XII^e siècle, comme nous le prouve cette fois encore la mention expresse qu'en fait Guiraut de Cabreira :

Ja de Mauran
On no't deman
Ni de Daurel ni de Beton⁽³⁾.

Voilà donc, s'ajoutant au *Girart de Roussillon*, deux compositions épiques en langue du Midi de la France, attestées dès le XII^e siècle et dont la réputation s'est largement maintenue encore au XIV^e siècle, puisque, à cette époque, l'une a été copiée en Italie et l'autre sans doute en Gascogne. On peut en conclure qu'il a subsisté dans le Midi de la France, non seulement au XII^e siècle, mais bien plus tard encore, un public intéressé au moins à l'audition d'œuvres épiques. En était-il de même pour la composition des œuvres? D'un trait commun, bien qu'à des degrés différents, aux trois chansons de *Girart*, d'*Aigur* et de *Daurel*, on a voulu conclure que toutes trois provenaient, directement ou par imitation, d'une école poétique liée à certaine région qui serait intermédiaire entre les pays d'oc et d'oïl, Poitou, Angoumois, Limousin⁽⁴⁾.

En effet *Girart*, *Aigur* et *Daurel* présentent quelque mélange de

⁽¹⁾ *Daurel et Beton, chanson de geste provençale, publiée pour la première fois...* par Paul Meyer, Paris, 1880. La Bibliothèque nationale a acheté ce manuscrit et le conserve sous le numéro 4232 des Nouvelles acquisitions françaises.

⁽²⁾ Voir P. Meyer, *id. cit.*, Introduction, p. XXI-XXIII.

⁽³⁾ *Ensenhamen*, éd. Martin de Riquer, p. 397.

⁽⁴⁾ Voir R. Louis, *ouvr. cité*, t. I, p. 276-286.

traits septentrionaux dans une masse de traits méridionaux incontes- tables, et notamment l'union à l'assonance, avec des finales méridio- nales en *-er*, de finales en *-er* qui, légitimes au Nord, devraient au Sud être en *-ar*, par exemple dans la terminaison infinitive venant du latin *-are*. Il n'est cependant pas indispensable de croire que le poète qui connaît à la fois *mer* et *mar* est originaire de confins linguistiques où ces deux formes peuvent coexister, ni qu'il a voulu précisément écrire pour les habitants de ces confins; ce serait abuser de la géogra- phie linguistique que de l'appliquer ainsi à la littérature et à la mode⁽¹⁾; les rimes normandes ou gasconnes de l'époque classique n'étaient réservées ni à des poètes ni à des lecteurs normands ou gascons. Qu'un public méridional, friand de chansons de geste fran- çaises, d'ordinaire chantées par des jongleurs français, ait accepté pour des compositions autochtones d'entendre mêler à sa langue propre, déjà si variée d'un point à l'autre, un accent, des sons, des formes du Nord, et même s'en soit amusé, surtout s'il s'agissait de terminaisons grammaticales banales, cela revient à dire que, pour certains genres au moins, une langue littéraire hybride circulait et se faisait comprendre un peu partout et traditionnellement, sans ori- gine ni attache locale précises.

La persistance, dans la France méridionale, du goût pour les compositions épiques et de la tradition d'une langue épique semée de francismes paraît confirmée par la découverte plus récente d'autres compositions semblables.

En 1912, on reconnaissait la présence en tête d'un petit registre d'actes passés en 1398 par devant maître Rostan Bonet, notaire à Apt (Vaucluse), registre conservé toujours dans la même étude, de deux poèmes en langue d'oc et en laisses de décasyllabes sans indication de titre⁽²⁾, dont le premier, auquel on a pu donner le titre de *Roland à*

⁽¹⁾ La géographie linguistique se fonde sur des formes exactement localisées et pour ainsi dire adhérentes au sol en un point ou dans une région. Les faits linguistiques enregistrés dans une œuvre littéraire sont aussi voya- geurs que l'auteur qui les emploie ou l'œuvre qui les présente et qui peut les mettre à la mode très loin de leur pays d'origine : ces formes une fois transportées en une région nouvelle peuvent s'y généraliser et y

recouvrir des formes autochtones différentes.

⁽²⁾ Sur la découverte et le contenu du ma- nuscrit d'Apt, voir *Romania*, t. XLVIII (1922), p. 311-314, t. LVIII (1932), p. 1-2, et t. LXVI (1940-1941), p. 433-435. Quant aux deux poèmes, ils ont été publiés par M. Mario Roques, *Roland à Savignosse* au t. LXXII (1942) de la *Romania*, p. 294-327, et *Bonsasvals* au t. LVIII de la même revue (1932), p. 9-28 et 161-184.

Saragosse ⁽¹⁾, conte une entreprise aventureuse de Roland pénétrant seul, de vive force, dans la ville de Saragosse pour y voir la reine Braslimonde, femme de Marsile, tandis que le second, qu'on a appelé *Ronsasvals*, raconte la bataille de Roncevaux.

Les deux poèmes sont copiés de la même main, à laquelle sont dues aussi les formules terminales et la signature des actes qui suivent dans le registre; la copie se trouve ainsi datée de 1398, mais le copiste, peut-être maître Rostan Bonet lui-même, n'est pas l'auteur des poèmes : cela ressort des nombreuses erreurs métriques de ces copies. Pour la date de la composition, certains faits de langue, en particulier l'emploi fréquent des périphrases verbales avec *anar*, indiquent, sans précision, le XIV^e siècle, ce que ne contredit pas le mélange des assonances et des rimes ou des alexandrins et des décasyllabes dans les deux poèmes.

I. — ROLAND À SARAGOSSE.

Le texte de ce poème est incomplet du début, le manuscrit d'Ap ayant perdu ses deux premiers feuillets (soit sans doute 380 vers).

Nous ne savons pas si, dans ses premières laisses, le poète avait présenté la conquête de l'Espagne comme achevée, à la seule exception de Saragosse, et les Français déjà campés à Roncevaux, mais c'est la situation qui ressort des vers 271-272,

Espanha es conquesa e tot conquistiet
Mas Saragossa . . .

et 1156,

A Ronsasvals fon ha l'alba pareyssant.

⁽¹⁾ Le groupe de mots « Roland à Saragosse » se rencontre dans un sirventès du catalan Guillaume de Berguedan :

« Qu'anc non vale tan Bolans a Serragoza » ; mais rien n'indique qu'il y ait là une allusion au thème du roman et non un simple rappel de la guerre d'Espagne. C'est pure coïncidence, sans portée, si, en 1925, l'éditeur du *Roland à*

Saragosse, qui n'avait pas en vue la pièce catalane, a choisi arbitrairement pour titre le même groupement de mots, sur lequel M. A. Roncaglia a rappelé l'attention (*Cultura neolatina*, X, 1950, p. 63-64) en en tirant sur l'ancienneté du thème romanescque des conclusions hasardeuses, que le rapprochement de ces deux noms propres ne suffit pas à justifier.

Nous sommes, on le voit, sensiblement au même point qu'au début de la *Chanson de Roland*. Mais la partie qui nous manque devait nécessairement conter comment la reine Braslimonde, ayant aperçu Roland ou entendu rapporter ses exploits, avait désiré le rencontrer et lui avait fait demander de venir vers elle à Saragosse, ou bien l'avait défié de tenter cette aventure, de toute façon redoutable; c'est ainsi que Braslimonde peut dire aux vers 331-333 :

« Ben m' meravilh del palaïn Rollan;
Ben ha .x. jors qu'ieu l'enviyey mon gau,
Auc pueys non vi .i. message dels Fraux. »

Voici l'analyse des 1.410 vers conservés.

Au moment où commence la copie, l'auteur nous fait assister à une discussion entre Charlemagne, Roland et Olivier. Charlemagne essaie de détourner son neveu d'une entreprise qu'il juge à bon droit téméraire. Roland s'obstine et Olivier, qui paraît d'accord avec Roland pour tenter l'aventure, se contente de déclarer que le temps passe et qu'il est l'heure du départ (1-75). Olivier et Roland s'arment; ils doivent partir seuls (76-215). Ils prennent congé de Charles, et ils s'en vont, tandis que Charlemagne fait dire par Turpin aux soldats de Roland de suivre leur chef, d'urgence, mais à distance, pour être prêts à lui porter secours (216-261).

Après une difficile marche de nuit à travers Mont-Nègre, Roland et Olivier arrivent devant Saragosse; ils sont montés, Roland sur Mahmatin, Olivier sur le Blaviet Affilé; ils s'arrêtent au sommet d'une colline d'où ils découvrent toute la ville; par surprise Roland fait jurer à Olivier de le laisser entrer seul dans Saragosse; Olivier, courroucé, souhaite à Roland l'échec de son entreprise (262-321). Braslimonde, qui attend Roland avec impatience, est informée de son approche; elle le recommande à Mahom (322-357).

Dans les jardins qui entourent la ville, Roland rencontre le roi Farnagant chargé de les garder; il le défie et le tue, à l'admiration joyeuse de Braslimonde (358-394). De Saragosse sortent des marchands normands, à qui Roland demande des renseignements sur la

ville⁽¹⁾ et à qui il donne le cheval de Farnagant; les marchands offrent, de la part de Roland, le cheval à Olivier, mais celui-ci n'accepte pas le don (395-457). Roland, continuant sa route, arrive à la porte de la ville, gardée par cent Sarrasins qu'il tue tous, sauf un auquel il coupe le bras droit. Roland entre alors dans la ville (458-501). Le Sarrasin au bras coupé va prévenir Marsile qui, à la hardiesse de l'entreprise, reconnaît Roland et réunit ses chevaliers (502-533).

Roland est, pendant ce temps, arrivé jusqu'auprès du palais; Braslimonde, prévenue, se revêt de riches parures, monte sur son palefroi et va vers Roland; elle le salue au nom du Créateur; puis de sa main au gant brodé d'or, elle touche la bride du destrier : « Vous êtes mon prisonnier, vous ne partirez pas. » Et Roland répond : « J'y consens. » Mais Braslimonde se ressaisit : « Allez-vous en, seigneur, pour votre salut, car d'innombrables Sarrasins vont vous attaquer. » Puis elle détache son magnifique manteau et le pose sur le garrot du cheval de Roland : « Prenez-le, seigneur, pour l'amour de moi : ainsi l'Empereur saura votre prouesse »; et elle dit encore le désir qu'elle aurait de livrer à Roland le camp sarrasin (534-628). Cependant, Marsile arrive avec ses chevaliers; il attaque Roland, qui le désarçonne et lui couperait la tête si Braslimonde ne demandait pas grâce pour Marsile, « puisqu'il est mon époux », dit-elle. « Pour l'amour de vous », répond le chevalier (629-649). Roland se lance contre les païens, tue Balagant, puis deux autres Sarrasins, puis Alayrant. Il se bat ainsi de l'aube jusqu'à midi passé; avant le soir, il a tué plus de mille païens; Marsile a fui jusque dans son palais (650-700). En chemin, il a rencontré le vieux comte de Bravis qui, blessé par Roland sept années auparavant, brûle de se venger; le vieux guerrier s'arme malgré les conseils de Marsile, va fermer les portes de la ville, et revient attaquer Roland qui le taille en deux d'un seul coup de Durandart (701-819). Les païens se jettent alors en si grand nombre sur Roland qu'il se décide à battre en retraite, mais il trouve la porte fermée; il se débarasse de ceux qui le poursuivent et, après une prière à Dieu et à Marie,

⁽¹⁾ Roland entend aussi de ces marchands une nouvelle confirmation de l'intérêt que lui porte Braslimonde. Elle manifeste au milieu même de sa cour une admiration telle pour ce magnifique ennemi que les chevaliers sarrasins

peuvent la juger indiscrette : s'ils jouent avec la Reine aux échecs, ils entendent Braslimonde, plus savante que tous à ce noble jeu, leur dire en souriant : « Je vous fais mat, ... pour l'amour de Roland » (v. 419).

il frappe avec Durandart sur le verrou et la chaîne un coup si violent qu'il les brise; il peut ainsi sortir de la ville (820-879).

Roland s'est arrêté auprès d'une fontaine, il étanche sa soif. Marsile, le voyant épuisé, excite contre lui ses hommes; Roland va alors demander secours à Olivier resté en spectateur sur la colline; il lui dit sa fatigue, mais Olivier déclare qu'il ne bougera pas d'un pied pour l'aider (880-955). Un roi sarrasin, Amalrant, a entendu le dialogue; il retourne auprès de Marsile pour lui demander la permission de se battre contre Roland, qu'il croit à bout de forces; Marsile accorde la permission, sans grande illusion sur l'issue du combat. Amalrant court attaquer Roland, qui le tue (956-994).

Pour la seconde fois, Roland demande secours à Olivier, encore en vain; plein de douleur, il rentre dans la mêlée, mais ses coups sont maintenant sans force (995-1029). Alors Marsile le croit vaincu : il lance de nouveau ses hommes contre lui en leur recommandant de ne pas blesser le cheval Malmatin. Roland est à son tour désarçonné; le roi Balaant saisit Malmatin et l'emmène; Roland est assailli de toutes parts (1030-1056). A ce moment, Olivier se décide, il fond sur Balaant, qu'il abat du destrier et qui fuit à pied, heureux d'en être quitte ainsi; Olivier rend à Roland son cheval, mais n'accepte pas de remerciements; Roland va se reposer près de la fontaine, tandis qu'Olivier continue à combattre les païens surpris par l'entrée en bataille de cet adversaire inattendu (1057-1098). Un Sarrasin attaque Roland à la fontaine, il est tué; Olivier continue à se battre, tandis que Roland quitte le champ de bataille en souhaitant la venue de ses soldats (1099-1123). Justement Turpin est arrivé sur la colline; il entraîne ses hommes vers la porte de Saragosse pour prendre à revers les Sarrasins, qui ne se doutent de rien jusqu'au moment où les Français les attaquent; ils rentrent alors dans la ville, dont ils ferment la porte, et les Français reprennent le chemin de Roncevaux (1124-1153).

Olivier est parti seul en avant; il va dire à Charlemagne l'injure que lui a faite Roland, il lui conte brièvement le combat, la honte de Roland désarçonné, la victoire finale; Charles promet de régler le différend (1154-1185). Cependant Olivier va rejoindre ses soldats et fait plier les tentes; pendant qu'il dîne, un Sarrasin, Golian, vient lui proposer de lui livrer le trésor du roi de Mont-Nègre, que celui-ci

fait transporter cette nuit même à Saragosse; Olivier le suit avec ses hommes, s'empare du trésor, puis se dirige vers un château fort sarrasin, Gorreya, qu'il prend et où il s'installe (1186-1276). Roland, pendant ce temps, est revenu au camp français; il raconte à Charlemagne son exploit et lui remet le manteau de Braslimonde, puis il se retire pour se reposer; mais un messenger vient annoncer à Charlemagne le départ d'Olivier : colère de Charles contre Roland (1277-1323).

Roland part à son tour, seul, à la recherche d'Olivier; il suit ses traces à travers Mont-Nègre, voit les Sarrasins massacrés et reconnaît là les coups d'Olivier; il poursuit sa route jusqu'à Gorreya : Olivier, prévenu, ordonne de laisser croire à Roland que le château est toujours occupé par des Sarrasins et que la troupe d'Olivier est allée camper plus loin à Port-Grasset; puis il s'équipe en Sarrasin et sort au-devant de Roland. Un combat s'engage; Olivier fait mine de fuir et ses soldats sortent du château pour lui porter secours; Roland reconnaît les Français et comprend qu'on l'a pris au piège : il présente à Olivier des excuses, que celui-ci ne veut pas accepter. Roland revient alors au camp chercher Charlemagne, qui apaise la querelle. C'est la fin de ce conte (1324-1410).

L'histoire héroï-comique de *Roland à Saragosse* ne se trouve rapportée, en son ensemble, dans aucune autre composition épique que nous connaissions, mais des récits ou des traits analogues se rencontrent dans trois œuvres écrites en Italie au XIV^e siècle, la *Spagna* en vers ⁽¹⁾, le *Viaggio di Carlo Magno* et la *Rotta di Ron-*

⁽¹⁾ Nous pouvons lire aujourd'hui la *Spagna* en vers dans l'édition qu'en a donnée M. Michele Catalano, en 3 volumes in-8° : *La Spagna, poema cavalleresco del secolo XIV*, Bologne, Commissione per i testi di lingua, 1939-1940 (*Collezione di opere inedite o rare*). Le premier volume est constitué par une large introduction où sont étudiées les sources de la *Spagna* et les rapports entre les diverses rédactions ou

adaptations; au texte des quarante chants de la *Spagna* vient s'ajouter, dans le t. III, l'édition de deux poèmes italiens bien plus courts et de caractère bien plus épisodique : *Il Combattimento di Orlando e Ferrai* (en deux chants) et *La Rotta di Roncisvalle* (en huit chants) dont les études de Pio Rajna avaient depuis longtemps montré l'intérêt et fait souhaiter la publication.

cisvalle⁽¹⁾, et déjà dans une œuvre française du XIII^e siècle, le *Turpin* saintongeais⁽²⁾; de plus l'*Entrée d'Espagne* du Padouan et le début de la continuation de Nicolas de Vérone⁽³⁾, ainsi que la *Spagna*⁽⁴⁾ en prose, plus tardive, s'accordent pour quelques détails avec *Roland à Saragosse*. Que peuvent nous apprendre ces textes sur l'origine de notre poème?

Seule la *Rotta*, comme le poème provençal, place l'action à Saragosse; la *Spagna* et le *Viaggio* nous mènent à Luïserne; le *Turpin* saintongeais en reste aux préliminaires de la guerre d'Espagne et nous arrête à Bordeaux.

Dans la *Spagna* en vers (c. XXVII, ott. 19-22), l'Empereur ayant décidé d'attaquer Luïserne, Orlando part seul en demandant le secret à son écuyer Terigi; il arrive devant la ville, traverse, avec son

⁽¹⁾ *Il viaggio di Carlo Magno in Ispagna per conquistare il cammino di S. Giacomo...* p. p. Antonio Geruti, Bologne, 1871, 2 vol. Sur ce médiocre roman, qui du moins conserve un grand nombre de détails et des noms que lui fournissait sa source, voir Ant. Thomas dans l'introduction à son édition de l'*Entrée d'Espagne*, p. LXXIII-LXXXI, et l'introduction de M. Catalano à son édition de la *Spagna*, t. I, p. 193-221. Le titre fantaisiste donné par l'abbé Geruti est maladroitement imité de celui du *Pèlerinage de Charlemagne à Jerusalem et à Constantinople*, mais l'abréviation *Viaggio* reste commode pour désigner ce roman.

⁽²⁾ Le *Turpin* saintongeais a été publié, en 1877, par Theodor Auzacher, *Die sogenannte pötevinische Uebersetzung des Pseudo-Turpins*, d'après les deux manuscrits B. N. fr. 124 et 5714 (*Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I, p. 359-336), et étudié par M. C. Meredith-Jones, *The Chronicle of Turpin in Saintonge (Speculum*, t. XIII, 1938, p. 160-179), qui tient compte d'un troisième manuscrit (ms. Lee ou Bourdillon) et de l'impression de Paris (1517).

⁽³⁾ Vers 1300 un poète padouan, nommé peut-être Minocchio, a composé en français d'Italie un poème où il se proposait de conter la guerre de Charlemagne en Espagne jusqu'à la trahison de Ganelon; il n'a pas mené son entreprise jusqu'au bout, mais a laissé un vaste poème qui a dû compter plus de 30.000 vers, dont il nous reste, malgré les

lacunes, plus de 15.000 : c'est le poème que nous appelons, d'un titre d'ailleurs trop limitatif, l'*Entrée d'Espagne*. Dans le premier quart du XIII^e siècle, des continuations de l'*Entrée* allant jusqu'au dénoûment du drame de Roncevaux ont été composées, en vers ou en prose : elles sont perdues; la continuation de Nicolas de Vérone dont nous n'avons qu'un fragment, appelé à tort *Prise de Pampelune*, est sans doute le plus tardif de ces essais de continuation. Antoine Thomas a édité l'*Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne publiée d'après le manuscrit unique de Venise*, 2 vol. (Paris, 1913.)

⁽⁴⁾ La *Spagna* en vers, dont l'auteur est probablement le Florentin Sostegno di Zanobi, a été composée en 1350-1360 d'après une des *Entrées d'Espagne* continuées, peut être en prose. De cette *Spagna* en vers sont sorties à leur tour la *Spagna* en prose dans le second quart du XV^e siècle et la *Spagna magliabecchiana* vers 1453-1456, cette dernière influencée par la *Spagna* en prose, qui elle-même avait pris quelques traits à une plus ancienne *Entrée d'Espagne* en vers. La continuation de Nicolas de Vérone ne paraît être pour rien dans ces compositions italiennes en prose ou en vers. Quant au *Viaggio di Carlo Magno*, il remonte, indépendamment de la *Spagna*, à l'*Entrée d'Espagne* continuée et il a été composé, en Lombardie ou dans le territoire vénitien avoisinant, dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

cheval Vegliantiu, qu'il lance à la nage, le fleuve qui la protège et attaque les Sarrasins du roi Falserone sortis hors des murs. Ici encore il est question d'une montagne vers laquelle Orlando, pressé par les païens, se retire pour ne pas être attaqué par derrière : le baron français a, en effet, fort à faire et se serait trouvé en danger, si ne lui était arrivé le secours de l'armée amenée par l'Empereur lui-même, que Terigi a pris sur lui de prévenir de la folle entreprise de son maître. Ces derniers traits suffiraient à établir un lien entre le récit de la *Spagna* et celui de *Roland à Saragosse*, où Charlemagne, contre le vœu nettement exprimé de Roland, envoie à la suite de celui-ci une forte troupe qui interviendra au moment opportun.

Le *Viaggio di Carlo Magno* rapporte, avec des détails assez différents, une histoire semblable à celle de la *Spagna*. Rolando est parti seul jusqu'à Luiserne en franchissant le pont du fleuve; mais engagé imprudemment, il est entouré par les Sarrasins, et Marsilio (que la *Spagna* ne met pas encore en scène à ce moment), voyant Rolando perdu, recommande à ses hommes de le prendre vivant. Et Rolando a grand faim. Une aide inattendue s'offre à lui; la propre fille de Marsilio, Gaidamonte, voyant la colère de Rolando menacé, et aussi « ch'ello era si bello cavaliere . . . , si prese a innamorare di lui »; elle réussit à le joindre sur le champ de bataille et lui offre du vin et des vivres qu'elle lui a apportés; Rolando refuse par crainte du poison, mais il accepte que l'aimable païenne envoie un messager à Charlemagne pour lui demander du secours. Rolando est sauvé, les Sarrasins s'enfuient dans Luiserne.

On notera ici encore le secours militaire apporté au baron français comme dans la *Spagna* et dans *Roland à Saragosse*; on pourra rapprocher la faim de Rolando de la soif qui épuise Roland dans le poème provençal. L'on sera surtout frappé de la ressemblance entre la jeune et amoureuse Gaidamonte, qui trahit les intérêts de son père, et l'élégante et souveraine Braslimonde, dont le cœur tout au moins a, pour Roland, trahi son époux et son roi.

La *Rotta di Roncisvalle* connaît, elle aussi, une fille de Marsile éprise d'Orlando (c. II, ott. 4-30). Celle-ci, Candia, aime le baron chrétien sans l'avoir vu; pour s'approcher de lui, elle obtient de son

père l'autorisation d'accompagner Bianciardino dans son ambassade. Dès l'arrivée au camp des Chrétiens, elle demande Orlando (ott. 10 sq.). Suit une scène un peu vive et tout ensemble d'une fraîche courtoisie, qu'il est difficile de ne pas rapprocher de la plus troublante rencontre de Braslimonde et de Roland dans Saragosse; Candia et Gaidamonte ont ce lien d'être toutes deux filles de Marsile et de venir offrir leur amour à Roland, si bien que l'épisode de Candia dans la *Rotta* semble participer de celui de Braslimonde et de celui de Gaidamonte.

Nous trouvons de belles Sarrasines, toutes prêtes à sacrifier leur roi et leur peuple en hommage à Roland, dans l'adaptation saintongeaise du Pseudo-Turpin. Ici, Agolant, qui essaye de barrer à Charlemagne la route vers l'Espagne, a été battu et s'est enfui par mer à Bordeaux. Charles « ot son navire passa oltre » (c'est-à-dire, sans doute, passa la rivière de Libourne, la Dordogne); il arrive en vue de Bordeaux, à Lormont, sur la rive droite de la Garonne. Le lendemain « Rollanz, . . . quant li lloz de la mer s'en fu tornez, « passa oltre toz sos e si vint vers la vile de Bordeau »; il rencontre un chevalier sarrasin « qui s'alet deporter », le tue, prend ses armes et son cheval, « e si vint a Bordeau a una porte or avet desus une sale. Le Sarrazin qu'il aveit mort si avet nom Salatraps. Li portiers, quant l'ouit, si l'apela e dist li : « Ben siaz vos venguz, sire Sala-« traps »; e Rollanz li dist qu'il li tenguist son chival, qu'il hireit parler aus dames; e munta a pui, e salua Braidemunde e Euraca, e dist lor a totes qu'il les marieret e deret lor les meliors chivaliers de l'ost. E eles cuidarent que ço fust Salatraps; e quant il se demostra, sin oguirent eles molt grant joi. E il lor demanda cum porroit aver le vile, e eles li deissirent que Aiguolanz eret alez a Nobles encontre a toz les reis de paenime qu'il li vengiant secorre. » Cependant Roland craint que les Sarrasins, qui commencent à sortir de la ville, ne lui coupent la retraite; il prend congé, monte à cheval, dit au portier qui l'interroge qu'il est Roland, combat contre des chevaliers sarrasins, en tue vingt sous les yeux des dames; puis, débordé par le nombre, il repasse le fleuve et regagne Lormont. Après (le Saintongeais ne dit pas quand), Roland revient, mais, avec quarante mille hommes, il campe à Cenon, juste en face de Bordeaux, sur

une hauteur de la rive droite. Au matin, merveille que connaissent des romans et des chansons de geste, une biche blanche lui montre le passage à gué pour sa troupe et, par un détour, Roland arrive « a la vile lai or il aveit laissé les dames, e les dames avoient garni lor sale contre les Sarrasins ». Un combat se livre autour de cette défense qui domine la porte et que les Sarrasins veulent enlever; Roland les met en déroute, tranche les verrous et pénètre dans la ville. Les Sarrasins s'enfuient vers Arcachon. L'histoire ne dit pas ce que devinrent « les dames » et si elles furent de ces « Sarrazin de la vile qui vorent estre baptizé » et « ne morirent mie ».

Les rapports de ce récit avec ceux des œuvres italiennes, *Spagna*, *Viaggio*, *Rotta*, sont évidents; ils sont plus nombreux encore et plus précis avec *Roland à Saragosse*. On retiendra surtout la ressemblance du rôle attribué des deux parts aux femmes sarrasines : dames ou jeunes filles, elles ont pour Roland la même faveur enjouée et galante, et aussi le même élan pour sacrifier leur peuple aux mérites du chevalier. Le caractère de courtoisie et d'élégance mondaine, si remarquable dans le dialogue de Roland et de Braslimonde, et que nous avons noté dans la *Rotta* pour la visite de Candia au camp de Charlemagne, se trouve déjà dans la conversation de Roland en la « sale » des dames sarrasines de Bordeaux, et le nom de Braidemunde donné à l'une des païennes augmente encore la ressemblance.

Le poème de *Roland à Saragosse* présente, à son début, des traits ou des allusions rapides qui le mettent en rapport pour nous avec d'autres récits épiques.

1. *La couronne refusée*. — Pour détourner son neveu de l'entreprise dangereuse qu'il projette contre Saragosse, Charlemagne lui offre l'empire :

« Pren la corona anuech o lo matin,
 3 Es yeu seray tos servens desotz ti
 Et te myes serviray a ton pan es a ton vin. »

Naturellement Roland refuse :

6 So dis Rollan : « So non pot avenir,
 Que tant quant vivas non vuellh regnat tenir. »

Or nous connaissons cette offre et ce refus par d'autres œuvres et en une autre circonstance : la continuation de l'*Entrée d'Espagne* par Nicolas de Vérone offre (v. 5-16) une scène plus développée, mais très analogue, au moment où Roland revient de sa longue absence en Orient, et, tandis que la *Spagna* en vers n'a rien de semblable, la *Spagna* en prose nous montre l'Empereur voulant donner sa couronne, ou au moins celle d'Espagne, à Roland qui refuse. Il se peut que la *Spagna* en prose, qui est du second quart du xv^e siècle, doive cette scène à Nicolas de Vérone, mais cela est peu vraisemblable pour *Roland à Saragosse*, qui a puisé sans doute à la même source que le Véronais.

2. *La mort prochaine.* — Aux v. 34-35 de *Roland à Saragosse*, Roland déclare à l'empereur :

« Que you say sertas, es aquo verayement
Que morir dech, non vieuray longuemant. »

Cette certitude se fonde sur des prédictions que nous connaissons, sous des formes diverses, par l'*Entrée d'Espagne*, la *Spagna* en vers et le *Viaggio*, et qui limitent la vie de Roland à la durée même de la guerre et à la conquête totale d'Espagne.

L'*Entrée d'Espagne* est sans doute la source où la *Spagna* en vers et le *Viaggio* ont ici puisé; pour le *Roland à Saragosse* cela est aussi possible, mais l'hypothèse d'une source commune pour l'*Entrée* et le *Roland* est également vraisemblable.

3. *Le follet.* — D'après le poème provençal, Charlemagne savait, avant que Roland le lui eût dit, la mort prochaine de son neveu : il la savait « per lo follet » (v. 12). Cette brève indication serait pour nous fort obscure, si nous ne connaissions, par d'autres textes, un récit sur lequel Gaston Paris a jadis attiré l'attention et où nous voyons un esprit, diable, démon ou « follet », au service de Roland

et, à l'occasion, de Charlemagne. Ce récit se trouve dans les deux *Spagna* et le *Viaggio*; il n'est pas dans l'*Entrée d'Espagne* telle que nous la possédons et il n'aurait pu figurer, d'après la date où il se place dans l'histoire de la guerre d'Espagne, que dans une continuation de l'*Entrée*; nous ne le trouvons pas dans ce que nous avons de la continuation de Nicolas de Vérone.

Il s'agit du retour de Charlemagne, d'Espagne à Paris, pour châtier Macaire (ou Anseïs) à qui l'empereur a laissé la garde de son empire et qui veut s'emparer du trône et épouser l'impératrice. Ce retour est possible grâce à Roland. Celui-ci, en effet, avant de quitter l'Orient pour rejoindre en Espagne l'armée des Chrétiens, a reçu du sultan un livre de « nigromance » qui lui permet d'évoquer des démons et de s'en faire obéir. C'est par l'un deux (la *Spagna* l'appelle Macabel ou Macabello) que Roland apprend la trahison de Macaire et l'urgence qu'il y a à traverser ses infâmes projets; c'est le même démon qui, en quelques heures, emporte sur ses épaules l'empereur, peu rassuré, d'Espagne à Paris. Les *Spagna* appellent ce démon *demonio* ou *diavolo* ou *ispirito*, mais le *Viaggio*, qui conte sommairement la même histoire, l'appelle *folletto*, que le provençal transcrit *follet*. Il paraît certain que le *Viaggio* et la *Spagna* procèdent indépendamment d'un même modèle, sans doute une continuation de l'*Entrée d'Espagne*. Il faut d'autre part que, non seulement l'auteur de *Roland à Saragosse*, mais aussi le public auquel il s'adressait, aient connu le conte du livre magique de Roland et du retour de Charles à Paris; sans cela l'allusion au follet aurait été incompréhensible et vaine; et ils ont dû connaître celui-ci par une composition romanesque, peut-être plus générale, sur la guerre d'Espagne, rédigée dans une langue intelligible aux auditeurs provençaux, sans doute en provençal ou en français.

Dans l'ensemble, nous aboutissons à penser que *Roland à Saragosse* procède d'une composition romanesque plus étendue, qui pourrait avoir des rapports avec l'*Entrée d'Espagne* et ses continuations; mais il n'y a aucune raison de croire que cette composition ait été déjà italienne (ou franco-italienne) comme le poème du Padouan : elle peut aussi bien appartenir à une couche de romans épiques rédigés en France et antérieurs à l'*Entrée d'Espagne*, qui auraient fourni à celle-ci modèle et matière.

Nous ne saurions distinguer les traits que l'auteur de *Roland à Saragosse* a imaginés ou empruntés ailleurs pour les ajouter au récit de sa source; mais nous pouvons reconnaître, et lui attribuer, le ton particulier et l'esprit de son poème.

La célèbre formule du *Roland d'Oxford* (v. 1093) : « Rollant est proz e Oliver est sage » faisait peut-être tort à Olivier pour le fait de prouesse; l'auteur provençal a quelque peu modifié les choses. Olivier est chez lui aussi preux que Roland, et ses coups ne sont pas moins terribles que ceux de son compagnon; il ne paraît pas dès l'abord qu'il soit beaucoup plus sage, car il a accepté de prendre part à la folle entreprise de Roland sur Saragosse. Bien mieux, il presse le départ et veut couper les longs discours de l'empereur et de son neveu qui s'attarde. C'est qu'il y a chez Olivier une grande simplicité d'âme : le devoir est un, la décision prise devient un devoir, le sacrifice est consenti avec la décision qui le comporte; dès lors, les explications sont inutiles et les réflexions sur des suites inéluctables parfaitement vaines.

Si Olivier ne fait pas de retour sur lui-même ni sur les événements, si, par exemple, il ne prie pas avant le danger, ni dans le danger, comme le fait Roland, il n'anticipe pas non plus et ne fanfaronne pas comme Roland sur ses futurs triomphes⁽¹⁾.

Olivier est aussi droit que simple; mais cette droiture a ses exigences; venu pour assister Roland dans un péril certain, Olivier doit s'exposer réellement à ce péril; s'y soustraire serait une lâcheté, l'y soustraire est une injure, question d'honneur sur laquelle il ne peut transiger. De là sa supplication à Roland, qui l'oblige à rester sur l'« engarda » :

313 « Oy, Rollan sira, non me laysses, compans » ;

de là aussi sa colère, que ne fléchiront pas les prières de Roland suppliant à son tour et que ne détourneront pas ses menaces.

Le sentiment aigu et profond de l'honneur n'est pas chose nouvelle

⁽¹⁾ Roland avait juré devant Charlemagne que, si les Sarrasins l'attaquaient, il les frapperait de tels coups du tranchant de son épée que

Quatre molis poyrian molre del sanc (64).

Olivier, qui accomplira cet exploit au moment du combat, mais sans en tirer gloire (1116), raille son compagnon et ses vaines rodomontades, lorsque Roland est obligé de l'appeler à son aide (917-937).

dans les chansons de geste françaises, mais il tient ici une place si grande dans l'entreprise de Roland, comme dans la rancœur d'Olivier, qu'il donne à tout le poème quelque chose de la fierté et du « panache » d'œuvres plus modernes. A vrai dire, il est le ressort de l'action jusqu'à la fin du poème : l'honneur blessé sépare Olivier de Roland jusqu'au dernier vers, impose à Olivier une attitude de bouderie presque comique et l'amène à faire à Roland la plaisanterie finale du combat simulé à Gorreya.

Ce n'est pas l'aspect le moins curieux du poème que cette façon de traiter ainsi Roland en insupportable enfant gâté dont un frère plus posé marque et raille les caprices.

De tout cela Roland sort un peu diminué peut-être en tant que personnage épique, plus juvénile, moins héros; il n'est pas rabaisé, il reste fort, intrépide, avide de gloire, généreux; il y a quelque chose de touchant dans sa confiance en Olivier : repoussé, raillé, rudoyé, éperdu, furieux, il revient toujours à son compagnon, lui demande aide, insiste, conjure :

910 « Olivier sira, c'ar no'm venes ajudier! »

Que peuvent ses torts personnels contre les liens de compagnonnage et d'amitié, contre la conscience qu'il a de son affection pour Olivier?

« Si yeu ti agues mort, yeu morira dolans ».

lui dira-t-il vers la fin du poème (v. 1387). Cette profondeur de sincérité donne un charme naïf à ce caractère de grand enfant que l'auteur a voulu peindre, et que la chanson d'Oxford laissait deviner par instants avant le combat de Roncevaux.

La vieille chanson ne contait rien qui ressemblât à la rencontre de Roland et de Braslimonda; la source commune du *Turpin* saintongeais, de la *Rotta*, du *Viaggio* et de *Roland à Saragosse*, mettait Roland en présence d'une Sarrasime aimable et peut-être amoureuse; la *Rotta* insiste sur les apprêts luxueux de la visite de Candia; mais nulle part l'épisode ne donne l'impression de dignité élégante, de souriante courtoisie, d'émotion retenue qui se dégage du récit de *Roland à Saragosse*. Cette scène peut soutenir sans désavantage la comparaison avec

les meilleures scènes d'amour mondain de Chrétien de Troyes et de ses imitateurs; c'est en effet une scène de roman, bien plus qu'un épisode épique.

L'on regrette que la disparition des premiers feuillets du manuscrit d'Apt nous empêche de savoir à quel sentiment avait obéi Braslimonda en envoyant son gant à Roland : admiration, « amour lointaine », défi? La pensée de Braslimonda, nous le savons, va sans cesse à Roland, dont elle entretient sans discrétion ses demoiselles ou ses soldats. Nous ne savons pas si l'auteur du *Turpin* saintongeais, ou la source à laquelle il puisait, faisaient de leur Braidemunde la femme du roi sarrasin; il est fort heureux que la Braslimonda de *Roland à Saragosse* soit dame et reine : on voit sans peine ce que la scène peut y gagner à la fois de noblesse et de trouble.

Le roi Marcili est quelque peu sacrifié dans l'aventure. Ce n'est pas un sot : il avertit fort bien à l'occasion tel chevalier trop entreprenant du péril qu'il court à attaquer Roland. Mais ce n'est pas non plus un vaillant et il a la fuite prompte; il ne reprend courage que quand il croit Roland épuisé. Si une fois il attaque, c'est qu'il est hors de lui :

636 Lay am sa molher el vi estar Rollan,
 Done ac tal dol am pauc non pert son sans,

et il réussit mal : désarçonné, il n'est sauvé que grâce à sa femme trop aimable amie du Chrétien, et le conteur ne prend même pas la peine de dire qu'il a fui; il reviendra plus tard, la menace à la bouche (691), mais, quand Roland le somme d'avancer :

691 « Rey yest volpillh, c'ar non alies avant ».

il s'y refuse sans vergogne :

698 « Per Baomet yeu non yray avant ».

Ce n'est pas encore un roi d'opérette, ni tout à fait un mari de comédie, mais sa fureur impuissante et sa prudence faufaronne le marquent déjà pour ces deux emplois.

L'ensemble du récit, avec ses épisodes et ses ornements, se divise,

dans l'état actuel du manuscrit d'Apt, en quatre parties, que ne distinguent pas d'ailleurs exactement des changements de laisse, mais qui correspondent à des changements de lieu et d'action : 1^o jusqu'au vers 261, *l'entreprise*; 2^o du v. 262 au v. 699, *le triomphe de Roland*; 3^o du v. 700 au v. 1151, *Roland en danger*; 4^o du v. 1152 au v. 1410, *la revanche d'Olivier*.

Il est difficile de ne pas voir dans une composition si clairement équilibrée l'effet d'une intention réfléchie et, si l'on tient compte des soucis et des réussites psychologiques de tout le poème, du mouvement de certains épisodes et de l'intérêt dramatique de l'ensemble, on n'hésitera pas à reconnaître au conteur du petit roman épique de *Roland à Saragosse* des qualités certaines d'écrivain.

II. — RONSASVALS.

Le second poème du manuscrit d'Apt est, lui aussi, incomplet de deux feuillets simples qui, avec les deux feuillets manquants du début de *Roland à Saragosse*, constituaient les deux feuillets doubles extérieurs d'un cahier; mais les feuillets subsistants renferment, en deux fragments, 1802 vers, décasyllabiques pour la plupart, mêlés pourtant de quelques dizaines d'alexandrins. Le début du poème est intact :

So fon el mes de may quant la verdor respant, [11 a]
 En prima vera quant renovella fan,
 Per miey la prieyssa vene .i. Sarrazin brocant. . .

Ainsi le récit commence, sans aucun préliminaire, en pleine bataille. En voici le résumé.

Les Français — nous l'apprendrons plus loin — sont vingt mille à ce moment, sans doute au premier jour du combat, ou plutôt au soir de ce jour, un lundi de mai. Les Sarrasins leur livrent des assauts répétés, dirigés chaque fois par un héros nouveau dont les Chrétiens triomphent, non sans dommage. C'est ainsi que le Sarrasin Juzian de Maroc, neveu de Marcili, est tué par Estout de Lingres (74) et que, vers le coucher du soleil, Roland fend de la tête à la ceinture un Sar-

rasin « orgueilleux et fier » et met en déroute sa troupe (160). Les Français peuvent enfin prendre quelque repos, après que l'archevêque Turpin leur a dit la nécessité de communier le lendemain matin (176).

Le mardi matin, l'archevêque célèbre la messe; les barons font des offrandes magnifiques (189). Roland prend Durandart et voit avec chagrin que l'éclat de la bonne épée est terni (198). Il monte sur son cheval Malmatin, gravit l'« angarde »; puis il revient vers l'armée et dit à l'archevêque le nombre infini des païens et sa certitude que la bataille sera rude (213). Turpin le reconforte. Roland admire le courage du valeureux archevêque et lui promet de beaux dons s'il revient en France. A demi-voix, pour ne pas être entendu du baron, Turpin dit sa conviction que la France ne les verra pas revenir et qu'Aude ne retrouvera pas Roland (241); puis il rassemble autour de lui les douze pairs, leur fait un sermon et reçoit leur confession (301). Angelier confesse qu'il a une amie, la meilleure qu'il y ait au monde : c'est sainte Marie (354). Puis le combat commence. Naymon de Resia est tué par Roland (428), l'« amirat de Frontals » par Turpin (452), Bossiran d'Africa par Angelier (475), Almaroc, chef de quarante mille « Aragossins », encore par Roland (510); mais après tous ces combats, des vingt mille Français qui étaient entrés au champ, il n'en est pas reparti plus de deux mille (524). Olivier s'approche alors de Roland et lui demande de sonner de son cor pour appeler Charlemagne: « A Dieu ne plaise, répond Roland, que je sonne pour des païens comme fait un chasseur pour un sanglier! » (537) Une nouvelle attaque des Sarrasins, menée par Cauligon, est repoussée; Gandelbuon, seigneur des Frisons, tue Cauligon (548). Le soir est venu, les Chrétiens retournent à leurs pavillons; il ne reste plus, avec Roland, que trente Français (577).

Nuit de tristesse et de lassitude (584). Au matin du mercredi, l'archevêque dit la messe avec son diacre Berenguier; les trente barons se confessent, puis s'arment (590). Roland envoie Gandelbuon sur l'« angarde » pour se rendre compte du nombre des ennemis. « Ils sont bien soixante mille hommes armés », rapporte Gandelbuon inquiet (668). Et cependant les Sarrasins ne se croient pas encore en nombre: Angelan va informer Marcili qu'il reste encore trente barons français vivants, et Roland parmi eux; il demande des renforts. Marcili envoie

soixante mille cavaliers, sous le commandement de son neveu Falsabroni, qui juge ce surcroît de forces bien inutile (696). Falsabroni entre en bataille : il tue successivement Jauceran (724), Estout de Lingres (733), Gautier de Termes (757), Salamon de Bretagne (780), Savaric (806). Chaque fois, Roland s'est élancé pour venger celui de ses compagnons qui venait de tomber, mais, chaque fois, Falsabroni a fui sur son cheval si rapide que Roland n'a pu l'atteindre; chaque fois, Roland est descendu auprès du corps du chrétien abattu, a prononcé un bref regret funèbre et demandé au mort d'apporter son salut à tous leurs compagnons déjà tombés et de leur dire que Roland ne tardera pas à les rejoindre dès qu'il les aura vengés (817).

Et maintenant c'est Miolon qui s'avance pour combattre (820).

Ici manquent deux feuillets, d'où une lacune de 400 vers environ. Il est probable que le poète y contait comment tous les Français avaient été tués l'un après l'autre, sauf Gandelbuon, Olivier et Roland. À la reprise du texte (821), il semble qu'un de ces derniers fasse allusion à un secours espéré de chevaliers allemands et bavares dont nous ne savons comment il a été appelé ou annoncé (826).

Le poète revient en arrière pour raconter ce qui s'est passé au camp de Charlemagne deux jours auparavant. « Un beau valet » est arrivé à cheval; il s'est présenté à Charlemagne : c'est le fils d'Olivier, Galian de Raynier (850). Il est né de la païenne (831) Baracla, à la suite du « gab » indiscret d'Olivier, auquel le poète fait une allusion rapide et que nous connaissons par le *Pèlerinage de Charlemagne* (868); il est baptisé, il veut être chevalier et voler au secours de son père. Charlemagne l'« adoube », lui donne cent chevaliers; la petite troupe part vers Ronsasvals (900). Cependant, Olivier s'est approché de Roland. Une fois encore, il lui a demandé de sonner de son cor et de nouveau Roland a refusé; mais Olivier a prononcé le nom d'Aude et le cœur orgueilleux de Roland s'est adouci. Le baron a sonné de son cor de telle force que les oiseaux qui en ont entendu le bruit sont tombés morts et que Charlemagne a perçu l'appel à sept lieues de distance (930); dans cet effort, Roland fait éclater les veines de son cou.

À sept lieues de là, l'appel parvient jusqu'à Charlemagne, mais Ganelon (Gayne) lui dit que c'est le ciel qui tonne (932). Roland sonne une deuxième fois, si fort que le pavillon du cor éclate :

Charles et Nayme de Bavier l'ont cette fois entendu. Charles dit son inquiétude (948); Ganelon, en prétendant que Roland somme pour quelque lièvre qu'il chasse, ne fait qu'aviver les soupçons de l'empereur et ceux de Nayme, avec qui Ganelon a une discussion brutale (997).

Cependant, Galian est arrivé à Roncevaux et d'emblée il commence à charger (1004). Olivier est à ce moment attaqué par un Sarrasin, Orgelin, qui lui porte sur la tête un coup terrible. Olivier veut frapper Orgelin de son épée, mais, aveuglé, c'est Roland qu'il atteint et qu'il désarçonne; Roland se fait reconnaître et Olivier s'excuse (1020). Puis Roland remonte à cheval. Sur le champ de bataille, il rencontre Galian qui lui demande où est son père. Roland l'amène à Olivier, qui ne peut que lui dire : « Fils, Dieu te voie, car je ne te puis regarder » (1036), lorsque Orgelin charge de nouveau et l'abat mort (1040). Galian venge immédiatement son père d'un coup formidable : « Il eût été bien utile, dit Roland, que Galian fût venu nous aider plus tôt » (1052). Galian est descendu auprès du corps de son père; il a prononcé des mots de regret, puis il est remonté à cheval et il se bat si longtemps et si rudement qu'il tombe épuisé et mourant (1090).

Gandelbuon, blessé, le ventre ouvert, encore prêt à combattre, parcourt le champ de bataille en appelant Roland et les douze pairs. Roland gît à terre, mourant. Il dit à Gandelbuon la mort d'Olivier; il se fait porter hors du champ de bataille jusqu'à un « perron », puis il demande à Gandelbuon d'aller retrouver Charlemagne pour lui dire la mort de ses barons, le prier de venir les enterrer et lui remettre la garde de Bellaude (1123). Gandelbuon, malgré ses blessures, entreprend la douloureuse mission, à tout petits pas, sur son cheval épuisé (1145). Il rencontre Garin d'Anseüne (*Sayna*) qui amène trois mille Allemands (c'est le secours auquel il était fait allusion plus haut, à l'endroit où notre manuscrit présente une lacune). Gandelbuon dit à Garin la mort d'Olivier et de Roland; il demande en vain qu'on lui donne un cheval frais (1157). Garin et sa troupe poursuivent leur route vers Roncevaux. Gandelbuon continue d'aller vers Charlemagne. Il le rejoint (1170) et s'acquitte de son triste message (1199), tandis que Ganelon essaie de s'esquiver (1203). Douleur et lamentations de Charles; Nayme l'apaise et l'armée revient vers Roncevaux (1235). En chemin, long sermon de Nayme sur l'instabilité des joies humaines (1269).

Le poète nous ramène au champ de bataille. Garin et ses Allemands se sont bien battus : quinze mille Sarrasins sont morts, mais aussi quinze cents Allemands, et Garin a été pris avec deux compagnons et emmené à Luïserne par le Sarrasin Maladori (1298). Roland se meurt. Il fait à Dieu sa confession; il invoque la Vierge et Jésus et demande que le Seigneur le juge, non pas sur ses péchés, mais sur ce qu'il voit de lui maintenant (1372). Roland se meurt; un Sarrasin, Alimon de Marés, vient pour l'achever; un autre Sarrasin à l'âme courtoise, Falceron, essaie en vain d'empêcher cette honte : Alimon perce de son arme la poitrine de Roland. Falceron est descendu près du corps du baron; il lui relève un instant la tête; alors l'âme de Roland s'échappe. C'est Falceron qui dît sur le corps du héros de rapides paroles de regret, avant de fuir devant l'armée de Charlemagne qui approche (1423). Charles est entré dans la plaine de Roncevaux. Déjà, il a trouvé les corps gisants de chevaliers chrétiens et de leurs adversaires. Dans une prière fervente, il demande à Dieu le salut éternel de Roland et de ses compagnons, et il obtient que la clarté du jour persiste jusqu'à ce qu'il ait pu retrouver les corps de tous les Chrétiens : pendant trois jours la lumière du soleil ne s'éteindra pas (1492). Charles a trouvé le corps de son neveu (1496); alors commence un long regret qui se terminera par un aveu terrible de l'Empereur : Roland est à la fois son neveu et son fils (1626). Charlemagne a repris Durandart des mains de Roland, ce que nul autre n'aurait osé tenter; et, pour qu'aucun homme ne la touche après Roland, il est allé la jeter dans un grand lac (1607).

Alors arrive un jongleur, Portajoyas. C'est lui qui va retrouver le corps de Turpin et pleurer la mort de l'héroïque archevêque, d'un tel deuil que lui-même en meurt sur la place (1665).

Charles demande à Dieu de lui montrer, parmi les corps qui couvrent le champ de bataille, quels sont les Chrétiens; Dieu consent un nouveau miracle : un lion paraît qui, devant le corps de chacun des Chrétiens, frappe le sol de sa patte (1691). Charles ordonne de ramener en France les corps des douze pairs (1698).

Maintenant le conteur va parler de Bellaude. En ce beau jour de mai, dans un jardin où chantent les oiseaux, Aude est assise à l'ombre d'un pin; une de ses demoiselles la coiffe. Aude conte le songe qu'elle a fait : il lui semblait que le soleil s'éteignait; du ciel

un rayon de feu jaillit et la pénétra jusqu'au cœur : « C'est bon signe, dit une des demoiselles; vous reverrez aujourd'hui même Olivier et Roland » (1725). Sur le chemin passe un pèlerin; Aude l'appelle : « Pèlerin, frère, si tu viens de Saint-Jacques, dis où sont les pairs et le comte Roland. » — « Quatre jours sont passés, j'ai vu morts Olivier et Roland et tant d'autres. »

Pendant l'empereur, pour cacher son deuil à Bellaude, arrive avec son armée clairons sonnants (1758). Mais Aude sait la vérité : elle veut voir les corps des deux barons. Elle s'approche de celui d'Olivier et le salue, puis elle soulève le « paile » qui couvre le corps de Roland; elle donne au chevalier son premier baiser d'épousée, s'étend à son côté et le prend en ses bras d'une telle étreinte qu'elle se brise le cœur (1791).

Charles fonda une chapelle; il y fit enterrer la dame et le chevalier : quatre-vingts prêtres y prièrent pour leurs âmes. Puis il fait ramener les corps de ses autres barons, chacun en sa terre (1802).

.
.

L'épopée de Roncevaux présente dans *Ronsasvals* des traits que nous ne connaissons pas par d'autres œuvres; certains sont importants et d'une haute valeur dramatique : il ne serait pas indifférent de pouvoir en faire honneur à l'auteur du poème provençal. D'autres éléments du récit se rencontrent dans diverses compositions, antérieures ou postérieures à *Ronsasvals*, et il conviendra de déterminer les rapports qu'elles entretiennent avec celui-ci; mais aucune des œuvres conservées qui nous content la mort des douze pairs, la douleur de Charlemagne et des Français et la vengeance qu'ils tirent des Sarrasins, ne réunit tous les éléments certainement non originaux de *Ronsasvals*. Ainsi ce poème atteste un effort de combinaison dont on pourra apprécier le mérite⁽¹⁾.

1° *Galian*. — *Galian* est dans *Ronsasvals* un héros éphémère; il

⁽¹⁾ Ce mérite pourrait d'ailleurs revenir à un auteur antérieur dont le poète provençal aurait

traduit ou adapté l'œuvre, comme c'est le cas pour le *Fierabras* provençal.

n'apparaît guère que pour mourir glorieusement, en vrai fils d'Olivier, dans le même combat que son père retrouvé et vengé : soixante-dix vers (830-900) suffisent pour nous conter son arrivée au camp de Charlemagne, son adoubement, son départ pour la bataille, et nous dire sa naissance païenne, le nom de sa mère, Baracla, la passagère amie d'Olivier, son baptême, mais non pas son pays, ni les circonstances de sa venue vers son père; en sept vers (997-1004) nous voyons son entrée audacieuse sur le champ de bataille; il suffira encore de soixante-huit vers (1023-1090) pour que Galien retrouve Roland et Olivier, se fasse connaître, venge son père mort, dise sur lui les paroles d'adieu, se lance avec ses compagnons dans la mêlée, se batte terriblement et tombe mort « enantz que fos passet mieg jorn » (1088).

C'est une histoire bien différente que nous conte le roman de *Galien*, tel du moins que nous pouvons le restituer à l'aide des *Galien* en prose et des *Guerin de Monglane* en prose ou en vers⁽¹⁾. Ici Galien est né d'une mère chrétienne, Jacqueline, la fille du roi Hugon de Constantinople, que nous connaissons par le *Pèlerinage de Charlemagne*; il a quitté son pays avec son maître, Girart de Sezille, parce que, traité de bâtard par un de ses oncles, il a appris de Jacqueline le secret de sa naissance et il a résolu de

... chercher la terre et le pais
Tant qu'il avra trouvé Olivier le marchis.

Il est arrivé d'abord chez son grand-père, Renier de Jennes, de là à l'armée de Charles; il ne rejoint son père à Roncevaux qu'après de merveilleux combats; il se fait reconnaître de son père, dont il venge la mort, mais lui-même ne succombe pas : après s'être battu, lorsque

⁽¹⁾ Sur les *Galien* en prose l'on pourra consulter encore l'article de Gaston Paris dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII (1881), p. 221-239, et les notices de Léon Gautier dans ses *Épopées françaises*, 2^e édition, t. II et III. La seule version en vers qui nous soit conservée fait partie du *Guerin de Monglane* du manuscrit de Cheltenham; elle a été

publiée, avec les parties correspondantes des rédactions en prose, manuscrites ou imprimées, en 1890 : *Galiens li Restorés, Schlussstheil des Cheltenhamer Guerin de Monglane unter Beifügung sämtlicher Prosabearbeitungen zum ersten Mal veröffentlicht von Edmund Stengel (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, LXXXIV)*.

la nuit viendra, il veillera le corps de son père et le défendra des attaques d'un griffon; il se battra encore le lendemain, jusqu'à la venue de Charles, puis, au milieu des troupes françaises, jusqu'à la fuite de Marsile. Ces combats ne vont pas encore terminer ses romanesques aventures; il prendra le riche château de Monfusain et gagnera l'amour de la châtelaine, Gimarde, nièce de Baligant.

Galien n'apparaît dans aucune autre narration épique, française ou latine, Pseudo-Turpin ou *Carmen de prodicione Guenonis*, *Roland assonancé* ou *Roncevaux* rimé; il est tout aussi inconnu des *Spagna* en vers ou en prose, mais nous le retrouvons dans une autre composition italienne tardive, le *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna*⁽¹⁾ et cette fois avec des traits qui rappellent *Ronsasvals*.

Le *Viaggio* donne place dans le récit de la bataille à Roncevaux, du retour de Charlemagne et de la prise de Saragosse, au personnage de « Galeant, fiolio di Oliviere »; mais tout d'abord il nous dit, en détail, la naissance de ce nouveau héros. Alors que *Ronsasvals* se contente d'une allusion rapide, le *Viaggio* reprend, à sa manière, le conte du *Pèlerinage* avec toute la scène des « gabs »; toutefois, ce n'est pas de Constantinople qu'il s'agit : le roi dont Charlemagne vient visiter la cour est « do re di Portogallo », et en ce temps le roi et ses sujets « erano tutti Saraceni, e credevano in la fede di Apolino e di Macone ». Galeant, né des rapides amours d'Olivier et de la fille du roi de Portugal, est donc, comme le Galien de *Ronsasvals*, fils de païenne. Envoyé par le roi au secours de Marsile avec 300 cavaliers, il apprend de sa mère qu'il est fils d'Olivier. Il part, mais arrivé près de la vallée de Roncevaux, il décide de passer au parti des Chrétiens; ses cavaliers le suivent; « allora Galeant prese alquanto di sangue di quelli che erano morti, e fece la croce rossa sopra le arme a lui e

⁽¹⁾ Dans une note à son mémoire sur *La Chanson du Pèlerinage de Charlemagne (Romania, t. IV, 1880, p. 3, n. 1)*, Gaston Paris avait écrit : « Le Galien a passé en Italie sans doute des le XII^e siècle et y a peut-être pris la forme ordinaire d'un poème franco-italien. Ce poème s'est perdu; mais un résumé assez altéré s'en est conservé dans le roman en prose publié par A. Geruli sous le titre *Viaggio di Carlo Magno in Ispagna*. » M. Michele Cutilano fait même cette hypothèse : « E chi ro che la nar-

razione del *Viaggio* non deriva del *Voyage (Pèlerinage à Jerusalem)*, bensì da un Galien o meglio, secondo la ragionevole ipotesi di Gaston Paris, da un Galeant franco-italiano, trasformazione a sua volta di un Galien perduto » (*La Spagna*, I, 214). La comparaison avec *Ronsasvals* oblige à compléter cette hypothèse : le roman de *Galien*, en quelque langue qu'il ait été composé, a dû déjà être inséré dans un récit de Roncevaux, antérieurement à *Ronsasvals* et au *Viaggio*.

tutti li cavalieri soi ». Il secourt Roland, rejoint Olivier et le venge; il ne meurt pas sur le champ de bataille comme dans *Ronsasvals*, il assiste au retour de Charlemagne comme dans *Galien*; il recevra de l'empereur l'épée de Roland (Dodindarna); il sera constitué, avec Ogier le Danois, gardien de l'oriflamme; il assurera le succès des Chrétiens devant Saragosse et mourra là, après avoir rendu Durandal à Charlemagne.

La version de *Galien*, avec Constantinople et la chrétienne Jacqueline, est d'accord avec le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem*; *Ronsasvals* et le *Viaggio* en présentent une forme altérée où la mère de Galien est devenue une païenne, et il est peu probable que cette altération se soit produite indépendamment dans les deux œuvres ou dans leurs sources particulières; elle se comprendrait dans le *Viaggio*, qui fait naître Galeant en Portugal et rend par là plus vraisemblable sa prompte intervention en pleine bataille de Roncevaux, mais elle est à peu près sans intérêt dans *Ronsasvals*, où Galien, parti on ne sait d'où, arrive à Roncevaux après être passé chez Renier de Gènes, puis au camp de Charles, etc. D'autre part *Ronsasvals* est d'accord avec *Galien* contre le *Viaggio* pour ce passage de Galien par le camp de Charlemagne avant son entrée dans la bataille. Nous retrouverons ce même accord et cette même opposition à propos du message de Gondebeuf, sans pouvoir là encore faire sortir le récit du *Viaggio* d'une version analogue à celle de *Ronsasvals*, dont il se sépare pour la mort de Gondebeuf. Il y a donc lieu d'admettre, entre le récit de *Galien* et ceux de *Ronsasvals* et du *Viaggio*, un intermédiaire qui a fait de la mère de Galien une païenne.

On peut encore expliquer par là l'accord partiel de *Ronsasvals* et du *Viaggio* pour la mort de Galien, à Roncevaux ou à Saragosse, mais toujours dans les limites de l'histoire de Roncevaux, par opposition au roman de *Galien* qui fait longuement survivre le fils d'Olivier. Mais la mort prompte de Galien ajoute si heureusement au dramatique du récit que le trait aurait pu être imaginé indépendamment par deux conteurs, qui ne se seraient pas cependant rencontrés pour fixer le point précis de la mort du jeune héros. La médiocrité générale des inventions du *Viaggio* ne nous invite pas à lui faire partager avec *Ronsasvals* le mérite de celle-ci, et l'hypothèse d'une source commune pour ce détail reste la plus vraisemblable.

2° *Gandelbuon*⁽¹⁾ le *Frison*. — Ni le *Roland* d'Oxford, ni la *Karlamagnus Saga*, ni la *Spagna* ne connaissent ce personnage; il paraît dans le *Roland* rimé, le *Pseudo-Turpin*, *Anseïs de Carthage*, *Galien*, *l'Entrée d'Espagne*, la *Prise de Pampelune*, et le *Viaggio*; dans *Ronsasvals* il a une place importante.

En ne tenant compte que des œuvres qui disent les journées de Roncevaux, nous constatons que, pour le *Roland* rimé et aussi le *Viaggio*, Gondebeuf n'a pas pris part au combat, puisqu'il survit aux douze pairs, sans qu'à un moment quelconque il ait quitté le champ de bataille; il n'entre d'ailleurs en action que pour la mise en accusation de Ganelon et la poursuite du traître en fuite.

Le *Pseudo-Turpin*, qui comme parmi les principaux chevaliers (*expugnatores majores*) de l'armée de Charles (ch. xi) *Gandelbodus rex Frisiae*, place son tombeau à Belin avec celui d'Olivier : il avait donc, pour cet auteur, pris part aux combats de Roncevaux et y avait trouvé la mort, ou bien il était mort peu après les pairs. La situation est analogue dans *Galien* et dans *Ronsasvals* qui font combattre Gondebeuf à Roncevaux sans le faire mourir sur le champ de bataille même. Il est clair que le *Gandelbuon* de *Ronsasvals* est inspiré de très près du Gondebeuf de *Galien*, mais avec des différences qui peuvent provenir d'une forme de *Galien* peut-être antérieure à celles qui nous ont été conservées.

3° *L'appel du cor et le message de Gandelbuon*. — Par trois fois le cor de Roland a sonné « à longue haleine » son appel de détresse; à la troisième fois Charles n'a plus douté de la trahison de Ganelon et du péril des Chrétiens, et il a ramené son armée à la bataille; ainsi dans le *Roland* d'Oxford et dans les *Roland* rimés et dans la *Spagna*, ainsi encore dans le *Viaggio*, mais non pas dans *Ronsasvals*. Dans le poème provençal Roland sonne deux fois, nous savons de quel souffle, mais il ne fait pas entendre ce troisième appel qui dans les autres versions ramène Charlemagne : c'est le message de Gandelbuon qui éclairera l'Empereur et lui fera donner l'ordre de retour.

⁽¹⁾ La forme *Gandelbuon* s'accorde mieux que toutes les autres formes données par les textes français avec le *Gandelbodus* du *Pseudo-Turpin* : le *Roland* rimé (C et V, vi) a *Gande-*

bueuf, la *Prise de Pampelune* a *Gondelbuef*, le *Viaggio* cache la même forme sous son étrange *Gonduel Bajfonez*; mais seul *Ronsasvals* garde à la fois un *u* et un *l*, comme la forme latine.

De fait, la mission donnée à Gandelbuon par Roland perdrait fort de son intérêt si Charles s'était décidé à secourir son neveu avant l'arrivée de l'héroïque roi de Frise, et le rôle attribué à celui-ci devait naturellement entraîner un rédacteur à supprimer l'effet produit ailleurs par les appels du cor. Aussi bien, cela s'est produit déjà dans le *Galien* en vers, où Roland sonne trois fois, mais où les chevaliers de Charles ne s'adoubent « pour venger les morz » qu'après que Gondebeuf a conté le désastre. Nouvel exemple d'accord de *Rousasvals* avec *Galien*, de désaccord avec le *Viaggio*.

4° *Le « gab » et le cor de Roland.* — Quand Roland se décide, au vers 925 de *Ronsasvals*, à sonner du cor pour avertir Charles,

De tal vertut vay lo graylle sonier
 Que li aucels que l'auziron sonier
 La vos del graylle lur fes lo cor crabier,
 E las venas del cor si vay trenchier :
 929 Lo sanc del cor li vay per lo gravier.

Le trait rapporté par les v. 928-929, l'éclatement des veines de Roland dans son effort pour appeler l'Empereur, est bien connu, mais il n'en est pas de même des v. 926-927.

Pourtant, dans le *Viaggio*, le souffle puissant du cor de Roland fait que « li cavalli, li quali erano in lo campo di Carlo quasi si inginocchiavano in terra » et, un peu plus haut, c'est bien d'oiseaux qu'il est question. C'est dans la scène des « gabs » des douze pairs chez le roi de Portugal : on sait que dans le *Pèlerinage* (469-481) Roland se vante de sonner si fort de l'olifant que lui prêterait le roi Hugon qu'il ferait claquer les portes de la ville, voler les fourrures du roi et même les poils de ses « guernons ». Or voici ce que dit le *Viaggio* : « Allora Rolando cominciò lo suo avvanto e disse : « Se io « sonasse lo mio corno quanto potesse, io farei cadere li uccelli che « volano per morti in terra ». Encore que les deux traits de *Rousasvals* et du *Viaggio* ne se présentent pas au même moment du récit, il paraît légitime de les rapprocher et d'en conclure qu'ici encore, comme pour la naissance païenne de Galien, le poème provençal et le roman italien ont puisé à une même tradition, par ailleurs inconnue, ou suivi un même modèle disparu ; ce modèle pourrait être le

Galien, ou le *Ronceraux* augmenté de *Galien*, auquel ils doivent la naissance païenne de Galien.

5° *Durandart*. — Durandart est, comme d'autres épées de héros, l'œuvre du forgeron Galant; *Rousasvals* est d'accord sur ce point avec nombre de poèmes épiques : *Raoul de Cambrai*, *Doon de Maïence*, *Huon de Bordeaux*, etc. Mais il fait aussi état d'autres traditions⁽¹⁾, soit pour les conditions de la fabrication de l'épée, soit pour sa destruction par Charlemagne après la mort de Roland : sur ce dernier point *Rousasvals* est partiellement en accord avec la *Spagna* et le *Viaggio*, mais aussi avec la *Karlamagnus Saga*; ce qui amène à supposer que l'auteur de *Rousasvals* a emprunté ce détail à une source qui avait fait place au récit conservé par la *Saga*.

6° *Roland, neveu et fils de Charles*. — Le long regret que, dans *Rousasvals*, Charlemagne fait de Roland, quand il le trouve « mort en la planha », et que rythme, au cours de sept laisses, l'appel répété « Bel neps Rollan », s'achève, après de grands élans lyriques, par ce déchirant aveu, rapide et comme murmuré :

1623 Bel neps, yeu vos ac per lo mieu peccat gra:
De ma seror e per mon falhimant,
Qu'ieu soy los payres, tos oncles eyssamant,
E vos, car senher, mon neps e mon enfant.

Cette mystérieuse histoire nous est connue. La *Karlamagnus Saga* en fait, d'après un texte français perdu, le récit dont nous empruntons le résumé à Gaston Paris⁽²⁾.

⁽¹⁾ Notamment dans le passage où est décrit l'armement de Juzian, le neveu de Marsili (v. 39-48) :

Contra s'espeya non ha nulli garimant,
Sesta lon par d'aquella de Rollan,
Que andoas son laytas a la fabrega de Galan,
L'una les lo payre e l'autra los l'enfant v. 39-42.

L'idée que Galant ne travaille pas seul à sa forge se retrouve ailleurs : dans *Fierabras*, il a deux frères, Auritas et Munificans, et c'est ce dernier qui fit Durandart; de même dans *Muunt*; dans *Doon de Maïence* il a un aide

qu'il a instruit. Mais la mention du fils de Galant paraît jusqu'à présent ne se rencontrer que dans *Rousasvals*.

⁽²⁾ *La Vie de saint Gilles par Guillaume de Berneville, poème du XI^e siècle*, publiée par Gaston Paris et Alphonse Bos (S.A.F.E., 1881), p. lxxv. Le résumé que Gaston Paris avait donné dans *l'Histoire poétique de Charlemagne*, p. 378, est plus sommaire. Voir aussi un article du Père B. de Gaillier sur *La Légende de Charlemagne. Le pèche de l'Empereur et son pardon* dans *Rec. de trav. offerts à M. Clavis Brunel*, t. I, Paris, 1955, p. 490-503.

«Charlemagne, étant revenu à Aix après son couronnement à Rome, y trouva sa sœur Gisle et eut avec elle un commerce coupable. Plus tard il confessa tous ses péchés à l'abbé Egidius, excepté celui-là. Egidius lui donna l'absolution et alla dire la messe. Et pendant qu'il disait sa messe, Gabriel, l'ange de Dieu, vint et déposa un écrit sur la patène. Et il y avait dans l'écrit que le roi Charlemagne ne s'était pas confessé de tous ses péchés. L'écrit révélait le péché commis, et ajoutait qu'il fallait marier au plus tôt la jeune princesse à Milon d'Angers; dans sept mois, elle mettrait au monde un fils auquel on devait donner le nom de Rollant. Egidius porte l'écrit au roi et lui en fait lecture : le roi tombe à ses pieds, avoue sa faute, et, conformément à l'écrit, donne sa sœur à Milon, qu'il fait duc de Bretagne. Sept mois après naît un garçon qu'on appelle Rollant : l'abbé Egidius se charge de le faire élever.»

De rares textes tardifs⁽¹⁾ font à ce conte des allusions rapides et hésitantes; il est d'autant plus curieux d'en trouver la mention explicite dans *Ronsasvals*, d'ailleurs sans la moindre allusion à saint Gilles, ce qui laisserait supposer que la source du poème provençal n'était pas tout à fait semblable à celle de la *Karlamagnus Saga*.

Pour nous en tenir au seul *Ronsasvals*, il apparaît que son auteur a puisé à une tradition assez riche, où il a su cueillir des traits rares et de valeur dramatique certaine⁽²⁾.

7° *Belle Aude*⁽³⁾. — On sait le peu de place que tient dans le *Roland* d'Oxford la mort d'Aude : à Aix, au retour des Chrétiens, Aude demande à Charlemagne où est Roland, son fiancé; Charles dit la mort de Roland, Aude tombe à terre; Charles la croit évanouie : elle est morte. Les autres versions françaises ont, à ce moment de leur récit, un long épisode qui fait voyager à travers la France la belle Aude tenue dans l'ignorance du sort de son frère et de son fiancé jusqu'au moment où Charles est obligé d'avouer la mort des deux barons et de montrer à la jeune fille leurs corps sanglants. Celle-ci

⁽¹⁾ Voir ces textes dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, p. 378, et en appendice à l'Introduction de l'édition de la *Vie de saint Gilles*.

⁽²⁾ Dans la *Spagna* (Cant. XXXVII, ott. 4, ed. M. Catalano, III, p. 123) Charlemagne dit à son neveu mort : « Cara mia speme, nepote e

figliuolo », comme dans *Ronsasvals* « mon nep e mon enfant », mais sans la précision que donne le poème provençal.

⁽³⁾ Vers 1699-1801. *Ronsasvals* dit tantôt *Auda* et tantôt *Belauda* comme l'*Entrée d'Espagne* et déjà le *Roland* rimé et *Galien*.

veut rester seule avec les deux corps dans l'église où on les a déposés, puis elle sort, se confesse, appelle la mort souhaitée, fait ses adieux à tous et tombe. Les versions italiennes procèdent d'une rédaction analogue, tandis que *Ronsasvals* a profondément modifié l'épisode en un raccourci de temps et avec une unité de lieu qui lui donnent un caractère vraiment scénique; la grâce des tableaux, la simplicité des moyens, la brièveté et le naturel des discours assurent à toute cette partie du poème une valeur exceptionnelle. Quelle que soit l'originalité de ce récit, on y trouve des traits essentiels de la narration du *Roland* rimé: le songe terrifiant, l'interprétation consolante, la feinte joie prescrite par Charles sur le conseil de Naïme⁽¹⁾.

Ainsi *Ronsasvals* vient s'accorder avec les versions italiennes pour établir l'existence d'une composition où l'épisode de la belle Aude, tel que le conte le *Roland* rimé, se joignait, avec la fin de *Durandal*, et peut-être le souvenir de la naissance incestueuse de Roland, au *Roncervaux-Galien*.

Le ton de *Ronsasvals* est, comme il convient, très différent de celui de *Roland à Saragosse*, et la liberté d'invention y paraît moindre, mais non pas la liberté de combinaison, ni le souci psychologique, et la présentation dramatique y est encore plus saisissante, presque plus théâtrale.

III. — CONCLUSION.

Nous ne croyons pas indispensable de reprendre ici dans le détail une comparaison, qui a déjà été instituée ailleurs⁽²⁾, entre les deux poèmes du manuscrit d'Apt, du point de vue de la présentation et du style, de la langue, du lexique et de la construction métrique. Il nous suffira d'en résumer les traits les plus notables et de chercher ce que nous pouvons en conclure sur la composition de ces œuvres.

1° Toutes deux présentent des combinaisons de traditions qui se rencontraient peut-être dans une œuvre épique antérieure, française ou provençale, de plus vastes proportions.

⁽¹⁾ Dans le *Roland*, Charlemagne promet à Aude un autre époux; dans *Ronsasvals*, elle ne lui en laisse pas le temps, mais l'idée n'a pas disparu: c'est Aude qui, dans la triple résignation de sa douleur, dit à Charlemagne

qu'il n'est pas besoin de mener grand deuil et qu'il peut la marier en haut lieu, mais elle dit aussi à part elle: « Ne plaise au Dieu de justice que je sois maintenant à aucun homme. »

⁽²⁾ *Romania*, t. LXIX (1946-1947), p. 317.

2° Toutes deux ont pu détacher de cette œuvre antérieure des épisodes limités, pour les enfermer dans une forme de caractère plus dramatique.

3° Elles content sur un même ton digne et relevé, qui n'exclut pas des possibilités de comique, mais garde aux personnages convenance et grandeur.

4° Elles sont composées en laisses de décasyllabes assonants, avec le même mélange d'alexandrins le plus souvent expressifs, de valeur affective ou dramatique.

5° Elles se donnent les mêmes libertés pour le compte des syllabes.

6° Elles offrent des vers identiques ⁽¹⁾.

7° Elles sont écrites dans la même langue littéraire méridionale, mêlée de traits français facilement intelligibles, notamment des assonances de type français ou mixte.

8° Elles présentent quelques particularités semblables de syntaxe.

9° Elles donnent des images de civilisation très voisines: pour l'armement en particulier, leur vocabulaire technique coïncide sur la plupart des points.

10° Elles usent, pour des effets semblables, mais non comme facilité de développement, du procédé de répétition ou de rappel de vers, isolés ou en petits groupes.

C'en serait assez pour qu'on fût tenté de conclure que les deux poèmes sont dus à un même auteur, si, en dehors des différences que rendait nécessaires la dissemblance des sujets, l'un héroïque et l'autre héroï-comique, l'on ne relevait pas entre les deux œuvres des différences matérielles assez nombreuses et des différences de proportion dans l'usage commun de certains traits :

a. Les deux poèmes mêlent des alexandrins aux décasyllabes, mais dans des proportions bien différentes : *Ronsasvals* a 45 alexandrins pour un total de 1802 vers, soit 2,5 %; *Roland à Saragosse* en a au

⁽¹⁾ L'auteur de *Ronsasvals* (ou peut-être un de ses modèles) s'était permis des emprunts, de lecture ou de souvenir : ainsi un épisode du *Roland* rimé (l'« amirat de Fronlals ») fut trans-

féré assez singulièrement à Charlemagne par *Ronsasvals*, qui en a gardé une dizaine de vers avec leurs rimes en *-als*; cf. *Romania*, t. LXVI, (1940-1941), p. 463-464.

moins 70 pour 1410 vers, soit 5 %; peut-être l'emploi dans *Ronsasvals* est-il plus nettement expressif.

b. Les types d'assonances, peu variés dans *Roland à Saragosse* (trois seulement), le sont bien plus dans *Ronsasvals* (treize); pas d'assonances féminines dans le premier, sept laisses féminines sur 51 dans le second; les divers types se succèdent sans ordre dans le premier, ils obéissent dans le second à des règles strictes d'alternance; enfin, les laisses sont en moyenne beaucoup moins longues dans le premier que dans le second.

c. Les emplois syntactiques semblables ne se présentent pas dans des conditions identiques : valeur passée du conditionnel fort en *-ra* mieux établie pour *Ronsasvals* que pour *Roland à Saragosse*, périphrases avec *anar* et infinitif ou gérondif en proportion inverse dans les deux œuvres; et indiquant la simultanéité en tête d'une proposition liée à une temporelle (*quan. . . et*) moins habituel dans *Roland à Saragosse* que dans *Ronsasvals*.

d. Il y a des différences dans l'armement et dans la manière de le présenter, notamment pour les *caussas de fer*, pour le harnais du cheval; dans l'emploi des pierreries, dans le vocabulaire technique.

e. Différences dans les habitudes d'expression, en particulier pour les débuts de phrase et pour l'expression des grands nombres.

f. Différences de proportion pour les répétitions de vers, plus fréquentes dans *Roland à Saragosse* : 30 pour 1410 vers, contre 20 seulement dans *Ronsasvals* pour 1805 vers.

g. Différence d'attitude du conteur : il n'apparaît pas dans *Roland à Saragosse*, tandis qu'il intervient dans *Ronsasvals*.

Comment concilier tant de ressemblances profondes avec des dissemblances qui paraissent dues sans doute plus à des tendances qu'à un propos délibéré, et qui sont d'autant plus significatives qu'elles portent sur des faits d'automatisme de forme et de pensée?

Les hypothèses possibles sont peu nombreuses : les deux œuvres sont ou bien du même auteur, ou de deux auteurs indépendants, ou de deux auteurs ayant une relation quelconque.

La première hypothèse rend compte des ressemblances; elle pourrait s'accommoder des différences, si l'on admettait que les deux œuvres appartiennent à des moments de l'activité de l'auteur assez différents pour que ses habitudes de langage, ses manies d'écrivain aient pu se modifier.

La deuxième hypothèse rendrait difficilement compte des ressemblances profondes et des coïncidences matérielles, à moins qu'on ne suppose que les deux auteurs ont puisé à une même source unique, qui leur aurait fourni ce qu'ils ont de pareil en forme, fond et ton. Cela déplacerait le problème : il y aurait un auteur unique, mais nous le retrouverions à travers deux démembrements indépendants; tout ce que nous disons à la fois des deux poèmes vaudrait pour l'unique auteur de leur pensée commune; les différences resteraient au compte des emprunteurs. La diversité des agencements de laisses et d'assonances s'expliquerait assez mal dans cette hypothèse, à moins que l'on ne veuille y voir une innovation des imitateurs ou de l'un d'eux.

La troisième hypothèse comporterait des modalités diverses. On pourrait songer à deux auteurs contemporains et ayant entre eux des rapports permettant des communications d'idées ou même de textes, parlant même langue et ayant mêmes goûts, sauf menues particularités personnelles; mais les ressemblances de ton, d'esprit, de manière, paraissent trop profondes pour s'expliquer par des relations, même proches. Au contraire, si l'on avait affaire à deux auteurs, contemporains ou presque, dont l'un serait l'élève ou l'imitateur de l'autre, aurait appris de celui-ci la technique des vers, le sens dramatique et le ton du beau conte, les ressemblances de fond et de forme et les emprunts se trouveraient expliqués, et aussi les différences de disposition ou de détail. Il ne resterait qu'à se demander lequel des deux a exagéré l'usage de tel ou tel procédé plus discret chez le prédécesseur, lequel a voulu au contraire ramener à de sages et utiles proportions l'emploi fastidieux de tel autre tour trop facile.

Cette hypothèse, dans la forme que nous venons de lui donner, serait assez satisfaisante; mais elle n'est au fond qu'une variante de la première, et rien ne permet de choisir entre l'auteur unique à des moments divers et les deux auteurs successifs et solidaires.

Dans l'un et l'autre cas, les deux œuvres supposent l'existence

d'un milieu de culture où persistait le goût des lettres provençales, la connaissance des traditions épiques de France et de leur forme poétique, la pratique d'une technique littéraire avertie et habile, le sens psychologique, le respect de la noblesse morale.

Nous ne saurions situer ce milieu avec exactitude dans le XIV^e siècle qu'indiquent les faits de langue tels que l'emploi abusif des périphrases avec *anar*; le maintien voulu de l'assonance au milieu de rimes peut n'être qu'affectation littéraire et n'oblige pas à remonter plus haut; rien ne s'opposerait à ce que les deux poèmes fussent tenus pour contemporains de la *Vie de saint Honorat* de Raimon Ferat et de la *Vie en prose de sainte Douceline*, attribuables au début du XIV^e siècle.

Ils ne présentent pas de trait dialectal qui invite à les situer dans une région méridionale autre que la Provence propre. C'est tout ce que nous pouvons tirer de textes non rimés, et qui ne comportent aucune allusion géographique, aucun mot d'aspect certainement régional.

L'on doit aussi se demander ce qu'étaient (en admettant qu'ils fussent deux) l'un ou l'autre auteur, évidemment bons connaisseurs de la littérature et de la langue épiques françaises. On serait tenté d'en faire deux jongleurs en raison du rôle épisodique donné au *juglar* Portajoyas⁽¹⁾ dans *Ronsasvals* et de la grande largesse faite par Charlemagne dans *Roland à Saragosse* (1285-1287) à un autre jongleur.

On pourrait aussi bien apercevoir un clerc à travers le Turpin de *Ronsasvals* et l'adaptation que fait celui-ci, d'après saint Matthieu, de la prédication du Christ sur le Jugement dernier; d'ailleurs il y a dans *Roland à Saragosse* une raillerie (785-790) peu plaisante pour les jongleurs. Mais il est certain que chacun de nos deux poèmes dénote une main experte d'homme de métier écrivant sans doute pour un public en état d'en apprécier les mérites.

M. R.

⁽¹⁾ Si le personnage du jongleur Portajoyas ne nous est connu que par *Ronsasvals*, ce nom, ou du moins le nom très voisin de Portajoya,

était au XIII^e siècle attribué dans le Midi à des jongleurs; cf. A. Jeanroy, *Jongleurs et troubadours gascons*, Paris, 1923, p. 23 et p. v, note 2

LE THÉÂTRE RELIGIEUX

EN LANGUE FRANÇAISE

JUSQU'À LA FIN DU XIV^E SIÈCLE.

Par suite de circonstances qui nous échappent, nos devanciers n'ont traité ce sujet que fort incomplètement⁽¹⁾. Nous croyons devoir combler cette lacune en énumérant ici, dans un ordre à la fois logique et chronologique, les œuvres qu'ils ont négligées ou qui ont été découvertes postérieurement à la publication de notre tome XXIII (1856)⁽²⁾, qui terminait la période du XIII^e siècle.

LE THÉÂTRE RELIGIEUX AVANT LE XIV^E SIÈCLE.

Toutes les œuvres dramatiques françaises antérieures au XIV^e siècle, sauf les deux « jeux » de saint Nicolas et de Théophile, se rattachent, comme les drames liturgiques dont elles sont issues, aux deux mystères essentiels de la foi chrétienne, l'Incarnation et la Rédemption, aux deux fêtes insignes de l'Église, Noël et Pâques.

⁽¹⁾ Deux notices seulement lui ont été consacrées : l'une (t. XX, p. 627) concerne le *Jeu de saint Nicolas*, de Jean Bodel, l'autre (*ibid.*, p. 775), le *Miracle de Théophile*. Toutes deux sont de Paulin Paris. De ces textes nous avons des éditions récentes : le *Jeu de saint Nicolas*, éd. par A. Jeanroy, 1925 (*Classiques français du Moyen Âge*, n° 48); le *Miracle de Théophile*, éd. par Grace Frank, 1925 (n° 49).

⁽²⁾ Nous signalerons ceux des travaux récents, consacrés à ces œuvres, qu'il y a intérêt à connaître; on trouvera d'autres indications bibliographiques dans l'ouvrage de L. Petit de Julleville, *Histoire du Théâtre en France. Les Mystères* (Paris, 1880) et dans le *Manuel bibliographique de la littérature française du moyen âge* de M. Robert Bossuat (Paris, 1951), complété par deux suppléments en 1955 et 1961.

CYCLE DE NOËL. — *Le Jeu d'Adam* (*Ordo representationis Adae*), en 943 vers dont la plupart sont des octosyllabes⁽¹⁾, fait partie du cycle de Noël, puisque le péché originel a déterminé l'Incarnation. Écrit en Normandie, vers la fin du XIII^e siècle, il se compose de trois parties, dont la seconde se rattache assez mal au sujet : la chute de nos premiers parents et leur expulsion du Paradis terrestre, le meurtre d'Abel, le défilé des prophètes prédisant la Rédemption. Il tient encore très étroitement au drame liturgique, puisque, dans les deux premières parties, les versets de la Genèse, chantés par un chœur, précèdent les scènes qui les dramatisent et que, dans la troisième, les paroles des prophètes sont empruntées aux livres bibliques mis sous leurs noms. Des rubriques en latin, assez développées, donnent sur la mise en scène, déjà très riche, les détails les plus précis. Il en ressort que la représentation avait lieu non dans l'église même, comme celle des drames liturgiques, mais sous le porche.

C'est encore au cycle de Noël que se rattachent les plus anciens textes dramatiques en langue provençale, le fragment de « Nativité » ou « Jeu des Trois Rois » découvert à Périgueux et *l'Esposalizi de Vostra Dona*⁽²⁾.

Le manuscrit 617 du Musée Condé, à Chantilly, contient deux *Nativités*, qui pourraient être considérées comme formant une œuvre unique, car c'est la même action qui se poursuit de l'une à l'autre. M. Gustave Cohen, qui en a publié le texte, les a datées d'abord du XIV^e siècle⁽³⁾, puis de la fin du XIII^e⁽⁴⁾. Cette dernière opinion paraît improbable : dans la seconde des *Nativités* figure un rôle de « sot »

⁽¹⁾ Trois tirades sont en décasyllabes. Les éditions de V. Luzarche (Tours, 1854) et de L. Palustré (Paris, 1877) sont défectueuses; celle de K. Grass, *Das Adamspiel, anglo-normannisches Gedicht des XII. Jahrhunderts* (Halle, 1891; 2^e édit., 1907; dans *Romanische Bibliothek*, t. VI), est précédée d'une étude linguistique détaillée; celle de P. Studer, *le Mystère d'Adam, un anglo-norman drama of the XII. Century* (Manchester, 1918), est un modèle d'édition critique. Des traductions ou adaptations en français moderne sont dues à H. Châmail, Cassies des Brulles et G. Cohen; la première *Mystère d'Adam...* (Paris, 1925), en vers, ne comprend que la partie initiale; la

seconde (*Anthologie du Théâtre français au Moyen Âge : Le Théâtre sérieux*, Paris, 1927, p. 5-41) ne donne pas la fin; la troisième lui donne une grande place à l'élément musical (*Jeu d'Adam et d'Ève, transposition littéraire de G. Cohen, adaptation musicale de J. Chailley* (Paris, 1930).

⁽²⁾ Pour ces deux textes, voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII (1949), p. 431.

⁽³⁾ *Mystères et Moralités du manuscrit de Chantilly 617* (*Bibliothèque française du XV^e siècle*, t. XXV, Paris, 1920), Introduction, p. CLXXII.

⁽⁴⁾ *Le Théâtre en France au Moyen Âge. I : Le théâtre religieux* (Paris, 1930), p. 29.

inadmissible au XIII^e siècle, bien peu vraisemblable encore au XIV^e; l'état de la langue, d'où a disparu toute trace de déclinaison, indiquerait plutôt la fin du XV^e siècle.

CYCLE DE PÂQUES. — Le petit drame des *Trois Maries* est tout à fait en dehors de la tradition dramatique en langue vulgaire⁽¹⁾. C'est un décalque d'un drame liturgique des plus simples, qui n'est lui-même qu'une paraphrase du fameux trope : *Quem quaeritis in sepulcro, o Christicolae?* Il se compose de sept répliques, revêtant des formes strophiques variées, échangées entre l'Ange et Madeleine. Ce texte paraît antérieur de quelques décades au manuscrit, qui est du milieu du XIII^e siècle.

Il ne nous est resté que des fragments de deux autres *Résurrections* du même siècle, dont le sujet, plus étendu, était aussi plus largement développé.

La plus ancienne, que l'on peut dater du milieu du XIII^e siècle, se compose de huit scènes qui conduisent l'action depuis la requête de Joseph d'Arimathie à Pilate jusqu'à l'arrestation de Joseph⁽²⁾. A en juger d'après le développement donné à celles-ci, le drame complet devait atteindre et même dépasser deux mille vers. Il présente deux particularités notables : il est précédé d'un prologue en vers, où est décrite en détail la mise en scène, qui ne comporte pas moins de onze *estaus* ou *mansions*; d'autre part, les répliques sont interrompues çà et là par des vers narratifs, généralement en distiques, où sont données aux acteurs des indications précises sur leur jeu⁽³⁾.

Cette œuvre n'a été connue pendant longtemps que par un seul manuscrit (Bibl. nat., fr. 902) exécuté en Angleterre vers le début du

⁽¹⁾ Ce texte, découvert par H. Loriquet, vers 1903, dans un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Reims, a été d'abord imprimé par cet érudit dans le *Catologue des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (t. XXXVIII); il a été de nouveau publié par P. Meyer dans *Romania* (t. XXXIII, 1904, p. 239), sous le titre *Les trois Maries*.

⁽²⁾ Pour le détail de ces scènes, voir l'édition d'Oxford (citée ci-dessous), p. cvii. La dernière est dans le ms. C seulement.

⁽³⁾ Ces indications semblent parfois destinées à avertir les spectateurs de jeux de scène qui ont pu leur échapper. Sur les discussions qui se sont engagées à ce sujet, voir édit. d'Oxford, p. cxiii.

xiv^e siècle⁽¹⁾. En 1929, un autre manuscrit, plus ancien d'un demi-siècle au moins, mais incomplet lui aussi de la fin, a été découvert en Angleterre; il est entré au British Museum, où il porte la cote *Additional 45 103*⁽²⁾.

Les deux manuscrits, qui déroulent dans le même ordre les mêmes scènes, où apparaissent les mêmes personnages, sont, quant au fond, extrêmement voisins, mais très divergents pour la forme. La copie *C* est beaucoup plus prolixe (522 vers contre 371 dans *P*), la langue y est plus évoluée, les vers faux y sont plus nombreux : aussi a-t-on pu avec vraisemblance émettre cette hypothèse que le copiste écrivait de mémoire⁽³⁾. Les seules divergences dignes d'être notées sont les suivantes : dans le prologue, qui compte 34 vers dans *C* contre 24, un plus grand nombre de localités et de personnages sont mentionnés ; les vers narratifs sont plus nombreux (65 contre 54) ; enfin dans *C* figure une scène que les textes évangéliques ne mentionnent pas : Joseph d'Arimathie était retourné au Calvaire après la descente de croix pour empêcher le « saint cors » d'être profané; il est arrêté par les gardiens et livré par eux à Caïphe.

Un autre drame, de même forme, sur le même sujet, a été découvert à Sion (Valais) par Joseph Bédier, en 1895⁽⁴⁾. Nous n'en avons conservé que deux fragments, séparés par une lacune d'environ 80 vers, due à la perte d'un feuillet. Dans le premier fragment, de 42 vers, Adam salue du fond des Limbes la venue prochaine du Sauveur, et les gardiens du tombeau, frappés de panique, prennent la fuite. Le second, de 45 vers, comprend, moins le début qui manque, le sermon final prononcé par Jésus lui-même. Le texte de

⁽¹⁾ Éditions d'après ce seul manuscrit : par A. Jubinal, *La Résurrection du Sauveur* (Paris, 1834); par L. Monmerqué et Francisque Michel, *Le Théâtre français au Moyen Âge* (Paris, 1839), p. 10; par W. Foerster et E. Koschwitz (*Altfranzösisches Übungsbuch*, t. I, 5^e édit., 1915), p. 214; par F.-E. Schneegans, *La Résurrection du Sauveur* (Strasbourg, 1925; *Bibliotheca romanica*, n° 363); sur cette dernière édition, voir un important compte rendu de M. Mario Roques dans la *Romania*, t. LII (1926), p. 561; enfin par Miss Jean Gray Wright, *La Résurrection du Sauveur, fragment de jeu* (*Clas-*

siques français du Moyen Âge, n° 69, 1931).

⁽²⁾ Édition d'après les deux manuscrits : *La Sainte Résurrection, from the Paris and Canterbury mss. Edition begun by the late Professors T. Atkinson Jenkins and J. M. Manly and completed by Mildred K. Pope and Jean Gray Wright* (Oxford, 1943; *Anglo-norman Text Society*, IV).

⁽³⁾ Ed. d'Oxford, p. cxxxiii.

⁽⁴⁾ L'édition donnée par J. Bédier (*Romania*, t. XXIV, 1895, p. 87 ss.) a été reproduite par M^{me} Grace Frank dans son édition de *La Passion d'Antun*, p. 161 et 164.

ces deux fragments se retrouve exactement, sans la lacune qui les sépare, dans la version Biart de la *Passion d'Autun* (cf. ci-dessous p. 187-8), ce qui permet de restituer la partie manquante. Partiellement inspiré par l'*Évangile de Nicodème*, ce curieux texte, à en juger par l'état de la langue, remonte à l'extrême fin du XIII^e siècle.

LE THÉÂTRE RELIGIEUX AU XIV^e SIÈCLE.

LES JEUX DE LA NATIVITÉ ET DE LA RÉSURRECTION.

Le fait capital, dans l'histoire du théâtre religieux au XIV^e siècle, est la place prépondérante qui y est faite au thème de la Passion. Il ne faudrait pas en conclure que les autres thèmes ont été complètement délaissés : du XIV^e siècle ou des premières années du XV^e, nous avons conservé trois *Nativités* et une *Résurrection*. Ces deux sujets reparaissent fréquemment dans les listes de représentations dressées par Petit de Julleville : nous y relevons pour les XIV^e, XV^e et XVI^e siècles sept *Nativités*, deux *Conceptions* et quatorze *Résurrections*, contre quatre-vingt-quatre *Passions*.

LA NATIVITÉ DU MANUSCRIT CANGÉ.

Il n'y a aucun doute que la *Nativité* du manuscrit Cangé, qui occupe la cinquième place dans le recueil des *Quarante Miracles de Notre Dame*⁽¹⁾, soit du même auteur que les autres ou la plupart des autres pièces de ce recueil : nous y retrouvons la même technique (sermon au début de la pièce, serventois à la fin, répliques reliées par le petit vers à rime mnémorique), et le style y présente les mêmes qualités et les mêmes défauts, aisé, naturel, mais singulièrement prolix. Rarement l'auteur a fait preuve de moins d'invention et d'un sens dramatique moins sûr.

Nous sommes jetés au milieu du sujet. À peine Joseph et Marie sont-ils arrivés à Bethléem que celle-ci « se sent durement travaillée ». Une passante, Zebel, indique à Joseph, toutes les hôtelleries étant

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 197, n° V.

pleines, un abri où la « foraine gent » loge ses bêtes de somme. Tandis que Joseph se met en quête d'une sage-femme, Zebel assiste Marie, qui accouche bientôt sans douleur, et elle emmaillote le nouveau-né. Elle constate que la jeune mère a conservé sa virginité (120) et elle se hâte d'annoncer cette merveille à Salomé, la « ventrière » amenée par Joseph; celle-ci refuse d'y croire et veut vérifier le fait, mais, à peine son geste esquissé, ses deux mains se dessèchent; les anges Gabriel et Michel viennent chanter deux « rondels » pour « reflaire le cuer » de l'accouchée, et à Salomé, qui se lamente, conseillent « d'atouchier l'enfant seulement »; elle le touche en disant son repentir; l'usage de ses mains lui est rendu (121-361). L'auteur n'a pas parlé de l'adoration des bergers, qui tient une si grande place au chapitre II de l'évangile de Luc, source principale de son drame.

Le sujet paraît épuisé, mais nous voici dans le Temple de Jérusalem, où le vieillard Siméon rappelle la promesse qui lui a été faite: avant de mourir, il devait voir le Messie. Gabriel lui annonce que ce moment approche. Notre Dame est venue au Temple pour la Purification; elle tient Jésus; Siméon soulève l'enfant dans ses bras pour le porter sur l'autel, puis il remercie le ciel et prédit à Marie les souffrances qu'elle endurera à l'heure de la Passion de son fils. L'action du drame est encore suspendue par deux « rondels » des messagers divins.

Une seconde addition n'a plus rien de dramatique, mais pouvait fournir une riche matière que l'auteur n'a pas développée trop abondamment. Au bout d'un temps indéterminé, Joseph et Marie se rendent au Temple, avec l'enfant Jésus, pour la cérémonie où est commémorée la sortie d'Égypte. Leur offrande faite, ils se préparent à rentrer chez eux, mais l'enfant a disparu: il était resté dans le Temple, engagé avec quatre maîtres de la loi dans une discussion où, à six reprises, il les avait réduits au silence. Le troisième jour seulement, ses parents le retrouvent au milieu des docteurs, qui se consolent de leur défaite en se proposant d'aller faire, chez l'un d'eux, un plantureux repas où rôtis et pâtés seront largement arrosés de bon vin de Saint-Pourçain (593-1.066).

L'épisode de Zebel et Salomé est emprunté, sauf variantes insignifiantes, aux évangiles apocryphes du Pseudo-Jacques (ch. xvii-xx)

et du Pseudo-Matthieu (ch. xiii) ⁽¹⁾. Dans l'un et l'autre, la scène se passe, non sous un hangar, mais en une grotte obscure qui s'illumine dès que Marie y pénètre; dans le premier récit, Zebel n'est pas nommée et c'est par hasard que Joseph la rencontre; dans le second celle-ci s'appelle Zelomé, et la sage-femme Salomé; c'est à l'intervention d'un jeune homme subitement apparu que Salomé doit d'obtenir sa guérison. Le nom de Zebel est absent des deux textes.

C'est encore au chapitre II de Luc (42-50) que remonte le troisième épisode, mais le sens en a été profondément altéré. Chez l'évangéliste, Jésus, alors âgé de douze ans, interroge et écoute les docteurs, qui s'émerveillent de sa sagesse et de ses réponses. Dans le drame, Jésus, dont l'âge n'est pas indiqué, est représenté comme un dialecticien toujours triomphant.

Quant aux thèmes sur lesquels porte la discussion, ils sont empruntés aux passages des évangiles canoniques concernant la vie publique de Jésus et relatant ses colloques avec les scribes et les pharisiens. Voici l'énumération de ces passages ⁽²⁾ :

i. (747-790) : d'où vient la mission de Jean-Baptiste, de Dieu ou des hommes? (Matt., xxi, 23-27).

ii. (795-834) : parabole des deux fils envoyés par leur père à la vigne (Matt., xvi, 28-32).

iii. (839-882) : parabole de la femme qui épousa successivement sept frères (Marc, xii, 18-27).

iv. (907-924) : quel est le plus grand des commandements? (Marc, xii, 28-34) ⁽³⁾.

v. (925-966) : nul ne peut avoir le royaume de Dieu s'il ne naît de nouveau (Jean, iii, 2-11).

vi. (967-982) : Jésus est-il fils de Dieu? (Matt., xxi, 41-46; Marc, xii, 37).

Dans tous ces passages les textes évangéliques sont, pour le fond, suivis de très près; il est rare qu'ils soient traduits avec exactitude et précision.

⁽¹⁾ *Évangiles apocryphes : Protévangile de Jacques, Pseudo-Matthieu, Évangile de Thomas, textes annotés et traduits par Charles Michels, Histoire de Joseph le Charpentier...* par P. Pecters (Paris, 1924).

⁽²⁾ La prophétie d'Isaïe que Jésus lit, en se fappliquant, dans le livre qu'il se fait prêter

par un « libraire » (693-716), est mentionnée par Luc (IV, 16-21).

⁽³⁾ Les questions I, III, IV se suivent, comme ici, dans les textes évangéliques. Aux v. 922-923, où l'édition porte : *En ces deux commandemens ci Peut toute la loys, il faut lire : Peut.*

LES MYSTÈRES DE LA PASSION.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que le sujet de la Passion, quoique pathétique entre tous, ait été si tardivement porté à la scène : le but que se proposaient nos premiers dramaturges était en effet d'instruire. D'autre part la dévotion au Christ souffrant est, en Occident, relativement récente : elle ne se répandit largement qu'au cours du XIII^e siècle.

La date des plus anciennes *Passions* est toutefois plus reculée qu'on ne le croyait : la découverte, faite par Karl Christ, de la *Passion du Palatinus*⁽¹⁾ a permis de reporter cette date jusqu'aux premières années du XIV^e siècle. La présence, dans le célèbre recueil de Benediktbeuern⁽²⁾, d'une *Passion* latine, probablement imitée d'un original français ou allemand, eût suffi à faire remonter vers cette date la plus lointaine apparition du genre.

Sources latines. — Les évangiles canoniques furent naturellement la principale source de nos dramaturges. Mais reconstituer, d'après ces quatre témoignages, une action aussi riche d'incidents en coordonnant leurs données chronologiques et topographiques eût été pour eux une tâche difficile s'ils n'eussent eu à leur disposition d'autres secours. Ils n'en étaient pas dépourvus : de nombreux écrivains avaient, en effet, pour réchauffer la piété des fidèles, retracé, scène par scène, la tragédie du Golgotha, suppléant au silence des textes sacrés par de gratuites hypothèses ou de prétendues révélations.

Dans l'un de ces traités, qui fut attribué à Bède⁽³⁾, les sept principaux épisodes de la Passion sont rattachés aux sept heures canoniques, parce qu'ils sont censés avoir eu lieu aux moments du jour et de la nuit où elles se récitent : le fidèle est invité à méditer, à complies, sur la Cène et l'arrestation de Jésus; à matines, sur les outrages qu'il

¹⁾ Il en a été donné deux éditions : l'une par K. Christ lui-même (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XI, 1920, p. 465-485), l'autre par M^{me} Grace Frank (*La Passion du Palatinus, mystère du XIV^e siècle*, Paris, 1922, *Classiques français du Moyen Âge*, n° 30).

²⁾ Sur le codex Buranus, jadis à l'abbaye de Benediktbeuern, actuellement à Munich, Clm. 4660, manuscrit de la fin du XIII^e siècle, on

peut voir, outre la première édition donnée par J. A. Schmeller en 1847, la nouvelle édition de A. Hilka et O. Schumann (Heidelberg, 1930). Pour la *Passion*, voir éd. Schmeller, p. 95 ss.

³⁾ *De Meditatione Passionis Christi per septem diei horas libellus*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIV, col. 561-568; sur cet opuscule du XIV^e siècle, voir B. Haureau dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX (1885), p. 512.

subit chez Caïphe et Pilate, etc. De ce récit sommaire le trait le plus saillant est le rôle important qui y est réservé à la Vierge.

Dans le *Dialogus beatæ Mariæ et Anselmi de Passione Domini* ⁽¹⁾, dont l'attribution à saint Anselme est suspecte ⁽²⁾, ce rôle est fort amplifié : la Vierge répond, point par point, aux questions que lui pose l'auteur sur ce qu'elle a fait au cours des deux tragiques journées. Le récit, qui s'arrête, comme le précédent, à la descente de croix, est plus circonstancié et surtout plus animé, plus riche en traits pathétiques ; on y voit Madeleine s'attacher aux pas de Marie et s'associer constamment à ses angoisses.

Le plan des *Meditationes vitæ Christi* du Pseudo-Bonaventure ⁽³⁾ est beaucoup plus vaste : il embrasse en effet non seulement toute la vie de Jésus jusqu'à l'Ascension, mais aussi, en une douzaine de chapitres, celle de la Vierge. Les lacunes laissées par les Évangiles sont comblées à l'aide de révélations dont auraient été favorisés une sainte qu'on croit être sainte Élisabeth (ch. v) et un « membre de notre ordre » (ch. vii), c'est-à-dire un frère Mineur. Les méditations sur la Passion sont, ici encore, réparties dans le cadre des heures canoniques (ch. lxxiv-lxxv). Le rôle de la Vierge est de même amplifié, et aussi, dans une moindre mesure, celui de Madeleine ; ce sont elles que Jésus prévient de sa fin prochaine et il les engage à la résignation (ch. lxxii) ; enfin c'est à sa mère que, contrairement à tous les textes, il apparaît en premier lieu, après sa résurrection (ch. lxxxvii).

Deux opuscules, pénétrés du même esprit et attribués, à tort, à saint Bernard, ne sont que deux versions, au reste très divergentes, d'un même texte, plus descriptif et lyrique que dramatique, où la Vierge occupe le premier plan. L'un, dont quelques parties sont dialoguées ⁽⁴⁾, la montre suivant de loin son fils du prétoire au Golgotha, et lui fait prononcer au pied de la Croix, après la mort de Jésus, une longue « plainte ». L'autre ⁽⁵⁾ se borne à peu près à

⁽¹⁾ Éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 271-290.

⁽²⁾ L'allusion (ch. vii) à l'acquisition de la couronne d'épines par le roi de France suffit, si ce passage n'est pas interpolé, à faire écarter cette attribution.

⁽³⁾ *S. Bonaventuræ Opera* (Lyon, 1668), t. VI, p. 334-401, rejeté par les éditions de Quaracchi.

⁽⁴⁾ *Liber de Passione Christi et doloribus et plangentibus matris ejus*. Incipit : *Quis unquam regnans in caelo* (éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. CLXXXII, col. 1133-1142).

⁽⁵⁾ *Tractatus beati Bernardi de plancta beate Mariæ*. Incipit : *Quis dabit capiti meo aquam et oculis meis symbrem lacrymarum* (éd. dans l'ouvrage de Mushacke cité ci-dessous, p. 178, n. 3).

décrire cette dernière scène, mais y fait intervenir l'âme dévote qui, brûlant de partager les douleurs de la mère de Dieu, la supplie d'amollir son « cœur de pierre » et de lui accorder le don des larmes. C'est exactement le thème du *Stabat mater*; mais, alors qu'il est traité, dans la célèbre prose, avec une émouvante simplicité, il donne lieu ici à un étalage de rhétorique et de réminiscences; l'auteur semble moins soucieux de toucher le lecteur que de l'éblouir⁽¹⁾. De ces textes on ne trouve que d'assez rares souvenirs précis dans nos plus anciennes *Passions*, mais ils leur ont fourni de riches motifs de développements, et ils ont créé l'atmosphère où elles ont été conçues et écrites.

Sources françaises. Deux tentatives faites pour intéresser les laïques au récit de la Passion méritent de nous retenir.

L'une a pour objet, non seulement de retracer les épisodes de la Passion, mais d'en tirer les leçons qu'ils comportent⁽²⁾. L'exposé des faits y est constamment interrompu par de pieuses réflexions, dont d'ailleurs on ne saisit pas toujours le rapport avec les faits⁽³⁾. Ce caractère homilétique rendait cet ouvrage peu propre à être utilisé à la scène; aussi n'en avons-nous relevé chez nos dramaturges aucune imitation littérale.

Il n'en allait pas de même de la célèbre *Passion des Jongleurs*, dont Émile Roy d'abord⁽⁴⁾, puis M^{me} Grace Frank ont montré l'extrême importance pour l'histoire de notre théâtre; c'est un récit sobre, bien ordonné, vivant, coupé de nombreux dialogues qui pouvaient être

¹ La Vierge et saint Jean, dit-il, *ambulant flere et flebant amare*; la Vierge *virens virebat moriens, virens mortua erat* (éd. citée, p. 46-47).

² *Le Livre de la Passion, poème narratif du XIV^e siècle*, édité par M^{me} Grace Frank, Paris, 1930 (*Classiques français du Moyen Âge*, n° 64). Le poème, qui remonte aux premières années du XIV^e siècle, compte 3.508 octosyllabes.

³ Sur les sources très variées de cet ouvrage, voir éd. Frank, p. vii ss. Le *Tractatus beati Bernardi* mentionné ci-dessus est l'une des principales. A ce traité est empruntée la scène de la Vierge au pied de la Croix, ainsi que plusieurs des traits du *Placatus* qu'elle

prononce. De là viennent notamment les attitudes théâtrales qui lui sont attribuées : elle se hausse de toutes ses forces pour atteindre aux pieds de son fils, elle retombe épuisée, et baise le sol arrosé du sang de Jésus; quand le corps du Seigneur a été détaché de la Croix, elle s'oppose à ce qu'on l'ensevelisse; au moins voudrait-elle être ensevelie avec lui (éd. Mus-hacke, p. 48, l. 4-10 et 49, l. 23). Saint Bernard est nommé au v. 1896.

⁴ *Le Mystère de la Passion en France au XIV^e siècle*, 1^{re} partie *Revue bourguignonne... publiée par l'Université de Dijon*, t. XIII, fasc. 3, Dijon, Paris, 1903, pp. 27-30^r.

incorporés sans changements à une œuvre dramatique; aussi les auteurs des premières *Passions* lui ont-ils fait, comme on va le voir, les plus larges emprunts⁽¹⁾.

LA PASSION DU PALATINUS.

La plus ancienne Passion française, dite du *Palatinus*, a été découverte dans un manuscrit de la première moitié, peut-être du premier tiers du XIV^e siècle (fonds palatin de la Vaticane, n^o 1969), où elle fait suite à un recueil de *Miracles* de Gautier de Coincy⁽²⁾. Elle se compose de 1.996 vers, presque tous octosyllabiques. Bien que le manuscrit soit fort soigné, les rubriques indiquant la répartition des répliques manquent presque partout. Le texte est coupé, en quatre endroits, par quelques vers narratifs qui, comme les vers narratifs de la *Résurrection* du XIII^e siècle, jouent le rôle de rubriques, notent un geste, une attitude, ou suppléent à l'insuffisance de la figuration scénique⁽³⁾. L'ouvrage est écrit dans cette langue littéraire qui dès lors tendait à se substituer aux dialectes; toutefois, on y rencontre de nombreux picardismes et quelques traits propres aux dialectes bourguignons⁽⁴⁾.

L'action et les personnages. — Pour l'action, les plus anciennes *Passions* se partagent en deux groupes : les unes (*Palatinus*, Autun) la font commencer aux préparatifs de la Cène, c'est-à-dire à la veille de l'arrestation de Jésus; les autres (Benediktbeuern, Didot, Sainte-Genève, Semur) mettent en scène quelques-uns des derniers et plus remarquables miracles (guérison de l'aveugle-né, résurrection de Lazare). Ces deux partis pouvaient également se défendre; il résultait clairement d'un passage de Jean (XI, 47-48) que c'était

⁽¹⁾ Le texte a été publié dans deux dissertations de l'université de Greifswald : *Die altfranzösische Achtsilbnereduktion der « Passion »...* par Hermann Theben, Greifswald, 1909 (v. 1-154); *Die weitere Fassung der altfranzösischen Dichtung in achtsilbigen Reimpaaren über Christi Hellenfahrt und Auferstehung (Fortsetzung der eigentlichen Passion)...* par Erich Pfuhl, Greifswald, 1909 (v. 1545-3328). Le premier de ces éditeurs a énuméré (p. v)

seize manuscrits. — Une rédaction abrégée, augmentée d'un très long prologue, a été publiée par C. Chabaneau sous le titre de *Li Romanz de saint Faniel* (Paris, 1888).

⁽²⁾ Pour les éditions qui en ont été données, voir ci-dessus, p. 176, note 1.

⁽³⁾ Cf. éd. Frank, p. iv.

⁽⁴⁾ Pour une étude détaillée de la langue, voir éd. Christ, p. 417-423, et éd. Frank, p. xi ss.

le dernier de ces miracles qui avait mis le comble à l'inquiétude et à la fureur des Pharisiens et des pontifes et les avait déterminés à agir; on comprend d'autre part que certains auteurs aient préféré limiter le sujet et réduire le nombre des personnages; ils pouvaient au reste s'autoriser d'un passage du *Dialogus beati Anselmi* (ch. 1) où la Vierge, répondant à une question du saint, déclare que c'est la Cène et la veillée au jardin des Oliviers qui avaient marqué le début de la Passion.

Dans la *Passion du Palatinus*, l'action s'arrête à l'apparition aux trois Maries de Jésus ressuscité. Elle se compose d'une vingtaine de scènes qui, sauf trois, sont empruntées aux évangiles canoniques et qu'il n'y a pas lieu d'examiner en détail. Le choix de certaines d'entre elles et l'exclusion de certaines autres appellent toutefois quelques observations.

On s'étonne, par exemple, de ne pas trouver ici des scènes importantes et qui eussent pu être d'un grand effet dramatique, comme l'expulsion des vendeurs du Temple, l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem⁽¹⁾, la prédiction de la ruine de Jérusalem, la terrifiante réponse que Jésus, sur le chemin du calvaire, fait aux lamentations des filles d'Israël.

La place assignée à d'autres épisodes choque la vraisemblance ou va à l'encontre des textes : les trois reniements de Pierre (475-544) ont lieu au cours de la troisième comparution de Jésus devant Pilate et non chez Caïphe, comme dans les quatre évangiles canoniques⁽²⁾. Le tirage au sort des vêtements de Jésus a lieu avant la flagellation (609-641), et non après la crucifixion⁽³⁾.

Il n'y a aucun doute que, dans l'ensemble de son ouvrage, le dramaturge a utilisé directement les textes évangéliques; il en a même traduit de nombreux passages; mais il lui arrive souvent de les tronquer, de les déplacer, de les mal comprendre; ces traductions parfois seraient inintelligibles si l'on n'avait les textes sous les yeux. Voici un exemple :

Les deux interrogatoires que, dans l'Évangile de Jean, Pilate

¹ Elle est ici très maigrement figurée par le passage, à une extrémité de la scène, de trois enfants, dont chacun chante un couplet de bienvenue (53, 59, d'après Matthieu, XXI 15).

⁽²⁾ Matthieu, XXVI, 69 ss.; Marc, XIV, 66; Luc, XXII, 55; Jean, XVIII, 17.

⁽³⁾ Matthieu, XXVII, 35; Marc, XV, 24; Luc, XXIII, 34.

fait subir à Jésus avant et après sa flagellation sont remplacés par le dialogue suivant :

<i>Pilatus</i>	Es tu don li roys des Juïs? J'ai pooir de toy delivrer Et, se je veil, de t'encombrer.	692
<i>Jhesu</i>	De pooté as tu mout poy, Bien le saches, par desus moy, Ne li miens regne n'est pas ci.	696
<i>Pilatus</i>	Don es tu roys? Or le me di.	
<i>Jhesu</i>	Pilate, tu l'as dit voirement Et bien et apertement. Je ving u monde, pour ce sui nez. Tuit cil qui sont par verité Ameront ma propriété. Se seans li miens regne feint, Li miens pueples, cil qui peût, Me delivrat, je ne dout mie, De tes mains et de ta ballie. Sus moy n'as nule poosté Se d'autre ne te fust donee...	700 704 708

Ces vers sont un mélange incohérent des deux passages suivants :

Jean, XVIII, 33. *Et (Pilatus) vocavit eum et dixit ei : Tu es rex Judaeorum ?*

34. *Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis an alii dixerunt tibi de me ?*

36. *Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent et non traderer Judaeis ; nunc autem regnum meum non est hic.*

37. *Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu ? Respondit Jesus : Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum et ad hoc veni in mundum ut testimonium perhiberem veritati.*

Jean, XIX, 10. *Nescis quia potestatem habeo crucifigere te et potestatem habeo demittere te ?*

11. *Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversum me ullam nisi tibi datum esset desuper⁽¹⁾.*

⁽¹⁾ Il n'y a guère moins de confusion dans les dernières paroles adressées par Jésus aux

disciples avant son arrestation (164-174); cf Luc, XXII, 28-32.

Mais, dans un grand nombre de cas, le dramaturge s'est épargné la peine de combiner lui-même les textes évangéliques et il s'est borné à copier de longs passages de la *Passion des Jongleurs* qui est une de ses sources principales⁽¹⁾. La copie est souvent littérale, mais la versification est souvent maltraitée. Un exemple suffira :

Jongleurs, 890-904 :
 Il (Herode) li a dit : « Bien vieignes tu,
 Et chil ait bien qui cha t'envoie !
 C'est Pilate que je haoie,
 Or li pardoins mon maltalent,
 Or nel harai ge mais noient.
 Mout a [grant] tans que je voloie
 Parler a toi, mas ne pooie ;
 [Car ne venoies] devant moi ?
 [Ne sai pour paour ou] pour quoi.
 Et je sai bien [par ton seignacle]
 A fen veü [mainte miracle] :
 Li mort en sont resuscité,
 Li avule relluminé,
 Et maint autre que fait avés,
 Dont j'ai oi parler assés. »

Palatinus, 363-378 :
 « Or ça, a moy. amis Jhesu,
 Que par cent fois bien vieignes tu
 Et cil ait bien qui ça t'envoie !
 C'est Pilates que tant heoie,
 Je ne le hé mais de noient.
 Je lui pardoing mon mal talent.
 Mout a lonc tens que je voloie
 Parler a toy, mais ne pooie.
 Ne sai pour paour ou pour quoi
 N'osoies venir devant moy,
 Dire ai oi, par ton seignacle
 A on veü maint biau miracle :
 Li mort en sont resuscité.
 Et li avugle ralumé,
 Et maint autre que fait avez,
 Je en ai oi souvent parler. »

Des trois scènes épisodiques qui manquent aux évangiles canoniques nous ne connaissons les sources qu'incomplètement.

L'Évangile de Jean (XIX, 34) nous apprend simplement que, Jésus étant déjà mort, un des soldats lui perça le côté d'un coup de lance et qu'il en sortit du sang et de l'eau. Une version tardive de l'*Évangile de Nicodème* dit que ce soldat s'appelait Longinus⁽²⁾. Dans le texte grec, Longino était le nom du centurion qui attesta la divinité de Jésus⁽³⁾. La *Passion des Jongleurs* (1.647-1.678) est le premier texte où il soit dit que Longin était aveugle et que, ayant frotté ses yeux du sang divin, il recouvra la vue. Selon la *Passion du Palatinus*, Longin, s'étant repenti, aurait obtenu la rémission de ses fautes (1.060-1.069).

⁽¹⁾ Selon M^{me} Grace Frank (*La Passion de l'atun*, p. 72), la proportion des vers ainsi empruntés s'éleverait à quinze pour cent.

⁽²⁾ *Evangelia apocrypha*, éd. Tischendorf (Leipzig, 1876), ch. X, p. 362 (variantes).
Ibid., ch. XI, d. 309.

C'est aussi dans la *Passion des Jongleurs* (1.283-1.313) qu'apparaît pour la première fois cette légende de la « fevresse » qui devait connaître une si belle fortune⁽¹⁾ : le forgeron Israël, se refusant à forger les trois clous nécessaires à la Crucifixion, feint de s'être brûlé les mains ; mais sa femme se substitue allègrement à lui, en se réjouissant de pouvoir contribuer au supplice de l'imposteur. Le dramaturge a complaisamment développé (781-872) cette scène sans faire à la *Passion des Jongleurs* aucun emprunt précis.

La descente de Jésus aux Limbes est le plus important des épisodes inconnus aux évangiles canoniques. Tout ce passage dérive des dix chapitres de l'*Évangile de Nicodème* (XVIII-XXVII)⁽²⁾ où les fils du vieillard Siméon, Leucieux et Charinus, rendus à la vie, font, par écrit, la description de ce qu'ils ont vu. Ces chapitres présentent un récit quelque peu incohérent dans son ensemble, mais dont certaines parties ne manquent pas de grandeur. A l'approche de la date fatidique, attendue depuis plus de quatre mille ans, les enfers s'agitent : les prophètes et les justes crient leur espoir et redoublent de supplications. Satan, « prince des enfers », exhorte à la résistance Infernus (Heulès dans le texte grec), personnage mystérieux qui paraît symboliser l'ensemble des anges déchus ; Infernus se déclare sans forces devant la toute-puissance de Jésus et expulse Satan. A deux reprises, une clarté fulgurante dissipe les ténèbres ; pareil à un coup de tonnerre, un cri retentit : *Tollite portas, principes, vestras, et introibit Rex gloriae*. « Qui est ce Roi de gloire ? » demande Infernus. Les prophètes lui répondent en citant quelques passages de leurs prophéties. Jésus apparaît « en forme d'homme » ; il plante sa croix en signe de triomphe et enchaîne Satan, qu'il livre pour l'éternité à Infernus. Celui-ci en prend possession et lui reproche avec injures d'avoir anéanti leur puissance commune en faisant crucifier Jésus. Le Christ remet Adam entre les mains de l'archange Michel, qui l'emmène en Paradis, ainsi que les justes qui le suivent en chantant *Amen, Alleluia*.

Ces scènes ont été reproduites, dans leurs grandes lignes, par le dramaturge, mais il ne s'est pas astreint à en garder rigoureusement

⁽¹⁾ Cf. É. Roy, *Le Mystère de la Passion*, p. 33* ss.

⁽²⁾ *Gesta Pilati, pars altera*, dans Tischendorf, *Ev. apocrypha*, p. 391-409.

la succession. Il a surtout développé ces « diableries » où s'exercera la verve comique de ses successeurs du xv^e siècle⁽¹⁾.

L'auteur de notre Passion n'a pas utilisé la célèbre légende du bois de la Croix, mais les vers suivants, mis dans la bouche de Caïphe, y font une évidente allusion (778-780) :

De ses deus planches croys ferons
En coy nous le crucifierons :
Ne nous chaut de bele crois faire.

En dehors de ces épisodes, l'une des plus notables innovations du drame consiste dans l'enrichissement du rôle de la Vierge. Dans les trois premiers Évangiles, elle n'est présente à aucune des phases de la Passion ; elle ne figure ni parmi les femmes qui assistèrent à l'agonie de Jésus, ni parmi celles qui, le matin de Pâques, vinrent visiter le sépulcre. Jean est le seul évangéliste qui ait retracé la scène où Jésus expirant lègue l'un à l'autre sa mère et le disciple bien-aimé (XIX, 25-27)⁽²⁾. Dans le drame, cette scène occupe plus de cent-soixante vers (1.071-1.234) ; après la mort de Jésus, Marie prononce une longue complainte, répond en quelques mots aux filiales condoléances de Jean, puis, dans une seconde complainte, elle exhale la douleur qui l'étreint à la pensée qu'elle devra survivre à son fils⁽³⁾.

⁽¹⁾ L'auteur de *la Passion des Jongleurs* n'a imité que de très loin ce passage de l'*Évangile de Nicodème*. Chez lui, les personnages de Satan et d'Infernus ne figurent même pas. En revanche, il a introduit, d'une façon assez inattendue, une liste de pécheurs exclus du bienfait de la Rédemption :

Ches qui n'amerent Sainte Eglise,
Pais ne droiture ne justice :
Les faus provos, les faus voiers
Et tous les malvais justiciers, 1624
Les faus rendus, les faus abés,
Les faus provoires ordenés,
Les fausses dames espousees,
Les fausses virgenes apelees, 1628
Et chiaus qui furent laimentie . . .

Ces vers ont sûrement servi de modèle à ceux-ci où Élersr dénombre ses suppôts :

Li roy, li conte et li prinçier,
Li apostoide et li legat,
Li cardinal et li prelat, 1316
Li moine noir, li jacobin,

Li cordelier, li faus devin,
Li avocat, li amparlier,
Li robeur, li usurier . . . 1320
Soient a mon commandement ! 1323

Ce silence choquait fort les zéloteurs du culte marial ; aussi n'ont-ils pas manqué d'y suppléer : le *Tractatus de planctu B. Virginis* (éd. Mushacke, p. 43) et les *Meditationes* (ch. LXXVI) nous montrent la Vierge suivant le cortège qui accompagne Jésus jusqu'au Golgotha. D'après les *Meditationes*, et contrairement au témoignage formel de Marc (XVI, 9), c'est à elle que Jésus apparaît d'abord après sa Résurrection. Sur cette légende, voir un savant excursus d'E. Roy (*op. cit.*, p. 243).

⁽²⁾ Dans le *Livre de la Passion*, son rôle est encore plus étendu : elle prononce une longue complainte où abondent les reminiscences du *Tractatus* ; de la proviennent notamment les attitudes théâtrales qui y sont complaisamment décrites ; cf. ci-dessus, p. 178, note 3.

La technique dramatique : le réalisme et l'apparition du comique. — Les personnages parlants sont au nombre de vingt-quatre ⁽¹⁾. L'auteur paraît s'être appliqué à en réduire le nombre, il en fait remplir plusieurs par le même personnage : ainsi Malchus de l'Évangile de Jean (XVIII, 10), après avoir joué le rôle que l'on sait dans la scène de l'arrestation, est deux fois chargé d'un message (785-872); c'est Hérode qui donne lui-même l'ordre de fabriquer les clous nécessaires à la crucifixion (781). Aux comparses, anonymes dans la *Résurrection du Sauveur*, sont attribués des noms juifs ou considérés comme tels : Caïn, Mossé (c'est-à-dire Moïse), Haquin (diminutif d'Isaac), Eyramin (Ephraïm); mais aucun ne porte encore de ces noms comiques comme Pinceguerre, d'ailleurs rares jusqu'au milieu du xv^e siècle.

Notre théâtre religieux est, comme on l'a souvent remarqué, caractérisé par deux traits qui iront sans cesse en s'exagérant, un comique souvent vulgaire et un réalisme cruel, qui s'étale surtout dans la peinture des supplices. Ces deux traits apparaissent ici, mais avec une certaine discrétion : le premier est manifeste dans le boniment de l'« espicier » ou marchand de parfums (1.864-1.907), qui fait penser à l'*Erberie* de Rutebeuf, dans les rodomontades des « chevaliers » qui gardent le sépulcre (1.645-1.711), dans les grossiers propos qu'échangent les démons se querellant entre eux (1.279-1.385). Les descriptions de la flagellation (642-669) et de la crucifixion (887-944) sont assez brèves, mais déjà nous voyons les « tirans » s'appliquer à leur tâche avec une répugnante allégresse et scander leurs gestes par des sarcasmes (642-669, 887-944).

La versification. — Dans notre ancien théâtre, la métrique est, comme dans tous les textes dramatiques des xiii^e et xiv^e siècles, fort irrégulière ; beaucoup de vers sont trop longs ou trop courts ; l'assonance se substitue à la rime et certains vers n'ont ni rime ni assonance.

La liaison des répliques par la rime ne s'observe que dans un passage : l'altercation entre les démons, qui est un hors-d'œuvre (1.282-1.385); cela suggère l'idée que ce passage a été emprunté à une autre source, probablement plus récente.

⁽¹⁾ Il est de treize dans la *Résurrection*, de vingt-six dans la *Passion d'Autun*; il s'éle-

vera à quarante-cinq dans celle du manuscrit de Sainte-Geneviève.

Des décasyllabes (923-926; 970-973), des alexandrins, parfois distribués en strophes (1.210-1.234; 1.532-1.537) apparaissent çà et là sans raison évidente. Dans un ou deux cas seulement (1.210 ss, 1.790-1.824) ce changement peut être expliqué par le caractère lyrique du passage. Une forme strophique, au reste simple (*aab ccb*), se rencontre dans un seul des quatre couplets chantés en l'honneur de Jésus par les enfants du Temple (35-40); la strophe en *aaab*, *bccc*, avec petit vers reliant les groupes, mise à la mode par Rutebeuf, règne dans la complainte de saint Jean (1.116-1.209); dans un passage de la diablerie (1304-1310) une série de rimes croisées ou une forme strophique très simple interrompent une longue suite de rimes plates. La polymétrie, peu fréquente au début de notre ancien théâtre, est déjà ici en progrès sensible⁽¹⁾.

LA PASSION D'AUTUN.

Les deux versions; date et patrie de l'original. — La *Passion d'Autun*, restée inconnue jusqu'en 1903, présente pour l'histoire du genre un réel intérêt. Nous en possédons deux versions. La plus complète (en 2.117 vers), conservée dans le ms. Bibl. nat., fr. 4.085), a été copiée en 1470-1471 par un « escolier » d'Autun nommé Plulippe Biart; l'autre (en 937 vers; nouv. acq. 4.356) a été transcrite vers la fin du xv^e siècle par un français du Midi nommé Antoine Roman⁽²⁾.

Dans les deux versions l'original a été profondément altéré, plus particulièrement dans la seconde, où la versification a gravement souffert. Il est à peu près impossible de retrouver, sous les graphies fantaisistes des deux scribes, la langue de l'auteur original; il y a pourtant de sérieuses raisons de penser que celui-ci était bourgui-

⁽¹⁾ Pour une étude plus complète de la versification, voir éd. Christ, p. 415-416, et éd. Grace Frank, p. viii ss.

⁽²⁾ Les deux versions ont été publiées, avec renvois de l'une à l'autre, par M^{me} Grace Frank, *La Passion d'Autun* (Paris, 1934; Société des anciens Textes français). La première sera dans la suite désignée par *Biart*, la seconde par *Roman*, l'original (perdu) par *A*. Nous rappor-

tons que les sigles *P* et *J* s'appliquent à la *Passion du Palatinus* et à la *Passion* (narrative) *des Jongleurs*. Aux méridionalismes relevés dans *Roman* par M^{me} Grace Frank, il y a lieu d'ajouter les suivants : *chveller* (499), *farger* (501, 506, 521), *faure* (4 ex. de 500 à 550), *meycler* (pour *mésler*, 791); on notera aussi la confusion de *par* et *pour* (186, 197, 365, 412).

gnon ⁽¹⁾, peut-être de la seconde moitié du xiv^e siècle : la ruine totale de la déclinaison empêche de remonter plus haut et des traits de versification archaïque (absence de petit vers mnémonique, pauvreté des formes lyriques) interdisent de descendre plus bas. Cette *Passion* se placerait donc, chronologiquement, entre celle du *Palatinus* et celle du ms. de Sainte-Geneviève.

La version de Biart. — Chacune des deux versions présente des traits particuliers. Chez *Biart*, le trait le plus remarquable, que nous avons déjà rencontré ailleurs ⁽²⁾, consiste en ce que des vers narratifs (au nombre de 230) s'intercalent çà et là entre les répliques; les uns, comme dans le *Palatinus*, sont de simples rubriques; d'autres donnent aux acteurs des indications sur les attitudes et les gestes, d'autres enfin sont de brefs commentaires de faits qui se passent sur la scène, mais dont l'importance devait être soulignée : ainsi le lavement des mains de Pilate est décrit en huit vers (857 ss.), les outrages infligés à Jésus chez Caïphe en neuf (431 ss.). Ces vers riment approximativement soit entre eux, soit avec ceux du texte. On s'est demandé s'il n'y aurait pas là le résidu d'un texte narratif entrecoupé de dialogues; cette hypothèse a été ruinée par M^{me} Grace Frank qui a prouvé, par des arguments décisifs ⁽³⁾, que nous avons ici affaire à une tentative, au reste maladroitement et incomplètement poursuivie, d'adapter à la lecture à haute voix un texte de caractère dramatique.

L'action qui est renfermée entre deux sermons, exposant l'un et l'autre le dogme de la Rédemption (le second développe de plus le thème du Bon Pasteur, d'après Jean, X, 11 ss.) ⁽⁴⁾, s'étend de la Cène aux premières apparitions de Jésus ressuscité. La *Passion* proprement dite est donc accompagnée, ici encore, d'une *Descente* aux Limbes et d'une *Résurrection*. Dans ce cadre, les épisodes se suivent à peu près dans l'ordre où nous les présentent les Évangiles de Matthieu et de Marc. Les seules légendes apocryphes exploitées sont celles de la « fevresse » forgeant les clous (873-972) et de Longin guéri et sauvé (1.119-1.188). Les rôles de la Vierge et de Madeleine sont particulièrement développés : la première ne prononce pas moins de trois com-

⁽¹⁾ Voir éd. G. Frank, p. 30 ss.

⁽²⁾ Cf. ci-dessus, p. 179.

⁽³⁾ *Op. cit.*, p. 10-19.

⁽⁴⁾ Ce développement est snivi d'un morceau adventice, sur lequel nous reviendrons (cf. ci-dessous, p. 190).

plaintes, l'une avant, la seconde après la mort de Jésus, la troisième en se rendant, avec les autres Maries, au sépulcre pour embaumer le corps; la complainte de Madeleine, dans la scène du parfum répandu, n'occupe pas moins de quarante-cinq vers. C'est à Madeleine que l'Ange annonce la Résurrection; c'est elle enfin qui est favorisée de la première apparition de Jésus (1.976-2.011).

La flagellation, le portement de croix et la crucifixion sont traités brièvement, en partie sous forme narrative, sans recherche de réalisme. L'élément comique fait défaut. Le style ne met en relief aucun caractère, aucune situation.

Presque toute l'œuvre est en octosyllabes. Le seul morceau nettement lyrique est la complainte de Madeleine, partiellement en quatrains d'hexasyllabes en *abab* (162-185)⁽¹⁾. Dans quelques situations pathétiques ou solennelles on constate, ça et là, l'apparition de décasyllabes ou d'alexandrins, mais ils n'affectent que très rarement la forme strophique (1.866-1.869, quatrain d'alexandrins en *abab*). Il n'y a donc dans toute la pièce qu'une très timide ébauche de polymétrie⁽²⁾. C'est là, on le sait, un trait archaïque; le fait que les comparses ne portent pas de nom (*ung Juif, ung aultre Juif, l'oste*) en est un autre.

La version d'Antoine Roman. — Cette version est incomplète de la fin : l'action s'arrête brusquement au moment où Joseph d'Arimathie et Nicodème se préparent à *descrucifier* le corps du Sauveur et les deux derniers vers du texte n'ont à aucun degré le caractère d'une conclusion⁽³⁾. On n'y trouve donc ni la descente aux Limbes, ni les apparitions de Jésus qui terminent la *Passion du Palatiuus*.

Une autre particularité est un constant souci d'abrègement. Si l'ordre des scènes est sensiblement le même que chez *Biart*, celles-ci ont été fortement resserrées; quelques-unes complètement omises : l'épisode de la « feyresse » (500-542) a été réduit de moitié, la com-

⁽¹⁾ Il y a une autre tirade en hexasyllabes l'appel de l'Ange à Jésus, mais à rimes plates 1.852-1.865.

² Pour plus de détails, v. ed. Frank, p. 45.

⁽³⁾ Le dernier feuillet du manuscrit utilisé par Roman devait être en mauvais état; dans les deux scènes précédentes il y a des lacunes importantes après les vers 885 et 924.

plainte de Madeleine (98-113) des trois quarts : le compte des deniers de la trahison, chez *Biart* (329-351) s'arrête ici au chiffre huit (207-217); la seconde comparaison de Jésus devant Pilate (*Biart*, 762-819) a été supprimée. Toutes ces mutilations ont finalement réduit le texte d'un bon tiers⁽¹⁾.

Inversement *Roman* nous offre quelques scènes qui manquent à *Biart*; le lavement des pieds (163-181), l'intervention des « filles de Jérusalem » (591-600), l'épisode de Véronique, qui ici n'est pas nommée (604-629)⁽²⁾. La présence de ces scènes pose un problème : figuraient-elles dans l'original de nos deux versions ? Il est peu probable que l'abréviateur déterminé qu'était *Roman* ait trouvé plaisir à les ajouter; mais d'autre part, si *Biart* les trouvait dans son modèle, pourquoi les aurait-il écartées ?

Quant au ton : aucune trace de comique, très peu de réalisme; point de polymétrie; les comparses ne sont pas nommés, sauf deux exceptions⁽³⁾.

L'original, autant que cette comparaison permet de le restituer, était donc une œuvre grave, où les éléments légendaires tenaient peu de place, et sans ornements littéraires. Le thème de la Passion y était, en somme, moins développé que dans la *Passion du Palatinus*, qui pourtant paraît antérieure de quelques années.

De cet original, séparé sans doute de *Biart* et de *Roman* par plusieurs intermédiaires, nous ne pouvons reconnaître les sources qu'à travers la version sans doute la plus fidèle, celle de *Biart*.

Si nous négligeons les évangiles canoniques, la *Passion du Palatinus* est de beaucoup la principale source⁽⁴⁾. Certaines scènes ont été transcrites littéralement, sauf de menues altérations de forme et de versification. Il en est ainsi pour la complainte de Madeleine

⁽¹⁾ La copie de *Roman* contient 937 vers contre les 2.117 de *Biart*; mais il faut tenir compte de ce fait que la copie de *Roman* a perdu un feuillet entre 26 et 27 et arrête l'action beaucoup plus tôt; enfin il y a des scènes ajoutées (voir ci-dessus).

⁽²⁾ Cet épisode est rattaché à celui de Longin : c'est en se frottant les yeux avec la

sainte « toile » qu'il recouvre la vue (630 ss.).

⁽³⁾ Aquin et Lot ou Bot, messager; le premier est déjà dans la *Passion du Palatinus*.

⁽⁴⁾ Selon M^{me} Grace Frank (*op. cit.*, p. 21, tableau), la *Passion des Jongleurs* serait aussi l'une de ces sources; mais nous n'avons trouvé entre ces trois textes que des coïncidences facilement explicables.

(126-147; cf. *Palatinus*, 81-98)⁽¹⁾, où l'on peut compter trois ou quatre vers faux sur vingt-deux. L'imitation est au contraire très libre en d'autres passages, dans la descente aux Limbes par exemple. L'altercation entre les démons, la résistance qu'ils opposent à Jésus, étaient, on s'en souvient, très longuement développées (voir ci-dessus, p. 183); *Biart* a complètement supprimé ces deux scènes et il a résumé en quelques vers (1.870-1.877) la description du triomphe du Sauveur. L'appel de l'Ange à Jésus et la réponse de celui-ci, qui chez *Biart* (1.851-1.869) précèdent cette scène, ont été copiées dans la *Passion du Palatinus*, sauf transformation des alexandrins de l'appel (1.716-1.723) en vers de six syllabes mal rimés (1.851-1.866). Dans les fanfaronnades des « chevaliers » gardiens du sépulcre, le thème général des menaces adressées personnellement aux apôtres a été conservé, mais le détail de l'expression a été complètement modifié⁽²⁾.

Les dernières scènes de *Biart*, à partir de la victoire de Jésus sur les démons (1.884), dérivent d'un autre modèle, qui a été suivi de très près⁽³⁾. À la *Resurrection de Siou* (cf. ci-dessus, p. 172) ont été empruntés l'action de grâces d'Adam délivré (1.885-1.907), le récit de la Résurrection par le « premier chevalier » (1.914-1.923), enfin la presque totalité du sermon final (2.012-2.056). Il est probable que le morceau intermédiaire (1.924-2.011) provient de la même source, mais le manuscrit présente à cet endroit une lacune. *Biart* en effet compte un nombre de vers sensiblement égal à celui du morceau perdu de la *Resurrection de Siou*.

⁽¹⁾ Au vers 146, la bonne leçon n'est pas *evayment*, mais *coyement*, qui est donné par la *Passion du Palatinus*.

⁽²⁾ Les vers suivants de la *Passion du Palatinus* (1.688-1.695) :

Le tiers chevaliers

Par Mahon, se je truis saint Po,
Je li estuierai tel cop.
Qui en soit la perte ne li gaaing.

Li quarz chevaliers

Et se je puis tenir as mains
Son compaignon, le truant Pierre.
Se il n'est plus dur que pierre,

Je li fendrai sans nul arreste
De m'espee en deus pars la teste

ont été altérés (1.815-1.819) :

Quar se je puis tenir saint Poul,
Ou son compaignon saint Pierre,
Je li ferait plus deul que pierre :
Ja ceste espee n'arestera
Jusque de teste coupera.

⁽³⁾ Du moins pour le sens, car on retrouve ici, en grand nombre, des altérations de détail. On pourra s'en faire une idée par le discours du « premier chevalier ».

LES QUARANTE MIRACLES DE NOTRE DAME.

LE MANUSCRIT ET LES ÉDITIONS.

Ce recueil, qui comprend, à peu de chose près, tout ce qui a subsisté de la production dramatique du XIV^e siècle, nous a été conservé par un manuscrit unique, en deux volumes qui portent à la Bibliothèque nationale les numéros 819 et 820 du fonds français ⁽¹⁾. Ils n'ont pas de titre général, mais chaque pièce est précédée d'une rubrique qui en donne un bref sommaire et commence invariablement par les mots : *Cy commence un miracle de Nostre Dame*. Les miniatures qui accompagnent ces rubriques, à en juger d'après les costumes, sont du premier tiers du XV^e siècle ⁽²⁾, ainsi que l'écriture, qui paraît, d'un bout à l'autre du recueil, de la même main. Le premier de ces morceaux qui ait été imprimé est le numéro XXXIV, publié à Rouen en 1838 par les soins d'Édouard Frère ⁽³⁾. Neuf autres le furent l'année suivante par L. Monmerqué et Francisque Michel ⁽⁴⁾. Enfin, une édition complète en a été donnée, pour la Société des anciens textes français, par G. Paris et U. Robert, en sept volumes (1876-1883). Un tome VIII, dû à Fr. Bonnardot (1893), contient un glossaire complet, un index des noms et un registre des citations de l'Écriture.

⁽¹⁾ Ils sont entrés à la Bibliothèque du Roi en 1733 avec toute la collection de Châtre de Cangé.

⁽²⁾ On en trouvera une table détaillée dans L. Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 226 ss. Cinq des miniatures ont été reproduites par G. Cohen, *Le théâtre en France au Moyen Âge*, I. *Le théâtre religieux* (1930), pl. 4-8.

⁽³⁾ A la suite de la dissertation de E.-H. Langlois citée ci-dessous, p. 252.

⁽⁴⁾ *Le théâtre français au Moyen Âge*, p. 216-668. Ce sont les n^{os} XXIII, XXIX, XXXIII et XXXIX. La publication isolée de quelques autres morceaux est mentionnée dans les notices de Petit de Julleville (*loc. cit.*, p. 218 ss). Ce dernier a consacré au recueil une étude littéraire riche en fines observations (*op. cit.*,

t. I, p. 120-135) qui nous permettra d'être brefs sur les points qu'il a traités. — Voici les travaux auxquels nous aurons le plus souvent à nous référer dans notre notice : H. Schnell, *Untersuchungen über den Verfasser der Miracles de Nostre Dame par personnages* (Marburg, 1885 ; *Ausgaben und Abhandlungen*, n^o LIII ; abrégé en Schnell I). Du même auteur, *Ueber den Abfassungsort der Miracles de Nostre Dame* (Marburg, 1886 ; même collection, n^o LIII ; abrégé en Schnell II). Emile Roy, *Études sur le théâtre français du XIV^e et du XV^e siècle*. *La Comédie sans titre publiée pour la première fois d'après le manuscrit 8563 de la Bibliothèque nationale et les Miracles de Nostre Dame par personnages* (Dijon et Paris, 1901 ; extrait de la *Revue bourguignonne d'enseignement supérieur*, t. I, XI).

CARACTÈRES COMMUNS AUX QUARANTE MIRACLES.

Pour le fond, l'événement capital du drame, et qui en constitue essentiellement le sujet, consiste en un miracle accompli par la Vierge en faveur d'un de ses dévots ou, plus exactement, d'un malheureux ou d'un coupable qui, dans une détresse extrême, a recouru à sa miséricorde. Elle descend du ciel pour rassurer ses protégés, les sauver d'un péril imminent, les faire triompher d'une tentation ou même, s'ils sont morts, arracher leurs âmes aux griffes des démons⁽¹⁾.

Cette intervention est généralement spontanée, déterminée par l'ardente supplication du patient; elle est toutefois subordonnée à l'acquiescement de Jésus, qui, désigné dans les rubriques par le mot « Dieu », la provoque parfois. Elle s'accompagne d'un cérémonial non dénué de solennité: Marie est précédée par les deux anges, ou archanges, Michel et Gabriel⁽²⁾, qui chantent en son honneur un « rondel »⁽³⁾. Ils sont en outre chargés de porter ou d'exécuter ses ordres⁽⁴⁾. Très exceptionnellement, le cortège est renforcé de quelques saints, parmi lesquels l'apôtre Jean tient une place prépondérante; il apparaît en effet dans sept pièces (X, XII, XVII, XXXI, XXXII, XXXIII, XXXIX)⁽⁵⁾. Dans certaines pièces, on a choisi d'autres saints dont la fête tombait le jour de la représentation du miracle⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ A cette définition échappent plus ou moins les pièces suivantes, où le miracle ne se produit pas ou n'est pas opéré par la Vierge (voir les analyses ci-dessous: I, II, III, V, X, XIII, XIX, XX, XXV, XXXIII, XL). Dans XXXVIII, la Vierge ne paraît même pas, mais c'est peut-être par suite d'une lacune.

⁽²⁾ Dans XVII seulement, Michel est remplacé par Raphael; dans XI et XXVI, il y a un « tiers ange » non dénommé.

⁽³⁾ La première partie est souvent chantée à la venue de la Vierge, la seconde à son départ. Ces rondels sont conformes aux règles du genre appliquées notamment par Eustache Deschamps. Sur cette forme, voir la dissertation de E. Muller, *Das Rondel in den altfranz. Mirakelspielen und Mysterien des 11^{ten} und 12^{ten} Jahrhunderts* (Marburg, 1884; *Ausgaben und Abhandlungen*, n° XXIV).

⁽⁴⁾ Parfois ils viennent préparer pour elle un siège d'apparat dans le local où elle doit se

montrer (X, 364).

⁽⁵⁾ Dans XX, ce sont les saints Pierre et Paul qui remplissent la fonction de messagers; dans IX, ce sont les saintes Agnès et Christine qui, accompagnant les anges, sont chargées d'apporter et d'appliquer « l'oignement » qui guérira les plaies de saint Guillaume.

⁽⁶⁾ Ce sont les saints Eloi (IX, X, XV), Pierre (VIII), Laurent et Étienne (III). L'explication proposée ci-dessus se fonde sur les vers suivants, adressés par la Vierge à Eloi (X):

387 J'ay en volenté
De matines ici oir
Pour m'ame en Dieu plus esjour
Et pour la vostre amour, Eloy,
Car Sainte Eglise, bien le voy,
Fait feste de vous au jour d'ui.

Des derniers vers de XXIV il résulte aussi que le Miracle de saint Ignace a été représenté le jour de sa fête.

D'autres particularités sont communes à plusieurs miracles, notamment l'adjonction au drame de sermons et de « serventois ».

Les sermons, à une seule exception près (II), sont en prose ⁽¹⁾. Ils manquent dans dix-sept pièces sans que rien nous indique si celles-ci en ont jamais été pourvues. Dans quatre cas, la lacune est décelée par une rubrique ou par le fait que le premier vers suivant le sermon, qui devrait rimer avec le dernier mot de celui-ci, reste sans rime (VIII, 1; XV, 70; XVI, 98; XX, 47). Dans douze cas, la pièce débute par le sermon; dans dix, celui-ci est intercalé après l'une des premières scènes.

Ces sermons, plus exactement dénommés *colacions*, n'ont aucun rapport avec l'action du drame; ils ont pour unique sujet le panégyrique de la Vierge et sont conformes au type en vogue à cette époque; ils abondent en citations de l'Écriture subtilement commentées et en interprétations allégoriques plus ou moins forcées. Ils ont été composés par des clercs; la connaissance des Écritures et des Pères dont ils témoignent et l'application des procédés scolastiques nous en sont de sûrs garants.

L'adjonction de serventois est moins fréquente que celle de sermons: elle ne se constate qu'à la suite de quatorze pièces, mais onze d'entre elles sont suivies d'un second serventois, ce qui porte le nombre total de ceux-ci à vingt-cinq, tous consacrés, eux aussi, à la louange de la Vierge, également pédantesques et d'un style tendu et laborieux. Ils sont écrits en décasyllabes, répartis en couplets d'une dizaine de vers, sur mêmes rimes, sans refrain, suivis d'un ou deux envois. Ces envois s'adressent à des « princes » ou à un seul « prince » (XX, XXIV, XXVI, XXXI); un seul (XVIII) au « prince du puy ». Dans trois cas (XX, XXV, XXX) le premier des deux serventois est donné par la rubrique comme ayant été « couronné » ⁽²⁾,

⁽¹⁾ Le sermon inséré dans XIII (v. 393) n'est pas, comme le dit Petit de Julleville, en prose et en vers, mais en prose. Il est prononcé par l'un des acteurs du drame, qui, dès qu'il rentre dans l'action, revient à la forme versifiée: les v. 394-426 ne sont pas du sermon.

⁽²⁾ Dans le ms. B. N., nouv. acq. fr. 1050,

cette mention précède un certain nombre de chansons; dans le chansonnier Clairambault, cinq chansons, de la deuxième moitié du XIII^e siècle, sont précédées du mot *coronee*, inscrit dans une petite couronne (G. Raynaud, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XL, 1879, p. 66).

le second comme « estriné » ⁽¹⁾, c'est-à-dire récompensé.

C'est surtout par la versification du dialogue que nos Miracles sont étroitement apparentés. Dans tous, sauf le premier, la même forme est rigoureusement observée. Tous les vers sont des octosyllabes, sauf le dernier de chaque réplique, qui est un tétrasyllabe, dont la rime détermine celle du premier vers de la réplique suivante : artifice ingénieux qui soulage la mémoire des acteurs et rompt heureusement la monotonie.

DATE ET LIEU DE LA COMPOSITION.

Ces Miracles ont été composés pour l'un des « puy Nostre Dame » qui abondaient alors dans le Nord de la France; la présence des serventois et des sermons nous le prouve. Les représentations avaient lieu à l'occasion des fêtes de la Vierge et de celles de quelques saints, objets d'un culte local ⁽²⁾ ou corporatif.

Il s'en est fallu de peu que nous connaissions le siège de ce puy : en effet, le premier des deux serventois insérés à la suite du miracle V (t. I, p. 244) est précédé des mots : *serventoys couronné audit puy*; la rubrique à laquelle celle-ci fait allusion précédait sans doute une pièce qui, malheureusement, n'a pas trouvé place dans le recueil ⁽³⁾.

Il serait assez vain d'essayer de reconstituer le milieu où vécut l'auteur : en effet, rien n'exclut que le recueil soit de plusieurs auteurs utilisant le même moule et appliquant les mêmes procédés. Mais sur le lieu, et plus encore sur la date de la composition, nous pouvons atteindre quelque précision ⁽⁴⁾. On a remarqué depuis longtemps que certains miracles attestent la connaissance de la topographie pari-

⁽¹⁾ Le mot a été lu par tous nos devanciers *estriné* et interprété « admis au concours ». Mais, outre que ces concours ne comportaient pas d'épreuves éliminatoires, on ne voit pas comment ce sens pourrait se dériver de celui de *estrif*, qui signifie toujours « débat, contestation » ; la lecture que nous proposons fournit précisément le sens requis. En ce qui concerne la forme, *estriné* est aussi fréquent que *estréine*, surtout dans les dialectes du Nord, et *estréine* est attesté par une rime léonine de Gautier de Coigny :

Pour ce qu'enfant qui doctrine a
Tous jours en est mieux doctrinez,
De bonne estréine est estréinez (*id.*, *estrenez*)
Enfès qui a bone doctrine.

⁽²⁾ Les sermons mentionnent souvent les fêtes à l'occasion desquelles les confrères sont réunis (M. XIX, XXV).

⁽³⁾ C'est sans aucune preuve que O. Le Roy (*Études sur les Mystères*, Paris, 1837) s'était prononcé en faveur du puy de la Conception de Rouen (voir Ch. Magnin, dans *Journal des savants*, 1847, p. 48, n. 2).

⁽⁴⁾ Des recherches étendues sur ces deux points ont déjà été faites par Ch. Magnin (cf. la note précédente), par H. Schnell (cf. ci-dessus, p. 191) et surtout par É. Roy (*ibid.*). De ce dernier, on lira surtout avec profit, dans le livre cité, le chapitre intitulé *Les noms de lieux parisiens dans les Miracles de Nostre Dame* (p. CLVII ss.).

sienne. L'auteur du vingt-sixième miracle connaît le quartier des Halles, de la Pointe Saint-Eustache au pont Notre-Dame, et notamment les tavernes qui y pullulaient. Émile Roy a reconnu que le Paradis et la Gourdainne, où sont incarcérés des inculpés, étaient des geôles du Grand Châtelet. On note aussi la connaissance, attestée dans d'autres Miracles, d'une région située au nord de l'Île-de-France. De cette région les points extrêmes mentionnés dans nos textes sont Bruges (XI, 198), Mons (II, 1176), Le Dam, peut-être Damme, avant-port de Bruges (XV, 260), Pas-en-Artois (II, 602), Le Crotoy (XXVI, 200). Le marchand du miracle XI (201 ss.) va commercer en Flandre, où un personnage du Miracle XV (1260) a des intérêts. La liste des sanctuaires célèbres ou des reliques vénérées dans cette région est particulièrement riche ⁽¹⁾. Nos auteurs savent que saint Spire est honoré à Corbeil (XVII, 2008), que Valenton, non loin de la même ville, s'enorgueillit de posséder un fragment de la vraie Croix (XXXVI, 201), que la Mère Dieu est à Pontoise l'objet d'un culte particulier (*ibid.*, 405). Ils savent aussi que le château d'Arques (XXXIII, 664) appartient au duc de Normandie, dont les domaines s'étendent de Saint-Genais (Manche) à Mantes (*ibid.*, 375). La mention de localités situées au sud de l'Île-de-France est plus rare. Orléans, même Larchant près de Nemours (Seine-et-Marne), apparaissent comme des localités excentriques, sinon lointaines (XXII, 1650; II, 708). C'est donc vers le nord de l'Île-de-France que nous proposons de placer le lieu d'origine de notre recueil.

Nous avons renoncé à utiliser, pour cette recherche, l'étude linguistique des textes, parce qu'ils sont écrits dans cette langue commune qui, dès le début du XIV^e siècle, tendit à se substituer aux dialectes. Il importe toutefois de noter que les formes caractéristiques du picard y abondent ⁽²⁾.

⁽¹⁾ De la liste des noms de lieux nous avons éliminé tous ceux qui étaient mentionnés dans les sources; de celle des noms de saints ceux qui ont été amenés par les besoins de la rime.

⁽²⁾ Les plus fréquentes sont la désinence en *ie* (au lieu de *iee*) des participes passés féminins des verbes en *-ier* (*appareillie*), les cas régimes des pronoms personnels absolus en *i*

(*mi*), la réduction de la diptongue *oi* en *o* (*glore*), les infinitifs *seir*, *veir*. Tous ces traits sont largement attestés par les rimes. En revanche, les possessifs abrégés (*no*, *vo*) sont rares; de même le maintien du son occlusif devant *a* (*castel*). Nous avons négligé aussi l'étude de la synérèse et de la diérèse, qui ne fournissent sur la date d'un texte que des indications très approximatives.

Pour la date, on peut relever les faits suivants. Il est question dans XXXIII d'un roi de Naples nommé Robert, qui doit être le prince de ce nom mort en 1343; dans XXIII, le Louvre est mentionné comme servant de prison d'État; dans XXXIX, il est déjà une résidence royale; or cette dernière utilisation n'apparaît que vers 1365-1370. Ém. Roy a retrouvé la trace de quelques personnages nommés dans ces textes⁽¹⁾, un Jean de Savoie (XXXIII) était, en 1342 et 1349, armurier du duc de Normandie, les noms de Raoulet (XV) et de Pierre du Pré (XII) furent réellement portés par des bourreaux en 1358 et 1391.

Les quelques constatations de même ordre que nous pourrions ajouter à celles-là nous ramènent sensiblement à la même époque. Les déprédations des bandes anglaises dont est victime le jongleur Volant (XIX, 736) ne peuvent guère être antérieures au désastre de Poitiers (1356); le comte de Foix présenté (VII, 470) comme digne des plus grands honneurs doit être Gaston II, fidèle serviteur de la royauté, qui s'était illustré par une brillante campagne contre les Anglais en 1337-1338.

L'opinion la plus probable est que les pièces de notre recueil doivent se placer entre 1345 et 1380.

CLASSEMENT DES PIÈCES.

Dans les recueils de miracles latins dont la plupart de nos drames sont des adaptations, il reste au moins quelques vestiges d'un classement logique⁽²⁾. Il n'en est pas de même dans notre recueil, où s'entrecroisent les sujets les plus divers. Pour la commodité du lecteur, nos renvois sont faits, comme ceux de nos devanciers, aux numéros d'ordre du manuscrit, dont nous croyons devoir reproduire ici la table⁽³⁾, mais pour faciliter l'étude, nous les grouperons ensuite selon leurs analogies et dans un ordre logique⁽⁴⁾.

I. — L'enfant voué au diable	I
II. — L'abbesse enceinte délivrée	II
III. — L'évêque assassiné	III

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. CLXXXIV ss.

⁽²⁾ Voir les études de Mussafia signalées p. 200.
Les titres de Petit de Julleville sont modifiés en vue d'une plus parfaite exactitude.

⁽⁴⁾ Dans l'intérieur de chaque section, l'ordre du manuscrit a été respecté. Le n° placé à la suite du titre est celui de notre liste.

IV. — La reine de Portugal	XXV
V. — La Nativité de Notre Seigneur, v. ci-dessus, p. 173.	
VI. — Saint Jean Chrysostome et sa mère . .	IV
VII. — Le pape qui vendit le baume	VI
VIII. — La nonne qui laissa son abbaye	V
IX. — Saint Guillaume du Désert	XXXIII
X. — L'évêque à qui Notre Dame apparut . .	VII
XI. — Le marchand préservé de mort	VIII
XII. — La marquise de La Gaudine	XXVI
XIII. — Julien et Libanius	XXXVI
XIV. — Le prévôt Étienne et son frère	XVII
XV. — L'enfant ressuscité	IX
XVI. — La mère du pape punie de son orgueil.	X
XVII. — Le paroissien excommunié	XI
XVIII. — Théodore, la femme moine	XII
XIX. — Le chanoine marié	XIII
XX. — Saint Silvestre et Constantin	XXXVII
XXI. — Barlaam et Josaphat	XVIII
XXII. — Saint Pantaléon	XIX
XXIII. — Amis et Amile	XXXIV
XXIV. — Saint Ignace	XX
XXV. — Saint Valentin	XI
XXVI. — La femme sauvée du bûcher	XIV
XXVII. — L'impératrice de Rome	XXVII
XXVIII. — Oste, roi d'Espagne	XXVIII
XXIX. — La fille du roi de Hongrie	XXIX
XXX. — Saint Jean le Pelu	XXII
XXXI. — Berthe, femme du roi Pépin	XXXII
XXXII. — Le roi Thierry et Osame	XXXI
XXXIII. — Robert le Diable	XXXV
XXXIV. — La reine Bathéut et ses fils	XXXVIII
XXXV. — Le marchand et le juif	XV
XXXVI. — Pierre le changeur	XVI
XXXVII. — La fille du roi devenue soudoyer . . .	XXX
XXXVIII. — Saint Laurent et Dacien	XXIII
XXXIX. — Le baptême de Clovis	XXXIX
XL. — Saint Alexis	XXIV

En dépit des rubriques, qui annoncent invariablement un « miracle de Notre Dame », dix-sept pièces seulement mettent en scène des faits miraculeux dus à l'intervention de la Vierge (groupe *A*), huit rappellent des légendes de saints, désaffectées, si l'on peut dire, à son profit et qu'on pourrait appeler « marialisées » (légendes mariales groupe *B*) : la Vierge, en effet, s'y substitue ou du moins s'y juxtapose à divers saints qui sont réduits ainsi à un rôle insignifiant ⁽¹⁾. Les sujets traités dans les autres n'ont originairement rien de religieux : onze (groupe *C*) portent sur des légendes épiques, ou du moins relatives à des héros de type épique, quatre enfin sur des récits historiques « romancés » (groupe *D*). Il sera plus commode pour le lecteur d'avoir sous les yeux la liste complète des morceaux classés d'après leurs sujets ⁽²⁾.

TABLE DES PIÈCES.

LÉGENDES MARIALES.

I. — L'enfant voué au diable	I
II. — L'abbesse enceinte délivrée	II
III. — L'évêque assassiné	III
IV. — Saint Jean Chrysostome et sa mère . . .	VI
V. — La nonne qui laissa son abbaye	VIII
VI. — Le pape qui vendit le baume	VII
VII. — L'évêque à qui Notre Dame apparut . .	X
VIII. — Le marchand préservé de mort	XI
IX. — L'enfant ressuscité	XV
X. — La mère du pape punie de son orgueil .	XVI
XI. — Le paroissien excommunié	XVII
XII. — Théodore, la femme moine	XVIII
XIII. — Le chanoine marié	XIX
XIV. — La femme sauvée du bûcher	XXVI
XV. — Le marchand et le juif	XXXV
XVI. — Pierre le changeur	XXXVI

⁽¹⁾ Les n^{os} XXXV et XXXVI ne rentrent ni dans l'une ni dans l'autre de ces catégories, leurs protagonistes ne figurant pas dans la liste des saints et la Vierge, au moins à l'origine,

n'y jouant aucun rôle. Nous rangeons dans la seconde catégorie le n^o XXI, Barlaam ayant souvent été considéré comme saint.

⁽²⁾ Le n^o en fin de ligne est celui du manuscrit.

LÉGENDES DE SAINTS.

XVII. — Le prévôt Étienne et son frère	XIV
XVIII. — Barlaam et Josaphat	XXI
XIX. — Saint Pantaléon	XXII
XX. — Saint Ignace	XXIV
XXI. — Saint Valentin	XXV
XXII. — Saint Jean le Pelu	XXX
XXIII. — Saint Laurent, Philippe et Dacien	XXXVIII
XXIV. — Saint Alexis	XL

LÉGENDES ROMANESQUES ET HÉROÏQUES.

XXV. — La reine de Portugal	IV
XXVI. — La marquise de La Gaudine	XII
XXVII. — L'impératrice de Rome	XXVII
XXVIII. — Oste, roi d'Espagne	XXXVIII
XXIX. — La fille du roi de Hongrie	XXIX
XXX. — La fille du roi devenue soudoyer	XXXVII
XXXI. — Le roi Thierry et sa femme Osanne	XXXII
XXXII. — Berthe, femme du roi Pépin	XXXI
XXXIII. — Saint Guillaume du Désert	IX
XXXIV. — Amis et Amile	XXIII
XXXV. — Robert le Diable	XXXIII

LÉGENDES HISTORIQUES ROMANCÉES.

XXXVI. — L'empereur Julien et Libanius	XIII
XXXVII. — Saint Silvestre et Constantin	XX
XXXVIII. — La reine Bathéut et ses fils	XXXIV
XXXIX. — Le baptême de Clovis	XXXIX

ANALYSE ET SOURCES DES MIRACLES.

En 1880, Petit de Julleville a donné l'analyse des *Quarante Miracles* ⁽¹⁾, avec des indications sommaires sur les sources et la composition, mais sans référence suffisante aux Miracles latins alors très mal connus et dont l'étude précise n'a commencé qu'en 1886 avec les travaux d'Adolf Mussafia ⁽²⁾. On pourra juger de l'importance de cette production latine par l'*Index* provisoire qu'en a donné en 1902 le P. Poncelet ⁽³⁾, et qui compte plus de 1.700 numéros. Mais les mémoires consacrés aux sources des Miracles français ou latins sont dispersés et encore trop peu nombreux, comme on le verra par l'examen des bibliographies les plus récentes ⁽⁴⁾.

LÉGENDES MARIALES.

I. L'ENFANT VOUÉ AU DIABLE (I).

En l'honneur de la Vierge Marie, une « dame », nommée Sébile, fait vœu de chasteté et obtient pour ce vœu l'accord de son « seigneur », mais deux diables, Lucifer et Belgibus, s'efforcent de rompre

⁽¹⁾ *Les Mystères*, 1880, t. I, pp. 135-184 et t. II, pp. 228-335.

⁽²⁾ La série de ses cinq *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden* a paru dans les *Sitzungsberichte der k. Akademie der Wissenschaften* de Vienne (Phil. Hist. Klasse), aux tomes CXII (1886), CXV (1888), CXX (1889), CXXIII (1891), CXXIX (1898); elle se complète par une étude parue, en 1896, dans les *Denkschriften* de la même Académie, *Ferher die von Gautier de Coincy benutzten Quellen*.

⁽³⁾ *Miraculorum B. V. Mariæ quæ sec. LXV latine conscripta sunt Index* dans *Ana-*

lecta Bollandiana, t. XXI (1902), pp. 214-360.

⁽⁴⁾ Voir, dans le *Manuel bibliographique de la Littérature française du Moyen Âge*, de R. Bos-suat, les articles *Miracles de la Vierge*, *Adgar*, *Gautier de Coincy*, *Miracles de Notre Dame*; voir aussi les *Mélanges de littérature picaise* publiés par J. Morawski dans *Romania*, t. LXI (1935), LXIV (1938), LXV (1940-1941), et particulièrement l'étude de M. Hilding Kjellman, *La deuxième collection anglo-normande des Miracles de la Sainte Vierge et son original latin, avec les Miracles correspondants des mss. français 375 et 818 de la Bibliothèque nationale*, Paris et Upsal, 1922.

ce pieux dessein ; ils excitent chez le mari un tel désir qu'une nuit il force sa femme. Dans sa colère, celle-ci voue aux diables l'enfant qu'elle peut concevoir de cette violence. Revenus de leur folie de colère ou de désir, les époux s'en remettent à la protection de la Vierge. Un fils naît ; les deux diables accourent pour se saisir de l'enfant, mais, sur les instances de la mère, ils consentent un délai de sept ans pendant lequel celle-ci aura la joie d'élever son fils, sous réserve qu'elle ne le fera pas baptiser. Le délai écoulé, elle obtient des diables, tenaces mais accommodants, un nouveau répit de huit ans, elle doit pour cela signer un « brief » rédigé par eux et s'engager à ne plus demander de nouvelle remise.

La quinzième année approche ; le jeune fils a grandi en sagesse autant qu'en force et en beauté, mais il s'inquiète de s'entendre traiter par les autres de juif et de voir sa mère dans la tristesse. Ses parents lui disent alors le secret de sa naissance et la menace qui pèse sur lui. L'enfant décide de lui-même d'aller à Rome implorer le secours du pape. Le pontife, qu'il ne voit pas sans quelque difficulté, l'adresse à un ermite du désert ; celui-ci l'envoie à un autre ermite et ce dernier à un troisième qui est justement celui que la Vierge a choisi pour l'aider à sauver l'enfant. Cet ermite, nommé Honoré, tente de protéger le malheureux. Les diables, revenus à l'heure fixée pour se saisir de leur proie, enlèvent l'enfant. Il faut que la Vierge elle-même descende sur terre et leur arrache ce qu'ils tiennent pour leur dû, mais ils réclament là-dessus le jugement de Jésus lui-même.

Devant Jésus (que les rubriques appellent Dieu), les diables présentent leur requête, à laquelle s'oppose Notre Dame. Presque par surprise, elle se fait remettre la lettre signée de la mère et la déchire devant tous. Jésus prononce alors son jugement : il fait établir que le père n'a pas eu part au don de l'enfant fait en esprit par la mère, et qu'il n'a pas fait lui-même cet octroi de « bouche » : or la femme ne peut disposer d'un bien

Sans le vouloir de son seigneur.
Cist dons est de nulle valour
Quant son pere ne l'ottria.

Les diables, déboutés, n'ont d'autre ressource que de blâmer le parti pris et la pusillanimité du juge :

Il nous est touz jours ennemis,
 Pour sa mere n'en ose el faire ;
 Si lui faisoit riens de contraire,
 Il seroit batuz au retour.

Jésus fait baptiser le jeune fils par l'ermite Honoré ; la Vierge sera la marraine et lui donnera le nom de Sauveur, et Jésus précise :

Pour ce que par vous est sauvez.

On notera dans le Miracle quelques traits réalistes, comme la scène de l'accouchement de la mère avec l'aide de la voisine Eramboure et la protection d'une *Vie de sainte Marguerite* placée sur la poitrine de l'accouchée, ou les exigences des sergents d'armes pour laisser le jeune fils accéder auprès du pape.

Il existe de ce Miracle une version en prose latine (Poncelet, 638 et 657), résumée par Vincent de Beauvais et traduite par Gautier de Coincy, mais il est peu probable qu'elle soit la source de notre auteur, tant sont grandes les différences entre les deux versions ; l'action de la Vierge est beaucoup plus violente ; il n'est pas question de baptême interdit ou réalisé ; il n'y a qu'un seul ermite, auquel l'enfant est adressé par le patriarche de Jérusalem, à qui le pape l'avait envoyé ; les répits consentis par les diables sont de douze et trois ans et non de huit et sept, ce qui n'en place pas moins à l'âge de quinze ans le suprême danger couru par l'enfant.

II. L'ABBESSE ENCEINTE DÉLIVRÉE PAR NOTRE DAME (II).

Une abbesse traite avec une dure sévérité les nonnes de son couvent ; et pourtant, c'est visible, elle va devenir mère. Deux des nonnes, par vengeance, révèlent ce scandale à l'évêque, qui annonce sa visite pour le lendemain. L'abbesse, au comble de l'angoisse, implore la Vierge. Celle-ci, lui apparaissant en songe, la délivre et confie l'enfant nouveau-né à un ermite.

L'évêque arrive le lendemain. L'abbesse accusée est déclarée innocente à la suite de l'examen d'une « matrone » et l'évêque inflige aux

deux dénonciatrices une punition exemplaire. Mais l'abbesse, prise de remords, avoue sa faute et raconte l'intervention de la Vierge : l'évêque, constatant le miracle, la déclare « sainte femme », la promeut en dignité, la fait « dame et maîtresse » de l'« ostel » de Mons, et recueille chez lui l'ermitte et l'enfant.

Le sujet de ce drame a été tiré d'un récit dont on connaît plusieurs versions : deux en prose latine, cinq en vers français. Les deux versions latines ont été publiées respectivement par Kjellman (*L I*)⁽¹⁾ et par Fita (*L II*)⁽²⁾; les cinq versions françaises par Herbert (*F I*)⁽³⁾, par Kjellman (*F II*)⁽⁴⁾, par Méon (*F III*)⁽⁵⁾, par Ulrich (*F IV*)⁽⁶⁾ et par A. Långfors (*F V*)⁽⁷⁾.

Les rapports entre ces versions ont été sommairement étudiés par Kjellman⁽⁸⁾. Le miracle dramatique diffère, sur deux points notables, de la première des versions latines (*L I*), d'où dérivent les récits français publiés par Herbert (*F I*) et par Kjellman (*F II*). Elle est plus proche, malgré quelques différences, de la seconde version (*F II*). L'opinion de Schnell, reprise par Jensen⁽⁹⁾, qu'elle reposerait sur le poème français publié par Méon (*F III*) ne s'autorise que de concordances verbales peu probantes. En tout cas, l'auteur s'est accordé une certaine liberté, parfois heureuse, par exemple dans la scène où l'abbesse déclare sa passion au clerc auquel elle se donnera (V, 294-423) et dans celle où les nonnes complotent pour se venger (V, 424-471).

III. L'ÉVÊQUE ASSASSINÉ PAR SON ARCHIDIACRE III¹.

Un archidiacre, de plus haute naissance que son évêque, brûle de le remplacer : il réussit à le faire tuer et il est élu à sa place.

⁽¹⁾ *Op. cit.*, p. 60.

⁽²⁾ *Mariale* de Gil de Zamora (*Boletín*, VIII, p. 69, n° 4).

⁽³⁾ *Romania*, t. XXXII (1903), p. 418, d'après le ms. Egerton, où la pièce fait suite au recueil d'Adgar.

⁽⁴⁾ *Op. cit.*, p. 62 (Anonyme de Londres).

⁽⁵⁾ *Nouveau Recueil*, t. II, p. 314 (poème inséré dans la *Vie des Pères*).

⁽⁶⁾ *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VI (1882), p. 334 (poème de Gautier de Coincy).

⁽⁷⁾ *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIX, 2^e partie (1916), p. 559 (d'après le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 12 483; poème anonyme en quatrains d'alexandrins). Il existe aussi du récit une brève version provençale, traduite du *Speculum historiale*, éd. J. Ulrich, *Romania*, t. VII (1879), p. 20, n° 8.

⁽⁸⁾ *Op. cit.*, p. xli.

⁽⁹⁾ *Die « Miracles de Notre Dame par personnages » untersucht in ihrem Verhältnis zu Gautier de Coincy* (Bonn, 1892), p. 89.

La Vierge, indignée, demande justice à Jésus, qui livre le coupable, corps et âme, aux diables venus le réclamer. Ils emportent l'âme et chargent le corps sur une brouette pour le transporter en enfer. A la prière de Notre Dame, les saints Étienne et Laurent introduisent en Paradis l'âme de l'évêque.

Paulin Paris a signalé une version en prose de ce Miracle dans le ms. français 434 (xv^e s.) de la Bibliothèque nationale. Elle est encore inédite⁽¹⁾. Le même récit se lit dans le *Tombel de Chartrose* (n^o XIV)⁽²⁾.

IV. SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET SA MÈRE (VI).

Sont ici mêlées plusieurs légendes. Dans la première, désespérée de la mort prématurée de son mari, Anthure, mère de saint Chrysostome, renonce à vivre dans le monde. Vingt ans plus tard, alors qu'elle parcourait en mendiant un lointain pays, avertie par l'ange Gabriel, elle arrive dans la ville où son fils devait le lendemain recevoir la consécration épiscopale. Elle n'est pas reconnue et se retire dans un « reclusage ». Au bout d'un an, l'ange lui annonce sa fin prochaine. Elle obtient la communion des mains de l'évêque et meurt. C'est alors seulement que son fils la reconnaît.

Dans les autres aventures rapportées par notre récit, Chrysostome, accusé d'avoir séduit la fille du roi, alors qu'en réalité il avait repoussé ses avances, est abandonné dans un désert où il va devenir la proie des fauves. Il en est sauvé par miracle, et son innocence apparaît. Il devient évêque. On l'accuse d'avoir écrit contre le roi une lettre qui était l'œuvre du diable. Il est enfermé dans un cloître après avoir eu le poing tranché, mais Notre Dame lui fait une main nouvelle et l'ange Gabriel proclame son innocence.

Les thèmes mis en œuvre se retrouvent ailleurs. La mort d'Anthure rappelle celle de saint Alexis; la tentative de la femme impudique, celle de la femme de Pharaon dans la Bible et celle de la femme du

¹ *Les manuscrits français*, t. IV, p. 6, n^o 78 : *D'unq saint evesque que son archidiaire tua.*

² Mention par E. Walberg, *Contes pieux*.

Becueil intitulé « le Tombel de Chartrose » (Lund, 1946), p. XLVIII et p. 28 : *D'un archidiaire qui occist son evesque.*

roi dans le *Roman des Sept Sages*. La fausse attribution de la lettre d'injures fait penser au complot imputé à Boèce. L'épisode de la main coupée et reconstituée figure dans la légende de la reine des Hongres (n° XXIX) et dans celle de Libanius (n° XIII).

Parmi les récits du moyen âge en langue vulgaire, un manuscrit retrace en prose, avec une différence dans le nom de la mère de Chrysostome, ici appelée Dieudonnée⁽¹⁾, la première partie de notre miracle. La même a été appliquée à saint Jean Damascène et localisée à Constantinople sous le règne de Théodose⁽²⁾. Enfin, le *Libro dei cinquanta miracoli* rapporte aussi l'épisode de la lettre supposée et de la main recouvrée.

V. — LA NONNE QUI A LAISSÉ SON ABBAYE (VIII).

Une nonne, très dévote à la Vierge, s'est laissée séduire par les offres de mariage d'un chevalier. Une nuit, pour aller le rejoindre, elle quitte le dortoir, mais, en traversant la chapelle, elle s'agenouille devant la statue de Marie et récite un *Ave Maria*; la statue s'anime et vient lui barrer le passage. La même scène se reproduit la nuit suivante. La troisième nuit, la religieuse traverse la chapelle sans s'arrêter ni prier, et elle peut sortir.

Le chevalier l'épouse et du mariage naissent deux enfants. Au bout de trente ans, la Vierge apparaît et menace des peines éternelles la religieuse infidèle, qui décide de reprendre sa place au couvent; le chevalier l'y autorise: lui aussi entrera en religion. Tous deux quittent leur château, laissant à la grâce de Dieu leurs enfants endormis. L'abbesse rouvre les portes du monastère à la religieuse repentante.

Nous avons affaire ici à la déformation d'une légende où la fugitive, sacristine de son couvent, est pendant toute son absence remplacée dans sa fonction par la Vierge.

⁽¹⁾ Sur cette Vierge de sainte Dieudonnée, mère de saint Jehan Bouquet d'Or, voir *Romania*, t. XXX (1901), p. 302.

⁽²⁾ Cette version se lit dans Vincent de

Beauvais, *Speculum historiale*, l. XVIII, ch. 103-105, dans les *Miracles de la Vierge* du ms. 818 de la Bibl. nat., éd. H. Kjellman, p. 103, et le *Tombel de Chartreuse*, éd. cit., p. xxxiv et p. 6.

De cette légende nous avons six versions en vers, du XIII^e siècle et du début du XIV^e (1).

De notre version, nous n'avons, outre le drame, qu'une rédaction latine (2).

Les versions sont tellement voisines qu'on peut hésiter sur le point de savoir laquelle a été utilisée par le dramaturge : mais des concordances verbales caractéristiques (3) permettent de trancher la question en faveur de Gautier de Coincy. Le dramaturge a jugé bon d'élargir le sujet par l'adjonction de plusieurs hors-d'œuvre : semonce de guerre adressée au chevalier par son seigneur (770-787), installation du couple dans un logis somptueux (656 ss.).

VI. — LE PAPE QUI VENDIT LE BAUME (VII).

L'objet propre de ce morceau, d'après la rubrique de la rédaction latine (4), est d'exposer l'origine des Heures et de la Messe de la Vierge.

Un chevalier guerroyant en Pouille (5) avait, en un péril extrême, promis de faire brûler à perpétuité devant l'autel de saint Pierre une lampe alimentée de baume. L'héritier de ses biens et de son vœu, trouvant la redevance trop lourde, vient demander au pape de l'en décharger. Celui-ci consent, en échange de deux cents livres tournois.

La nuit suivante, saint Pierre lui apparaît et lui déclare qu'il ne le laissera jamais entrer au Paradis. Consultés, les cardinaux l'adressent à un ermite, qui lui conseille de recourir à la Mère de Dieu. Celle-ci, après avoir repoussé deux fois la prière du coupable, lui apprend enfin que sa persévérance lui a valu le pardon. Il mande

(1) Ces versions ont été étudiées une première fois par G. Gröber, d'après des manuscrits incomplets (*Ein Marienmirakel*, dans *Festsache für W. Foerster*, p. 421-442), puis par H. Kjellman, qui a pu en établir la filiation, après avoir publié celles qui étaient restées inédites : *Le miracle de la Sacristine, études sur les versions métriques de l'ancien français*, dans *Mélanges de philologie offerts à M. J. Melander* Upsal, 1945, p. 47-51.

(2) Ed. Mussafia, *Quellen*, p. 53. Pour Gautier de Coincy, cf. éd. Ulrich, dans *Zeitschr. für rom. Philologie*, t. VI (1882), p. 339.

(3) Elles ont été citées par Jensen (*op. cit.*, p. 84-85) et portent sur une vingtaine de vers.

(4) *De institutionibus horarum et misse sancte Marie*.

(5) Ceci nous reporte au temps des expéditions de Charles d'Anjou dans l'Italie méridionale.

l'héritier et le supplie en vain de consentir à la résiliation du marché. Un marchand se présente alors et vient offrir deux escarboucles qui remplaceraient la lampe. Le pape les achète et les offre à saint Pierre qui refuse. Les deux pierres sont suspendues devant l'autel d'une chapelle dédiée à la Vierge honorée sous le nom de « Notre Dame des Escarboucles ».

Il existe une autre version, qui se présente sous quatre formes ; la plus ancienne est un Miracle latin en prose ⁽¹⁾ qui se distingue par les traits suivants. L'auteur de la fondation est l'empereur Constantin et le pape simoniaque est averti de sa faute par le fait que, au moment où il allait entrer dans une église à la tête des fidèles, il se sent les pieds cloués au sol par une force invincible. Il recourt alors à l'intercession de la Vierge. Pour la remercier, il ordonne à tous les prêtres de réciter chaque jour les Heures qui sont consacrées à Marie.

De ce thème deux rédactions en vers français sont parvenues jusqu'à nous : l'une, contenue dans le recueil anonyme de Londres ⁽²⁾, est une traduction du texte latin ; l'autre ⁽³⁾ se distingue par quelques traits particuliers ⁽⁴⁾. Il existe enfin de ce Miracle, dans le ms. 410 (n° 40), une version en prose française intitulée : « D'ung pape qui ne pooit entrer a l'eglise pour aucun pechié ⁽⁵⁾ ».

La dernière partie de notre récit, et notamment la mention des escarboucles, ne se rencontre que dans le drame.

VII. — L'ÉVÊQUE À QUI NOTRE DAME APPARUT (X).

Un évêque a fait un rêve d'heureux présage, qu'il va raconter à un ermite, son confesseur ; celui-ci aussi en a fait un, qui annonce à l'évêque un accroissement d'honneur et de richesse. La Vierge, accompagnée de saint Jean et de saint Éloi, apparaît au prélat à deux reprises et lui offre un vase d'or, plein, dit-elle, du « lait de

⁽¹⁾ Poncelet, n° 1217; éd. Kjellman, *op. cit.*, p. 30, cf. p. xxxiii.

⁽²⁾ Ed. Kjellman, p. 33, n° 9.

⁽³⁾ Ms. fr. 818, n° 8; éd. Mussafia, *Studien*, V, p. 29.

⁽⁴⁾ L'empereur, successeur de Constantin, qui essaie de se soustraire à ses obligations,

ne cède pas à la cupidité, mais une guerre qu'il soutient contre l'émir de Babylone le met dans l'impossibilité de se procurer du baume. Il n'est pas question ici de l'obligation imposée au clergé de réciter les Heures, mais le Paradis est promis aux laïques qui s'y soumettront.

⁽⁵⁾ Ed. P. Paris, *op. cit.*, t. XIV, p. 4.

mes mamelles ». L'évêque et l'ermite vont lui rendre grâce dans son sanctuaire de Boulogne.

Pour tirer de ce maigre sujet une pièce d'étendue à peu près normale, l'auteur n'a pas craint d'ajouter des scènes sans intérêt.

De nombreux Miracles relatent les guérisons obtenues par le lait de la Vierge⁽¹⁾; mais nous n'en connaissons aucun où le nôtre soit raconté. Il a dû être inventé pour accréditer une relique vénérée dans la région où il fut mis sous forme dramatique.

VIII. — LE JEUNE MARCHAND SAUVÉ (XI).

Un jeune homme, « de rude engien », n'avait trouvé d'autre moyen d'honorer la Vierge que d'offrir chaque samedi un « chapeau » de fleurs à l'une des images de Marie. Obligé d'aller commercer en Flandre, il remplace le chapeau par cent cinquante *Ave Maria*.

Un jour qu'il est épié dans un bois par un larron, Notre Dame apparaît. Elle dépose sur la tête du jeune homme, sans qu'il la voie, un chapeau de fleurs. Interdit, le larron le menace de mort, s'il ne lui conduit pas la dame dont la beauté vient de le séduire. Le jeune homme, instruit du miracle, va se confesser à un ermite et veut partager sa vie. Tous trois se font reclus à Rocamadour.

C'est sans doute cette anecdote qui est rapportée dans un des récits en prose du ms. 410, sous le n° 52 (*D'un homme que Nostre Dame sauva d'estre tué en uny bois*).

IX. — L'ENFANT RESSUSCITÉ (XV).

Un bourgeois et sa femme obtiennent par l'intercession de la Vierge la naissance d'un fils. Un jour que la mère tenait l'enfant dans ses bras, elle s'endort et le laisse glisser dans une cuve où il se noie. Accusée d'infanticide, elle est condamnée au bûcher. Son mari, qui revenait d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, invoque la Vierge. Elle apparaît et promet son secours. La mère, conduite au supplice, demande à entrer dans une église et à revoir son enfant une dernière

⁽¹⁾ Poncet, n° 184, 461, 519, 667.

fois. Mis entre ses bras, il pousse un cri et recouvre la vie. Les parents, pour remercier Notre Dame, vont en pèlerinage à Fine Terre.

De ce sujet nous possédons une version en prose latine contenue dans le recueil de Pez⁽¹⁾. Nous en possédons aussi deux autres versions françaises, l'une et l'autre encore inédites : la première a été insérée dans le *Rosarium* soissonnais⁽²⁾ ; la seconde, en prose, nous a été conservée par le ms. fr. 7207⁽³⁾ de la Bibliothèque nationale.

Ce récit paraît un remaniement. L'auteur aura voulu écarter les relations incestueuses entre une mère et son fils, qui sont l'essentiel du récit primitif. De celui-ci nous avons une version française en octosyllabes qui a été très répandue. En voici une brève analyse⁽⁴⁾.

Pour entrer en religion, un sénateur de Rome abandonne sa femme qui, ayant consenti, reste dans le siècle avec son jeune fils. Elle avait l'habitude de le faire coucher auprès d'elle. Quatorze ans après, elle devient un jour enceinte de lui. À peine accouchée, elle étrangle le nouveau-né. Le diable, qui l'avait toujours haïe, prend l'apparence d'un « physicien et bon légiste » et s'installe à Rome. Il dévoile le forfait devant un tribunal. La coupable va se confesser au pape, qui l'absout. La Vierge l'accompagne devant l'accusateur, qui se trouble et, menacé lui-même d'être arrêté, disparaît. La malheureuse, dont l'innocence est proclamée par tous, fonde une église en l'honneur de la Vierge.

X. — LA MÈRE DU PAPE PUNIE DE SON ORGUEIL (XVI).

Dame Marie, qui a trois fils, l'un pape, les deux autres cardinaux, se proclame supérieure en dignité à la Mère de Dieu, qui n'a eu qu'un fils. Un sermon lui ouvre les yeux sur l'énormité de sa faute, dont elle

⁽¹⁾ Éd. Crane, n° 24, p. 29, *De puero suscitato*.

⁽²⁾ Voir A. Långfors dans *Notices et extraits*, t. XXXIX, II (1909), p. 626.

⁽³⁾ P. Paris, *op. cit.*, t. VI, p. 318.

⁽⁴⁾ Inc. : *Aie, Dieus, rois Jesus Crist* ; cf. Långfors, *Les Incipit...*, p. 6. Le texte a été imprimé par Méon, *Nouv. Rec.*, II, p. 394-410, avec cet autre incipit : *Bien est gardés cil que Dieus garde et sous ce titre : Du senateur de Rome ou de la borjoise que fu grosse de son fil*. L'original est un conte latin ajouté à la *Vie des*

Pères et qui se trouve dans toutes les grandes collections : voir E. Levi, *Il libro...*, p. cxxxiii. Le même sujet a été traité par Jean Quentin, dans un *Dit* en quatrains d'alexandrins (éd. J. Morawski, dans *Romania*, t. LXV, 1939, p. 352) qui en a encore accru l'horreur ; chez lui, la femme coupable a successivement trois enfants qu'elle étrangle tous les trois, et elle essaie, à trois reprises, de se tuer. La Vierge l'en empêche et la guérit. Ce miracle enfin a été inséré, sous le n° 14, dans le *Libro dei cinquanta miracoli* (éd. Levi, p. 30).

va se confesser à son curé. Celui-ci l'envoie au pénitencier du pape, qui, à son tour, l'envoie au pape. Après en avoir conféré avec ses deux frères, le pape impose à la coupable un pèlerinage de dix années, de sanctuaire en sanctuaire, sans qu'elle s'arrête jamais plus d'une nuit au même endroit; elle s'engagera en outre, si elle est surprise en pleine campagne, à ne pas chercher d'abri avant le lever du jour.

Sur le chemin de Compostelle, elle est assaillie, de nuit, par un affreux orage; un ânier, qui passe par là, lui offre de la conduire au prochain village; elle refuse, mais le prie, sentant que sa fin est proche, de mander le curé du lieu. Celui-ci refuse à deux reprises de braver la tempête; c'est la Vierge qui viendra elle-même assister la mourante. A cet endroit s'élève aussitôt une chapelle, bâtie de la main des anges. Le curé, saisi de remords, va se confesser au pape, qui comprend que la pénitente ainsi glorifiée est sa mère. Il fait part de la nouvelle à ses deux frères, et tous trois se rendent à la chapelle en chantant le *Regina Cæli*.

De cette légende nous ne connaissons pas d'autre version.

XI. — LE PAROISSIEN EXCOMMUNIÉ (XVII).

Le fils du roi d'Alexandrie renonce par piété à son héritage et décide de vivre en mendiant. Bientôt nous le voyons, dans les rues d'Alexandrie, où personne ne le reconnaît, débiter mille folies et supporter les moqueries.

D'autre part, en un lieu non désigné, un saint prêtre avait dû excommunier un de ses paroissiens, nommé Godart, endurci dans le mal, qui l'avait maintes fois menacé de son couteau. Le prêtre meurt inopinément. Son successeur réussit à ramener le rebelle, qui n'a plus qu'une pensée : faire lever la sentence qui l'a frappé. Il demande en vain l'absolution à son nouveau curé, puis au « saint pénitencier de Rome »; celui-ci l'envoie à un « saint homme » qui contrefait le fou dans les rues d'Alexandrie.

Godart le découvre, se confesse à lui et obtient qu'il intercède en sa faveur auprès de la Vierge. Marie apparaît, suivie d'un brillant cortège dans lequel se trouve précisément l'ancien curé de Godart. Émue par la prière du fou, Notre Dame ordonne au prêtre d'absoudre le coupable.

Le dénouement manque dans le manuscrit, où quatre feuillets sont restés en blanc; mais nous le connaissons par deux textes. Le saint homme qui contrefaisait le fou annonce qu'il mourra sept jours plus tard. Godart, que la Vierge avait amené là tout exprès, assiste à ses derniers instants et révèle l'identité du saint au peuple, qui se répand en lamentations et l'enterre dans la chapelle où il avait coutume de venir prier.

Nous possédons de ce récit deux autres versions complètes : l'une en prose latine ⁽¹⁾, l'autre en vers français, par Gautier de Coincy ⁽²⁾. Celle-ci est très fidèlement traduite de la première, dont elle reproduit toutes les données de fait; elle n'y ajoute que quelques réflexions personnelles, où se donnent carrière la verve satirique et le talent oratoire de l'auteur. Rien ne prouve que le dramaturge ait connu la première; en revanche, il est certain qu'il a utilisé, et très largement, la seconde, à laquelle il a emprunté une vingtaine de vers ⁽³⁾. Il ne l'a modifiée que sur quelques points insignifiants et l'a enrichie de quelques scènes naturelles et vivement conduites ⁽⁴⁾.

XII. — THÉODORE, LA FEMME MOINE (XVIII).

Théodore, dont le mari vient de partir pour la guerre, se laisse séduire par un galant. Mais elle ne pèche qu'une fois et en éprouve aussitôt un violent repentir. Se faisant passer pour un homme, elle est admise dans un couvent.

Elle voyage pour le service du couvent. Elle passe une nuit dans une auberge. La fille de l'hôtelier lui fait des avances. Mais l'impu-

⁽¹⁾ Poncelet, n°467; éd. Mussafia, *Quellen*, p. 26.

⁽²⁾ Ed. Poquet, col. 574.

⁽³⁾ Ils sont cités par Jensen (*op. cit.*, p. 19). Les rapprochements les plus probants portent sur les passages suivants : Gautier, 192-3 [cf. drame 1365-6, 539-40 (104-7), 376-83 (1.791-1.800)].

⁽⁴⁾ Ce sont celles qui retracent les démêlés de Godart avec son curé (48, 103, 266-397), le tableau des avanies infligées au fou par les badauds et les propos incohérents prêtés au premier (398-497). Nous possédons de ce récit une autre version anonyme de la fin du XIII^e s.,

en octosyllabes, très divergente, surtout en ce qui concerne le nombre et la qualité des personnages et le lieu de l'action; elle fait partie de la *Vie des Pères (Des trois clers compagnons qui furent hermites, etc.)*; un fragment en a été récemment publié par F. Bar, dans *Romania*, t. LXVII (1943), p. 514. Ce récit lui-même a été au début du XIV^e siècle remanié par Jean de Saint-Quentin en quatrains d'alexandrins monorimes (éd. Jubinal, *Nouveau recueil*, t. I, p. 266). Sur cette rédaction, voir Morawski, dans *Romania*, t. LXVI (1940), p. 515, et Bar, *loc. cit.*, p. 516.

dique, s'étant laissé engrosser par un valet, accuse Théodore d'être le père de l'enfant qu'elle attend; c'est donc au couvent que l'hôtelier va porter le nouveau-né. L'abbé chasse Théodore, qui, sans se plaindre, mendiera sa vie et celle de l'enfant.

Au bout de sept ans, l'abbé, ému de pitié, lui rouvre le couvent et y admettra l'enfant, qu'il fera instruire. Peu après l'ange Gabriel vient annoncer à Théodore sa mort prochaine. En effet, Jésus et Notre Dame viennent recueillir son âme. Son mari, qui n'a pas cessé de la pleurer et de la chercher, est informé de la vérité par l'archange Michel, l'abbé, par une vision. Tous deux se rendent auprès de la morte. Le mari obtient de rester au couvent, où il occupera la cellule de sa femme.

L'auteur a emprunté cette histoire à la *Légende dorée* (ch. 123), où elle est datée et localisée; il s'est borné à l'alléger de quelques faits merveilleux, tels que les ruses du démon et les miracles opérés par Théodore de son vivant.

XIII. — LE CHANOINE MARIÉ (XIX).

Un jeune clerc de Pise, très dévot à la Vierge, non encore prêtre, mais déjà chanoine en l'église de Saint-Cassien, perd coup sur coup son père et sa mère, qui le laissent seul héritier d'une grosse fortune. Ses proches lui persuadent qu'il ne doit pas laisser passer toutes ces richesses à d'autres que ses descendants; il accepte donc, non sans répugnance, d'épouser la fille de messire Barré de Saux, qui est à la fois riche, bonne et belle. Le mariage est célébré. Mais, au cours du repas de noces, le clerc se souvient qu'il n'a pas, avant le repas, récité ses heures et il va réparer cet oubli dans une chapelle voisine. S'y étant endormi, il voit apparaître la Vierge, qui lui reproche son infidélité et le menace des peines éternelles. Il retourne à la salle du banquet, feignant la gaieté. La nuit venue, il se laisse conduire à la chambre nuptiale, où il trouve l'épousée déjà couchée. La tentation est forte; il en triomphe pourtant, et il s'enfuit, laissant une lettre où il dit qu'il va se faire ermite.

Le lendemain matin, la parenté, stupéfaite, se lamente; messire Barré promet à sa fille de lui trouver un autre mari, mais elle déclare

qu'elle veut, elle aussi, entrer en religion, et sa mère se charge de lui obtenir une cellule au couvent de Poissy. La Vierge vient visiter dans son ermitage le pécheur repentant et lui promet les joies du Paradis.

Ce récit a joui d'une grande vogue⁽¹⁾. La forme latine la plus répandue nous a été conservée par Gil de Zamora⁽²⁾ et par le ms. de Toulouse 482. Nous n'en connaissons pas moins de cinq versions en vers français, qui ont toutes été publiées⁽³⁾. Elles se répartissent en deux groupes, selon que le clerc quitte la salle du banquet pour réparer son oubli ou qu'il entre dans une chapelle en allant à la cérémonie. C'est au premier groupe que se rattache notre Miracle, dont la source, probablement la seule, est le récit de Gautier. Deux scènes sont particulièrement probantes à cet égard, celle de l'apparition et celle de la tentation.

Il est, en revanche, des cas où la sécheresse du récit forçait le dramaturge à faire œuvre personnelle; nous le constatons par exemple dans les scènes où les parents du clerc engagent des pourparlers de mariage (v. 428-623) et dans celle où est peint le désarroi des deux familles après la fuite de ce nouvel Alexis (1.093-1.214)⁽⁴⁾.

XIV. — LA FEMME QUE NOTRE DAME SALVA DU BÛCHER (XXVI).

Guillaume, maire de Chivy⁽⁵⁾, et sa femme Guibour ont marié leur fille au jeune Aubin et les deux ménages vivent sous le même toit. Par amour pour sa fille, Guibour entoure son gendre de préve-

⁽¹⁾ Il a été étudié dans un article d'Anna Wyrembeck et J. Morawski, *Les légendes du fiancé de la Vierge dans la littérature médiévale* (Poznan, 1934).

⁽²⁾ *Boletín*, t. VIII, p. 128, n° 43. Cette version est inédite.

⁽³⁾ Bibl. nat., fr. 818 (éd. Kjellman, *La deuxième collection*, p. 290). — Bibl. nat., fr. 2162 (éd. Morawski, dans *Romania*, t. LXI, 1935, p. 326). — Bibl. nat., fr. 15110 (éd. Wyremberg-Morawski, *op. cit.*, p. 31). — Londres, Brit. Mus., Old Royal, 20 B XIV, n° 30 (éd. Kjellman, p. 126). — Gautier de Coigny (éd. Poquet, col. 629).

⁽⁴⁾ Dans un sermon faussement attribué à saint Anselme (*Patrol. lat.*, t. CLIX, col. 320),

le héros de cette aventure est un prince hongrois contemporain d'un roi de France nommé Charles, qui, devenu roi après la mort de son frère aîné, est obligé par ses sujets de prendre femme. Il s'enfuit et, après une longue vie cénobitique, il est élu patriarche d'Aquilée et il introduit dans la liturgie la fête de la Conception. Le même récit se lit dans le recueil de Gil de Zamora (*Boletín*, t. XIII, p. 190, n° 53), où le père du jeune prince est dénommé Henri, et dans les *Cinquanta miracoli* (n° XL).

⁽⁵⁾ Selon Guibert de Nogent (voir ci-dessous), Chivy est à deux milles de Laon; il s'agit donc de Chivy-lès-Etouvelles et non du hameau dépendant de la commune de la Beaulne, sensiblement plus éloigné de Laon.

nances. Bientôt on chuchote qu'elle est sa maîtresse, et un voisin zélé vient l'en informer. Affolée, elle décide de couper court à la calomnie en faisant tuer Aubin. Elle engage à cet effet deux « ribauts » prêts à tout, venus de loin pour les moissons; ceux-ci le guettent et l'étranglent. Cette mort éveille les soupçons du bailli qui, le crime constaté, fait arrêter toute la famille. Guibour, pour sauver les siens, avoue son crime et elle est condamnée au bûcher. En se rendant au lieu du supplice, elle obtient d'entrer dans une église, elle s'y prosterne devant une statue de la Vierge. Sur l'ordre même de son fils, Marie ordonne, à deux reprises, aux anges Gabriel et Michel d'éteindre les flammes du bûcher. Le miracle est évident : le bailli tombe aux genoux de Guibour en implorant son pardon.

Désormais, Guibour mènera une vie de pénitence et de charité. Elle se dépouille si complètement au profit des pauvres qu'elle n'a plus de quoi se vêtir décentement. Aussi la fête de la Purification se passera-t-elle sans qu'elle paraisse à l'église. Mais Jésus lui-même vient célébrer la messe dans l'oratoire privé de Guibour, accompagné d'un brillant cortège d'anges et de saints. L'archange Michel distribue aux fidèles des cierges qu'il vient reprendre après l'offrande, comme le fait l'officiant à la messe de la Chandeleur. Guibour refuse par deux fois de rendre le sien et, après une lutte fort vive, elle réussit à en garder une partie. Ce bout de cire est, dans tout le pays, l'objet d'une particulière vénération, et avec raison, car il guérit toutes les maladies. Brusquement apparaissent deux nonnes; elles informent Guibour de la volonté du Ciel : elle doit les suivre dans leur couvent, ce qu'elle fait avec joie.

Nous sommes ici en présence de deux récits indépendants.

Du premier, qui a fourni au drame ses deux premiers tiers (1-1.237), nous possédons quatre versions, dont trois sont en prose latine; seule, celle de Gautier de Coincy est en français et en vers⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Hermann de Tournai, *Miracula beate Virginis*, t. III, p. 27 (Poncelet, n° 857); éd. *Patrol. lat.*, t. CLVI, col. 1.098. — Guibert de Nogent, *De laudibus beate Mariæ*, ch. x (Poncelet, n° 167, *Patrol. lat.*, t. CLVI, col. 564. Le Miracle 47 du florilège de Madrid *Boletín*, t. VII, p. 133) en est une simple transcription. — *Legenda aurea*,

ch. cxxix (la Nativité), § 9. — Gautier de Coincy, éd. Poquet, col. 251. La version de Guibert ne nomme que deux personnages, le vidame de Laon (Imbertus) et la meurtrière (Theodobera); le crime de celle-ci est révélé par un prêtre qui, dans un accès de colère, lui jette à la face le crime avoué en confession.

Le dramaturge paraît n'avoir connu que la version de Gautier : les personnages portent les mêmes noms ; le crime est découvert de la même façon ; enfin de nombreux passages du drame ont été copiés textuellement.

C'est sans doute pour donner à son ouvrage une dimension normale que le dramaturge y a ajouté l'étrange épisode de la messe de Jésus et du cierge disputé, qui ne se lit dans aucune des autres versions ⁽¹⁾, et qui avait peut-être été imaginé pour accréditer la dévotion à un cierge miraculeux. Il ne nous est connu que par la *Légende dorée*, à laquelle notre auteur l'a probablement emprunté. Les deux récits ne diffèrent en effet que par quelques détails.

XV. — LE MARCHAND CHRÉTIEN ET LE JUIF (XXXV).

Un riche « bourgeois » de Constantinople, nommé Audry, s'est ruiné en prodigalités et en aumônes. Un Juif, nommé Mossé, consent à lui prêter de quoi rétablir ses affaires, mais sur un bou gage. Audry prend pour garants Jésus et sa mère et, devant une de leurs images, jure que, s'il ne s'est pas acquitté au jour fixé, il deviendra l'esclave de son créancier. Il va commercer en des pays lointains, où, très rapidement, il refait sa fortune. Mais c'est seulement à la veille de l'échéance qu'il se souvient de son engagement. En hâte, il enferme la somme due dans un coffre qui porte l'adresse de Mossé et qu'il jette à la mer.

Quelques jours après, le valet de Mossé, se promenant sur la plage, voit flotter le coffre, mais c'est en vain qu'il essaie de le saisir. Mossé, au contraire, y réussit sans peine : il l'emporte, le vide de son contenu et le cache sous son lit.

Apprenant le retour d'Audry, il va lui réclamer le paiement de sa dette. Audry l'emmène devant l'image, et de celle-ci sort une voix qui proclame la vérité. Émerveillé et repentant, Mossé se fait baptiser et distribue tous ses biens aux pauvres ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il a dû naturellement sacrifier le dénouement, au reste banal, de son modèle : dans Gautier, comme dans les autres versions, la « sainte femme » ne survit que trois jours au miracle qui l'avait sauvée.

⁽²⁾ Cette légende a été récemment étudiée par M. Erik Boman : *Deux miracles de Gautier de Coinci, publiés d'après tous les manuscrits connus, avec introduction, notes et glossaire* (Göteborg, 1935).

La forme la plus ancienne de cette légende se lit dans un récit traduit du grec au XI^e siècle par un certain *Johaunes*. Dans cette version, l'image qui sert de garant est un crucifix et la Vierge n'apparaît pas. Ce récit a été diversement modifié dans les versions latines qui en ont été faites. Les versions en prose se répartissent en deux groupes. Le premier, où les protagonistes sont nommés *Theodorus* et *Abraam*, et où n'apparaît pas le valet du Juif⁽¹⁾, a servi de modèle aux deux versions anglo-normandes⁽²⁾; c'est la seconde, mieux conduite⁽³⁾, qui a été utilisée par Gautier et par l'auteur de notre drame⁽⁴⁾. Dans l'une et l'autre de ces deux rédactions, la Vierge ne figure qu'au dénouement; même alors, elle prononce seulement quelques mots et c'est à Jésus que, dans le Miracle, Mossé s'adresse pour obtenir justice (1.345-1.366).

Quoique le dramaturge nous présente la même succession d'événements que le récit latin mentionné ci-dessus, rien ne prouve qu'il l'ait utilisé; son unique modèle paraît avoir été le Miracle de Gautier, où il a largement puisé⁽⁵⁾. Sa fidélité à son modèle ne l'a pas empêché de déployer, çà et là, une véritable originalité, notamment dans la peinture de la vie follement somptueuse et charitable qui conduit le « bourgeois » à la ruine.

XVI. — PIERRE LE CHANGEUR (XXXVI).

Pierre était un mauvais riche, impitoyable aux pauvres gens, dont il ne tolérait même pas la présence aux abords de sa demeure. Un jour, à la suite d'une gageure, un mendiant a l'audace de venir lui demander l'aumône. Furieux, Pierre lui jette à la tête un pain que le boulanger vient de déposer devant sa porte. Le mendiant le ramasse et l'emporte, tout joyeux de l'aubaine.

Deux jours après, Pierre tombe gravement malade. Jésus descend

⁽¹⁾ Poncelet, n° 771; éd. du texte d'Oxford dans Kjellman, *op. cit.*, p. 204.

⁽²⁾ Adgar, éd. Neuhaus, n° 29, p. 176; Anonyme de Londres, éd. Kjellman, n° 48, p. 206.

⁽³⁾ Poncelet, n° 555; éd. d'après le ms. 14463 de la Bbl. nat., par Boman, p. LVII;

d'après le ms. de Madrid dans *Boletín*, t. VII, p. 83, n° 7.

⁽⁴⁾ Une version aberrante, propre au ms. fr. 818, a été publiée par Mussafia (*Studien*, V, p. 45) avec son original latin (Poncelet, n° 42).

⁽⁵⁾ Voir Boman, p. XLVIII et Jensen, p. 63-75.

du ciel accompagné de sa mère, pour le juger dès qu'il sera mort. Deux démons sont là aussi, guettant leur proie, et rappellent quelques-uns de ses innombrables péchés. Mais Notre Dame présente à son fils le pain jeté au mendiant et elle obtient de Jésus qu'il accorde au pécheur un répit suffisant pour s'amender.

Pierre guérit et, converti, promet de devenir le modèle des « aumôniers ». Il tient si bien parole que bientôt il ne lui reste plus de tous ses biens que sa propre personne. Il exige alors que son « clerc » le vende au profit des malheureux.

A Jérusalem, où tous les deux se sont rendus, Pierre est acheté en effet comme esclave, par un « barbaran » nommé Zoïle qui fait de lui son valet de cuisine, puis peu après, ému de pitié, l'affranchit tout en le gardant chez lui.

Ensuite l'action se traîne péniblement. Le dramaturge, tenant à ce que Zoïle, pour mieux apprécier le sacrifice de Pierre, soit informé de son passé, imagine que tous ses « compères », ses voisins, faisant un pèlerinage aux lieux saints, vont révéler à Jésus que Pierre a été l'un des plus « hauts hommes » de son pays.

Avant de quitter la maison de Zoïle, Pierre rend la parole à la fille de celui-ci, muette de naissance, puis il se retire au désert dans une « logette » abandonnée. Mais Jésus lui ordonne de retourner chez son ancien maître. Il obéit et convertit d'abord Zoïle, puis sa fille et ses deux écuyers. Tous quatre se rendent, en chantant le *Te Deum*, chez le patriarche, à qui ils demandent de les instruire et de les baptiser.

LÉGENDES DE SAINTS MARIALISÉES.

XVII. — LE PRÉVÔT ÉTIENNE ET SON FRÈRE (MV).

Voici d'abord l'analyse du Miracle latin d'où le drame a été tiré. Ce récit, très répandu⁽¹⁾, qui figure dans les plus anciens recueils, combine deux thèmes souvent exploités : celui de l'âme pécheresse

⁽¹⁾ Cf. Poncelet, n° 413 et 386.

disputée aux démons par la Vierge et celui du pécheur rappelé à la vie pour faire pénitence⁽¹⁾.

Il y avait à Rome deux frères⁽²⁾. L'archidiacre, Pierre, était très attaché à ses devoirs, mais avare. Le prévôt, Étienne, était un juge prévaricateur : ainsi il s'était saisi de trois maisons et d'un jardin appartenant aux églises de saint Laurent et de sainte Agnès, mais il professait à l'égard de saint Prix (*Praejectus*) une ardente dévotion. Les deux frères meurent à peu d'intervalle; Pierre va en Purgatoire, Étienne en Enfer. Sur sa route, Étienne avait rencontré saint Laurent et sainte Agnès; le saint lui avait violemment étreint un bras, qui en était resté desséché; la sainte s'était contentée de détourner de lui ses yeux. Saint Prix décide saint Laurent et sainte Agnès à oublier leurs griefs et il obtient de Jésus, avec l'appui de Notre Dame, qu'il rende la vie à Étienne pour trente jours. En s'acheminant vers l'Enfer, Étienne avait entendu des gémissements : c'était la voix de son frère Pierre, qui lui avait décrit ses souffrances en ajoutant qu'elles prendraient fin le jour où le pape et les cardinaux chanteraient une messe pour le repos de son âme. Ressuscité, Étienne va trouver le pape, auquel il fait part de ce qu'il a entendu, et annonce qu'il va mourir. Il meurt en effet au bout de trente jours consacrés à des restitutions et à des pénitences. Il est admis au nombre des élus.

Nous possédons de ce récit quatre versions françaises, sans compter le drame. Les deux versions anglo-normandes et celle du manuscrit 818 sont remarquablement fidèles au latin. Celle de Gautier de Coincy l'est beaucoup moins⁽³⁾; Gautier ajoute une longue description des tourments de l'Enfer, mais surtout il amplifie le rôle de la Vierge, qui arrache à Jésus le pardon du coupable et dit à celui-ci les conditions auxquelles il sera sauvé.

Le dramaturge a sûrement connu la version de Gautier de Coincy, à laquelle il a emprunté presque littéralement quelques vers, mais il n'a fait de ce modèle qu'un emploi fort discret et il l'a modifié sur plusieurs points; il supprime l'épisode du bras étreint, parsème de

⁽¹⁾ Sur le premier, voir Kjellman, *op. cit.*, p. xxxviii; du second il y a deux exemples dans le *Mariale* de Madrid (*Boletín*, I, VII, p. 73 et 87, n^{os} 8 et 14), sans compter beaucoup d'autres; cf. Poncelet, n^{os} 460, 678, 1165.

⁽²⁾ Nous utilisons la version du ms. de Madrid (*Boletín*, I, XIII, p. 233, n^o 79), complétée par celle du ms. de Toulouse 482 (fol. 26), très voisine, mais plus correcte.

⁽³⁾ Éd. Poquet, col. 593.

quelques traits comiques le rôle d'un sergent et met en scène deux démons; mais surtout il enrichit le rôle de la Vierge, qui, une seconde fois, descend du Ciel tout exprès avec son fils, pour attester au pape la véracité du récit d'Étienne. Sa principale innovation, due à Notre Dame, consiste en ce qu'Étienne est condamné au Purgatoire et non à l'Enfer. Elle est au reste fâcheuse : s'il rendait ainsi toute naturelle la rencontre des deux frères, qui est dans les autres versions très vaguement localisée, il enlevait toute raison d'être à la suite du récit, puisque le Purgatoire n'est qu'une étape sur la route du Paradis⁽¹⁾.

XVIII. — BARLAAM ET JOSAPHAT (XXI).

Le roi Avenir (*Abenner* dans les versions plus correctes, *Avenir* dans le poème français), resté veuf avec un fils unique, nommé Josaphat, consulte ses astrologues sur le sort réservé à l'enfant : il régnera, répondent-ils, sur un royaume meilleur et plus noble, mais il se fera chrétien. Le roi, qui hait le christianisme, fait élever l'enfant dans un château clos de toutes parts, où il ne sera fait aucune mention du Christ et d'où sera écartée toute image de tristesse et de mort.

Le maître de l'hôtel du roi, Barlaam, embrasse la nouvelle religion et se retire dans une cellule au pays de Sennar. Le roi l'y fait chercher et, n'ayant pu obtenir qu'il renie sa nouvelle foi, il le chasse avec des injures.

Au bout de quelques années, l'enfant se lasse de sa réclusion et son père le rappelle auprès de lui. En chemin, la rencontre d'un lépreux et d'un vieillard lui révèle la maladie et la mort; il médite tristement sur la condition de l'homme.

Dieu envoie à Barlaam l'ange Gabriel, qui lui enjoint d'instruire le jeune prince de la religion chrétienne. Déguisé en marchand, Barlaam pénètre auprès du prince et le convertit. Avenir essaye en vain de ramener son fils à ses dieux et ordonne de jeter Barlaam en prison. Mais en réalité, ce n'est pas Barlaam qui est arrêté, c'est l'astrologue Nachor, qui lui ressemble parfaitement.

⁽¹⁾ L'histoire d'Étienne dans la *Legenda aurea*, constitue un hors-d'œuvre dans la vie de saint

Laurent (ch. cxv), et il n'y est fait aucune mention de l'archidiacre Pierre.

Un certain Arachis, dont la *Legenda* fait un conseiller du roi, lui suggère un stratagème : Nachor feindra d'être Barlaam et engagera avec les autres astrologues une discussion où il se laissera vaincre; et Josaphat, confiant en son maître, se laissera sans doute entraîner. En fait Josaphat déjoue le complot : c'est Nachor qui se convertit.

Conseillé par le mage Théodas (*Théonas* dans le poème français), le roi recourt à un autre moyen; il renvoie tous les serviteurs de Josaphat et les remplace par autant de séduisantes jeunes filles. L'une d'elles, Santeline, qui est fille de roi, lui promet que, s'il renonce pour elle à sa chasteté, elle se fera baptiser. Avec l'aide de Notre Dame, qui, répondant à sa prière, lui apparaît, il triomphe de l'épreuve. Il lui suffit d'une courte exhortation pour convertir Théodas, le roi lui-même et bon nombre de ses chevaliers. C'est donc toute une foule qui, en louant Dieu et la Vierge, le suit aux fonts baptismaux⁽¹⁾.

La source du drame n'est pas la *Vie de Barlaam et de Joasaf* qui a été rédigée en grec au VIII^e siècle, mais le long résumé latin qui en a été inséré dans la *Legenda aurea* (ch. CLXX). Dans ce poème, la vie des deux saints est plus fournie, plus riche en incidents et surtout en paraboles, mais l'ordre de ces épisodes et de ces paraboles est le même dans les deux textes.

En de nombreux passages, le texte de la *Legenda* a été un canevas sur lequel le dramaturge a brodé : Barlaam, selon Jacques de Varazze, expliqua longuement à Josaphat l'Incarnation, la Passion et la Résurrection du Christ. Or, ce sont précisément ces trois points qui sont développés dans l'instruction de Barlaam à son élève (621-670).

D'autres passages sont traduits presque littéralement, notamment la longue dissertation de Nachor (1.208-1.241) sur les superstitions qui constituent les religions des Grecs, Chaldéens et Égyptiens.

La scène de la tentation enfin présente de frappantes coïncidences.

⁽¹⁾ Sur l'origine et la diffusion de cette célèbre légende, voir l'introduction à l'édition du poème français par H. Zotenberg et P. Meyer (*Barlaam et Josaphat*, Stuttgart, 1864), le livre de E. Kuhn, *Barlaam und Josaphat, eine bibliographische literargeschichtliche Studie* (Munich, 1893) et surtout le magistral article de G. Paris,

Saint Josaphat, dans *Poèmes et légendes du moyen âge* (Paris, 1900), p. 181-214. L'édition du poème français citée ci-dessus a été avantageusement remplacée par celle de G. Appel, *Gai von Cambrai, Barlaam und Josaphat* (Halle 1907), et par le travail du Père J. Sonet, *Le Roman de Barlaam et Josaphat* (Paris, 1949).

Le dramaturge a naturellement, selon son habitude, introduit dans l'action la Vierge et les anges : dans la *Legenda*, ce n'est pas Gabriel, mais l'Esprit-Saint lui-même qui vient avertir Barlaam de sa mission et c'est un songe, non un discours de Notre Dame, qui aide Josaphat à triompher de la tentation.

XIX. — SAINT PANTALÉON (XXII).

Le jeune Pantaléon, fils du sénateur Eustore, entre, à l'âge de quinze ans, chez maître Morin, qui doit, moyennant dix livres, lui enseigner, en sept ans, la médecine. Il rencontre le prêtre Hermolaüs, qui l'instruit dans la religion chrétienne et lui assure que par le signe de la croix il guérira toutes les maladies. Ayant éprouvé la vertu de ce signe sur un serpent qui allait dévorer un jeune enfant, il se convertit et guérit un aveugle, puis un « contrait », qui demandent aussitôt le baptême. Le sénateur Eustore les imite.

Maître Morin, que ses clients abandonnent pour suivre Pantaléon, dénonce celui-ci comme chrétien. L'empereur le fait comparaître devant lui et convoque deux prêtres païens en les invitant tous trois à redresser un bossu. Les deux prêtres invoquent en vain Bérith, Astaroth, Mahon et Apolin; Pantaléon, en priant Jésus, réussit.

Ayant refusé d'abjurer, Pantaléon est condamné à mort ainsi qu'Hermolaüs et deux disciples de celui-ci, Ypocrates et Hérépé. Le supplice de Pantaléon dure longtemps : Jésus lui-même, accompagné de sa mère, descend du ciel et préserve le patient. La terre tremble : les prêtres et maître Morin sont frappés de mort et les statues des dieux s'écroulent. Pantaléon et les trois autres chrétiens sont enfin décapités et leurs corps ensevelis par les malades qu'ils ont guéris.

Le dramaturge a suivi de très près une *Vie* latine traduite du grec de Siméon Métaphraste ⁽¹⁾, sans s'astreindre toutefois à une fidélité absolue : il a conservé les noms des principaux personnages ⁽²⁾, mais il a appliqué au médecin Euphrosinus celui de Morin; il a inventé celui des deux disciples. Il a ajouté le rôle du « contrait » (596), qui fait au reste double emploi avec celui de l'« homme courbe » (1047).

⁽¹⁾ Éd. dans *Acta*, jul., t. VI, p. 412-420.

⁽²⁾ Les noms de Eustorge et Pantaléon ont

été altérés par notre auteur en Eustore et Pantaléon.

XX. — SAINT IGNACE (XXIV).

Ignace avait fait à Antioche, dont il était évêque, de nombreuses conversions. L'empereur Trajan, passant par cette ville, le fait arrêter et décide de l'emmener avec lui à Rome, pour y être jugé.

Le lendemain, il le fait comparaître devant lui et lui offre, en échange de son abjuration, une large participation au pouvoir. Ignace refuse. L'empereur le fait flageller et le condamne à marcher, pieds nus, sur des charbons ardents, que des anges viennent aussitôt éteindre. Ignace est enfermé dans un cachot. Gondophore et Abbane, ses disciples, l'y découvrent et viennent écouter, du dehors, une homélie que le saint leur fait entendre par une lucarne.

Peu après, Trajan fait de nouveau comparaître son prisonnier et il répète promesses et menaces : les unes et les autres étant restées vaines, l'évêque est soumis à de nouveaux supplices, puis reconduit à sa prison, où il devra rester trois jours sans boire ni manger. Il adresse alors à Jésus et à sa mère une fervente invocation, aussitôt exaucée : la Vierge lui envoie, par un ermite que guide un ange, un « oignement » qui guérit toutes les plaies et, par deux autres anges, de quoi se sustenter. Trois jours après, Trajan, apprenant qu'Ignace est toujours en vie, entre en fureur et fait lâcher sur lui, dans l'amphithéâtre, deux lions qui le piétinent et l'étouffent, mais refusent de dévorer son corps. Ce corps est enlevé par les deux disciples, tandis que l'âme est « envoyée » au Paradis par l'archange Gabriel.

Le dramaturge a connu la *Vie* du saint par Siméon Métaphraste, mais il a surtout suivi la *Vie* latine anonyme qui a été imprimée à la suite de celle de Siméon. Cet original était riche en données historiques et géographiques; l'itinéraire suivi par le saint, notamment, y était décrit avec précision. Presque aucune de ces indications n'a passé dans le drame, dont l'action même n'est jamais localisée nettement. Notre auteur a pris avec son modèle d'autres libertés : il invente de toutes pièces le rôle des deux disciples, abrège les colloques entre l'empereur et le martyr, développe le rôle des bourreaux et introduit le surnaturel; toutelois nous ne voyons pas figurer la coutumière apparition de la Vierge accompagnée de ses deux anges.

Ce Miracle, dont la source est la *Légende dorée* (ch. xxxvi), ressemble fort, dans sa dernière partie, au Miracle de saint Pantaléon (xix) : les

deux auteurs se sont copiés, ou bien l'unique auteur s'est plagié lui-même : on retrouve de part et d'autre l'intervention des deux disciples, et la mort du saint est, dans les deux Miracles, longuement retardée par diverses interventions célestes dont le dramaturge ne trouvait aucune trace dans ses modèles.

XXI. — SAINT VALENTIN (XXV).

Ce Miracle a ceci de commun avec celui de saint Pantaléon (n° XIX) que le protagoniste en est un auteur de guérisons et de conversions, martyrisé pour son zèle apostolique.

La scène est à Rome : l'empereur, qui n'est pas nommé, décide de faire instruire son fils par le sage Chaton, « fleur de science de Rome », qui a déjà cinq autres écoliers.

Le fils de Chaton est torturé par un mal qui a contracté ses membres et qui résiste à tous les remèdes. On apprend au malheureux père qu'il y a dans le pays de Nervie un saint homme, nommé Valentin, qui guérit toutes les maladies. Le quatrième et le cinquième écolier vont le quérir. Sur un ordre de Jésus, transmis par la Vierge, il les accompagne à Rome ; mais, mis en présence du malade, il ne consent à le soigner que si toute la maison de Chaton se convertit. Au long exposé que lui fait Valentin, le sage répond qu'il est prêt à croire si son fils guérit. Il suffit à Valentin de se mettre en prières et d'imposer les mains à l'enfant pour le rendre « sain comme pomme ». Chaton tient aussitôt sa promesse et son exemple est suivi non seulement par son fils, mais par celui de l'empereur et par tous ses autres élèves.

L'empereur, impatient de revoir son fils, l'avait envoyé chercher. Trois des condisciples du jeune prince l'accompagnent. A peine arrivé devant son père, le jeune homme confesse sa foi. L'empereur, furieux, fait arrêter et décapiter les trois écoliers, dont les âmes sont transportées au Ciel par deux anges. Valentin est cruellement flagellé, et au cours même de son supplice, il prêche le Christ si éloquemment que sept mille des assistants demandent le baptême. L'empereur le condamne à mort, mais, pendant le repas, qu'il prend en public, un os s'arrête dans la gorge du souverain et l'étrangle ; aussitôt deux démons apparaissent et l'emportent, âme et corps, en

Enfer. Son fils, terrifié, va chercher un asile plus sûr. Le geôlier, exécutant l'ordre reçu, décapite Valentin, mais il est aussitôt emporté par deux démons. Les archanges Michel et Gabriel emportent l'âme du martyr en Paradis et les écoliers survivants ensevelissent son corps.

Nous avons une *Vie* latine de saint Valentin ⁽¹⁾, qui coïncide, dans ses grandes lignes, avec le drame; toutefois les divergences sont assez considérables pour nous amener à penser que le dramaturge a eu sous les yeux une version assez différente de celle que nous possédons. Dans cette autre version, le maître d'école, qualifié *orator utriusque lingue*, se nomme Craton, ses élèves, au nombre de trois seulement, sont de jeunes Athéniens venus parfaire leurs études à Rome. Ni l'empereur ni son fils ne paraissent; le rôle du premier est tenu par le préfet Placidus; c'est le fils de celui-ci, nommé Abundisus, qui se convertit et c'est cette conversion qui entraîne l'arrestation de Valentin. Celui-ci n'est pas un simple fidèle; il est évêque d'*Interamnes* (Terni) en Ombrie. Les trois disciples de Craton, convertis, ensevelissent son corps et sont décapités. Il n'y a dans tout ce récit aucune trace de surnaturel et la Vierge n'apparaît pas.

XXII. — SAINT JEAN LE PELU ² (XXX).

Jean, qui vit au désert dans un ermitage, accepte de prendre à son service un jeune garçon de bonne mine, qui dit se nommer Huet et qui est un démon. Un jour, au cours d'une chasse, la fille du roi, qui suivait les veneurs, s'égaré et, surprise par la nuit, vient demander asile à l'ermite. Celui-ci, sur le conseil de Huet, lui offre la moitié de son grabat. Le lendemain elle n'était plus vierge. Toujours conseillé et aidé par Huet, Jean la précipite, encore endormie, dans un puits voisin. Conscient de son forfait, il se livre alors à la plus affreuse pénitence: il vit dans les bois, marchant « à quatre pieds », nu et velu comme une bête fauve. Au bout de sept ans, Jésus lui accorde son pardon et envoie sa mère le lui annoncer.

¹ *Acta*, lebr. t. II, p. 756.
Pelu est une correction de *paula*, seule

forme que connaisse le manuscrit; le protagoniste est dénommé ailleurs Jehan *Paulus*.

Un jour, les veneurs du roi le capturent et le mènent au souverain. A ce moment même, une sage-femme passait, portant un enfant aux fonts baptismaux; le nouveau-né se met à parler et déclare que c'est la volonté de Dieu qu'il soit baptisé par Jean. Le roi, émerveillé, fait raconter à celui-ci son histoire et lui pardonne son crime, mais souhaite de revoir les restes de sa fille. Jean se met en prières. Il se penche au bord du puits et appelle; une voix lui répond. Deux compagnons du roi descendent au fond du puits et ramènent la jeune fille; depuis sept ans, explique-t-elle, elle a vécu en compagnie d'une très belle dame dont la vue lui était si douce qu'elle se croyait en Paradis. Tous les assistants se rendent à l'église; le roi prie Jean de chanter la messe et promet de le faire évêque.

De cette légende nous ne possédons aucune rédaction latine. On en connaît quatre françaises qui ont été décrites et classées par J. Morawski⁽¹⁾. C'est de celle que nous a conservée le manuscrit de Grenoble 871 que le drame se rapproche le plus⁽²⁾. Ces deux versions ont en commun l'engagement d'un démon comme valet⁽³⁾, l'élévation de Jean à l'épiscopat et surtout le rôle important dévolu à la Vierge, absente du récit primitif. Néanmoins, et en dépit de certaines concordances verbales, les divergences sont trop nombreuses pour que l'on puisse voir dans l'une la source de l'autre: elles remonteraient toutes deux, selon Morawski, à un original qui présentait déjà la vie du saint sous la forme d'un Miracle de Notre Dame.

XXXIII. — SAINT LAURENT, PHILIPPE ET DACIEN (XXXVIII).

Dans le premier tiers de la pièce, comme dans le *Paroissien ex-communié* (ci-dessus, n° XII), deux actions indépendantes se déroulent parallèlement: dans la suite elles se rejoignent et se confondent.

⁽¹⁾ *Mélanges de littérature pieuse*, II, dans *Romania*, t. LXVI (1940-1941), p. 509-516. Au moment de sa tragique disparition en septembre 1939, le regretté savant polonais préparait une étude d'ensemble sur cette légende très répandue. Elle a paru dans *Les Lettres romanes*, t. I (1947), p. 9-36.

⁽²⁾ Elle se compose de quatre-vingt-douze

quatrains d'alexandrins monorimes, dont sept seulement ont été publiés dans l'article cité à la note précédente.

⁽³⁾ Ce thème est traité à part dans le Miracle *O intemerata* qui a été versifié par Gautier de Coincy (éd. Poquet, col. 521), et la version latine du *Mariale* de Madrid (*Boletín*, t. VII, p. 115, n° 34).

Alors que le pape Sixte voyageait en Espagne, pays alors païen, pour y prêcher la vraie foi, on lui présente deux jeunes chrétiens, cousins l'un de l'autre, qu'il emmène à Rome pour les attacher à sa personne, Laurent comme diacre, Vincent comme sous-diacre. Dès son arrivée à Rome, Vincent demande à rentrer dans son pays et Sixte l'y autorise sans difficulté. Désormais nous n'entendons plus parler de lui.

D'autre part, l'empereur Philippe, qui est chrétien, ordonne à un de ses «chevaliers», Dacien (le Decius de l'histoire), d'aller réprimer une révolte des «Français». Revenu vainqueur, Dacien fait assassiner Philippe et il est élu «empereur de Romanie». Le fils de Philippe, chrétien lui aussi, renonce à faire valoir ses droits à l'empire et, en quittant Rome, il laisse son trésor au pape, qu'il charge de le faire distribuer aux pauvres par Laurent.

Dacien, qui est sectateur de Mahomet, entreprend d'extirper la foi chrétienne et fait décapiter le pape; puis il réclame le trésor à Laurent, qu'il fait arrêter. Après avoir subi divers supplices, au cours desquels il est réconforté par l'archange saint Michel, envoyé par Jésus lui-même, il est jeté en prison. Là il convertit un «chevalier», nommé Romain. Condamné au supplice du gril et déjà à demi rôti, il prédit à Dacien les châtiments qui l'attendent en enfer. La perte d'un feuillet nous a privés de la fin de son discours et du dénouement. La Vierge n'apparaît à aucun moment et n'intervient en rien dans l'action.

La source directe de ce drame est le chapitre cxv de la *Legenda aurea*, fondé lui-même sur l'ancienne *Vita* imprimée par les Bollandistes ⁽¹⁾. Le point de départ est identique, les épisodes des deux actions parallèles se présentent dans le même ordre et aussi les supplices infligés au martyr ⁽²⁾.

Le dramaturge a toutefois négligé quelques détails : il a supprimé le personnage du préfet Valérien, qui eût fait double emploi avec celui de Dacien, ainsi que la scène, pourtant très dramatique, où Laurent présente à Valérien et Dacien, au lieu des trésors de l'Église, les pauvres et les infirmes qu'il s'est chargé de nourrir; enfin la

⁽¹⁾ *Acta*, aug., t. II, p. 518.

⁽²⁾ Dans la *Vita*, Decius fait simplement

énumérer devant lui les supplices dont il le menace, avant de le soumettre à celui du gril.

conversion des comparses Lucien (Lucullus dans la *Legenda* et les *Acta*), Romain et Hippolyte se présente chez lui dans des conditions légèrement différentes.

XXIV. — SAINT ALEXIS (XL).

Eufémian et sa femme Aglais, immensément riches, manifestent leur charité en nourrissant chaque jour des pauvres dans leur palais, et leur humilité en les servant de leurs propres mains.

Après la naissance, longtemps espérée, d'un fils, Alexis, ils font, d'un commun accord, vœu de chasteté. Ce sont les deux empereurs, Honoire et Archade, qui, le moment venu, choisissent une épouse au jeune homme, une jeune fille de sang royal, nommée Sabine. Dans la chambre nuptiale, Alexis adresse à Sabine une pieuse homélie et la quitte. C'est en vain que les serviteurs le cherchent dans les contrées les plus lointaines. Aglais et Sabine partagent la douleur d'Eufémian. C'est à Édesse que s'était enfui Alexis. Après avoir adoré « le saint crucifix » que Dieu avait donné au roi Gabaron (1.037 ss)⁽¹⁾, il distribue ses biens aux pauvres, échange ses vêtements contre les haillons de l'un d'eux et, mêlé à leur troupe, se met à mendier sur le parvis de l'église Sainte-Marie, où son humilité l'empêche d'entrer. De nouveaux messagers, envoyés par son père, l'y rencontrent, ne le reconnaissent pas et lui font l'aumône.

Dix-sept ans se passent. A la prière de Jésus, la Vierge vient enjoindre au sacristain de son église d'introduire le saint homme dans le sanctuaire. Pour éviter les hommages que l'on commence à lui rendre, Alexis s'embarque pour Tarse, mais le bateau qui le porte est jeté par une tempête à l'embouchure du Tibre. Rencontrant dans les rues de Rome son père qui ne le reconnaît pas, il obtient d'être logé chez lui et de s'y nourrir des reliefs de sa table. On lui étend un grabat « sous le degré » et il y est accablé par la valetaille d'avaries qui le réjouissent.

⁽¹⁾ *Ubi sine humano opere imago Domini nostri J.-C. in sindone habetur*, lisons-nous dans la *Vita* (éd. ci-après). Cette relique est qua-

lifiée plus bas de *sepulcre* (828) ; c'est sur une étoffe que l'image du Seigneur était représentée (1.107).

Au bout de dix-sept autres années, l'ange Gabriel vient lui annoncer sa fin prochaine et lui ordonne de conter par écrit l'histoire de sa vie. Aux deux empereurs, qui assistaient, avec le pape, à une messe célébrée à Saint-Pierre, un ange ordonne de chercher « l'homme de Dieu » chez Eufémian. Jésus et Marie viennent recueillir son âme. La lecture du « brief » trouvé sur son corps manifeste la vérité. On étend le corps saint sur un lit de parade et, tandis que ses proches donnent libre cours à leur douleur, on le transporte en grande pompe à l'église Saint-Boniface.

Les deux *Vies de saint Alexis* les plus répandues au XIII^e siècle sont celles que nous lisons dans la *Legenda aurea* (ch. xcxi) et dans le *Speculum historiale* (xviii, 43-46); elles sont très voisines, ayant en commun de nombreux passages copiés littéralement dans la *Vita* imprimée par les Bollandistes ⁽¹⁾.

On peut affirmer toutefois que c'est la *Legenda*, et non le *Speculum*, qui a été utilisée par le dramaturge. En effet, alors que tous les autres textes parlent en termes très vagues du pieux discours qu'Alexis tint à Sabine avant de la quitter, la *Legenda* précise en nous disant que le sujet en était la crainte de Dieu et la précellence de la virginité. Or ce sont précisément ces deux points qui sont traités dans le drame (733-769) ⁽²⁾. Dans les « regrets » prononcés par le père et la mère d'Alexis (2.557-2.602), les mêmes motifs se retrouvent, avec de frappantes coïncidences d'expression ⁽³⁾.

Il ne reste en somme au dramaturge qu'une assez faible originalité : c'est bien à lui sans doute que remonte l'idée singulière de faire conduire par les deux empereurs les pourparlers relatifs au mariage d'Alexis; c'est évidemment à lui aussi qu'il faut attribuer la scène où nous voyons les deux mendiants, Gniot et Joscet, échanger les insinuations les plus désobligeantes au sujet du saint homme, dont ils redoutent la concurrence (1.982-2.049).

⁽¹⁾ *Vita*, jul. t. IV, p. 251-253.

⁽²⁾ La *Vita*, copiée par la *Legenda*, dit simplement : *Cepit sponsam suam instruere et plura ei sacramenta disserere.*

⁽³⁾ Il y a quelques détails dont nous n'avons

pas retrouvé la source : nous ne savons ni qui était le roi Galatron, ni d'où provient ce renseignement que la ville d'Édesse était connue dans ce temps-là à Rome sous le nom de Magines (1.053).

LÉGENDES ROMANESQUES ET HÉROÏQUES.

Dans la plupart des pièces qui forment la partie précédente, le rôle de la Vierge est épisodique ou accessoire et son intervention paraît souvent une invention du dramaturge. Cette remarque, comme on va le voir, s'applique aussi, et d'une façon plus constante, à celles qui nous restent à étudier ⁽¹⁾.

XXV. — LA REINE DE PORTUGAL (IV).

Le roi de Portugal, s'étant égaré au cours d'une chasse, est hébergé par un châtelain, père d'une fille dont la beauté le ravit. Il obtient d'elle, sous promesse de mariage, un rendez-vous pour la nuit suivante. Mais son sénéchal le persuade de renoncer à ce dessein et c'est lui-même qui va passer la nuit dans le lit de la jeune fille. Le matin venu, celle-ci s'aperçoit qu'elle a été trompée : se faisant aider par sa cousine Agnès, elle tranche la tête du sénéchal et précipite le corps dans un puits.

Le roi, tenant sa promesse, l'épouse; craignant qu'il ne s'aperçoive qu'elle n'est plus vierge, elle obtient que sa cousine se substitue à elle pour la nuit de noces; le matin venu, la cousine refuse de céder la place. La reine, après l'avoir ligotée au pied du lit et baillonnée, met le feu à la chambre, dont elle a fait, en hâte, sortir le roi. Agnès périt dans les flammes.

Bourrelée de remords, la coupable, après avoir imploré la Vierge de miséricorde, va confesser sa faute à un chapelain; mais celui-ci met à l'octroi de l'absolution une condition infamante, à laquelle elle ne consent pas. Le chapelain écrit cette confession sur un parchemin qu'il porte au roi. La reine, sans être entendue, est condamnée au bûcher. Mais la Vierge, à qui elle vient d'adresser une nouvelle prière, envoie au roi un ermite, qui lui enjoint d'épargner la malheureuse.

⁽¹⁾ Pour toute cette série, il y a lieu de consulter la dissertation de L. Voigt, *Die Mirakel*

der Pariser Hs. 819 (sic) [thèse de Leipzig, 1883].

Le roi fait alors monter sur le bûcher le confesseur indigne et pardonne à sa femme. Les deux époux fondent une abbaye, distribuent aux pauvres leurs richesses et entrent l'un et l'autre en religion.

Nous retrouvons cette même succession d'événements dans un conte dévot du ^{xiii}^e siècle⁽¹⁾, dont le drame ne diffère que sur quelques points de détail.

Dans le conte, l'action est localisée vaguement en Égypte⁽²⁾ et il s'agit d'un roi, sans autre désignation; c'est par un orage, et non entraîné par l'ardeur de la poursuite, qu'il est séparé de ses gens; les noces ont lieu dans la résidence du châtelain, non à la cour. Ces divergences sont assez nombreuses pour donner à penser que le dramaturge a eu sous les yeux une autre rédaction du conte. De fait, on ne retrouve dans le drame aucun emprunt littéral à celle qui est conservée.

La différence capitale entre les deux textes consiste en ce que le rôle de la Vierge est dans le conte beaucoup moins marqué. La Vierge n'est pas mise en scène et le salut de la reine n'est pas dû à son intervention. Alors que celle-ci, debout sur le bûcher, attend la mort, un voile descend du ciel sur sa tête et à ce voile est attaché un « brief » où est racontée toute l'histoire. La lecture de ce « brief » détermine le roi au pardon. Dans le drame, la Vierge elle-même descend du ciel pour apporter à la reine l'habit de nonne qu'elle ne doit plus quitter.

XXXI. — LA MARQUISE DE LA GAUDINE (III).

Sur le point de partir pour la Prusse, où il espère conquérir « los et prix », le marquis de La Gaudine confie à son oncle la garde de sa femme et de ses biens. A peine s'est-il éloigné que l'oncle, poussé

¹⁾ Incipit : *Qui seu et raison a ensemble*, éd. Méon, *Nouveau Recueil*, t. II, p. 256-278. — Sur les manuscrits qui donnent des incipit très divergents, voir A. Langlois, *Les Incipit...*, p. 6 (*Aie, Dieus, vrais Jesus Crist*) et p. 333 (*Qui seu et raison a ensemble*). C'est l'un des contes les plus répandus de la *Vie des Peres*. L'auteur dit (v. 68) avoir puisé son sujet dans un *Liber regum* dont nous ne savons rien. On

trouvera une comparaison détaillée des deux textes dans Voigt, *op. cit.*, p. 73-77. Sur le thème, voir un article de Reinhold Köhler (*Romania*, t. XI, 1882, p. 581) qui en signale deux autres versions, dont une orientale.

²⁾ Dans le drame, le roi hésite, pour le choix d'un terrain de chasse, entre la forêt de Compiègne et la forêt de Saint Germain (587-608).

par le démon, essaie de séduire sa nièce. Éconduit, il persuade au nain Galot de se glisser dans le lit de la marquise endormie, puis, ayant fait constater ce prétendu adultère, tue le nain et fait enfermer sa nièce dans un cachot.

Le marquis, à son retour, est informé par le traître, qui le pousse à la vengeance. Après avoir consulté deux de ses chevaliers, il condamne sa femme à être brûlée vive. La malheureuse, dans sa détresse, recourt à la Vierge, qui lui apparaît et lui promet de la sauver. Le salut lui est apporté en effet par le chevalier Anthénor de Beauchastel, qui rentrait d'un pèlerinage aux lieux saints. Jadis ce chevalier, accusé d'avoir séduit la reine, avait été sauvé par la marquise, qui avait consenti à passer pour son amie. La Vierge étant apparue à ce chevalier et lui ayant assuré que la marquise était innocente, il provoque le traître et le force à avouer son forfait. Le mari tombe aux pieds de sa femme, qui lui pardonne. Il partage ses biens avec Anthénor, qu'il laisse juge du châtement à infliger au félon.

On n'a pas retrouvé la source de ce drame, fondé, en effet, sur trois thèmes romanesques déjà mis en œuvre auparavant. Il est possible d'attribuer au dramaturge, qui au reste n'était pas dénué de talent, le mérite de cette construction. Le premier de ces thèmes, celui du tuteur félon essayant de suborner sa pupille, apparaît dans notre recueil même (ci-dessous, n° XXVII); le second (un nain complice, volontaire ou non, d'une abominable machination) a fourni au roman de *Macaire* son principal épisode; le dernier enfin (un chevalier survenant inopinément pour sauver de la mort une innocente) a été exploité par Chrétien de Troyes dans le *Chevalier au lion*.

XXVII. — L'IMPÉRATRICE DE ROME (XXVII).

Partant pour un pèlerinage en Terre sainte, l'empereur confie à son frère le soin de ses états et la garde de sa femme, réservant toutefois la souveraineté de celle-ci. Le frère tombe amoureux de sa belle-sœur, qui se délivre de lui en le faisant enfermer dans une tour où elle lui avait donné rendez-vous.

L'empereur ayant fait annoncer son retour, sa femme met en liberté le prisonnier pour qu'il aille l'accueillir. Le traître s'empresse d'accuser sa belle-sœur d'avoir mené, durant l'absence de son mari, une vie scandaleuse. Celui-ci, sans l'entendre, la condamne à mort.

Les chevaliers chargés d'exécuter la sentence ont pitié de leur dame et se contentent de l'exposer, seule et sans vivres, sur un îlot désert. La Vierge, qu'elle invoque, lui apparaît, l'assure de sa protection et lui remet un bouquet d'herbes qui guérissent de la lèpre. Des mariniers jetés sur ce rocher par la tempête la recueillent et la déposent sur la terre ferme, non loin de Naples. Elle guérit de la lèpre le « comte » du pays.

Bientôt, il n'y a plus, grâce à elle, aucun lépreux dans la région. Le bruit s'en répand au loin et elle est appelée à Rome pour soigner le frère de l'empereur, qui, en punition de son crime, a été atteint de la terrible maladie. Il est guéri, lui aussi, mais seulement après avoir fait une confession publique de ses forfaits. L'impératrice, touchée des regrets de son mari et des remords de son beau-frère, se fait reconnaître, obtient de son mari le pardon du coupable et reprend sa place aux côtés de l'empereur.

La légende, d'origine orientale, qui a fourni la matière de notre drame a été très répandue⁽¹⁾; avant d'être contée sous forme de chanson de geste, au début du XIII^e siècle⁽²⁾, elle avait été transformée en un Miracle de la Vierge dès les premières années du XII^e⁽³⁾. Ce Miracle a été traduit deux fois en vers français, d'abord par Gautier de Coincy⁽⁴⁾, puis par un anonyme⁽⁵⁾. Ces deux traductions sont très différentes

⁽¹⁾ Elle a été l'objet d'études approfondies, soit d'ensemble, soit de détail, dont voici les principales : A. Wallenskold, *Le conte de la femme chaste envoie par son beau frère*, Helsinki, 1907, extrait des *Acta Societatis Scientiarum Fennicarum*, t. XXXIV ; du même auteur, introduction à son édition de *Florence de Rome* (voir ci-dessous), t. I, p. 103-129, où ce travail est résumé. — Sv. Stefanovic, *Die Crescentia Florence Sage*, dans *Romanische Forschungen*, t. XIX (1911), p. 461-556. — A. Hilka, *Zur Crescentiastoff*, dans *Herwig's Archiv*, t. CXXXIII (1914), p. 131 ss.

⁽²⁾ Florence de Rome, éd. A. Wallenskold S. A. T. F., 1907).

Il existe de ce Miracle trois versions en prose latine (une quatrième en vers est insignifiante), toutes trois publiées par Wallenskold : *Le conte*, etc., p. 111 (C), 116 (D), 120 (E) ; c'est la seconde qui a été utilisée par les deux principaux traducteurs français (voir ci-dessous).

⁽³⁾ Ed. Méon, *Nouveau Recueil*, t. II, p. 1-158 (3,064 vers).

⁽⁴⁾ Ed. Wallenskold, *Le conte de la femme chaste*, p. 134-149.

quant à la forme; celle de Gautier est encombrée de moralisations ou pieuses invectives, tandis que l'autre est d'une relative concision; mais quant au fond, elles diffèrent à peine; toutes deux paraissent avoir été faites sur la rédaction *D* de Wallensköld⁽¹⁾. Il est probable que le dramaturge n'a connu ni l'une ni l'autre, car on n'en relève chez lui aucune imitation littérale, et qu'il a eu sous les yeux le texte d'un Miracle latin.

Ce Miracle déroule sous nos yeux un mélodrame, surchargé d'incidents qui ne témoignent pas au reste d'une grande fécondité d'imagination : les répétitions, en effet, y abondent : deux fois l'héroïne est l'objet d'une tentative de séduction, deux fois elle est condamnée à mort et, épargnée par pitié, exposée en un lieu désert, où, deux fois, elle court le risque d'être violée.

Le dramaturge a eu, comme on l'a vu plus haut, le bon goût de supprimer toutes ces redites : il les a remplacées par des scènes qui sont sans doute de son invention et qui ne manquent pas d'intérêt. Toutes celles qui se réfèrent à la préparation du « saint passage » sont complaisamment décrites : l'empereur, avant de partir, va soumettre son projet au pape, qui l'approuve, après avoir pris l'avis de deux cardinaux; il fait coudre par l'impératrice elle-même une croix sur sa houppelande de pèlerin. Tous ces tableaux étaient d'actualité à une époque où tant de seigneurs préféraient à la croisade par un pèlerinage à Jérusalem.

Dans la source latine, c'est par simple dévotion que l'empereur entreprend d'aller visiter ça et là (*longe lateque per orbem*) les tombeaux des saints les plus vénérés; c'est au cours d'une grave maladie que, dans le drame, il fait le vœu, s'il guérit, d'aller visiter les lieux sanctifiés par la présence du Christ; à peine a-t-il formulé ce vœu qu'il se sent guéri. Il est difficile de ne pas voir dans cette scène une réminiscence des circonstances où saint Louis, très inopinément, au grand étonnement de son entourage, avait pris la croix en 1244⁽²⁾.

⁽¹⁾ Il existe du Miracle latin une version espagnole tardive et une version vénitienne du XIV^e s. (*Il libro dei cinquanta miracoli*, n° 15).

⁽²⁾ Voir Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis*, t. III, p. 58, et Joinville, éd. N. de Wailly, ch. 24.

XXVIII. — OSTE, ROI D'ESPAGNE (XXVIII).

Un mari qui risque toute sa fortune sur la confiance que lui inspire la vertu de sa femme, amené, par des apparences illusoires, à se croire trompé et à se dépouiller de tous ses biens, le prétendu séducteur démasqué, l'opulence rétablie et la concorde rentrant à la fois dans le ménage du parieur, tel est le thème exploité dans notre Miracle. Il se retrouve dans trois œuvres narratives en français étroitement apparentées, les romans du *Comte de Poitiers*⁽¹⁾ et de la *Violette*⁽²⁾ et le conte en prose *Le roi Flore et la belle Jehanne*⁽³⁾. Toutes ces œuvres se rattachent au groupe de contes connu sous le nom de « cycle de la gageure »⁽⁴⁾.

La variante de ce récit constituée par le Miracle⁽⁵⁾ s'ouvre par un long prologue qui prépare de loin l'action.

Oste (ou Osto) est neveu de l'empereur Lothaire, qui, désirant mettre fin à son veuvage, lui fait cette proposition : ils iront combattre ensemble Alfons, roi d'Espagne, et, s'ils sont vainqueurs, Oste épousera Denise, fille d'Alfons, et gouvernera son royaume. Ils sont vainqueurs en effet, et Oste épouse Denise. Tandis qu'Alfons, dépouillé de ses états, cherche refuge auprès du roi de Grenade, son frère, les deux vainqueurs laissent Denise en Espagne et retournent en « Roumanie ». Là un jeune chevalier, nommé Bérangier, gage devant Oste, au prix de tous ses biens, qu'il triomphera de la vertu de sa femme. Oste parie sa couronne qu'elle lui restera fidèle. Denise repousse, en effet, le séducteur ; mais celui-ci, en corrompant une des « demoiselles » de la reine, apprend que celle-ci porte sur le corps un signe particulier et il entre en possession d'un os du pied d'Oste, laissé par lui à sa femme comme signe éventuel de reconnaissance. Muni de ces indices, Bérangier va réclamer le royaume d'Espagne à Oste, qui le lui abandonne et, de désespoir, se fait musulman et jure de tuer l'épouse infidèle.

⁽¹⁾ Il existe de ce poème deux éditions récentes, l'une par B. Malmberg (Lund, 1940), l'autre par V. F. Koenig (Paris, 1937).

⁽²⁾ Dernière éd. par D. L. Buffum (S.A.T.F., 1928).

⁽³⁾ Dernière éd. par L. Moland et Ch. d'Hérincourt, *Nouvelles françaises du XIII^e siècle*

(Paris, 1856), p. 83-157.

⁽⁴⁾ C'est sous ce titre qu'elles ont été étudiées par Gaston Paris, dans *Romania*, t. XXXII (1903), p. 481-551.

⁽⁵⁾ On en trouvera une analyse plus complète dans Petit de Julleville, *op. cit.*, t. II, p. 298 ss.

Denise, avertie par la Vierge du danger qui la menace, se rend à Grenade, déguisée en écuyer, et s'engage en cette qualité chez le roi, son oncle, sans être reconnue ni de lui ni de son propre père. Après de multiples incidents⁽¹⁾, Oste provoque Bérengier en combat singulier et le force à avouer la vérité.

Des trois récits mentionnés ci-dessus, celui qui se rapproche le plus du Miracle est le conte du *Roi Flore* ou plutôt l'une des deux histoires, sans rapport entre elles, dont il se compose⁽²⁾. De part et d'autre, c'est à l'épouse calomniée qu'est dévolue le principal rôle ; menacée de mort, elle s'engage comme écuyer, sans être reconnue, chez l'un de ses proches ; enfin c'est grâce à son adresse que le coupable est démasqué. Mais les divergences entre les deux récits sont trop nombreuses et importantes pour que l'on puisse voir dans l'un la source certaine de l'autre.

Sur les rapports entre les autres versions et le Miracle, nous n'avons rien à ajouter aux observations de Gaston Paris⁽³⁾. Nous nous bornerons à remarquer avec lui que le surnaturel, propre au Miracle, y apparaît comme un élément adventice, introduit assez maladroitement.

XXIX. — LA FILLE DU ROI DE HONGRIE (XXIX).

Le roi de Hongrie avait promis à son épouse que, si elle venait à mourir, il ne se remarierait qu'avec une femme de parfaite ressemblance avec elle. Devenu veuf et pressé par ses chevaliers de contracter une nouvelle union, il décide d'épouser sa propre fille, qui seule remplit cette condition ; il obtient du pape la dispense nécessaire. Pour rendre impossible cet inceste qui lui fait horreur, Joïe (c'est le nom de la jeune fille) se coupe la main gauche, qui est entraînée vers la mer. Son père condamne Joïe à être brûlée vive ; mais les chevaliers chargés d'exécuter cet ordre s'y dérobent en exposant sur la mer l'infortunée dans un bateau sans agrès.

L'esquif aborde en Écosse ; le roi du pays, charmé par la beauté de l'étrangère, l'épouse, contre la volonté de sa mère, qui la prend

⁽¹⁾ A la suite, notamment, d'une nouvelle apparition de la Vierge, accompagnée de Jésus, Oste avait exprimé son repentir et il était revenu à la foi chrétienne.

⁽²⁾ Voir dans l'article de Gaston Paris (p. 532) une analyse de ce conte.

⁽³⁾ Voir notamment p. 535-544 (sur le *Comte de Poitiers* et le roman de la *Violette*).

en haine. Tandis que le roi participe à un tournoi, à Senlis, Joïe accouche d'un fils. Par des lettres falsifiées, la marâtre fait croire au roi qu'elle a mis au monde un monstre. Substituant à la réponse du roi, qui prescrit d'attendre son retour, un ordre de mort, elle décide de brûler la mère et l'enfant, mais le prévôt chargé du supplice se borne à les exposer en mer.

La barque est jetée sur une côte lointaine, proche de Rome. Joïe entre, comme « clacelière » (intendante) au service d'un sénateur.

Le roi, rentré chez lui, apprend la vérité et fait jeter sa mère en prison ; sept ans après, il part lui-même à la recherche de sa femme et de son fils. A Rome, le hasard veut qu'il se loge précisément chez le sénateur, où il retrouve les disparus.

De son côté, le roi de Hongrie était venu à Rome pour se faire absoudre par le pape. Au cours d'une cérémonie à Saint-Pierre, Joïe l'aperçoit dans la foule et le fait connaître à son mari, tout heureux de savoir la noble origine de sa femme.

Un clerc chargé d'aller puiser de l'eau pour les fonts baptismaux rapporte dans son seau une main coupée que les flots ramènent obstinément au rivage. Le pape la rapproche du moignon de Joïe. La main s'y adapte parfaitement. Allégresse générale, actions de grâce.

Ce Miracle assemble deux thèmes narratifs connus : la poursuite incestueuse ⁽¹⁾ et la calomnie par une belle-mère contre sa bru, qu'elle accuse d'avoir mis au monde des animaux ⁽²⁾. Mais la réunion des deux thèmes n'est pas imputable au dramaturge : elle se trouvait déjà dans un roman composé environ trois quarts de siècle auparavant, dans une région toute voisine de celle qu'il habitait, le roman de la *Mauckine* de Philippe de Beaumanoir ⁽³⁾. Ce roman a été la source directe, et probablement unique, de notre drame. La conclusion résulte, comme l'ont démontré Voigt et Suchier ⁽⁴⁾, de la marche parallèle des deux actions, de l'identité du cadre géographique, de

¹ De ce thème, Hermann Suchier, quoiqu'il se soit limité au seul domaine européen, a recueilli et classé jusqu'à dix-neuf versions (*Œuvres poétiques...* de Beaumanoir, t. I, 1884, S.A.T.F., p. XXII LXXXI).

² Le thème des animaux substitués à des nouveau-nés est, lui aussi, fréquent dans la

littérature narrative; de nombreux exemples en ont été cités par E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, t. I (Paris, 1886), p. 195, 197, 199, 347, et t. II, p. 324.

³ Éd. par H. Suchier, *op. cit.*, t. I.

⁴ Voigt, *op. cit.*, p. 48-58 ; Suchier, *op. cit.*, p. LXXXIX.

celle des noms et surnoms de l'héroïne, de celle enfin de maints détails, d'autant plus significatifs qu'ils sont par eux-mêmes plus insignifiants.

Toutefois l'auteur n'a fait à son modèle qu'un très petit nombre d'emprunts textuels.

XXX. — LA FILLE DU ROI DEVENUE SOUDOYER (XXXVII).

C'est⁽¹⁾ aussi le thème de l'inceste qui est mis en œuvre dans les premières scènes de ce Miracle⁽²⁾.

La fille d'un roi, appelée Ysabel, échappe par la fuite à l'union incestueuse dont elle est menacée par son père devenu veuf. Accompagnée d'une suivante et d'un fidèle écuyer, elle s'égare dans une forêt. L'archange Gabriel, sur l'ordre de Jésus, sauve les fugitifs et les aide à s'embarquer sur un bateau qui aborde à Constantinople. L'empire venait justement d'être envahi par une armée de Turcs et de païens et l'empereur faisait hâtivement une levée de soudoyers; Ysabel s'engage en cette qualité. Nommée « maréchal », elle fait merveille et cinq rois ennemis lui rendent leur épée. L'empereur veut la récompenser en lui donnant la main de sa fille. Elle se prépare à recourir, cette fois encore, à la fuite; mais saint Michel, sous l'apparence d'un cerf blanc, vient l'en empêcher. Le mariage a lieu et, le soir des noces, Ysabel doit avouer la vérité à la princesse, qui en prend assez aisément son parti et promet de garder pour elle ce secret. Le roi, averti par un moine qu'il avait chargé d'espionner les jeunes mariés, veut voir son gendre au bain; mais Dieu trompe si bien ses yeux qu'il continue à prendre Ysabel pour un homme; celle-ci est réduite à révéler la vérité. L'empereur épouse Ysabel. Sur ces entrefaites, le père de celle-ci arrive très opportunément pour donner un mari à la fille de l'empereur.

Cette laborieuse combinaison d'événements invraisemblables ne se présente, à notre connaissance, dans aucun autre texte.

⁽¹⁾ Nous nous écartons, dans cette notice et la suivante, du classement suivi jusqu'ici (cf. ci-dessus, p. 197) pour rapprocher des drames étroitement apparentés par leur sujet.

⁽²⁾ L'identité des situations est si parfaite qu'un grand nombre de vers ont été trans-

portés d'une pièce dans l'autre (il y en a parfois plus de cent consentants) : *Fille du roi de Hongrie*, 14-107 (t. V, p. 3); *Fille soudoyer* 788-1.079 (t. VII, p. 39). Cf. encore, d'une part 293-325; 337-349 (t. V, p. 12), d'autre part 1.170-1.130; 1.149-1.163 (t. VII, p. 42).

XXXI. — LE ROI THIERRY ET SA FEMME OSANNE (XXXII).

Osanne, femme de Thierry, roi d'Aragon, met au monde à la fois trois enfants mâles. Sa belle-mère, qui la hait à cause de sa basse extraction, charge sa « damoiselle », Bethis, de les étrangler; elle-même leur substitue trois chiens nouveau-nés et obtient de son fils qu'Osanne soit emprisonnée pour la vie. C'est elle-même qui, chaque jour, lui porte sa pitance, si chichement mesurée que la malheureuse doit, en peu de temps, mourir de faim.

Bethis, apitoyée, n'avait pas étranglé les enfants, mais les avait abandonnés dans une forêt. Ils y sont découverts par le charbonnier Renier qui, n'ayant pas d'enfants, les adopte. La marâtre, trouvant que sa bru ne meurt pas assez vite, charge trois valets de la noyer en mer, mais ils se bornent à l'exposer sur un bateau sans mât ni voiles, puis elle fait croire à son fils qu'Osanne est morte. Mais, peu après, c'est elle-même qui, en punition de son crime, meurt inopinément.

Osanne, en son extrême péril, avait invoqué la Vierge, qui lui était apparue, accompagnée de son Fils et de saint Jean. L'archange Michel était venu guider son esquif, qui avait abordé près de Jérusalem. Dans cette ville, elle entre au service d'un hôtelier et de sa femme, dont elle fait merveilleusement prospérer l'industrie.

Douze ans ont passé; les trois enfants royaux manifestent des goûts peu en harmonie avec leur genre de vie. Un jour, leur père, s'étant égaré à la chasse, est hébergé par le charbonnier, qui avoue qu'ils ne sont pas ses fils; Bethis, interrogée, déclare qu'elle a désobéi à leur marâtre et fait connaître leur condition.

Le roi, ses états ayant été envahis par une armée sarrasine, fait vœu, s'il la repousse, de visiter les lieux saints. Vainqueur, il s'embarque pour Jérusalem et descend précisément à l'hôtel tenu par sa femme, dont les maîtres venaient de mourir en lui léguant leur fortune. Les époux se reconnaissent et vont retrouver en Aragon leurs trois fils.

La reconnaissance des époux rappelle de très près l'épisode correspondant de la *Fille du roi de Hongrie* (ci-dessus, n° XXIX), mais l'intri-

gue tout entière se rapproche singulièrement de celle d'un conte inséré par Galland dans les *Mille et une nuits*⁽¹⁾.

XXXII. — BERTHE, FEMME DU ROI PÉPIN (XXXI).

Berthe, fille du roi de Hongrie Floire et de la reine Blanchefleur, est amenée à Saint-Denis, où elle doit épouser le roi Pépin. Dans sa suite se trouve la serve Maliste, accompagnée de sa fille Aliste et de son neveu Tibert. Le soir des noces, Berthe se laisse persuader de se faire remplacer dans le lit nuptial par Aliste. Le matin venu, elle fait entrer dans la chambre Berthe, munie d'un couteau, elle-même se blesse légèrement à la cuisse et crie au meurtre. Berthe, que l'on prend pour Aliste, est condamnée à mort. Mais les trois écuyers, chargés par Maliste de la faire périr, se contentent de l'abandonner dans la forêt du Mans; la Vierge lui apparaît et la réconforte. Elle est recueillie par le bon « vilain » Simon et sa famille, dont elle partage la modeste existence.

Quelques années se passent. Blanchefleur, inquiète de n'avoir de Berthe aucune nouvelle, vient à Paris et constate que la prétendue reine n'est pas sa fille. Maliste, forcée d'avouer son crime, est brûlée vive, Tibert pendu, Aliste, qui a donné à Pépin deux fils, enfermée dans un cloître. Mais le destin de Berthe reste mystérieux. Telles sont les nouvelles que Blanchefleur rapporte à son mari.

Un jour, Pépin, chassant dans la forêt du Mans, s'y égare et rencontre Berthe, qu'il ne reconnaît pas, mais qui le reconnaît. Elle l'emmène chez Simon et raconte son histoire, en revendiquant le titre de reine de France. Blanchefleur et Floire, mandés en hâte, reconnaissent leur fille; Pépin se rend à l'évidence et cet heureux dénouement est célébré par des fêtes qui durent huit jours entiers.

Il n'y a là, comme on le voit, qu'un chapelet de thèmes romanesques ou ingénieusement combinés. Mais cet arrangement n'est pas l'œuvre du dramaturge, qui s'est borné à découper en scènes la

⁽¹⁾ *Histoire des deux sœurs jalouses de leur cadette*, éd. Garnier (Paris, 1870), p. 1063-1104. Le conte, qui ne se trouve pas dans les

manuscrits des *Mille et une Nuits*, est d'authenticité douteuse; cf. à ce sujet G. Huet, *Les Contes populaires* (Paris, 1923), p. 150.

chanson de geste écrite vers 1280 par Adenet le Roi d'après un modèle plus ancien d'environ un siècle⁽¹⁾.

Cette étroite dépendance est indéniable : l'intrigue est exactement la même, les comparses, aussi bien que les protagonistes, portent les mêmes noms⁽²⁾; la seule liberté qu'ait prise le dramaturge a consisté à alléger de quelques scènes l'épisode de Berthe dans la forêt⁽³⁾ et de hâter un dénouement trop longuement attendu.

La substitution de l'octosyllabe à l'alexandrin rendait presque impossible tout emprunt littéral : mais dans un grand nombre de passages⁽⁴⁾ le texte de la chanson transparait très nettement sous celui du Miracle.

XXXIII. — SAINT GUILLAUME DU DÉSERT (IX).

À l'instigation du cardinal Gille de Tusculan (*sic*), Guillaume, duc d'Aquitaine, se prononce en faveur de l'anti-pape Pierre Lion (Anaclel), et expulse de son siège Guillaume, évêque de Poitiers, resté fidèle à Innocent. Joffroi, évêque de Chartres, chargé par celui-ci de rétablir l'ordre dans l'église d'Aquitaine, fait appel à Bernard, abbé de Clairvaux, pour l'aider dans sa mission. Le duc repousse d'abord toutes leurs exhortations; mais bientôt, terrassé par la fongueuse éloquence de Bernard, qui, brusquement, brandit à ses yeux un crucifix, il tombe évanoui. Quand il se relève, il déclare qu'il se soumet sans réserve et il va demander son absolution à un ermite, qui l'envoie à un autre. Celui-ci, après avoir fait sceller par un forgeron le haubert sur la chair nue de Guillaume en guise de cilice, renvoie le pénitent au pape, qui l'adresse au patriarche de Jérusalem. Guillaume, étant absous, est conduit à un ermitage, où il devra passer le reste de sa vie dans la pénitence et la prière.

Dans cette solitude, un ancien écuyer et un chevalier aquitain

⁽¹⁾ Edition par A. Scheler, *Le roman de Berthe aux grands pieds*, par Adenet le Roi (Bruxelles, 1874).

⁽²⁾ Le forestier compatissant et sa femme portent dans les deux récits les noms de Simon et de Constance (*Mir.*, 1.035-3.326; *Chanson*, 1.128); les deux fils de la serve, ceux de Hendlri et Rainfroi (*Mir.*, 2.043, 2.096; *Chanson*, 1.106, 1.107).

⁽³⁾ Dans cette forêt, qui est, dans les deux récits, celle du Mans, elle est attaquée par des brigands (970 ss.), puis par une ourse (1.148 ss.).

⁽⁴⁾ Voir *op. cit.*, p. 13-19) en a énuméré plus de cinquante. Voir A. Henry, dans *Mélanges de linguistique et de littérature romanes à la mémoire d'Ivan Frank* (Sarrebriick, 1957), p. 250.

retrouvent Guillaume et le supplient de reprendre le gouvernement de ses états, où tout va de mal en pis. Il refuse, mais comme il a, un seul instant, regretté cette décision, Dieu le punit en le privant de la vue, qu'au reste, touché par son repentir, il ne tarde pas à lui rendre.

Guillaume se retire alors en Étrurie, dans une solitude plus inaccessible, mais Belzébut et Satan l'y suivent. Satan, ayant pris l'apparence du père de Guillaume, vient supplier ce dernier de rentrer dans le siècle. Comme il « fait la sourde oreille », les deux esprits malins le jettent à terre et le rouent de coups, le laissant pour mort.

La Vierge obtient de son fils la permission d'aller le réconforter; elle se fait accompagner par sainte Agnès et sainte Christine, qui frottent ses plaies d'un baume apporté du ciel et le guérissent.

Notre Dame vient alors annoncer à Guillaume que sa fin est proche. Deux inconnus, Albert et Regnault, attirés par sa réputation de sainteté, viennent le prier de les accepter comme disciples, mais leur rôle se borne à recueillir son dernier soupir et à ensevelir son corps, tandis que la Vierge et les deux saintes enlèvent son âme au ciel, précédées de deux archanges portant des cierges allumés.

Ce drame a pour source, probablement unique, un récit en prose latine⁽¹⁾, peu ancien, riche en épisodes dramatiques et en grande partie fabuleux⁽²⁾. Le dramaturge ne s'est pas astreint à suivre le

⁽¹⁾ Édition dans *Acta*, febr. 11, col. 452-462. La première partie a été qualifiée par les éditeurs de *suspecta, dubia, interpolata*, la seconde, qu'ils jugent moins sévèrement, ne mérite pas plus de créance.

⁽²⁾ Ce document n'est pas antérieur à 1156, date qui y est assignée à la mort du héros. L'auteur, qui était évidemment homme d'église, s'intéresse tout particulièrement à la répression, en Aquitaine, du schisme d'Anaclet; le rôle assigné aux différents personnages est conforme à celui qui leur est ordinairement prêté par les historiens (voir A. Richard, *Histoire des Comtes de Poitou*, t. II, 1903, p. 32-40); une erreur singulière lui fait toutefois mettre en scène le pape Eugène III, qui ne monta sur le trône pontifical que huit ans après la fin du schisme. Il est plus singulier encore qu'il n'ait de la personnalité même de son héros qu'une idée vague : « le saint » dont il prétend raconter l'histoire est certainement le contemporain de Charlemagne, mort sous

le froc en 812 et célébré par l'épopée sous le nom de Guillaume au Court Nez ou Fièr-brace. Mais, à en juger par les événements auxquels il est mêlé, ce ne peut être, dans la pensée de l'auteur, que Guillaume VIII, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers de 1127 à 1137; enfin certains traits dont est composée la figure de ce personnage (violente hostilité à l'égard du clergé, mœurs dissolues) conviendraient beaucoup mieux à son père Guillaume VII. Tout cela nous amène à penser que l'auteur a plutôt travaillé sur des traditions orales que sur des documents écrits.

Deux épisodes ont été empruntés à une version du *Montiage Guillaume* : l'ambassade envoyée au duc pour le décider à rentrer dans le siècle et les brimades dont, à la suite de son refus, il est l'objet de la part des démons; voir à ce sujet l'édition de W. Cloetta, *Les deux rédactions en vers du Montiage Guillaume*, 2^e rédaction (S.A.T.F., 1906), t. I, v. 4.904-5.068 et 6.541-6.562.

modèle de bout en bout; il en a extrait, non sans talent, les scènes les plus vivantes et les plus originales. Il ne s'est pas soucié notamment de suivre son héros dans toutes ses pérégrinations (car cet anachorète passe sa vie à courir le monde); il se borne, le lieu de l'action lui important peu, à marquer ses principales étapes.

Voici enfin quelques divergences de détail.

Dans la *Vita*, ce n'est pas un crucifix que Bernard brandit tout à coup aux yeux de Guillaume; c'est une hostie consacrée, de sorte que la prosopopée dont il accompagne ce geste prête la parole à Jésus lui-même, réellement présent.

La punition infligée à Guillaume dans le drame est fort disproportionnée à la faute : dans la *Vita* le duc reprenait réellement son harnais de guerre pour avoir le plaisir de montrer aux bourgeois de Lucques comment un chevalier s'y prend pour reconquérir une place forte. Le tableau des avanies infligées à Guillaume par les démons est, dans la *Vita*, beaucoup plus coloré : c'est par milliers qu'ils viennent assaillir le saint : avant de l'arracher à sa cellule et de le battre, ils l'étourdisent par un charivari où dominent les cris d'animaux. Enfin l'onguent miraculeux lui est apporté par trois vierges, dont l'une est la mère du Christ elle-même, qui panse ses blessures de ses propres mains.

Nous n'avons relevé d'imitations littérales que dans le passage suivant. Il est emprunté au discours de l'évêque chargé d'obtenir l'autorisation du retour de Guillaume dans ses états :

Sire, pensez a quel meschief
 1026 Voz gens sont par vostre default :
 Les bons sont mis en bas du hault
 Et les mauvaises gens s'engraï-
 sent ;
 Les veuves desolees laissent,
 1030 Car de leurs biens sont desmees ;
 Les pucelles sont violees,
 Les anciens gens perillent
 Et les orphelins besillent ;

1034 Les eglises derobe en fort
 Et le feible est mangé du fort.

Vita (1^{re} partie, ch. vii) :

Animadvertere, quesumus, propter
 absentiam tuam, plebes tribulari, viduas
 desolari, innocentes conquassari, orpha-
 nos spoliari, virgines violari, veteres
 periclitari, ecclesias depredari...

XXXIV. — AMIS ET AMILE (XXIII).

Deux chevaliers qui se ressemblent parfaitement, Amis et Amile, se sont voué, sans s'être jamais vus, une amitié fraternelle. Après s'être inutilement cherchés pendant sept ans, ils se rencontrent et se mettent tous deux, en qualité de soudoyers, au service du roi de France, qui a précisément à combattre des vassaux rebelles. Dès le premier engagement ils font prisonniers les deux chefs ennemis et, refusant d'accepter d'eux une riche rançon, ils les remettent aux mains du roi.

Le souverain, touché de ce désintéressement, offre à Amile la main de la belle Lubias, nièce d'Hardré, héritière du comté de Blaye. Mais Amile se juge moins digne de cet honneur que son ami, et c'est Amis, qui, ayant épousé Lubias, va prendre possession de ses nouveaux domaines.

Hardré, qui le hait, l'accuse d'avoir séduit la fille du roi, ce qui est faux (car c'est la princesse qui est venue, contre le gré d'Amis, se glisser dans son lit), et il le provoque en combat singulier. Amile, qui ne se sent pas tout à fait innocent, persuade Amis de livrer le combat à sa place. Amis, vainqueur, tranche la tête d'Hardré. Le roi, le prenant pour Amile, lui offre la main de sa fille et il doit s'engager par serment à l'épouser. Mais les deux amis changent encore une fois de rôle, et c'est Amile qui doit épouser la princesse.

Amis s'était parjuré en se faisant passer pour Amile et cette faute devait être punie : il devient lépreux. Lubias le chasse et tous ses amis l'abandonnent. Après sept ans d'une vie errante et misérable, il arrive chez Amile et il lui apprend, ce qu'il vient d'apprendre lui-même de la bouche de saint Michel, qu'il guérira s'il lave ses plaies dans le sang des deux jeunes fils de son ami. Amile n'hésite pas : il égorge lui-même ses deux enfants, et la santé est rendue au malade. Mais Dieu, touché de cet acte de parfaite charité, descend sur la terre et les ressuscite.

Le modèle de ce drame est, sans doute possible, la chanson de geste d'*Amis et Amile*, sous la forme remaniée qui nous est parve-

nue ⁽¹⁾. Le dramaturge a suivi ce modèle avec fidélité. Presque toutes les modifications qu'il y a apportées s'expliquent par le souci d'alléger une matière trop riche et de simplifier la mise en scène ⁽²⁾ : ainsi il fond en une seule les deux campagnes menées, au début, par le roi de France contre les rebelles ; tout au long de la pièce on a réduit les allées et venues des personnages et, par conséquent, diminué le nombre des « mansions ». Enfin il a brusqué le dénouement : le miracle une fois accompli, il considère sa tâche comme terminée.

La différence des mètres employés rendait presque impossibles les emprunts textuels ; néanmoins, dans une trentaine de passages ⁽³⁾, le texte de la chanson est aisément reconnaissable sous celui du drame.

XXXV. — ROBERT LE DIABLE (XXXIII).

Robert, fils d'un duc de Normandie, mène, à la tête d'une troupe de malandrins, une vie de brigandage. Nous le voyons mettre à sac la maison d'un riche paysan et une abbaye, puis massacrer dans une forêt sept ermites. Son père se décide, après avoir consulté ses barons, à le bannir de ses domaines.

Alors le misérable, las de se sentir un objet de terreur et de haine, interroge sa mère, qui lui révèle le secret de sa naissance : désespérée de rester sans postérité, elle a demandé à l'enfer le fils que le ciel lui refusait ; le surnom qu'on lui donne, en le maudissant, n'est que trop justifié.

Dès lors sa seule pensée est d'expié ses crimes et de sauver son âme de la damnation. Ses compagnons refusant de changer de vie, il les massacre tous et restitue les trésors accumulés dans son « fort ». Puis il part pour Rome, à pied, mendiant son pain. Le pape l'envoie à son confesseur, un saint ermite, qui, sur l'ordre de Dieu, lui

¹ *Amis et Amiles mal Jourdain de Blaivies*, ed. G. Holmann — Erlangen, 1852 ; nouvelle édition 1882. Sur la légende, voir J. Bédier, *Légendes épiques*, t. II, p. 170-182, et G. Huet, *Amis et Amile, les origines de la légende* (*Le*

Moyen Âge, t. XXXI, 1919, p. 162-176).

² Voir une comparaison détaillée des deux textes dans Voigt, *op. cit.*, p. 20-30.

³ Ces passages sont cités par Voigt, *op. cit.*, p. 27-30.

impose une triple pénitence : contrefaire le fou, n'adresser la parole à âme qui vive, se nourrir des reliefs abandonnés aux chiens. Longtemps il mène cette vie ; un soir, il se glisse dans le palais de l'empereur, qui, intrigué et apitoyé, ordonne qu'on le nourrisse et qu'on le loge. Mais il repousse ce qu'on lui offre, retire de la gueule d'un chien un os qu'il se met à ronger et va se coucher dans le chenil.

Plusieurs années se passent. Un jour, une armée sarrasine vient attaquer Rome ; mais elle est aussitôt mise en déroute par un chevalier inconnu, aux armes blanches, qui, aussitôt après, disparaît. La fille de l'empereur, muette de naissance, essaie en vain de faire comprendre par geste que le vainqueur est le fou qui gîte sous le degré. Un chevalier romain, pour déceler l'inconnu, l'attaque et le blesse, laissant dans la plaie le fer de sa lance. L'empereur promet la main de sa fille avec la moitié de son empire au chevalier qui pourra lui rapporter ce fer. Son sénéchal, qui aimait la jeune fille, prétend à cette double récompense ; mais la princesse, qui recouvre miraculeusement la parole, le démasque et désigne comme le vainqueur le fou dont elle a suivi toutes les allées et venues. L'ermite, sur un ordre du Ciel, vient confirmer ce récit et annonce que Dieu a pardonné à l'inconnu, dont il raconte toute l'histoire. Celui-ci voudrait poursuivre sa pénitence, mais l'ermite lui déclare que Dieu en a disposé autrement : il doit épouser la fille de l'empereur et de ce mariage sortira une lignée qui réjouira le Paradis⁽¹⁾.

Le modèle du Miracle est un poème anonyme, en vers de huit syllabes, écrit en Normandie à la fin du XII^e siècle, dont le dramaturge paraît avoir connu une version quelque peu différente de celle qui nous est parvenue⁽²⁾. Les principales divergences entre les deux textes sont les suivantes. Au début, les crimes de Robert, mentionnés très brièvement dans le roman, sont longuement mis en scène dans le drame (88-355) ; il en est de même pour les conseils des barons (356-579). Mais en général l'intrigue du roman est, dans

⁽¹⁾ Sur cette légende, voir E. du Méril, *Étude sur la légende de Robert le Diable*, dans *Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire* (Paris, 1862, p. 304) et E. Lø-

seth, Introduction à l'édition citée note ci-dessous, p. xvii-xix.

⁽²⁾ *Robert le Diable, roman d'aventures*, publié par E. Løseth (S.A.T.F., 1903).

le drame, simplifiée et allégée de quelques épisodes : dans le roman il y a trois invasions de Sarrasins et trois interventions de la princesse ; le rôle du sénéchal est amplifié jusqu'aux proportions d'un petit roman ⁽¹⁾. Le dénouement enfin est tout différent : dans le roman Robert se fait ermite, il résiste aux sollicitations des vassaux de son père, qui, après la mort de celui-ci, voudraient être gouvernés par lui.

Ces divergences, ainsi que le manque total d'emprunts littéraires, appuient, au sujet de la version utilisée par le dramaturge, l'hypothèse énoncée ci-dessus.

LÉGENDES HISTORIQUES.

XXXVI. — L'EMPEREUR JULIEN ET LIBANIUS.

Ce drame se compose de deux parties qui ne sont reliées entre elles que par la personnalité de Libanius ⁽²⁾.

L'empereur Julien marchait contre les Perses ; il s'arrête devant la ville de Césarée, que Basile, son ancien condisciple, a convertie à la vraie foi et dont il est devenu évêque. Celui-ci lui offre, à titre d'hommage, trois pains d'orge, c'est-à-dire du pain dont il se nourrit lui-même. Julien, feignant d'être insulté par ce présent, lui envoie en retour une botte de foin, avec des sarcasmes et des menaces ; la Vierge Marie en a sa part : il se promet, une fois vainqueur, de ruiner son temple et d'abattre son image.

Très effrayé, Basile réunit les fidèles dans l'église dédiée à saint Mercure, pour y veiller et prier. Là, il a une vision : il voit la Vierge entourée d'une multitude de guerriers resplendissants ; puis, le songe se transformant en réalité, nous le voyons nous-mêmes, sur la scène, mander saint Mercure et le charger de le venger de l'apostat. Mercure

⁽¹⁾ Il déclare la guerre à l'empereur et ne consent à le secourir qu'après avoir obtenu la main de la princesse.

⁽²⁾ Nous négligeons dans cette analyse quelques épisodes qui ne sont pas liés étroitement à la marche de l'action.

en effet, la scène s'étant brusquement transportée en Perse, frappe de sa lance l'empereur, que les démons emportent, corps et âme : de sa dépouille, en effet, on ne retrouve nulle trace. Au même moment, son « maître d'hôtel », Libanius, avait en Perse la même vision et promettait d'abjurer le paganisme.

Basile, pendant que les fidèles dorment, se rend au tombeau du saint, où étaient déposées ses armes, et il constate qu'elles ont disparu. Libanius, bouleversé, accourt en hâte, des bords de l'Euphrate, raconte la vision où lui a été prédite la mort de son maître et demande le baptême, que Basile lui administre après lui avoir fait confesser tous les articles du Credo. S'étant rendu de nouveau au tombeau du saint, Basile constate que ses armes ont repris leur place et que le fer de la lance est ensanglanté. Il montre au peuple cette lance et, lui assurant qu'il n'a plus rien à craindre de l'apostat, il l'exhorte à louer la mère de Dieu.

Dans le dernier tiers de la pièce (1.141-1.588), il n'est plus question que de Libanius. Une vision de la Vierge dont il a été favorisé lui a laissé au cœur le désir de la voir de nouveau. Elle-même lui fait proposer par l'ange Gabriel de lui accorder encore cette faveur s'il consent à perdre l'œil gauche. Il accepte avec joie et offre, en échange de nouvelles « avisions », de perdre aussi l'œil droit et de se faire couper le poing. Marie, touchée de tant d'amour, lui rend la vue et emporte son âme en Paradis.

La légende mise en œuvre dans la première partie a été très répandue et se présente sous des formes divergentes. Les rédactions latines⁽¹⁾ se partagent nettement en deux familles : la première, qui remonte à la *Vita Basili* attribuée à Amphilochius, est caractérisée par le grand rôle attribué à Libanius, qui vient de Perse à Césarée pour annoncer à Basile la mort de Julien et lui demander le baptême ; dans la seconde, qui comprend les versions insérées dans les recueils de Miracles, le rôle de Libanius est inexistant⁽²⁾ ou insignifiant⁽³⁾.

⁽¹⁾ Poncelet, n° 803 et 1012. Nous résumons ici les recherches d'Erik Boman, *Deux Miracles de Gautier de Coinci* (Göteborg, 1935), p. LIX-LXVI.

⁽²⁾ Ms. de Madrid, n° 50 (*Boletín*, t. VII, p. 141).

⁽³⁾ Ms. du Brit. Mus., Cotton, Cleop. CX (dans Neuhaus, *Die lateinischen Vorlagen*, p. 23). Il y est dit de Libanius simplement qu'il eut en Perse la même vision que Basile à Césarée.

De cette légende nous n'avons pas moins de cinq versions françaises, sans compter notre drame⁽¹⁾. La seule qui nous intéresse est celle de Gautier de Coigny, car c'est elle qui est la source presque unique du drame : la grande quantité de tournures, de rimes, d'hémistiches, de vers entiers qui ont passé d'un texte dans l'autre le démontre suffisamment⁽²⁾.

Le dramaturge n'a apporté à cet original que de très légères modifications. La plus frappante consiste dans l'extension qu'il a donnée au rôle de Libanius : alors que ce personnage, chez Gautier, n'apparaît que dans la dernière partie du récit, il est en scène dès le début du drame : véritable « confident » de Julien, il échange avec lui une foule de répliques, souvent au reste insignifiantes (30, 224, 306, 439, etc.) ; l'auteur manifestement s'efforce d'intéresser le spectateur à un comparse dont il se prépare à faire un protagoniste.

Ces menus propos ne sont que puérils ; la modification que voici est franchement déplorable : chez Gautier, comme dans la première famille des rédactions latines, Libanius accourt à Césarée pour annoncer aux chrétiens la mort de Julien, dont il vient d'être témoin ; dans le drame, il fait aussi un long récit, mais c'est celui, non de la mort de Julien, mais du songe qui la lui a fait pressentir.

Le récit de Gautier n'a pas été la source unique du dramaturge : il avait eu la curiosité de feuilleter la *Légende dorée*. C'est là (ch. 67 et 69) qu'il a trouvé les noms des saints Quiriac et Gorlien (v. 65-66) martyrisés par Julien⁽³⁾.

Du thème hagiographique qui a fourni au dramaturge la seconde partie de son œuvre, nous ne connaissons qu'une autre ver-

⁽¹⁾ *Idgar's Marien-Legenden*, éd. Neuhaus (*Altfranzösische Bibliothek*, t. IX). — Gautier de Coigny, éd. Poquet, col. 395-416 ; éd. Boman, p. 34-71. — Bibl. d'Orléans (fragment), éd. P. Meyer (sans le prologue) dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 2^e partie (1893), p. 50. — Londres, Brit. Mus., Old Roy. 2015 XIV, éd. Kjellman, n^o VII. — B. N., fr. 818, éd. Meyer, *op. cit.*, p. 67.

⁽²⁾ Les rapprochements faits par Jensen (voir plus haut, p. 203) ne remplissent pas moins d'une dizaine de pages (50-60) et concernent une trentaine de passages. Une preuve d'un autre ordre est fournie par le passage

suivant, où est exprimée une idée qui ne se rencontre dans aucun des autres textes : Julien s'étant vanté d'être meilleur philosophe que Basile, celui-ci lui répond (éd. Boman, 44 ss.) :

Bien voudroie que Diex tel don
Doné t'eüst si sages fusses ;
Droite creancee et vraie eüsses.

Cf. *Mir.* I, 42 ss. :

Pleüst Dieu, le fil Marie,
Que si bon et si sage fusses
Qu'en toy vraie creancee eüsses.

⁽³⁾ Nous ignorons où il a pris celui de saint Privache (v. 66) qu'il ajoute à ceux-là.

sion⁽¹⁾, qui fait partie du recueil d'*exempla* contenu dans le ms. du Brit. Mus., Add. 33 956. La même histoire, sans la mention de la mutilation du poing, y est racontée à propos d'un «abbé» qui consent successivement à perdre les deux yeux pour voir et revoir Notre Dame dans sa gloire⁽²⁾.

XXXVII. — SAINT SEVESTRE ET L'EMPEREUR CONSTANTIN (XX).

Le pape Sevestre se lamente avec ses clercs sur la haine que l'empereur a vouée à la religion du Christ. Le prince, qui est torturé par la lèpre, consulte deux des siens, sages entre tous, Tracon et Zéno-philé. Le second lui conseille de se baigner dans le sang de jeunes enfants fraîchement tués.

Déjà les chevaliers et écuyers du palais ont commencé à arracher les futures victimes à leur mère, qui se jette en pleurant aux pieds de l'empereur. Touché de compassion, celui-ci déclare qu'il aime mieux mourir lépreux qu'encourir le reproche de cruauté. Jésus le récompense en lui faisant voir en songe les saints Pierre et Paul, qui conseillent de recourir à Sevestre, qui indiquera une piscine où il suffit de se plonger pour être guéri. Il accepte d'être baptisé : au cours de la cérémonie, il voit le ciel s'entr'ouvrir et son mal disparaître. Il publie aussitôt des ordonnances imposant la religion chrétienne à tout l'empire et faisant de l'évêque de Rome le chef de tous les autres.

Il fait annoncer à sa mère Hélène, retirée à Bethléem, sa guérison et sa conversion. Elle le félicite de sa guérison, mais le blâme de ne pas avoir embrassé, comme elle-même, la religion des Juifs. Dérouté au désir de son fils, conseillé comme elle par Sevestre, elle vient à Rome, accompagnée de quatre fameux docteurs de cette loi, qui

⁽¹⁾ Poncellet, n° 619 (*Fuit quidam abbas monachus*).

⁽²⁾ Voir Ward, *Catal. of romances*, t. II, p. 675. Dans un des miracles du ms. 818, dont le héros est le pape Léon, la mutilation volontaire est attribuée, non à la dévotion, mais au remords (éd. du texte français d'une

version latine par Mussafia, *Studiën*, V, p. 33; cf. la version vénitienne des *Cinquanta miracoli*, n° 3). Elle est attribuée à la jalousie dans le conte bien connu, que l'on croit d'origine orientale, *De l'Envieux et du Convoiteux* (éd. Méon, *Fabliaux*, t. I, p. 91; cf. *Hist. litt.*, t. XXIII, 1856, p. 237).

convaincront sans peine les chrétiens de sa supériorité; les deux sages païens Tracon et Zénophile se sont chargés d'arbitrer le débat. Sevestre plaide pour la foi chrétienne; la discussion se termine par son triomphe. Hélène demande le baptême et son exemple est suivi, non seulement par les arbitres, mais par les docteurs juifs eux-mêmes.

La source de ce drame est le chapitre 12 de la *Légende dorée*, où est narrée avec quelques détails, qui manquent ici, la vie de saint Sevestre. Non seulement les personnages secondaires portent les mêmes noms⁽¹⁾, mais la succession des épisodes est exactement la même. Quelques passages enfin ont été littéralement traduits⁽²⁾.

Ce traducteur consciencieux s'est néanmoins octroyé quelques libertés : il a accentué le caractère marial en faisant apparaître la Vierge, qui promet à Sevestre de lui insuffler, dans la discussion, « l'esprit de sagesse ». Cette discussion est de son invention : au lieu de dire simplement, comme la *Légende dorée*, que Sevestre réfuta tous les arguments de ses adversaires, il nous fait assister à une longue controverse d'allure toute scolastique (1.108-1.399) sur les trois principaux dogmes du christianisme.

En revanche, il a supprimé, outre la confession de Constantin en l'église Saint-Pierre, deux longs épisodes, celui du taureau tué par Zambre et ressuscité par Sevestre (ce qui amène la conversion de tous les Juifs présents) et celui du dragon rendu inoffensif, miracle qui a pour résultat la conversion des « mages » païens.

⁽¹⁾ Le dramaturge a conservé celui de Zénophile (pour Xénon, déjà dans la *Legenda aurea*) et allié, sans doute par une faute de lecture, Craton en Tracon. La légende n'attribue pas à ces deux « sages » le conseil odieux que repousse Constantin. Elle nomme douze des docteurs juifs; trois de ces noms, Amer, Doeck, Godolias, ont passé dans le drame; Abiateur y est remplacé par Abraham.

⁽²⁾ Voici le début du discours de Constantin à la foule (283-293) :

La dignité de nostre empire
De le fontaine de pitié
Sourt et naist par grant amitié
Qui a ordoné, c'est sans faille,

Que qui enfant tue en bataille
Il doit estre decapité,
Dont seroit ce grant cruauté
Se c'a noz enfans faisons
Que faire a autres deffendons.
Que nous vault avoir surmonté
Le s' Barbaran's! se cruauté
Nous vaint? Certes, petit, mais nient...

Cf. *Legenda aurea*, ed. Graesse (1890), p. 71 :

Dignitas romani populi de fonte nascitur pietatis, qui etiam hanc legem dedit ut capitali sententiæ subderetur quicumque in bello occidisset infantem. Quanta ergo erit crudelitas ut hoc nostris faciamus filiis quod fieri prohibuimus alienis? Quid iuvat barbaros superasse si a crudelitate vincamur?

XXXVIII. — SAINTE BAUTHEUT (XXXIV).

Cédant aux instances de ses « chevaliers » qui le pressent de prendre femme, le roi Clodoveu (Clovis II) épouse une jeune fille de sang royal, nommée Bautheut, achetée tout enfant en Saxe et élevée chez le maréchal Echenoalz.

Une quinzaine d'années s'écoulent. Résolu à faire le « saint voyage » d'outre-mer, le roi, après avoir consulté ses barons, confie la régence à l'aîné de ses deux fils. Le jeune homme, supportant malaisément l'obligation, dont d'ailleurs il n'avait pas été question jusqu'ici, de prendre, avant d'agir, l'avis de sa mère, déclare qu'il ne veut plus vivre « en subjection » et entraîne dans sa rébellion son frère cadet.

Peu après, le roi fait annoncer son retour. Ses deux fils décident de lui refuser le passage, lèvent des troupes contre lui et congédient avec des paroles insultantes les messagers de paix. Bautheut supplie Jésus et la Vierge de protéger son mari et de sauver au moins l'âme de ses fils. Notre Dame lui apparaît et lui promet que ses vœux seront exaucés.

La bataille s'engage. Les princes sont vaincus et amenés enchaînés devant leur père. Sur le châtiment qui doit leur être infligé, celui-ci consulte d'abord ses barons, qui se récusent, puis Bautheut, dont l'avis est que, puisqu'ils ont mésusé de leur force contre leur père, ils doivent perdre « la force et vertu de leur corps ». Le bourreau est aussitôt mandé, et, sous les yeux mêmes de leur père, il met à nu et brûle au fer rouge les « nerfs » de leurs jarrets. Puis, sur l'ordre même de Jésus, consulté par Bautheut, les victimes sont embarquées, avec un valet et des vivres, sur une barque sans gouvernail, qui descendra le cours de la Seine. Les coupables s'inclinent sous la main de Dieu; ils s'exhortent à la résignation et sont bénis par leur père. L'esquif aborde à Jumièges, aux environs d'un monastère où ils sont recueillis par l'abbé Phillebert. Le serviteur qui les avait accompagnés va révéler à leurs parents le lieu de leur retraite. Le roi et la reine viennent les visiter et dotent l'abbaye de grandes richesses et de notables privilèges.

Ce récit est inconciliable avec des données historiques et chronologiques assurées : Clovis II mourut en 656, âgé d'environ vingt-cinq ans, et les seuls fils qu'il eut de Bathilde, Clotaire, Chil-

déric et Thierry, régnèrent après lui. Comme ils avaient trois ou quatre ans à la mort de leur père, ils n'auraient pu se révolter contre lui. C'est donc avec raison qu'on a vu là une invention des moines pour illustrer Jumièges.

De cette histoire nous possédons une autre version, qui se présente dans des conditions très particulières, fort propres à nous la rendre suspecte. L'original en est égaré et le peu que nous en disent les érudits qui l'ont utilisé, C. A. Deshayes ⁽¹⁾, E. H. Langlois ⁽²⁾ et Em. Savalle ⁽³⁾, est loin de satisfaire notre curiosité. C'est un récit en prose, du XVI^e siècle, à en juger d'après la langue, extrait d'un ouvrage anonyme intitulé *Brief recueil des antiquités et fondation de l'abbaye de Jumièges*, que Deshayes, suivi en cela par Langlois et Savalle, attribue à Dom Adrien Langlois, qui fut prieur de l'abbaye dans les premières années du XVII^e siècle.

Ce document ne nous fait pas remonter bien haut dans l'histoire de la légende, dont il ne nous fournit qu'une forme déjà altérée. Sur les « enfances » romanesques de l'héroïne il est à peu près muet : c'est donc ailleurs que le dramaturge s'est renseigné. Une autre version française, plus complète, de la légende, a été en effet signalée, en 1643, par les Bollandistes ⁽⁴⁾, qui l'ont jugée trop fabuleuse pour mériter d'être reproduite, mais qui en ont du moins donné une analyse assez détaillée. D'après ce récit, la jeune Bathilde, fille d'un roi de Cologne nommé Floire ⁽⁵⁾, se promenant un jour hors de la ville, avait été enlevée par des Sarrasins et emmenée par eux en Syrie, où elle avait été rachetée par Archinoaldus, considéré comme un personnage connu, puisque son nom n'est suivi d'aucun titre. Le reste comme dans la version analysée ci-dessus. On voit que celle-ci n'était pas moins hardiment romancée ⁽⁶⁾.

⁽¹⁾ *Histoire de l'abbaye royale de Jumièges* (Rouen, 1829).

⁽²⁾ *Essai sur les énervés de Jumièges* (Rouen, 1838).

⁽³⁾ *La Chronique des Énervés, princes néo-romains, fils de Clovis II et de sainte Bathilde et moines de l'abbaye de Jumièges* (Rouen, 1868).

⁽⁴⁾ *Aeta*, jan. II, p. 733. Ils ne nous disent pas quelle date ils lui assignent; ils en signa-

lent une autre, en italien, sur laquelle ils ne donnent aucun détail.

⁽⁵⁾ C'est ainsi que je crois devoir traduire ce passage : *dicatur et Bathildis Floridae regis Coloniaensis filia fuisse*.

⁽⁶⁾ Selon les Bollandistes (jan. III, p. 348), la valeur de ce texte aurait été examinée par J. Trithème et il aurait été imprimé *in calceu tomi* « *De vitis sanctorum* » collectis a Petro Viellio aliisque viris doctis.

XXXIX. — LE MARIAGE ET LE BAPTÊME DE CLOVIS (XXXIX).

Aurélian, confident et conseiller de Clovis, revient de Bourgogne, où il a vu la jeune Clotilde, qui vit chez son oncle, le roi Gondebaud, quoique celui-ci ait fait massacrer son père. Il fait à son maître un portrait fort séduisant de la jeune fille et Clovis déclare à ses chevaliers, qui l'approuvent, qu'il est décidé à faire d'elle sa femme.

Aurélian reprend en secret le chemin de la Bourgogne, emportant, pour les remettre à Clotilde, des vêtements de noces et un anneau d'or où est gravée l'image de Clovis. Couvert de haillons, il se mêle à la foule des mendiants qui attendent, sous le porche d'une église, le passage de Clotilde; il réussit à attirer son attention et, admis dans ses appartements, il lui présente les cadeaux et la requête de son maître. Clotilde accepte les présents, mais elle déclare qu'elle n'épousera jamais un païen, en ajoutant toutefois qu'elle fera ce qu'il plaira à son oncle. Aurélian rapporte ces nouvelles à Clovis, qui l'envoie une seconde fois en Bourgogne, où il demande à Gondebaud la main de sa nièce pour le roi des Francs, sans lui dissimuler que celui-ci, si sa demande est repoussée, envahira la Bourgogne. Gondebaud, intimidé, acquiesce de fort mauvaise grâce, et remet la jeune fille entre les mains d'Aurélian, qui l'emmène à Paris.

Les noces sont célébrées hâtivement au Louvre, sans que Clotilde ait été de nouveau consultée et sans que Clovis ait manifesté la moindre velléité de conversion.

A peine mariée, Clotilde demande à son époux, après lui avoir exposé le mystère de la Trinité, d'embrasser la vraie foi et de réclamer à Gondebaud les richesses provenant de l'héritage de ses parents. Clovis repousse sèchement la première demande, mais fait bon accueil à la seconde. Il envoie donc, pour la troisième fois, Aurélian à Gondebaud, qui, après l'avoir insolemment accueilli, consent, sur le conseil de ses barons, à lui livrer une bonne partie de ses trésors.

Un an s'est écoulé. Clotilde met au monde un fils, qu'elle fait baptiser et qui meurt presque aussitôt. L'année suivante, tandis que Clovis est occupé à réduire un vassal rebelle, elle accouche d'un

second fils, qu'elle fait aussi baptiser et qui tombe gravement malade. Clovis éclate en reproches; Clotilde invoque Jésus et Marie, qui descendent du Ciel et lui promettent que l'enfant guérira.

Un prévôt vient annoncer à Clovis qu'une armée de Saisnes et d'Allemands a envahi ses états. Il marche à leur rencontre, après avoir de nouveau refusé de se faire « chrétienner ». Le combat s'engage : les Francs, accablés sous le nombre, plient. Aurélian engage Clovis à invoquer le dieu de Clotilde. Après avoir reproché aux siens d'être restés sourds à sa prière, incident dont on ne nous avait rien dit, il promet de se faire baptiser s'il remporte la victoire. Aussitôt le roi des Allemands est tué, ses troupes se débandent et ses chevaliers viennent offrir à Clovis de lui payer tribut.

Clovis fait un archevêque de Reims de Remi qui, en vingt-sept vers, l'instruit de ce qu'il devra croire. Dépouillé de ses vêtements, il s'agenouille dans la cuve, tandis qu'une colombe apporte du ciel la Sainte Ampoule. Après la cérémonie du baptême, très longuement figurée, deux chevaliers l'emportent, enveloppé d'un drap, dans son palais, suivi des clercs qui chantent *Te Deum*.

Le mariage de Clovis a été raconté par trois historiens de l'époque mérovingienne, Grégoire de Tours, Frédégaire et l'auteur du *Liber historiae Francorum*⁽¹⁾. De ces trois récits, le premier, pur de tout élément romanesque et le plus voisin de la réalité, a été négligé par le dramaturge⁽²⁾. Les deux autres, très fortement romancés, concordent dans l'ensemble, mais diffèrent sur quelques points. Le plus riche en détails, le plus dramatique aussi, est celui de Frédégaire : il est le seul à mentionner le brusque retour d'Aredius, conseiller de Gondebaud, la poursuite du cortège qui emmène Clotilde, la décision énergique à laquelle celle-ci doit son salut. Il n'y a aucun doute que le modèle ait été, pour le mariage de Clovis et sa conversion, le *Liber historiae*⁽³⁾ : sur la première entrevue entre Aurélian et Clo-

(1) Ces trois versions ont été longuement comparées entre elles par G. Kurth, *Histoire poétique des Mérovingiens* Paris, 1893, p. 225.

(2) C'est d'après lui toutelois qu'il accuse

Gondebaud d'avoir fait assassiner son frère, père de Clotilde.

(3) Ed. B. Krusch dans *Monumenta Germaniae historica*, t. II (1888), p. 253 ss.

tilde, le drame et le *Liber* concordent exactement⁽¹⁾, mais, ce qui est plus caractéristique encore, c'est la présence, dans les deux textes, de scènes parasites. Aurélian, avant d'être introduit chez Clotilde, avait laissé à la porte le sac où étaient enfermés les présents; en sortant, il ne le retrouve pas et se désespère, à tort, car un serviteur trop zélé l'avait mis en lieu sûr⁽²⁾.

De la seconde partie du drame, la source, probablement unique, paraît avoir été le récit de Grégoire de Tours⁽³⁾, allégé de quelques détails et agrémenté de quelques autres⁽⁴⁾. Les scènes capitales sont reproduites si fidèlement que souvent le texte de l'historien transparaît sous celui du dramaturge.

VALEUR LITTÉRAIRE DES QUARANTE MIRACLES.

LEUR PLACE DANS L'ÉVOLUTION DU THÉÂTRE RELIGIEUX AU MOYEN ÂGE.

Le respect qui s'attachait au texte des Miracles de la Vierge et des Vies de saints portait naturellement une certaine atteinte à la liberté des écrivains qui entreprenaient de mettre à la scène ces sortes de sujets. Il ne faudrait pas, toutefois, exagérer la contrainte qui, de ce chef, pesait sur eux. Le simple transfert d'un récit sur le plan dramatique impliquait le droit de créer des personnages secondaires et d'introduire des scènes épisodiques où leur imagination pouvait se déployer sans que le fond de ce récit en éprouvât le moindre dommage. Un seul exemple suffira à illustrer cette vérité.

Jacques de Varazze, dans la Vie de saint Alexis, décrit très brièvement les actes de bienfaisance auxquels s'adonnait Eulémian, le père de son héros :

« Euphémien était un homme très charitable : tous les jours on

⁽¹⁾ Aurélian, mêlé à la foule des mendiants qui attendent le passage de Clotilde, reçoit d'elle une pièce d'or, il tire l'épousée par le pan de son manteau, et il est mandé chez elle par une servante.

⁽²⁾ Autre scène non moins oiseuse : Gondobaud, désirant savoir si Clovis n'a pas envoyé quelques présents à Clotilde (668 ss.), fait visiter son trésor, où on trouve en effet un anneau : Clotilde elle-même l'y avait déposé.

⁽³⁾ Lib. II, chap. 29-31.

⁽⁴⁾ Il utilise la légende du saint chrême apporté par une colombe, légende encore inconnue de Grégoire (2.339). La révolte du « duche » et du « comman » de Melun est un hors-l'œuvre, au reste très bref (1.440 ss.). En revanche, il omet une scène curieuse : Clovis, déjà baptisé, exprime la crainte que ses guerriers ne consentent pas à l'imiter; au moment où il se prépare à les y exhorter, ils déclarent spontanément qu'ils ne veulent pas d'autres dieux que le sien.

préparait chez lui trois tables, pour les pauvres, les orphelins, les veuves et les étrangers, et c'était Euphémien lui-même qui les servait; après quoi, à neuf heures, il prenait enfin son repas, en compagnie d'autres hommes, bons et pieux comme lui; sa femme, nommée Aglaé, partageait sa foi et tous ses sentiments⁽¹⁾ ».

Ces quelques lignes ont fourni au dramaturge, qui associe Aglaé à son mari, plusieurs scènes, formant près de cent cinquante vers, où nous voyons le « connétable » et les serviteurs d'Eufémian s'affairer à dresser et garnir les tables, les deux époux accueillir avec grâce leurs humbles invités et ceux-ci se répandre en remerciements et en prières pour leurs bienfaiteurs⁽²⁾.

Ces sortes de scènes, qui abondent, sont évidemment oiseuses : elles n'en ont pas moins, pour la plupart, un très vif intérêt parce que la réalité y est finement observée et fidèlement rendue. Cet éloge s'applique surtout à celles où nous sont retracés les aspects les plus divers de la vie publique et de la vie bourgeoise⁽³⁾. Ce sont des tableaux pleins de vie que ceux où nous assistons à une élection épiscopale et au banquet offert par le nouveau prélat à ses électeurs (III, 497-755), à l'enquête menée par un bailli avisé et zélé à la suite d'une mort suspecte (XXVI, 459-672), où s'engagent, entre les représentants des deux familles, avec une prudence cérémonieuse, des pourparlers en vue d'un mariage (XIX, 228-631; XI, 186-511). À chaque page de notre recueil nous trouverons des scènes qui se recommandent par les mêmes mérites⁽⁴⁾.

¹⁾ Chap. xxi, trad. T. de Wyzeva, p. 330.

²⁾ La seule addition du dramaturge (XXV, 142-165) consiste en ce que le repas des deux époux se compose uniquement de pain et d'eau.

³⁾ Il faut reconnaître toutefois que quelques-unes de ces scènes sont parfaitement insignifiantes et vraiment bien difficiles à justifier : ainsi, dans XI, l'épisode puéril du sac précieux laissé par Aurélian derrière une porte, celui de la révolte du duc de Melun (1.440 ss., omis dans l'analyse ci-dessus), celui (*ibid.*, 530-577) où nous voyons Clovis se décider brusquement et sans motifs à renforcer l'escorte de son ambassadeur. Dans XV, la nomination par un comte au poste de bailli d'un certain maire

bien méritant est un pur hors-d'œuvre qui occupe près de cent vers (295-375).

⁴⁾ Nos auteurs n'ont évidemment que des idées très vagues sur la vie de cour et les mœurs des grands : ils s'imaginent que pour obtenir une audience d'un pape, il suffit de verser un bon pourboire aux massiers (I, 816-839; VIII, 48 ss.), qu'un mariage princier n'a pas lieu sans l'intervention des ménestrels qui précèdent le cortège en « faisant mestier », qu'un prince ne peut se déplacer, même dans son palais, sans se faire précéder par des sergents qui écartent la foule à grands coups de masse (XXIII, 1.322 ss.; XXIII, 435; XXVII, 31, etc.).

Il est naturellement impossible de retracer avec précision l'évolution d'un genre qui, comme le théâtre religieux du Moyen Âge, n'est représenté que par un petit nombre de manuscrits très disséminés dans le temps et dans l'espace. Ce genre, toutefois, présente, d'un bout à l'autre de son histoire, un trait dont on peut dessiner nettement la courbe. La recherche du comique est déjà sensible dans les drames liturgiques en latin des XII^e et XIII^e siècles et dans nos plus anciennes *Passions* et *Résurrections*, où elle inspire les fanfaronnades des « chevaliers » préposés à la garde du Sépulcre et les boniments du marchand de parfums vantant sa marchandise; vers la fin du XIV^e siècle, elle s'accroît très nettement et prend un caractère très marqué de trivialité : cette vulgarité s'étale surtout dans les rôles des démons faisant assaut d'injures et de horions et dans ceux des bourreaux, scandant leurs gestes d'écoeuvrantes et féroces plaisanteries. Dans nos miracles, cette veine est exploitée très discrètement : elle apparaît dans quelques scènes, très courtes, celles par exemple où nous voyons un messenger prenant un évident plaisir à se faire enivrer (XXIX, 1.178 ss.) et des « clercs » de magistrats plus assidus à la taverne qu'aux plaids (X, 288 ss.). Même dans les rôles de bourreaux et de démons nous ne constatons aucune recherche de violent réalisme : les bourreaux font leur métier avec conscience, mais sans y prendre un plaisir particulier; l'un d'eux même s'apitoie sur les souffrances du patient et le supplie d'y mettre fin par l'abjuration (XXXVIII, 1.796). Quant aux démons mêmes, leur langage est décent et mesuré : ils ne sont point encore ces clowns dont les propos incohérents ne pouvaient divertir qu'un auditoire fort peu cultivé ⁽¹⁾.

Ces remarques sont, on le voit, de nature à fortifier l'opinion exprimée ci-dessus (p. 196) concernant la date de composition de nos Miracles, mais si le comique est banni des miracles, il ne l'était pas du répertoire des confréries qui les jouaient. L'auteur du Miracle XIII a eu la singulière idée d'avertir les spectateurs qu'ils ne tarderaient pas à assister à des scènes divertissantes :

⁽¹⁾ Un des passages les plus franchement amusants de notre recueil est la série de coq-à-l'âne ou de truismes incohérents que débite le « fol » dans le Miracle XVII (826-889). Il

est possible que l'auteur se soit borné à copier une « fatrasie » préexistante. Ce morceau, en tout cas, ne devrait pas être négligé dans une histoire du genre.

- 328 C'est d'un moine qui doit venir
 Chez la femme d'un laboureur
 Non pas pour faire a Dieu honneur,
 Mais pour briser le mariage. . .
- 338 Que le moine, en lieu de drapiaux
 A laver, dedans un cuvier
 Sera bouté, mon ami chier,
 Et si ara, qui qu'en estrive,
 Sur son dos, de chaude lessive
 Jettee plein un chauderon.

Il s'agissait, on le voit, d'une véritable farce et du caractère le moins édifiant. Il est vraisemblable que le cas n'était pas unique et que le spectacle offert par des confrères se terminait souvent, comme ce sera l'usage plus tard, par une petite pièce de caractère purement plaisant.

A. J.

Note additionnelle. Depuis la rédaction de cet article, un érudit a publié sur les *Quarante Miracles* un livre important⁽¹⁾. On y trouve une bibliographie, les résultats d'une collation du manuscrit et des recherches sur les sources. Quelques rubriques grattées en tête de chaque morceau avaient échappé jusqu'ici à l'attention. Plusieurs fragments ont pu en être lus. On y voit que nos Miracles ont été représentés, en principe un chaque année. L'ordre de leur représentation est le même que celui de leur copie dans le manuscrit. Ces spectacles étaient offerts par la confrérie (*puy*) des orfèvres de Paris à leur fête corporative de la Saint-Éloi (1^{er} décembre). Certaines mentions comportent des dates d'année qui s'échelonnent entre 1362 et 1382.

Revenant sur le miracle XXXI (XXXII) : *le roi Thierry et sa femme Osanne*, M. Robert Bossuat a montré récemment que ce miracle n'était que la transposition dramatique d'un épisode du roman de *Théséus de Cologne*⁽²⁾.

⁽¹⁾ Rudolf Glutz, *Miracles de Notre Dame par personnages. Kritische Bibliographie und neue Studien zu Text, Entstehungszeit und Herkunft* (Berlin, 1954; *Deutsche Akademie der*

Wissenschaften zu Berlin. Veröffentlichungen des Instituts für romanische Sprachwissenschaft, 9).

⁽²⁾ R. Bossuat, *Théséus de Cologne*, dans le *Moyen Age*, t. LXV (1959), p. 541-546.

PIERRE BERSUIRE.

I. — SA VIE.

Pierre Bersuire⁽¹⁾ est né, probablement dans les dernières années du XIII^e siècle⁽²⁾, à Saint-Pierre-du-Chemin⁽³⁾ aujourd'hui gros bourg du Bocage Vendéen, à vingt-cinq kilomètres environ au nord de Fontenay-le-Comte. Il appartenait, semble-t-il, à une famille noble ou anoblie, mais sans fortune⁽⁴⁾ : l'un de ses parents, Jean « Bersuyre », est qualifié d'écuyer en 1346⁽⁵⁾. En 1349, un autre document fait

⁽¹⁾ Le nom a été latinisé, dans les manuscrits et dans les éditions, en *Bersorius*, *Berchorius*, *Bersorius* et même (abusivement) en *Bertorius*, *Berthorius*, au nominatif ou au génitif. Délégué en français sous les aspects les plus divers : *Berceue*, *Bercheure*, *Berseure*, *Le Berceur*, *Le Bercheure*, il se présente en général dans les documents contemporains sous les formes plus régulières de *Bersoire*, *Bersuire*, *Bersuyre*, en particulier dans les registres du Parlement de Paris. Convient-il de considérer comme membres de la famille de Bersuire un Georges Bersuyre qui paraît au XIV^e siècle dans le cartulaire de Saint-Jean d'Orbestier publié par Louis de La Boutetière (*Arch. hist. du Poitou*, t. VI, 1877, n^o 195 et 203), une Jeanne Bersuiesse, nommée en 1380 dans un accord en Parlement (*Arch. nat.*, X^o 41, 24 juillet), un Barthélemy Bedard, dit Bersuyre, chaussetier à Poitiers (*ibid.*, JJ 201, n^o 85, fol. 67 v^o, avril 1476)? Nul doute, en tout cas, que ce nom de famille ne soit en rapport avec celui de la ville de Bressuire, anciennement Bersuire.

⁽²⁾ On ne possède aucune donnée précise sur la date de sa naissance. L'épithaphe, dont on trouvera le texte à la fin de cette notice biographique, ne lui donne pas d'âge. C'était pour Pétrarque un vieillard vénérable (*venerabilis senex*) quand le poète le vit et lui écrivit

pour la dernière fois en 1361, l'année qui précéda la mort de son ami (*Epistolae seniles*, liv. X, 2, non datée, dans *Francisci Petrarche Opera*, Venise, 1501, p. 361). Cf. la traduction italienne de G. Fracassetti dans *Lettere senili di F. P. volgarizzate e dichiarate con note*, t. II (1870), p. 97. On sait qu'il n'existe pas d'édition moderne des *Epistolae seniles*.

⁽³⁾ Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte. Dans les prologues de ses ouvrages et dans les bulles pontificales le concernant, Pierre Bersuire se dit, ou est dit, *Pictavinus* ou *in Pictavino solo natus* (*Reductorium*, éd. de Venise, 1583, p. 2, et *Repertorium*, même édition, t. I, p. 1, col. 2). Son épithaphe seule précise : « qui fuit oriundus de villa Sancti Petri de Hinere, in episcopatu Malliziacensi in Pictavia ». Pétrarque dans ses *Lettres* l'appelle « *Pictarensis* ». On trouvera des renseignements sur Saint-Pierre-du-Chemin dans *Poitou et Vendée* [par Benjamin Fillon et G. de Rochebrune], 1865, notice sur La Châteigneraine, p. 12-14.

⁽⁴⁾ « Cum revera pauper sim ego et in laboribus a juventute mea » (second prologue du *Reductorium*, éd. citée, p. 2).

⁽⁵⁾ *Arch. nat.*, S 1186, n^o 31, acte de vente du 20 mai 1346 publié par L. Pannier, dans *Bibl. de l'Ec. des chartes*, t. XXXII (1872), p. 354-355.

connaître deux de ses neveux, Nicolas et Arnaud, mais sans leur attribuer de titre nobiliaire⁽¹⁾. Pierre Bersuire eut, en outre, une sœur nommée « Lorence »; elle eut de Guillaume Philippeau, son mari, un fils, Pierre, qui succéda à son oncle en qualité de prieur de Saint-Éloi de Paris⁽²⁾.

On ne saurait dire ni quelles études Pierre Bersuire a faites dans son enfance, ni où il les a faites. Nulle part il ne se prévaut d'un grade universitaire. Tout ce que l'on sait tient dans une bulle de 1336 lui conférant un bénéfice: « ...ab annis puerilibus in sacre theologie studiis laborasti »⁽³⁾. En tout cas, il a dû passer en Poitou, ou au voisinage du Poitou, une partie au moins de sa jeunesse, si l'on en juge par les souvenirs qu'il a pris plaisir à consigner dans ses ouvrages. C'est ainsi que dans le *Repertorium morale*⁽⁴⁾ il rappelle l'existence, au diocèse de Poitiers⁽⁵⁾, du monastère de Charroux (*de Carroffio*) fondé par un roi Charles pour conserver comme relique le prépuce de Jésus-Christ⁽⁶⁾. Ailleurs, il cite un proverbe français qui, dit-il, avait cours communément dans son pays, « proverbium in « quo dicitur quod nuncius non meretur nec bonum audire nec « malum habere », et qu'il traduit, en intervertissant d'ailleurs les verbes *audire* et *habere* : « messenger ne doyt ne bien avoir ne mal

⁽¹⁾ Supplique de cette année (Registres de Clément VI, t. 4, fol. 134 v°), publ. par G. Mollat, dans *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 273.

⁽²⁾ Voir plus loin, p. 300-301.

⁽³⁾ Voir plus loin, p. 279, n. 2.

⁽⁴⁾ Pour les renvois aux passages des œuvres latines de Bersuire, sauf l'*Ovidius moralizatus*, qui n'a jamais été publié sous son nom, nous avons utilisé exclusivement, comme facile à consulter à la Bibliothèque nationale de Paris et de typographie particulièrement claire, l'édition de Venise de 1583 en cinq volumes in folio.

⁽⁵⁾ Saint-Pierre-du-Chemin, qui relevait de l'évêque de Poitiers au temps de la jeunesse de Bersuire, fit partie du diocèse de Maillezais lorsque, en 1317, Jean XXII créa cette nouvelle circonscription ecclésiastique.

⁽⁶⁾ *Repertorium*, art. *reliquiae* (éd. citée, t. II, p. 247, col. 1). Le nom de Charroux était généralement latinisé *Karroffium*, mais Bersuire le rattache, bien entendu, à celui de

la relique : « Precupium (Christi) dicitur ab angelo Karolo regi delatum et in ejus nomine monasterium de Carroffio factum et Carroffium a Carne Filii nuncupatum » (texte revu sur les mss. lat. 14274 de la Bibl. nat., fol. 110, col. 1, et 16790, fol. 169 v°, col. 2, qui portent tous d'ailleurs *Corroffio*). Faut-il admettre qu'une confusion se serait produite entre *preputium* et *presepium* (crèche)? Ce n'est pas ici le lieu d'en discuter. Voir dans ce sens : A. Brouillet, *Description des reliquaires trouvés dans l'ancienne abbaye de Charroux le 9 août 1856* dans *Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VIII (1856-58), p. 173-183; Dom Pierre Goisard de Monsabert, *Chartes de Charroux* (*Archives historiques du Poitou*, t. XXXIX, 1910), p. 5 : « de presepio Jesu Christi » parmi les reliques données par Charlemagne; G. Chapeau, *Les grandes reliques de l'abbaye de Charroux. Étude d'histoire et d'archéologie* (*ibid.*, 3^e série, t. VIII, 1928, p. 101-128), p. 111 : « de la crèche ».

ouyr »⁽¹⁾. Mais c'est surtout quand il se préoccupe de recueillir des faits extraordinaires ou merveilleux, des *mirabilia*, comme on disait alors, qu'il se reporte par la pensée à son pays natal, car, dit-il, « mon Poitou n'a rien à envier à cet égard à n'importe quelle autre « région »⁽²⁾. Dès le prologue du Livre XIV de son *Reductorium morale*, où les merveilles de la nature sont classées dans un ordre géographique, il consacre au Poitou un long paragraphe⁽³⁾ et il y conte — c'est la plus ancienne mention que l'on en connaisse — la légende de la Fée Mélusine rattachée aux origines de la maison de Lusignan⁽⁴⁾. Ailleurs, voulant donner un exemple du pouvoir des prières incantatoires contre le démon, il narre l'histoire suivante qui se serait passée, assure-t-il, « in terra nativitalis mee » et qui se rapporte aux seigneurs du Puytaillé en Mirebalais : « Circa castrum quod dicitur « Mirabellum »⁽⁵⁾ fertur esse unum mirabile satis magnum, quia scilicet « cet quidam nobilis, Commanus (*sic*) dictus, dominus de Podio-sciso »⁽⁶⁾, quadam occulta virtute que sibi et dicti loci dominis a « Deo supponitur esse concessa, sola imprecatione verbali de omni « loco quo ipse voluerit serpentes ejicit et solo mandato expellit, ita « quod postquam serpentes inde recedere jusserit, extunc ibi serpentes « tem aliquis non videbit, sicut certissime, ut aiunt, multotiens est

⁽¹⁾ *Repertorium*, art. *legatus*, in fine (éd. citée, t. II, p. 389). Ce proverbe a été recueilli par J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XI^e siècle (Classiques français du Moyen âge, 1925)*, p. 45, d'après le ms lat. 11184 de la Bibl. nat., sous la forme : « Messagiers ne doit bien oïr ne mal avoir », qui traduit exactement le latin de Bersuire, mais s'écarte foncièrement, à tort ou à raison, de son interprétation française.

⁽²⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 43, de *Pictavia* (éd. citée, p. 641, col. 2) : « Ego tamen, qui de ista patria natus sum, scio ipsam in multis mirabilibus non minus aliis abundare ».

⁽³⁾ *Ibidem*.

⁽⁴⁾ *Reductorium*, prologue du livre XIV, (éd. citée, p. 610, col. 2) :

« In mea vero patria Pictavia fama est castrum illud fortissimum de Lisiniaco eadem fortuna per quendam militem cum fada conjuge fundatum fuisse et de fada ipsa copiosam nobilitum et magnatum originem suscepisse et exinde reges Hierusalem et Cypri necnon comites Marchiae et illi de Pertiniaco originaliter processisse. Fada tamen visa nuda a marito in serpentem mutatam esse fertur. Et adhuc fama est quod quando castrum istud unat dominum, serpens in castro videtur ».

Le passage de Bersuire a été communiqué par M. R. H. Meunier à M. F. Eygun, qui l'a utilisé dans l'édition revue et complétée (Poitiers, 1951, p. 15) de son mémoire publié dans le *Bull. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, t. I (1949), p. 57-95, et intitulé : *Ce qu'on peut savoir de Mélusine et de son iconographie*.

⁽⁵⁾ Mirebeau, Vienne, arr. de Poitiers, canton de Moncontour, comm. de Saint-Chartres. Une butte subsiste à cet endroit, sur laquelle un château s'élevait sans doute au Moyen âge. Le nom, inusité, de *Commanus* est donné par les trois manuscrits de Paris qui contiennent cette partie du *Repertorium* (Bibl. nat., mss. lat. 8862, 14271 et 16788).

⁽⁶⁾ Mirebeau, Vienne, arr. de Poitiers.

⁽⁷⁾ Puytaillé, Vienne, arr. de Montmorillon, canton de Moncontour, comm. de Saint-Chartres. Une butte subsiste à cet endroit, sur laquelle un château s'élevait sans doute au Moyen âge. Le nom, inusité, de *Commanus* est donné par les trois manuscrits de Paris qui contiennent cette partie du *Repertorium* (Bibl. nat., mss. lat. 8862, 14271 et 16788).

« probatum »⁽¹⁾. Maillezais et Fontaines (non loin de Fontenay-le-Comte) lui fournissent quelques développements de l'article *Gallia*⁽²⁾, tandis que l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, soumise comme Maillezais à la règle de saint Benoît, est mentionnée au commentaire de l'article « De frigiditate ». ⁽³⁾ Et ici ce sont surtout les oiseaux du Marais poitevin qui alimentent les souvenirs de Pierre Bersuire, comme ils alimenteront plus tard ceux de François Rabelais, familier lui aussi de Maillezais et de Fontenay-le-Comte.

Des oiseaux saisonniers dits *congalérans* hantaient, assure Bersuire, les tours, c'est-à-dire les clochers de Maillezais, du Coudray, de Clairvau⁽⁴⁾. Sur d'autres volatiles s'étaient formées des légendes que Bersuire a recueillies et « moralisées ». D'abord celle de la petite oie *cravant* dont parle aussi Rabelais⁽⁵⁾, aux chairs délicates et diaphanes, au plumage incertain se confondant à ce point avec l'eau qu'on la croyait née spontanément de la mer elle-même⁽⁶⁾. Cette croyance se retrouve « encore de nos jours sur les côtes d'Aunis et de Saintonge »⁽⁷⁾.

À propos des oiseaux des marais vendéens, Bersuire parle encore du « pidencul », dans lequel certains croient reconnaître le grèbe. Cet oiseau affectionnait les alentours de Saint-Michel [en l'Herm]⁽⁸⁾ : il

⁽¹⁾ *Repertorium*, art. *consecrare* (éd. citée, t. I, p. 350, col. 1).

⁽²⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 23, de *Gallia* (éd. citée, p. 623-625). Au même diocèse, à propos d'un garçon tiré des mains du diable, il mentionne la paroisse de Fontaines près Maillezais, aujourd'hui Vendée, arr. et canton de Fontenay-le-Comte (*Reductorium*, liv. XIV, chap. 25, de *Hispania*, *ibid.*, p. 626, col. 2).

⁽³⁾ *Reductorium*, liv. I, chap. 16, de *frigiditate* (*ibid.*, p. 16, col. 2). Franz Fassbinder (*Das Leben und die Werke des Benediktiners Pierre Bersuire*, Bonn, 1917, p. 14) suppose même que Pierre Bersuire a pu être cordelier au couvent de Fontenay-le-Comte, comme le sera plus tard Rabelais.

⁽⁴⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 43, de *Pictavia* (*ibid.*, p. 642, col. 1). D'après M. Béguin, alors archéologue en chef des Deux-Sèvres, il s'agirait du Coudray-Salbart, château du XII^e siècle, près de Niort et de Vaublair, nom primitif de Saint-Maixent, château détruit vers le milieu du XII^e siècle.

⁽⁵⁾ *Gargantua*, chap. XXXVII, dans François Rabelais, *Œuvres*, éd. A. Lefranc, t. II (1913), p. 321, où Sainéan commente comme suit le mot « cravant » : « Espèce d'oie sauvage. Nom du XVI^e siècle [en réalité beaucoup plus ancien, comme on le voit par le texte de Bersuire], d'origine dialectale. Cf. Belon, *Oyseaulx*, p. 158 : De foye nonnette autrement appelée *cravant*. » Cf. J. Boulenger, *Rabelais*, Paris, 1942, p. 133.

⁽⁶⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 43 (éd. citée, p. 641-642). Cf. *Repertorium*, art. *cadere* (éd. citée, t. I, p. 261-262), où Bersuire parle encore de ces « aves, que lingua gallica dicuntur *cravaas*, latina vero auge arborea » et renvoie au commentaire de *De vegetabilibus* d'Aristote.

⁽⁷⁾ Ét. Clouzot, *Les Marais de la Sèvre niortaise et du Lay*, Paris-Niort, 1906, p. 138.

⁽⁸⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 43, de *Pictavia* (éd. citée, p. 642, col. 2). Le nom du « pidencul » n'apparaît pas dans la *Faune populaire* d'Eugène Rolland (1877).

ne vivait que dans l'air ou sur l'eau; on ne le voyait jamais se poser sur le sol, tels ces oiseaux des contes arabes qui naissent de la nacre marine et dont les petits vivent à la surface des eaux sans jamais voler sur la terre⁽¹⁾.

Pierre Bersuire ne s'est pas longuement étendu sur les poissons, réels ou fabuleux, de son pays natal; il se rappelle cependant avoir vu pêcher dans « l'océan d'Aquitaine » un étonnant poisson à face humaine muni d'une sorte de cuirasse⁽²⁾; et il évoque en maints endroits de son œuvre les paysages maritimes du Bas-Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge : la rivière la Manne⁽³⁾, le cimetière de Saint-Aman près de Soubise⁽⁴⁾, les moustiques des marais de l'Au-tize⁽⁵⁾ par exemple.

Nous avons noté au passage que Rabelais a parlé, comme Bersuire, de certaines espèces d'oiseaux qu'il avait remarqués et dont il avait appris les noms au cours de ses séjours en Poitou. La carrière des deux écrivains offre une autre coïncidence curieuse : tous deux en effet ont été Franciscains avant d'entrer dans l'ordre de saint Benoît.

La chose a paru longtemps douteuse pour Bersuire, d'autant que son témoignage personnel nous fait défaut sur ce point⁽⁶⁾. Elle est avérée depuis qu'a été produite une bulle pontificale le désignant comme ayant fait profession dans l'ordre de saint François⁽⁷⁾. Mais

⁽¹⁾ *Contes des mille et une nuits*, trad. J. C. Mardrus, Paris, t. VI (1901), p. 134 (trois cent unième nuit).

⁽²⁾ *Reductorium*, liv. IX, chap. 135, *de zytiro*, (éd. citée, p. 310, col. 1-2) : « Zytiron id est miles marinus. Hic libet mihi inserere quod a religioso viro praeposito Sancti Michaelis in Eremo, in solo Pictavico unde oriundus ego sum, supra littus Oceani Aquitanici situato, me recolo audivisse, vidisse scilicet in mari juxta monasterium capi piscem cum facie et manibus humanis, squamis armato capite ad modum loriceati, ab umbilico vero ad modum latî pectinis terminatum, qui vix a nautis capi potuit in quodam rupis maris recessu se retinens et manibus prociendo lapides se defendens ».

⁽³⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 43, *de Pictavia* (éd. citée, p. 643, col. 1).

⁽⁴⁾ *Ibid.*

⁽⁵⁾ *Ibid.*, chap. 23, *de Gallia* (éd. citée, p. 623, col. 1).

⁽⁶⁾ Dans l'article *abyssus* de son *Repertorium* il énumère les principaux ordres mendians : les Franciscains n'y figurent pas. Cependant il parle de saint François au moins deux fois (*Reductorium*, liv. VII, chap. 17, *de columba*, éd. citée, p. 195, col. 2 ; liv. XI, chap. 85, *de hyaciintho*, p. 479, col. 2) ; il fait même allusion aux stigmates (liv. VI, chap. 28, *de tonitruo*, p. 171, col. 1).

⁽⁷⁾ Il s'agit de la bulle de Jean XXII, du 3 août 1332, conférant à Bersuire le prieuré bénédictin de La Fosse (voir plus loin, p. 277). La collation est faite « non obstante quod tu olim de ordine Fratrum Minorum, quem expresse professus fueras, ad ordinem Sancti Benedicti de licentia tui superioris qui nunc erat te transtulisti ». Le manuscrit 226 de Toulouse, qui contient les livres XIII-XVI du *Reductorium* et qui est de la deuxième moitié du xiv^e siècle, porte d'une main postérieure à celle du copiste : « De Berchorio, qui alias fuit ordinis Minorum ».

dans quel couvent? C'est ce qu'il est impossible de dire. Quand et dans quelles circonstances passa-t-il des Franciscains aux Bénédictins? Un érudit du XVIII^e siècle, qui fut lui aussi moine de saint Benoit et qui consacra un ouvrage à célébrer les gloires de son ordre, le P. Ziegelbauer, veut que Bersuire ait fait à Cluny sa profession bénédictine⁽¹⁾. Mais il s'agit, en réalité, d'un Pierre de Poitiers qui n'a rien à voir avec Pierre Bersuire⁽²⁾. Faut-il voir un indice à retenir dans le passage suivant du *Reductorium*: « In monasterio vero Cluniacensi dicitur esse unus locus... »⁽³⁾? Plus sérieux s'il était confirmé, serait le fait que Pierre Bersuire fut, à un certain moment, transféré dans un prieuré clunisien d'Espagne⁽⁴⁾.

Maillezais était certes beaucoup plus près que Cluny du pays natal de Bersuire; son abbaye bénédictine était la plus ancienne et la plus puissante du pays: elle fut érigée en évêché en 1317 par Jean XXII⁽⁵⁾. Elle possédait une riche bibliothèque qui aurait pu servir aux premières études théologiques de Pierre Bersuire⁽⁶⁾. On aurait pu supposer encore — hypothèse aussi gratuite d'ailleurs que la précédente — que le premier évêque du nouveau diocèse ayant été l'abbé de Maillezais Geoffroy Povereau, ce fut ce personnage qui emmena Pierre Bersuire avec lui à Avignon, lorsqu'il alla recevoir sa consécration des mains du souverain pontife⁽⁷⁾. Ce n'est pas, semble-t-il, de gaieté de cœur que Bersuire s'était décidé à quitter sa province natale. « Nous autres Poitevins, a-t-il écrit, nous restons « volontiers chez nous. Ce n'est pas comme les Limousins, que nous « voyons aujourd'hui mener grand train loin de leur pays »⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ P. Ziegelbauer O.S.B., *Historia rei literariæ* O.S.B., t. II (1754), p. 563-564.

⁽²⁾ Voir ci-après le chapitre consacré aux ouvrages faussement attribués à Bersuire.

⁽³⁾ Liv. XIV, chap. 3, de *Anglia* (éd. citée, p. 612, col 2).

⁽⁴⁾ Voir plus loin, p. 278. En tout cas, il est certain que le P. Ziegelbauer s'est également mépris en lui attribuant un commentaire grammatical du *Doctrinal* d'Alexandre de Ville-dieu dont le succès aurait été si durable que les étudiants auraient continué de s'en servir jusqu'à son remplacement par la grammaire latine de Jean Desputère. Il y a là une confusion dont nous demellerons plus loin l'origine.

⁽⁵⁾ Elle est aujourd'hui en ruines.

⁽⁶⁾ Catalogue de la fin du XI^e siècle (94 n^o) dans L. Delisle, *Cabinet des manuscrits de la Bibl. nationale*, t. II (1874), p. 506-508.

⁽⁷⁾ Sur G. Povereau, abbé puis évêque de Maillezais, voir Paul Marchegay, *Fragments inédits d'une chronique de Maillezais*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. II (1840-1841), p. 155 et suiv.

⁽⁸⁾ « Quidam sunt qui nunquam ad aliud solum, id est ad alienam patriam volunt transire, sed in suo solo et patria semper persistere nec alibi lucrum querere, sed ibi jugiter residere, sicut sumus communiter nos alii Pictavienses », au contraire des Limousins, « quos his temporibus in alienis provinciis et patriis magnificos videmus » (*Reductorium*, liv. XIV,

C'était l'époque où le pape d'Avignon Jean XXII gouvernait l'Église. Le transfert des services pontificaux d'Italie en France avait été une grande nouveauté. Elle avait offert des possibilités imprévues aux clercs français, désormais en posture particulièrement favorable pour accéder aux grandes charges de l'Église et aux bénéfices lucratifs.

Quoi qu'il en soit, Pierre Bersuire se transporte dans la nouvelle capitale de la Chrétienté. Une ère de travail fécond, à l'abri des retours imprévus de la fortune, s'ouvre pour lui. Elle durera de 1320 ou 1325 environ à 1350 environ, et verra à la fois la mise en train et l'achèvement de ses principaux ouvrages.

A la cour de Jean XXII, Pierre Bersuire trouva un puissant protecteur en la personne d'un prince de l'Église à qui sa qualité de compatriote du souverain pontife devait, outre ses mérites personnels, assurer un crédit particulier. Il s'appelait Pierre des Prés (*de Pratis*) et appartenait à une importante maison du Quercy, les des Prés, de Montpezat⁽¹⁾ au diocèse de Cahors : la famille de Pierre des Prés touchait à la noblesse puisque son père, Raimond, fut anobli en 1325 et que son neveu, Bertrand, chevalier, fut marié à l'héritière d'un sire de Montaigu. Pierre des Prés avait fait à Toulouse des études de droit civil et y avait reçu le bonnet de docteur. Prévôt de Clermont, puis évêque de Riez en Provence en 1317, transféré à Aix comme archevêque en 1318, Pierre des Prés avait été fait en 1320 cardinal du titre de Sainte-Pudentienne, l'un des vingt-trois cardinaux français — sur vingt-huit — créés par Jean XXII, puis, en 1323, évêque de Palestrina, siège sur lequel il remplaça un autre Français, le canoniste Guillaume de Mandagout⁽²⁾. C'est en qualité de cardinal que Pierre des Prés présida, en septembre 1322, la commission extraordinaire chargée d'entendre un ancien complice de l'évêque de Cahors, Hugues Géraud, impliqué dans un procès criminel de magie et de nécromancie qui fit grand bruit à cette époque⁽³⁾.

chap. 68, de *mirabilibus in arborum specie*, éd. citée, p. 680, col. 1). Allusion probable à l'entourage du pape limousin Innocent VI, Étienne Aubert (1352-1362).

⁽¹⁾ Montpezat-de-Quercy, Tarn-et-Garonne, arr. de Montauban.

⁽²⁾ Notice sur Guillaume de Mandagout par Paul Viollet dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV (1914), p. 1-61.

⁽³⁾ Sur le procès de Hugues Géraud, voir en particulier Edmond Albe, *Autour de Jean XXII. Hugues Géraud, évêque de Cahors*.

D'après Dreux du Radier⁽¹⁾, Pierre des Prés, tout en prenant une part importante à l'administration de l'Église, dont il fut vice-chancelier depuis 1325, composa quelques ouvrages de piété, parmi lesquels un opuscule sur la question de la pauvreté du Christ, un autre sur la Croisade, enfin un *De laudibus beatæ Virginis* dont le manuscrit original se trouvait dans la bibliothèque de l'abbaye parisienne de Saint-Victor⁽²⁾. C'est à lui que le canoniste Jean Gaufredi, de la chancellerie d'Avignon, dédia son *Collectaire*⁽³⁾. C'est à lui aussi que Bersuire dédiera son *Repertorium morale*, étant, ainsi qu'il le déclare lui-même, son « familiaris et domesticus » depuis douze ans⁽⁴⁾.

Le cardinal Pierre des Prés avait formé à Avignon une bibliothèque dont Bersuire assure qu'elle lui fut de la plus grande utilité, d'autant qu'il en put user librement et que le cardinal l'encouragea personnellement dans ses travaux⁽⁵⁾.

Le cardinal Pierre des Prés mourut, peu avant son protégé, le 30 septembre 1361⁽⁶⁾.

On n'a que peu de renseignements sur la vie de Pierre Bersuire à la cour pontificale. Il suffit de mesurer l'énormité de son œuvre pour comprendre quelles lectures et quel travail matériel elle représente. Il s'agissait, en effet, de s'assimiler profondément non seulement l'Écriture sainte et ses commentateurs, mais, de première ou

L'affaire des poisons et des enoûtements en 1317, Cahors-Toulouse, 1904. Sur Pierre des Prés, voir les renseignements recueillis par le même érudit, *Autoar de Jean VIII. Les familles du Quercy. Evêques quercynois en Italie*, Rome, 1906, p. 196 et, du même, sous le même titre principal, la 3^e partie : *Les Quercynois en Italie*, Rome, 1904, p. 67-68; H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*, t. 1, 2^e éd., Leipzig, 1912, p. 259-260; Eubel, *Hierarchia catholica mediæ ævi*, 2^e éd., t. 1, 1913, p. 15; enfin les *Vitæ paparum Avinionensium*, de Baluze, avec les notes de G. Mollat, éd. de 1928, t. II, p. 245-248.

⁽¹⁾ *Bibliothèque historique et critique du Poirton*, t. 1, Paris, (1754), p. 357, note.

⁽²⁾ Cf. L. Pannier, *Note biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur de Tite-Live*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXIII (1872), p. 335.

⁽³⁾ *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII

(1938), p. 526 (*Jean Gaufredi*, par Paul Fournier).

⁽⁴⁾ « Et ego, frater Petrus Berchorii... secundam partem laborum meorum, scilicet *Morale Repertorium*, incipio ipsamque R^o in Christo patri ac domino meo domino Petro de Pratis, episcopo Penestrino ac S.R.E. vicecancellario cardinali, cujus sum ego familiaris et domesticus apud ipsum duodecim annis... offero et presento » (*Repertorium*, prologue, éd. citée, p. 1, col. 1). Si l'on assignait la date de 1340, que portent certains mss. du *Repertorium*, à la première édition de cet ouvrage, Bersuire serait entré au service du cardinal des Prés vers 1328.

⁽⁵⁾ « Qui etiam per ipsum, libris et necessariis mihi communicatis et traditis, ad istos labores meos sum inductus et in istis etiam directus multipliciter et adjectus » (*Reductorium*, prologue, éd. citée, p. 2, col. 1).

⁽⁶⁾ Eubel, *op. cit.*, t. I (1913), p. 15.

de seconde main, la littérature profane et sacrée de l'Antiquité et du Moyen âge. Le savoir étendu que Bersuire acquit de la sorte, le succès de ses ouvrages, qui furent vite adoptés comme des guides commodes et sûrs par les prédicateurs, les professeurs et les étudiants, lui valurent sans aucun doute de grandes satisfactions d'amour-propre, au nombre desquelles il convient de placer tout d'abord l'estime et l'amitié de Pétrarque.

C'est autour de 1338 que Pierre Bersuire figure parmi les visiteurs de Pétrarque, qui résidait alors tantôt à Avignon, tantôt, surtout l'été, dans sa retraite de Vaucluse : il est même le seul Français que Pétrarque se plaira à nommer beaucoup plus tard et il ne lui ménage pas les éloges, le qualifiant de « vir insignis pietate et litteris »⁽¹⁾. Cependant, en dehors de la mention reconnaissante qu'il fait de Pétrarque dans son *Ovidius moralizatus*⁽²⁾, Bersuire, à notre connaissance, ne rappelle nulle part les rapports plus ou moins étroits qu'il peut avoir eu l'occasion d'entretenir avec le poète toscan.

Sans sortir de cette ville d'Avignon, où se pressaient le personnel de la cour pontificale, les « familiae » des princes de l'Église, les solliciteurs accourus de tous les points de la Chrétienté, Bersuire a pu voir avant 1334 les envoyés des chrétiens résidant à « Combalech » (Pékin) demander au pape de leur donner un archevêque⁽³⁾ et, en 1338, les ambassadeurs du Khan des Tartares venus apporter leurs hommages à Benoît XII⁽⁴⁾. Il relève comme chose digne d'être signalée que les serviteurs y précèdent leurs maîtres⁽⁵⁾ et que les Savoyards y apportent de curieux petits animaux appelés *marmotes*⁽⁶⁾. Il a connu, au temps de Jean XXII, un chapelain de ce pape, Pierre « Villaris », qui lui a affirmé avoir vu de ses yeux, dans la province de

⁽¹⁾ « Dum in gallicis agerem adolescens, nobiles quosdam et ingeniosos viros, tam de ulteriore Gallia quam de Italia venientes ad me vidi, nullo alio negotio tractos quam ut me viderent necumque colloquerentur, quorum unus fuit honorifice nominandus Petrus Pictavensis, religione et litteris vir insignis » (*Epistolae seniles*, liv. 16, ép. 1, lettre datée de Padoue, 13 mai [1373]). Cf. abbé de Sade, *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. I (1764), Amsterdam, p. 366 et Barbeau du Rocher, *L'ambassade de Pétrarque*, dans *Mémoires présentés*

par divers savants, 2^e série, t. III (1854), p. 172-228.

⁽²⁾ Voir ci-après le chapitre consacré à l'*Ovidius moralizatus* de Bersuire.

⁽³⁾ *Redactorium*, liv. XIV, chap. 27, de *India* (éd. citée, p. 633).

⁽⁴⁾ G. Mollat, *Les papes d'Avignon*, 9^e éd., p. 488.

⁽⁵⁾ *Repertorium*, art. *praerire* (éd. citée, t. III, p. 108, col. 2).

⁽⁶⁾ *Redactorium*, liv. X, chap. 67, art. de *mare* (éd. citée, p. 414, col. 2).

Narbonne, tomber du ciel, en même temps que la pluie et la grêle, « comme des mitres d'évêques et des têtes mitrées »⁽¹⁾. Il a su également qu'au temps du même pape, probablement avant sa propre venue à la cour pontificale, il était tombé de la manne à Avignon même⁽²⁾, événement mémorable qu'il rapporte ailleurs à l'année 1341 en donnant à entendre qu'il en peut porter personnellement témoignage⁽³⁾. Lui-même a vu les banquiers florentins, nombreux à la curie, opérer couramment des transferts de fonds au moyen de lettres de change⁽⁴⁾. Il n'a peut-être connu personnellement ni Jean XXII ni son successeur Benoît XII, mais il sait bien que ce dernier passait pour intraitable et porté à dire « non » par premier mouvement à toute requête, même raisonnable, si bien qu'on prêtait au duc de Bourbon l'à-peu-près suivant : « Ipse non videbatur esse de Lingua « hoc (oui), sed de Lingua non »⁽⁵⁾.

En tout état de cause, le séjour d'Avignon était particulièrement favorable aux travaux de Pierre Bersuire, non seulement par les ressources intellectuelles qu'il pouvait y trouver, mais par les encouragements qu'il était en droit d'attendre des trois papes français qui gouvernèrent alors l'Église. Jean XXII aimait l'érudition; sa curiosité

⁽¹⁾ *Repertorium*, art. *corona* (éd. citée, t. I, p. 379, col. 1) : « De mitris et capitibus mitralis... que scilicet cum pluvia et grandine ceciderunt in provincia Narbonensi tempore pape Joannis, sicut narravit mihi dominus Petrus Villaris, capellanus domini pape ». Ce Pierre « Villaris » serait-il le même que Pierre « de Villaribus » (de Villiers), qui fut évêque de Nevers, puis de Troyes et qui fit donner au couvent des Frères Prêcheurs de cette ville par le roi Charles V un exemplaire du *Repertorium* de Bersuire (ms. de Troyes 267) ?

⁽²⁾ *Repertorium*, art. *man, manna* (éd. citée, t. II, p. 468, col. 2).

⁽³⁾ *Redactorium*, liv. XIII, ch. 18, de *mele* (éd. citée, p. 597, col. 2).

⁽⁴⁾ *Repertorium*, art. *thesaurus* (éd. citée, t. III, p. 382, col. 2). Sur ce sujet, voir G. Mollat, *Les changeurs d'Avignon au temps de Jean XXII*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1905, p. 271-279, et R.-A. Michel, *Avignon au temps des premiers papes*, dans la *Revue historique*, t. 118 (1915), p. 289-304. L'origine

et le développement des lettres de change ont été particulièrement étudiés par André Sayous. On trouvera la liste complète des travaux publiés par ce savant sur ce sujet dans l'ouvrage de Raymond de Roover, *L'évolution de la lettre de change, XII^e-XVI^e siècles*, Paris, 1953, in-8°, p. 164-165. Dans l'un de ces travaux (*Note sur l'origine de la lettre de change*, dans la *Revue hist. de droit français et étranger*, 4^e série, 13^e année, 1934, p. 319), A. Sayous confirme comme suit le témoignage de Pierre Bersuire, qu'il n'a du reste pas connu : « Non seulement les Italiens ont été les premiers à employer, dans une lettre privée, les clauses des contrats notariés de change, en les abrégant, mais ils semblent bien avoir trouvé la formule de la lettre de change moderne ».

⁽⁵⁾ *Repertorium*, art. *non* (éd. citée, t. II, p. 578, col. 2). Jacques Fournier, pape de 1334 à 1342 sous le nom de Benoît XII, était languedocien, étant natif de Saverdun, au comté de Foix.

d'esprit⁽¹⁾ allait, dit-on, jusqu'à s'intéresser aux sciences occultes⁽²⁾. Dans ses sermons, pour illustrer ses développements oratoires, il empruntait volontiers ses comparaisons, comme le fera précisément notre auteur, tantôt aux lois de la physique, tantôt aux mœurs des oiseaux ou aux particularités de la botanique et les faisait toujours suivre d'une moralisation appropriée⁽³⁾. Sous son pontificat et pour obéir à son impulsion, un vif intérêt se manifesta à Avignon pour l'Orient et pour l'Extrême-Orient⁽⁴⁾; il passe même pour avoir personnellement demandé au frère Jourdan Catala, de Sévérac en Rouergue, premier évêque de Quilon, dans les Indes, de rédiger, vers 1333, ses *Mirabilia Indiae*⁽⁵⁾.

Ce sont des curiosités de ce genre qui occupaient vers le même temps l'esprit de Pierre Bersuire, tandis que Jean XXII partageait le goût du laborieux Bénédictin pour les tables et les répertoires, ainsi que Pétrarque le notait déjà⁽⁶⁾ et que N. Valois en a donné des exemples précis⁽⁷⁾. N'oublions pas, d'autre part, qu'une université existait à Avignon depuis le début du siècle et y avait développé une ambiance favorable aux études.

Jean XXII ne s'était pas attaché spécialement à la théologie, science dans laquelle, au contraire, Bersuire déclare avoir été versé de bonne heure. L'austère Benoît XII fut, en revanche, le pape théologien par excellence et aussi l'ennemi déclaré du népotisme, que l'on avait reproché à Jean XXII et que Bersuire à son tour a pris violemment à partie en maints passages de ses œuvres. Auteur de traités de théologie couramment commentés dans les écoles, le nouveau pape devait s'intéresser aux travaux d'un autre religieux passionnément préoccupé de répandre les vérités de la foi en les illustrant de commentaires propres à les faire mieux comprendre, à les mettre surtout à la portée d'un plus grand nombre de fidèles. Benoît XII n'en

⁽¹⁾ Elle a été mise en vive lumière par Noël Valois dans sa notice sur *Jacques Duèse* (*Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV, 1914, p. 522 et ss.).

⁽²⁾ J. Esquieu, *Jean XXII et les sciences occultes*, dans *Bull. de la Soc. des études... du Lot*, t. XXII (1897), p. 185-196.

⁽³⁾ N. Valois, *loc. cit.*, p. 540 et ss.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 511 et ss.

⁽⁵⁾ *Notice sur Jourdan Catala*, par Ch. V.

Langlois, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXV (1921), p. 260-277; cf. Ch. de La Roncière et L. Dorez, *Lettres inédites et mémoires de Marino Sanudo l'ancien*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXI, 1895.

⁽⁶⁾ *Rerum memorandarum*, liv. II, n° 91, éd. G. Billanovich, au t. V (1943), p. 102-103, de l'édition nationale des œuvres de Pétrarque procurée par Umberto Bosco.

⁽⁷⁾ N. Valois, *loc. cit.*, p. 521.

chercha pas moins à retenir à sa cour les savants et les lettrés, ce que fit après lui son successeur Clément VI (1342-1352), lui aussi lettré et ami des arts, comme l'avait reconnu, longtemps avant son pontificat, le célèbre Bernard Gui, en lui dédiant une vie de saint Thomas d'Aquin. C'est Clément VI qui, par une initiative que Bersuire dut accueillir avec faveur, établit dans le palais pontifical, achevé par ses soins, une école de théologie, mais il ne se distingua pas moins par ses goûts de bibliophile et par ses relations amicales avec Pétrarque, à qui, en dépit des critiques que le poète ne ménageait pas à la cour d'Avignon, il confia la mission de rechercher pour lui les œuvres de Cicéron⁽¹⁾. Pierre Bersuire a dû passer plusieurs années à Avignon sous le pontificat de Clément VI, et il est curieux de noter que c'est à peu près dans les mêmes termes que, l'un dans ses sermons, l'autre en de multiples passages de ses œuvres, le pape et le simple religieux ont fulminé contre les ambitions effrénées de certains ecclésiastiques⁽²⁾.

Vers le milieu du xiv^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où Pierre Bersuire faisait résidence à Avignon, soit dans un couvent de son ordre, soit dans la « livrée » cardinalice⁽³⁾ de son protecteur le vice-chancelier de l'Église, la ville des papes vit accourir dans ses murs un grand nombre de savants et de lettrés que n'arrêtaient ni la difficulté de s'y loger convenablement, ni la puanteur de la plupart des quartiers⁽⁴⁾, ni les dangers d'épidémie qu'engendrait une méconnaissance trop habituelle de l'hygiène. Pierre Bersuire est, malheureusement, très discret sur les savants personnages qu'il a pu y fréquenter. Il n'a guère nommé que Pétrarque⁽⁵⁾ (sur qui nous reviendrons à l'occasion de leur rencontre parisienne), un certain

⁽¹⁾ K. Jacob, *Studien über Papst Benedict VII.*, Berlin, 1910; Paul Fournier, *Pierre Roger (Clément VI)* dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII (1938), p. 237. Voir aussi, sur Benoit XII, L. Jadin, au t. VIII (1935) du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, et sur Clément VI, G. Mollat, au t. XII (1953) du même dictionnaire.

² *Ibid.*

⁽³⁾ D'après le Dr Pansier (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, t. XXV, 1925, p. 220), une « livrée » comprenait le logement d'un cardinal

et de son entourage, le tout protégé par des barrières (cancels) et une tour de défense.

⁽⁴⁾ Pétrarque, cité par l'abbé de Sade, *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, t. I (1764), p. 25 et ss. : « Avignon, la ville la plus puante que je connaisse ». Il semble que Pétrarque soit venu une première fois à Avignon en 1333, et qu'il ait séjourné à Vaucluse en 1337 ou 1338.

⁽⁵⁾ Voir ci-après, p. 336 et surtout 339 (chapitre consacré à l'*Ovidius moralizatus*).

maître Guérin ⁽¹⁾, en qui on peut proposer de reconnaître Guérin de Gy-l'Évêque, maître général des Dominicains, un chapelain du pape nommé Pierre *Villaris*, déjà nommé plus haut ⁽²⁾, un Jean de Sara ⁽³⁾, dont l'identification s'avère également difficile, enfin, mais sans les désigner autrement que par leurs titres, les évêques de Marseille ⁽⁴⁾ et de Zurich ⁽⁵⁾. Pétrarque mis à part, c'est parce que ces personnages lui ont fait connaître un fait curieux, narré une anecdote mémorable que leur souvenir s'est présenté à son esprit.

Sous le pontificat de Jean XXII résidait à Avignon, en qualité de chapelain attaché à la personne du cardinal Matteo Orsini, un Dominicain anglais, Thomas Waleys ou de Galles (*Wallensis*), maître en théologie et auteur de nombreux commentaires de l'Écriture et d'une importante glose sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Très féru d'orthodoxie religieuse, il avait le verbe extrêmement libre et allait jusqu'à taxer le pontife lui-même d'hérésie, comme par exemple le 3 janvier 1333, au cours d'un sermon prêché dans l'église des Dominicains d'Avignon ⁽⁶⁾. Pierre Bersuire fut-il en rapport avec Thomas Waleys? On ne saurait l'affirmer, mais il est piquant de constater que, dès le XIV^e siècle, les deux auteurs ont été confondus et que l'*Ovidius moralizatus* de Bersuire a été souvent attribué à Waleys ⁽⁷⁾.

Anglais lui aussi, bibliophile, ami de Pétrarque et résidant à Avignon à la même époque, Richard de Bury, l'auteur du *Philobiblon*, que Bersuire, ami lui-même du poète des *Rime*, a dû rencontrer dans l'entourage de ce dernier, à Avignon ou à Vaucluse. Ce n'était pas la première fois que Richard venait dans la ville des papes lorsque, en 1333, il fut envoyé par son roi à la cour pontificale pour s'efforcer, d'accord avec Jean XXII, d'éloigner le conflit qui se préparait alors entre la France et l'Angleterre. Ce lui fut

⁽¹⁾ *Reductorium*, livre VIII, chap. 3, de *fluviis* (éd. citée, p. 245, col. 1).

⁽²⁾ *Repertorium*, art. *corona* (éd. citée, t. I, p. 379, col. 1). Cf. ci-dessus, p. 267-268 et n. 1 de la p. 268.

⁽³⁾ *Reductorium*, livre XIV, chap. 62, de *ignium mirabilibus* (*ibid.*, p. 667, col. 1).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, chap. 74, de *monstris* (éd. citée, p. 695, col. 2).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, chap. 27, de *India* (éd. citée, p. 633, col. 1-2).

⁽⁶⁾ N. Valois, *Jacques Duèze*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV (1914), p. 374-375.

⁽⁷⁾ B. Hauréau, *Mémoire sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX, 2^e partie (1883). Sur Thomas Waleys et ses curiosités humanistes, voir l'important article de Beryl Smalley, *Thomas Waleys, O.P.*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XXIIV, 1954, p. 50-107.

l'occasion de visiter, en particulier, le cardinal Giovanni Colonna, frère de l'évêque de Lombez, auprès duquel, on le sait, Pétrarque devait faire en 1330 un séjour de quelque durée dans son diocèse de Gascogne ⁽¹⁾.

Restons dans l'entourage du grand Italien. Nous y trouvons l'un de ses plus chers amis, celui qu'il appelait « notre Socrate », un Flamand nommé Louis Heilingen (ou *Sanctus*) de Beeringhen, dont tout indique qu'il ne fut pas un étranger pour Pierre Bersuire, bien que celui-ci ne l'ait pas nommé dans ses écrits. Louis Heilingen vivait à Avignon au milieu du xiv^e siècle. On a une lettre de lui, datée de cette ville le 27 avril 1348, au moment même où la peste noire y sévissait et où Bersuire se préparait peut-être à quitter la cour pontificale, s'il ne l'avait quittée déjà ⁽²⁾.

Parmi les maîtres français qui passèrent par Avignon vers la même époque ou qui y résidèrent à demeure, on ne saurait oublier le célèbre Buridan, qui vint dans cette ville en 1330, et peut-être d'autres fois ⁽³⁾, le non moins célèbre médecin Guy de Chauliac, qui, fixé à Avignon au service de Clément VI au moment de la grande peste, a donné un curieux récit de l'épidémie, et qui devait écrire un peu plus tard sa *Grande Chirurgie* ⁽⁴⁾.

A la fin de 1344, Clément VI réunit à Avignon, pour lui demander son avis sur une réforme du calendrier qu'il projetait, une commission de théologiens et de savants « mathématiciens astronomiens ». En faisaient partie, entre autres, le savoïard Jean des Murs et le picard Firmin de Beauval. Le chroniqueur Jean de Venette parle du premier comme d'un grand astronome; il fut aussi l'un des musiciens les plus accomplis de son temps. Nous le retrouverons un peu plus tard à Paris, dans l'entourage d'un ami de Bersuire et de Nicole Oresme, Philippe de Vitry ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Carlo Segré, *Un Inglese ad Avignone nel 1333*, dans *Nuova Antologia*, mai-juin 1901, p. 612-622.

⁽²⁾ Dom Vismer Berlière, *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringhen*, Rome-Paris, 1905. Cf. A. Coville, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII (1938), p. 387-388.

⁽³⁾ E. Faval, *Jean Buridan*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII (1949), p. 470-471.

⁽⁴⁾ E. Nielause, dans son édition de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac (Paris, 1890); cf. A. Coville, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVII (1938), p. 380, n. 2, et l'ouvrage de F.-A. Gasquet, *The Great pestilence (a. D. 1348-49)*, Londres, 1893.

⁽⁵⁾ Eug. Deprez, *Jean des Murs et la Chronique de Jean de Venette*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XIX (1899), p. 136-137. Un traité de Jean des Murs sur la

Dans les discussions politico-religieuses qui marquèrent l'histoire de l'Église au xiv^e siècle et qui aboutirent en particulier au schisme de Pierre de Corbara, il ne semble pas que Pierre Bersuire ait pris ostensiblement parti. Mais on peut tenir pour assuré que les doctrines du galicien Alvarez Pelayo, auteur en particulier du traité *De statu et planctu Ecclesie*, les prophéties subversives du fameux Frère Mineur Jean de Roquetaillade⁽¹⁾, les derniers échos enfin des violences de Marsile de Padoue, de Michel de Césène (morts tous deux en 1342) et de Guillaume d'Ockham ne le laissèrent pas indifférent⁽²⁾.

Il serait intéressant de savoir comment Pierre Bersuire a pu réunir l'immense documentation qui sert de fondement à son commentaire perpétuel de l'Écriture. La librairie de son protecteur le cardinal des Prés était-elle assez bien pourvue pour le dispenser de chercher ailleurs? A-t-il mis à profit telle ou telle autre collection particulière, ou la Bibliothèque pontificale a-t-elle suffi à alimenter des curiosités qu'il n'a pas toujours, bien entendu, satisfaites de première main? Sur la composition de la bibliothèque personnelle de Pierre des Prés aucune précision n'est parvenue jusqu'à nous, mais ce que nous savons de la Bibliothèque pontificale et de ses accroissements successifs avant Innocent VI permet de se faire une idée des ressources qu'elle offrait à Pierre Bersuire.

Dès sa reconstitution par Jean XXII, la Bibliothèque pontificale avait été très largement conçue et des mesures avaient été prises pour l'alimenter par tous les moyens possibles (acquisitions, dons, exercice du droit de dépouille, en vertu duquel les biens meubles des prélats décédés auprès du Saint-Siège restaient la propriété de la Curie)⁽³⁾. Des ateliers de copie furent même constitués à Avignon.

musique se trouve à la Bibliothèque du Vatican, en provenance de la Bibliothèque Barberini.

⁽¹⁾ Franz Kampers, *Ueber die Propheziungen des Johans de Rupescissa*, dans *Hist. Jahrbuch*, t. XV (1894), p. 796-802. Cf. Jeanne Bignami-Odier, *Études sur Jean de Roquetaillade*, Paris, 1932.

⁽²⁾ N. Valois, *Jean de Jandun et Marsile de Padoue, auteurs du Defensor pacis*, dans *Histoire*

littéraire de la France, t. XXXIII, 1906, p. 528 et suiv.; Georges de Lagarde, *Marsile de Padoue et Guillaume d'Ockham*, dans la *Revue des Sciences religieuses*, 1937, p. 453.

⁽³⁾ F. Ehrle, *Historia Bibliothecae romanorum pontificum, tam Bonifatianae tam Avenionensis*, Rome, t. I (1890); Marie-Hyacinthe Laurent, *Guillaume des Rozières et la Bibliothèque pontificale à l'époque de Clément VI*, dans *Mélanges Pelzer*, 1947, p. 579-603.

Il y eut l'atelier pontifical, celui des Augustins, celui des Frères Prêcheurs. Pour les pontificats de Jean XXII et de ses successeurs immédiats on a pu relever quelques jalons chronologiques dans la production de ces ateliers, cela d'autant plus utilement pour l'objet qui nous occupe que la plupart des œuvres copiées sont précisément citées en référence par Pierre Bersuire : le *De planctu Ecclesiae* d'Alvarez Pelayo (1331), les lettres de saint Jérôme au pape Damase et les *Expositiones* de Remi d'Auxerre (1332), les œuvres de saint Augustin, les tables de Boèce et du *Liber Dionysii*, un dictionnaire des mots de la Bible (1331-1333), les *Moralia in Job* et d'autres œuvres de saint Jérôme, la *Somme* de Geoffroy (ou Godefroy) de Fontaines (1335). Les comptes de dépenses mentionnent aussi vers la même époque des frais engagés pour l'enluminure ou la reliure d'ouvrages comme ceux de saint Hilaire et de Raban Maur, d'« un Livre nommé Godah » (mauvaise lecture peut-être du nom du pseudo-mage chaldéen Iorath), du *Super contemplationem animae* et du *Dilascalion* de Hugues de Saint-Victor (1340 et années suivantes). Viennent ensuite, se référant aussi à des travaux de copie, des ouvrages de Sénèque (sans qu'il soit indiqué de quel Sénèque il s'agit), le *Commentaire* d'Albert le Grand sur le *De animalibus* d'Aristote, des ouvrages non précisés de saint Basile et de Bède le Vénéral (1).

De même que l'approvisionnement de la Bibliothèque pontificale, la circulation des livres à Avignon a fait l'objet de recherches attentives. C'est ainsi qu'ont pu être relevés, parmi les ouvrages qui ont été objets de commerce dans cette ville à l'époque qui nous occupe, la traduction latine d'un traité d'Avicenne, le *Commentaire* de Gilbert de la Porrée sur le *Cantique des Cantiques*, le *Bonum universale de apibus* de Thomas de Cantimpré, tous ouvrages familiers à Bersuire, spécialement le dernier qui semble bien lui avoir fourni l'essentiel du véritable traité qu'il a consacré au même sujet au livre X de son *Reductorium (De animalibus, vermibus et serpentibus)* (2).

On connaît, grâce au catalogue qui en a été publié in extenso, la composition de la Bibliothèque pontificale en 1369 (3). Il appert de

(1) Dr P. Pansier, *Histoire du livre et de l'imprimerie à Avignon du XIV^e au XVI^e siècle* Avignon, t. I, 1922, p. 5-12.

(2) *Ibid.*, p. 35.

(3) *Recensio librorum anno 1369 in palatio Avenionensi*, dans Ehrle, *op. cit.*, p. 274-432.

ce précieux document que la collection réunie par les papes comprenait déjà 2 059 numéros (1 239 seulement en 1373 à la Librairie du Louvre)⁽¹⁾. « A côté d'écrits théologiques ou de droit canon, d'œuvres « des Pères, de règles monastiques, les sciences exactes y étaient « représentées par des traités d'arithmétique et de géométrie, l'anti-
« quité profane par les *Déclamations* de Sénèque le rhéteur, par les « tragédies de Sénèque le philosophe et par les œuvres de Valère-
« Maxime, de Pline et de Végèce ». Cette vue d'ensemble de Noël Valois⁽²⁾ s'applique au pontificat de Jean XXII et ne dépasse donc pas, en gros, l'année 1334. Il serait aisé de la compléter et de la préciser pour la période suivante (qui correspond à peu près à la principale période d'activité de Pierre Bersuire) en y ajoutant, d'après le catalogue de 1369, nombre d'ouvrages auxquels notre auteur se réfère le plus volontiers : ceux, par exemple, des Arabes Al-Ferghani (latinisé en Alfraganus) et Algazel, les *Distinctiones* de Mauritius Hibernicus, les ouvrages d'Alain de Lille, de Pierre de Blois, de Pierre de Limoges, de Nicolas Trevet (ou Trivet), de Pierre le Mangeur, d'Étienne Langton, sans compter les indispensables encyclopédies de Barthélemy l'Anglais, de Thomas de Cantimpré, de Vincent de Beauvais, et les très nombreuses *Concordances* de la Bible qui devaient être, pour un auteur comme Pierre Bersuire, et bien qu'il se flatte d'avoir pu les négliger, de véritables livres de chevet.

Il semble cependant qu'au regard de notre auteur la Bibliothèque pontificale ait présenté de graves lacunes. C'est ainsi qu'à s'en rapporter au Catalogue de 1369, l'on y eût vainement cherché les récits de voyage d'Haiton, de Marco Polo, les anecdotes recueillies par Gervais de Tilbury dans ses *Otia imperialia*, qui ont tant servi à Bersuire pour le livre XIV de son *Reductorium*. Il est probable aussi que ce n'est pas à la Bibliothèque pontificale, mais seulement par un heureux hasard qu'il a pu prendre connaissance de ce *Tractatus de proprietatibus rerum moralizatus* dont il s'est si largement inspiré⁽³⁾. Pétrarque, de son côté, ne se félicite-t-il pas d'avoir découvert, à

⁽¹⁾ Le nombre des ouvrages catalogués à la librairie du Louvre sous Charles V et Charles VI ne dépasse guère 1.200 numéros (L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 114-170).

⁽²⁾ Jacques Duèze (*Jean XXII*), dans *His-*

toire littéraire de la France, t. XXXIV (1914), p. 520.

⁽³⁾ « Quoddam volumen de moralisatione libri de proprietatibus rerum meas venit in manus » (*Directorium morale. Prologue*).

Avignon précisément, un exemplaire de la *Topographia Hiberniae* de Giraud de Barri ⁽¹⁾, qui n'était pas non plus, du moins dans ce temps-là, à la Bibliothèque pontificale et dont Bersuire fait aussi grand usage.

Pierre Bersuire semble avoir été surtout un « homme de cabinet », s'astreignant à un travail aussi régulier qu'acharné dans quelque cellule monacale. Cependant, certains passages de ses œuvres donnent à penser qu'il lui arriva de parcourir, à l'occasion, non seulement la Provence, déjà célèbre en ce temps-là pour la violence de ses pluies et de ses vents ⁽²⁾, mais aussi les régions voisines, Dauphiné, Languedoc. Ce couvent provençal dont les moniales recevaient la visite du diable sous la forme d'un beau jeune homme, il l'a peut-être connu ⁽³⁾. Peut-être lui a-t-on montré à Carpentras, dans l'église de Saint-Siffrein, le clou de la Passion que sainte Hélène, mère de Constantin, avait rapporté de Jérusalem et qui donna à son fils la victoire sur les païens ⁽⁴⁾. Il parle aussi, par ouï-dire semble-t-il, d'une singulière façon de chasser l'ours en Auvergne, qui consistait à se munir d'un sac de cendres, dont on jetait le contenu à la tête de l'animal pour l'aveugler ⁽⁵⁾, et aussi de cette source des environs de Grenoble, de laquelle les torches éteintes, quand on les y plongeait, sortaient de nouveau enflammées ⁽⁶⁾. Ce sont des Catalans qui, sans qu'il soit peut-être allé lui-même en Catalogne, lui ont parlé des montagnes de sel que l'on voyait dans ce pays non loin de la ville de Cardona ⁽⁷⁾, mais c'est de ses propres yeux qu'il a vu à

⁽¹⁾ Pétrarque, *Familiares*, III, 1, au t. X (1933) de l'édition nationale des œuvres de Pétrarque procurée par Umberto Bosco, p. 106: « libellus de Mirabilibus Hiberniae a Geraldo quodam, aulico Henrici secundi regis Anglorum ». La *Topographia Hiberniae*, dédiée en 1188 par Giraud de Barri à Henri II, a été réimprimée, avec d'autres œuvres de lui, dans *Roll's series* par J. S. Brewer et I. F. Dimock (1861-1877).

⁽²⁾ « Provincia que ultra modum est patria ventosa » (*Repertorium*, art. *ventus*, éd. citée, t. I, p. 416, col. 1). — « Pluvia quando fit in orientaliibus partibus, valde abundat, quod etiam in Provincia comperimus » (*Reductorium*, livre VI, chap. 22, art. *de pluvia* (éd. citée, p. 166, col. 1). Un dicton, appliqué à Avignon,

et relatif au vent, courait alors parmi les clercs: « Avenio ventosa, sine vento venenosa, cum vento fastidiosa » (Robert Brun, *Avignon au temps des papes*, 1938, p. 78).

⁽³⁾ *Repertorium*, art. *consecrura* (éd. citée, t. I, p. 350, col. 1).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, art. *exaltare* (éd. citée, t. II, p. 69, col. 1).

⁽⁵⁾ *Reductorium*, livre X, chap. 108, *de urso* (éd. citée, p. 444, col. 2).

⁽⁶⁾ *Repertorium*, art. *fons* (éd. citée, t. II, p. 138, col. 2).

⁽⁷⁾ *Ibid.*, art. *communicare* (éd. citée, t. I, p. 333, col. 2). Cf. *Reductorium*, livre XIV, chap. 25, *de Hispania* (édition citée, p. 626): « audivi a pluribus Catalanis ».

Uzès une vigne, semblable à celle dont parle l'Écriture, dont les chiens et les porcs refusaient de manger les raisins et qui produisait cependant de très bon vin ⁽¹⁾.

Au cours de son long séjour à Avignon, Pierre Bersuire, malgré le travail assidu auquel il dut se livrer pour réaliser ses immenses projets d'ouvrages, ne semble pas avoir perdu de vue ses intérêts personnels. Eut-il effectivement besoin de revenus importants pour mener un train de vie décent ou se faire aider dans son travail? Dans le Prologue de son *Repertorium*, il se plaint vivement de l'abandon où étaient laissés de son temps les gens de science : « triste « temps, écrit-il, que celui où l'on voit les chefs religieux et laïques « mépriser les travaux de l'esprit, les ignorants faire ripaille et les « savants mourir de faim » ⁽²⁾.

Les bénéfices servaient alors à pallier le manque de générosité des particuliers. Bersuire, comme tout un chacun, leur fit la chasse.

Le premier dont il semble qu'il ait été pourvu est le prieuré bénédictin de La Fosse-de-Tigné, au canton de Vihiers (Maine-et-Loire), dans la région de Saumur ⁽³⁾, qui lui fut conféré par Jean XXII. Ce bénéfice était taxé à ce moment à 24 livres petits tournois. Antoine Thomas a retrouvé aux Archives du Vatican et publié in extenso la bulle de collation, datée du 3 août 1332 ⁽⁴⁾. Le prieuré de La Fosse-de-Tigné était une dépendance de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, à laquelle notre auteur appartenait, au moins nominalement, d'après la bulle elle-même. C'est aussi en qualité de « Salmuriensis monachus » qu'il signe le livre XVI de son *Reductorium* et son *Repertorium morale* ⁽⁵⁾, et le même titre lui est

⁽¹⁾ *Repertorium*, art. *docere* (éd. citée, t. I, p. 498, col. 1).

⁽²⁾ « Cum videam cleri rectores et populi labores philosophantium spernere... quin imo sepe videas, ignaris epulantibus, scientificos esurire ».

⁽³⁾ Le prieuré de Saint-Hilaire de la Fosse, alors au diocèse de Maillezois, appartiendrait aujourd'hui à celui d'Angers. Il avait été fondé au XI^e siècle par les seigneurs de Montreuil-Bellay (Cottineau, *Repertoire topobibliographique des abbayes et prieurés*, t. I, 1935, p. 1202). Le nom de Pierre Bersuire manque

en tête de la liste des prieurs que Célestin Port donne dans son *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. II, 1876, p. 181.

⁽⁴⁾ *Romania*, t. XI (1882), p. 184-185, d'après le registre d'Avignon n° 102, bulle n° 1229. Cf. du même *Les Lettres à la cour des papes*, Rome, 1884, p. 63-66, et G. Mollat, *Lettres communes de Jean XXII*, n° 57-954.

⁽⁵⁾ Du moins les manuscrits conservés à Londres, au Musée britannique, sous le n° 238 du Fonds Arundel, et à la Marcienne de Venise, Cod. I, 40 (2036).

donné dans les bulles du 4 octobre 1336 et du 30 juin 1342 dont il sera question dans les pages qui suivent.

Une question reste en suspens que, jusqu'à présent, il n'a pas été possible de résoudre : dans la bulle du 3 août 1332, Pierre Bersuire est donné comme ayant été transféré, à une date d'ailleurs indéterminée, dans un monastère de « Sanctus Salvator », au diocèse de Tuy (*Tudensis diocesis*). L'abbé de Sade, dans ses *Mémoires pour la vie de Pétrarque* ⁽¹⁾ assure qu'il s'agit de l'abbaye de Saint-Sauveur (de Charroux) au diocèse de Poitiers, mais c'est faire bon marché du texte de la bulle, où l'on ne voit guère comment « Pictavensis » aurait pu devenir « Tudensis ». Or, il y eut bien un prieuré clunisien de *San Salvador* de Budiño au diocèse espagnol de Tuy, suffragant de Braga, puis de Compostelle ⁽²⁾. Un Français célèbre de ce temps, le Dominicain Bernard Gui, fut un instant évêque de Tuy en 1323 et 1324 ⁽³⁾. Pierre Bersuire l'aurait-il suivi au delà des Pyrénées, à supposer que l'un et l'autre y soient jamais allés?

En 1334, Benoît XII succéda à Jean XXII sur le trône pontifical. C'était — notre Bersuire lui-même en témoigne ⁽⁴⁾ — un homme peu maniable, mais le protégé du cardinal des Prés n'eut pas, semble-t-il, à se plaindre de lui : deux ans à peine après son avènement, le 4 octobre 1336, Bersuire reçut de lui un nouveau prieuré, celui de Bruyères-le-Châtel, non loin de Corbeil ⁽⁵⁾, bénéfice de 80 à 100 livres tournois, à la nomination de l'abbé de Saint-Florent

⁽¹⁾ T. I (1764), p. 366. Fassbinder (*op. cit.*, p. 21) propose la correction « Tulensis » et l'identification avec un monastère bénédictin de Saint-Sauveur situé au diocèse de Toul.

⁽²⁾ Le prieuré de San Salvador de Budiño, dans l'archiprêtre de Loureira, est décrit comme suit dans la *Bibliotheca Cluniacensis* de Marrier (col. 1748) : « Prioratus S. Salvatoris de Budiño in Galicia, Tudensis diocesis, ubi debent esse octo monachi, non computato priore, et unus capellanus commensalis ». Cf. Florez, *España sagrada*, t. XXII (1767), p. 21 et suiv. Le prieuré de Saint-Sauveur de Budiño est, bien entendu, mentionné aussi dans l'*État des monastères espagnols de l'ordre de Cluny au.e XIII^e-XIV^e siècles, d'après les actes des visites et chapitres généraux*, publié par Ulysse Robert

dans le *Boletín de la real Academia de la historia*, t. XX (1892), p. 321-431, et aussi dans l'article de Dom Ursmer Berlière, *Les monastères de l'ordre de Cluny du XIII^e au XV^e siècle*, publié dans la *Revue bénédictine*, t. X (1893), p. 109.

⁽³⁾ Eubel, *Hierarchia catholica mediæ ævi*, 2^e éd., t. I (1913), p. 501. La bulle conférant l'évêché de Tuy à Bernard Gui est du 26 août 1323, mais elle portait prorogation en sa faveur de la charge d'inquisiteur en Languedoc. C'est le 20 juillet de l'année suivante que Bernard Gui fut nommé évêque de Lodève (A. Thomas, *Les Lettres à la cour des papes*, p. 45-48).

⁽⁴⁾ Voir plus haut, p. 268.

⁽⁵⁾ Seine-et-Oise, arr. de Corbeil.

de Saumur, avec qui une entente était intervenue sans doute ⁽¹⁾. Il n'est pas dit dans la bulle de collation que Bersuire ait dû abandonner pour autant son prieuré de La Fosse. Cette bulle assurait à Bersuire le premier bénéfice de cent livres tournois qui viendrait à devenir vacant ⁽²⁾.

On ne voit d'ailleurs pas que cette éventualité se soit rapidement produite. En 1342, donc huit ans plus tard, Pierre Bersuire était toujours prieur de Bruyères-le-Châtel lorsque le nouveau pape Clément VI, successeur de Benoît XII, lui conféra le prieuré de la Trinité de Clisson, au diocèse de Nantes ⁽³⁾, dépendant de l'abbaye poitevine de Saint-Jouin-de-Marnes ⁽⁴⁾. Cette fois, le cardinal des Prés, son protecteur, intervenait directement dans l'affaire. Le cardinal, en effet, avait abandonné le prieuré de Clisson, qu'il détenait en personne, pour prendre celui de Moustiers-Sainte-Marie (*de Monasterio*), dans ce diocèse de Riez aux destinées duquel il avait présidé autrefois ⁽⁵⁾, en suite de quoi Bersuire échangeait le prieuré de Bruyères-le-Châtel contre celui de la Trinité de Clisson, sensiblement plus proche que Bruyères de son pays natal ⁽⁶⁾.

Cette année 1342 fut-elle pour Bersuire l'occasion d'un voyage à Paris, comme l'a supposé Pannier ⁽⁷⁾? La raison alléguée est bien fragile; c'est le fait que le manuscrit 16 787 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (ce n'est d'ailleurs pas le seul) porte *in fine* la mention suivante: « Explicit liber Reductorii moralis, quod in « Avinione fuit factum, Parisius vero correctum et tabulatum, « anno 1342 ». Allégation qui peut être mise avec autant de vraisemblance sur le compte du copiste que sur celui de l'auteur, et dont par conséquent il serait imprudent de rien déduire quant au *curriculum vitae* de Pierre Bersuire ⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ Cet abbé était Hélie de Saint-Yrieix, qui devint plus tard évêque d'Uzès et cardinal.

⁽²⁾ Bulle publiée in extenso par Antoine Thomas dans *Romania*, t. XI (1882), p. 185, puis dans *Les Lettres à la cour des papes*, p. 64-65, d'après le Registre de Benoît XII des Archives Vaticanes coté 122, n° 33g.

⁽³⁾ Loire-Atlantique, arr. de Nantes.

⁽⁴⁾ Deux-Sèvres, arr. de Parthenay, cant. d'Airvault.

⁽⁵⁾ Moustiers-Sainte-Marie, prieuré bénédictin (Basses-Alpes, arr. de Digne).

⁽⁶⁾ Cette bulle du 30 juin 1342 a été publiée in extenso par A. Thomas (*loc. cit.*, 1882, p. 186-187, et 1884, p. 65-66, d'après le Registre de Clément VI des Archives Vaticanes n° 8, fol. 74, bulle 51).

⁽⁷⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, t. XXXIII (1872), p. 337-338.

⁽⁸⁾ L. Pannier suppose que Bersuire avait désiré suivre à Paris les lectures de l'Université

A l'occasion de sa nomination à la tête du prieuré de Clisson, Pierre Bersuire avait échangé sa qualité de religieux de Saint-Florent de Saumur contre celle de moine du monastère de Saint-Jouin-de-Marnes, également bénédictin, mais du diocèse de Poitiers. C'est du moins la qualité qui lui est donnée dans l'avant-dernière collation de bénéfice qui se soit rencontrée à son nom, celle du 10 décembre 1349 lui conférant l'office de chambrier de Notre-Dame de Coulombs au diocèse de Chartres⁽¹⁾. C'est sur l'intervention personnelle du cardinal de Palestrina, Pierre des Prés, que cette mesure fut prise. Celui-ci avait adressé à Clément VI une supplique, dans laquelle il le priait de conférer à Bersuire, son familier et commensal, l'office de chambrier du susdit monastère, vacant par le décès de Pierre Loup, son ancien familier, et réservé le 10 juin 1349 à la collation du Saint-Siège⁽²⁾. Clément VI accueillit favorablement cette requête et fit délivrer la bulle demandée, à la condition toutefois que l'impétrant se démettrait du prieuré de Clisson qu'il détenait jusqu'alors⁽³⁾.

Cette nomination de Bersuire à un bénéfice du diocèse de Chartres, dans une région relativement proche de la capitale, indiquait-elle de sa part le désir de profiter enfin des leçons des grands théologiens de l'Université de Paris dont il ne semble pas qu'il ait pu jusqu'alors suivre l'enseignement? Faut-il ranger parmi les raisons de son départ d'Avignon la crainte de la peste noire qui ravagea la ville en 1348? Faut-il enfin tenir pour simple coïncidence l'acquisition, trois ans auparavant, par Jean Bersuire, écuyer, très vraisemblablement parent de notre auteur, d'une maison sise à Paris,

avant d'entreprendre son troisième ouvrage, le *Breviaire moral*, qu'il identifie avec le livre XVI du *Reductorium (Super totam Bibliam)*. Baluze avait déjà pensé (*Vita popurum Avenionensium*, t. I, col. 746) que Bersuire aurait pu accompagner à la même époque son protecteur Pierre des Prés et Annibal, évêque de Tusculum, auprès des rois de France et d'Angleterre pour leur conseiller la paix. Mission hypothétique, à laquelle on ne trouve aucune allusion dans les ouvrages de notre auteur et qu'aucune source d'information n'est venue confirmer, à notre connaissance.

⁽¹⁾ Eure-et-Loir, arr. de Dreux, cant. de Nogent-le-Roi. *L'Histoire de l'abbaye Notre Dame de Coulombs*, publiée par Lucien Merlet dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. XII (1881), p. 264, ne renferme rien sur Pierre Bersuire.

⁽²⁾ Arch. Vat., Suppliques de Clément VI, t. XVIII, fol. 99 r°.

⁽³⁾ Bulle publiée in extenso par G. Mollat dans la *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 271-272, d'après le Reg. Vatic. 197, fol. 256, n° 90.

rue des Murs, aujourd'hui rue d'Arras, dans le quartier de l'Université⁽¹⁾ ?

Le fait est que la possession de la chambrerie de Coulombs allait être pour Pierre Bersuire la source de gros ennuis, d'abord en le mettant en conflit avec son abbé, en l'exposant ensuite à une accusation d'hérésie suivie d'un emprisonnement vexatoire.

Des documents universitaires déjà connus⁽²⁾ et une bulle du pape Clément VI récemment découverte aux Archives vaticanes⁽³⁾ nous renseignent quelque peu sur cet épisode.

Le chef de cette abbaye de Coulombs, où le roi Philippe VI devait mourir dans la nuit du 22 au 23 août 1350, était alors un certain Gauthier, ancien prieur de Saint-Thomas d'Épernon⁽⁴⁾, sur le caractère de qui on ne possède d'ailleurs aucune lumière⁽⁵⁾. On sait seulement qu'en dépit de la bulle de collation de la chambrerie de Coulombs à Pierre Bersuire, il s'arrangea pour qu'un sien cousin (dont le nom n'est pas donné) en perçût en fait les revenus. Bersuire en appela au Saint-Siège, se plaignant vivement de ce qu'un ancien familier du vice-chancelier de l'Église pût être traité aussi cavalièrement. L'abbé Gauthier répondit en accusant Bersuire d'hérésie⁽⁶⁾ et en le faisant citer à comparaître pour en répondre devant l'official de Paris, Guillaume Charlot. Celui-ci décréta effectivement Bersuire de

⁽¹⁾ L'acte de vente, du 20 mai 1346, a été publié par L. Pannier (*loc. cit.*, p. 354-355) d'après Arch. nat., S 1186, n° 31. Les vendeurs étaient Jean de Bury et Michèle, sa femme. La rue des Murs longeait l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle a été éventrée sous le Second Empire pour percer la rue des Ecoles et la rue Monge qui l'ont fait disparaître presque en entier. L. Pannier a publié également (p. 355-358), d'après le n° 29 du même carton 1186 de la série S, le texte d'un accord intervenu entre Guillaume du Mesnil, prêtre, demeurant en l'hôtel des Écoliers de Navarre, et Hugues de la Vergne, écuyer, du diocèse de Maillezais, au sujet de la confrontation d'un terrain vacant sis rue des Murs et donné à cens par Guillaume à Hugues. La maison de Jean Bersuire (*sic*), qui fut jadis à Jean de Bury, est indiquée comme joignant d'un côté le terrain vacant.

⁽²⁾ Ch. Jourdain, *Index chronologicus char-*

tarum Universitatis Parisiensis, Paris, 1862, p. 145-146; Denille et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. III (1894), p. 4-7.

⁽³⁾ Reg. Vat. 144, folio 256 r°, bulle de Clément VI dont nous devons la connaissance et la copie à notre confrère et ami Mgr G. Mollat. On en trouvera le texte plus loin, p. 284, n. 3.

⁽⁴⁾ *Gallia christiana nova*, t. VIII (1744), col. 1255.

⁽⁵⁾ Les archives de l'abbaye de Coulombs ont disparu pour le xiv^e siècle. Lucien Merlet, qui en a écrit l'histoire, n'apporte aucun renseignement sur le sujet qui nous occupe.

⁽⁶⁾ « Quia utebatur scientiis prohibitis et malis et sapientibus heresim » (délibération de l'Université de Paris du 18 mars 1351, n. st., dans les ouvrages cités de Jourdain et de Denille et Chatelain).

prise de corps et le fit jeter dans la prison épiscopale, non sans que les sergents de l'évêque aient à cette occasion dévasté sa demeure et fait main basse sur son mobilier.

Ceci se passait, selon toute vraisemblance, à la fin de 1350 ou dans les premières semaines de 1351. Le 3 mars de cette dernière année, en tout cas, à l'assemblée générale de l'Université tenue aux Mathurins, l'affaire Bersuire était évoquée: d'une part, en effet, l'inculpé, toujours détenu, excipait pour sa défense de sa qualité d'étudiant de l'Université de Paris suivant les leçons de Robert de Vilette, maître régent en théologie⁽¹⁾; d'autre part, certains députés de l'Université, désignés pour donner leur avis à ce sujet, avaient conclu dans un sens défavorable à Bersuire. Quatre rapporteurs furent chargés d'étudier l'affaire: le recteur Julien *de Muris* pour la Faculté des arts, Jean *Delo* (ou *d'Elot*) pour la Faculté de médecine, Hugues *de Cathalano* pour la Faculté de décret, et Guillaume Munier, du couvent de Saint-Jacques, pour la Faculté de théologie. Les conclusions des rapporteurs ayant été cette fois favorables, ainsi que le témoignage de maître Robert de Vilette⁽²⁾, l'assemblée générale reconnut à Bersuire la qualité d'étudiant, l'habilitant par là même à bénéficier des privilèges y attachés.

Tout donne à penser qu'entre temps une puissante influence s'était exercée en faveur de Pierre Bersuire, celle du nouveau roi en

⁽¹⁾ Nous avons noté dès le début que Bersuire, s'il avait beaucoup et longuement étudié la théologie, n'avait pris aucun grade. Il est donc naturel qu'il ait songé, à un moment de sa vie, à combler cette lacune en s'adressant à ce maître de la Faculté parisiense, dont la renommée, il faut bien le dire, n'est pas parvenue jusqu'à nous. Un « Robertus de Villeta » figure en 1343 comme maître ès arts et *cursor* en théologie dans un rôle sorbonnique de bacheliers adressé au pape Clément VI (*Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 655, en note). Quelques années plus tard, en 1349, il figure, avec quinze autres, dans une liste de bacheliers en théologie « qui Parisiis Sententias jam compleverunt », c'est-à-dire qui, ayant achevé de commenter des *Sententias* de Pierre Lombard, ont mérité le grade de *sententiarum*. Le rôle est adressé

comme le précédent à Clément VI et « Robertus de Villeta » y est dit « alumnus vester », ce pape, dans le siècle Pierre Roger, ayant été proviseur de Sorbonne (*ibid.*, t. II, p. 654). On peut raisonnablement admettre que ces deux mentions s'appliquent à celui qui, devenu peu après maître régent, fut le maître tardif de Pierre Bersuire. Mais il est permis de ne le reconnaître ni dans un « Robertus de Villeta » mentionné comme *magister* en 1331 (*ibid.*, t. II, p. 368), ni dans un autre donné en 1349 comme *magister domus* du collège de Navarre par Launoy, *Navarrae Gymnasii historia*, dans *Academia Parisiensis illustrata*, t. I (1682), p. 92.

⁽²⁾ Robert de Vilette attesta que Pierre Bersuire était bien son étudiant « pro isto anno ».

personne. Les procès-verbaux des deux séances suivantes ne laissent guère de doute à ce sujet.

C'est le 18 mars 1351 qu'une nouvelle assemblée générale de l'Université eut lieu, aux Frères Mineurs cette fois. « Une dissension, dit le procès-verbal, s'est élevée entre l'Université de Paris d'une part, l'évêque et son official de l'autre au sujet de la capture et de la détention d'un étudiant, en l'espèce Pierre Bersuire. L'Université demande que le détenu lui soit restitué, car il est son justiciable. Le roi fait connaître que tel est son avis. L'Université, dans ces conditions, suggère que le roi agisse d'autorité et fixe lui-même le montant de l'amende à payer à l'Université en réparation de la violation de ses privilèges. Des allées et venues se sont établies entre l'Université et la « chambre du Secret » du Palais royal. Deux hauts personnages de la cour ont servi d'intermédiaires, le comte d'Armagnac, alors favori du jeune roi Jean le Bon, et Guillaume Flote, seigneur de Ravel, récemment encore chancelier de France. En conclusion de ces tractations amiables, Pierre Bersuire sera restitué à l'Université sous caution juratoire, qu'il devra faire à l'official, de comparaitre devant des commissaires qui seront désignés à cet effet »⁽¹⁾.

Les assemblées des 27 et 31 mars achèvent de nous faire connaître la suite des négociations et le détail des dernières mesures prises. Le comte d'Armagnac a promulgué la sentence du 18 mars au nom du roi : l'évêque de Paris devra jurer de respecter dorénavant les privilèges de l'Université. L'official, de son côté, protestera par serment qu'il n'a été pour rien dans le fait que Bersuire a pu être soumis à la question (*in tormentis*), comme le bruit en a couru ; Jean Le Royer, commissaire de l'official, se reconnaît personnellement coupable de cet abus de pouvoir et en demandera pardon à genoux ; l'amende de 200 livres qui doit être payée au recteur ira au roi, qui l'a réclamée ; Bersuire enfin fournira la liste des objets qui lui ont été dérobés ou détériorés au moment de son arrestation

⁽¹⁾ La qualité des personnages présents à la délibération atteste l'importance que l'Université et le roi lui-même attachaient à l'affaire : le comte d'Armagnac, Guillaume Flote, sei-

gneur de Ravel, et Robert de Lorris pour le roi ; Julien de Maris, recteur, M^{re} Jean Charpentier (théologie), Jean d'Elot et Jean Saillembien (médecine) pour l'Université.

par les sergents de l'évêque: on les lui restituera ou on lui en remboursera la valeur⁽¹⁾.

Quelle avait été dans cette affaire l'attitude de l'autorité pontificale? Bersuire avait, on s'en souvient, fait appel auprès du Saint-Siège de l'acte arbitraire en vertu duquel l'abbé de Coulombs l'avait dépossédé de l'office de chambrier. On se souvient d'autre part que notre théologien avait vécu longuement à la cour d'Avignon et y avait joui de hautes protections. C'était aussi un Bénédictin, comme Bersuire, et un théologien comme lui, Clément VI, qui gouvernait alors l'Église. On comprend, dans ces conditions, que pendant que se déroulaient à Paris les événements que nous venons de raconter, le souverain pontife ait pris de son côté certaines dispositions pour éviter toute méconnaissance des droits du Saint-Siège. Il y avait alors dans l'entourage de Jean le Bon un personnage jouissant auprès du roi d'une grande influence, tant par son caractère que par sa fonction: Gilles Rigaud, abbé de Saint-Denis. Il était également *persona grata* auprès de Clément VI, qui venait de lui conférer (le 17 décembre 1350)⁽²⁾ le chapeau de cardinal et il savait en quelle estime l'un de ses confrères du Sacré Collège, le cardinal des Prés, avait tenu et tenait probablement encore le chambrier de Coulombs. Averti des malheurs survenus à ce dernier, il le réclama et le fit assigner à comparaître devant lui, de quoi l'auteur du *Reductorium* ne manqua pas d'informer la curie. C'est ainsi que, le 1^{er} mars 1351, Clément VI chargea le cardinal-abbé de Saint-Denis de faire une enquête contradictoire, demandant à son mandataire de conduire Bersuire auprès de lui et d'enjoindre, en même temps, à l'abbé de Coulombs d'envoyer à Avignon un représentant qualifié qui porterait témoignage, s'il le jugeait à propos, contre le bénéficiaire, à tort ou à raison dépourvu de son bénéfice⁽³⁾. L'official de Paris était donc

⁽¹⁾ La question était déjà d'un usage général au xiv^e siècle (A. Esmein, *Histoire de la procédure criminelle*, Paris, 1882, p. 98). Cependant, sauf dans les cas de procédure extraordinaire, une ordonnance de saint Louis en avait interdit l'application aux personnes de bonne renommée. Sans doute était-elle tombée sur ce point en désuétude cent ans plus tard. A. Esmein (*op. cit.*, p. 126-127), utilisant en particulier le *Registre criminel de Châtelet de*

Paris (1389-1392), publié en 1861 par Dup'ès-Agier, énumère certaines modalités de « questions » utilisées à cette époque: question de l'eau (bue par le patient ou répandue sur lui, pendant qu'il était lié sur un chevalet ou treteau; question de la pelote (?), de la court-pointe, etc.

⁽²⁾ Eubel, *op. cit.*, t. 1, p. 18.

⁽³⁾ Voici le texte de la bulle du 1^{er} mars 1351, que Mgr G. Mollat a retrouvé récemment aux

dessaisi, tant par l'autorité pontificale que par l'autorité universitaire, et Pierre Bersuire, remis en liberté et relaxé de tout chef d'accusation, redevenait libre de reprendre ses travaux⁽¹⁾.

En l'absence du dossier du procès, il est aujourd'hui difficile de se rendre compte de façon précise des accusations qui pesaient sur Pierre Bersuire, coupable, d'après les procès-verbaux des assemblées universitaires, de s'être mêlé de sciences prohibées et sentant l'hérésie. On a incriminé divers passages du *Reductorium*, par exemple la fin du Prologue⁽²⁾, où il exalte en termes dithyrambiques les sages et les philosophes de l'antiquité païenne. Peut-être, en se référant assez souvent à des autorités suspectes, comme Origène, l'auteur avait-il

Archives du Vatican et qu'il nous a obligamment communiquée :

« Dilecto filio Egidio olim abbati monasterii Sancti Dyonisii in Francia, ordinis Sancti Benedicti, Parisiensis diocesis, Sancte Romane ecclesie cardinali.

Dilecti filii Petri Bercorii, camerarii monasterii de Columbis, O. S. B., Carnotensis diocesis, petitio llibilis nobis nuper exhibita continet quod, licet ipse camerarium dicti monasterii ex collatione apostolica canonice fuisset adeptus illamque teneret et possideret pacifice et quiete, tamen N., abbas dicti monasterii, conceptum contra eundem Petrum sine causa odium evomens, predictum Petrum non confessum nec convictum de aliquo crimine et alias omni juris ordine pretermisso, precipitata in eum privationis sententia, cameraria spoliavit eadem et ipsam de qua, etiam si privatio hujusmodi de jure subsisteret, nullus preter nos hac vice se intrinicare potuit neque potest, pro eo quod nos illam ante privationem eandem dispositioni nostre duximus specialiter reservandam, decernentes extunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contingeret attempitari, cuidam consanguineo suo quem in ea intrusisse dicitur, de facto contulit seu commisit, quodque dum idem Petrus ab illatis sibi gravaminibus hujusmodi ad Sedem apostolicam appellasset, predictus abbas, satagens memoratum Petrum sic intricare negotiis quod ei omnem prosequendi appellationes hujusmodi adimeret facultatem, ipsum tunc Parisius comorantem coram dilecto filio officiali Parisiensis per nonnullos ex monachis dicti monas-

terii de variis et diversis accusari falso impositis ei criminibus procuravit, idemque officialis abbati placere desiderans antefato, transgressus juris limites, ipsum Petrum capi et captum carceri mancipari mandavit et mandare fecit, et quod tu, hiis ad tuam nolitionem introductis, et comperto quod idem Petrus erat capellanus et familiaris antiquus venerabilis fratris nostri Petri episcopi Penestrini, eum consideratione ipsius episcopi ab officiali repetens memorato assignari tibi fecisti ut de liberatione sua et premissis aliis negotiis ad honorem et commodum dicti camerarii posses liberius ordinare, cum autem si rei veritas accedat expositis, abbas idem nimis arbitrio voluntatis proprie, in olensum dicti camerarii ac nostram et apostolice Sedis contumeliam laxarit habenas, discretionem tuam attente requirimus et hortamur ac volumus ut, de premissis omnibus te informans, prefatum ad nos camerarium ducas ac abbati dici facias antefato quod aliquem pro parte sua instructum plene de omnibus que adversus camerarium obicere voluerit, eundem huc si voluerit mittere non omittat ut, negotiorum meritis partium assertionibus patefactis, quod justum fuerit super hujusmodi negotiis ordinetur.

Datum Avinione, VI nonas martii, anno nono » (Arch. Vat., Reg. Vat. 144, fol. 256).

⁽¹⁾ D'après Mgr Mollat, la meilleure preuve que les poursuites contre Bersuire furent abandonnées réside dans le fait que son nom ne figure pas dans le *Bullaire de l'Inquisition française au XIV^e siècle*, publié en 1913 par Mgr J.-M. Vidal.

⁽²⁾ *Reductorium*, éd. citée, p. 3, col. 1 et 2

donné prise plus directement aux critiques, Surtout, à chaque page de ses œuvres, il faisait le procès de l'Église de son temps, de manière à indisposer bien des lecteurs qui ne pouvaient manquer de se sentir visés. Prélats, clercs, religieux sont souvent pris à partie, parfois en termes violents. Dès le début du *Reductorium*, on voit les démons pervertir les gens d'église, qualifiés de la plus dure façon, sans qu'il soit assez souvent distingué entre les bons et les méchants : ce sont des hermaphrodites, des êtres efféminés, incapables d'actes virils. Ce sont des oiseaux de nuit (*respertiliones*) qui fuient la lumière de la vérité et se dissimulent dans les ténèbres pour déchirer à belles dents les honnêtes gens⁽¹⁾. La Bête de l'Apocalypse, c'est le « clericus bestialis » ambitieux et simoniaque, qui, venu de très bas, n'a de cesse qu'il n'ait obtenu, *per fas et nefas*, dignités, prébendes et mitres⁽²⁾.

Point de traces, du reste, dans les ouvrages de Bersuire, d'une pratique quelconque des sciences défendues, mais, sous prétexte de moralisation, des comparaisons hardies, des opinions discutables, des formules ambiguës, des hommages suspects rendus à la sagesse antique sous forme de références continues aux anciens, Aristote, Sénèque, Pline l'ancien, Solin et beaucoup d'autres.

Quoi qu'il en soit, les ennuis de Bersuire ne furent pas de longue durée. Bien en cour dès cette époque, comme on va le voir, auprès du nouveau roi Jean le Bon, il dut oublier assez vite, grâce à la protection royale, la malheureuse affaire où il s'était trouvé en butte aux curiosités indiscrettes et aux rigueurs punitives des tribunaux ecclésiastiques⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*, liv. VII, chap. 72, de *respertilione* (éd. citée, p. 229, col. 2) : « *Vespertiliones*, id est hypocrite qui lucem fugiunt veritatis et in publico non laiciunt facta sua, qui procul dubio dentes habent, id est verba detractoria habent, quibus acum militum, id est actus hominum bonorum pugnant et detractorie lacerant et eos eliminant et offuscant ».

⁽²⁾ *Moralitates super Bibliam*, livre XXXIV, ch. XIV (éd. de Venise, 1583, p. 281, col. 1). Cf. G. Merland, *Pierre Bersuire, secrétaire de Jean le Bon*, Nantes, 1877, p. 246 ; L. Pannier, *loc. cit.*, p. 340, n. 2. La traduction intégrale du passage allégué se trouve dans

l'Histoire littéraire de la France, t. XXIV (1862), p. 368-369 (Victor Le Clerc, *Discours sur l'état des Lettres au quatorzième siècle*).

⁽³⁾ Elle avait fait tant de bruit, cette affaire, en raison de la notoriété de l'accusé, que moins de cent ans plus tard on en recueillait encore des échos, agrémentés de détails probablement controuvés. On lit en effet au folio 250 et dernier du manuscrit latin 14412 de la Bibliothèque nationale contenant les livres XII et XIII du *Reductorium*, la note suivante, écrite d'une main personnelle du xv^e siècle et non signalée jusqu'ici : « *Actorem hujus libri estimo primo flore juventutis reli-*

Quoi qu'il en soit, Pierre Bersuire a quitté, définitivement semble-t-il, la ville des papes. Son protecteur n'est plus le cardinal des Près, mais le roi de France lui-même, Jean le Bon. C'est à la demande de ce prince ami des lettres⁽¹⁾ qu'il entreprend la tâche difficile de mettre en français les *Décades* de Tite-Live qui s'adaptent aux goûts du monarque pour les hauts faits des Romains de la République et qui peuvent servir à l'enseignement de ses pareils. On a même cru longtemps que Bersuire avait occupé à la Chancellerie royale l'une des charges de secrétaire du roi. C'est une erreur, dont l'origine est double : d'une part l'existence supposée d'une signature *P. Berchorius* au bas de lettres royales du 21 août 1353, qui n'ont jamais existé (soi-disant en faveur de l'église de Pontoise), d'autre part la mauvaise interprétation d'une signature *Berth. Cama* (Bertholomeus Camararius, en réalité Bertholomeus Cama) dans un registre du Trésor des Chartes⁽²⁾.

Bersuire ne fut donc pas, comme on l'a cru, secrétaire du roi.

giosum hujus ecclesie Sancti Victoris fuisse, propter autem commissam mala lensum in carcerem Sancti Victoris et ibidem compilasse (Glosam doctrinalem *Glosam Monachi* vulgariter nuncupatam, qui cum extractis fuisset ab ergastulo dicto (ces trois mots rayés) licentiam obtinens, religiosus beati Benedicti effectus et prior Sancti Eligii Parisiensis, hos libros comparavit elegantissime ». Cette note est signée « G. d., Sanctonensis episcopus », c'est-à-dire sans aucun doute « Guido de Rupe », soit Gui de Rochechouart, évêque de Saintes de 1426 à 1460, date de sa mort (Eubel, *op. cit.*, I, p. 537 et II, p. 271). Au début du XVI^e siècle, dans son Catalogue des manuscrits de Saint-Victor achevé en 1514, le P. de Grandrue qualifie Bersuire, comme l'auteur de la note, de chanoine régulier de Saint-Victor (Bibl. nat., lat. 14467, fol. 139). Au XVII^e siècle encore, Sauval, dans ses *Antiquités de Paris* publiées après sa mort (t. I, 1724, p. 509), assure avoir lu dans une Vie de P. « Berchore » que celui-ci, étant religieux de Saint-Victor, fut emprisonné dans une tour, dite tour Alexandre, située dans l'enclos de ce monastère, « pour n'avoir pas eu les sentiments qu'il devait avoir de la foi ». Mais à ce récit de Sauval, repris par Piganol de La Force (*Description de la ville de Paris*, t. V, 1742,

p. 288) et par Jaillot (*Recherches sur la ville de Paris*, t. IV, XVI^e quartier, 1775, p. 127), l'abbé Lebeuf (*Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. I, 1883, p. 312) rétorque que l'on ne trouve nulle part cette Vie dont parle Sauval. Et Pannier, de son côté, dans son mémoire de 1872, affirme n'avoir rencontré aucune preuve de l'emprisonnement de Bersuire à Saint-Victor. Il s'agit donc vraisemblablement d'une légende, dont l'abbé Lebeuf voyait l'origine dans l'acquisition par Bersuire d'une maison près de la Porte Saint-Victor, maison où il semble avoir résidé à la fin de sa vie. On peut se demander aussi si la confusion n'est pas venue de ce qu'il y eut à Saint-Victor, à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e, un religieux nommé, comme Bersuire, Pierre de Poitiers, dont B. Hauréau a pu reconstituer, sinon la vie, du moins l'œuvre (*Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1886, p. 300-310).

⁽¹⁾ Nous donnerons, dans le chapitre consacré au *Tite-Live*, le Prologue de la traduction de Bersuire. L'allusion au désir personnel du roi y est très claire.

⁽²⁾ Jean-Paul Laurent, *Pierre Bersuire a-t-il été notaire secrétaire de Jean le Bon ? dans Romania*, t. LXXVII (1956), p. 345-352 (avec une *Note complémentaire* de Charles Samaran). Dans la *Bibl. de l'École des chartes* (t. CXV,

Aucun document, d'autre part, ne lui attribuant une quelconque fonction officielle, on doit penser que notre religieux bénédictin mena dans Paris la vie conventuelle dans un établissement de son ordre. À moins que, logé dans la maison de son parent^(?) Jean Bersuire, rue des Murs, il ait pu s'isoler des agitations parisiennes et y continuer ses travaux.

Il suffit de lire attentivement ses œuvres latines pour y trouver parfois l'écho de ce qu'il vit ou entendit alors sur les bords de la Seine. C'est ainsi qu'il note comme une particularité digne d'attention l'abondance du plâtre autour de la capitale⁽¹⁾, tandis que dans la ville même il relève que l'on fabrique des couteaux aimantés⁽²⁾ et qu'au cimetière des Innocents les corps inhumés se consomment avec une étonnante rapidité⁽³⁾. Ayant d'autre part à commenter le fameux « *Oculos habent et non vident* » du Psaïmiste, il fait appel à un souvenir personnel de sa vie parisienne pour mieux frapper l'imagination de ses lecteurs : « Un étudiant noble, écrit-il, ne cessait de faire miroiter aux yeux de son maître tout ce qu'il ferait pour lui quand il serait évêque. Mais devenu évêque, il oublia complètement ses promesses. Alors, comme il était venu un jour à Paris, son ancien maître alla à sa rencontre précédé de porteurs de torches et de cierges. — Et pourquoi tant de lumières? dit l'évêque. — C'est pour vous ouvrir les yeux, répondit le maître, et aussi pour vous aider à retrouver le chemin de la compassion »⁽⁴⁾. Pareillement, voulant un jour illustrer par quelque exemple topique cette vérité d'expérience qu'on perçoit plus volontiers chez ses proches les défauts que les qualités, il cite le cas de cette dame de l'Île-de-France (*domina Francie*) dont le mari avait fait merveille dans une passe d'armes sans qu'elle l'eût reconnu et qui, l'ayant enfin identifié, témoigna très vivement de son étonnement en s'écriant : « *Fy! au deable! c'est le nostre!* »⁽⁵⁾.

1957, p. 189-192), M. Louis Carols-Barré a fait état de quelques documents des Archives vaticanes concernant Barthélemy Cama et précisant les origines languedociennes de ce notaire du roi.

⁽¹⁾ *Reductorium*, liv. XIV, chap. 23, de *Gallia* (éd. citée, p. 625, col. 1).

⁽²⁾ « *Audio etiam quod nunc hic Parisius inveniuntur cultelli tali paramento fabricati qui*

more magnetis ferrum trahunt » (*Reductorium* liv. XI, chap. 94, de *magaetc.*, éd. citée, p. 483, col. 1).

⁽³⁾ *Reductorium*, art. de *Gallia* (éd. citée, p. 624, col. 2).

⁽⁴⁾ *Repertorium*, art. *videre* (éd. citée, t. III, p. 434, col. 2).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, art. *judicare* (éd. citée, t. II, p. 353, col. 2).

Bersuire, ayant vécu à Paris une dizaine d'années, de 1350 environ à sa mort, survenue en 1362, ne peut manquer d'avoir lié commerce d'amitié avec quelques-uns des hommes qui s'y distinguèrent alors dans les lettres ou les sciences. Le premier, et non le moindre de ceux qu'il nomme, c'est Philippe de Vitry⁽¹⁾, que Pétrarque ne craint pas d'appeler « poeta nunc unicus Galliarum »⁽²⁾. Il était contemporain de notre théologien, étant né en 1291 dans une des localités champenoises dont il porta le nom. Entré de bonne heure au service du roi Charles IV le Bel en qualité de notaire, il poursuivit sous le règne de Philippe VI de Valois une profitable carrière d'homme de cour et d'homme d'Église, soutenu par la faveur constante du roi, et surtout de son fils Jean, duc de Normandie. Celui-ci, devenu roi en 1350, lui fit obtenir au début de l'année suivante le siège épiscopal de Meaux. Vitry passa les dix ans qui lui restaient à vivre soit dans sa résidence pastorale, soit à Paris, où il garda toujours son logis. Il mourut le 9 juin 1361, vivement regretté par Pétrarque⁽³⁾ et aussi par Bersuire, qui devait ne lui survivre que quelques mois.

Poète et musicien, Philippe de Vitry écrivait vers cette époque les pièces lyriques, les poèmes moraux, surtout le traité musical (*ars nova*) qui l'ont rendu célèbre. Bersuire avait pour lui une admiration véritable : il l'appelle, en effet, quelque part « vir utique excellentis » ingenii, moralis philosophie historiarumque et antiquitatum zelator « precipuus et in cunctis mathematicis eruditus »⁽⁴⁾. Dans un passage de son *Reductorium*⁽⁵⁾, il rapporte le témoignage de Philippe de

⁽¹⁾ Voir ci-après, p. 342-343 (chapitre consacré à l'*Ovidius*).

⁽²⁾ Pétrarque, *Epistolae familiares* (Bibl. nat., lat. 8568, fol. 102); cf. Paulin Paris, *Manuscrits français*, t. III, p. 181. Paulin Paris fait remarquer qu'il n'a trouvé cette épithète louangeuse dans aucune édition des *Familiares* de Pétrarque, parmi lesquelles il aurait pu citer celle de G. Fracassetti (t. II, 1862, p. 48). Elle ne figure pas davantage dans l'édition nationale des œuvres de Pétrarque (t. IV) procurée par Umb. Bosco. Sans doute les copistes l'avaient-ils en général trouvée excessive.

⁽³⁾ Pierre de Nolliac, *Pétrarque et l'humani-*

nisme, 2^e éd., t. II, p. 285. Voir les lettres de Pétrarque, éd. Fracassetti. Le meilleur travail sur Philippe de Vitry est celui d'A. Coville dans la *Romania* (t. LIX, 1933, p. 420-547). Voir aussi Edmond Pognon, *Du nouveau sur Philippe de Vitry et ses amis*, dans *Humanisme et Renaissance*, t. VI (1939), p. 48-55.

⁽⁴⁾ Prologue (dans certains manuscrits) de l'*Ovidius moralizatus* de Bersuire cité par Gaston Paris, *Chrétien Legonais et autres imitateurs d'Ovide*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX (1885), p. 507.

⁽⁵⁾ Liv. IX, chap. 136, de *zytiro* : zytiron, id est miles marinus (éd. citée, p. 310, col. 1 et 2). Voir plus haut, p. 263, n. 2.

Vitry à propos d'un poisson extraordinaire qui aurait été pêché en Normandie. Surtout Philippe de Vitry l'avait fait profiter de ses connaissances en mythologie gréco-latine et en littérature profane de l'Antiquité, ce dont Bersuire le remercie dans certains manuscrits de son *Ovidius moralizatus*, où il reconnaît lui devoir la communication de l'*Ovide moralisé* en vers français qui lui a servi de guide : « Postquam Avinione redivissem Parisius, contigit quod magister « Philippus de Vitriaco dictum gallicum volumen mihi obtulit, in « quo procul dubio multas bonas exposiciones, tam allegoricas quam « morales, inveni »⁽¹⁾.

Bersuire désigne sous le titre de « Cancellarius Parisieusis » un autre de ses informateurs dont il ne donne ni le nom ni le surnom. « Ce chancelier de Paris, écrit-il dans son *Reductorium* ⁽²⁾, avait « coutume de dire qu'un jour, du côté du Brabant, apparut dans la « mer du Nord une île avec villages et villageois. Les vents l'avaient « apportée on ne sait d'où ; elle resta quelque temps, puis disparut, « entraînée par les vents contraires ». Qui était ce chancelier de Paris ? Si Bersuire l'avait connu à Avignon, ce ne pourrait guère être que le célèbre Florentin Roberto de' Bardi, l'ami de Pétrarque, fameux comme prédicateur et théologien, celui-là même qui fut nommé à la chancellerie de l'église de Paris par bulle du 7 mars 1336

⁽¹⁾ Même référence que p. 289, n. 4. Il y eut enfin une autre occasion, de caractère bien différent, où il semble que Philippe de Vitry ait eu affaire sinon à Pierre Bersuire lui-même, du moins à ses gens. Une lettre de rémission, du 23 janvier 1357, n. st., inscrite aux registres du Trésor des Chartes (JJ 84, n° 707) et utilisée par A. Coville dans son travail précité de la *Romania*, présente les faits comme il suit : « Philippe de Vitri est dans son logis à Paris ; il reçoit deux maîtres de la Chambre des comptes, tandis qu'un clerc, deux chapelains, deux Allemands (?) et un domestique auvergnat veillent à la bonne tenue de sa maison. Il y a là aussi la sœur du maître et son mari. Or, pendant que l'on est à table, des serviteurs du prieur de Saint-Éloi font irruption, suivis par deux sergents du Châtelet. Ils veulent appréhender un clerc de l'évêque, accusé d'avoir fait violence à une femme. Une

bagarre s'ensuit, puis des poursuites judiciaires au cours desquelles une partie du temporel de l'évêque est saisi, on ne sait à quel titre ». L'affaire semble avoir pris naissance en 1356. Paris était alors fort agité : le 23 novembre 1356, une ordonnance royale avait créé une monnaie nouvelle, mesure mal accueillie dont le peuple demanda l'annulation au cours des journées revendicatives des 10-12 décembre. Est-ce dans ce climat et à ce moment que se déroula cet épisode ? S'agit-il au contraire d'une affaire dont les origines remonteraient à une époque antérieure à la nomination de Bersuire comme prieur de Saint-Éloi ? Il ne semble pas, en tout cas, que s'il s'agit vraiment de Pierre Bersuire, l'incident ait altéré en quelque manière les bons rapports entre les deux amis.

⁽²⁾ *Reductorium*, liv. VIII, chap. 1, de *aqua in generali* (éd. citée, p. 135, col. 2).

et qui cessa ses fonctions en 1349⁽¹⁾, celui-là aussi qui, en 1340, aurait voulu que Paris, au lieu de Rome, décernât à son illustre compatriote la couronne poétique. Si, au contraire, c'est à Paris que Bersuire connut le chancelier, on devrait se décider plutôt pour le successeur de Roberto, Jean d'Acy ou d'Assy (*de Aciaco*), comme lui docteur en théologie, qui fut chancelier de l'église de Paris de 1349 à 1360; il portait, en effet, le nom d'une localité du Soissonnais ou du Valois⁽²⁾, ce qui le mettait, semble-il, en meilleure situation que le Florentin pour renseigner Bersuire sur ce que l'on avait pu remarquer d'extraordinaire dans les parages de l'actuelle Belgique.

Quand on essaie de se représenter la société lettrée de Paris qui a dû être celle de Bersuire au milieu du xiv^e siècle, d'autres noms se présentent à l'esprit : noms de théologiens et de philosophes, comme celui de Buridan, l'ainé de Bersuire, qui, moins de dix ans avant l'arrivée de celui-ci, enseignait à Paris « naturelles, metaphysicales et morales libros »⁽³⁾, celui aussi de Nicole Oresme, son cadet, qui appartenait à la Faculté de théologie⁽⁴⁾ et préparait déjà vraisemblablement ses traductions d'Aristote.

Pierre Bersuire retrouva-t-il à Paris le poète des *Deduis de la Chace*, Gace de La Buigne, qui avait été avant lui au service du cardinal Pierre des Prés à la cour d'Avignon? Cette communauté de carrière à une époque décisive de leur vie confère à cette hypothèse beaucoup de vraisemblance, d'autant plus que ce Normand avait quitté lui aussi Avignon pour l'entourage du roi Philippe VI dont il était devenu « maistre chapelain ». Gace pourtant ne semble pas avoir été nommé dans les écrits de Bersuire⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Sur Roberto de' Bardi on pourra voir G. Pozzi, *Roberto de' Bardi e s. Agostino* dans *Italia medievale e umanistica*, I (1958) p. 139-153 et du même, *Il Vat. lat. 479 ed altri codici annotati da Roberto de' Bardi*, dans *Miscellanea del centro di studi medievali*, ser. II, p. 125-165 (Pubbl. dell' Università cattolica del Sacro Cuore, n. ser., vol. LXII). — Cf. J. Monfrin, en son édition de *l'Historia calamitatum* d'Abélard, Paris, 1959, p. 13 et n. 13. La liste des chanceliers de Paris entre 1384 et 1395 a été établie par Denille et Chatelain au tome III, p. xv du *Chartularium Universitatis*

Parisiensis. Voir aussi, sur R. de' Bardi, A. Thomas, *Les Lettres à la cour des papes*, p. 54-56.

⁽²⁾ Acy (Aisne), ou Acy-en-Multien (Oise), sans qu'aucun indice permette de choisir à coup sûr.

⁽³⁾ E. Faral dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII (1949), p. 492.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 537.

⁽⁵⁾ Gace de La Buigne avait reçu en 1335 de Benoît XII une prébende canonique dans l'église Saint-Pierre de Gerberoy (Oise). Il est désigné dans la bulle comme « capellanus

Mais c'est surtout sans doute parmi les amis de Philippe de Vitry et de Guillaume de Machaut qu'il faudrait chercher les lettrés ou les hommes de science avec lesquels le savant religieux aimait à converser. Tous deux se plaisaient comme lui-même à la lecture des encyclopédies récemment compilées par un Barthélemy l'Anglais, un Thomas de Cantimpré, un Vincent de Beauvais. Tous deux comme lui témoignaient d'un goût particulier pour les fables mises en vers par Ovide et pour les moralisations que des esprits ingénieux en avaient déjà tirées⁽¹⁾. De véritables tournois littéraires s'établissaient parfois entre ces hommes si fortement liés les uns aux autres par l'amour des lettres, tournois qu'un Philippe de Vitry était, à l'occasion, chargé d'arbitrer : tel celui qui eut lieu en 1350 entre deux amis de l'évêque de Meaux qui furent aussi — on n'en peut guère douter — ceux de Pierre Bersuire. Il s'agit de Jean Champion, alors chapelain en l'église de Notre-Dame de Tournai, depuis chanoine et écolâtre de Saint-Donatien de Bruges, et Jean de Murs, dit aussi Jean de Savoie, notaire et secrétaire du roi, chanoine de Saint-Benoit-le-Bétourné, à Paris, mathématicien et astrologue, réformateur du calendrier, théoricien éminent de la musique⁽²⁾.

Dans les premières années de son séjour parisien, Pierre Bersuire semble n'avoir disposé, comme moyens d'existence, que des revenus de la chancellerie de Coulombs. Bientôt, un bénéfice très important, mais exigeant cette fois résidence, allait lui être attribué par voie d'échange. Ce ne fut, d'ailleurs, qu'après avoir surmonté diverses difficultés, sur lesquelles nous insisterons quelque peu, car elles donnent la mesure à la fois de l'esprit processif qui animait les gens de cette époque, tant ecclésiastiques que laïques, et des complications qui pouvaient surgir quand les affaires mettaient en jeu plusieurs juridictions.

domesticus et continuus commensalis » de Pierre, cardinal-évêque de Palestrina (A. Thomas, *Les Lettres à la cour des papes*, p. 69).

⁽¹⁾ Sur tout cela voir le travail précité d'A. Coville et le livre d'A. Machabey sur *Guillaume de Machaut*, t. 1, p. 79-82. Dans *Humanisme et Renaissance*, t. V (1938), M. E. Pognon a fait connaître le texte de plu-

sieurs ballades mythologiques de Philippe de Vitry et de deux de ses amis, Jean de la Mote et Jean Champion, poèmes qui par leur pensée et leur style ampoulés et hermétiques font penser déjà aux productions des rhétoriciens du xv^e siècle.

⁽²⁾ E. Pognon, art. cité, p. 53-55.

Il s'agissait du prieuré bénédictin de Saint-Éloi de Paris, dont le titulaire, Pierre Greslé, s'était montré disposé, probablement pour des raisons de convenances personnelles, à céder à Pierre Bersuire, son bénéfice parisien et à prendre, en compensation, la chambrerie de Coulombs.

Les deux hommes s'étaient mis d'accord sur les conditions suivantes : ils s'occuperaient tout d'abord d'obtenir à frais communs le consentement du pape, l'échange n'en devant pas moins demeurer irrévocable, même si ce consentement n'était pas obtenu. Ils s'obligeaient à se tenir quittes réciproquement des dettes qu'ils pouvaient avoir contractées à l'occasion de leurs bénéfices depuis le jour de leur entrée en possession. Les deux contractants s'engageaient, en outre, à payer à l'abbé et au couvent de Coulombs tout ce qu'ils pourraient leur devoir, ainsi qu'à des tiers, au titre de leurs bénéfices jusqu'à la prochaine fête de l'Assomption, et Bersuire promettait également à son partenaire de lui faire donner décharge au moyen de lettres revêtues des sceaux de l'abbé et du couvent.

Le 19 décembre 1353, les parties se réunirent en la maison de Bersuire, en présence de deux témoins : Gervais, dit Le Rosti, d'Aire-sur-la-Lys, et Pierre Chrétien, chapelain de Saint-Nicolas de Brionne au diocèse de Sens. Le projet d'échange avait été mis en forme par le notaire apostolique et impérial Simon Quinimo, du diocèse de Toul. Bersuire et Greslé le ratifièrent, sous une seule réserve, à savoir que, contrairement à ce qui avait été primitivement prévu, les conventions seraient nulles de plein droit si le consentement pontifical ne pouvait être obtenu.

Cette hypothèse ne se réalisa d'ailleurs pas : les démarches faites auprès de la curie aboutirent, si bien que, par une bulle datée d'Avignon le 8 avril 1354, Innocent VI autorisa l'échange⁽¹⁾.

Mais bientôt des difficultés surgirent, à l'occasion d'une somme qu'un particulier devait au prieuré de Saint-Éloi et dont le nouveau prieur devait pouvoir, aux termes des conventions, réclamer le règlement. Finalement Pierre Greslé, interjetant appel devant le

⁽¹⁾ A. Thomas, dans *Romania*, t. XI (1882), p. 187, et *Les Lettres à la cour des papes*, p. 67, d'après le Registre d'Innocent VI aux Archives

du Vatican, coté 226, bulle n° 94, sous la rubrique *De beneficiis regularibus*.

Parlement d'une sentence du prévôt de Paris qui avait donné gain de cause à Pierre Bersuire, se mit en devoir de soutenir devant cette haute juridiction que les conventions du 19 décembre 1353 n'étaient pas recevables. Sur quoi les parties, désirant éviter des contestations longues et coûteuses, décidèrent de s'en remettre à l'arbitrage de deux « maîtres », Jean des Marès ⁽¹⁾ et Jean Rivaut, le rôle de tiers arbitre devant être, le cas échéant, dévolu à un autre « maître », Nicole Darrées ⁽²⁾.

Plusieurs semaines se passèrent, au cours desquelles Pierre Greslé et Pierre Bersuire firent assaut d'ingéniosité, développant à l'envi devant les arbitres les arguments de droit et de raison qui leur paraissaient militer en faveur de leurs thèses respectives, Greslé attaquant sur le terrain juridique, Bersuire arguant de sa bonne foi.

Finalement, il apparut aux arbitres que la défense de Bersuire était faible sur deux points au moins : d'une part, selon le droit canon, une permutation de ce genre devait être « pure », c'est-à-dire ne comporter entre les parties « aucunes conventions quelconques ». Et d'autre part, Greslé attendait encore la décharge régulière de l'abbé et des religieux de Coulombs que Bersuire s'était engagé à lui procurer.

Dans ces conditions, et après avoir requis présentation de l'acte

⁽¹⁾ Jean des Marès (que l'on appelle souvent des Mares, mais il est ici nommé des Marois, ce qui tranche la question), était né à Provins vers 1310. Docteur *in utroque* et juriste réputé, il était alors avocat au Parlement (R. Delachenal, *Histoire des avocats au Parlement de Paris*, p. 362-364). Admis plus tard au Grand Conseil, il fut l'un des négociateurs du traité de Brétigny et joua un rôle politique important sous Charles V et Charles VI. Victime des guerres civiles, il fut décapité en place de Grève le 28 février 1383. Il est question de lui, entre autres chroniques, dans celle du Religieux de Saint-Denis et dans celle de Froissart qui nous a laissé de sa mort un récit dramatique (éd. G. Raynaud, t. XI, 1899, p. 80-81). On attribue à Jean des Marès un recueil de 422 « Décisions » dont il a été démontré par A. Gillard qu'elles ne sont pas de lui (*Études sur les sources du droit coutumier*, II. *Les Coutumes notoires et les*

décisions de Jean des Marès et leurs sources dans *Nouvelle revue historique de droit français*, 1906). Ces décisions ont été publiées par J. Brodeau à la suite de son *Commentaire de la Coutume de Paris*, t. II, 1669, p. 523 et ss. Voir, sur Jean des Marès, la notice de F. Bourquelot dans *Revue historique de droit français*, t. IV (1858), p. 244-263 et aussi Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, t. I, p. 88-89.

⁽²⁾ Le nom de Nicole Darrées ne paraît pas dans les documents de l'époque. Un Jean Rivaut, qui doit être notre arbitre, remplissait la charge de procureur au Parlement de Paris à l'époque qui nous occupe. Son nom est mentionné dans deux accords, l'un du 15 mai 1357, où il occupe pour le comte de Pontieu (Arch. nat., X^{1A} 16, fol. 321), l'autre, sans date précise, où on le voit en conflit avec l'abbaye poitevine de Charroux (X^{1A} 14, fol. 260).

retenu par le notaire Quinimo, ainsi qu'un rapport particulier dudit notaire, après avoir, au surplus, soumis l'affaire à « plusieurs bons clercs et autres sages », les arbitres rendirent au Palais royal, le 21 février 1356 (n. st.), la sentence suivante, qui fut homologuée par arrêt du Parlement le 26 du même mois, et dont les deux principaux articles sont :

Art. 1^{er}. — Les conventions passées par devant notaire entre Bersuire et Greslé doivent être réputées nulles et non avenues.

Art. 2. — Les parties pourront introduire l'une contre l'autre les revendications permises par le droit commun.

Sur un point secondaire relatif à une somme réclamée par la Chambre apostolique, le Parlement, par arrêt du 13 août 1357, donna gain de cause à Pierre Bersuire, mais celui-ci perdait son procès au principal.

Il n'empêche que la collation du prieuré de Saint-Éloi par Innocent VI résultant de l'autorisation d'échange restait valable⁽¹⁾.

Le prieuré de Saint-Éloi, d'abord abbaye de femmes, fondée par saint Eloi vers 635, sous le patronage de saint Martial, confiée beaucoup plus tard, au XI^e siècle, aux religieux bénédictins de Saint-Maur-des-Fossés, était situé dans la Cité, à peu de distance de Notre-Dame, du Pont-au-Change et du Palais des rois⁽²⁾. Sur l'emplacement du prieuré et de son église s'élèvent aujourd'hui les maisons parti-

⁽¹⁾ Les détails de cette affaire avaient été partiellement entrevus par l'abbé Lebeuf (*op. cit.*, t. II, p. 502) et par Pannier (*loc. cit.*, p. 347). A. Thomas (*Romania*, t. XL, 1911, p. 98-100) avait publié, d'après les archives du Parlement, le congé d'accorder du 19 janvier 1355, n. st., et l'arrêt du 14 août 1357 (X^{1c} 9^A, pièce 14 et X^{1A} 16, fol. 430 v^o). Nous avons pu retrouver récemment, insérés dans un arrêt de la même cour du 26 février 1356, n. st., deux documents essentiels : les conventions d'échange passées entre Bersuire et Greslé le 19 décembre 1353 et la sentence d'arbitrage du 21 février 1356, n. st. (X^{1A} 16, fol. 247-248). Voir les textes, accompagnés d'un commentaire, dans *Romania*, t. LXXX (1959), p. 19-33, *Deux documents inédits sur Pierre Bersuire*. Vers la même époque, le

Parlement de Paris eut encore à connaître d'un litige opposant maître Simon d'Escorcy (Escouchy) au prieur de Saint-Éloi. L'affaire donna lieu à deux arrêts au moins, l'un du 4 août 1355, l'autre du 7 juin 1356 (A. Tuetey, *Inventaire analytique des livres de couleur du Châtelet de Paris*, 1898, d'après Arch. nat., X^{1A} 16, fol. 190 v^o et 233).

⁽²⁾ Dans *l'Épitaphier du vieux Paris*, t. I (1890), p. 309-314, Émile Raunié a donné une notice sur le couvent des Barnabites qui avait remplacé sous l'Ancien régime le prieuré de Saint-Éloi. On y trouvera aussi une reproduction partielle du plan dit de Turgot (1736) qui montre la physionomie du quartier au XVIII^e siècle, et le plan du couvent des Barnabites et de l'église Saint-Eloi d'après celui de l'abbé de La Grive (XVII^e siècle).

culières qui forment l'angle de la rue de Lutèce et du boulevard du Palais. C'était, en tout cas, au xiv^e siècle, une ancienne et riche maison, possédant des terrains dans Paris, non seulement dans la Cité même, au voisinage du prieuré, mais vers la Place Baudoayer et dans le quartier Saint-Paul, sur la rive droite de la Seine. Son église s'élevait au fond de la rue de la Cavaterie et du Four-Saint-Éloi ⁽¹⁾.

On a peu de renseignements sur la manière dont Pierre Bersuire se comporta dans son prieuré, pendant les quelques années où il lui fut donné de le gouverner. Un clerc, ou plusieurs, le secondaient dans cette tâche; l'un d'eux s'appelait Guillaume le Bel ⁽²⁾, c'est tout ce que l'on sait de lui. Le prieur avait droit de justice et les locaux du prieuré comportaient une prison ⁽³⁾. En 1358, licence fut accordée par le régent Charles (le futur Charles V) au prieur de Saint-Éloi dont le nom n'est pas donné, mais il ne peut s'agir que de Bersuire) d'établir six étaux de boucherie sur les terres du prieuré, à la Porte Baudoayer ⁽⁴⁾. S'agissait-il d'une mesure destinée à améliorer, pendant les troubles de cette année, le ravitaillement de la population parisienne? On pourrait le penser quand on sait quelle place importante tint l'église du prieuré dans le déroulement de la révolution d'Étienne Marcel. Le jour même (22 février 1358) où le prévôt des marchands décida le meurtre des deux maréchaux de Clermont et de Champagne, ce fut dans l'église Saint-Éloi qu'il rassembla les représentants des métiers avant de monter au Palais

⁽¹⁾ Jean Guérout, *Le Palais de la Cité à Paris, des origines à 1417 dans Fédération des sociétés... de Paris à l'Île-de-France*, t. I (1932), p. 106-107 et *passim*; A. Friedmann, *Paris, ses rues, ses paroisses du Moyen âge à la Révolution*, Paris, 1959. L'auteur donne, aux pièces annexes (p. 337 et suiv.), une description de la censive de Saint-Éloi dans la Cité en 1280 et dans son Plan n° 1 (p. 17) la configuration du domaine très morcelé que le prieur possédait sur la rive droite.

⁽²⁾ Dans le texte précité du 19 janvier 1355, n. st., publié par A. Thomas (*Romania*, t. XI, 1911, p. 98-99). On peut voir à la Bibliothèque Mazarine (n° 398) un dictionnaire commandé pour Saint-Éloi en 1342 par l'un des préde-

cesseurs de Bersuire, Jean de Booleyo. Une reproduction figurée de l'explicit se trouve dans l'ouvrage d'Alfred Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, t. III, (1873), p. 6.

⁽³⁾ Voir aux Arch. nat. (X^{2A} 6, fol. 200 et X^{1A} 16, fol. 193-194) deux arrêts du Parlement de 1354 et 1356, n. st., relatifs à un receveur du roi en Champagne, Mathieu de Floriac « accusé d'extorsion de fonds et enfermé dans cette prison. Il excitait du privilège de clergie et il y a là des renseignements fort intéressants sur le vêtement clerical à cette époque.

⁽⁴⁾ I. Pannier, *loc. cit.*, p. 364, d'après Arch. nat., JJ 90, pièce 131.

à la tête de plusieurs centaines d'émeutiers. Cinq mois plus tard, le 20 juillet, Étienne Marcel s'y rendait de nouveau et y tenait conseil avec les gouverneurs. Les *Grandes chroniques* de Saint-Denis, qui nous livrent ces faits⁽¹⁾, ne nomment pas Pierre Bersuire; nous ignorons quel rôle il joua dans ces heures difficiles, et même s'il en joua un.

Sur ces entrefaites, le roi Jean, que les Anglais avaient fait prisonnier à la bataille de Poitiers, reentra de captivité, après que le Trésor français eut payé une partie de sa rançon⁽²⁾. Quelque temps après, dans les premiers jours de janvier 1361, arrivait sur les bords de la Seine une ambassade italienne envoyée par Galéas Visconti, seigneur de Milan, pour complimenter le roi de sa délivrance et lui remettre un anneau qu'il avait perdu à la bataille de Poitiers. Le chef en était François Pétrarque. Pierre Bersuire l'avait connu à Vaucluse, comme nous l'avons dit, alors que lui-même vivait à la cour pontificale et Pétrarque lui avait témoigné beaucoup d'estime⁽³⁾. Les deux hommes se retrouvaient avec plaisir. Pendant le séjour de l'ambassade il se virent tous les jours, jouissant de leur conversation savante avec d'autant plus d'avidité qu'ils en avaient été plus longtemps privés⁽⁴⁾.

Le 13 janvier, Pierre Bersuire assista à la cérémonie au cours de laquelle Pétrarque remit au roi Jean l'anneau retrouvé et le harangua en latin au nom de l'ambassade⁽⁵⁾. Dans ce discours, tout chargé d'érudition antique, l'ambassadeur ayant parlé incidemment de la Fortune, le roi et le dauphin, qui n'avaient pas eu

⁽¹⁾ Édition Paulin Paris, t. VI (1836), p. 87 et 127.

⁽²⁾ Le roi Jean, arrivant d'Angleterre où il venait de terminer sa captivité, avait débarqué le 8 juillet 1360.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 267 et ci-après, p. 326-345, les chapitres consacrés aux Livres XIV et XV du *Reductorium*.

⁽⁴⁾ C'est Pétrarque lui-même qui, un peu plus tard, dans une lettre écrite de Padoue à Bersuire le 6 septembre 1362 (*Epistolae familiares*, livre XXII, ep. 13) se plaisait à évoquer ces agréables souvenirs. Voir le texte dans l'édition de Giuseppe Fracassetti, t. III (1863), p. 159-161 et au t. IV (1942) de l'édition

nationale, p. 136-138. Cf. abbé de Sade, *Mémoires pour la vie de Pétrarque*, t. III, p. 545; A. Barbeau du Rocher, *Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon*, loc. cit., p. 225-227; L. Pannier, loc. cit., p. 350; Petit de Julleville, *Voyage de Pétrarque à Paris en 1361*, dans *Revue des cours et conférences*, nov. 1895 à mars 1896, p. 537-546; R. Delachenal, *Histoire de Charles I*, t. II (1909), p. 270-272.

⁽⁵⁾ La longue harangue latine de Pétrarque à Jean le Bon a été publiée *in extensa* par Barbeau du Rocher, loc. cit., p. 214-225, d'après le manuscrit lat. 8568 de la Bibliothèque nationale.

à se louer d'elle, voulurent savoir ce qu'au fond il en pensait. On convint que, le lendemain, à la suite d'un diner qui devait avoir lieu à la cour, Bersuire et d'autres savants personnages amèneraient la discussion sur ce sujet. Pétrarque, averti à temps, passa la nuit à se préparer, mais le banquet se termina sans que la conversation prévue se fût engagée. Ce fut seulement après le festin que Pétrarque emmena dans sa maison Bersuire et trois autres maîtres, parmi lesquels à peu près certainement Philippe de Vitry, et que, pendant six heures d'horloge, les interlocuteurs échangeèrent sur la Fortune et sur d'autres matières une foule de propos⁽¹⁾. A la fin de février, Pétrarque avait repris, avec ses compagnons, le chemin de son pays, mais il n'oubliait ni son ami Bersuire, ni Paris et le royaume de France, à ce point déchus de leur ancienne splendeur qu'il avait eu de la peine à les reconnaître, ni le roi de France et son fils le duc de Normandie, qui venaient de subir des retours de fortune presque incroyables. Il lui écrivit même en voyage (*ex itinere*) deux lettres latines, dont une fort longue, qui ont été recueillies parmi ses *Lettres familières*.

La première évoquait avec émotion les heures passées à la cour de France en compagnie d'amis très chers et se demandait pourquoi et comment la France et l'Italie étaient à cette époque en si tristes conditions. Ici le savant venait à l'aide du patriote et lui soufflait la réponse. Pourquoi les Français, autrefois invincibles, se trouvaient-ils aujourd'hui foulés aux pieds par les Anglais, jusque-là méprisés ? Pourquoi les Italiens, eux aussi, avaient-ils perdu leur liberté ? Parce que les gens de guerre, disciplinés, rudes et sobres des siècles de Rome avaient cédé la place à des soudards avides seulement de pillage et de bonne chère. Et Pétrarque d'alléguer à l'appui de sa thèse toute une série de citations et d'exemples pris dans les œuvres des auteurs antiques et dans la vie de ses héros.

⁽¹⁾ Tous ces détails sont donnés par Pétrarque lui-même dans la lettre précitée du 6 septembre 1362, mais que Bersuire ne put recevoir, étant mort dans l'intervalle. En réalité, Pétrarque avait écrit à Bersuire le 27 février 1361, au moment où, rentrant dans son pays, il traversait les Alpes, mais cette lettre semble n'avoir été expédiée par son

auteur qu'avec l'autre (*Epistolae familiares*, livre XXII, ep. 13 et 14, éd. G. Fracassetti, t. III (1863), p. 159-161 et 161-178, et t. IV de l'édition nationale, p. 136-138 et 138-152). Traductions ou extraits dans Barbeau du Rocher, *op. cit.*, p. 26 ; Merland, *op. cit.*, p. 257-259 ; Pannier, *loc. cit.*, p. 351.

Bersuire ne put lire cette lettre, que Pétrarque eut la précaution de nous conserver après l'avoir soigneusement réécrite. Son destinataire mourut avant d'avoir pu la recevoir. Plût au ciel, écrira Pétrarque, qu'il n'eût pas attendu si longtemps pour quitter ce bas monde. La vue des malheurs de son pays lui aurait été épargnée⁽¹⁾.

On se souvient qu'une quinzaine d'années auparavant, en 1346, un des parents de notre auteur, Jean Bersuire, son frère peut-être ou son cousin, avait acquis rue des Murs, près de la Porte Saint-Victor, une maison dont nous ne savons pas d'ailleurs s'il en fit son domicile ou si elle constituait un simple placement. La première hypothèse prend de la vraisemblance à la lumière d'une autre acquisition, faite par Pierre Bersuire lui-même en juin 1361, moyennant cent écus d'or du coin du roi, d'un autre immeuble situé dans la même rue et joignant celui de Jean Bersuire⁽²⁾. L'acquisition était faite, il est vrai, non en son nom personnel, mais pour son prieuré de Saint-Éloi; tout donne à penser cependant qu'il songeait à l'utiliser pour lui-même, d'autant plus qu'il y aurait été le voisin immédiat de son parent. Remarquons que le vendeur, Hugues de la Vergne, écuyer, était lui aussi un Poitevin, du diocèse de Maillezais, ce qui nous permet d'entrevoir dans ce coin de Paris, alors encore champêtre, comme une petite colonie d'originaires du Poitou⁽³⁾.

L'événement allait rendre toutes les prévisions inutiles. Avant la fin de l'année 1362, Pierre Bersuire était mort. On ne saurait préciser davantage⁽⁴⁾, mais il existe une pièce datée du 9 janvier 1363 (nouveau style) dans laquelle il est parlé de lui au passé.

⁽¹⁾ Lettre non datée, mais probablement de 1368, adressée par Pétrarque à Guido Settimo, archevêque de Gênes (*Epistolae seniles*, livre X, ep. 2).

⁽²⁾ Nous n'avons pas l'acte lui-même de 1361, mais seulement une attestation sensiblement postérieure (7 septembre 1388) où la vente de 1361 est alléguée sans ambiguïté. Cette pièce a été publiée *in extenso* par L. Pannier, *op. cit.*, p. 358-359, d'après le carton S 1186, n° 27 des Archives nationales. Un inventaire du mobilier de cette maison en 1371 a été également publié par Pannier (p. 361-362). Il ne présente pas d'intérêt pour nous.

⁽³⁾ Il y avait bien, et il y a encore dans le quartier de l'Université une rue des Poitevins, mais elle se situe assez loin de la rue des Murs, du côté de la rue Danton et du boulevard Saint-Michel actuels.

⁽⁴⁾ Pétrarque en était vraisemblablement informé le 6 septembre 1362. Dans cette lettre, bien qu'elle soit adressée à Pierre Bersuire, il fait allusion à la disparition d'un « religiosus et insignis vir » qui, d'après le contexte, semble ne pouvoir être que son correspondant. N'oublions pas, en effet, que c'est là une lettre refaite.

C'est un accord conclu entre l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, d'une part, et Pierre Philippeau, prieur de Saint-Éloi, d'autre part, accord intervenu à la suite d'un différend qui les opposait au sujet précisément des meubles de Pierre Bersuire⁽¹⁾, précédemment prieur de Saint-Éloi. D'après l'abbé Lebeuf, utilisant un document aujourd'hui disparu, le décès se serait produit avant le 20 septembre, date à laquelle paraît déjà le nom de son successeur⁽²⁾. L'épithaphe laisse les choses dans le vague; elle donne seulement la date d'année: 1362.

Pierre Philippeau était, d'ailleurs, le propre neveu⁽³⁾ et, vraisemblablement, le filleul de Pierre Bersuire, et l'on peut penser que ce fut par ses soins que fut aménagée la sépulture du défunt dans la chapelle de Notre-Dame des Grâces, qui servit plus tard de sacristie. D'après l'ancien historien de Paris Claude Malingre⁽⁴⁾, il s'agissait d'une tombe de pierre, que les Barnabites, successeurs des Bénédictins à Saint-Éloi, finirent par transporter au voisinage du grand autel, du côté de l'Épître. Au témoignage de Du Breul⁽⁵⁾, c'était une tombe plate de cuivre. On peut supposer, pour concilier ces deux assertions contradictoires, que l'effigie de Bersuire, gravée sur une lame de cuivre, était incrustée dans la dalle de pierre. Peut-être aussi n'y avait-il point d'effigie, mais seulement une épithaphe qui a disparu, sans doute à la Révolution, pour être fondue et dont divers auteurs nous ont conservé le texte, non sans quelques légères variantes⁽⁶⁾:

Hic jacet venerabilis magne profundeque scientie ac mirabilis et subtilis

⁽¹⁾ Accord publié par L. Pannier, *loc. cit.*, p. 359-361, d'après le carton S 1181, n° 22, des Archives nationales.

⁽²⁾ *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. III (1883), p. 312.

⁽³⁾ Il paraît en cette qualité dans un acte de fondation de messes du début du xv^e siècle publié par L. Pannier, *loc. cit.*, p. 362-364, d'après le carton L 613 des Archives nationales.

⁽⁴⁾ *Les Antiquitez de la ville de Paris*, 1640, p. 137.

⁽⁵⁾ Jacques du Breul, *Antiquitez de Paris*, 1613, p. 102.

⁽⁶⁾ G. Corrozet, *L. Antiquitez de Paris*,

1550, p. 35-36; Pierre Bonfons et Jacques du Breul, *Les Antiquitez de Paris*, 1608, fol. 104, Jacques Quétil, *11e et miracles de sainte Aure, dont le corps repose en l'église S. Eloy en la Cité*, 1625 (2^e éd.), p. 81; Le Maire, *Paris ancien et nouveau*, t. I (1685), p. 375; Cl. Malingre, *op. cit.*, 1640; Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. I (1742), p. 451; Paulin Paris, *Manuscrits françois*, t. V (1842), p. 417-418; Em. Raunier, *Épithaphier du vieux Paris*, t. I (1890), n° 462, p. 312; L. Pannier, *loc. cit.*, p. 353.

La tombe de Pierre Bersuire était encore en place au xvii^e siècle.

eloquentie frater Petrus Bercorius, prior hujus prioratus, qui fuit oriundus de villa Sancti Petri de Itinere in episcopatu Malliziacensi in Pictavia, qui tempore suo fecit quinque opera solemnia, scilicet Dictionarium, Reductorium, Breviatorium, Descriptionem mundi et Translationem cujusdam libri vetustissimi de latino in gallicum ad preceptum excellentissimi principis Joannis regis Francorum⁽¹⁾, qui obiit anno M.CCC.LXII.

Le neveu et successeur de Pierre Bersuire resta à la tête du prieuré de Saint-Éloi jusque vers 1406. Fidèle à la mémoire de celui que l'on qualifiait encore, quelques siècles plus tard, d'« auteur assez congneu par les œuvres dont il a enrichi la postérité »⁽²⁾, il fonda, à Saint-Éloi même, trois messes en l'honneur de son oncle et de ses propres parents, Guillaume Philippeau et « Lorence » Bersuire⁽³⁾.

II. — SES ÉCRITS.

Les écrits de Pierre Bersuire comprennent deux parties, d'étendue et de caractère très différents. La première, composée de plusieurs traités se complétant l'un l'autre, est une œuvre originale, rédigée en latin. Extrêmement volumineuse, elle tient à la fois d'une encyclopédie et d'un répertoire de théologie morale fondé sur un commentaire continu des Livres saints. La deuxième, personnelle seulement dans la forme, se réduit à une simple traduction d'un auteur ancien, mais elle tire son importance de ce que, pour la première fois peut-être dans notre littérature, l'auteur y a fait passer en français presque tout ce que l'on connaissait à son époque de l'œuvre d'un grand historien latin : l'*Histoire romaine* de Tite-Live.

L'épithape de Bersuire énumère comme suit ce qu'elle appelle ses « quinque opera solemnia » : *Dictionarium* (c'est-à-dire *Repertorium*), *Reductorium*, *Breviatorium*, *Descriptio mundi* et *Translatio cujusdam libri vetustissimi*⁽⁴⁾. Mais Bersuire lui-même, au prologue de sa traduction de Tite-Live, s'il parle de ce dernier ouvrage comme étant « le quint

⁽¹⁾ On verra plus loin dans quelle mesure cette énumération s'accorde avec les indications fournies par Bersuire lui-même dans les prologues de ses œuvres.

⁽²⁾ Malingre, *op. cit.*, p. 137.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 260.

⁽⁴⁾ Voir un peu plus haut le texte de l'épithape.

de ses labours », intervertit l'ordre du *Repertorium* et du *Reductorium*, donnant à celui-ci la première place⁽¹⁾. Et cet ordre varie encore dans le prologue de la deuxième édition, datée de 1359, du *Repertorium*, qui énumère les trois premières œuvres comme dans le prologue du *Tite-Live*, mais place en quatrième position la traduction de Tite-Live et en cinquième la *Mappemonde*⁽²⁾, c'est-à-dire la *Descriptio mundi*.

Un texte, plus explicite encore, postérieur au prologue du *Tite-Live*, et produit ici pour la première fois, nous donne, semble-t-il, le dernier état de la pensée de Bersuire quant au nombre et à l'échelonnement de ses ouvrages. C'est une *Collatio pro fine operis* que l'on trouve seulement dans les manuscrits de la dernière rédaction du *Repertorium*, antérieure de deux ou trois ans à peine à la mort de l'auteur :

In illa dico collacione mentionem facio quod labores meos⁽³⁾ in tres partes solum divido et distingo, scilicet autem *Morale Reductorium*, *Repertorium* et *Breviarium*, et tamen constat quod ipsos labores meos jam in quinque partibus compilavi et inveniuntur distincti, super quo non moveatur lector, quia pro certo quando predictum prologum compilavi ita proponebam ut dixi, sed postea ad mandatum et instanciam domini Johannis magnifici Francorum regis Titum Livium, summum et eloquentissimum et oscurissimum omnium ystoriographorum, de illa sua profundissima latinitate in linguam gallicam transtuli, et etiam quamdam orbis terrarum cosmographiam seu mundi mappam, multa superaddendo aliis dudum factis, composui et depinxi et, sicut⁽⁴⁾ in prologo dicti Titi Livii dico, jam labores meos in quinque partes distinxī⁽⁵⁾.

Nous ne possédons des ouvrages de Bersuire aucun manuscrit qui soit entièrement ou partiellement de sa main. Il n'existe même nulle part de manuscrit complet de son œuvre latine, mais, en revanche, de très nombreux exemplaires dépareillés ou mutilés, les plus anciens, contemporains de l'auteur ou pouvant être datés approximativement de la deuxième moitié du xiv^e siècle. Nous fournirons à la fin de cette notice une liste aussi complète que possible de ces manuscrits, ainsi que des éditions, dont certaines reposent vraisemblablement sur des manuscrits perdus.

Celles des œuvres latines de Pierre Bersuire dont on peut dire à coup sûr qu'elles nous sont parvenues sont le *Reductorium morale* et le

⁽¹⁾ Voir ci-dessous, p. 349.

⁽²⁾ Bibl. nat., lat. 16790 (*Repertorium*).

⁽³⁾ Ms. *ipsi labores mei*.

⁽⁴⁾ Ms. *sic*.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, lat. 14275 (*Repertorium*), fol. 233 v^o, col. 1.

Repertorium morale. Les autres, c'est-à-dire le *Breviarium* (dit aussi *Breviatorium* ou *Ductorium*) morale, la *Cosmographia* ou *Descriptio mundi*, n'ont pu être jusqu'à présent identifiées avec certitude. Quant au but que se proposait l'auteur dans les trois premières de ses œuvres, il s'en est expliqué, paraphrasant la Genèse, dans un long prologue, en offrant la partie alors réalisée à son protecteur le cardinal français Pierre des Prés :

Tibi creatori et patri meo intendo offerre vitem in qua erunt tres propagines, quarum uvas in calice tuo comprimens, tanquam bonus Pharaonis pincerna, spero letificare cor tuum, quod erga scientias non solum civiles et canonicas, sed etiam theologicas et morales scio sollicitum et attentum. Tres autem propagines tres sunt libri seu tres laborum meorum particule tibi vel nunc vel alias propinande, scilicet *Morale Reductorium*, *Morale Repertorium*, que duo jam tibi in presenti expono, et consequenter *Morale Ductorium*, quod, si vita comes fuerit, offerre tue majestati propono ⁽¹⁾.

Ainsi, au moment où il rédigeait ce prologue, malheureusement non daté, les deux premières parties de l'ouvrage projeté étaient écrites, mais non la troisième.

Dans ce même prologue, Pierre Bersuire, poursuivant ses explications, nous renseigne sur ce qu'il a voulu faire dans ses trois ouvrages placés par lui sous le signe ternaire, symbole en particulier de la Sainte Trinité, et comment il a entendu en répartir les matériaux.

D'abord leur caractère (*conditio operis*) : il s'agit de tirer des propriétés des choses les moralisations qu'elles comportent, de montrer par des exemples le mécanisme des vertus et des vices, d'en tirer les conséquences pour la foi et pour la morale, qu'il s'agisse des réalités du monde, des fictions poétiques ou du sens caché des Écritures, la cause efficiente étant Dieu et la cause finale le salut des âmes.

Ensuite la répartition des matériaux (*distinctio operis*) : dans le premier ouvrage (*Reductorium*), si étendu que l'auteur se propose d'en faire deux volumes, un choix de « propriétés », de merveilles, de fables et de paraboles, avec les moralisations correspondantes. Dans le second (*Repertorium*), étude minutieuse (*dissectio*) du sens des mots disposés dans l'ordre des Concordances, le tout à l'usage des prédicateurs et des fidèles. Le troisième ouvrage (*Ductorium*), non encore réalisé (*tertia particula, quam scilicet nedum complevi*), sera comme une

⁽¹⁾ *Ibid.*, lat. 14276 (*Reductorium*), fol. 1 ; lat. 16785 (*Reductorium*), fol. 1.

introduction générale, une sorte de portique qui donnera accès à l'édifice (*sicut ostium ad dictum aedificium subintrandum*).

Cette œuvre considérable, bien qu'inachevée, Bersuire déclare la signer volontairement, non par vanité d'auteur, mais pour ne pas se dérober à ses responsabilités. Après quoi, il explique comment et pourquoi il a voulu donner à chacune des parties un titre particulier (*denominatio operis*), comment enfin il en a ordonné les divers éléments en livres et chapitres.

La succession chronologique des œuvres de Bersuire est, on l'a vu, difficile à établir. Il n'est pas moins malaisé de préciser les remaniements que ce *Reductorium* et ce *Repertorium* ont pu subir du fait de leur auteur ou après sa mort. La cause en est dans le grand nombre et la grande dispersion des manuscrits, dans leur état le plus souvent fragmentaire, dans la difficulté aussi que l'on éprouve à manier, de façon à les comparer entre elles, ces masses exceptionnellement pesantes et encombrantes de parchemin. En l'état actuel de la documentation, la confrontation systématique apparaît impossible. Fut-elle réalisable, les résultats qu'elle pourrait donner ne justifieraient pas à nos yeux le travail énorme qu'elle nécessiterait.

Tout ce que l'on peut dire d'après les prologues et en admettant que le *Reductorium* et le *Repertorium* aient formé de bonne heure un tout, c'est que l'on croit discerner deux étapes au moins dans la présentation de cet ensemble par l'auteur lui-même : l'une, que l'on peut dater des environs de 1340, où Pierre Bersuire s'adresse personnellement à son protecteur, le cardinal Pierre des Prés, l'autre, de 1359, où l'auteur, ne parlant plus du cardinal dans son nouveau prologue, excipe de sa propre qualité de prieur de Saint-Éloi de Paris, charge qu'il avait obtenue en 1354, et déclare avoir inséré, dans le *Repertorium* tout au moins, certains suppléments au sujet desquels il reste dans le vague (*cum suis additionibus et supplementis locis suis, ut decet, ordinatis*).

A. REDUCTORIUM MORALE.

Dans le prologue commun au *Reductorium* et au *Repertorium*, Pierre Bersuire, on l'a vu, a nommé d'abord le premier de ces ouvrages. C'est donc, selon toute vraisemblance, le *Reductorium* qu'il mit

d'abord sur le chantier, commençant par les treize premiers livres pour leur ajouter plus tard les trois autres. Mais à quelle période, forcément assez longue, de sa vie faut-il assigner le rassemblement des matériaux, la rédaction, la copie et la diffusion de ces milliers de pages? C'est ce qu'il est bien difficile de dire avec précision.

Certains ont fait état de ce qu'un manuscrit, parmi les plus anciens, de ce *Repertorium* que Bersuire lui-même donne comme postérieur au *Reductorium*, comporte une table compilée en 1340⁽¹⁾, pour considérer que les deux ouvrages étaient terminés à cette date. D'autres ont tiré argument de l'explicit de plusieurs autres manuscrits du *Reductorium*⁽²⁾, celui entre autres où, à la fin du livre XV, l'auteur se dit encore moine de Saint-Florent de Saumur⁽³⁾, pour en déduire que le *Reductorium* était achevé en 1343, ce que confirmerait la mention « in isto anno 1341 » que l'on relève dans l'un des chapitres du livre XIII⁽⁴⁾. Enfin, quand on voit que, dans le même prologue, l'auteur insiste sur le temps considérable que recherches préalables et rédaction lui ont coûté (quatre années pour être en mesure de se référer à l'Ancien Testament sans recourir aux Concordances, plusieurs autres pour s'assimiler le *Liber de proprietatibus rerum* et pour en préparer les moralisations⁽⁵⁾), on peut parler de 1320 environ comme de la date à laquelle il faudrait faire remonter ses premières tentatives. Une chose est en tout cas certaine, c'est que le *Reductorium* fut, sinon conçu, du moins réalisé à Avignon sous les pontificats de Jean XXII et de Benoît XII. On s'en serait douté d'ailleurs à voir avec quelle complaisance Bersuire relève dans les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury et commente dans son prologue diverses histoires fabuleuses qui auraient eu pour théâtre la région d'Arles et de Beaucaire et jusqu'aux gouffres mêmes du Rhône. Mais lui-même nous assure qu'il a profité de l'aide matérielle et morale du prince de l'Église qui occupait alors précisément

⁽¹⁾ *Ibid.*, lat. 8863 (*Repertorium*), fol. 378; lat. 14270 (*id.*), fol. 1 r^o: « Quam quidem tabulam feci et compilavi in curia romana anno Domini M^o CCC^o XL^o, ad beneplacitum Paternitatis vestre (le cardinal Pierre des Prés)... ».

⁽²⁾ *Ibid.*, lat. 16787, in fine: « Explicit liber Reductorii moralis, quod in Avinione fuit factum, Parisius vero correctum et tabulatum anno D. 1342 ».

⁽³⁾ C'est-à-dire jusqu'en 1342. Voir plus loin,

p. 342, ce qui sera dit à propos du livre XV (*Ovidius moralizatus*).

⁽⁴⁾ *Reductorium*, livre XIII, chap. 18, de celle (éd. de 1583, p. 592, col. 2). Le texte est le suivant: « quod in anno isto millesimo CCCXLI in Avinione... in magna quantitate cecidit ». Il s'agit de la chute d'une substance comparable au miel.

⁽⁵⁾ Bibl. nat., lat. 14276 (*Reductorium*), fol. 1; 16785 (*Reductorium*), fol. 3, col. b.

à la cour d'Avignon le poste important de vice-chancelier. De plus, nombre d'informations dont il a fait état dans cette première partie de son œuvre proviennent, les unes de la ville des papes elle-même, les autres de la région. S'il a parlé de façon impersonnelle des prodiges qui marquèrent la mort de Clément V et de ceux qui annonçaient, assure-t-il, le schisme bavarois et l'élection de l'antipape Pierre de Corbière ⁽¹⁾, événements qui arrivèrent sous le pontificat de Jean XXII, il fait grand état du souvenir qu'avaient gardé ses informateurs de la visite que firent à Avignon sous Jean XXII les représentants des chrétiens de Khanbalik (Pékin) délégués auprès du pape pour demander un archevêque et qui, interrogés sur ces régions lointaines, firent de curieuses réponses ⁽²⁾. C'est de même à Avignon, s'il faut l'en croire, qu'il entendit parler d'une enseigne de cabaret « à la tête de Maure » (*caput Saraceni*) dont la vue trop habituelle fit sur une jeune femme du voisinage une impression si forte qu'elle accoucha d'un enfant noir ⁽³⁾. D'autres historiettes du même genre, mais auxquelles il n'assigne pas de date, ont été recueillies par lui dans le Comtat Venaissin (Carpentras, Orange), en Dauphiné (Vienne), en Languedoc, non loin de Nîmes (Remoulins), en Provence (Marseille, Le Thor, Trets). Nous aurons l'occasion d'en rappeler quelques-unes, surtout à propos des *Mirabilia* du livre XIV ⁽⁴⁾.

Pourquoi ce titre : *Reductorium*? Parce que l'intention de Bersuire a été de ramener (*reducere*) à la morale tout ce qui touche au Créateur et aux créatures, au monde invisible et au monde visible.

L'ouvrage, composé finalement de seize livres, n'en a eu tout d'abord, on l'a vu, que treize, et c'est seulement à la réflexion que l'auteur en a ajouté trois autres, de caractère différent ⁽⁵⁾. Nous trai-

⁽¹⁾ *Reductorium*, livre XIV, chap. 61, de *celestibus impressionibus* (éd. citée, p. 603, col. 1 et 2).

⁽²⁾ *Ibid.*, livre XIV, chap. 27, de *India* (éd. citée, p. 633, col 1 et 2). Le premier archevêque de Khanbalik, le frère mineur Jean de Montcorvin, avait été désigné par Clément V en 1307, avec juridiction sur l'ensemble de l'empire mongol. Il mourut en 1328 et ne fut remplacé par Jean XXII qu'en 1333. C'est peut-être entre ces deux dates qu'il faut placer l'ambassade à laquelle Bersuire fait allusion (L. de Baeker, *L'Extrême-Orient au Moyen*

âge, 1877, p. 480-481 et surtout Fr. Schmitt, *Benoît XII et l'ordre des Frères Mineurs*, Strasbourg, 1959, p. 364-365, où l'auteur a rassemblé les renseignements les plus sûrs sur les rapports de la papauté avec l'Orient et l'Extrême-Orient, non seulement sous Benoît XII, mais sous Jean XXII et Clément V).

⁽³⁾ *Reductorium*, livre XIV, chap. 59, de *mirabilibus circa humanam naturam* (éd. citée, p. 654, col. 2).

⁽⁴⁾ Voir plus loin, p. 326-327 et 334.

⁽⁵⁾ Voir plus loin, p. 325.

terons donc à part des treize premiers, d'autant plus que, si certains manuscrits contiennent l'ensemble des seize livres, il est arrivé souvent que les trois derniers, surtout le XV^e (dont la paternité a d'ailleurs été refusée de bonne heure à Bersuire) et le XVI^e, aient été copiés, édités et répandus séparément.

LES TREIZE PREMIERS LIVRES DU REDUCTORIUM.

Dans ces treize livres, Pierre Bersuire s'est efforcé de faire entrer, mais en l'interprétant d'une manière particulière, tout ce que l'on pouvait savoir ou deviner de son temps sur la nature et le monde. Chacun de ces livres est divisé, pour la commodité de la consultation, en articles dont le nombre varie, selon les cas, d'une quinzaine à près de deux cents. Le classement en est tantôt méthodique, tantôt alphabétique. Dans les livres VII (*De avibus*), IX (*De piscibus*), X (*De animalibus, vernibus et serpentibus*), XI (*De terra et ejus partibus necnon de gemmis et lapidibus preciosis*), XII (*De herbis, plantis et arboribus*), en particulier, l'auteur suit, presque sans exceptions, l'ordre des mots rangés selon la lettre initiale de leur forme latine, non sans hésitations parfois, lorsqu'il lui faut choisir entre la forme savante et la forme commune (ex. : *ptisana* ou *tisana*).

Voici, livre par livre, les titres de ces articles, au nombre de neuf cent vingt-cinq environ :

L. I. *De Deo*. — Ch. 1. De Deo in generali. — 2. De angelis. — 3. De diabolo. — 4. De homine. — 5. De anima. — 6. De sensibus in generali. — 7. De visu. — 8. De sensu auditus. — 9. De sensu olfactus. — 10. De sensu gustus. — 11. De sensu tactus. — 12. De spiritibus. — 13. De pulsu. — 14. De humani corporis compositione. — 15. De calore seu caliditate. — 16. De frigiditate. — 17. De siccitate. — 18. De humiditate. — 19. De humore in generali. — 20. De sanguine. — 21. De phlegmate. — 22. De cholera. — 23. De melancholia.

L. II. *De corpore et membris humanis*. — Ch. 1. De membris hominis in generali. — 2. De capite. — 3. De cerebro. — 4. De oculo. — 5. De pupilla. — 6. De ciliis et palpebris. — 7. De superciliis. — 8. De fronte. — 9. De temporibus. — 10. De auribus. — 11. De naso. — 12. De genis. — 13. De barba. — 14. De mandibulis. — 15. De labiis. — 16. De mento. — 17. De ore. — 18. De dentibus. — 19. De lingua. — 20. De voce. — 21. De gutture. — 22. De collo. — 23. De humeris. — 24. De brachiis. — 25. De manibus. —

26. De digitis. — 27. De unguis. — 28. De lateribus. — 29. De dorso. — 30. De pectore. — 31. De manillis. — 32. De pulmone. — 33. De corde. — 34. De anhelitu. — 35. De stomacho. — 36. De hepate. — 37. De felle. — 38. De splene. — 39. De visceribus. — 40. De renibus. — 41. De vesica. — 42. De urina. — 43. De ventre. — 44. De umbilico. — 45. De genitalibus. — 46. De matrice. — 47. De natibus. — 48. De femoribus. — 49. De genibus. — 50. De cruribus. — 51. De pedibus. — 52. De ossibus. — 53. De medulla. — 54. De cartilagine. — 55. De nervis. — 56. De venis. — 57. De carne. — 58. De pinguedine. — 59. De cute. — 60. De pilo. — 61. De capillis.

L. III. *De hominis conditionibus et de hiis que faciunt ad hominis conservationem.* — Ch. 1. De homine et de corporis partibus. — 2. De infante. — 3. De puero. — 4. De puella. — 5. De matre. — 6. De nutrice. — 7. De obstetrice. — 8. De masculo. — 9. De viro, uxore et sponsa. — 10. De ancilla. — 11. De patre et filio. — 12. De servo. — 13. De domino. — 14. De conservatione hominis. — 15. De cibo. — 16. De potu. — 17. De prandio. — 18. De cena. — 19. De somno. — 20. De vigilia. — 21. De exercicio. — 22. De quiete.

L. IV. *De infirmitatibus.* — Ch. 1. [Prologus]. — 2. De cephalca. — 3. De phrenesi. — 4. De amentia. — 5. De morbo caduco. — 6. De sternutatione. — 7. De tremore. — 8. De spasmo. — 9. De paralyti. — 10. De oculis. — 11. De cecitate. — 12. De surditate. — 13. De fetore. — 14. De locutione. — 15. De raucedine. — 16. De cardiaca. — 17. De febribus. — 18. De passionibus stomachi. — 19. De vomitu. — 20. De dolore stomachi et ventris. — 21. De hydropisi. — 22. De ictericia. — 23. De renibus. — 24. De gutta. — 25. De apostemate. — 26. De lepra. — 27. De veneno. — 28. De medico

L. V. *De celo et terra.* — Ch. 1. De mundo. — 2. De celis. — 3. De celo crystallino. — 4. De celo empyreo. — 5. De ethere. — 6. De sphaera. — 7. De axe. — 8. De circulo lacteo. — 9. De zodiaco. — 10. De Ariete. — 11. De Tauro. — 12. De Geminis. — 13. De Cancro. — 14. De Leone. — 15. De Virgine. — 16. De Libra. — 17. De Scorpio. — 18. De Sagittario. — 19. De Capricorno. — 20. De Aquario. — 21. De Piscibus. — 22. — De planetis. — 23. De Saturno. — 24. De Jove. — 25. De Marte. — 26. De Venere. — 27. De Mercurio. — 28. De Sole. — 29. De Luna. — 30. De cometa. — 31. De polo. — 32. De Arcturo. — 33. De Capite Draconis. — 34. De stellis. — 35. De Orione. — 36. De Hyadibus. — 37. De Pleiadibus. — 38. De Canicula. — 39. De luce. — 40. De lumine. — 41. De radio. — 42. De umbra. — 43. De tenebris. — 44. De motu. — 45. De tempore. — 46. De anno. — 47. De vere. — 48. De estate. — 49. De autumnio. — 50. De hieme. — 51. De mense. — 52. De diebus. — 53. De aurora. — 54. De meridie. — 55. De vespera. — 56. De nocte. — 57. De sabbato. — 58. De neomenia. — 59. De Quadragesima. — 60. De Paschate. — 61. De Pentecoste. — 62. De Scenophagia. — 63. De Enceniis.

L. VI. *De materia et forma, igne et aere et eorum impressionibus.* — Ch. 1. De materia. — 2. De forma. — 3. De elementis. — 4. De igne. — 5. De fumo. — 6. De carbone. — 7. De scintilla. — 8. De favilla. — 9. De cinere. — 10. De aere. — 11. De impressionibus. — 12. De vento. — 13. De turbine. — 14. De tempestate et procella. — 15. De vento subsolano. — 16. De vento favonio. — 17. De vento borea. — 18. De austro. — 19. De nubibus. — 20. De iride. — 21. De rore. — 22. De pluvia. — 23. De pruina. — 24. De grandine. — 25. De nive. — 26. De nebula. — 27. De fulmine. — 28. De tonitruo. — 29. De coruscatione.

L. VII. *De avibus.* — Ch. 1. De avibus. — 2. De aquilis. — 3. De accipitre. — 4. De halieto. — 5. De alauda. — 6. De halcyonibus. — 7. De anate. — 8. De ansere. — 9. De apodibus. — 10. De ardea. — 11. De ansolombibus. — 12. De barliata. — 13. De bitarda. — 14. De bonosa. — 15. De bubone. — 16. De caprimulgo. — 17. De columba. — 18. De cicada. — 19. De coturnice. — 20. De ciconia. — 21. De cynomyia. — 22. De cornice. — 23. De corvo. — 24. De cygno. — 25. De culice. — 26. De carduele. — 27. De cubeth seu perdice. — 28. De cuculo. — 29. De avibus diomedeis. — 30. De falcone. — 31. De philomena. — 32. De fulica. — 33. De phenice. — 34. De gallo. — 35. De gallina. — 36. De gruibus. — 37. De garrulo. — 38. De glote. — 39. De harpyis. — 40. De herodio seu falcone. — 41. De hirundine. — 42. De ibide. — 43. De chitone. — 44. De charadrio. — 45. De laro. — 46. De locusta. — 47. De lucidiis. — 48. De milvo. — 49. De mergulo. — 50. De memnonidibus avibus. — 51. De monedula. — 52. De merula. — 53. De nycticorace. — 54. De niso. — 55. De onocrotalo. — 56. De aureola. — 57. De oto. — 58. De pellicano. — 59. De perdice. — 60. De passere. — 61. De platea. — 62. De pavone. — 63. De palumbis. — 64. De pegaso. — 65. De pica. — 66. De pico martio. — 67. De psittaco. — 68. De seleucidibus avibus. — 69. De struthione. — 70. De turtura. — 71. De valello. — 72. De vesperlione. — 73. De ulula. — 74. De upupa. — 75. De vulture.

L. VIII. *De aquis et fluminibus.* — Ch. 1. De aqua in generali. — 2. De fontibus. — 3. De fluviis. — 4. De Jordano. — 5. De Nilo. — 6. De rivo. — 7. De lacu. — 8. De puteis. — 9. De piscinis. — 10. De gurgite. — 11. De mari. — 12. De abisso. — 13. De fluctibus. — 14. De spuma maris.

L. IX. *De piscibus.* — Ch. 1. De piscibus in generali. — 2. De halecibus. — 3. De anguillis. — 4. De abide. — 5. De alphora. — 6. De albirem. — 7. De ariete maris. — 8. De aureo vellere. — 9. De accipensere. — 10. De amio. — 11. De assoro. — 12. De aranea. — 13. De bochis. — 14. De barchora. — 15. De balena. — 16. De cancris. — 17. De carpa. — 18. De concha. — 19. De conchylis. — 20. De glaucio. — 21. De corvo. — 22. De ceto. — 23. De congro. — 24. De crocodilo. — 25. De cahab. — 26. De crico. — 27. De celione. — 28. De canibus maris. — 29. De ceruleo. — 30. De dentice. — 31. De delphinis. — 32. De dracone. — 33. De echino. — 34. De

ephemero pisce. — 35. De escaro. — 36. De eso. — 37. De hericio maris. — 38. De exoceto. — 39. De heracleodibus piscibus. — 40. De equo marino. — 41. De equo fluviali. — 42. [De bellua que in mari Judee invenitur]. — 43. De elco. — 44. [De fime]. — 45. De phoca. — 46. De fustaleonte. — 47. De phycei. — 48. De galaga. — 49. De glauco. — 50. De glano. — 51. De gladio. — 52. De grano seu granio. — 53. De hippopotamo. — 54. De hirundine pisce. — 55. [De kaleone]. — 56. De kiloz. — 57. De kola. — 58. De kylione pisce. — 59. De karabo. — 60. De luligine. — 61. De ludolotra. — 62. De loligine. — 63. De locusta. — 64. De leporea. — 65. De lucio. — 66. De lupo. — 67. De mullo. — 68. De milvo. — 69. De mugili. — 70. De murenis. — 71. De megare. — 72. De murice. — 73. De musculis. — 74. De mure marino. — 75. De mustela maris. — 76. De molli seu mulo pisce. — 77. De nullagine seu milvagine. — 78. De monacho marino. — 79. De monocerente marino. — 80. De narce seu torpedine. — 81. De nereidibus. — 82. De nautili. — 83. De orca. — 84. De ostreis. — 85. De pectine. — 86. De pinna. — 87. De poreo marino. — 88. De pungitivo. — 89. De purpuris. — 90. De pavo marino. — 91. De perna generis concharum. — 92. De phystere. — 93. De platanistis. — 94. De polypo. — 95. De rana. — 96. De raiis. — 97. De rhombo. — 98. De salmone. — 99. De sturione. — 100. De salpa. — 101. De scorpiomibus maris. — 102. De sepia. — 103. De siluro. — 104. De solari pisce. — 105. De squantina. — 106. De scolopendris. — 107. De spongiis. — 108. De sparo et solea. — 109. De stella. — 110. De serra maris. — 111. De syrenibus. — 112. De scylla pisce. — 113. De scincis. — 114. De tencha. — 115. De thruta. — 116. De thymalo. — 117. De testudinibus. — 118. De teste pisce. — 119. De tortuca maris. — 120. De thynno. — 121. De tomo seu tonio. — 122. De torpedine. — 123. De trebio. — 124. De tritone. — 125. De venthi. — 126. De vipera. — 127. De vergilialibus piscibus. — 128. De vulpibus marinis. — 129. De vacca maris. — 130. De vitulo marino. — 131. De urtica maris. — 132. De ungue pisce. — 133. De zedrosis seu gedrosis. — 134. De zydrach. — 135. De zistri. — 136. De zitiro.

L. X. *De animalibus, vermibus et serpentibus.* — Ch. 1. De animali in generali. — 2. De ariete. — 3. De agno. — 4. De angue. — 5. De apro. — 6. De apibus. — 7. De aranea. — 8. De asino. — 9. De aspidibus. — 10. De hove. — 11. De bubulco. — 12. De bubalo. — 13. De basilisco. — 14. De botrace, sive rubeta, sive busone. — 15. De bombyce. — 16. De bonasio. — 17. De camelo. — 18. De camelopardali. — 19. De chameleonte. — 20. De caprea sive dorcade. — 21. De capreolo. — 22. De capra. — 23. De cane. — 24. De catulo. — 25. De castore. — 26. De cervo. — 27. De cornu. — 28. De crocodilo. — 29. De colubro. — 30. De dromadario. — 31. De dracone. — 32. De eale. — 33. De equo. — 34. De equa. — 35. De poledro. — 36. De elephante. — 37. De haedo. — 38. De eruca. — 39. De faunis et satyris. — 40. De femina. — 41. De fetante. — 42. De fetu. — 43. De fatuis ficariis. — 44. De formica. — 45. De fuco. — 46. De gryphibus. — 47. De gliribus. — 48. De grillo. —

49. De ichneumonte. — 50. De hyena. — 51. De hinnulo. — 52. De hirco. — 53. De hericio. — 54. De herinaceis. — 55. De juvenca. — 56. De lamia. — 57. De leone. — 58. De leaena. — 59. De leopardo. — 60. De lepore. — 61. De lynco. — 62. De limaco. — 63. De lupo. — 64. De manticora. — 65. De migale. — 66. De mulo. — 67. De mure. — 68. De musimono. — 69. De mustela. — 70. De murilego. — 71. De nocticula. — 72. De onagro. — 73. De onocentauro. — 74. De orige. — 75. De ove. — 76. De panthera. — 77. De tharanto. — 78. De pardo. — 79. De piloso. — 80. De pygargo. — 81. De pygmeis seu pomilionibus. — 82. De porco. — 83. De pediculo. — 84. De pulice. — 85. De rhinoceroute. — 86. De rana. — 87. De sanguisuga. — 88. De stellione. — 89. De serpente. — 90. De simia. — 91. De sirenibus. — 92. De scorpione. — 93. De sue. — 94. De tauro. — 95. De tragelapho. — 96. De talpa. — 97. De taxo sive mela et vulgo fovina. — 98. De tigride. — 99. De tinea. — 100. De teredine. — 101. De testitudine. — 102. De tortuca. — 103. De vacca. — 104. De vacca agresti (quam nihil aliud esse putem quam bonasumi). — 105. De vituleo. — 106. De vitulo marino. — 107. De uncia. — 108. De urso. — 109. De ursa. — 110. De vulpe. — 111. De verme. — 112. De vermiculis. — 113. De vipera.

L. XI. *De terra et ejus partibus necnon de gemmis et lapidibus preciosis.* — Ch. 1. De terra in generali. — 2. De montibus in generali. — 3. De monte Ararath. — 4. De montibus Bethel. — 5. De monte Caucasus. — 6. De monte Ebal. — 7. De monte Hebron. — 8. De monte Ethna. — 9. De monte Efraim. — 10. De monte Seir. — 11. De monte Phasga. — 12. De monte Galaad. — 13. De montibus Israel. — 14. De monte Carmeli. — 15. De monte Moria. — 16. De monte Thabor. — 17. De monte Libano. — 18. De monte Oliveti. — 19. De monte Olympo. — 20. De monte Synai. — 21. De monte Sion. — 22. De agris. — 23. De campo. — 24. De caverna. — 25. De colle. — 26. De deserto. — 27. De prato. — 28. De rupe. — 29. De fossa vel lovea. — 30. De spelunca. — 31. De valle. — 32. De arena. — 33. De argillo. — 34. De alabastro. — 35. De auro. — 36. De aurichalco. — 37. De auripigmento. — 38. De argento. — 39. De argento vivo. — 40. De adamante. — 41. De lapide amethysto. — 42. De acathe. — 43. De lapide asbesto. — 44. De lapide absito. — 45. De lapide alabandico. — 46. De lapide argyrite. — 47. De lapide astrio. — 48. De gemma alectoria. — 49. De asterite gemma. — 50. De amanton. — 51. De berillo. — 52. De bitumine. — 53. De calculo. — 54. De lapide coticula. — 55. De calce. — 56. De cemento. — 57. De carbunculo. — 58. De crysopasso. — 59. De carchedonio. — 60. De chrysolito. — 61. De chelidonio. — 62. De ceraunio. — 63. De crystallo. — 64. De corallo. — 65. De corneolo. — 66. De gemma Dyonisia. — 67. De diadochos. — 68. De aere. — 69. De electro. — 70. De elite. — 71. De hematite. — 72. De elitropia. — 73. De enydro. — 74. De epistite. — 75. De excolicero. — 76. De ferro. — 77. De ferrugine. — 78. De gleba. — 79. De gemmis in generali. — 80. De gagate. — 81. De galactite. — 82. De galaxia. — 83. De gratitem. —

84. De jaspide. — 85. De hyacintho. — 86. De iride. — 87. De hyenia. — 88. De kaman. — 89. De kabrato. — 90. De kaleofano. — 91. De ligurio. — 92. De liparea. — 93. De margarita. — 94. De magnete. — 95. De memphite. — 96. De melanite. — 97. De myrmecite. — 98. De medo. — 99. De melchite. — 100. De marmore in generali. — 101. De nitro. — 102. De noseth. — 103. De onyce. — 104. De orite. — 105. De optalio. — 106. De petra in generali. — 107. De marmore pario. — 108. De prasio. — 109. De pyrite. — 110. De pionice. — 111. De panthero. — 112. De plumbo. — 113. De pulvere. — 114. De quirim. — 115. De quanidro. — 116. De ram. — 117. De raben. — 118. De sapphiro. — 119. De smaragdo. — 120. De sardio. — 121. De sardonica. — 122. De gemma solis. — 123. De selenite. — 124. De stanno. — 125. De sulphure. — 126. De sale. — 127. De topatio. — 128. De lapide Turcai. — 129. De terra sigillata. — 130. De tartaro. — 131. De vitro. — 132. De udachite. — 133. De verachtithen. — 134. De zimelli. — 135. De zingrites.

L. XII. *De herbis, plantis et arboribus.* — Ch. 1. De arboribus in generali. — 2. De amygdalo. — 3. De abiete. — 4. De aloe ligno. — 5. De aloe succo. — 6. De arundine. — 7. De amomo. — 8. De aneto. — 9. De aniso. — 10. De allio. — 11. De absynthio. — 12. De apio. — 13. De aristologia. — 14. De herba agnocasto. — 15. De artemisia. — 16. De avena. — 17. De balsamo. — 18. De bdellio. — 19. De buxo. — 20. De balaustia. — 21. De beta. — 22. De cedro. — 23. De cypro. — 24. De cypro. — 25. De cinamomo. — 26. De cassia. — 27. De cassia fistula. — 28. De calamo aromatico. — 29. De calamo usuali. — 30. De calamo scripturali. — 31. De calamo arundine. — 32. De cappari. — 33. De cardomomo. — 34. De carice. — 35. De carduo. — 36. De caricis. — 37. De coriandro. — 38. De colcoquintida. — 39. De croco. — 40. De cepa. — 41. De cepa canina. — 42. De cucumere. — 43. De cucurbita. — 44. De chelidonia. — 45. De diptamo. — 46. De dracontea. — 47. De ebeno. — 48. De hedera. — 49. De helleboro. — 50. De helitropio. — 51. De esula. — 52. De eruca. — 53. De epithymo. — 54. De ebulo. — 55. De ficu. — 56. De fraxino. — 57. De fago. — 58. De faba. — 59. De frumento. — 60. De farina. — 61. De fermento. — 62. De fumo terre. — 63. De feniculo. — 64. De herba ferula. — 65. De feno. — 66. De foliis. — 67. De flagellis. — 68. De floribus in generali. — 69. De fructibus in generali. — 70. De germine. — 71. De gramine. — 72. De galbano. — 73. De gutta seu ammoniaco. — 74. De gariophylis. — 75. De genesta. — 76. De grano in generali. — 77. De gith seu nigella. — 78. De ilice. — 79. De junipero. — 80. De isopo. — 81. De hyacintho. — 82. De jusquiamo. — 83. De castanea. — 84. De lauro. — 85. De lentisco. — 86. De lilio. — 87. De lactuca. — 88. De lappa. — 89. De lappathe. — 90. De leguminibus. — 91. De lente. — 92. De lino. — 93. De arbore loto. — 94. De malo arbore. — 95. De malogranata. — 96. De moro. — 97. De myrto. — 98. De myrrha. — 99. De myrrha argento. — 100. De mandragora. — 101. De milio. — 102. De menta.

— 103. De malva. — 104. De nuce juglande. — 105. De nuce avellana. — 106. De nardo. — 107. De olea. — 108. De oleo. — 109. De oleastro. — 110. De olere seu brassica. — 111. De ordeo. — 112. De palma. — 113. De palmito. — 114. De propagine. — 115. De platano. — 116. De populo arbore. — 117. De pino. — 118. De pinea. — 119. De pice. — 120. De pyro. — 121. De pruno. — 122. De papyro. — 123. De paliuro. — 124. De papavere. — 125. De plantagine. — 126. De petroselino. — 127. De pipere. — 128. De pulegio. — 129. De porris. — 130. De quercu. — 131. De quisquiliis. — 132. De rubo. — 133. De rosa. — 134. De radice. — 135. De rapa. — 136. De ramno. — 137. De resina. — 138. De ruta. — 139. De saltibus in generali. — 140. De silvis in generali. — 141. De salice. — 142. De sambuco. — 143. De saliuca. — 144. De storace. — 145. De sycomoro. — 146. De spina. — 147. De lignis sethim. — 148. De sentibus. — 149. De sepibus. — 150. De sudibus. — 151. De siliquis. — 152. De sinapi. — 153. De semine in generali. — 154. De spica. — 155. De stipula. — 156. De similia. — 157. De scopis. — 158. De stupa. — 159. De taxo arbore. — 160. De tabula. — 161. De trabe. — 162. De therebintho. — 163. De lignis thyniis. — 164. De thyrso. — 165. De tignis. — 166. De tritico. — 167. De ptisana. — 168. De tribulo. — 169. De thymo. — 170. De thymiamate. — 171. De thure. — 172. De vimine. — 173. De virga. — 174. De virgulto. — 175. De vite. — 176. De vite agresti seu labrusca. — 177. De vitulaminibus. — 178. De vinea. — 179. De uva. — 180. De uva [immatura]. — 181. De uva passa. — 182. De vino. — 183. De vino novo seu musto. — 184. De vino condito. — 185. De aceto. — 186. De vinaceis. — 187. De vinaria cella. — 188. De viola. — 189. De ulmo. — 190. De urtica. — 191. De zania. — 192. De zinzibere. — 193. De zaccaro.

L. XIII. *De nature accidentibus.* — Ch. 1. De colore. — 2. De albedine. — 3. De rubeo colore. — 4. De viriditate. — 5. De nigredine. — 6. De pictura. — 7. De odoribus. — 8. De fetore. — 9. De sapore. — 10. De dulcedine. — 11. De sapore unctoso. — 12. De salsedine. — 13. De sapore amaro. — 14. De sapore acuto. — 15. De pontico sapore. — 16. De sapore insipido. — 17. De liquoribus. — 18. De melle. — 19. De cera. — 20. De lacte. — 21. De butyro. — 22. De caseo. — 23. De coagulo. — 24. De diversis rerum virtutibus et qualitatibus. — 25. De virtute ovativa. — 26. De numeris. — 27. De unitate. — 28. De dualitate. — 29. De mensuris. — 30. De ponderibus. — 31. De sonis⁽¹⁾.

A qui s'en tiendrait aux seuls titres de ces livres et de ces articles, leur longue énumération donnerait à penser que l'on se trouve en

⁽¹⁾ Ce relevé a été fait d'après l'édition de 1583. Il peut comporter quelques différences avec les manuscrits, ce dont il est difficile de

s'assurer, les rubriques n'ayant pas toujours été détachées par les copistes. Il existe aussi des discordances de manuscrit à manuscrit.

présence de l'une de ces encyclopédies comme on en écrivait encore à l'époque de Bersuire, c'est-à-dire de ces sortes d'inventaires universels de la nature et du monde où la métaphysique voisinaît avec la théologie et les sciences plus ou moins exactes (biologie, anatomie, médecine, botanique, histoire naturelle, minéralogie, etc.)⁽¹⁾. Il n'en est rien. La connaissance scientifique n'est ici qu'un prétexte, ou mieux une occasion. Ce qui importe, c'est la « moralisation » ; il s'agit beaucoup moins d'instruire les lecteurs que de les édifier en fournissant aux prédicateurs les explications, les rapprochements, les anecdotes même qui pourront servir à nourrir la piété des fidèles et aussi à corriger les mœurs. Bersuire se donne souvent, en effet, pour redresseur de torts, quand par exemple il déplore le triste sort fait aux hommes d'étude⁽²⁾ et fulmine tantôt contre les usuriers, les avocats, les juges, les officiers prévaricateurs et avides, tantôt contre les indifférents qui ne tiennent pas en suffisante estime les sciences sacrées ou ne s'y adonnent pas personnellement. Le ton de la plupart des articles ne laisse aucun doute sur la volonté de l'auteur de fournir à la prédication le plus d'armes possible et dans le plus grand nombre de cas possible. Lui-même, d'ailleurs, n'hésite pas à se mettre personnellement en scène, soit en s'adressant aux prédicateurs qu'il veut aider (*dic, expoue*), soit en interpellant directement des auditeurs imaginaires (*carissimi*).

Partant donc des caractères divers (corporels ou spirituels) attribués par les meilleurs auteurs, sacrés ou profanes, à tel être ou à tel objet, il en déduit par le moyen de l'analogie ou de l'allégorie ce que ces caractères représentent pour le chrétien dans le domaine de la foi ou dans celui de la morale. Il ajoute, ensuite, à titre confirmatif, ce qu'il trouve sur le même sujet dans les Livres saints et dans les Pères de l'Église. Voici, à titre d'exemple, le court article 66 du Livre IX (*De piscibus*). Il s'agit du loup marin ou congre (*de lupo*) :

Lupus marinus, secundum Isi[dorum], ab aviditate appellatur. In aqua lupo terrestri assimilatur. Et est lupus piscis candidus et sapidus, qui bis in anno dicitur parire et secundum Ar[istotelem], cum magnus fuerit, aerem attrahendo spirare,

⁽¹⁾ Michel de Boüard, *Encyclopédies médiévales sur la connaissance de la nature et du monde au Moyen âge* (*Revue des questions historiques*, t. 112,

1930, p. 358-304).

⁽²⁾ Voir ci-dessus, p. 277.

et cum reti se circumdatum se senserit, cauda arenam fodere et se in fovea abscondere, et sic a reti transeunte desuper se salvare secundum Plinium, li. 32, c. 2. Sic vere justè per castitatem candidi, et per benignitatem sapidi sunt; bis etiam in anno gratiæ pariunt, in quantum scilicet non solum fetus honorum desideriorum, verum etiam fetus honorum operum producunt et sub arena humilitatis mediante cauda, id est mortis memoria, se reponunt, et sic rete diaboli fugiunt et evadunt.

SOURCES LIVRESQUES DU REDUCTORIUM.

Le plan adopté par Bersuire dans son *Reductorium* n'a rien d'original. Le classement méthodique des matières et les définitions, c'est au *Liber de proprietatibus* de Barthélemy l'Anglais qu'il les emprunte. Il n'en fait pas mystère :

J'ai résumé en particulier, dit-il, le *Liber de proprietatibus*, par exemple ce qu'il dit à propos des maladies et des arbres; j'en ai gardé le principal, laissant de côté l'accessoire. Il y a là en effet beaucoup de choses qui ressemblent plus à des recettes médicales qu'à des pensées philosophiques. J'ai donc abrégé sur certains points, mais j'ai ajouté sur d'autres, et même beaucoup, sur les poisons, par exemple, dont l'auteur a dit peu de chose; ayant trouvé ailleurs des matériaux, j'en ai fait un exposé beaucoup plus complet. Au livre des animaux également, ainsi qu'à celui des eaux et des rivières, j'ai voulu ajouter et j'ai réparti sous différents chefs les renseignements que j'ai recueillis en divers ouvrages. J'ai lu en effet la belle *Histoire naturelle* de Pline, j'ai lu les *Questions naturelles* de Sénèque, j'ai lu les *Merveilles du Monde* de Solin, j'ai lu les *Loisirs impériaux* de Gervais, et plusieurs autres ouvrages ou traités dans lesquels j'ai trouvé beaucoup de détails dignes d'être rappelés; je les ai introduits à leur place dans mon premier ouvrage [*le Reductorium*] ⁽¹⁾.

Bien qu'il n'existe pas d'étude approfondie sur le *Liber de proprietatibus rerum*, on sait depuis longtemps, grâce à L. Delisle, que l'auteur n'en est pas, comme l'opinion s'en était répandue au xiv^e siècle, un Anglais nommé Barthélemy de Glanville, mais un Français contemporain de saint Louis nommé Barthélemy et surnommé, pour des motifs ignorés, l'Anglais. Son ouvrage, qui n'est pas de moralisation, mais d'information, est une mosaïque d'un assez grand nombre de livres sacrés ou profanes, dont il a donné, dans son dernier chapitre, la liste que L. Delisle a reproduite ⁽²⁾. Le *Liber*

⁽¹⁾ Prologue du *Reductorium* (Bibl. nat., lat. 16785, fol. 2 v^o, col. 2): cf. éd. citée, p. 3, col. 1.

⁽²⁾ L. Delisle, *Traité divers sur les propriétés des choses* (*Histoire littéraire de la France*, t. XXX, 1888, p. 336-357).

de proprietatibus devint rapidement classique dans les universités et valut à son auteur le titre de *Magister de proprietatibus rerum*. En 1329, le pape Jean XXII en fit acheter un exemplaire de luxe pour neuf florins d'or⁽¹⁾, et il est permis de penser qu'il y avait un certain nombre d'exemplaires de travail dans les bibliothèques avignonaises, et précisément dans celle du cardinal Pierre des Prés, le protecteur de Bersuire.

Le *Liber de proprietatibus* se compose de dix-neuf livres, auxquels correspondent *grosso modo*, même quant au nombre et à la succession des articles, sous réserve seulement de quelques extensions, resserrements ou amalgames⁽²⁾, les treize de Pierre Bersuire, comme on le verra par le tableau suivant :

BARTHÉLEMY L'ANGLAIS.		PIERRE BERSUIRE.	
L.	I. — Dieu.	L.	I. — L'homme.
	II. — Les anges.		II. — Les parties du corps.
	III. — L'âme humaine.		III. — Les phases et les fonctions de la vie.
	IV. — Le corps humain.		IV. — Les maladies.
	V. — Les parties du corps.		V. — Le monde céleste.
	VI. — Les phases et les fonctions de la vie.		VI. — La matière et les éléments
	VII. — Les maladies.		VII. — Les oiseaux.
	VIII. — Le monde céleste.		VIII. — Les eaux et les fleuves.
	IX. — Le mouvement et le temps.		IX. — Les poissons et les mons- tres marins.
	X. — La matière et les éléments.		X. — Les animaux.
	XI. — L'air et les phénomènes atmosphériques.		XI. — Les minéraux.
	XII. — Les oiseaux.		XII. — Les herbes et les arbres.
	XIII. — Les eaux et les poissons.		XIII. — Les couleurs, saveurs, etc.
	XIV. — La terre et les montagnes.		
	XV. — Les trois parties du monde.		
	XVI. — Les minéraux.		
	XVII. — Les végétaux de l'Écriture sainte.		
	XVIII. — Les animaux de l'Écriture sainte.		
	XIX. — Les couleurs, les saveurs, etc.		

⁽¹⁾ *Registres de Clément V*, t. I, p. ccl. Cl.
L. Delisle, *loc. cit.*, p. 363.

⁽²⁾ Bersuire adopte le plus souvent l'ordre

même de Barthélemy l'Anglais, mais ses définitions ne sont jamais calquées servilement sur celles de son prédécesseur.

Quant au travail de « moralisation », qui est sa préoccupation essentielle, Bersuire ne cache pas non plus tout ce qu'il doit à l'auteur anonyme d'un commentaire du *Liber* :

Avant de mettre la dernière main à mon *Reductorium*, écrit-il, un ouvrage intitulé *De moralisacione Libri de proprietatibus rerum* est venu entre mes mains. Ne figurent pas dans cet ouvrage tous les livres du *Liber*, mais quelques-uns, et dans ceux-ci non pas le texte de tous les chapitres, mais quelques *proprietates* de chacun d'eux faisant l'objet de développements intéressants en plusieurs de leurs parties. Cet ouvrage m'a paru en maints endroits écrit avec élégance; j'ai tenu à le lire avec grande attention et, quand j'ai trouvé des choses que je n'avais pas mises d'abord à leur place, je me suis déterminé à les y introduire en les résumant ⁽¹⁾.

L'ouvrage consulté par Bersuire a été retrouvé. Trois exemplaires au moins en subsistent : l'un, qui fait partie de la Bibliothèque de l'Angélique à Rome ⁽²⁾, a été signalé en 1885 par Enrico Narducci dans une communication à l'Académie des Lincei et attribué indûment par lui à Gilles Colonna, le célèbre auteur du *De regimine principum* ⁽³⁾. Un autre, conservé à la Bibliothèque, alors royale, de Munich ⁽⁴⁾, a été étudié et présenté en 1888 par L. Delisle dans *l'Histoire littéraire de la France* au cours de son grand article sur les ouvrages médiévaux consacrés aux propriétés des choses ⁽⁵⁾. Un troisième se trouve parmi les manuscrits de notre Bibliothèque nationale ⁽⁶⁾ et, chose curieuse, L. Delisle ne l'a pas connu.

C'est une compilation anonyme, due sans doute à un frère mineur, et dans laquelle la matière est répartie en sept livres, qui sont autant de traités particuliers :

- L. I. — Le ciel.
- II. — Les éléments.
- III. — Les oiseaux.

⁽¹⁾ Prologue du *Reductorium*, cité plus haut.

⁽²⁾ Sous la cote Q. 5.26.

⁽³⁾ *Atti della reale Accademia dei Lincei*, séance du 18 janvier 1885 (4^e série, *Rendiconti*, vol. 1, 1885, p. 67-73).

⁽⁴⁾ C. l. m. 8809.

⁽⁵⁾ L. Delisle, *loc. cit.*, p. 340-345.

⁽⁶⁾ Lat. 3332, qui semble provenir de la bibliothèque de Benoît XIII à Peniscola (É. Van Moé dans *Bibl. de l'École des chartes*, t. CI, 1940, p. 218-219). La notice de ce manuscrit prendra place au t. V du *Catalogue* (en cours) des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale.

- IV. — Les poissons.
- V. — Les animaux et leurs moralisations.
- VI. — Les arbres et les plantes.
- VII. — Les métaux et les pierres précieuses.

Dans son article de l'*Histoire littéraire*, L. Delisle a montré, à propos de l'article *aquila*, ce qu'a voulu faire l'auteur de ce qu'il appelle le *Liber moralizatus* par comparaison avec le *Liber* de Barthélemy l'Anglais ⁽¹⁾. Nous reprendrons ce parallèle en l'étendant au *Reductorium* de Pierre Bersuire.

Barthélemy l'Anglais, en son livre XII, énumère vingt-trois caractères différents de l'aigle : c'est le roi des oiseaux; il peut regarder le soleil en face; il nourrit ses petits avec son sang, etc. L'auteur du *Liber moralizatus*, en son livre III, dispose les caractères attribués à l'aigle dans un ordre différent et en ajoute trois nouveaux. De plus, tandis que Barthélemy l'Anglais s'en tient aux remarques de caractère scientifique, l'auteur du *Liber moralizatus* donne à chacun de ces caractères une signification symbolique : l'oiseau-roi, c'est la Vierge reine des cieux (*aigle* en français était du féminin, comme *aquila* en latin); il peut regarder le soleil en face : ainsi encore la Vierge contemplant la source de la lumière éternelle; il nourrit ses petits avec son sang, comme le bon prélat ses fidèles avec le sang du Christ.

Quant à Bersuire (livre VII), il part du même parti allégorique que le *Liber moralizatus*, mais il ajoute un certain nombre de paragraphes nouveaux, en amalgame ou en dissocie certains, en supprime même plusieurs, augmente sensiblement le nombre des références aux auteurs sacrés et profanes, à la Bible surtout. Pour ce qui est des caractères de l'aigle, cités ci-dessus en exemple, le premier (comparaison avec la Vierge reine des cieux) disparaît; le second (contemplation du soleil évoque le bon prélat ou le bon religieux qui pourra contempler le Christ soleil de justice; quant au troisième, on y trouve le même rapprochement que celui du *Liber moralizatus* avec le sacrement de l'Eucharistie.

⁽¹⁾ L. Delisle, *loc. cit.*, p. 339 et suivantes.

Bersuire, on le voit, s'inspire largement, comme il l'a reconnu lui-même, du *Liber moralizatus*. Son plan est le même : d'abord l'exposé des faits; ensuite la moralité qui peut en être déduite, enfin les textes de l'Écriture et des Pères qu'il convient d'alléguer en l'occurrence. Le but final est identique chez les deux auteurs : faire servir les phénomènes naturels à un enseignement religieux et moral, mais il faut sans conteste donner la palme à Bersuire pour l'abondance des développements, la convenance et le nombre des références à l'Écriture et à ses commentateurs. On sait qu'au Moyen âge la familiarité de certains clercs avec les Livres saints allait jusqu'à savoir la Bible par cœur ou presque. Bersuire est de ceux-là : il témoigne, dans ce domaine, d'une étonnante virtuosité, s'étant trouvé en mesure, dit-il, au bout de quatre années d'efforts, de pouvoir citer la Bible sans recourir aux Concordances ⁽¹⁾.

Parmi les sources principales des treize premiers livres de son *Reductorium morale*, Pierre Bersuire a fait une place particulière, on l'a dit, à trois ouvrages célèbres de l'Antiquité, ceux de Pline l'Ancien, de Sénèque et de Solin, et aussi à un auteur du Moyen âge de non moindre réputation, Gervais de Tilbury.

On verra que ces deux derniers ouvrages ont surtout servi à Pierre Bersuire pour son livre XIV. Il en est un pourtant auquel il a fait de nombreux emprunts pour les livres I à XIII, mais qu'il n'a pas cru devoir signaler spécialement, c'est le *De natura rerum* d'un auteur contemporain de Barthélemy l'Anglais, Thomas de Cantimpré, qui a réparti en dix-neuf livres comme celui-ci, mais à sa manière, des notions fort semblables sur les mêmes sujets ⁽²⁾.

Pierre Bersuire a utilisé pour les livres I-XIII du *Reductorium* beaucoup d'autres sources. Il a sacrifié largement au goût des gens du Moyen âge pour les références à ce qu'ils appelaient les « auctoritates », ces références fussent-elles de seconde ou de troisième main, par exemple pour les œuvres d'auteurs qu'ils eussent été bien empêchés de lire dans leur langue, comme les Grecs ou les Arabes.

⁽¹⁾ Prologue du *Reductorium* cité plus haut.

⁽²⁾ Sur Thomas de Cantimpré et son *Liber*

de natura rerum, voir le mémoire cité de L. Delisle, p. 365-384.

Voici, dans l'ordre alphabétique de leurs noms, ces auteurs, approximativement répartis en quatre catégories :

Auteurs grecs de l'Antiquité.

Philosophes : Anaxagore, Aristote, Cratès de Thèbes, Démocrite, Platon, Pythagore, Secundus le Taciturne, Socrate.

Si le nom de Platon ne paraît qu'une fois, et encore à travers une allusion du *De officiis* de Cicéron, celui d'Aristote est invoqué des centaines de fois et beaucoup de ses œuvres sont citées avec leurs titres particuliers.

Historiens : Diogène-Laërce, Hérodote, Josèphe, Plutarque, Théopompe, Xanthos de Sardes.

Poètes : Hésiode, Oppien, Simonide.

Astronomes, géographes, mathématiciens, médecins : Dioscoride, Esculape, Galien, Hippocrate, Ptolémée.

Auteurs latins de l'Antiquité. Dans ce domaine, Pline l'Ancien, Sénèque le Philosophe, Boèce, Solin et le célèbre *Physiologus* semblent se partager en parts à peu près égales la popularité qu'Aristote accaparait chez les Grecs. Voici les noms des auteurs latins qui reviennent un peu plus souvent que les grecs sous la plume de Bersuire :

Philosophes : Boèce, Cicéron, Macrobe, Sénèque.

Historiens : César, Cremutius, Justin, Orose, Quinte-Curce, Pomponius Mela, Salluste, Suétone, Tite-Live, Trogue-Pompée, Valère-Maxime.

Poètes : Claudien, Juvénal, Lucain, Ovide, Sénèque le Tragique, Térence, Virgile.

Sciences naturelles, médicales, agricoles : Berosus, Caton, Martianus Capella, Palladius, *Physiologus*, Pline l'Ancien, Solin, Trebius Niger, Varron, Végèce.

Pères de l'Église et auteurs chrétiens : saint Ambroise, saint Athanase, saint Augustin, saint Basile, saint Cassien, saint Césaire, saint Cyprien, saint Eusèbe, saint Fulgence, saint Grégoire le Grand, saint Hilaire, saint Jean Chrysostome, saint Jean Damascène, saint Jérôme, Origène, saint Prosper, les *Vitae patrum*.

Auteurs du Moyen âge. Les auteurs du Moyen âge sont non seulement plus nombreux que les autres, mais tels d'entre eux sont allégués plus souvent. C'est le cas de Raban Maur, de Bède, de Hugues de Saint-Victor, de Vincent de Beauvais, d'Avicenne et de Gervais de Tilbury. Voici d'ailleurs les noms de ces auteurs sommairement groupés selon leurs affinités et classés comme les autres sous diverses rubriques :

Théologiens et philosophes, liturgistes, canonistes, sermonnaires : Adhelme, Alain de Lille, Albert le Grand, saint Anselme, Bède le Vénérable, saint Bernard, Denys l'Aréopagite, Étienne Langton, Gilbert de La Porrée, Guillaume de Conches, Hugues de Fouilloi, Hugues de Saint-Victor, Innocent III, Jacques de Lausanne, Jean Belèth, Jean de Procida, Maurice l'Anglais, Nicolas de Lyre, Nicolas de Strasbourg, Nicolas Trevet, Pierre Alfonse, Pierre de Blois, Pierre de Cipière (ou de Limoges), Pierre Damien, Pierre de Ravenne, Pierre de Riga, Raban Maur, Remi d'Auxerre, Richard de Fournival, Richard de Saint-Victor, *Dicta philosophorum, Regula sancti Benedicti, Vita sancti Antonii.*

Historiens, chroniqueurs et compilateurs : *Chronica de Henrico III^o vel IV^o*, Geoffrey de Monmouth, *Gesta Caroli Magni* (Pseudo-Turpin), *Historia ecclesiastica* (Pierre le Mangeur), *Historia hierosolymitana* (Jacques de Vitry, Baudri de Bourgueil ou Foucher de Chartres), *Historia Romanorum, Historia scholastica, Historia Terrae Sanctae* (Jacques de Vitry), *Historia tripartita* (Cassiodore), Paul Diacre, Sigebert de Gembloux, Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*).

Astronomes et astrologues, naturalistes, médecins, techniciens divers : Adelinus (*Liber monstrorum*), Albericus de Londres, Albitrogi, Albucasis, Alexandre Neckam, Alfraganus, Algazel, Arnold de Liège, Ali Medicus, Alvredus (pseudo-Aristote), *Astrologi* (sans autre désignation), Averroès, Avicenne, *Compendium Salerni*, Constantin l'Africain, Évrard de Béthune, Giraud de Barri, Gervais de Tilbury, Gilles de Corbeil, Homerus (*De pugnibus et astutiis bestiarum*), Iorath, Isaac, Johannitius de Ravenne, *Lapidarium*, Messahallach, *Mythologici* (sans autre désignation), Papias, Platearius, Rhazès, Vincent de Beauvais (*Speculum naturale*).

Encyclopédistes : Isidore de Séville, Barthélemy l'Anglais, Thomas de Cantimpré, Vincent de Beauvais.

Voyageurs réels ou légendaires : Haiton, Marco Polo, Odoric de Pordenone, *Vita sancti Brandani*.

Poètes : Alain de Lille, Bernard Silvestre, Pierre de Riga.

Moralisateurs : *Gesta Romanorum*, *Liber de proprietatibus rerum moralizatus*⁽¹⁾.

INFORMATIONS PERSONNELLES.

Dans la partie de cette notice qui traite de la vie de Pierre Bersuire à Avignon, nous avons rappelé quelques passages de ses œuvres montrant son désir de se renseigner sur ce qui se passait de son temps dans la ville des papes ou dans les régions voisines⁽²⁾. Il convient maintenant de noter divers endroits des livres I à XIII qui permettent de juger de ses curiosités. Une seule fois, il nomme son informateur, un certain maître Guérin que nous avons essayé d'identifier et qui lui a parlé, comme d'un prodige, d'une fontaine pétrifiante qu'il avait vue en Lorraine⁽³⁾.

Quelquefois, Bersuire déclare avoir vu de ses yeux ce dont il parle : oiseaux naissant sur des végétaux comme des fruits (les *cravans* dont il a parlé à propos de son Poitou)⁽⁴⁾, jeune garçon sorti indemne d'un incendie, mais que l'ardeur du feu avait ébloui au point de le rendre aveugle⁽⁵⁾, vol d'oiseaux nommés émerillons⁽⁶⁾, effets de la foudre sur un clocher⁽⁷⁾.

La plupart du temps, il s'en rapporte soit au bruit public, soit aux dires de personnes qu'il juge dignes de foi, mais dont il passe les noms sous silence. C'est ainsi qu'il croit qu'il y a près de Grenoble une fontaine dont des torches sortent tout allumées, après qu'on les y a plongées⁽⁸⁾. C'est également par oui-dire seulement qu'il se juge autorisé à rapporter des faits, assurément beaucoup plus croyables, savoir que les nobles de la Gaule narbonnaise font profession d'insti-

⁽¹⁾ Nos confrères MM. André Vernet et Guy Beaujouan nous ont aidé à reconnaître de nombreux noms d'auteurs et titres d'ouvrages défigurés dans les manuscrits.

⁽²⁾ Voir plus haut, p. 267-268.

⁽³⁾ Livre VIII, chap. 3, de *fluvius* (éd. de 1583, p. 245, col. 1). Voir ci-dessus, p. 271.

⁽⁴⁾ Voir ci-dessus, p. 262-263.

⁽⁵⁾ Livre IV, chap. 10, de *oculis* (éd. citée, p. 93, col. 2).

⁽⁶⁾ Livre VII, chap. 3, de *accipitre* (éd. citée, p. 187, col. 2, et 188, col. 1).

⁽⁷⁾ Livre VI, chap. 27, de *fulmine* (éd. citée, p. 173, col. 2).

⁽⁸⁾ Livre VIII, chap. 2, de *fontibus* (éd. citée, p. 237, col. 2).

tuer héritiers leurs derniers-nés au détriment des premiers-nés⁽¹⁾ et que, récemment (*non est diu*), on a vu dans la province de Toulouse deux « sœurs siamoises » dont le corps, unique dans sa partie inférieure, se dédoublait au-dessus du nombril, à telle enseigne que, l'une des deux étant morte, la survivante la transporta avec elle pendant quelque temps (*aliquandiu*)⁽²⁾. Au sujet de gens atteints de ce que l'on appellerait aujourd'hui, par euphémisme, neurasthénie aiguë, on lui a cité deux cas particulièrement remarquables : celui de deux malheureux insensés dont l'un, se croyant rossignol, sortait tout nu de son lit pour s'aller cacher dans les buissons, et dont l'autre — c'était au temps de maître Arnaud de Villeneuve⁽³⁾ —, s'était persuadé qu'il était mort et refusait en conséquence toute nourriture⁽⁴⁾. Mais la plus belle histoire que Pierre Bersuire ait entendu raconter — c'était, dit-il, dans un village de Provence (*in quadam villa Provinciae*) —, est celle du poulpe, animal aquatique mais amphibie, qui sait fort bien faire le mort et se tirer ainsi des mauvais pas : à preuve celui qui, acheté comme mort, fut mis à cuire dans un chaudron par une bonne femme et qui, profitant de ce que celle-ci avait, à un moment donné, le dos tourné, trouva le moyen de grimper le long de la chaîne du chaudron et de se réfugier sur une poutre⁽⁵⁾.

On le voit, ces treize premiers livres du *Reductorium* peuvent être considérés par certains côtés comme un recueil d'*exempla*⁽⁶⁾, nombre d'anecdotes originales et de traits pris sur le vif étant par cela même d'une réelle importance pour la connaissance et pour l'étude des croyances et des mœurs de la France du xiv^e siècle. Sans doute la crédulité de l'auteur est grande, pas plus cependant que celle de Jacques de Vitry dans l'*Historia orientalis* ou de Vincent de Beauvais dans le *Speculum*, quand il rapporte, d'après ces autorités, que les enfants nés en 1187, l'année de la prise de Jérusalem par Saladin, n'eurent que vingt ou vingt-deux dents au lieu des trente ou trente-

⁽¹⁾ Livre X, chap. 22, de *cane* (éd. citée, p. 367, col. 1).

⁽²⁾ Livre II, chap. 1, de *membris hominis* (éd. citée, p. 27, col. 2).

⁽³⁾ Arnaud de Villeneuve vivait encore en 1311.

⁽⁴⁾ Livre I, chap. 23, de *melancholia* (éd.

citée, 25, col. 2).

⁽⁵⁾ Livre IX, chap. 94, de *polypo* (éd. citée, p. 299, col. 1).

⁽⁶⁾ J.-Th. Welter en a fait état dans son ouvrage sur *L'Exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen âge*, 1927, p. 345-349.

deux habituelles⁽¹⁾. Il n'en montre pas moins de loin en loin une réelle indépendance à l'égard de certaines allégations qui le surprennent ou qu'il ne comprend pas, même s'il s'agit d'auteurs aussi réputés que Pline l'Ancien⁽²⁾, Vincent de Beauvais ou Albert le Grand⁽³⁾.

Comme tous les auteurs du Moyen âge, Pierre Bersuire verse volontiers dans l'étymologie, qu'il comprend à la manière d'Isidore de Séville. « Formica, quasi ferens micas »⁽⁴⁾, écrit-il; « mamilla dicitur a melon, quod est rotundum, eo quod mamilla naturaliter est rotunda »⁽⁵⁾; « papilla etiam dicitur a palpando, eo quod a puero sugitur et palpatur »⁽⁶⁾.

Il est mieux inspiré quand, par heureuse vocation de traducteur, il place la forme française à côté de la forme latine (*saliunca*, gallice *chasse-trappe*⁽⁷⁾; *scopa*, *balay*⁽⁸⁾; *tigua*, *chevrons*⁽⁹⁾; *uva*, *grappe*⁽¹⁰⁾; *vimen*, *osierre*⁽¹¹⁾), ou quand, partant d'une observation pseudo-scientifique, il abonde en réflexions moralisantes propres à faire perdre son sérieux au lecteur moderne⁽¹²⁾.

Certains articles de cette première partie du *Reductorium* ont l'ampleur et l'allure de véritables traités particuliers. Tel le chapitre *de apibus*, qui n'occuperait pas moins d'une quarantaine de pages d'un de nos in-octavo.

Un ensemble matériellement aussi imposant a dû demander à son auteur un effort prolongé; mais on ne possède aucun moyen d'en préciser les étapes. Un seul indice chronologique inséré dans un

⁽¹⁾ Livre II, ch. 18, de *dentibus* (éd. citée, p. 36, col. 1).

⁽²⁾ « Non intellexit auctor Plinium hoc loco » (Livre IX, ch. 41-42, de *equo fluviali*, éd. citée, p. 283, col. 2).

⁽³⁾ « Istud posuit Vincentius, sed nescio si est verum » (Livre X, ch. 14, de *botrace*, éd. citée, p. 358, col. 1). — « De quibusdam veribus quos alii *stachios*, alii *stacias*, Albertus autem *facias* appellat, quanquam Plinius, quem allegat, nullum eis nomen tribuat » (Livre IX, chap. 93, de *platanistis*, éd. citée, p. 297, col. 1).

⁽⁴⁾ Livre X, ch. 44, de *formica* (éd. citée, p. 393, col. 2).

⁽⁵⁾ Livre II, chap. 31, de *mamilla* (éd. citée, p. 49, col. 1).

⁽⁶⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁾ Livre XII, chap. 143, de *saliunca* (*ibid.*, p. 563).

⁽⁸⁾ *Ibid.*, chap. 157, de *scopa* (*ibid.*, p. 567, col. 1).

⁽⁹⁾ *Ibid.*, chap. 165, de *tignis* (*ibid.*, p. 568, col. 1).

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, chap. 179, de *uva* (*ibid.*, p. 576, col. 1).

⁽¹¹⁾ *Ibid.*, chap. 172, de *vimine* (*ibid.*, p. 571, col. 1).

⁽¹²⁾ Ainsi, à l'article de *canceris* (Livre IX, chap. 16, p. 272, col. 2): « Cancer, cohabitare uxori sue volens, ascendit super dorsum; uxor vero, abhorrens hujusmodi coitum, ad eum se vertit, et sic lit copula inter eos ».

chapitre du livre XIII autorise à penser que ce livre, et par voie de conséquence les douze précédents, étaient achevés en 1341⁽¹⁾.

Les treize premiers livres du *Reductorium* ne semblent pas avoir comporté de tables à l'origine — ce qui, on le verra, ne sera pas le cas du *Repertorium* —. Mais certains manuscrits, dans lesquels ces treize livres sont réunis aux deux ou aux trois suivants et derniers, en comportent une dont nous avons rappelé plus haut le titre et qui porte la date de 1342⁽²⁾. D'autres, qui furent peut-être manuscrites, se rencontrent dans les éditions de Bâle (1515), Venise (1589) et Cologne (1692)⁽³⁾.

LES TROIS DERNIERS LIVRES DU REDUCTORIUM.

Outre les treize premiers livres que nous venons d'analyser, le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire en comprend trois autres, les quatorzième, quinzième et seizième. Du prologue non daté que nous avons déjà cité et qui porte sur l'ensemble de ces seize livres, il ressort que ces trois derniers livres ne faisaient pas partie du plan primitif de l'auteur, mais qu'au fur et à mesure qu'avancait son commentaire moralisé du *Liber de proprietatibus rerum* qui lui servait de cadre, il a éprouvé le besoin de consacrer des développements particuliers à des idées et à des faits sommairement indiqués par lui dans les livres I à XIII :

Ultra librum autem de proprietatibus cum suis additionibus et adjunctis, tres particulares tractatus huic volui operi superaddere..., videlicet quemdam tractatum qui intitulatur *De nature mirabilibus* [Livre XIV], alium qui est *de reductione fabularum et poetarum poematibus* [Livre XV : *Ovidius moralizatas*], alium vero qui est *de expositione et moralizatione figurarum et Scripturarum enigmatibus* [Livre XVI]⁽⁴⁾.

L'auteur, au demeurant, a pourvu chacun de ces trois derniers livres d'un prologue particulier, ce qui montre bien qu'il leur reconnaissait une individualité propre. Quant aux lecteurs, ceux des xv^e, xvi^e et xvii^e siècles, comme ceux du xiv^e, ils ne s'y sont pas non plus

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 305.

⁽²⁾ *Ibid.*, n. 2. Fassbinder (*op. cit.*, p. 19), se fondant sur l'explicit d'un manuscrit de Venise où on lit CCC 62 en chiffres arabes (soit 1362), émet l'hypothèse que ce serait la véritable date,

mais ses arguments sont loin d'être décisifs.

⁽³⁾ F. Stegmüller, *Repertorium biblicum*, t. IV (1954), p. 241, n° 6426.

⁽⁴⁾ Bibl. nat., lat. 8864, fol. 1-2, prologue mutilé; 14276, fol. 1-4 v°; 16785, fol. 1-4.

trompés, puisque deux au moins de ces trois livres, le quinzième et le seizième ont fait parfois l'objet d'une édition spéciale, soit manuscrite, soit imprimée. Toutes raisons suffisantes pour que nous nous sentions nous-même tenu d'en traiter séparément.

LE LIVRE XIV.

DE NATURE MIRABILIBUS OU DESCRIPTIO MUNDI.

L'ouvrage porte, selon les manuscrits, l'un des deux titres ci-dessus. Parfois même le premier est-il abrégé en *De mirabilibus*.

Pierre Bersuire a pourvu ce livre XIV d'un prologue particulier. Il s'y explique sur les motifs qui l'ont déterminé, sur la méthode qu'il a suivie et sur le but qu'il s'est proposé. Il s'y présente en géographe autant qu'en théologien : « Tous les navigateurs, dit-il, qu'il
« s'agisse des parages de l'Égypte, de la terre de Cham (Éthiopie),
« de la Mer Rouge ou d'ailleurs, savent ce que sont les œuvres de
« Dieu dans les merveilles de la mer. Je veux, moi, dire quelque
« chose de celles de la terre, et en même temps les moraliser afin que,
« plus elles seront neuves et grandioses, plus clairement elles mani-
« festent la gloire de Dieu. Beaucoup sont aujourd'hui inexplicables,
« mais Sénèque n'a-t-il pas écrit dans ses *Questions naturelles* qu'il y
« avait encore beaucoup de secrets dans la nature et que ces secrets
« seront expliqués un jour »⁽¹⁾.

Ces merveilles du monde, non seulement celles que les voyageurs ont pu noter dans les contrées les plus lointaines, mais celles que l'on constate dans le comportement des êtres animés et des objets inanimés, il en est qui ressortissent à la superstition et à la démonologie (diables, lamies, stryges, fées, etc.) et l'auteur se défend de les prendre à son compte⁽²⁾. Il n'en énumère pas moins avec complaisance un certain nombre de prodiges dont il a lu le récit ou dont il a entendu parler, y ajoutant même parfois des informations nouvelles tirées soit de la littérature sacrée ou profane, soit de son expérience personnelle. C'est ainsi que dans l'histoire du roi Arthur de Bretagne.

⁽¹⁾ Prologue du Livre XIV (Bibl. nat. lat. 16786, fol. 278 v^o-279). Cf. éd. citée, p. 609-610.

⁽²⁾ Voir plus loin, p. 333.

Gauvain a un palais sous les eaux⁽¹⁾, qu'une femme a été entraînée dit-on, dans les eaux du Rhône près de Tarascon et y est restée sept ans pour nourrir l'enfant du « Drac » : elle est revenue ensuite sur terre et a reconnu son maître à la foire de Beaucaire⁽²⁾. Une autre fois, près d'Arles, « sub domo Militiae », c'est un jeune homme qui a été englouti dans un gouffre du Rhône; pendant trois jours on a entendu sa voix. L'auteur lui-même, il n'y a pas longtemps, n'a-t-il pas ouï dire qu'en Champagne une jeune fille avait été ravie par une fée, nourrie pendant sept ans par un dragon dans un puits, d'où des enfants jouant avec un seau l'auraient remontée au jour? Après tout, dit Bersuire, il y a bien ce passage du livre de Job : « Ecce gigantes gemunt sub aquis... », et les poètes des Gentils ne parlent-ils pas de Neptune, de Glaucus, de Protée, des Néréides qui vivent sous ou sur les eaux? D'après un vieillard de sa connaissance, très digne de foi, il y a des êtres surnaturels qui s'introduisent nuitamment dans les maisons, passent au travers des portes, boivent le vin des tonneaux, etc. Il y a aussi, ajoute-t-il, des apparitions, surtout de femmes très belles, se montrant, tantôt au sommet d'un rocher, tantôt à une fenêtre, recherchant les embrassements des hommes, mais se transformant en serpents ou disparaissant à tout jamais en cas d'indiscrétion. A preuve celle qui avait fréquenté le sire provençal « de Ruseto », ou « de Niseto », qui disparut dès qu'il eut le malheur de la voir dans son bain. A preuve aussi, ajoute Bersuire, l'histoire de la belle Mélusine que tout le monde connaît « dans mon Poitou », *in mea Pictavia*. Quelle que soit la nature de ces « mirabilia », Bersuire les présentera dans l'ordre des pays où on a pu les observer; il n'adoptera un classement méthodique que pour ceux dont il ignore dans quelles régions ils se sont produits ou lorsque les noms mêmes de ces régions ont changé.

Il indique ensuite ses sources principales, sur lesquelles nous reviendrons, et auxquelles il se fait fort d'ajouter des observations personnelles. Il se réserve de traiter à part, non plus de ce qu'a produit la nature, mais de ce que les hommes ont imaginé, autrement dit des fables des poètes. Ce sera l'objet d'un travail postérieur, dont

⁽¹⁾ Lat. 16786, fol. 278 v^o-279. Cf. éd. de ce prologue.

citée, *ibid.* Tous les exemples relevés sont tirés ⁽²⁾ *Ibid.*, fol. 291.

le titre n'est pas donné ici, mais qu'il est aisé de reconnaître : l'*Ovidius moralizatus* ou Livre XV du *Reductorium morale*.

Voici donc tout d'abord, dans l'ordre alphabétique adopté par Bersuire, les cinquante-sept chapitres géographiques dans lesquels il a réparti ses *Mirabilia*.

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1. De Africa. | 30. De Italia. |
| 2. De Amazonia. | 31. De Iudea. |
| 3. De Anglia. | 32. De Libia. |
| 4. De Arabia. | 33. De Livonia. |
| 5. De Asia. | 34. De Lithonia. |
| 6. De Bactria. | 35. De Macedonia. |
| 7. De Baecotia. | 36. De Melo insula. |
| 8. De Bohemia. | 37. De regione Media. |
| 9. De Britannia. | 38. De Mesia. |
| 10. De Campania. | 39. De Norigia seu Norvegia. |
| 11. De regione Cedar. | 40. De regione Ophir. |
| 12. De Cypro. | 41. De Paradiso. |
| 13. De Creta insula. | 42. De Pigmea. |
| 14. De Egypto. | 43. De Pictavia. |
| 15. De Egypti mirabilibus. | 44. De Provincia. |
| 16. De Ellesponto. | 45. De Sabea. |
| 17. De Eoliis Insulis. | 46. De Saxonia. |
| 18. De Ethiopia. | 47. De Sardinia. |
| 19. De Ethiopie mirabilibus. | 48. De Scitia. |
| 20. De Europa. | 49. De Scotia. |
| 21. De Frisia. | 50. De Siria. |
| 22. De Fortunatis Insulis. | 51. De Serum provincia. |
| 23. De Gallia. | 52. De Trapo insula. |
| 24. De Germania. | 53. De Tuscia. |
| 25. De Hispania. | 54. De Tule insula. |
| 26. De Hibernia. | 55. De Tracia. |
| 27. De India. | 56. De Taprobana insula. |
| 28. De Insulis in generali. | 57. De Uulandia. |
| 29. De Islandia. | |

Un fait digne de remarque saute aux yeux à la lecture de ces titres : c'est que, tout en consacrant au royaume de France de ce temps (*de Gallia*) d'assez longs développements, Bersuire a fait un sort particulier à deux régions françaises qu'il se trouvait connaître particulièrement pour y avoir longuement vécu, le Poitou et la Provence.

Et voici maintenant le classement par matières, en dix-sept chapitres complémentaires :

- | | |
|---|--|
| 58. De mirabilibus circa humanam naturam. | 67. De mirabilibus in arborum specie. |
| 59. De mirabilibus in brutorum natura. | 68. De mirabilibus in herbarum natura. |
| 60. De celestibus impressionibus. | 69. De mirabilibus in lapidum natura. |
| 61. De ignium mirabilibus. | 70. De ingeniorum mirabilibus. |
| 62. De mirabilibus in avium natura. | 71. De edificiorum mirabilibus. |
| 63. De maris mirabilibus. | 72. De venenorum mirabilibus. |
| 64. De aquarum mirabilibus. | 73. De monstis. |
| 65. De piscium mirabilibus. | 74. De prodigiis. |
| 66. De terrae mirabilibus. | |

On ne saurait dire à quelle époque Bersuire a composé son livre XIV. Il l'avait, semble-t-il, terminé avant 1345, date qui figure dans l'article *de Gallia*, au moins dans un manuscrit qui comprend d'ailleurs aussi les livres XV et XVI ⁽¹⁾. D'autre part, si nous savons par Bersuire lui-même qu'il consulta Pétrarque pour son livre XV (*Ovidius moralizatus*) ⁽²⁾, il eut aussi recours à lui pour son livre XIV, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en rapprochant un passage de son *De mirabilibus* d'un passage du *Rerum memorandarum* de l'auteur italien ⁽³⁾. Or c'est seulement dans une lettre du 27 décembre 1343 que Pétrarque parle pour la première fois de son ouvrage ⁽⁴⁾.

Quoi qu'il en soit de l'époque de composition de ce livre XIV, le lieu peut en être fixé à Avignon ou dans la région avignonnaise, ce que suffirait d'ailleurs à justifier la place prépondérante que les choses de Provence y occupent dans les informations livresques de l'auteur et dans les commentaires d'ordre personnel dont il les fait suivre.

⁽¹⁾ Bibl. nat., lat. 16786, fol. 291, col. 1.

⁽²⁾ Prologue du Livre XV (*Ovidius moralizatus*). Cf. Hauréau, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXX, II (1881), p. 47.

⁽³⁾ *Reductorium*, Livre XIV, chap. 72 (éd. citée, p. 688, col. 1) et *Rerum memorandarum*, l. III, 29 (éd. G. Billanovich, Florence, 1943, p. 122-123). Il s'agit dans les deux cas d'une légende très répandue, celle de la statue dont

la tête se dore aux premiers rayons du soleil, ce qui fait découvrir un trésor caché. M. Billanovich fait remarquer que la version qui se rapproche le plus de celle de Pétrarque est celle de Bersuire, ce qui permet de penser que le premier des deux auteurs est ici la source du second.

⁽⁴⁾ Lettre adressée au célèbre juriste Johannes Andreae (Billanovich, *loc. cit.*).

Pour le fond, le parti de l'auteur n'a pas changé par rapport aux treize premiers livres. Il s'agit pour lui de présenter aux prédicateurs et, par leur intermédiaire, aux simples fidèles une sorte d'introduction à la vie chrétienne fondée sur le récit de prodiges qui retiendront par eux-mêmes la curiosité des auditeurs et dont les paraphrases moralisantes frapperont fortement leur imagination. Il s'agit de mettre en valeur, par exemple, les merveilles de la vie de Notre Dame et de son divin Fils, d'insister sur les ineffables délices que le paradis réserve aux élus qui auront su compter sur l'intercession des saints, de montrer en quoi les prodiges naturels, fussent-ils monstrueux, peuvent servir à leur édification et finalement à leur salut.

Voici d'ailleurs un court exemple emprunté au chapitre 29 consacré à l'Islande (*de Iselandia*) :

Islandia est terra perpetua glacie condemnata; mare enim in ejus litoribus est congelatum. Ibi sunt ursi fortissimi, qui cum unguibus glaciem frangunt et de sub aqua pisces extrahunt, quos manducant secundum Isidorum.

Glacies est ista vita multum fragilis, aqua inferius est mundi prosperitas. Ursi ergo, id est demones, glaciem vite per mortem frangunt et inde de aqua deliciarum pisces, hoc est voluptuosos, extrahunt, quos devorant in inferno.

Les chapitres du livre XIV relatifs à la moralisation des merveilles du monde considérées non plus selon leur localisation géographique, mais dans leur essence (phénomènes célestes, monde des animaux, des végétaux, etc.) sont trop développés pour que nous puissions donner ici toute la substance d'un seul d'entre eux. Voici des exemples tirés du chapitre 72 (*De edificiorum mirabilibus*) :

Solin rapporte qu'il y avait à Rome un temple dédié à Hercule, où des mouches et des chiens gênaient les sacrificateurs. Hercule obtint alors du maître des dieux qu'il empêchât ces insectes et ces animaux d'entrer dans le temple. Hercule, c'est le Christ qui possède l'immortalité et la puissance. Rome, c'est l'Église. Les mouches représentent les luxurieux, les chiens, les envieux, etc., avec, à l'appui, plusieurs références aux Psaumes, aux Actes des Apôtres, aux lamentations de Jérémie, etc. Second exemple : Il y avait, selon Pline, dans la ville de Cyzique, une tour si favorisée par l'écho qu'elle répercutait sept fois le même son. Il en était de même pour un

portique d'Olympie. Cette tour et ce portique l'ont penser au juste, car il suffit d'un seul commandement de Dieu pour que les bons prélats lui fassent sept fois écho, ainsi qu'il est dit dans les Psaumes et aussi dans les Proverbes.

Voilà les rapprochements qui viennent constamment à l'esprit de Bersuire commentant les merveilles de la nature, telles qu'il les trouve chez les Anciens. Ces rapprochements nous paraissent aujourd'hui bien puérils, et nous devons faire effort pour nous représenter comment ils pouvaient être accueillis par les âmes simples (*simpliores*) que l'auteur voulait atteindre. Il avait, d'ailleurs, un autre but, qui était de mettre, chemin faisant, l'accent sur le besoin permanent d'une discipline pieuse enseignée par des maîtres éprouvés, sur l'urgente nécessité aussi de corriger les mœurs, aussi bien ecclésiastiques que laïques. Ici, comme d'ailleurs dans les livres précédents, le moraliste chez Bersuire se double d'un polémiste souvent vigoureux et parfois virulent.

Mais ce qui nous intéresse plus aujourd'hui que l'utilité pratique de l'ouvrage et les diatribes peu originales dont il est rempli, ce sont les sources où l'auteur a puisé et l'état d'esprit qu'il révèle chez ses contemporains comme chez lui-même.

SOURCES DU LIVRE XIV.

Avant d'aborder la recherche des informations particulières tirées par Pierre Bersuire de ses lectures, de ses conversations ou de ses observations personnelles, demandons nous si l'idée d'un *De mirabilibus* moralisé n'aurait pas pu lui être fournie par des ouvrages similaires.

Un poème français intitulé *La Mappemonde*, composé au début du XII^e siècle, a été signalé et analysé par Paul Meyer et Ch.-V. Langlois. Il est l'œuvre d'un Pierre de Beauvais, dont on sait peu de chose, et il est dédié à un comte Robert, qui est Robert de Dreux, mort en 1218. C'est une compilation cosmographique et géographique plus ou moins analogue à *l'Image du Monde* et au poème anglo-normand connu sous le titre de *Petite Philosophie*. La source principale est *l'Imago mundi* d'Honorius, mais l'auteur reconnaît avoir mis à

contribution d'autres ouvrages, parmi lesquels doivent figurer les *Collectanea* de Solin, cités fréquemment dans le poème⁽¹⁾.

Plus proches encore de la pensée de Bersuire par leurs intentions moralisantes ont dû être ces *imagines* qu'au temps même de notre auteur et, qui plus est, dans cet Avignon qu'il habitait, peignait un autre religieux nommé par le pape Jean XXII *scriptor* de sa Pénitencerie, l'Italien Opicino de Canistris, de Pavie. On y trouvait, dit M. Ghisalberti, « l'esquisse d'une construction interprétative de la « géographie dans ses rapports avec le destin moral de l'homme, « comme une tentative de solution du problème des rapports entre « macrocosme et microcosme, tendant à subordonner aux tradition- « nelles finalités symboliques de la cartographie ecclésiastique les « résultats nouveaux et plus réalistes qui avaient conduit aux portu- « lans, en somme une sorte de carte moralisée »⁽²⁾.

L'idée d'une géographie moralisée était donc dans l'air à l'époque et dans le milieu intellectuel où vivait Pierre Bersuire. Cette idée, il l'a recueillie, amplifiée s'efforçant de lui donner toute sa signification et toute sa portée, à la fois par sa connaissance approfondie des Écritures et par sa volonté de constante moralisation fondée sur d'innombrables *exempla* trouvés par lui dans les livres ou dans la tradition vivante.

Ses sources livresques principales sont, de son propre aveu, en premier lieu l'*Histoire naturelle* de Pline, ensuite et dans des proportions comparables, le *Polyhistor seu de Mirabilibus mundi* de Solin et les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury. Mais il se réfère aussi souvent, parmi les auteurs grecs anciens, à Hérodote, à Aristote, à Théophraste, parmi les auteurs de l'Antiquité latine ou du haut Moyen âge, à Varron, à Virgile, à Cicéron, à Sénèque, à Caton, à Ovide, à Lucain, à Pomponius Mela, à Cassiodore, à Paul Orose et à Isidore de Séville, parmi les ouvrages composés ou repensés au Moyen âge, au *Physiologus*, à Geoffroi de Monmouth, à des chro-

⁽¹⁾ Paul Meyer, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXX, 1^{re} partie (1890), p. 35-37. Cf. Ch.-V. Langlois, *Connaissance de la nature et du monde*, 1927, p. 122-134 et Annie Angremy, *Les œuvres poétiques de Pierre de Beauvois*, dans *École nationale des chartes. Positions des thèses.... promotion de 1962*, p. 16-21.

⁽²⁾ F. Ghisalberti, *L'Ovidius moralizatus de Pierre Bersuire*, Rome, 1933, p. 21. Cf. R. Salomon, *Opicinus de Canistris*, Londres, 1936, 1 vol. de texte et 1 vol. de planches. (*Studies of the Warburg Institute*, 1). Il y est question des cartes moralisées.

niques indéterminées (*legi in chronicis*), à Alain de Lille, à Géraud de Barri, à Albert le Grand, à Vincent de Beauvais, à Odoric de Pordenone et quelques autres.

Il a lu tel ouvrage, en prose ou en vers, contant les aventures merveilleuses d'Alexandre. Il a pris connaissance des romans de la Table ronde, entendu parler, en tout cas, des légendes arthuriennes, à preuve ce qu'il rapporte, sans y croire, dans le prologue de ce livre XIV et ailleurs, d'après les *Historie Galvagni et Arturi*, du palais sous-marin de Gauvain et des surprenants miracles dont ce palais est le théâtre⁽¹⁾.

C'est à Gervais de Tilbury que Pierre Bersuire a fait, tout naturellement, le plus d'emprunts pour ses *Mirabilia* moralisés. Gervais, en effet, probablement d'origine anglaise, mais passé au service de l'empereur Othon IV dans ses domaines de Provence, avait rassemblé, pour meubler les loisirs de son maître (*Otia imperalia*), et achevé en 1214 un recueil où sa province d'adoption et les provinces voisines, Auvergne et Languedoc, tiennent une grande place: plus de deux cents anecdotes les concernent dans la partie de l'ouvrage consacrée aux merveilles du monde⁽²⁾. Il arrive, du reste, souvent que Bersuire ajoute aux récits de son devancier des compléments qu'il tire de son propre fonds d'informations, directes ou indirectes. Ses informateurs, il les cite quelquefois, soit par leurs noms, soit par les fonctions qu'ils remplissaient quand il les a interrogés: tels ce frère Jean « de Sara »⁽³⁾ qui l'a renseigné sur l'emploi dangereux d'un onguent utilisé pour l'usage externe, ou bien cet évêque de Zurich,

⁽¹⁾ « Inveni scriptum in libro de Historia Alexandri, que est in lingua gallica » (Livre XIV, chap. 27, de *India*, éd. citée, p. 631, col. 2). Miss Elain Newstead a étudié ce passage du prologue du livre XIV dans son ouvrage *Bran the Blessed in Arthurian Romance* (New York, 1939). Y paraît, plus ou moins déformée, une aventure du héros-dieu celtique Bran, le prototype du Roi-Pêcheur, qui d'ailleurs porte le nom de Bron dans un certain nombre de textes. Cf. Jean Marx, *La Légende arthurienne et le Graal*, 1952 (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses, 64), *passim*.

⁽²⁾ Le curieux ouvrage de Gervais de Tilbury, dont le manuscrit autographe (Vat. lat.

933) a été étudié récemment par James R. Caldwell (*Scriptorium*, XI, 1955, n° 1, p. 87 et suiv.), a été publié par Leibniz au t. I (1704) des *Scriptores rerum brunsvicensium*, p. 881-1004. Les principales études à signaler sur Gervais et sur son œuvre sont celles de Petit-Radel (*Histoire littéraire de la France*, t. XVII, 1832, p. 82-109) et de Raoul Busquet (*Gervais de Tilbury inconnu*, dans la *Revue historique*, t. CXCI, 1941, p. 1-20). Cf. les mémoires de M. R.-A. Meunier dont les titres sont donnés à la fin du présent travail dans notre *Note bibliographique*.

⁽³⁾ Livre XIV, chap. 62, de *ignium mirabilibus* (éd. citée, p. 667, col. 1).

qui lui a indiqué ce que l'on faisait aux Indes des noix de coco⁽¹⁾, ou cet évêque de Marseille affirmant que dans cette ville une femme avait accouché de sauterelles et que, même, une sauterelle entière avait été trouvée dans son corps après sa mort⁽²⁾, ou encore de ce religieux de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui avait vu dans un « castum » de Catalogne une fille de dix-huit ans changer de sexe et même vivre assez longtemps après s'être mariée⁽³⁾.

Un certain abbé, non autrement désigné, un haut prélat entre tous digne de foi, quelques autres anonymes encore pourraient être ajoutés à cette liste d'informateurs bénévoles de Bersuire. Mais, en de nombreux cas, il ne va pas au-delà d'une référence vague, nous invitant ainsi à le croire sur parole : « *audivi* », « *dicitur* », telles sont alors les formules qui viennent sous sa plume. Dans la partie biographique de cette étude, nous avons présenté, tirés de toute l'œuvre latine de Bersuire, les exemples les plus typiques d'informations anonymes puisées par lui sur Avignon même et sur les régions voisines. En voici quelques autres, tirées, celles-là, uniquement du livre XIV. Elles concernent parfois des régions voisines d'Avignon, parfois des pays plus éloignés ; elles ne sont localisées ni dans l'espace ni dans le temps : grenouilles d'Orange qui ne coassent jamais, sauf une qui, à sa mort, est remplacée par une de ses compagnes⁽⁴⁾ ; Français cornus et Anglais « coués » (*caudati*)⁽⁵⁾ ; êtres humains enfantés par des animaux, à Lyon en particulier⁽⁶⁾ ; fontaine plus ou moins miraculeuse en Espagne, au royaume de Valence⁽⁷⁾ ; femmes jugées adultères en « *Britannia minor* », si leurs enfants ne viennent pas au monde avec certaine coloration d'une partie de leur individu⁽⁸⁾ ; bruits de tonnerre produits dans des puits en Auvergne et en Dauphiné par la chute d'une pierre⁽⁹⁾ ; double soleil apparu à Carpentras à la mort du pape Clément V⁽¹⁰⁾ ; crucifix visible dans le ciel

⁽¹⁾ *Ibid.*, chap. 27, de *India* (p. 633, col. 1 et 2).

⁽²⁾ *Ibid.*, chap. 74, de *monstris* (p. 695, col. 2).

⁽³⁾ *Ibid.*, chap. 59, de *mirabilibus circa humanam naturam* (p. 656, col. 1).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, chap. 66, de *piscium mirabilibus* (p. 675, col. 2).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, chap. 53, de *mirabilibus circa hu-*

manam naturam (p. 654, col. 1).

⁽⁶⁾ *Ibid.*, chap. 74, de *monstris* (p. 695, col. 2).

⁽⁷⁾ *Ibid.*, chap. 65, de *aquarum mirabilibus* (p. 674, col. 2).

⁽⁸⁾ *Ibid.*, chap. 59, de *mirabilibus circa humanam naturam* (p. 654, col. 1).

⁽⁹⁾ *Ibid.*, chap. 3, de *Anglia* (p. 613, col. 1).

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, chap. 27, de *India* (p. 663, col. 2).

a la mort de Jean XXII⁽¹⁾; lac italien dont le diable avait fait son domaine et auquel personne ne pouvait accéder sauf les nécromants⁽²⁾; bête sauvage appelée *loz* en langage du pays de Bohême, qui, poursuivie par les chasseurs, met en réserve dans une sorte de goître de l'eau qu'elle lance, devenue bouillante, à la tête des chasseurs et des chiens⁽³⁾; fille gardée à sa cour comme un phénomène par la reine de France, femme de Philippe le Bel, parce que, dormant un jour sous un arbre, elle était devenue d'une corpulence énorme⁽⁴⁾; fille de Tréguier en Bretagne qui n'avait pas mangé depuis vingt ans et qui ne s'en portait pas plus mal⁽⁵⁾; caverne de Gascogne, où vivait dans un palais magnifique une jeune fille que son père y avait placée pour garder un trésor enchanté qui, à peine entrevu, s'évanouissait comme un songe⁽⁶⁾.

Dans ce livre XIV, Pierre Bersuire ne semble pas avoir eu l'idée — l'ouvrage du reste ne s'y prêtait guère, le classement en étant géographique et non lexicographique — de nous donner les formes françaises employées de son temps pour désigner tels ou tels objets. Le seul passage qui vaille d'être cité à cet égard est celui où, donnant certains oiseaux parleurs comme exemples d'intelligence chez les animaux, il introduit de façon assez inattendue toute une phrase en français: « Vache, vache, tu as parlé de *godalle* (c'est-à-dire de cervoise) »⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Ibid.*, chap. 61, de *celestibus impressionibus* (p. 666, col. 1).

⁽²⁾ *Ibid.*, chap. 30, de *Italia* (p. 636, col. 1).

⁽³⁾ *Ibid.*, chap. 8, de *Boemia* (p. 614, col. 2).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, chap. 59, de *mirabilibus circa humanam naturam* (p. 656, col. 2).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, chap. 23, de *Gallia*, (p. 625).

⁽⁶⁾ *Ibid.* p. 690, col. 1.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, chap. 44, de *Provincia* (p. 647, col. 1). Voici dans son entier ce curieux passage :

« Andivī etiam ab homine fide digno quod in diocesi Leodiensi apud quendam qui vendebat cervisiau seu godallam erat avicula optime loquens. Cum ergo in vase ubi facta erat cervisia cattus sub-

mersus fuisset, avicula in auribus venientium ad emendum cepit tantum et tandiu clamare « chat, chat, chat », quod homines rem perceperunt, propter quod indignata domina domus aviculam in latrinam projecit et desuper stereoravit, ita quod totam aviculam inquinavit. Avicula vero tandem de latrina exiens et super domos per villam fugiens vidit gregem vaccarum quae ducebantur ad pascuam, et cum inter eas esset una que jacendo fuerat permerdata et fedata, avicula cepit iuxta eam voltare et recordans qualiter, pro eo quod de cervisia vel godalla locuta fuisset, in latrina fuerat demerdata, cepit iuxta vaccam clamare: « Vacca, vacca, tu locuta fuisti de godalla » et hec sepius replicavit gallice: « Vache, vache, tu as parlé de godalle ». In his ergo apparet industria bestiarum ». Le mot *godalle* s'est maintenu dans la région saintongeaise avec le sens de boisson que l'on prend à la régélande.

LE LIVRE XV.

OVIDIUS MORALIZATUS.

Comme le livre XIV, le livre XV du *Reductorium morale* ne faisait pas partie du plan primitif de Bersuire. Il semble même que tous les précédents, y compris le XIV^e, aient été écrits avant que la pensée lui soit venue d'appliquer à l'œuvre d'un auteur latin profane les déductions moralisatrices dont il se flattait d'avoir enrichi les commentaires des Livres saints. Ne fait-il pas une claire allusion aux *Métamorphoses* d'Ovide quand, à la fin de son prologue du Livre XIV, il annonce son intention de traiter des légendes poétiques⁽¹⁾ ?

Ce projet n'avait, d'ailleurs, rien de surprenant de sa part. Comme tous les lettrés de son temps, il avait subi l'attrait et l'influence de Virgile et d'Ovide. Leur vogue comme propagateurs de légendes mythologiques moralisables remontait au cinquième ou au sixième siècle. Le grammairien Fulgence (480-550) avait, dès cette époque, soumis, dans un dessein apologétique, à l'explication allégorique l'ensemble de la mythologie grecque et l'*Énéide* de Virgile⁽²⁾. A s'en tenir au seul Ovide, c'est surtout à partir du XI^e siècle qu'on l'avait vu tenir de plus en plus de place dans les préoccupations des moralistes et des théologiens aussi bien que des lettrés : son nom s'était répandu dans les catalogues des bibliothèques monastiques, les copies de ses ouvrages s'étaient multipliées, les poèmes pseudo-ovidiens s'étaient faits plus nombreux, ainsi que les imitations, les citations, les extraits de ses œuvres. Sa popularité avait grandi⁽³⁾. Comme Virgile, Ovide était devenu l'objet d'une légende.

Sans doute, de fervents chrétiens s'inquiétaient de cette vogue d'Ovide et de toute l'antiquité païenne, mais il y avait un bon moyen

⁽¹⁾ Il s'explique très nettement, dans le prologue du *Reductorium* auquel nous nous sommes référés, sur son désir d'ajouter à son *Reductorium*, à son *Repertorium* et à son *Ductorium* (en projet lui aussi à ce moment) trois traités particuliers, dont un « de reductione fabularum et poetarum poematibus » qui n'est autre que notre *Ovidius moralizatus*. Voir aussi

le Prologue du Livre XIV, *in fine* : « Quando de fabulis poetarum tractabo ».

⁽²⁾ *Mythologiarum libri III Virgiliana continentes* ; cf. A. Ebert, *Allgemeine Gesch. d. Literatur des Mittelalters*, 5^e Fulgentius, p. 476-482.

⁽³⁾ Giovanni Pansa, *Ovidio nel medio evo e nella tradizione popolare*, Sulmona, 1924.

d'apaiser leurs craintes : c'était de recourir, pour Ovide précisément, à l'interprétation allégorique, comme on l'avait fait pour Virgile.

Ainsi, vers la fin du XII^e siècle, Arnoul d'Orléans avait composé sur les *Métamorphoses* des *Allégories*, en même temps que des gloses *ad litteram* ⁽¹⁾. Un demi-siècle plus tard, son exemple était suivi par l'auteur, resté longtemps mystérieux, des *Integumenta Ovidii* ⁽²⁾, œuvre d'un Johannes Anglicus, en qui Edwin Habel et Edmond Faral ont reconnu Jean de Garlande ⁽³⁾. Enfin, à une date plus proche encore de l'époque de Pierre Bersuire, au début du XIV^e siècle, et peut-être même à la fin du XIII^e, un Franciscain anonyme ⁽⁴⁾ avait, à la demande, croit-on, de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, paraphrasé et moralisé en un long poème français les *Métamorphoses* d'Ovide ⁽⁵⁾.

Au XIV^e siècle donc, les légendes mythologiques, comme d'ailleurs les récits historiques ou légendaires, avaient envahi les traités de morale et les sermonnaires ⁽⁶⁾, montrant la voie à cet *Ovidius moralizatus* (ou *Liber de fabulis*, ou *De poetarum fabulis*) de Pierre Bersuire que de nombreux manuscrits nous ont conservé, tout en l'attribuant régulièrement aux Anglais Nicolas Trevet, Robert Holkot ou Thomas Waleys, tous trois dominicains, et que, en 1881 seulement, B. Hauréau a restitué à son véritable auteur ⁽⁷⁾.

L'ouvrage, d'étendue comparable à celle du Livre XIV, se compose essentiellement : 1^o d'un chapitre introductif contenant une description des divinités païennes avec leurs moralisations; 2^o de quinze chapitres consacrés chacun à l'un des quinze livres des

⁽¹⁾ Ces allégories ont été publiées par F. Ghisalberti dans son ouvrage intitulé *Arnolfo d'Orléans, un cultore d'Ovidio nel secolo XII (Memorie del Real Istituto lombardo, cl. lettere, t. XXIIV, fasc. IV, Milan, 1932)*.

⁽²⁾ Édition dans l'ouvrage précité.

⁽³⁾ Edwin Habel, *Johannes de Garlandia*, dans *Mitteilungen der Gesellschaft f. deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte*, 1909; E. Faral, *Les Arts poétiques du XII^e et du XIII^e siècle*, 1924, p. 42-44.

⁽⁴⁾ Selon l'opinion de J. Engels, *Études sur l'Ovide moralisé*, édition française, thèse de Groningue, 1945.

⁽⁵⁾ C. de Boer, « *Ovide moralisé* » poème du commencement du XII^e siècle publié d'après tous

les manuscrits coanus, Amsterdam, 1915-1938, cinq volumes (*Verhandelinge der Koninklijke Akademie van Wetenschappen, Afdelling Letterkunde, Nieuwe Reeks*).

⁽⁶⁾ J.-Th. Welter, *L'Exemplum*, p. 347-348.

⁽⁷⁾ B. Hauréau, *Mémoire sur un commentaire des Métamorphoses d'Ovide*, communiqué à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres le 1^{er} juillet 1881 et imprimé dans les *Mémoires* de cette Académie, t. XXX, 2^e partie, 1883, p. 45-55. Les éditions qui ont été faites de l'*Ovidius moralizatus* depuis la fin du XV^e siècle ont toutes adopté ces attributions fautives, ce qui rendait indispensable de remonter aux sources, c'est-à-dire aux affirmations de Bersuire lui-même dans ses prologues et ailleurs.

Métamorphoses. L'auteur, en un court prologue, insiste sur la valeur symbolique des fables et sur l'enseignement religieux et moral que l'on peut en tirer. Il prend pour cela à témoins Lucain, saint Paul, Raban Maur et se réfère à divers passages des Écritures. D'autres avant lui, explique-t-il, se sont attachés au sens littéral des fables. Lui, c'est la signification morale et allégorique qu'il se propose d'en dégager. Il revendique d'ailleurs hautement, comme il l'a déjà fait ailleurs, le droit d'insérer dans ses ouvrages des choses tirées de ceux des Gentils. Il avait eu, par exemple, dans le Prologue du *Reductorium*, cette comparaison pittoresque : « Quand une femme païenne avait été prise au combat, un Hébreu pouvait la garder pour femme, à condition de la purifier par le bain et de lui couper les ongles. De même, je me propose de couper les ongles des poètes et des philosophes païens, autrement dit d'en retrancher les erreurs et les superfluités et de les faire servir à la moralisation »⁽¹⁾. Il ne tirera d'ailleurs pas tout de son propre fonds : Fulgence et Raban Maur, déjà nommés, lui serviront principalement de guides, et aussi l'ouvrage mythologique dit d'Alexandre ou d'Albéric. Il ne se fera pas faute non plus de mettre à profit un grand poème français de composition assez récente et un autre ouvrage latin, celui-ci de très fraîche date.

Le chapitre introductif ou préliminaire (*capitula previa*) comprend dix-sept paragraphes consacrés aux divinités païennes et à l'enseignement que l'on peut tirer de leur moralisation. Leur disposition varie quelque peu selon les manuscrits. A titre d'indication, voici l'énumération des paragraphes que l'on rencontre, munis en général d'une courte rubrique, dans le manuscrit latin 16787 de la Bibliothèque nationale (fol. 1 à 66 v^o) : Chap. 1 (de Saturno), 2 (de Jove), 3 (de Marte), 4 (de Apolline), 5 (de Venere), 6 (de Mercurio), 7 (de Diana), 8 (de Minerva), 9 (de Junone), 10 (de Vulcano), 11 (de Neptuno), 12 (de Pane), 13 (de Baccho), 14 (de Plutone), 15 (de Styge), 16 (de penis infernalibus), 17 (de Belidibus)⁽²⁾.

⁽¹⁾ Prologue du *Reductorium*, en particulier dans le ms. lat. 16785 de la Bibliothèque nationale.

⁽²⁾ L'édition de Paris (1509), mise sous le nom de Thomas Walceys, présente les divinités

à peu près dans le même ordre, mais innove vers la fin avec de courts chapitres consacrés à Vulcain, Hercule et Esculape. Il en est de même dans les éditions de 1511, 1515 et 1521.

Ce chapitre préliminaire a fait récemment l'objet d'une étude particulière de M. Ernest-H. Wilkins⁽¹⁾, qui en a recherché attentivement les sources. Ces sources sont, comme on pouvait s'y attendre, les *Mythologiae* de Fulgence⁽²⁾, le chapitre des *Etymologies* d'Isidore de Séville intitulé *De diis gentium*⁽³⁾, le *De rerum naturis* et parfois le *De universo* de Raban Maur⁽⁴⁾, enfin le *Mythographus III*, mis sous le nom d'Albéric ou d'Alexandre (probablement Alexandre Neckam), où se trouve inclus un *De diis gentium et illorum allegoriis* écrit vers 1200⁽⁵⁾. En outre, il est un passage de ce chapitre où Bersuire reconnaît expressément sa dette à l'égard de Pétrarque, son contemporain et son ami : « Quia deorum ipsorum « imagines scriptas vel pictas alicubi non potui reperire, habui consu- « lere venerabilem virum magistrum Franciscum de Petaco, poetam « utique profundum in scientia et facundum in eloquentia et exper- « tum in omni poetica et historica disciplina, qui prefatas imagines « in quodam opere suo eleganti metro describit ».

Ce poème de Pétrarque, dont Bersuire loue ainsi en connaisseur l'élégante facture, c'est l'*Africa*, ainsi que l'a montré Liebeschütz dans son édition du *Fulgencius metaforalis*⁽⁶⁾, et ce renseignement aurait pu fournir un élément important de datation à cette partie de l'*Ovidius moralizatus* si la date de composition de l'*Africa* elle-même n'était pas si controversée.

On croit savoir à ce sujet qu'ayant commencé l'*Africa* vers 1338 à Vacluse, dans la modeste maison qu'il y avait acquise l'année précédente, et l'ayant continuée en 1341 et 1342, Pétrarque ne se serait dessaisi avant 1343 d'aucune partie de son œuvre. Le passage utilisé par Bersuire (L. III, vv. 138-264) représenterait donc le premier abandon partiel consenti par le poète des *Rime* en faveur d'un tiers⁽⁷⁾.

⁽¹⁾ *Speculum*, t. 22 (1957), p. 511 et ss. (*Descriptions of Pagan divinities from Petrarch to Chaucer*).

⁽²⁾ Éd. Rudolph Helm, Leipzig, 1898, et Hans Liebeschütz, *Fulgencius metaforalis*, dans *Studien der Bibl. Warburg*, IV (1926), p. 58 ss.

⁽³⁾ Éd. Lindsay, 1911.

⁽⁴⁾ *Patrologie latine*, t. CXI, col. 428-432.

⁽⁵⁾ *Speculum*, t. cité, p. 511.

⁽⁶⁾ Voir ci-dessus, n. 2.

⁽⁷⁾ D'après N. Festa (*Saggi sull' Africa*, Rome, 1926), l'*Africa* aurait été commencée entre 1338 et 1340. Les dernières recherches, résumées par Wilkins, complètent ces renseignements. De toute manière, il semble bien acquis que Bersuire avait à cette époque sa résidence à Avignon, donc à portée de Pétrarque.

Le corps même de l'ouvrage (ou chapitre 2 : *Moralitates librorum Metamorphoseos Ovidii*) se compose, comme nous l'avons dit, d'autant de paragraphes qu'il y a de livres dans l'œuvre du poète : I (16 fables), II (23 fables), III (14 fables), IV (18 fables), V (12 fables), VI (18 fables), VII (33 fables), VIII (12 fables), IX (20 fables), X (13 fables), XI (7 fables), XII (6 fables), XIII (7 fables), XIV (19 fables), XV (9 fables).

Arnoul d'Orléans, dans son commentaire des *Métamorphoses*, avait visé à remplacer les *Narrationes fabularum* de Lactance; Jean de Garlande avait songé à une synthèse poétique de la glose allégorique connue. Pierre Bersuire a un autre but et des méthodes différentes. Il ne pouvait se contenter de Fulgence, d'Isidore de Séville, de Raban Maur ou d'Albéric qui avaient négligé un trop grand nombre de mythes, d'autant plus que ce Livre XV faisait partie d'un ouvrage de caractère universel et qu'il était, dans son esprit, en rapport étroit avec le Livre XVI et dernier, réservé aux moralisations de la Bible⁽¹⁾. Ce qu'il veut, c'est mettre les clercs instruits, et spécialement les prédicateurs, en mesure d'utiliser le symbole païen, sous forme de divinité ou de mythe, en développant le plus possible sa signification. C'est ainsi qu'il réussit souvent à faire servir un même symbole à la démonstration de vérités antinomiques et à suggérer pour chaque mythe des interprétations multiples, littérales, morales, allégoriques et anagogiques. Il considère l'œuvre ovidienne comme un recueil d'histoires païennes, c'est-à-dire de légendes religieuses de l'Antiquité, une sorte de Bible des Gentils, selon le mot d'un de ses prédécesseurs, Alfonso le Sage, dans sa *General Estoria*. Ovide n'est pas pour lui un thème d'études littéraires. A l'exégèse des grammairiens il oppose la sienne, celle d'un ecclésiastique, en quoi il aura l'impression de faire quelque chose de vraiment nouveau.

Deux brefs exemples donneront une idée de sa manière. D'abord dans le chapitre introductif, où sont décrites les figures des dieux. On peut les expliquer, assure Bersuire, de quatre manières différentes : par la lettre, par l'histoire, par la nature, par l'esprit. Ainsi celle de Saturne au paragraphe 1^{er} : littéralement, Saturne est le

⁽¹⁾ Les développements qui suivent doivent beaucoup à Ghisalberti, *op. cit.*

premier des dieux et la première des planètes; historiquement, Saturne fut roi de Crète, etc.; naturellement, Saturne a quatre enfants, soit quatre éléments: Jupiter (le feu), Junon (l'air), Neptune (l'eau), Pluton (la terre); allégoriquement, on peut voir en Saturne représentant le temps un prélat parvenu à la plus pénible vieillesse⁽¹⁾. Suit un long développement. Ensuite, dans ce qui est le corps même de l'ouvrage, les livres correspondant à ceux des *Métamorphoses*, il est dit, à propos du livre premier d'Ovide, que Deucalion, après le Déluge, resta seul avec son épouse Pirra. Tous deux se demandèrent quelle allait être leur conduite et comment ils pourraient propager de nouveau l'espèce humaine décimée. Par quoi l'on peut entendre que le déluge des vices a fait disparaître tous les justes et que le Christ (Deucalion) peut transformer les pécheurs en justes, etc.

L'histoire du texte de ce Livre XV étudié en lui-même est très compliquée, et les recherches de Hauréau, Ghisalberti et Engels ne semblent pas avoir résolu complètement le problème. Il faudrait, pour y parvenir, non seulement examiner tous les manuscrits, qui sont nombreux et dispersés, mais les scruter attentivement et comparativement pour découvrir en quoi ils sont conformes les uns aux autres et en quoi ils diffèrent. Il conviendrait aussi de faire entrer en ligne de compte les anciennes éditions, qui peuvent provenir, et dont certaines proviennent en fait, de manuscrits disparus. Ajoutez à cela que des fautes de copie portant sur des millésimes semblent s'être glissées dans certains explicits sans que l'on puisse les corriger autrement que par hypothèse, et l'on aura une idée des difficultés particulières et quasiment insurmontables — en l'état présent des choses — auxquelles se heurte la critique.

En l'absence d'une doctrine assurée sur le nombre et la succession chronologique des rédactions (deux au moins) qui semblent s'être succédé du vivant de Pierre Bersuire, nous croyons qu'il faut au moins insister sur les faits suivants :

1° Un manuscrit de la Bibliothèque Marcienne de Venise (I, 40), du XIV^e siècle, contenant les Livres XV et XVI, porte, à la fin de la

⁽¹⁾ Voici la fin de ce passage : « Dicimus allegorice quod Saturnus potest significare aliquem malum superiorem, prelatum senem id est in malis moribus antiquatum, curvum

id est a rectitudine voluntatis inclinatum ad terram per avariciam, falcem tenentem, id est frigiditate et malitia depravatum, etc. » (Ed. de 1509, fol. II v°).

partie contenant le Livre XV, l'explicit suivant : « Expliciunt fabulae... « per magistrum Petrum et dominum priorem Salutiensis [sic pour « Salmuriensis] monasterii, de ordine Sancti Benedicti in Francia »⁽¹⁾. En réalité, comme on l'a vu plus haut (p. 278) Pierre Bersuire était prieur de Bruyères-le-Châtel qui dépendait de Saint-Florent de Saumur, mais il n'en était plus ainsi depuis le jour (30 juin 1342) où il avait reçu celui de Clisson, dépendant de Saint-Jouin-de-Marnes. La rédaction dont le manuscrit en question porte témoignage serait donc antérieure à cette date.

2° Certains autres manuscrits, parmi lesquels le Latin 16787 de la Bibliothèque nationale (Livres XV et XVI) qui est, lui aussi, du XIV^e siècle et auquel Ghisalberti attache, comme Hauréau, une particulière importance, se terminent comme suit : « Explicit liber « Reductorii moralis, quod in Avinione fuit factum, Parisius vero « correctum et tabulatum anno Domini MCCC XLII »⁽²⁾. Admettons que ce soit là une mention émanant de l'auteur, et non du copiste : elle évoque la possibilité d'une première rédaction qui serait antérieure à 1342 et dont nous aurions là une version corrigée.

3° L'hypothèse d'une troisième rédaction pourrait se déduire du fait que Pierre Bersuire, ayant entendu parler d'un *Ovide moralisé* en vers français, ne l'avait d'abord pas utilisé pour n'avoir pu s'en procurer un exemplaire : « Non moveat tamen aliquem, écrit-il dans « son prologue, quod dicunt aliqui fabulas poetarum alias fuisse « moralizatas et ad instantiam domine Johanne, quondam regine « Francie, dudum in rithmum gallicum fuisse translatas, quia revera « opus illud nequaquam me legisse memini, de quo bene doleo, « quia ipsum invenire nequivi »⁽³⁾. Mais, plus tard, à une date d'ailleurs non indiquée, en tout cas après que Bersuire eut quitté Avignon pour Paris, il arriva que Philippe de Vitry, son ami, put lui communiquer l'ouvrage, dont il tira, dit-il, grand profit : « Postquam tamen ab Avinione redivissem Parisius, contigit quod « magister Philippus de Vitriaco, vir utique excellentis ingenii, « moralis philosophie, hystoriarum ac etiam antiquitatum zelator

⁽¹⁾ Voir ci-après la partie consacrée aux manuscrits.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ Lat. 15145, fol. 7, et 17687, fol. 1.

« precipuus et in cunctis mathematicis scienciis eruditus, dictum « gallicum librum mihi tradidit, in quo procul dubio multas bonas « exposiciones, tam allegoricas quam morales, inveni ».

La venue de Bersuire à Paris, après le long séjour à Avignon, n'ayant pu se produire que vers 1350, et une deuxième rédaction datant peut-être de 1342, c'est donc dans une troisième que Bersuire aurait utilisé l'*Ovide moralisé* en vers français, celui-là même qu'un Franciscain anonyme avait mis en circulation dans le dernier quart du XIII^e siècle ou dans le premier du XIV^e, dont Cornelis de Boer a publié, de 1915 à 1938, en cinq volumes une édition critique et auquel M. J. Engels a consacré récemment un examen minutieux dans une dissertation inaugurale de Groningue⁽¹⁾.

On a cherché, non plus dans les prologues ou dans les explicits des manuscrits, mais dans le texte même de ce Livre XV, des passages datés ou des allusions à des faits datés ou datables. Il n'y en a malheureusement pas, à notre connaissance⁽²⁾.

En résumé, une première rédaction, soit A, de ce Livre XV, publiée ou non, aurait été compilée par Bersuire à Avignon. Une deuxième aurait été mise au point par Bersuire à Paris (d'où le sigle P que Ghisalberti propose pour elle); elle diffère de la première surtout par l'insertion d'éléments nouveaux. Elle est représentée en particulier par le manuscrit latin 16787 de la Bibliothèque nationale, dont nous avons donné ci-dessus l'explicit, les manuscrits latins 8019 et 8020, tous deux anonymes, du même dépôt et le D 66 inf. de l'Ambrosienne de Milan. Une troisième, revue par un inconnu, que l'on identifie généralement, mais par erreur, avec le religieux anglais Thomas Waleys (d'où le sigle W) est

⁽¹⁾ Il faut rappeler ici le travail de G. Paris, *Les Métamorphoses d'Ovide composées par Chrétien Legouais*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX (1885), et l'article d'Antoine Thomas, *Chrétien de Troyes et l'auteur de l'Ovide moralisé*, dans *Romania*, t. XXII (1893), d'où il ressort que l'attribution à Chrétien Legouais est le résultat d'une erreur.

⁽²⁾ Engels (p. 42) a fait état, par distraction, du passage suivant dont il tire argument

pour le Livre XV (*Ovidius*): « De muliere que sine quocumque cibo vel potu vixit plus quam XX annis, que etiam nunc anno Domini MCCCXIV (sicut dicitur) adhuc vivit in Britannia Minori, provincia Galliarum, prope civitatem Tregoriensem ». Mais ce passage est tiré non du Livre XV, mais du Livre XIV (*Mirabilia*), chap. 23, de *Gallia* (Lat. 16786, fol. 291, col. 1; édit. citée, p. 625, col. 2).

représentée par l'édition que Josse Bade en a procurée en 1509. Elle s'apparente de près à la rédaction A⁽¹⁾.

Quant aux auteurs spécialement utilisés par Bersuire dans son *Ovidius moralizatus*, on a vu plus haut que, dans son prologue, il reconnaît hautement ses dettes à l'égard du *Liber mythologiarum* (ou *Liber metaforalis*) de Fulgence et de divers traités de Raban Maur. La simple lecture de l'œuvre permet de constater que ce sont en effet les références les plus nombreuses. Parmi les autres autorités alléguées, citons, dans l'Antiquité grecque et latine, Aristote (en son *Éthique*), Platon (en son *Timée*), Théophraste, Pythagore, Pline, Sénèque, Solin, Cicéron (en son *De natura deorum*), Horace; parmi les Pères de l'Église, saint Augustin (en sa *Cité de Dieu*), Boèce et saint Grégoire; parmi les auteurs du Moyen âge, Hugues (de Saint-Victor²) et Vincent de Beauvais. Pierre Bersuire, enfin, n'a eu garde de négliger les ressources que ses amis lettrés pouvaient mettre à sa disposition. Nous avons vu qu'il reconnaissait s'être servi de l'*Africa* de Pétrarque et de l'*Ovide moralisé* en 70.000 vers français. Il a tiré également parti d'un autre ouvrage qu'il ne désigne pas assez clairement pour qu'il soit possible de l'identifier, mais qui est peut-être, selon Engels, une *Moralisation des divinités païennes* du Franciscain Jean Ridewall (vers 1330)⁽²⁾ : « Novissime « autem, écrit-il en son Prologue, ad manus meas quidam tractatus « pervenit, ubi aliquæ deorum ymagines satis dilucide ponebantur « et etiam ad morales exposiciones aliquantulum trahebantur ».

Si, comme dans ses autres ouvrages, Bersuire fait volontiers état dans l'*Ovidius moralizatus* de faits qu'il a lus dans les livres (exemples : l'épouse de Childéric, roi de France, qui fit tuer son mari pour pouvoir se donner librement à son amant Landri⁽³⁾; ou le jeune homme dont parle Vincent de Beauvais qui, ayant voulu voler comme un oiseau, se cassa bras et jambes — s'agit-il d'Icare?⁽⁴⁾ —), il se réfère aussi parfois à des faits qui étaient en son temps de notoriété publique : « Sic fit quotidie in Italia, ubi fortior tyrannus debiliorem vincit »⁽⁵⁾, claire allusion à l'anarchie qui sévissait au

⁽¹⁾ Pour plus de détails, voir Ghisalberti, *op. cit.*, p. 73.

⁽²⁾ Engels, *op. cit.*

⁽³⁾ Éd. de Paris, Josse Bade, 1509, fol. LV.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, fol. XLIII v°.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, fol. LXX.

xiv^e siècle dans la Péninsule. Rares, d'ailleurs, sont les événements de ce genre qu'il a l'occasion d'alléguer dans un travail comme l'*Ovidius*, où les faits contemporains n'ont pas grand'chose à voir. A peine rapporte-t-il une fois ce qu'il a entendu dire de ce meunier de Lodi en Lombardie (*in Laude civitate Italie*) qui avait réussi à évincer le tyran local et usurpé le pouvoir à son profit ⁽¹⁾.

L'*Ovidius moralizatus* de Bersuire a joué, jusqu'au xvi^e siècle au moins, d'un réel succès, mais — on l'a vu — sous des noms autres que celui de son véritable auteur. Le même accident est arrivé à une partie au moins de son ouvrage, le chapitre introductif sur les images des dieux. C'est ainsi qu'un *Libellus de deorum imaginibus*, toujours attribué jusqu'à nos jours à Albéric, a été reconnu comme un simple démarquage de ce chapitre, caractérisé par la suppression de toute moralisation, mais aussi par des additions et des transpositions de paragraphes. Ce *Libellus*, analysé, critiqué et édité par l'érudit allemand Liebeschütz, a été daté par lui du début du xv^e siècle ⁽²⁾, mais il semble — c'est du moins l'opinion de Wilkins — qu'il ait été écrit sensiblement plus tôt, entre 1342 et 1380, car il a été connu de Geoffroy Chaucer, qui s'en est inspiré, pense Wilkins, de préférence à l'*Ovidius* de Bersuire, pour son *Hous of Fame* et son *Knight's Tale* ⁽³⁾.

LE LIVRE XVI.

SUPER TOTAM BIBLIAM.

Le Livre XVI et dernier du *Reductorium morale* a porté, dans les manuscrits et dans les éditions, des titres différents : *Super totam Bibliam*, *Liber de figuris*, ou *De figuris Scripturarum*. Sous la plume de Bersuire lui-même on le trouve désigné de la manière suivante : *De moralitate totius Bible, De expositione et moralizatione figurarum et Scripturarum enigmatibus*.

Comme pour les deux livres précédents, Pierre Bersuire a mis en tête du Livre XVI un prologue qui, dans sa brièveté, ne nous apprend

⁽¹⁾ *Ibid.*, fol. III v^o.

⁽²⁾ Ghisalberti, *op. cit.*, p. 73.

⁽³⁾ Wilkins, article précité.

à peu près rien de nouveau, sinon qu'après avoir moralisé les propriétés des choses et les symboles poétiques, il lui reste à étudier sous le même angle certains récits et paraboles choisis dans les Écritures, et cela non pas seulement dans l'Ancien Testament, mais dans toute la Bible (*super totam Bibliam*), y compris les Quatre Évangiles, les Actes des Apôtres et le Livre de l'Apocalypse. Du sens réel et littéral des *figurae, historiae, enigmata* il ne s'occupera pas. « D'autres l'ont fait de manière lumineuse; il n'a pas à ajouter au soleil de nouveaux rayons ». Il veut seulement s'appliquer à dégager, à l'usage des gens simples, et par l'intermédiaire des prédicateurs auxquels il continue de s'adresser, la signification morale de quelques-uns des récits les plus notables, en se servant d'ailleurs de ce que d'autres ont pu écrire avant lui sur le même sujet : il s'en faut, en effet, — il le reconnaît, — que tout vienne de son propre fonds ⁽¹⁾.

L'ouvrage, très étendu, beaucoup plus à lui seul que les Livres XIV et XV, comprend trente-quatre livres, divisés chacun en un nombre variable de chapitres : Livre I (Genèse, 30 chapitres); II (Exode, 25); III (Lévitique, 17); IV (Nombres, 27); V (Deutéronome, 14); VI (Josué, 13); VII (Juges, 17); VIII-XII (Rois, I, 24 et 24; II, 30; III, 19; IV, 22); XIII (Paralipomènes, 6); XIV-XVI (Esdras, I-II, 3; III, 4; IV, 10); XVII (Tobie, 7); XVIII (Judith, 7); XIX (Esther, 7); XX (Job, 2); XXI (Isaïe, 4); XXII (Jérémie, 7); XXIII (Ezéchiel, 21); XXIV (Daniel, 9); XXV (Jonas, 1); XXVI (Zacharie, 4); XXVII-XXVIII (Macchabées, I, 14; II, 8); XXIX (Matthieu, 20); XXX (Marc, 6); XXXI (Luc, 15); XXXII (Jean, 8); XXXIII (Actes des Apôtres, 19); XXXIV (Apocalypse, 13).

On voit par ce tableau que ce sont les premiers livres de l'Ancien Testament, jusques et y compris les livres des Rois, qui sont les plus abondamment commentés.

Voici quelques exemples de la manière de Pierre Bersuire; elle reste d'ailleurs semblable à elle-même, ce qui nous dispense de nous

⁽¹⁾ L'auteur n'a donné, à notre connaissance, au cours de ce Livre XVI, aucune indication sur l'époque de sa vie où il s'était plus spécialement attaché à en recueillir et à en mettre en œuvre les éléments. La partie du manuscrit de Venise qui est cité plus haut et

qui contient ce Livre XVI porte en son explicit la date 1362 en chiffres arabes, date que Fassbinder et Engels attribuent par erreur au Livre XV, mais qui, à notre avis, est une simple mélecture de copiste pour « 1342 ».

y attarder : au chapitre 4 de la *Genèse*, Adam et Ève ont procréé Caïn, qui fut le mauvais, et Abel, qui fut le bon. Alors Bersuire, s'adressant à ceux qui ont à répandre les lumières de la foi : « Dites, écrit-il, qu'Adam c'est Dieu le Père, Ève la Synagogue, Caïn le peuple juif et Abel le Christ lui-même ». Les Hébreux qui, dans l'*Egode*, sont entrés dans la Mer Rouge pour échapper aux Égyptiens qui voulaient les massacrer, ce sont les âmes des justes; les Égyptiens, ce sont les péchés qui s'efforcent de dominer les âmes.

Le 34^e et dernier livre porte sur l'*Apocalypse*. Il nous retiendra un peu davantage, tant parce que Bersuire semble lui avoir attaché une importance particulière que parce qu'il a fait récemment l'objet d'une étude⁽¹⁾ qui l'a quelque peu tiré de l'oubli⁽²⁾.

Bersuire y développe son commentaire dans l'ordre suivant : le Fils de l'Homme, les Églises, le Ciel, puis les cycles enchainés des sept signes, les sept sceaux, les sept trompettes, les sept coups des derniers fléaux. Il termine par le cycle ternaire final qui lui est cher (voir l'un de ses prologues), la chute de Babylone, la fin des Bêtes, la fin de Satan, et le monde nouveau, la Jérusalem et la vie nouvelles⁽³⁾.

Pour lui l'*Apocalypse* illustre l'ordre ecclésiastique du monde. C'est ainsi que le pape est représenté par le soleil, l'empereur, par la lune, les prélats, par les planètes; de même, le jour correspond à l'état ecclésiastique illuminé par la lumière de la foi, et la nuit à l'état séculier plongé dans l'erreur et l'ignorance. De même, les vices, dont les principaux sont au nombre de douze, sont providentiellement figurés par les mois : janvier (orgueil), février (concupiscence), mars (colère), avril (cruauté), mai (lascivité), juin (rapacité), juillet (envie), août (rapine), septembre (ivresse), octobre (inconstance), novembre (affections charnelles), décembre (mort sans miséricorde).

⁽¹⁾ R.-A. Meunier, *Le commentaire de l'Apocalypse dans le Réductoire moral de Pierre Bersuire*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^{ème} série, t. II (1953), p. 515-525. Cf. *Bull. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. IX (40^e année), 1^{er} et 3^e trimestres 1951, p. 192 (résumé d'une communication au 8^e congrès des Sociétés savantes de la région des Charentes et du Poitou).

⁽²⁾ On peut noter, avec M. Meunier, que le R. P. Allo a négligé ou omis de faire place à l'ouvrage de Bersuire dans son ouvrage intitulé *Saint Jean. L'Apocalypse* (Paris, 1921, 2^e éd.), bien que cet ouvrage comporte un chapitre sur les commentaires de l'*Apocalypse*.

⁽³⁾ Meunier, *loc. cit.*, p. 515-516. Nous reproduisons, avec peu de changements, le résumé très attentif de cet auteur.

L'apparition du cheval roux évoque les scandales du siècle, car la couleur rousse est signe de malice et de fraude ⁽¹⁾.

Comme dans ses autres traités, Bersuire s'adresse ici aux fidèles par l'intermédiaire des prédicateurs chargés de les exhorter avec lui à la vie chrétienne et de leur montrer, en termes souvent très crus, le désordre des mœurs contemporaines, génératrices des malheurs du temps. C'est l'Antéchrist qui règne sur le monde, ce sont les gouvernants indignes, clercs aussi bien que laïques, contre lesquels l'auteur invective avec violence, mêlant ainsi à des tendances didactiques des appels passionnés, d'ordre politique, à la réforme de l'Église et de l'État.

Bersuire avait certainement lu quelques-uns des commentaires de l'*Apocalypse* antérieurs à son époque. Il est pourtant singulier qu'il ne cite même pas le plus remarquable de tous, celui de Nicolas de Lyre. A-t-il parcouru, dans sa jeunesse, cette *Expositio Apocalypsis* en deux livres que L. Delisle a signalée dans un catalogue ancien de la Bibliothèque de l'abbaye de Maillezais ⁽²⁾ ? A-t-il connu les *Apocalypses* mises en français aux XII^e et XIII^e siècles ? En vérité, ses préoccupations sont tout autres : ce sont celles d'un moralisateur, et même d'un polémiste politique. Là réside son originalité ; aussi a-t-on pu dire qu'il avait renouvelé les explications de l'ouvrage de saint Jean au même titre qu'au XVI^e siècle Albert Dürer devait en renouveler l'iconographie ⁽³⁾.

Contrairement à ce que nous avons vu dans les autres livres du *Reductorium*, Bersuire n'a pas fait état ici de souvenirs personnels. C'est à peine si de loin en loin il lui arrive de faire appel à quelque fait ou à quelque personnage historique : Alexandre le Grand ⁽⁴⁾ et Constantin ⁽⁵⁾, Carloman mort au Mont-Cassin sous l'habit monastique ⁽⁶⁾, saint Louis et son expédition d'Égypte ⁽⁷⁾. Une fois seulement, une allusion à saint François d'Assise ⁽⁸⁾, sans qu'il soit

⁽¹⁾ *Ibid.*, p. 517-518. Ce symbolisme des mois semble très particulier. Nous n'en avons pas trouvé d'autres exemples.

⁽²⁾ Bibl. nat., lat. 4892, fol. 1 b, publié par L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 506-508.

⁽³⁾ Juliette Renaud, *Le cycle de l'Apocalypse*

de Dionysius, Paris, 1943.

⁽⁴⁾ *Reductorium, Super totam Bibliam*, éd. 1583, p. 112, col. 2.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 109, col. 1.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 107, col. 1.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 218, col. 1.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 195, col. 2.

raisonnable de voir là un souvenir de l'ordre des Frères Mineurs dans lequel lui-même avait fait jadis profession.

Les sources du Commentaire sur l'Apocalypse apparaissent comme uniquement livresques, sans que l'on ait jamais l'impression qu'un auteur ou plusieurs aient servi de modèle particulier à Bersuire. Les auteurs de l'Antiquité latine occupent parmi les autorités invoquées une place honorable, mais non dominante, avec une prédilection marquée pour Sénèque. Les Pères de l'Église sont mieux partagés, surtout saint Grégoire, dont les ouvrages sont allégués plus de trente fois. Quant aux auteurs antérieurs d'un ou deux siècles seulement à Pierre Bersuire, à part Pierre le Mangeur, dont le nom se montre une quinzaine de fois, les autres, comme Etienne Langton ou Vincent de Beauvais, ne font que des apparitions épisodiques.

B. REPERTORIUM MORALE.

C'est, dans l'ordre chronologique, la deuxième des grandes œuvres latines de Bersuire. Il le dit lui-même expressément dans le prologue de la deuxième édition du *Reductorium* ⁽¹⁾, et, s'il était besoin d'une preuve supplémentaire, on la trouverait dans les renvois que, dans le *Repertorium*, l'auteur fait de loin en loin au *Reductorium* ⁽²⁾.

Néanmoins, les éléments de datation fournis à diverses époques par Bersuire ou par les manuscrits sont trop contradictoires pour permettre de fixer avec précision les étapes de composition de ce second ouvrage. « C'est lorsque j'étais prieur de la Sainte-Trinité de Clisson que je l'ai commencé », affirme l'auteur ⁽³⁾. Ce ne pourrait donc être avant l'année 1342, date à laquelle ce bénéfice lui fut conféré par Clément VI. Mais, comme l'a remarqué Fassbinder ⁽⁴⁾, la table qui, dans divers manuscrits, complète le *Repertorium*, est datée de 1340 ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ « Laboravi insuper opus magis arduum et difficile, quod *Repertorium morale* vocavi ».

⁽²⁾ « Si vis, vide in *Reductorio morali* », ou « sicut patet in *Reductorio meo* » (*Repertorium*, éd. de Venise, 1583, t. I, p. 372, col. 1 et t. III, p. 138, col. 1).

⁽³⁾ « Quando illud incepi, prior Sancte

Trinitatis de Clicionio eram » (*Collatio pro fine operis*, dans le ms. lat. 14275 de la Bibl. nat., fol. 233, col. 1).

⁽⁴⁾ *Op. cit.*, p. 17.

⁽⁵⁾ Bibl. nat., lat. 8861, 14270, 16790; Oxford, Merton Coll. 298, etc.

Combien de temps Bersuire a-t-il consacré à composer son *Repertorium*? Près de cinq ans, affirme-t-il dans le prologue de la deuxième édition du *Reductorium* ⁽¹⁾, tandis qu'ailleurs (prologue du *Repertorium* lui-même, *in fine*) il assure que lorsqu'il s'y attaqua, il n'y avait pas moins de douze ans qu'il figurait parmi les familiers et les domestiques du cardinal Pierre des Prés ⁽²⁾. Si l'on prenait donc pour point de départ les années 1342 ou 1340, la période de composition du *Repertorium* se placerait entre 1337 et 1342 ou entre 1335 et 1340, les douze années antérieures (1325-1337 ou 1328-1335) ayant pu être consacrées à la composition de l'œuvre précédente, le *Reductorium*.

Comme le *Reductorium* en tout cas, le *Repertorium* est dédié au protecteur de l'auteur, le cardinal français Pierre des Prés, vicaire-chancelier de l'Église, et on peut être assuré que le travail de préparation et la première mise en œuvre ont eu pour cadre Avignon.

Si les dates extrêmes de la première rédaction de l'ouvrage doivent être laissées dans le vague, faute de données précises et concordantes, nous sommes certains que, pendant de longues années, Pierre Bersuire a travaillé assidûment à perfectionner son œuvre ⁽³⁾, dont il a procuré une deuxième édition, revue et complétée, en 1359, alors que, depuis plusieurs années déjà, il avait quitté Avignon pour Paris, où il remplissait, ainsi qu'il le dit lui-même, la charge de prieur de Saint-Éloi en la Cité : « Explicit, disent certains manuscrits, *Repertorium morale cum suis addicionibus et supplementis locis* « suis ut decet ordinatis, factum et compilatum a fratre Petro Berchorii, priore Sancti Eligii Parisiensis, monasterii Sancti Mauri « Fossatensis monacho, ordinis sancti Benedicti » ⁽⁴⁾.

Pourquoi ce titre de *Repertorium*? Bersuire s'en était expliqué dans le prologue de son premier ouvrage : « Quia, disait-il, in « secundo opere inveniuntur materie tractate et elucidate et secundum « vocabulorum naturam per alphabeti ordinem explicatae, ideo ipsum

⁽¹⁾ « Opus quod *Repertorium morale* vocavi aggrediendo et ibi quasi per quinquennium insudando ».

⁽²⁾ « Cujus sum ego familiaris domesticus, apud ipsum duodecim annis nutritus ».

⁽³⁾ Ce serait une besogne énorme, et sans intérêt majeur, que de comparer entre eux

les manuscrits des deux rédactions pour se rendre compte dans le détail de l'effort de l'auteur.

⁽⁴⁾ *Collatio pro fine operis*, citée plus haut d'après le ms. lat. 14275 de la Bibl. nat. (fol. 234 v°).

« *Morale Repertorium* baptizo »⁽¹⁾. Explications dont il se rendit compte plus tard qu'elles étaient insuffisantes, puisque, par négligence ou par paresse d'esprit, certains persistèrent, à son insu et sans son aveu, à rabaisser son œuvre en la qualifiant de *Dictionnaire*, alors qu'il s'agissait de tout autre chose que du sens littéral de certains vocables (*diciones*) : « *Repertorium* quod nonnulli, me igno-rante, *Dictionarium* appellaverunt »⁽²⁾.

Le *Repertorium* est un recueil alphabétique de plusieurs milliers de mots latins de toute nature (noms propres et noms communs, verbes, adverbes, prépositions, etc.)⁽³⁾ pris dans la Bible et commentés selon le même esprit que dans le *Reductorium*. Bersuire lui-même, dans le prologue de l'ouvrage, s'explique très clairement sur ses intentions : « Sicut enim jamdudum in prologo *Reductorii* mei promiseram, tractare propono de quolibet vocabulo *predicabili* secundum ordinem alphabeti, scilicet verbum quodlibet exponendo, dilatando, distinguendo, auctoritates dividendo, exempla naturalia, figuras et enigmata applicando et secundum naturam vocabulorum de diversis materiis pertractando cum efficacia proponeram ».

Pour composer son *Repertorium*, Bersuire a eu naturellement recours, non seulement aux Concordances bibliques ordinaires, mais à de « Grandes Concordances » plus riches d'un millier de mots environ que les premières, qu'il attribue à un frère mineur nommé Giraud Valete, et qu'il se flatte d'avoir enrichies de près de cent articles nouveaux. Ce passage de la « *Collatio pro fine operis* » par laquelle se signale, on l'a vu, la deuxième rédaction, celle de 1359, mérite d'autant plus d'être cité que ces Grandes Concordances et leur auteur, véritable ou supposé, sont restés jusqu'à l'heure ignorés des spécialistes : « Nota quod istud opus procedit per ordinem alphabeti per diciones et vocabula, prout in Concordanciis super Bibliam omnes enim diciones que in Magnis Concordanciis continentur, quas scilicet frater Giraldus Valete, de ordine Fratrum Minorum, composuit, que scilicet mille centum diciones ultra communes

⁽¹⁾ Par exemple Bibl. nat., lat. 16785.

⁽²⁾ *Collatio pro fine operis*, d'après le ms. lat. 14275, fol. 232 v°, col. b.

⁽³⁾ Des articles sont même consacrés aux divers cas de certains vocables (*cui*, *cujus*, à côté de *quis*, *qui*).

« Concordancias tenent, quibus etiam ego prope centum dictiones « superaddidi, que adhuc mihi deficere videbantur » ⁽¹⁾.

Le ton de la plupart des articles ne laisse aucun doute sur la volonté de l'auteur de fournir à la prédication le plus d'armes possibles et dans le plus de cas possibles.

La matière étant immense, on conçoit sans peine que ce répertoire moral ait pris des proportions démesurées : l'équivalent d'une vingtaine de volumes de nos in-8° ordinaires. On conçoit aussi que cette véritable encyclopédie de connaissances religieuses échappe à l'analyse et que, surtout dans l'*Histoire littéraire de la France*, il suffit de caractériser sommairement la manière et les tendances de l'auteur, d'indiquer, si possible, les principales sources auxquelles il a puisé, de marquer enfin en quoi il apporte sur son temps un certain nombre de témoignages.

Au point de vue grammatical, Bersuire se défend de vouloir aller au-delà de définitions courtes et simples, ce qui ne l'empêche pas de céder souvent à la manie étymologique ⁽²⁾. Il se refuse aussi, en principe tout au moins, à tout développement de caractère historique ⁽³⁾, son dessein étant uniquement « moral ». Il veut remédier à l'insuffisance des Concordances bibliques ⁽⁴⁾, mettre en somme toute la Bible en préceptes grâce à un appareil sans cesse renouvelé de divisions (le plus souvent tripartites), de citations et de références soit aux Livres Saints et aux Pères de l'Église, soit aux auteurs profanes, y compris les auteurs anciens. Ainsi chaque mot, quel

⁽¹⁾ Au t. VI (1931), p. 272-326 de la revue *Antonianum*, le P. Arduinus Kleinbans a publié un important travail intitulé : *De Concordantiis biblicis s. Antonio Patarino aliisque fratribus minoribus sæc. XIII attributis*. Outre les concordances bien connues du Dominicain Hugues de Saint-Cher, composées vers 1230, il y est question des *Concordantie magnæ*, ou *Anglicanæ*, ou *Sancti Jacobi*, du nom du couvent des Jacobins de Paris, mais cet ouvrage, composé vers 1252, a pour auteurs trois Dominicains anglais, Jean de Derlington, Richard de Staynesby et Hugues de Croydon. Le nom du Frère Mineur « Giralduus Valeta » n'est pas prononcé. Cf. du même auteur, dans le même périodique (t. VII, 1932, p. 413-440), l'article intitulé : *De studio Sacrae*

Scripturae in ordine FF. MM. sæculo XIII.

⁽²⁾ On ferait aisément tout un recueil des étymologies fallacieuses dont le *Repertorium* est rempli : *lupanar* a *lupa* meretrice que Remus et Romulus nutriti; *nox* a *nocendo*, eo quod nocet oculis ad videndum; *presbyter*, quasi aliis *prebens iter*; *sabbatum* a *Saturno* qui prima hora diei sabbati dominatur; *viperæ* de *vi pariens*; *vita* de *vim tenet*, etc.

⁽³⁾ « In hoc opere tractare de historicis non intendo » (*Repertorium*, art. *Roma*, éd. citée, t. III, p. 274, col. 2).

⁽⁴⁾ « Per totam Bibliam sunt auctoritates infinite, licet in Concordanciis nihil ponatur » (*Ibid.*, art. *cum suppositæ*, même édition, t. I, p. 396, col. 2).

qu'il soit, se trouve-t-il « moralisé », autrement dit transposé sur le plan de la vie chrétienne et développé sous forme d'observations, de réflexions et d'exhortations, souvent aussi de censures. Exemple la lettre A, retenue comme préposition, puis comme symbole de tout élément initial, conduit à signaler que le monde, la chair, le péché, l'ennemi, c'est-à-dire le démon, la mort, les faux amis, sont à l'origine de désastres pour chacun de nous ⁽¹⁾. Quant aux personnages bibliques dont le nom commence par la même lettre A, leur nom seul évoque les perfections originelles qui doivent servir de modèles : par exemple Aaron, le grand-prêtre, modèle des serviteurs, Abel, modèle des prédicateurs, Abdias, le prophète, modèle des fonctionnaires, Abia, roi de Juda, modèle du parfait conducteur de peuples, Abiathar, sacrificateur de David, modèle du juste, etc. ⁽²⁾

Souvent le plan des articles du *Repertorium* répond au schéma suivant : d'abord les différentes acceptions du mot dans l'Écriture, ensuite des séries de courtes propositions rimées ou assonancées (dans une intention évidemment mnémotechnique), dont chacune reçoit un développement approprié avec références aux Livres saints et à d'autres « autorités » ecclésiastiques ou laïques. L'abondance des remarques est parfois extraordinaire. C'est ainsi qu'à l'article *cor*, notre auteur parvient à énumérer quarante-et-une qualités du cœur chez les « boni » d'après l'Écriture ⁽³⁾. Quant aux moralisations de Bersuire, elles sont parfois inattendues : « Les saumons, selon Solin, quand ils ont trouvé l'eau douce, ne veulent plus retourner dans l'eau salée : ainsi devons-nous, comme les saumons vers l'eau douce, tendre vers les douceurs du Paradis ⁽⁴⁾ ». Autre exemple : « Les lamproies s'accouplent, dit-on, avec les serpents ; de même les méchants avec le diable » ⁽⁵⁾. A propos du mot *dividere*, il rapporte l'anecdote d'après laquelle Cyrus, roi des Perses, aurait divisé le Gange en mille trois cent soixante lits ⁽⁶⁾. Il saisit volontiers les occasions d'introduire des réflexions personnelles, parfois caustiques : à propos

⁽¹⁾ *Repertorium*, verbo A (R.-A. Meunier, Pierre Bersuire humaniste, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^{ème} série, t. XIV, 1948, p. 519).

⁽²⁾ *Repertorium*, aux noms indiqués. Cf. Meunier, *loc. cit.*

⁽³⁾ *Repertorium*, éd. citée, t. I, p. 373-374.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, t. I, p. 69, col. 1.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, t. I, p. 69, col. 2.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, t. I, p. 495, col. 1.

des Gaulois Allobroges vaincus par les Romains et de leurs femmes qui préférèrent se tuer plutôt que de céder aux désirs des vainqueurs, « timeo, dit-il, quod hodie non sic facerent nostre gallice mulieres »⁽¹⁾.

Tout lui est bon, d'ailleurs, et jusqu'au calembour, pour piquer la curiosité du lecteur et provoquer son adhésion par le rire : un évêque nommé Udo est tombé dans la débauche; aussi s'entendait-il dire : « Cessa de ludo, quia lusisti satis, Udo »⁽²⁾.

Voici, par exemple, comment se présente l'article *concidere* :

Concidere. Nota quod *concidere* sumitur quandoque pro *cadere*, sicut *Esa.* 25 (citation) et *Hier.* (citation). Sed vide supra de verbo *cadere* in loco suo. Quandoque vero sumitur pro *scindere*, *lacerare*, *dividere*, *gravare*. Et sic moraliter sumendo dico quod in Scriptura invenitur

concisio	}	peccatum faciens
		peccata puniens
		bonis officiens
		malos afficiens.

Est, dico, concisio fratris destructiva. Et ista est illa qua quis fratrem suum occidendo concidit, sicut illi homicide crudeli Nabuchodonosor dicitur *Abac.* 2 (citation) et illud 2. *Paralipo.* 20, de filiis Amon dicitur quod in se ipsos conversi mutuis concidere vulneribus.

Secundo est concisio culpe punitiva. Et ista est timor, et contritio scindens in interiori. Penitentia est satisfactio scindens in exteriori. Correctio scindens a superiori. De contritione dicitur 2 *Regum* 1 : « Apparuit homo die tertia veniens de castris Saul veste concisa et pulvere aspersum caput ». Castra enim Saul signant statum peccati, a quibus homo venit, quando conteritur de peccatis. Sed hoc fit die tertio quando de tribus generibus peccatorum ignorantia dolet. Tunc autem vestem habet concisam, quando per contritionem se scindit. Pulvere vero caput aspergit quando in mortis memoria asperitate et humilitate seipsum volutat et involvit. Ideo de tali concisura dicit penitens ipsi Deo : « Concidisti saccum meum et circumdedisti me letitia ». Saccum dico, id est utilitatem peccatorum. De scissura autem exterioris penitentie, qua scilicet conciditur caro peccans, dicitur figuratim *Judicum* 19 et 20 quod « levita uxorem suam adulterio interemptam per frustra concidit, et in omnes terminos Israel misit, et omnes ad punitionem criminis invitavit ». Quia revera quando homo videt quod uxor sua, id est anima, mortua est adulterio viciorum, debet carnem ejus, scilicet corpus proprium, per labores et penitentiam scindere et in omnes terminos Israel, id est ad peregrinationes sanctorum corporaliter destinare, unde *Esdras* dicebat 2 (citation), etc.

⁽¹⁾ *Ibid.*, t. I, p. 284, col. 2.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. II, p. 440, col. 2.

Tertio est concisio bonis nocitiva. Et ista est concisio tribulationis presentis, qua mali scindunt et lacerant bonos. Unde de raptoribus et crudelibus dicitur *Michee* 3 (citation).

Quarto est concisio mortis inflictiva. Et ista est finalis tribulatio et damnatio, qua dominus justus concidet cervices peccatorum, de qua in *Psaln.* (citation). Unde etiam *Job* 16 (citation), etc. . . . Vide infra, ubi *scindere* vel *scissura*.

Ainsi Bersuire reste-t-il fidèle à la doctrine d'Alain de Lille, qui définissait la prédication comme un enseignement moral et religieux appuyé sur des arguments de raison et sur les autorités de l'Écriture et des Pères. Mais si ses développements visent à instruire par différents biais des vérités de la foi, ils ont aussi pour but de guider et, le cas échéant, de réformer les mœurs⁽¹⁾. Le *Repertorium* ne le cède en rien à cet égard au *Reductorium*, où Bersuire faisait déjà montre d'un esprit d'observation et d'un talent polémiste qui font de lui non seulement un censeur des mœurs, mais aussi un écrivain politique. Il reprend, dans son second ouvrage, avec non moins de vigueur que dans le premier, les thèmes qu'il a déjà développés : la conduite, trop souvent répréhensible, des clercs aussi bien que des laïques. Il stigmatise, de la même plume vengeresse, les ambitieux et les libidineux ; il accuse les baillis, les avocats, les usuriers qui dépouillent le pauvre peuple comme les serpents monstrueux de l'Inde dévorent les taureaux et les cerfs⁽²⁾, il se plaint de ce que l'on danse les jours de fêtes chômées et de ce que l'on aille à l'église uniquement pour voir les dames⁽³⁾, dont beaucoup pourtant sont telles que l'on ne saurait trop s'en méfier : curieuses, coureuses, gourmandes, bavardes, traîtresses, etc.⁽⁴⁾

D'où Pierre Bersuire a-t-il tiré la documentation énorme qu'il met en œuvre ? Des Livres Saints d'abord (Ancien et Nouveau Testaments), avec lesquels il vit depuis longtemps en familiarité si complète qu'il

⁽¹⁾ Sur la Bible et la prédication au Moyen âge, voir, parmi les travaux les plus récents : Owst, *Preaching in Mediaeval England*, 1920 ; Mrs. Beryl Smalley, *The Study of the Bible in the Middle Ages*, Oxford, 1941 (2^e édit. 1952), surtout le chapitre intitulé : *The Spiritual Exposition* ; et, en français, les explications sommaires du R. P. Spicq, *Esquisse d'une histoire de l'exégèse latine au Moyen âge*, 1944, p. 349-362. Voir aussi l'ouvrage récent du

R. P. Heuri de Lubac : *Exégèse médiévale* 1959-62.

⁽²⁾ *Repertorium*, art. *magnus* (éd. citée, t. II p. 449, col. 1).

⁽³⁾ *Repertorium*, art. *sabbatum* (éd. citée, t. III, p. 289, col. 1).

⁽⁴⁾ « Mala mulier est periculosa, curiosa, litigiosa, curricularosa, malitiosa, libidinosa, glutinosa, garrulosa, proditiosa » art. *mulier* (éd. citée, t. II, p. 538, col. 1).

peut trouver à point nommé la comparaison dont il a besoin, mais aussi de l'immense littérature sacrée et profane susceptible de lui fournir exemples et références. Certes, il ne donne pas toujours ses sources avec précision, se contentant de dire : « Legi » ou « Narratur ». De même, dans beaucoup de cas, se borne-t-il à citer l'auteur sans préciser l'ouvrage. Sans doute aussi peut-on supposer qu'il cite souvent de seconde main, sans avoir pris personnellement connaissance de ce qu'il cite, spécialement pour les auteurs grecs⁽¹⁾. Néanmoins, la liste des « autorités » dont il se couvre est énorme⁽²⁾, véritable forêt dans laquelle il est d'autant plus aisé de se perdre que noms d'auteurs et titres d'ouvrages ont souvent été massacrés par les copistes au point d'être devenus difficilement reconnaissables. A noter, en tout cas, qu'il ne semble pas y avoir eu ici de livre de base essentiel, comme le *De proprietatibus* de Barthélemy l'Anglais l'avait été pour le *Reductorium*.

A propos des treize premiers livres de ce premier ouvrage de Bersuire, nous avons donné un aperçu des auteurs consultés, répartis en diverses catégories. Tout compte fait, le tableau que nous pourrions dresser ici ne présenterait pas de changements notables par rapport au précédent⁽³⁾. Peut-être pourrait-on relever que, s'agissant d'un répertoire, les *Distinctiones* du franciscain français Mauricius, qui comprennent environ onze cents termes bibliques comportant une grande abondance de divisions et de références, ont pu, dans une certaine mesure, servir de modèle à Bersuire, ainsi que les *Allégories sur l'Écriture* attribuées à Raban Maur⁽⁴⁾. Ce que l'on pourrait noter aussi, c'est que l'amour de Bersuire pour les *mirabilia*

⁽¹⁾ Voici quelques passages où il fait étalage d'une connaissance, vraisemblablement très superficielle, de cette langue : « Andreas, grece idem est quod *virilis* latine » (*Ibid.*, art. *unitas, unus*; éd. citée, t. III, p. 478); « Leo, rex animalium, dicitur leo quia *leon* grece idem est quod rex latine » (*Ibid.*, art. *leo*, t. II, p. 390, col. 2); « De tripode Apollinis, ubi sculptum erat *Gnothi seauton*, id est *nosce te ipsum* » (*Ibid.*, art. *noscere*, t. II, p. 580, col. 2, et art. *videre*, t. III, p. 441, col. 1).

⁽²⁾ Bien qu'il se flatte de pouvoir, s'il le voulait, en dire davantage : « Sufficiant, ou Haec igitur sufficiant, ou Transeo gratia brevitatibus », lit-on à la fin de beaucoup d'articles,

et même, au moins une fois (II, p. 570 col. 2, art. *noscere*) : « Omitto et transeo... et doleo quia habebam multitudinem exemplorum ».

⁽³⁾ Après comparaison attentive, nous avons constaté que les auteurs allégués dans le *Reperitorium* sont, en règle générale, les mêmes que ceux auxquels Bersuire se réfère dans le *Reductorium*. Si des différences existent, elles doivent porter uniquement sur des ouvrages, et non sur des auteurs, qu'ils appartiennent à l'Antiquité ou au Moyen âge.

⁽⁴⁾ Sur lesquelles voy. Dom Wilmart, dans la *Revue bénédictine*, t. XXXII (1920) p. 56.

le pousse à rechercher, avec prédilection, pour frapper l'imagination de ses lecteurs, les histoires mirifiques rapportées par les géographes, les voyageurs ou les compilateurs d'anecdotes, comme Gervais de Tilbury ⁽¹⁾, que les romans d'aventures du cycle arthurien ne lui sont pas étrangers ⁽²⁾, non plus que les légendes tragiques chantées par les trouvères, comme celles du châtelain de Coucy et du cœur mangé ⁽³⁾.

Beaucoup moins nombreux ici, et beaucoup moins nombreux en tout cas que dans le *Reductorium*, sont les renseignements rapportés par l'auteur comme venant d'informateurs bénévoles, d'ailleurs non désignés nommément : infidélité d'un envoyé diplomatique ⁽⁴⁾; fable du lion malade, à qui les médecins conseillent de manger le cœur d'un jeune cerf ⁽⁵⁾; ingratitude d'un étudiant envers son maître ⁽⁶⁾; fâcheuse rencontre d'un chevalier pèlerin en Syrie ⁽⁷⁾; aventure du Génois navigateur ⁽⁸⁾; fontaine probatoire de Fougères en Bretagne ⁽⁹⁾.

Quant à ses souvenirs du pays natal, c'est à peine si Bersuire a l'occasion de les évoquer à deux reprises — nous les avons d'ailleurs rappelés dans la partie biographique de ce travail — : la première fois à propos des oiseaux de mer nommés en français « cravans » ⁽¹⁰⁾, la deuxième à propos d'un proverbe qui, dit-il, y a cours, et dont il donne l'énoncé français en même temps que l'énoncé latin ⁽¹¹⁾.

⁽¹⁾ Viennent des *Otia imperialia* de Gervais l'étonnante histoire de l'idole païenne respectée en Espagne par Charlemagne (*Repertorium*, art. *clavis*, éd. citée, t. I, p. 317, col. 1), celles qui se seraient passées à Livron et à Barjols, cette dernière parlant d'un arbre qui produisait des fruits à certaines fêtes (*Ibid.*, art. *deponere*, t. I, p. 437, col. 1; art. *festum*, t. II, p. 113, col. 1), celles aussi des deux sources aux propriétés contradictoires de la province de Narbonne et de ce réfectoire conventuel de la région de Grenoble à la fenêtre duquel une lampe ne s'éteignait jamais (art. *complexe*, t. I, p. 335, col. 1; art. *lucerna*, t. II, p. 426, col. 1).

⁽²⁾ Voir l'article *parum, parvus, parvitas* (*Ibid.*, t. III, p. 15, col. 1), où il est question de Gauvain, neveu du roi Arthur, « miles pulcherrimus ».

⁽³⁾ *Repertorium*, art. *amare* (éd. citée, t. I, p. 159, col. 2).

⁽⁴⁾ *Ibid.*, art. *legatus* (t. II, p. 904, col. 2).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, art. *cor* (t. I, p. 391, col. 2).

⁽⁶⁾ *Ibid.*, art. *videre* (t. III, p. 434, col. 2).

⁽⁷⁾ *Ibid.*, art. *dissolutio* (t. I, p. 500, col. 1).

⁽⁸⁾ *Ibid.*, art. *aquilo* (t. I, p. 213, col. 1).

⁽⁹⁾ *Ibid.*, art. *damuare* (t. I, p. 425, col. 1).

« Videtur mundus et mundanorum judicium conditio esse similis fonti qui dicitur esse in Britannia Redonum prope villam que dicitur Falgeria Radulphi. Suspectus enim de crimine ad subeundam fontis probam si voluerit condemnatur; projectus ergo in fontem, si sit culpabilis, a fonte rejicietur et aquam subintrare nescio qua virtute velatur; si vero innocens fuerit, in aquam submergitur et, nisi juvetur per homines, enecat. Sic vero dico quod curia mundanorum malos et suspectos liberali, innocentes vero ad penam et submergium recipit et condemnat ».

⁽¹⁰⁾ *Ibid.*, art. *cadere* (t. I, p. 274, col. 2).

⁽¹¹⁾ *Ibid.*, art. *legatus* (t. II, p. 905, col. 2).

Devant la masse énorme que représentait le *Repertorium*, l'idée a dû venir de bonne heure d'en faire des abrégés et, de toute façon, de le munir de tables. Nous ne connaissons pas d'abrégés publiés du temps de Bersuire: il se peut, en effet, que de tels travaux n'aient vu le jour que dans des couvents. C'est le cas pour ce *Repertorium* abrégé de Johannes Schlitpacher, de Weilheim, qui s'est conservé au couvent bénédictin de Melk en Basse-Autriche (*Codex Mellicensis*, n° 68).

Par contre, peu d'années après la mort de Bersuire, une table du *Repertorium* se trouvait dans la bibliothèque pontificale; elle figure dans l'inventaire de 1369 publié par le P. Ehrle⁽¹⁾. L'auteur de cette table n'est pas nommé, et il ne l'est pas davantage dans le *Repertorium* lui-même, aux endroits où Bersuire y fait allusion⁽²⁾, mais il est probable qu'il s'agit du travail que plusieurs manuscrits donnent comme ayant été exécuté dès 1340 à Avignon par un clerc du cardinal Pierre des Prés, Jean Colombe, et, selon toute vraisemblance, sous la direction de l'auteur⁽³⁾. Ce n'est pas la seule: on en rencontre, dans certains manuscrits postérieurs, dont les auteurs, pour nous inconnus, n'ont pas hésité à se nommer, par exemple Julien de Campis⁽⁴⁾, ou un certain Conrad⁽⁵⁾.

C. LA TRADUCTION FRANÇAISE DE TITE-LIVE⁽⁶⁾.

Les deux répertoires qui viennent d'être étudiés, inspirés par le même esprit et exécutés avec des méthodes analogues, forment un ensemble soigneusement ordonné dont Bersuire avait, de son propre chef, conçu le dessein et poursuivi la réalisation. Il n'avait, dans ces compilations de type médiéval, jamais laissé voir un goût particulier pour l'histoire romaine: Tite-Live n'y est cité ni

⁽¹⁾ « Tabula super *Morale Repertorium*, cooperta corio rubeo, que incipit in secundo folio ubi et limit in penultimo ubi de » (F. Ehrle, *Historia bibliothecae romanorum pontificum*, p. 342, n° 710).

⁽²⁾ « Vide in multis locis in hoc opere, sicut tabula dirigit te » (art. *desperatio*, éd. citée, t. I, p. 467, col. 1).

⁽³⁾ On la trouve, par exemple, dans les

manuscrits suivants: Paris, Bibl. nat., lat. 8863, 14270, 16790; Londres, Arundel 238; Oxford, Merton College 298.

⁽⁴⁾ En 1399. Voir Bibl. nat., lat. 16790, col. 496 v°.

⁽⁵⁾ En 1400. Voir Bibl. univers. de Bologne, n° 286.

⁽⁶⁾ Ce chapitre est l'œuvre de M. Jacques Monfrin, professeur à l'École des chartes.

plus longuement ni plus souvent que d'autres. Aussi le croirons-nous volontiers lorsqu'il déclare que, s'il s'est chargé de la tâche, nouvelle pour lui, de traduire les *Décades*, c'est sur l'ordre exprès du roi Jean le Bon : il l'a dit dans la seconde édition du *Repertorium*⁽¹⁾, et, plus nettement encore, dans la préface du Tite-Live, à laquelle nous aurons souvent l'occasion de nous reporter et que nous imprimons ici en entier⁽²⁾ :

A prince de tres souverainne excellence Jehan, roy de France par grace divine, frere Pierre Berceure, son petit serviteur, prier a present de Saint Eloy de Paris, toute humble reverence et subjeccion.

C'est tout certain, tres souverain seigneur, que tous excellens princes, de tant comme il ont l'enging plus clervoiant et de plus noble et vive qualité, de tant veul[en]t il plus volentiers encerchier et savoir les vertueus faiz et les notables oeuvres des princes anciens, et les senz d'armes, raisons et industries par lesquelles ilz conquistrent jadis les pays et les terres et edifierent empires et royaumes et les fonderent et acurent, deflindirent et tindrent par grans successions et par longues durees, afin que par semblables guises ilz puissent les leur terres deflendre et gouverner et les estranges possider et conquerre en maniere deue, grever leurs anemis, deflendre leurs subgis et aidier leurs amis.

Ce fu donques la cause, prince tres redoubté, que vous, qui entre les autres princes avez l'engin tres noble, considerastes que le pueple rommain, entre tous autres pueples qui, par vertu de constance et de senz et par puissance d'euvres chevalereuses, ont leur armes portees en contrees estranges et conquesté empires et royaumes pour eulz et pour les leur, ont bien esté si seur tuit li souverain et li plus excellent, si comme assez appert en ce que eulz, qui au commencement furent une seule cité assez povre et petite, seurent tant faire par armes vertueuses, continuees par senz et par labeurs, que il conquistrent la reondsee du monde, et que

⁽¹⁾ A l'article *Roma* : « Titus Livius, quem ego (licet indignus) ad requisitionem domini Johannis inlyti Francorum regis, non sine labore et sudoribus, in linguam gallicam trans tuli de latina » ; et dans la *Collatio pro fine operis* que l'on a pu lire p. 302. Dans ce dernier texte, Bersuire semble bien opposer à ses répertoires, fruits d'une initiative personnelle, la traduction de Tite-Live et la *Mappemonde*, exécutées à la suggestion d'autrui.

⁽²⁾ Nous avons emprunté au ms. 777 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève les textes que nous citons sans autre référence que celle du feuillet. Cet exemplaire de l'*Histoire romaine* a appartenu à Charles V ; il est le plus ancien de ceux qui peuvent être datés avec sûreté. Nous

l'avons contrôlé à l'aide des mss. français 260-263 et 269-272 de la Bibliothèque nationale. Il a conservé des leçons, apparemment originales, abandonnées par les autres copies : ainsi, XXVIII, 29, 11 *deligati ad palam* « ils furent... liés a une estape (fol. 283 c) ». *Estape* « support », « pieu », est un mot propre à la région de l'Ouest, Poitou, Anjou, Orléanais ; il survit en Poitou sous les formes *atêpe*, *êtêpe* (A. Thomas, *Romania*, t. XXXVIII, 1909, p. 400) ; il est tout naturel que Bersuire l'ait choisi pour traduire *palam*. Les scribes n'ont pas compris ce provincialisme et l'ont remplacé par *estache* (ms. fr. 261, fol. 159 d, etc.), qui a le même sens en français commun.

pour ce a leurs fais merueilleus pueent tous princes prendre exemples notables es choses dessus dites.

Ainsi donques, tres excellent seigneur, me commandastes vous que les troyz decades de Titus Livius, en quelz sont contenues les hystoires romainnes, je translataste de latin en françois. Et certes, combien que la tres haute maniere du parler de la parfonde latinité que a ledit aucteur soit excèdent mon senz et mon enging, comme les construccion d'iceli soient si trenchiees et si briefves, si suspensives et si d'estranges moz que au temps de maintenant pou de gent sont qui le sachent entendre, ne par plus fort raison ramener en françois, neantmoins ay je pris le labour de la translater pour obeir a vous, qui estes mon seigneur, et pour faire profit a tous ceulz qui par moy l'entendront et l'orront. Si prieront pour vous ceulz qui voudront savoir l'art de chevalerie et prendre exemple aus vertus anciennes, quant il verront que par vostre ordenance celui livre, qui onques mais n'avoit esté touché, est venu en lumiere, et tant de nobles faiz descripz et recitez. Ce sera donques le quint de mes labours, es quieux des ma jeunesse je me sui occupez pour plaire a Dieu et profiter au monde, et pour excerciter mon enging pereceus; des quieux le premier est *Reductoire moral*, le secont est *Repertoire moral*, et le tiers est *Breviayre moral*, le quart si est la *Mapenonde* et la *Rescripcion*, le quint est ceste translacion ⁽¹⁾.

Or veul je rendre raison quelle est la cause pour quoy j'ai fait le chappitre qui s'ensuit. Car, en mon Dieu, cestuy aucteur, en parlant de la matiere d'armes et autrement, use en plusieurs lieux, quant li cas y eschiet, (et) de trop de mos qui ont moult grandes significacions. Et si n'avons en langage françois nulz propres mos semblables qui tontes cestes choses puissent segnefier, ainçois convient par grans declaracions et circonloquacions donner entendre que ceulz mos segnifient. Et pour ce donques trop souvent convient user de ceulz mos, et longue chose seroit chascune fois declairier leurs significacions, comme propres mos françois nous n'aions pas qui le puissent comprendre, je ordenay des le commencement que en ceste translacion, quant li cas escherra, je useray d'iceulz mos joustes le latin sans declaration, mais au commencement du livre, après le prologue, je feray un chapitre ou tout par ordre de l'A. B. C. je declareray les significacions des mos dessus

⁽¹⁾ Tous les exemplaires que nous avons examinés, à l'exception de celui de Sainte-Geneviève, présentent la disposition suivante : préface de Bersuire, dont le dernier paragraphe annonce la liste des mots difficiles, qui suit immédiatement, enfin traduction proprement dite. Au contraire, le ms. 777 commence, fol. 1, par la liste des mots difficiles, avec la rubrique : « C'est le chapitre de la declaration des moz qui n'ont point de propre françois ou qui autrement ont mestier de declaration en la translation de Titus Livius ». Suit la table des chapitres de la première decade, fol. 3^v-6. La préface du traducteur ne vient qu'après, fol. 7. Elle s'interrompt après les mots : « ... le

quint est ceste translacion », ajoutant seulement « laquelle soit faite a la loenge de Dieu et de la Vierge Marie, au salut de m'ame et après au profit de tous ceulz qui ceste oeuvre verront. Amen ». Le texte de Tite-Live commence aussitôt après, fol. 7^v. Il est difficile de savoir si la disposition particulière du manuscrit de Charles V est due à l'initiative d'un copiste, ou si elle représente la première forme sous laquelle Bersuire avait publié son ouvrage, celle qui apparait dans les autres copies étant le résultat d'un remaniement. Le paragraphe « Or veul je... les mos qu'il trouvera » est transcrit d'après le ms. fr. 260.

dis afin que, leu celi chappitre, chascuns puisse savoir en lisant tout le livre quelz significas ont les mos qu'il trouvera.

Jean le Bon ne s'est donc pas contenté, suivant l'usage⁽¹⁾, d'agréer la dédicace d'un ouvrage que son auteur lui apportait terminé dans l'espoir de quelque récompense : lui-même ou ses conseillers ont voulu que Tite-Live fût à la portée des lecteurs de langue française⁽²⁾. Cette traduction n'est pas la seule œuvre importante due à son initiative. Nous savons qu'il confia à maître Jean de Sy le soin d'exécuter une nouvelle version française de la Bible⁽³⁾ et qu'il commanda à son chapelain Gace de la Buigne le *Roman des deduis de la chasse*⁽⁴⁾.

Ce que le roi de France pensait trouver dans Tite-Live, Bersuire l'indique clairement dans le texte qu'on vient de lire : des enseignements et des exemples. L'histoire politique de Rome peut inspirer aux souverains modernes des principes de gouvernement ; le récit de ses guerres, des règles de stratégie et de tactique ; à chacun les *Décades* offrent des modèles de vertus civiques. Le prodigieux développement d'une cité qui, partie de rien ou presque, a réussi à conquérir le monde, garantit l'excellence de ces leçons.

Le thème est ancien ; au début du XIII^e siècle déjà, l'auteur des *Faits des Romains* l'avait exprimé : « Por ce escrivrons nos ci ilueques « les gestes as Romains qui, par lor sens et par lor force et par lor « proesce, conquistrent meinte terre ; car en lor sez puet en trover « assez connoissance de bien fere et de mal eschiver⁽⁵⁾ ».

⁽¹⁾ Voir le livre de K.-S. Holzknrecht, *Literary patronage in the Middle ages*, Philadelphie, 1923.

⁽²⁾ Christine de Pisan, dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, t. II, Paris, 1940, p. 44, cite « Titus Livius » parmi les traductions faites sur ordre de Charles V. C'est, comme le souligne l'éditeur, une erreur, qui, au même endroit, se renouvelle à propos de Végèce ; dans son *Livre de paix*, Christine est revenue sur le sujet, mais, sans doute mieux informée, n'a pas repris ses affirmations relatives à Tite-Live et à Végèce.

⁽³⁾ L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, 1907, t. I, p. 328 ; S. Berger, *La Bible française au Moyen âge*, Paris, 1884, p. 238-243.

⁽⁴⁾ « Gace de la Buigne, jadiz premier chapelain de tres excellent prince le roy Jehan de France, que Dieux assoille, commença ce Ronmant des deduis a Heldefort en Engleterre, l'an mil CCC LIX, du commandement dudit seigneur, afin que Messire Phelippe, son quart filz et due de Bourgoigne, qui adonques estoit josnes, apreist des deluiz... » (Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. par A. Blomqvist, Stockholm-Paris, 1951, p. 93 et p. 5). Ajoutons que Gace était comme Bersuire un protégé du cardinal Pierre des Prés. Cf. p. 291.

⁽⁵⁾ *Li Fet des Romains*, éd. par L.-F. Flutré et K. Sneyders de Vogel, Paris-Groningue, t. I, s. d. p. 2.

Des raisons analogues ont poussé à traduire quatre fois, entre le milieu du XIII^e siècle et 1380, le traité d'art militaire de Végèce, plus tard celui de Frontin⁽¹⁾; elles sont, on le sait, à l'origine de la plupart des traductions commandées par Charles V.

Bersuire a certainement consacré plusieurs années à son travail; nous en sommes réduits, pour connaître la date à laquelle il l'a terminé, à des conjectures⁽²⁾. Un exemplaire des *Décades*, il est vrai, commence par la rubrique: « Cy commence Titus Livius, translaté « de latin en françois a la requeste de tres noble et souverain prince « Jehan par la grace de Dieu roy de France, par frere Pierre Berceure, « a present prieur de Saint Eloi de Paris, l'an mil ccccl. et deux⁽³⁾ ». Mais ce manuscrit, exécuté à la fin du XV^e siècle pour Louis de Bruges⁽⁴⁾, est le seul à donner un renseignement qui n'apparaît dans aucune autre des copies plus anciennes: son témoignage n'est peut-être pas décisif. On est d'autant moins enclin à l'accepter qu'il peut paraître contradictoire: en 1352, Bersuire n'était pas encore prieur de Saint-Eloi.

On a dit également que le conseiller Ranchin, de Montpellier, aurait possédé, à la fin du XVII^e siècle, un manuscrit du Tite-Live portant la date de 1355. Ce manuscrit n'a pas été retrouvé, et Pannier, qui donne cette indication⁽⁵⁾, l'a empruntée à un catalogue publié par Montfaucon⁽⁶⁾.

Or, les dates qui accompagnent un assez grand nombre des articles de ce catalogue, rédigé par Ranchin lui-même⁽⁷⁾ alors qu'il

⁽¹⁾ R. Bossuat, *Jean de Ravroy traducteur des Stratagèmes de Frontin*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XXII (1960), p. 273-286 et 469-489. Pour Végèce, voir *ibid.*, p. 273, n. 3; des indications complémentaires ont été données par J. Monfrin, *Inventaire critique des traductions d'auteurs anciens du XIII^e au XV^e s.*, mémoire déposé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1955.

⁽²⁾ A. Gautier, *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Berceure*, dans *Actes de l'Académie de Bordeaux*, t. VI, 1844, p. 495; L. Pannier, art. cité, p. 346 et n. 1.

⁽³⁾ Paris, Bibl. nat., ms. fr. 34, fol. 9.

⁽⁴⁾ Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*,

seigneur de la Gruthuyse, Paris, 1831, p. 224.

⁽⁵⁾ L. Pannier, art. cité, p. 345.

⁽⁶⁾ « Les décades de Tite-Live traduites par le commandement du roi Jean par Pierre Berchore, religieux de saint Benoit, en 1355. In fol. Vélin », *Bibliotheca Bibliothecarum mss.*, t. II, 1739, col. 1281.

⁽⁷⁾ Cela ressort de la phrase suivante que l'on peut lire vers la fin du catalogue (col. 1283): « J'ai une trentaine de mss. tant en in-4^e que in-8^e qui regardent la médecine et la chirurgie... » suit une liste. Un certain nombre des manuscrits de Ranchin ont été acquis par Baluze; cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 365, n. 9, qui signale dans le ms. lat.

cherchait à vendre sa collection, ne viennent pas des manuscrits; elles ont été ajoutées d'après un quelconque répertoire⁽¹⁾.

Les deux seuls points de repère certains sont les suivants : d'une part, dans la préface, Bersuire se présente comme prieur de Saint-Éloi à Paris, titre qu'il n'a porté que depuis décembre 1353 ou peut-être même avril 1354; d'autre part, la seconde rédaction du *Repertorium*, datée de 1359⁽²⁾, parle de la traduction de Tite-Live comme d'un ouvrage terminé. Celle-ci a donc été publiée entre 1354 et 1359, avant le traité de Bréigny et le retour du roi Jean en France. Il est peut-être permis de resserrer ces dates : la préface en effet contient un éloge de Jean le Bon, qui, tel qu'il est rédigé, peut difficilement être postérieur à la défaite de Poitiers (septembre 1356) et contemporain de la captivité du roi; la traduction achevée aurait donc été offerte avant 1356.

Bersuire affirme que jamais personne avant lui n'avait traduit Tite-Live en français : « Par votre ordenance », dit-il à Jean le Bon, « celui livre qui onques mais n'avoit esté touchiez est venu en lumiere ». Sans doute faisait-il erreur; on a de sérieuses raisons de penser que la première décade avait été mise en français au cours des premières années du xiv^e siècle.

Bien que cette traduction soit aujourd'hui perdue, nous avons sur son existence deux témoignages fort nets.

Nous savons, tout d'abord, qu'elle a servi de base à une version italienne des dix premiers livres de Tite-Live exécutée en 1323 par

9798 de la Bibl. nat. des documents relatifs à cette tractation et en particulier un catalogue partiel des manuscrits de Ranchin, différent de celui qu'a publié Montfaucon et d'où le Tite-Live est absent (ms. lat. 9798, fol. 8).

⁽¹⁾ Par exemple, le manuscrit de la traduction, par Oresme, de la *Politique* d'Aristote, que possédait Ranchin, serait, d'après le catalogue, daté de 1369. Or nous savons d'une part que le renseignement est faux, Oresme n'ayant commencé son travail qu'en 1371 et l'ayant terminé au plus tôt en 1374 (Delisle, *Librairie de Charles V*, t. 1, p. 104-105), et

d'autre part que ce manuscrit, aujourd'hui conservé avec l'ex-libris de Ranchin (Bibl. nat., ms. fr. 12233) ne porte aucune date. Une date approximative est également donnée pour la traduction du *De Remediis* de Sénèque due à Jacques Banchant (Delisle, *ibid.*, p. 88); pour l'*Historia trojana* de Guido delle Colonne (1287) et les *Échecs moralisés*, traduction de Jean Ferron (1347), les indications chronologiques sont en général données par les manuscrits. 1355 est la date assignée à la traduction de Bersuire par plusieurs anciens bibliographes.

⁽²⁾ Cf. p. 350.

un certain Filippo da Santa Croce, probablement notaire à Andria, dans les Pouilles. L'explicit du manuscrit qui fournit ce nom et cette date précise en outre que Filippo a travaillé sur un texte français⁽¹⁾. Ce document, remis en lumière, vient confirmer l'hypothèse déjà mise en avant pour expliquer les nombreuses traces d'influence française qui apparaissent dans l'œuvre du notaire italien⁽²⁾.

Le second témoignage est fourni par le catalogue des livres de Charles V. En 1373, la librairie du roi contenait deux Tite-Live en français; mais le bibliothécaire, Gilles Mallet, n'a pas décrit ces volumes en termes semblables. Il présente l'un d'eux comme un exemplaire de « Titus Livius en françois, ... de la translacion du « prieur de Saint Eloi a Paris », et l'autre comme « l'original de Titus

⁽¹⁾ J. Monfrin, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1958, p. 83-85. Voici ce texte (déjà imprimé par E. E. Struve, *Zur Feier des Gehlersehen Gedächtniss-Actus, welcher... Görlitz*, 22 déc. 1836) : « Qui finisce il decimo libro di Tito Livio de l'istoria romana. A Dio sia gracia. MCCCXXXIII a di II di marco, recato di francesco in latino per meser Plyphippo da Santa Croce, notaio, ad Andrea, il quale suona in nostra lingua « virile », cioè « forte ». Et io Blaxio d'ito Seracino, di Vineuça, notaio, il detto libro registai ad instancia del nobile e potente huomo Giovanni da la Scala di Verona, nelli anni di Dio MCCCXLVIII del mese di maio. In quello anno lu grandissima pestilença per tuto l'mondo e maximamente in terre e contrade vicine del mare, mortalità e tremoto. Deo gracia. Amen ». Ce manuscrit était autrefois conservé à Görlitz (Silésie); il se trouve aujourd'hui en dépôt à la Bibliothèque universitaire de Wrocław.

⁽²⁾ G. Daluzzo, *Ricerche sopra la prima « Deca » di Tito Livio volgarizzata nel buon secolo*, Turin, 1844; *La prima « Deca » di Tito Livio, volgarizzamento del buon secolo*, Turin, 1845-1846, 2 vol.; F. Maggini, *Le prime traduzioni di Tito Livio*, dans *La Rassegna*, t. XXIV (1916), réimprimé dans F. Maggini, *I primi volgarizzamenti dai classici latini*, Florence, 1952, p. 54-89; voir aussi Gius. Billanovich, *Il Boccaccio, il Petrarca e le più antiche tradu-*

zioni in italiano delle Decadi di Tito Livio, dans *Giornale storico della lett. ital.*, t. CXXX (1953), p. 311-337. M. Billanovich, p. 334, n. 1, tout en reconnaissant l'existence dans le texte italien de tournures et d'expressions françaises, écartait l'hypothèse d'un modèle en cette langue et suggérait celle d'un Italien ayant vécu en France. Il veut bien nous assurer que la découverte du manuscrit de Görlitz l'a amené à renoncer à cette explication. La traduction de Filippo da Santa Croce a connu une large diffusion, elle semble même avoir été, sinon remaniée, du moins revue, et de copie en copie, les traits français ont été éliminés : ils sont très apparents dans les plus anciennes. Nous ne citerons ici, d'après F. Maggini, *op. cit.*, p. 60-61, que des exemples tirés des mss. Rice. 1554 (de 1352) et Rice. 2197 (Notes du xvi^e siècle prises sur un manuscrit presque identique au premier) de mots français laissés tels quels par le traducteur qui ne savait probablement comment les rendre : I, 16, 1 uno orage (tempesta); IX, 36, 6 una fauchille (falceibus); IX, 46, 9 si fece rechara suo faudestel el quale l'uomo chiama sella curule (curulem allerri sellam); X, 38, 5 clacs, cioè grattici (eratibus); IX, 46, 5 elli publicò la ragione e le leggi ch'erano riposte ne' secreti de' pontifici cu la bianche paroit entour le for (civile jus, repositum in penetralibus pontificum, evolvavit fastosque circa forum in alio prosopuit ut quando lege agi posset sciretur).

« Livius en françois, la première translation qui en fut faite, escript « de mauvaise lettre, mal enluminee et point historiee »⁽¹⁾. Il semble bien qu'il ait voulu distinguer deux ouvrages différents; et la rédaction des deux articles, dont on n'avait pas jusqu'alors remarqué les termes, devient tout à fait claire lorsqu'on la rapproche des indications livrées par le manuscrit de la traduction de Filippo da Santa Croce.

Ce texte n'a certainement pas été répandu, et Bersuire ne l'a pas utilisé. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer quelques-unes de ses phrases aux passages correspondants de la version italienne, qui doit donner une image assez fidèle de la première translation française⁽²⁾.

II, 31, 7 *Tanta cum gratia tum arte praepraverant feneratores quae non modo plebem, sed ipsum dictatorem frustrarentur.*

Tanto seponno fare gl' usorieri e si per amistà e si per engegno e per baratto ch'egli seponno trovare per lo quale non tanto solamente ingannassono il popolo minuto, ma etiandeo il dictatore medesimo (Görlitz, fol. 30h).

Si estoit ainsi que les usuriers avoient pourpensé une cautele comme il peussent defrauder le pueple et le dictateur (fol. 40 d).

II, 31, 9 *Quod ad me attinet, neque frustrabor ultra cives meos neque ipse frustra dictator ero.*

Tanto come amme apartiene, io non menerò piu si miei cittadini per parole ne io non sarò dictatore per neente (Görlitz, fol. 30 b).

Je, dist il, ay fait ce qui en moy en estoit, mais je n'entens plus a decevoir mes cistoïens ne a estre dictateur pour neent⁽³⁾ (fol. 41 a).

II, 32, 2... *doctos deinde nullam scelere religionem exsolvi, Sicinio quodam auctore injussu consulum in Sacrum montem secessisse; trans Anienem amnem est, tria ab urbe milia passuum.*

⁽¹⁾ Inventaire de Gilles Mallet (1373), n° 33 et 913. Cf. L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. II, n° 975 et 981. La première traduction fut prêtée au duc de Berry, puis, le 14 octobre 1392, au duc de Bourbon; elle ne se retrouve plus par la suite dans les inventaires de la Librairie du Louvre (1411, 1413, 1423). Cette mention avait retenu l'attention de L. Pannier, qui s'était efforcé de retrouver ce manuscrit sans se douter apparemment qu'il pouvait s'agir d'autre chose que d'un

exemplaire de Bersuire. Cf. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 6^e année, 1870-1873, p. 164-166.

⁽²⁾ Il semble aussi que le texte latin qui a servi au traducteur anonyme n'appartienne pas à la même famille que celui que lisait Bersuire. La démonstration prendrait ici trop de place.

⁽³⁾ On notera le contresens de Bersuire sur *quod me attinet*, qui n'est pas dans la traduction italienne.

Poscia fu loro insegnato che per fare male non sarebbono assoluti del sacramento, e così, per confortamento d'un Romano che Sicinio ebbe nome, si partirono senza comandamento de consoli et puosono loro campo in uno monte che chiamato fue Sacremonte oltre la riviera d'Aniene di lungi a Roma tre miglia (Görlitz, fol. 30 c).

Mais pour ce que il congurent que nulle religion (c'est a dire nul veu ou serement) n'est dissolue ou deslie par nul fait crimineus, il laisserent le traicement de leur consulz occire, et a la voiz de un tout seul de eulz il s'en alerent tous par dela le flueve de Aniene en une montaigne a trois mile de Romme ⁽¹⁾ (fol. 41 a).

L'œuvre de Bersuire est de toute façon beaucoup plus ample que celle de son prédécesseur. Il a traduit la première décade, la troisième et neuf livres de la quatrième ⁽²⁾. Il a numéroté ces derniers de 1 à 9, sans s'apercevoir que le livre XXXIII manquait ⁽³⁾, comme il avait numéroté de 1 à 3 les décades qu'il connaissait, sans se préoccuper de la lacune causée par la perte de la seconde.

Il n'est pas surprenant qu'il se soit procuré les livres I à X et XXI à XXX ⁽⁴⁾, dont les copies étaient alors communes. Les récents travaux de M. Giuseppe Billanovich ⁽⁵⁾, qui, à la suite de Traube ⁽⁶⁾, a renouvelé l'histoire du texte de Tite-Live, permettent de se rendre compte des conditions dans lesquelles notre traducteur a pu lire la quatrième décade.

Cette partie de l'œuvre de Tite-Live paraît en effet avoir été presque entièrement oubliée pendant le Moyen âge ; Nicolas Trevet

⁽¹⁾ Bersuire n'a pas compris *in jussu*, et a laissé de côté le nom de *Sicinius*.

⁽²⁾ La traduction s'arrête en fait avant la fin du livre XI, au paragraphe 37, 3 : « decemviri supplicationem in biduum valetudinis causa in Urbe et per omnia fora conciliabulaque edixerunt ». Les paragraphes 37, 3 à 59, qui constituent la fin du livre, n'ont été retrouvés que plus tard; Billanovich, *Petrarch and the textual tradition of Livy*, dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, t. XIV (1951), p. 185 et 203, app. 1, n. 1.

⁽³⁾ Le livre XXXIII (troisième livre de la quatrième décade) n'a été découvert qu'en 1615.

⁽⁴⁾ Dès la fin de l'Antiquité, l'œuvre de Tite-Live s'est trouvée morcelée, et chacune des décades conservées a sa propre histoire.

⁽⁵⁾ *Petrarch and... Livy*, déjà cité, p. 137-208;

Il Boccaccio, il Petrarca e le più antiche traduzioni in italiano delle decadi di Tito Livio, dans *Giornale storico della letteratura italiana*, t. CXXX (1953), p. 311-337; *Gli umanisti e le cranache medioevali: Il « Liber pontificalis », le « Decadi » di Tito Livio e il primo umanesimo a Roma*, dans *Italia medioevale e umanistica*, t. I (1958), p. 103-137; *Per la fortuna di Tito Livio nel Rinascimento italiano*, *ibid.*, p. 245-281 (en collab. avec M. Ferraris et P. Sambin); *Dal Livio di Platerio (Lomr. 63, 19) al Livio del Petrarca (B. M., Harl. 2493)*, *ibid.*, t. II (1959), p. 103-178, et surtout p. 143 et suiv.

⁽⁶⁾ *Palaeographische Forschungen, Vierter Teil. Bomberger Fragmente der vierten Dekade des Livius*, dans *Abhandlungen der K. Bayerischen Akad. der Wiss. zu München*, III. Kl., t. XXIV, 1, 1904, p. 4 à 29.

qui écrivit un très long commentaire sur les première et troisième décades et qui connaissait vaguement l'existence de la quatrième, n'avait pas réussi, vers 1316, à se la procurer⁽¹⁾; on n'en signale aucune copie des XII^e et XIII^e siècles. Quatre manuscrits plus anciens existaient bien du temps de Bersuire; mais, oubliés, l'un dans le trésor du Latran⁽²⁾, les autres dans les bibliothèques des cathédrales de Mayence⁽³⁾, Bamberg⁽⁴⁾ et Spire⁽⁵⁾, ils étaient hors de la portée de notre traducteur, et ne seront d'ailleurs découverts que bien plus tard. Seul un cinquième manuscrit, probablement d'origine insulaire, avait été retrouvé, dans les premières années du XIV^e siècle, à la cathédrale de Chartres par un chanoine de cette ville, membre d'une illustre famille romaine, Landolfo Colonna⁽⁶⁾.

Quand, en 1328, Landolfo quitta Chartres, où il s'était établi, pour se rendre à Avignon, il emporta une copie de son précieux manuscrit; c'est à Avignon, et par Landolfo Colonna, que Pétrarque eut connaissance de la quatrième décade⁽⁷⁾. Le texte commença dès lors à se répandre, mais fort lentement. Les copies, qui dépendent toutes plus ou moins de l'exemplaire de Pétrarque⁽⁸⁾, ne se multiplient qu'à l'extrême fin du XIV^e siècle et au début du XV^e. Toutefois, il y en avait une à Vérone en 1329 et il semble bien que, dès ce moment, la quatrième décade a trouvé des lecteurs en Italie. Thomas

⁽¹⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 149; B. Smalley, *English Friars and Antiquity in the early fourteenth century*, Oxford, 1960, p. 92.

⁽²⁾ Billanovich, *ibid.*, p. 183 et o. 6 et p. 200; ce manuscrit, remontant au IV^e ou au V^e siècle, se trouvait pendant le haut Moyen âge à Saint-Jean-de-Latran; il a été démembré avant le IX^e siècle, apparemment sans laisser de descendance; seuls quelques feuillets, qui ont servi à envelopper des reliques, ont échappé à la destruction.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 180 et 184; ce manuscrit du IX^e siècle, conservé à Mayence, est demeuré inconnu jusqu'au début du XVI^e, où Angst et Garbach l'ont utilisé pour leur édition (1519); il a aujourd'hui disparu.

⁽⁴⁾ *Ibid.*, p. 185, n. 2; un manuscrit du V^e siècle fut, entre 996 et 1001, rapporté par Othon III de Plaisance à Bamberg et presque aussitôt recopié; cette copie, et quelques fragments de l'original, n'ont pas quitté la ville. Le manuscrit du XI^e siècle, qui contenait le

livre XXXIII, a été découvert en 1615, les fragments du manuscrit du V^e, à la fin du XIX^e.

⁽⁵⁾ *Ibid.*, p. 181-183 et 185, n. 1; cette quatrième copie, dont les leçons sont souvent originales et apparentées au manuscrit de Chartres dont il va être question, fut découverte à la cathédrale de Spire par Beatus Rhenanus et utilisée dans l'édition de 1531; elle est perdue aujourd'hui.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, p. 162-165.

⁽⁷⁾ *Ibid.*, p. 169-170.

⁽⁸⁾ Il faut mettre à part quelques copies exécutées à l'extrême fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e dans la région vénitienne. G. Billanovich promet des éclaircissements à ce sujet; voir, en attendant, ses articles, *I primi umanisti e le tradizioni dei classici latini*, Fribourg, 1953, p. 20 (*Diseorsi universitari, nuova serie*, 14) et *Petrarch and... Livy*, p. 208. Cf. *ibid.*, p. 164, à propos d'un manuscrit de Fermo (ms. 81).

Waleys, qui l'avait vainement cherchée en Angleterre, put la consulter à Bologne vers 1331; le roi Robert la fit transcrire à Naples en 1332; Dionigi da Borgo San Sepolcro la cite avant 1342⁽¹⁾. Bersuire fut le premier en France à profiter de la découverte de Landolfo Colonna.

Le manuscrit de Chartres offrait, à côté de la quatrième décade, un texte des livres XXV à XXX extrêmement important, car il ne dépendait pas du manuscrit exécuté au v^e siècle en Italie du Sud et conservé depuis le haut Moyen âge à l'abbaye de Corbie, généralement connu aujourd'hui sous le nom de *Puteanus*, source de toutes les copies qui circulaient au Moyen âge⁽²⁾.

Landolfo a pu ainsi améliorer le texte courant des livres XXV à XXX. Les descendants du *Puteanus* présentaient tous, par exemple, deux lacunes importantes: manquaient, dans le livre XXVI, les paragraphes 41, 18 à 43, 8 et, dans le chapitre 3 du livre XXVII, les paragraphes 2 à 7. Le manuscrit de Chartres a fourni le moyen de les combler⁽³⁾: la première, par un fragment regardé aujourd'hui comme apocryphe, la seconde, par un texte qui est considéré comme authentique.

Bersuire a eu connaissance de ces deux fragments, ainsi que de quelques améliorations de détail⁽⁴⁾. Il est donc hors de doute qu'il

⁽¹⁾ Billanovich, *Dal Livio di Biterio*, p. 158; *Petrarch and... Livy*, p. 170, n. 3; Sabbadini, *Scoperte...*, t. II, p. 44 et 49; B. Smalley, *English Friars...*, p. 92-93.

⁽²⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 148-161 et 175.

⁽³⁾ Billanovich, *Il Boccaccio*, p. 337, n. 1. La fin du livre XXX (après 41, 6: ex duabus classibus) manque à beaucoup de descendants du *Puteanus*. Elle se trouve dans les manuscrits de Landolfo Colonna et de Pétrarque, ainsi que dans la traduction de Bersuire; mais elle n'était pas complètement ignorée avant la découverte du manuscrit de Chartres (Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 150, 164 et n. 1, pl. 32 h et 36); Trevet, de son côté, la connaissait (*ibid.*, p. 162).

⁽⁴⁾ Voici quatre exemples caractéristiques. XXVIII, 27, 15. Tous les descendants du *Puteanus* ont: « sederunt in tribunali P. Scipionis »; Landolfo Colonna (fol. 252 e),

Pétrarque et tous les manuscrits descendant, à travers Pétrarque, du manuscrit de Chartres ont: « sederunt in tribunali proconsulis Scipionis »; Bersuire: « et si se sistrent en l'imperial siege du proconsul Scipion » (283 a). — XXVIII, 28, 15. Tous les descendants du *Puteanus* ont le texte inintelligible: « arma compinxit contra cives vestros ferretis »; Landolfo (fol. 253 a), Pétrarque, etc. lisent: « arma contra patriam contra cives vestros ferretis »; Bersuire: « porter armes contre vostre païs et contre voz citoïens » (283 b). — Dans tous les descendants du *Puteanus*, le passage XXVIII, 37, 9 à XXIX, 1, 24: « conscriptis missisque... ab omni externo imperio » est déplacé et se lit après « caede », XXVIII, 22, 14; Landolfo Colonna (fol. 254 d et 258 b), Pétrarque et Bersuire (285 c) rétablissent l'ordre correct. — XXVIII, 41, 1. Les descendants du *Puteanus* ont tous: « ne tuam quidem gloriam bono publico ». Landolfo Colonna (fol.

avait sous les yeux une copie du manuscrit de Chartres découvert par Landolfo Colonna.

On peut se demander si c'est à Paris qu'il a pu la trouver, grâce à un exemplaire que Landolfo Colonna aurait mis en circulation pendant son séjour à Chartres (1302-1328)⁽¹⁾, ou bien s'il la doit à son ami Pétrarque. Il est important pour l'histoire de l'humanisme français de savoir si, au XIV^e siècle, la quatrième décade a dû passer par Avignon pour se répandre en France.

Il ne serait pas impossible de répondre. Nous possédons en effet et le Tite-Live de Landolfo Colonna et celui de Pétrarque. L'exemplaire de Landolfo Colonna est le manuscrit latin 5690 de la Bibliothèque nationale. Après la mort de son propriétaire, il passa aux mains de Bartolomeo Carbone dei Papazurri, évêque de Teano (1348-1353); Pétrarque l'acquit en 1352 et y mit la note suivante: « Eemptus Avinione 1352, diu tamen ante possessus »⁽²⁾. L'exemplaire préparé par Pétrarque à Avignon en 1328 est le Harley 2493 du British Museum, qui porte aussi des corrections de la main de Valla⁽³⁾. Il y a entre ces volumes des différences; les copies de la première décade, en particulier, n'appartiennent pas au même groupe.

Si Bersuire a eu entre les mains un exemplaire dépendant de celui de Landolfo Colonna, on devrait trouver, dans la traduction de la première décade, des leçons propres au groupe auquel appartient cet exemplaire. S'il a reçu son Tite-Live de Pétrarque, on devrait au

255 d), Pétrarque, etc, rétablissent: « ne... bono publico praeponam »; Bersuire: « se je prefere le profit commun et le bien commun et publie a ton honneur et a ta gloire privée » (286 d); pour ces deux derniers exemples, voir Billanovich, *Il Boccaccio*, p. 316, n. 10.

⁽¹⁾ Il n'est pas vraisemblable que Bersuire ait connu directement le manuscrit de Chartres ou qu'une copie indépendante de celle de Landolfo ait circulé en France. Cependant, le manuscrit de Chartres a été consulté par d'autres que par le chanoine italien; en particulier, en 1320, par un certain Pierre, sous-diacre de Chartres (Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 183, n. 3).

⁽²⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 156-169 et *Gli umanisti*, p. 130-137. Ce volume est constitué de la façon suivante. Première

décade: copie d'un manuscrit du groupe transalpin de la famille symmachéenne. — Troisième décade, livres XX à XXV: copie dépendant du *Puteanus*; livres XXVI à XXX: copie du manuscrit de Chartres; les leçons de la famille du *Puteanus* ont été reproduites en marge par Landolfo Colonna. — Quatrième décade: copie du manuscrit de Chartres.

⁽³⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 137, 151, 171 et 203-205. Ce volume est constitué de la façon suivante. Première décade: copie d'un manuscrit du groupe cisalpin de la famille symmachéenne. — Troisième décade: copie dépendant du *Puteanus*; pour les livres XXVI-XXX, Pétrarque a reporté en marge les leçons du manuscrit de Chartres. — Quatrième décade: d'après la copie de Landolfo Colonna du manuscrit de Chartres.

contraire trouver celles de l'autre. Il faudra un jour examiner de ce point de vue l'œuvre de Bersuire. Mais d'une part, l'emploi du commentaire de Trevet, dont nous parlerons dans un instant, a pu modifier ces données; d'autre part, Bersuire a pu se procurer n'importe où une copie de la première décade, et ne devoir à Landolfo Colonna et à Pétrarque que les livres XXVI à XL. Un critère plus sûr peut être utilisé. Pétrarque a tenté, par des conjectures, d'améliorer son texte : si ces corrections sont passées dans la traduction, nous avons la preuve que nous cherchons⁽¹⁾. Nous ne pouvons aujourd'hui que poser la question. Il faut signaler, toutefois, un fait singulier. On sait que Landolfo Colonna a transcrit en marge de son Tite-Live des fragments du commentaire de Trevet⁽²⁾, auxquels il a mêlé des remarques personnelles. Or l'une des notes qui semblent bien lui appartenir en propre, où il décrit la bannière de la ville d'Anagni, est passée dans la traduction de Bersuire⁽³⁾. Il y a là l'indice de liens qu'un examen plus détaillé fera peut-être mieux apparaître⁽⁴⁾.

Que Bersuire ait trouvé son Tite-Live à Paris ou qu'il l'ait rap-

⁽¹⁾ G. Billanovich, *Il Boccaccio*, p. 314-316, a montré la dépendance de la traduction italienne de la troisième décade vis-à-vis du texte livien revu par Pétrarque en dressant une liste des conjectures de ce dernier passées dans cette traduction; il ne semble pas que la trace d'aucune de ces conjectures se trouve dans la traduction de Bersuire. De plus, le fragment authentique qui doit combler la lacune XXVI, 41, 18 à 43, 8, connu de Pétrarque, ignoré de Landolfo, l'est aussi de Bersuire.

⁽²⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 165-167; *Dal Livio di Raterio*, p. 137; sur Trevet, voir ci-après.

⁽³⁾ Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 167 et n. 2; *Bibl. nat., lat. 5690*, fol. 97^r (IV, 51,8) : « Hemicorum populus loca illa ubi nunc est Anania et vicina antiquitus habitabat. Hinc est quod in vexillo communis Ananie scriptum est : « Hemicæ saxa colunt quos dives Anania pascit » (Virgile, *En.* 7, 684). Bersuire : « Incidens Hemicien estoit le pais ou est maintenant Ananie, dont en la banniere de la cite de Ananie est escript un ver que l'en dit « Hemicæ saxa colunt quos dives Anania pascit » (fr. 261 fol. 133 a). Ni M. Billanovich ni moi-même n'avons trouvé cette note dans le com-

mentaire de Trevet (*Bibl. nat., lat. 5745*, fol. 129b); elle n'est pas non plus dans le Tite-Live de Pétrarque.

⁽⁴⁾ Une autre particularité doit être notée. Tous les manuscrits de la traduction que nous avons examinés, ainsi que les anciennes éditions, présentent une intervention : les paragraphes 3 à 11 du Livre II, chap. 2, depuis « initium a Prisco ... » jusqu'à « ... reges eiecerat », commençant dans Bersuire : « et que Prisque Tarquinius avoit regné premiers et que ja ce fust que Servius Tullius... » et finissant « ... P. Valerius par cui aide il avoit geté de Romme les roys et les Tarquins » sont déplacés et insérés au chapitre 5, paragraphe 2, entre les mots « pacis amitteret » (Bersuire : « Tonte esperance de pais fust entre le roy et euls pardurablement faillie et ostee » fol. 30 d), et « Ager Tarquiniorum » (Bersuire : « et les champs des Tarquins, li quiez estoient assis entre la cite » fol. 31 c). S'il se confirme que la faute se trouve dans tous les manuscrits de Bersuire, elle peut remonter au texte latin qu'il avait sous les yeux; malheureusement, les apparats du Tite-Live d'Oxford (éd. Conway et Walters) et de celui des Belles-Lettres (Paris, éd. J. Bayet) ne la signalent dans

porté d'Avignon, il reste qu'en publiant son œuvre, il mettait en circulation un texte beaucoup plus complet que ne l'étaient habituellement, au milieu du XIV^e siècle, les manuscrits latins.

Bersuire n'a nulle part fait allusion à cette circonstance, dont il aurait pu tirer une légitime vanité. Il insiste plutôt, comme on a pu le voir en lisant la préface, sur les difficultés qu'avait à surmonter le traducteur de Tite-Live. Il aurait pu ajouter à ce propos que la tâche lui était facilitée par le commentaire sur les première et troisième décades qu'avait composé le dominicain Nicolas Trevet. Il n'y renvoie qu'une fois, et sous une forme très vague : Tite-Live parlant d'une épidémie qui avait, une année, désolé Rome (III, 6, 2), il ajoute : « Incident. Ce sont les kalendes d'août selon l'expositeur » (fr. 260, fol. 76 c). Il n'y a pas à faire grief à Bersuire d'une discrétion qui était dans les mœurs du temps.

Cet « expositeur », Nicolas Trevet, était d'origine anglaise ⁽¹⁾ ; il appartenait à une génération quelque peu antérieure à celle de Bersuire, puisqu'il était né entre 1258 et 1268 ; il semble qu'il ait encore été vivant en 1334. Il fit ses études à Oxford, où il enseigna probablement entre 1303 et 1307. On pense qu'entre 1307 et 1314 il séjourna au couvent de Saint-Jacques à Paris ; il vécut ensuite à Oxford, et on le trouve, en 1324, comme lecteur de théologie au couvent dominicain de Londres.

Son œuvre littéraire est considérable. Il a laissé, à côté d'ouvrages théologiques, des commentaires bibliques qui témoignent d'une

aucune des copies dont ils tiennent compte ; un sondage dans les « deterioriores » n'a rien donné pour le moment.

⁽¹⁾ F. Ehrle, *Nicolaus Trivet, sein Leben, seine Quolibet und Quaestiones disputatae*, dans *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters, Festgabe Clemens Baeamker zum 70 Geburtstag*, Münster, 1923, p. 1-63. Miss Ruth Dean, qui a consacré en 1939 à Trevet une thèse restée inédite, prépare sur lui un ouvrage d'ensemble ; on consultera, en attendant, son mémoire, *Cultural relations in the Middle Ages: Nicholas Trevet and Nicholas of Prato*, dans *Studies in philology*, t. XLV (1948), p. 541-564. Voir aussi P. Glorieux, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XV, 2,

1950 ; A. B. Emden, *A biographical register of the University of Oxford to A. D. 1500*, t. III, Oxford, 1939, p. 1902-1903, et surtout la mise au point de B. Smalley, *English Friars*, p. 59-65 ; F. Stegmüller, *Repertorium commentariorum in Sententias Petri Lombardi*, Würzburg, 1947, n° 594 ; F. Stegmüller, *Repertorium biblicum*, t. IV, Madrid, 1950, p. 102-103, n° 6032-6038 ; B. Smalley, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XXIV (1954), en particulier p. 86-87, et t. XXVI (1956), p. 42 ; sur les ouvrages historiques voir A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, t. III, Paris, 1903, p. 199, n° 2881, et Gh. Gross, *Sources... of English history*, 2^e éd., Londres, 1915, n° 1849.

connaissance approfondie de l'hébreu, une histoire des rois d'Angleterre de 1135 à 1307, et deux résumés d'histoire générale. On lui doit surtout des commentaires très importants sur la *Cité de Dieu* ⁽¹⁾ de saint Augustin, sur le *De consolatione philosophiae* de Boèce ⁽²⁾, sur le *De disciplina scholarium* du Pseudo-Boèce, sur les *Declamationes* et les *Tragédies* de Sénèque ⁽³⁾, et sur les première et troisième décades de Tite-Live ⁽⁴⁾. Ce dernier travail, entrepris sur l'ordre de Jean XXII, ne semble pas avoir été très répandu. Landolfo Colonna, vers 1329 sans doute, en a copié des passages dans la marge de son exemplaire de Tite-Live ⁽⁵⁾. Il n'apparaît que deux ou trois fois, au XIV^e siècle, dans des citations ou des inventaires de bibliothèque ⁽⁶⁾. Les manuscrits en sont rares. Une copie complète, signalée dans le catalogue de la vente Mac Carthy (1817), a été retrouvée récemment à Lisbonne ⁽⁷⁾. M. N. R. Ker en a découvert un fragment dans une reliure d'Oxford ⁽⁸⁾, et le P. Kaeppli vient de reconnaître la partie consacrée à la première décade dans le manuscrit latin 5745 de la Bibliothèque nationale; ce volume, qui semble avoir été écrit

⁽¹⁾ Voir en dernier lieu Thomas Kaeppli, *Une critique du commentaire de Nicolas Trevet sur le De Civitate Dei*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, t. XXIX (1959), p. 200-205.

⁽²⁾ P. Courcelle, *Étude critique sur les commentaires de la Consolatione de Boèce...*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen âge*, t. XIV (1939), p. 97-100.

⁽³⁾ E. Franceschini, *Glosse et commenti medievali a Seneca Tragico*, dans *Studi e note di filologia latina medievale*, Milan, 1938, p. 1-105, et *Il commento di Nicola Trevet al "Tieste" di Seneca*, Milan, 1938; V. Fabris, *Il commento di Nicola Trevet all' "Hercules furens" di Seneca*, dans *Aevum*, t. XXVII (1953), p. 498-509; *Nicolai Treveti Expositio Herculis furentis*, ed. V. Ussani Jr, Rome, 1959; *Nicolai Treveti Expositio L. Annai Senecae Agamemnonis*, ed. P. Meloni, Palerme, 1961.

⁽⁴⁾ R. J. Dean, *The earliest known commentary on Livy is by Nicholas Trevet*, dans *Medievalia et Humanistica*, t. III (1945), p. 86-98. On attribue aussi à Trevet des commentaires sur la *Dissuasio Valerii* de Walter Map, sur le livre VI de l'*Énéide*, sur une œuvre de Cicéron

et sur Juvénal. Ces deux derniers écrits ne sont pas retrouvés, et il s'agit peut-être d'une erreur d'un ancien bibliographe (E. M. Sanford, dans *Catalogus translationum et commentariorum: Mediaeval and Renaissance latin translations and commentaries*, vol. 1, sous la direction de P. O. Kristeller, Washington, 1960, p. 237).

⁽⁵⁾ R. J. Dean, art. cité, p. 86; G. Billanovich, *Petrarch and ... Livy*, p. 162, 165 et n. 1, 190, 196, 197, 198.

⁽⁶⁾ R. J. Dean, art. cité, p. 87 et suiv.; Billanovich, art. cité, p. 165 n. 1; R. Weiss, *Notes on the popularity of the writings of Nicholas Trevet, O. P., in Italy during the first half of the Fourteenth century*, dans *Dominican Studies*, t. I (1948), p. 261-265.

⁽⁷⁾ Bibl. nacional, mss. illum. 134-135, copie sans doute au milieu du XV^e siècle; R. J. Dean, art. cité, p. 88 et suiv.

⁽⁸⁾ N. R. Ker, *Postcards in Oxford bindings...*, Oxford, 1954, p. 160, n° 1172 (Oxford Bibliographical Society Publications, New Series, 5, 1951-1952), signalé par G. Billanovich, *Epistafio, libri e amici di Alberico da Rosciate dans Italia medioevale e umanistica*, t. III (1960), p. 257, n. 7.

au xiv^e siècle en Italie, provient de la bibliothèque des Visconti⁽¹⁾.

La méthode suivie par Trevet est, ici comme ailleurs, très scolaire. Il a d'abord divisé le texte de chaque livre de Tite-Live, à raison d'un chapitre par année; dans le premier livre, où les indications chronologiques font défaut, la division suit la liste des rois de l'ancienne Rome. Ces chapitres sont successivement examinés. Le commentateur s'arrange toujours pour y reconnaître deux ou trois parties dont il indique brièvement le contenu, qu'il identifie par les premiers mots; il reprend ensuite chacune de ces parties et la divise à nouveau suivant le même procédé, répétant l'opération jusqu'à ce que le texte soit réparti en petits fragments de l'étendue d'une phrase ou même d'une proposition. Trevet transcrit alors le fragment considéré, en faisant au besoin la construction, en rétablissant les mots sous-entendus et en glosant par des synonymes les termes qui lui paraissent difficiles. Il lui arrive de passer très rapidement sur certaines phrases, ou même de sauter quelques lignes qui n'offrent aucune difficulté; en d'autres endroits il est prolix. Les noms de personnes le retiennent parfois assez longuement. Un exemple fera mieux comprendre cette méthode. Nous l'empruntons au récit de l'avènement de Servius Tullius.

De Servio Tullio sexto rege

Tanaquil [I, 41]. Hic incipit agere de Servio Tullio sexto Romanorum rege, et primo docet quomodo sublimatus est in regem; secundo prosequitur ejus regnum, ibi *Nec jam publicis* [I, 42], tercio describit ejus mortem, ibi *Nec ea res* [I, 46, 2]. Circa primum tria facit, quia primo ostendit quomodo Tanaquil in rege esse adhuc spem vite simulavit; secundo quomodo Servius interim vices regis implevit, ibi *Interim* [I, 41, 5], tercio quomodo regnum optimuit, ibi *Itaque per aliquot* [I, 41, 6]. Circa primum tria facit, quia primo ostendit quomodo, exclusa multitudine, regina Tanaquil circa curam regis diligenciam [adhibuit in marge] — *Simul que curando*. Ordo : *Simul tanquam spem* scilicet vite, *subset in rege, comparat*, id est emit, *sedulo que opus sunt*, id est necessaria sunt *curando vulnere* — *Simul si destituit*. Hic ostendit quomodo in eventum mortis regis generi sui Servii presidium postulavit et ad regnum occupandum animavit; unde dicit : *Simul si spes* scilicet vite *destituit*, scilicet regem *molitur*, id est machinata, *alia presidia*, id est auxilia —

⁽¹⁾ Th. Kaeppli, art. cit., p. 200, n. 1.
C'est grâce à cette découverte que nous avons

pu prendre connaissance d'une partie au moins du texte de Trevet.

Accito, id est vocato, *propere*, id est celeriter, *Servio soceri* scilicet regis *ne socrum* scilicet se reginam *iniuriis* scilicet filiis Anci regis — *Manibus alienis* scilicet pastorum *pessimum fatum* scilicet occidendo regem — *Erige te*, id est animum ad magna et alta aggredienda excita, *deosque duces* [sequere], id est prosequare id quod dispuerunt de te dii, *qui clarum...*; ut animosiore reddat commemorat ei prodigium quod circa ipsum contigit, quando caput ejus inflammatum videbatur ardere — *Expergiscere* quasi diceret: hactenus tam tepide egisti quod visus es dormire, sed nunc, tanquam vere evigilans, diligentius prosequare negocia tua — *Et nos peregrini*, quasi diceret: Ne desperes de regno quia extraneus es, quia *et nos* etc. — *Qui sis*, id est qualis sis, quia gener regis, quia acceptus patribus et populo — *Si tua consilia torpent re subita*, id est propter rem subitam, *at tu* etc. — *Cum clamor*. Hic tercio ostendit quomodo regina tumultum populi credentis regem occisum sedavit — *Ex superiori edium*, id est ex suprema eade — *Tanaquil alloquitur populum per fenestram in Novam viam versus*, id est versus illam partem que ducit in Novam viam — *Ad Jovem Statorem habitabat enim* etc. — *Jubet*, id est jubendo, *bono animo esse* scilicet populum dicit *sopitum fuisse* etc. — *Interim*: docet quomodo Servius interim vices regis implevit, unde dicit: *interim* scilicet cepit regina jubente dicto *Servio Tullio esse audientem populum redditarum eam jura* scilicet petentibus sicut rex facere solebat *obitutum*, id est prosecuturum que *esse alia munia*, id est officia, *regis* — *Servius cum trabea*, id est toga ex purpura et cocto (lire croceo?) qua tecti Romanorum reges procedebant *et licitoribus*, id est custodibus *decrevit* scilicet finaliter dijudicando *de aliis* scilicet dissimulans et in suspensio tenens *consulturum* etc. — *Itaque docet...* (Bibl. nat., lat. 5745, fol. 24 c-d).

Le chapitre se termine en général par un certain nombre d'extraits ou de références empruntés à divers auteurs; les noms de Valère-Maxime, Salluste, Isidore, Orose, Eutrope, Justin, Solin, Végèce, saint Augustin, Pierre le Mangeur reviennent le plus souvent.

Le traducteur n'a donc été livré à ses seules forces que lorsqu'il a abordé la quatrième décade, ignorée de Trevet.

Une étude approfondie de la méthode suivie par Bersuire et de la valeur de sa traduction dépasserait les limites de cette notice. On essaiera seulement, au moyen d'un choix d'exemples, de donner une idée de la façon dont il a conçu et exécuté son travail.

L'examen du vocabulaire concret, des mots désignant des institutions ou des choses de l'ancienne Rome, est particulièrement intéressant, car il permet d'entrevoir quelle image de l'Antiquité le traducteur a transmise à ses contemporains.

Certains termes d'institutions militaires, civiles ou religieuses pouvaient être rendus sans difficulté par des mots ou des tours du

français courant : *exercitus*, « ost »; *acies*, « bataille » (cf. XXVII, 48, 4 *acies* : « leurs olz et leurs batailles » fol. 273 c). Bersuire ne se rendait probablement pas compte de ce qu'était un camp romain : *castra* est rendu par « tentes » (cf. XXVIII, 27, 2 *in castris* : « en tentes et en ost », fol. 282 d); *vallum* est souvent mal traduit (cf. II, 32, 4 *vallo fossaque communitis castris* : « garnirent leurs tentes de cloisons et de fossez », fol. 41 b); on ne sait pourquoi « guerre », traduction de *bellum*, semble être opposé à « batailles », traduction de *bella* (les batailles puniques); *arx*, « tour »; *castellum*, « chastel »; *vexillarius*, « un portant baniere »; *eques*, « chevaucheur »; *pedes*, « home a pié », « peon »; *antesignani*, « ceux qui estoient devant les banieres »; *signum*, aussi bien que *vexillum*, « baniere »; *clipeus*, « targe »; *scutum*, « escu »; *classis*, « flotte de galees », « flotte de nefz », « navire »; *oneraria*, « grande galee pour fais porter »; *classicum*, « clas »; *tribunal*, « siege de l'empereur », « emperial siege », « siege »; *Urbs*, « la cité de Rome », « la cité »; *respublica*, « la cité », « la chose publique »; *civis*, « citoien » (cf. II, 32, 7 *concordia civium* : « la concorde du peuple »); *privatus* [simple citoyen], « privez »; *ingenuus*, « de franche condicion »; *nexi*, « ceulz qui pour debtes estoient lyez »; *plebs*, « le peuple », « la plebe »; *patres*, « les peres », « les nobles hommes »; *collega*, « conjoins »; *praeco*, « crie » (I, 47, 8 *per praeconem* : « par criees communes »; XXVIII, 26, 16 *per praeconem* : « par commandement et par cri »); *ager* [territoire], « champ » (XXVI, 41, 16 *ager Bruttii* : « le champ des Bruciens »); *forum*, « marchié »; *curia*, « court »; *magistratus*, « office »; *regnum* [pouvoir royal], « royaume ». La traduction, surtout lorsque le mot latin a pris un sens nouveau au Moyen âge est parfois équivoque ou insuffisante : *imperator*, « empereur »; *dux*, « duc »; *miles*, « chevalier » (cf. XXVIII, 27, 12 *mos militiae* : la « coutume de chevalerie », fol. 282 d; XXXI, 17, 9 *militaris aetas* : « ceux qui estoient d'age chevalereux », fol. 320 c); *veterani milites*, « les anciens chevaliers »; *socii*, « compaignons » (cf. *socii navales*, « les compaignons navals »); *lictores*, « gens d'armes »; *pontifex*, « evesque ». Parfois aussi, le sens d'un tour français calqué sur le latin n'apparaît pas : *colligere vasa* [plier bagage], « cueillir les hostiex »; *jurare in verba consulum*, « jurer en paroles des consuls ». C'est pour traduire les mots de la langue religieuse qu'ont été risqués les anachronismes les plus voyants : XXVIII, 27, 16 *nullis hostiis nullis supplicationibus* :

« par nulz sacrefices », fol. 283 a; XXXI, 17, 11 *sacerdotes cum infulis* : « leur prestres reveztuz et en chapes », fol. 320 c; *piaculum*, « punición »; *sceleratus vicus* [maudit], « voie escommeniee ».

Bersuire n'a pas toujours trouvé dans sa langue maternelle les mots capables de rendre avec une approximation suffisante les termes spéciaux qu'il avait à traduire. Il n'a pas hésité alors à faire passer ceux-ci dans son texte, en les francisant. Ce procédé n'était pas nouveau; un siècle et demi auparavant déjà, l'auteur des *Faits des Romains* avait résolu de même manière des difficultés analogues et mis en circulation un certain nombre de latinismes; d'autres provenaient de divers ouvrages profanes ou religieux. Bersuire en a repris plusieurs, par exemple⁽¹⁾ : *legio*, « legion »; *phalanges*, « phalanges »; *legatus*, « legaz »; *legacio*, « legacion »; *delegata erat*, « estoit deleguee »; *tribunus*, « *tribun »; *centurio*, « centurions »; *praetorium*, « pretoire »; *hiberna*, « tentes *yvernaux »; *cornu* [aile], « corn »; *consul*, « consule »; *dictator*, « *dictateur »; *senatus*, « senat »; *praefectus*, « prefect »; *orator* [parlementaire], « orateur »; *matrona*, « matrone »; *seditio*, « *sedition » (II, 32, 12 *seditio* : « sedition et controver sie », fol. 41 c); XXVI, 41, 11 *monumenta occisorum exercituum* : « memoires et monumenz des olz »; Préf. 11 *amor negotii suscepti* : « l'amour que je ay au negoce » (fol. 8 a).

Toutefois l'ampleur et la diversité du vocabulaire de Tite-Live ont obligé Bersuire à innover; il est le premier à employer : *manipulus*, « manipule » VIII, 8, 4; *copiae*, « copies » XXVII, 48, 3, XXVII, 48, 4; *accensi* [milites], « acceses » VIII, 8, 8; *antepilani*, « antipilaire » VIII, 8, 7; *hastati*, « ceulz qui portoient les hastes » VIII, 8, 5, VIII, 8, 9; *principes*, « princes » VIII, 8, 6; *rorarii*, « roraires » VIII, 8, 8; *triarii*, « triaires » VIII, 8, 8; *primuspilus*, « primipile » VIII, 8, 16; *quadriremis*, « quadrireme » XXXI, 17, 3; *dictatura*, « dictaterie » II, 31, 10; *plebeius*, « plebeyen » II, 33, 2; *comites*, « comites » (I, 48, 4 *fuga regis comitum* : « li roys... s'enfuit et avecques lui... ses comites »),

⁽¹⁾ F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. I, 4^e éd., 1933, p. 292-295 et 566-586; *Li Fet des Romains*,... éd. L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, t. II, Paris-Groningue, s. d., p. 265-295, et L.-F.

Flutre, *Note sur le vocabulaire des Faits des Romains*, dans *Romania*, t. LXX (1939), p. 478-536. Les mots précédés d'un astérisque paraissent avoir été introduits dans la langue par l'auteur des *Faits*.

fol. 25 b); *peregrinus* [étranger] « pelerin » I, 41, 3; *victorem*, « victeur » XXVI, 41, 12⁽¹⁾.

Il évite d'ailleurs d'appliquer mécaniquement ce procédé, comme le montreront les diverses traductions proposées pour le mot *imperium* :

[Puissance de Rome] : Préf. 9 *Imperium* : « l'empire de Rome » — [pouvoirs délégués aux magistrats ou chefs militaires] : XXVIII, 27, 12 *summi imperii majestatem* : « la majesté du souverain empire », fol. 282 d; XXVIII, 28, 11 *imperium populi Romani* : « l'empire romain », fol. 283 b; XXVIII, 28, 14 *eodem imperio... in provinciam missus* : « tramis en ceste province... a egal pooir », fol. 283 b; XXVIII, 27, 14 *imperium ablatum ab tribunis* : « la seigneurie des tribuns », fol. 283 a; XXVIII, 27, 4 *imperium auspiciuque abnuistis* : « avez refusé tout ordre et tout empire », fol. 282 d; XXVIII, 27, 5 *auspicium et imperium detulistis* : « vous avez transporté vostre eur et vostre empire », fol. 282 d.

Le lecteur des *Histoires romaines* se trouvait donc souvent en présence, soit de mots français usuels, mais vagues et qui masquaient la réalité antique, soit de latinismes plus ou moins nouveaux qui ne lui disaient rien. Bersuire a senti la nécessité de commenter de telles traductions : il les fait souvent suivre d'un synonyme, parfois d'un éclaircissement plus étendu : *ager* [« *ager publicus* » (I, 47, 11)] divisé par Servius Tullius : « le champ, c'est a dire les terres acquises des anemis⁽²⁾ », fol. 25 b; *candidatus*, « les blancs qui demandoient celle dignité »; *contio*, « concion et parlement... »; « la concion et l'assemblée »; *forum* [I, 47, 8], « la place commune, c'est en mi le marchié ou en mi le jugement que l'en apele fore », fol. 25 a; *fasces*, « les fasces et les enseignes »; *furiae*, « furies ou force-neries d'enfer »; *gymnasium* [XXXI, 17, 6], « gingnasia, c'estoit un lieu deputié pour estude ou pour faire jeux », fol. 320 c; *indicare bellum*, « indire et faire guerre »; *portentum*, « si grant port-nte ne si contre nature » (cf. dans la même phrase XXVIII, 27, 16 *portenta esse* :

⁽¹⁾ Bersuire n'avait pas le moyen de se renseigner lorsqu'il se trouvait en présence d'un mot difficile et rare : ainsi *gaesa* [javelot de fer] VIII, 8, 6 n'a pas été traduit; *semilira* [litt. « moitié de valet d'armée », terme inju-

rieux] XXVIII, 28, 4 est devenu « demi-garçon », fol. 283 a.

⁽²⁾ Repris peut-être d'une définition donnée par Tite-Live lui-même, 41, 1 *agro capto ex hostibus virum diviso*.

« ce seroient merveilles et choses monstrueuses et portentueuses », fol. 283 a); *secessio plebis*, « secession ou departement... », « secession ou departie »; *tormenta* [machines de guerre], « tormens et engins ».

La phrase a pu être remaniée pour y introduire ces explications :

XXXI, 17, 9 ... id se facinus perperaturos praeentibus execrabile carmen sacerdotibus jurejurando adacti...

... et ceulz qui cest horrible fait devoient faire furent a ce astrains par leur serement, les prestres disanz les paroles avant que eulz avecques les moz dit du ditté execrable et des maleiçons a ce ordenez... (fol. 320 c).

II, 32, 1 ... quamquam per dictatorem dilectus habitus esset...

... ja ce fust que le dictateur avoit l'ost assamblé et fait le delect, c'est l'elecion, des chevaliers... (fol. 41 a).

II, 33, 2 ... ita tribuni plebei creati duo...

... si que ainsi ont esté establiz ou pueple certains officiers apelez tribuns plebeyens, lesquies tous jours devoient estre esleus et fais du pueple, non pas des peres... (fol. 41 c).

Souvent ces commentaires ont été suggérés par Nicolas Trevet, que nous citons d'après le manuscrit latin 5745 de la Bibliothèque nationale.

I, 48, 6... in Urbium clivum...

Trevet : *Clivus*, scilicet accensus (*lire accessus?*) flexus, qui clivus cognominatus est Urbium (fol. 28 a).

... par une voie oblique apelee Urbienne...⁽¹⁾ (fol. 25 c).

I, 47, 10... non comitiis habitis...

Trevet : *Comitiis*, id est non vocato populo pro rege institutendo (fol. 27 d).

... et aussi sans establir jour de elecion que l'en apele comices... (fol. 25 a)

I, 48, 6 ... ubi Dianum nuper fuit...

Trevet : *Dianum* [sic], id est lanum vel templum Dyane (fol. 28 a).

... la ou l'en avoit fait l'autre jour le temple de Dyane... (fol. 25 c).

Préf., 9... domi militiaeque...

Trevet : *Domi militiaeque*, id est qua prudencia sive tempore pacis, quando manebant domi in quiete, sive tempore belli quando foris exercebant miliciam (fol. 1 d).

... a l'ostel et es champs, c'est en pais et en guerre... (fol. 8 a).

⁽¹⁾ On notera le faux sens sur *clivum* commun à Trevet et à Bersuire.

I, 47, 10 ... non interregno inito...

Trevet : *Interregno*. Una dictio (*I.* interregno, id est indicatio) spacii inter duo regna quo tempore aliquis de patribus factus interrex regebat ut ex supradictis patet (fol. 27 d).

I, 41, 6 ... et licitoribus...

Trevet : *Lictoribus*, id est custodihus (fol. 24 d).

I, 41, 6 ... trabea...

Trevet : *Trabea*, id est toga ex purpura et cocto (*I.* croceo?) qua tecti Romanorum reges procedebant (fol. 24 d).

... sans faire celui intervalle que l'en apele interregne, c'est le temps du regent avant le nouvel roi créé ou couronné (fol. 25 a).

... les sergenz d'armes que l'en disoit licteurs... (fol. 22 d).

... Servius portant les aourneimens royaux... (fol. 22 d).

Le commentaire est parfois plus développé et prend la forme d'une note détachée du texte par un artifice de copie⁽¹⁾ et introduite par la rubrique « Incidens »⁽²⁾. Bersuire n'a pas appliqué ce système avec continuité. Si le livre I est largement annoté, les suivants le sont beaucoup moins; à partir de la seconde moitié de la traduction, on ne rencontre plus d'« incidens » qu'exceptionnellement⁽³⁾. Certaines de ces notes défilissent des latinismes ou des mots français employés avec une acception particulière. En voici quelques exemples; la substance en est, pour une part, empruntée à Trevet.

⁽¹⁾ Ces notes, dans la plupart des manuscrits, sont copiées dans des espaces réservés à cet effet à l'intérieur des colonnes d'écriture; un encadrement plus ou moins recherché les sépare du texte.

⁽²⁾ Le mot *incidentia*, neut. pl., aurait déjà au XII^e siècle le sens de « remarque », « observation »; J. H. Baxter et Ch. Johnson, *Medieval latin Word-list*, Londres, 1934, p. 216; J. F. Niermeyer, *Med. lat. lexicon minus*, 1958, p. 520; en français, le mot *incident* est pris dans cette acception par Gace de la Buigne, contemporain de Bersuire; Tobler-Lommatzsch, t. IV, col. 1363. Sur le mot voisin *incidence*, voir *Romania*, t. LIIV (1928), p. 149, et A. Molinier, *Les Sources de l'histoire de*

France, t. IV, 1904, p. 22.

⁽³⁾ Il est arrivé aux copistes de sauter certaines de ces notes ou, lorsqu'elles étaient très brèves, de les insérer dans le texte sans les annoncer. Toutefois, l'accord assez général des manuscrits les plus anciens et les plus soignés montre qu'il n'y a pas lieu de supposer que Bersuire ait à l'origine annoté sa traduction de façon suivie et que cette annotation ait été ensuite gravement mutilée au cours des copies successives. Voici, d'après les mss 777 de Sainte-Geneviève et 260-262 de la Bibl. nat., un relevé numérique de ces notes: Livre I, 40; liv. II, 14; liv. III, 13; liv. IV, 4; liv. V, 2; aucune pour les livres VI à X; liv. XXI, 10; liv. XXII, 2.

I, 11, 4 Utrouque coloniae missae...

Trevet : *Misse colonie*, id est viri agrorum cultores expulsis prioribus... (fol. 9 a).

... Si mist Romulus en chascune d'icelles villes prises une colonie, c'est a dire qu'il envoya genz de Romme pour ileuc habiter... *Incidens*. Colonie ou coulongne est appelee quant aucune ville est gaaingniee et acquise; et l'en y envoie et met nouvel pueple pour coustiver et pour habiter. Ainsi fu faite Coulongne en Alemaingne (fol. 11 c).

I, 17, 10 ... priusquam populus suffragium ineat, in incertum comitorium eventum patres anctores fiunt.

Trevet : Comicia dicuntur que fiunt Rome ad creandos magistratus kalendas januarii in Campo Martio ad que omnis populus romanus solebat convenire (fol. 12 b).

... le suffrage de la eleccion que le pueple fait au jour des comices... *Incidens*. Comices estoient dit les jours esquiex le pueple rommain s'ajoustoit chascun an pour eslire leurs nouviaux gouverneurs et officiers, lesquiex chascun an se muoient trestous, et si faisoient cestes eleccions a Romme le premier jour de janvier en un champ qui a nom le Champ Marcien (fol. 13 d).

I, 20, 2 ... et curuli regia sella adornavit.

Trevet : Curulis est sella magistratus vel triumphantium, unde quod addit regia sella expositivum et derivativum est ejus quod dicit curulis (fol. 13 d).

... lequel il aourna de nobles vestemens et de selle curulle... *Incidens*. Selle curulle estoit la chaire d'onneur en laquelle se seoient les maistres des offices et les souverains personnes (fol. 14 c).

I, 24, 6 ... [M. Valerius] patrem patratum Sp. Fusium fecit...

Trevet : Dicebatur pater patratus qui in animam regis et populi juravit et sanctivum jusjurandum (fol. 15 d).

... et ordené pere patrat du pueple rommain un homme que l'en apeloit Spurium Fusium... *Incidens*. Peres patrat estoit celui qui estoit aussi comme procureur du roy et du pueple pour jurer en leurs armes (fol. 16 a).

I, 26, 11 ... verbera vel intra pomerium...

Trevet : Pomerium est locus juxta muros et forte in tali loco sedebant hii

... et le bat et le fier on dedenz la pomerioie... *Incidens*. Pomerioie estoit un

judices pro tribunali (fol. 17 a).

lieu ou l'en tourmentoit les dampnés selonc aucuns, mais autre part je treuve que c'est l'espace sanz maison entour les murs par dedenz la ville pour aler les gens d'armes (fol. 17 b).

I, 28, 1 ... sacrificium lustrale... parat...

Trevet : Sacrificium lustrale dicitur quod pro aliquo facinore purgando opponebatur, quia lustrare uno modo idem quod purgare, vel quod fiebat in festo Vulcani xi kl. junii; tunc enim lustrabant id est circuibant civitatem cum tubis et facibus et vocabant hac lustra Vulcani ut patet in quinto Ovidii de Fastis (fol. 8 a).

...si a appareillié un sacrifice que l'en apeloit lustral... *Incidens*. Sacrifice lustral estoit celui que l'en faisoit pour occasion de aucun crime purgier et espier, en autre guise ce estoit une solempnité que l'en faisoit a Vulcayn en lustrant, c'est en avironnant la cité atout brandons et trompes en la xi^e kalende de juing (fol. 18 a).

V, 25, 10 ... crateram auream fieri placuit...

... si en fist on une cratiere d'or... *Incidens*. Cratiere estoit ou hanap ou greil⁽¹⁾ (fr. 260, fol. 150 d).

Ces notes révèlent parfois l'impossibilité où s'est trouvé Bersuire de se représenter les choses de l'Antiquité; ainsi pour les faisceaux et les livres sibyllins : III, 33, 8 *Eo die peues praefectum juris fasces duodecim erant* : « Chiez celui qui estoit ordennez a faire droit estoient celui jour les XII fasces. *Incidens*. XII fasces sont XII signes ou ornemenz imperiaulz que XII licteurs soloient porter devant le seigneur... » (fol. 58 b)⁽²⁾ — IV, 7, 10 *consules... qui... neque in libris*

⁽¹⁾ Voici la liste des autres définitions de mots données dans les « incidens » : asille (*asylum* I, 9, 5); armilles (*armillae* I, 11, 8); soeres (*soceri* I, 13, 2); droit des gens (*ius gentium* I, 14, 1); science tetrica (*disciplina tetrica* I, 18, 4); fastes et nefastes (*fastus et nefastus* I, 19, 7); interregne (*interregnum* I, 22, 1); fecial (*fecialis* I, 24, 4); sanguine (*sanguina* I, 24, 4); deux hommes (*dunmvir* I, 26, 56 et II, 42, 5); bois obscur (*lucus* I, 30, 5); vingnes (*vineae* II, 17, 5 et XXI, 61, 10); dictateur (*dictator* II, 18, 4); primipiles (*primuspilus* II, 27, 6); triariens (*triarii* II, 47, 5); jours coniciaux (*comitiales dies* III, 11, 3); fasces (*fasces* III, 33, 8); blans (*caandidati* III, 35, 4); tribuniciaux familles (*tribunicii* III, 35, 4); rois des sacrefices (*re-*

sacrificiorum III, 39, 4); vindices (*vindiciae* III, 44, 5 et III, 56, 4); decemviraz (*decemviratus* IV, 15, 5); rostres (*rostra* VIII, 14, 12); licteur (*lictor* X, 29, 3); ratels (*rates* XXI, 27, 5); l'« incidens » correspondant est intéressant pour l'histoire du mot radeau, emprunté au provençal : « Je crois que *rates* sont pieces de bois en grant quantité, assambles et lies, flotanz par l'aue, si que par dessus puet on navier, et sur le Rone les apellent rotelz (fol. 180 h) ». Bersuire a dû entendre le mot lors de son séjour à Avignon; il l'emploie ailleurs (fol. 94 a), sous la forme « radelles ».

⁽²⁾ Cette définition est ainsi reprise dans le lexique (cf. p. 383, n° 29) : « Fasces estoient certaines enseignes, gonffanons ou banieres que

magistratum inveniuntur: « leur nous furent trouvé... en livres de linge en temple de Monnoye. *Incidens*. Je croi que ce estoient livre escript en papier qui se fait de drapiaus linges... » (fol. 72 b).

On notera aussi cet aveu à propos d'une formule sacramentelle que Bersuire n'a pas traduite : XXII, 10, 1... *pontifex maximus... primum populum consulendum de vere sacro censet: injussu populi voveri non posse. Rogatus in haec verba populus: relitis jubeatisne...* — ... *solutus liber esto*: « ... si le voua li diz evesque du commandement du pueple usanz a ce de certaines paroles. *Incidens*. Je ne met pas les paroles que dist li diz evesque pour ce quar elles sont tres obscures a translater » (fol. 192 b).

Expliquer les mots difficiles au fur et à mesure qu'ils se présentent n'est pas sans inconvénient: tel d'entre eux revient à plusieurs reprises sous la plume de l'historien latin. Convient-il alors de répéter l'explication, au risque d'alourdir la traduction, ou suffit-il de la donner la première fois? Dans cette dernière hypothèse, qui voudrait consulter le livre sans en faire une lecture suivie serait embarrassé; et le lecteur, en tout état de cause, aurait de la peine à retrouver un commentaire s'il éprouvait le besoin de s'y reporter à nouveau. Bersuire a bien vu ces difficultés et les a exposées dans sa préface: il les a résolues en regroupant au début de son livre, dans un chapitre particulier, et selon l'ordre de l'alphabet, les mots techniques le plus souvent utilisés, en faisant suivre chacun de l'éclaircissement convenable ⁽¹⁾.

li consul et li emperer souloient faire porter devant eulz en signe royal ou d'imperial juridiction, mais des quelles fourmes elles estoient nous ne savons ». Bersuire avoue simplement son ignorance; il est intéressant de comparer cette définition avec celle de Jean de Bovroy, traducteur des *Stratagèmes* de Frontin, qui, près de cent ans plus tard, confond encore *fascies* avec *fascia*: « Pour declaration de ce mot *fascies*, est assavoir que ses signes imperialx appelez *fascies* c'estoient bandes de pourpre et dorées que les princes romains portoient entour leur chief. Et a ce cognoissoit on les consulz ou le dietateur, pour ce qu'ilz avoient ces manieres de bandes lies entour leur chief, et portoit on la hache devant eulx comme on porte aujourd'uy l'espee devant

les princes ». R. Bossuat, *Jean de Bovroy traducteur des Stratagèmes de Frontin*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. XXII, (1960), p. 473.

⁽¹⁾ Bersuire semble être le premier, mais n'est pas le seul à munir sa traduction d'un lexique. Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle, qui traduisit en français, sur l'ordre de Charles V, le *De remediis utriusque fortunae*, de Pétrarque, fait suivre son travail d'un livret « où sont expliqués les mots obscurs qui ou procès de ce livre sont nns en signification a ceulz qui n'ont veu et entendu les livres des poetes et d'autres aucteurs », et renvoie, pour ceux qui ne s'y trouveraient pas, « au commencement de la translation que le prier de Saint Eloy fist sur le livre de Titus

Ce glossaire comprend dans la plupart des manuscrits soixante-dix articles groupés suivant l'ordre alphabétique de la première lettre du mot considéré, sans que le classement soit poussé plus loin ; certains de ces articles intéressent plusieurs mots de la même famille.

Un assez grand nombre des mots de cette liste ont été forgés par Bersuire : ils sont signalés par une croix. Parmi eux certains se sont tôt ou tard imposés et font aujourd'hui partie du vocabulaire français ; d'autres n'ont pas survécu. Le reste est formé d'éléments divers, latinismes antérieurs à Bersuire, mots français usuels pris dans un sens particulier ou employés dans des expressions calquées sur le latin. En voici la liste ⁽¹⁾ :

1. ⁺augur, ⁺auguremens, ⁺inauguration, ⁺auspice, ⁺auspique. — 2. armeure legiere. — 3. chose publique. — 4. chevalier et chevaucheur. — 5. ⁺comice.
- 6. cité, citaïen, cité donnee. — 7. compagnon, compagnon du nom latin, compagnon naval. — 8. ⁺colonie romaine. — 9. ⁺concion. — 10. cohorte. — 11. ⁺cirque. — 12. ⁺copies. — 13. curer les corps. — 14. clas ou defaut de lune.
- 15. desfaillir aux Romains. — 16. ⁺dilect. — 17. donner senat (avec renvoi à senat). — 18. ⁺dylhoms ou dylhomme. — 19. deniers a charrettes. — 20. donner senat. — 21. ⁺estives ou estivas. — 22. ediles ⁺curules. — 23. empeschement. — 24. enseignes. — 25. ⁺espier (aucun forfait). — 26. espandre (les ennemis). — 27. fugitis et ⁺transfuges. — 28. faccion. — 29. ⁺fasesc. — 30. ⁺facial prestre. — 31. ⁺hastes. — 32. ⁺hyvernaus (avec renvoi à estives). — 33. ⁺hosties greingneurs. — 34. ⁺inaugurer (avec renvoi à augur). — 35. ⁺interroys.
- 36. jeus romains. — 37. liz, ⁺lectisternemens. — 38. livre ⁺fatal ou livre ⁺sibilin. — 39. lustre, ⁺lustrer. — 40. longues nets. — 41. ⁺magistras — 42. ⁺manipulaires. — 43. novendial. — 44. oreilliers (renvoi à liz). — 45. peres.
- 46. pueple et ⁺plebe. — 47. ⁺plebiscite. — 48. pretoire. — 49. ⁺pretexte. — 50. ⁺prodiges. — 51. ⁺ponde. — 52. ⁺quinquiremes. — 53. ⁺rostris.
54. ⁺signes. — 55. ⁺stacions. — 56. senat. — 57. ⁺senat donner. — 58. senat-

Livius ». Cf. J. Delisle, *Anciennes traductions du traité de Pétrarque sur les Remèdes de l'Une et l'autre fortune*, dans *Notices et extraits*, t. XXXIV, 2, 1891, p. 27. En 1426, Olivier de la Haye complète une traduction en vers d'un traité sur la peste de 1348 par une table « selon l'ordre de l'abe. par laquelle seroient declarez et exposez plusieurs termes estranges et obscurs a aucunes personnes... ». Cf. *Olivier de la Haye. Poème sur la grande peste de 1348*, publié par G. Guigue, 1888, p. 173-236. Jean de Rovroy fait suivre sa traduction des *Stratagemes* de Frontin de la

« declaration d'aucuns noms qui sont en [son] livre, lesquels ne se pooient pas bonnement translater de mot a mot sans aucune obscurté ». Cf. R. Bossuat, art. cité, p. 279 et 473. Oresme, adoptant un autre procédé, dresse des tables des « mots estranges » dans lesquelles « il signe les chapitres ou tels mots sont exposés et les met selon l'ordre de l'abe »; Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, 4^e éd., 1933, p. 568 et n. 5.

⁽¹⁾ Pour plus de clarté nous avons numéroté les articles de ce glossaire.

consult. — 59. staves (se dit de tentes; renvoi à estives). — 60. *transfuges. — 61. *turme. — 62. triumphe. — 63. togue. — 64. *triremes (avec renvoi à quinquiremes). — 65. tribuns de plebe. — 66. tribuns de chevaliers. — 67. virge *vestal. — 69. *volons. — 70. *velittes.

Nous donnerons maintenant, à titre d'exemple, le texte complet de quelques articles :

1. *Augur.* — Augur, auguremens, inauguration, auspice, auspique sont mox appartenans a divinations faites en chans ou en mouvemens des oyseaus, desquix mox usoit moult souvent Titus Livius et je les met tous a plain quant il viennent. Quar sachiez que anciennement avant que nostre foy catholique venist en la notice d'un seul Dieu, l'en souloit enquerir la volenté des dieux par les chans des oyseaus ou par les vollemens. Et y trouvoient a celui temps grans veritez et pour ce avoient il telle science en tres grant reverance, si que nule foiz sollempnés ou publiques il ne faisoient que avant toute envye il ne feissent teles consideracions, dont li Romain avoient tous jours un perpetuel office ou il establissoient des plus sollempnelles personnes que il eussent qui regardoit et pronostiquoit de leurs aventures par la science des oyseaus. Et celui estoit apelé augur et la consideracion que il faisoit estoit apelee auguremens, et estoit un office et une dignité qui duroit a vie et qui n'estoit pas anuel comme estoient les autres. Et sachiez que de cesti mot se dirivet un autre que l'en dit auspice ou chose auspique, quar souvent troverez que aucune est faite par les auspices de la chose publique ou du pueple romain ou d'un duc tel ou tel et ce n'est autre chose a dire, mais que eur ou fortune ou felicité ou bon commencement; et ainsi il apeloient une chose auspiquee, quant tele chose estoit commenciee et establie deument par la volenté des dieux, notifiée par la demonstrence des oyseaus et pour ce vient emprés l'autre mot que l'en apelle inauguration qui n'est autre chose que consecration et dedicacion faite aus dieux d'aucun lieu et d'aucune personne par la sollempnité et par la significacion des oyseaus. Quar quant aucun lieu estoit dediez ou consacrez aus choses saintes, si comme estoient les temples des dieux, ou aus choses publiques, si comme estoit le cirque, le comice, le champ marciaus et autres lieux semblables, il estoient diz inaugurés, si que donques auguremens estoit l'inquisition de la vérité de certaine chose future par la significacion des oyseaus. Augur estoit celui prestre ou prophete qui la chose enquerroit, auspice estoit ce que l'en amenoit, chose auspique estoit celle qui denement celebre, regardée et pronostiquee estoit, et chose inauguree estoit celle, ou fust lieux ou personne, qui aus diex consacree et dediee tous jours perseveroit. Quant donques l'en trouvera aucun de ces mox mis joust le latin, requere l'en a cestui chapitre (fol. r a-b).

4. *Chevalier.* — Chevalier et chevaucheur ont ceste difference entre les Romains et par la maniere du parler en cest livre, quar chevalier sont cil qui estoient genz de piet, toutesfois endoctrinés et apris en l'art de chevalerie, desquix estoient toutes les legions des Romains et par lesquix Romains communement fai-

soient leur batailles, si comme sont au jour d'uy servans ou brigans : quar communement Romain se combatent plus a pié que a cheval. Mais chevaucheurs estoient ceulz que nous apelons maintenant gens d'armes, dont il y avoit tous jours suffisant quantité, si comme sis pour douze, et ceuls ci n'estoient pas tant pour combattre comme il estoient pour rompre la bataille des anemis ou pour les enchacier quant il fuioient (fol. 1 b).

7. *Compaignon*. — Compaignon et compaignon du nom latin et compaignon naval ont ceste difference quar compaignon en general estoient tous ceuls qui par quelque maniere que ce fust estoient ralié et confederé au pueple romain, comme furent li Saguntin et plusieurs autres pueples, mais compaignon du nom latin estoient seulement ceuls qui estoient dedenz Ytalie, et communement toutes les olz et toutes les legions des Romains estoient de citoians et de compaignons du nom latin. Et compaignon naval estoient ceulz que nous apelons notonniers qui menioient les nefes et les galees qui n'estoient pas pour combattre principalment, mais pour nagier (fol. 1 c).

16. *Dilect*. — Dilect n'estoit autre chose mes que eleccions de nouveaux chevaliers, quar quant il avenoit que l'en vouloit tremestre aucuns chevaliers a sus-ploiment d'aucun ost, ou descrire aucune nouvele legion, l'en commandoit par la vile que qui vouroit estre escrits a la chevalerie romaine baillast son nom et sa ligniee par escript. Si le baillioient li jouvente moult volentiers pour estre des lors en avant chevalier romain et pour avoir gaiges, et cele eleccion ou descripcion estoit apelee le dilect (fol. 1 d).

25. *Enseignes*. — Enseignes sont prises communement pour banieres ou pour les signes que l'un ost bailloit a l'autre quant il devoient combattre pour que chascune congeust sa partie (fol. 2 a).

46. *Peres*. — Sachiez que a Romme avoit deux manieres de genz, nobles et non nobles, car, si comme l'en trouvoit ou premier livre de la premiere decade, combien que Romulus et ses compaignons qui fonderent Rome fussent d'une condicion, c'est assavoir pasteurs et povre genz, toutesfoiz eslut li dit Romulus aucuns des plus suffisans, les quiex il tint par deniers entour soy et les tint en offices, et ceulz il apela peres et tous ceulz qui d'eulz descendirent furent apelez patricien ; et ceulz ci eurent le senat et la juridicion et furent reputé nobles a respect des autres (fol. 2 c).

47. *Pueple*. — Pueple et plebe avoit celle difference quar pueple romain emportoit tout, c'est a dire nobles et non nobles, plebe emportoit seulement les bas et les petis et le commun. Si que li noble estoient apelé pere et patricien, li non noble estoient apelé plebe, et tous ensemble, pueple (fol. 2 c).

Il est très probable que ces définitions ont été établies à l'aide du texte de Tite-Live lui-même, et surtout à partir du commentaire de Trevet. Nous n'avons pas eu le loisir d'en rechercher les éléments dispersés dans cette œuvre touffue.

Cet ensemble d'explications, gloses insérées dans le texte, « incidens », définitions du glossaire, montre que le traducteur s'est efforcé de rendre accessible l'œuvre de Tite-Live. Si son commentaire est souvent insuffisant, il est presque toujours utile, et jamais extravagant ni ridicule. Mais il faut reconnaître qu'aucun principe ne semble avoir guidé le commentateur : le choix des passages expliqués est tout à fait déconcertant; les mots ne sont pas définis la première fois qu'ils apparaissent. Surtout, bien que la compilation du lexique ait eu pour but d'éviter cet inconvénient, certains mots, même parmi ceux qui y figurent, sont expliqués à plusieurs reprises dans le cours du texte ou en « incidens »⁽¹⁾.

La traduction des noms propres n'appelle aucune remarque. Dans la plupart des cas, Bersuire leur a laissé leur forme latine, souvent altérée, d'ailleurs, par les copistes. Il ne s'est généralement pas soucié d'identifier les noms de lieux; des indications de cet ordre apparaissent dans six « incidens »⁽²⁾. Trois d'entre eux se succèdent dans le chapitre XXI, 31, et sont consacrés à des localités du midi de la France par lesquelles Hannibal est passé avant de franchir les Alpes :

XXI, 31, 4. Quartis castris ad Insulam pervenit. Ibi + Sarar + [lire Sorgas?] Rhodanusque amnis... agri aliquantum amplexi conflunt in unum in medijs campis; Insulae nomen inditum : ... et pour ce celle ville fu appelée l'Ysle. *Incidens*. Cierra Titus Livius disans le Rosne passer par l'Isle-de-Vencin⁽³⁾ (fr. 261, fol. 13 d).

XXI, 31, 5. Incolunt prope Allobroses... : *Incident*. Allobroge sont ceulz du

⁽¹⁾ Voir plus haut, par exemple, « delect » (p. 378), « interregne » (p. 379), « colonie » (p. 380), « lustre » (p. 381), « dictateur » (p. 381, n. 1), « rostrés » (*ibid.*).

⁽²⁾ Voici un exemple de ces indications assez vagues : XXI, 1, 6... rem carthaginiensem auxit... Carthage. *Incidens*. Carthage estoit une cité tres noble et tres puissante assise en Afrique sur la mer la ou est orendroit la cite de Tunes. La region avoit non lors Peonie, si que par toute ceste oeuvre les Cartageis sont appelez Peuoys et leurs batailles, les batailles pnniques (fr. 261 fol. 3 e).

⁽³⁾ L'identification proposée par Bersuire

d'*Insula* avec l'Isle-sur-Sorgue est celle que l'on adopte aujourd'hui et son observation est juste; cf. les notes de l'édition Walters-Conways, *ad locum*. Bersuire a peut-être pris cette indication à Trevet, sinon il faut y voir un souvenir de son passage à Avignon; et l'on notera ici que ces lieux ont été le séjour favori de Pétrarque. Cf. entre autres *Fam.*, XVI, 7, 3, éd. V. Rossi, Florence, t. III, 1937, p. 194. On rapprochera de ce commentaire cette note insérée dans le texte, XXI, 31, 9... Voconiorum... : les Volsiens, ce sont cil de Voison (fol. 181 b), et le commentaire de *rates*; cf. p. 381, n. 1.

Dalphiné et de Savoye et de Bourgoigne, quar ces trois noms de gens estoient lors a nestre (fr. 261, fol. 13 d).

XXI, 31, 9... in Tricastinos flexit : ... *Incident*. Tricastre est la cité que l'en appelle ore Saint Pol en Prouvence [Saint-Paul-Trois-Châteaux] (fr. 261, fol. 14 a).

Tous les « incidents » n'ont pas le caractère de notes lexicales ou géographiques : un bon nombre apportent des éclaircissements sur des questions de foudl. C'est ainsi que Bersuire indique, d'après Trevet, dont la note est beaucoup plus développée, l'époque à laquelle vivait Tite-Live :

Préf. 6. *Incidens* : Cestui Titus Livius fu au temps des batailles civiles entre Jules Cesar et Pompee qui firent moult de maux, desquelles guerres il ne parle pas, mais des anciennes (fol. 7 c).

Il explique l'origine de certains noms de personnes, de lieux, précise le caractère de telle divinité, esquisse l'interprétation d'une légende, d'une tradition ou d'un usage⁽¹⁾ ; ici un point de chronologie est discuté⁽²⁾, ailleurs est exposée avec détail la réforme du calendrier par Numa Pompilius⁽³⁾ ; en d'autres endroits, qu'il jugeait sans doute obscurs, Bersuire se borne à paraphraser le texte de Tite-Live ; quelques « incidents » ne sont enfin que de simples renvois.

Ces notes comme les autres paraissent disposées un peu au hasard ; elles ne supposent pas une grande érudition, et les auteurs dont le témoignage est allégué, Eutrope, Justin, Eusèbe, Orose, Solin, Valère-

⁽¹⁾ I, 4, 1 Vi compressa vestalis cum geminum partum edidisset, seu ita rata seu quia deus auctor culpa honestior erat, Martem incertae stirpis patrem nuncupat :... Et pour ce avint que la vierge vestale, c'est a dire Rea la fille Numitor, conceut deux enfans qui furent apelez Romulus et Remus, lesquies, pour ce que elle ne sot qui fu leur pere, pour ce que Rea estoit pretresse dediee a la deesse Vestal, sus paine de mort elle devoit garder virginité, et pour ce elle dist que un jour ou quel elle aloit laver les entrailles des sacrifices elle s'endormi souz un arbre et Mars descendi qui l'empreingna en dormant ; laquelle chose elle fainst par paour de mort ou en verité elle le cuida, ainsi si comme dist Ovides ou livre des Fastes [IV, 201], laquelle chose si fondee pot estre que elle fu en dormant illuse et opprimée d'un dyable incube... (fol. 9 a).

II, 17, 6... sub corona venierunt coloni alii... : ... et les coulons, c'est les habitans de la ville avecques l'autre pueple, a tous esté vendus souz la couronne. *Incident*. Je croy que quant l'en faisoit celles veissions publiques, l'en y mettoit une couronne ou un cercle comme l'en fait la ou l'en vent le vin et ce estoit vendre souz couronne (fr. 260, fol. 50 c).

III, 23, 5... omnes sub jugum ab Tusculanis missi... : ... et furent miz par les Tusculains souz le jouc. *Incident*. Ce estoit le plus grant vitupere que l'en pouoit faire a cellui temps aux vaincus que les faire passer souz un jouc ou souz une fourche (fr. 260, fol. 85 b).

⁽²⁾ Voir à I, 6, 4, une assez longue note sur la date de la fondation de Rome.

⁽³⁾ Tite-Live I, 19, 6.

Maxime, l'*Istoire de la construction de Tournay* ⁽¹⁾ (I, 40, 1), sont cités d'après Trevel. Seules deux références à Ovide ne semblent pas provenir de cette source ⁽²⁾.

Bersuire, pour faciliter au lecteur l'intelligence des faits de l'histoire romaine, choisissait soigneusement ses mots et commentait parfois ses traductions; peut-être n'a-t-il pas mis autant d'attention à comprendre avec précision la pensée de Tite-Live: sa version n'est pas toujours exacte.

Assurément, le mauvais état des manuscrits pouvait entraîner des erreurs dont il n'est pas responsable.

C'est un texte fautif (VIII, 8, 4) qui lui a fait croire, comme d'ailleurs à Trevel, que la troisième « bataille » (*acies*) de l'armée romaine comptait quinze ordres, composés chacun de trois « primipiles » (*primumpilum*); le « primipile » comprenait à son tour trois « bannieres » (*vexillae*) de 186 hommes: au total plus de 25.000 soldats, près de dix fois la réalité. Ce résultat était de nature à fausser toute interprétation des guerres antiques. Le nom de « primipile », donné à chacune des trois parties de l'ordre, repose lui-même sur une mauvaise leçon. Bersuire lit *primumpilum* et traduit: « chascuns ordres avoit .III. parties et chascune estoit appelée primipile » (128 d), quand le texte aujourd'hui communément reçu porte: *ordo unusquisque tres partes habebat; earum unamquamque primam pilum vocabant* ⁽³⁾. On attribuera aussi à une lecture erronée des traductions telles que: II, 32, 6... *quamdiu autem tranquillam quae secesserit multitudinem fore: « ...ne savoient il, quant il s'en seroient alez, par combien de temps l'autre multitude qui en lieu d'eulx vendroit seroit en paix et en tranquillité ... »* (fol. 41 b) — XXVIII, 29, 7... *sanguine luent quod amiserunt: « ...ploureront a leur sanc ce que il ont forfait... »* (fol. 283 c); le texte traduit portait *successerit* ⁽⁴⁾ et *lugent* au lieu de *secesserit* et *luent*.

⁽¹⁾ Sur ce texte, voir L.-F. Flutre, « *Li Fait des Romains* » dans les *littératures française et italienne du XIII^e au XVI^e siècle*, Paris, 1932, p. 60-100.

⁽²⁾ I, 4, 1, cité p. 387, n. 1 et 1, 19, 7 (*Fastes*, I, 48-50).

⁽³⁾ Le passage, d'ailleurs difficile, VIII, 8, 8, où Tite-Live décrit l'organisation de la lé-

gion, est dans son ensemble aussi mal compris par Trevel que par Bersuire; voir plus loin, p. 391.

⁽⁴⁾ C'est ce qu'avait lu Trevel, fol. 50 b: *incerti erant an malant eam abire vel manere; dato autem quod abiret et alia plebs succederet quia sine plebe non posset esse civitas, dubitaret quamdiu foret tranquilla.*

L'incertitude de la graphie des manuscrits est également source de confusions : les bouches de l'Èbre (*ostium*) sont devenues les ennemis (*hostium*), et l'ordre donné par Scipion à la flotte romaine de se rassembler en ce lieu s'est transformé en celui d'attaquer les vaisseaux ennemis naviguant sur l'Èbre, l'erreur sur *ostium* ayant entraîné celle sur *petere* ⁽¹⁾.

Une mauvaise coupure fait deux villes, « Alope » et « Conesse », d'Alopeconnese, dans la Chersonèse de Thrace (XXXI, 16, 5).

Dans telle phrase, l'erreur vient de ce que la bonne ponctuation n'apparaît que si l'on connaît d'autre part le détail des événements : Bersuire, ignorant qu'une partie seulement de la Sicile et toute la Sardaigne étaient restées fidèles, traduit, XXVI, 41, 12 *Adde defectionem Italiae, Siciliae majoris partis, Sardiniae* : « Adjoustons a cestui les defailllemenz d'Ytalie et de Sicile et la plus grant partie de Sardeigne » (fol. 256 b).

À en juger par le nombre de fois où il n'a pas su à quelle principale rattacher une subordonnée, le traducteur avait peine à apercevoir les limites entre les phrases. Nous lisons aujourd'hui XXVI, 41, 13 : ... *in hac ruina rerum stetit... virtus populi romani; haec omnia strata humi erexit ac sustulit. Vos omnium primi, milites... obstitistis*, avec une ponctuation forte après *sustulit* dont le sujet est *virtus populi romani*; Bersuire fait passer *milites* dans cette proposition où ce mot n'a rien à faire et traduit : « se tint et persevera entiere... la vertu du peuple romain; et certes, toutes cestes choses enclinees a terre relevastes vous chevaliers, tuit li premiers... en tant comme... vous oppostastes... » (fol. 256 b).

Mais les erreurs dues au mauvais état de l'exemplaire de Tite-Live utilisé par Bersuire ou à l'absence de ponctuation régulière sont malgré tout les moins nombreuses : il n'est guère de page où l'on ne rencontre un ou plusieurs contresens à mettre au compte de l'inexpérience ou de la distraction du traducteur. Le subjonctif d'hypothèse, XXVIII, 27, 13 *Temere potius quam avide credideritis...* est pris pour un subjonctif de regret : « ... place a Dieu que vous l'aiez cuidié faire plus par folie que par volenté » (fol. 282 d). La valeur de

⁽¹⁾ XXVI, 41, 1... *classen ostium inde Hiberi fluminis petere jubet...* : ... et leur commanda que la flotte des galees penoyses... qui estoient

ou fleuve de Evre ilz assaillent (fr. 261, fol. 121 c).

num, XXXI, 18, 2 *Num Abydeni quoque ultro tibi intulerunt arma*, « est-ce que par hasard les Abydains t'auraient provoqué? » n'est pas perçue : « Et li Abydain, dist il, ne t'ont il pas meu guerre premier et tout de gré? » (fol. 320 c).

Il y a plus grave encore, et l'on pourrait dresser, pour chaque livre, une longue liste de fautes aussi grossières que les suivantes :

I, 48, 1... *Servius cum intervenisset trepido nuntio excitatus, ... a vestibulo curiae magna voce...*

... Seurvint Servilius esveilliez par un message paoureux de la garde robe de la courtine et dist a haulte voiz... (fol. 25 b).

XXVIII, 26, 12 *Vocati... ferociter in forum ad tribunal imperatoris ut ultro territorii suelamationibus concurrunt...*

... furent cité a parlement... et cest apel fu fait ferochement et aus haus cris pour les espoenter... (fol. 282 c).

XXVIII, 27, 14... *fascas imperatoris vestri ad eos quibus servus cui imperarent nunquam fuerat Romanus exercitus detulisti?*

... ains feistes prendre les fascas et les enseignes de vostre empereur a ceulz ausquelz ses sergans seingnorissoient, laquelle chose n'avoit onques mais fait nulz olz romains... (fol. 283 a).

XXXI, 16, 6... *Abydeni... eripique ex obsidione, ni cessatum ab Attalo et Rhodis foret, potuerunt...*

... mais certes, se Attalus et li Rodien n'eussent cessé d'obeir a Philippe, celi siege n'eust point duré (fol. 320 b).

XXXI, 17, 1... *non terra modo adeuntis aditu arebant, sed navium quoque stationem infestam hosti faciebant...*

... si que il ne rapelerent pas seulement ceulz qui assailloient par terre, ainçois avecques ce fesoient il que les nez que il avoient estoient hayneuses et domageuses aus asseianz... (fol. 320 b).

XXXI, 18, 6... *ut repente proditos rati qui pugnantem mortem occubissent...*

... que soudainement il reputerent touz ceulz estre traïz qui estoient sanz mort tourné de la bataille... (fol. 320 d).

Même lorsqu'il ne commet pas à proprement parler d'erreur, Bersuire se contente souvent d'un à peu près, à moins qu'il ne saute des mots ou même des phrases entières :

Préf. 9... *ad illa mihi pro se quisque acriter intendat animum...*

... ains pri chascun que il me oient parler... (fol. 8 a).

Préf. 12... *sed querellae... ab initio rei absint : cum bonis potius omnibus votisque et preceationibus deorum deorumque, si, ut poetas, nobis quoque mos esset, libentius inciperemus, ut...*

... mais au commencement... il ne convient pas user de telles querimonies, ... mais de faire aus dieux et aus deesses oroisons et prieres, si comme les poestes ont acoustumé a faire, que... (fol. 8 a).

XXVIII, 27, 4... hostes? Corpora, ora, vestitum, habitum civium adgnosco; facta, dicta, consilia, animos hostium video...

... anemis donques vous puis appeler, vestuz de robes d'ami, quar pour certain je voi en vous habis de citiens et fais et courages d'anemis... (fol. 282 d).

Le commentaire de Trevet ne lui facilitait pas toujours la tâche, car le dominicain n'avait pas tout correctement interprété ou clairement expliqué. Deux passages relatifs à l'organisation de l'armée romaine montreront Bersuire en train de s'égarer à sa suite :

VIII, 8, 5... manipulus leves vicenos milites, aliam turbam scutorum habebat...

Trevet : ... sunt autem isti manipuli leves. Quid autem vocet manipulum levem exponit dicens : *manipulus levis vicenos milites habebat*, scilicet hastatos, hoc est gerentes hastas; *aliam turbam scutorum*, id est qui cum scutis minora tela gerebant, habebat... (fol. 211 a).

... et si estoit li manipules legiers de .XX. chevaliers a lances et d'une autre tourbe de ceulz qui portioient escus ... (fol. 128 c).

Trevet et Bersuire ont rattché à tort leves à manipulus, alors qu'il qualifie milites.

VIII, 8, 6 Robustior inde aetas totidem manipulorum, quibus principibus est nomen, hos sequebantur, scutati omnes, insignibus maxime armis.

Trevet : ... *Inde*, id est post hoc in secunda aetate *robustior aetas*, scilicet erat, agmen *totidem manipulorum*, scilicet quindecim existens, *quibus principibus erat nomen*, id est qui vocabantur principes. Ponitur enim casus pro casu, secundum regulam in primo libro notatam; dicens *hos*, scilicet principes *sequebantur*, omnes *scutati* scilicet qui non hastas ut priores, sed cum scutis minora tela gerebant, aut in eadem aetate, armis *insignibus* id est notabilibus armati... (fol. 211 a-b).

... Après cestui venoient une autre plus forte d'aage, d'autant de manipules, lesquelz estoient appelez princes, et après ce venoient ceulz qui portioient les escuz, tout a armes notables... (fol. 128 d).

Ni Trevet, ni Bersuire ne se rendent compte que Tite-Live n'introduit aucune distinction entre les hommes du second rang, et que *hos* désigne les soldats de la première ligne.

Mais bien plus souvent Trevet avait vu juste, et plus d'attention aurait évité grand nombre de faux pas. Ainsi, en I, 48, 2, sont rapportés les propos de Tarquin, qui accuse le roi Servius d'avoir trop longtemps insulté les vrais maîtres de Rome : ... *satis illum diu per licentiam eludentem insultasse dominis*... La phrase est exactement commentée par Trevet (fol. 28 a) : « *Satis illum*, scilicet Servium,

eludentem, id est deripientem vel deridentem, propter *licenciam*, id est per ablusionem, *insultasse diu dominis*, id est patribus et primoribus... ». Bersuire traduit cependant : « ... et ainsi longuement s'est moquez Tarquin de lui et des seigneurs ».

La glose de Trevet était aussi parfaitement claire en cette phrase :

<p>II, 31, 11 Apparuit causa plebi, [dictatorem] suam vicem indignantem magistratu abisse...</p>	<p>Trevet : <i>Apparuit causa plebi</i>, ... si sembla au pueple scilicet quare renunciavit dictature, <i>abisse magistratu indignantem vicem suam</i>, scilicet populi, id est ideo renunciavit dictature, quia indignatus est quod debuit talis fieri recompensatio populo, ut pro labore belli nichil remedii reportaret... (fol. 49 d).</p>
--	---

Celui qui, le premier, traduit un texte s'expose à tant de difficultés qu'il lui est presque impossible de les résoudre et sans doute de les apercevoir toutes. Le travail de Bersuire, en 1355, ne pouvait être qu'un premier essai, fort imparfait. Toutefois, les remarques qui précèdent montrent que le « petit serviteur » de Jean le Bon n'était peut-être pas assez bon latiniste pour mener pleinement à bien l'œuvre dont on l'avait chargé. Et il semble que cette insuffisance ait été aggravée par la hâte que trahissent à chaque instant de surprenantes étourderies. On n'a pas l'impression que Bersuire se soit jamais attardé sur une phrase difficile.

⁽⁴⁾ Il faut ajouter, pour être équitable, qu'en quelques occasions, la traduction marque un progrès sur Trevet :

VIII, 8, 4-5... postremo [edd. postremi] in plures ordines instruebantur; ordo sexagenos milites, duos centuriones, vexillarium unum habebat. Prima acies bastarii erant, manipuli quindecim, distantes...

Trevet : ... postremo instruebantur, id est ordinabantur acies in plures ordines. Ordo in sexagenos milites scilicet instruebantur et disponebantur. Manifestus autem exprimens ordinem et

... iustruisirent il leurs batailles par ordres, et sachiez que uns ordres contenoit .L.X. chevaliers, .II. centurions et .I. portant baniere. La premiere bataille avoit ceulz qui portoient les bastes dont il y avoit quinze manipules, distanz par egal... (fol. 128 c).

disposicionem exercitus dividit eum in tres acies, et describens primam aciem dicit : *Prima acies habebat duos centuriones, unum vexillarium. Erant scilicet in ea acie .XV. manipuli hastati distantes...* (fol. 211 a).

VIII, 8, 11... inde rem ad triarios redisse, cum laboratur, proverbio increbuit...

Trevet : Redisse, unde increbuit proverbio, id est proverbialiter diceretur cum laboratur, id est cum debilitatur et vexatur, rem redisse ad triarios... (fol. 211 c).

... si en fu dit un commun proverbe, pour occasion de ce que toutefois que aucun negoce reculoit et tornoit au premier estat, l'en disoit que la chose estoit retornee aus triariens... (fol. 128 d).

Son style s'en ressent. Il lui arrive de faire du mot à mot, surtout lorsque le texte est compliqué :

I, 48, 7 *Foedum inhumanumque inde traditur scelus monumentoque locus est — Sceleratum vicum vocant — quo amens, agitantibus furis sororis et viri, Tullia per patris corpus carpentum egisse fertur, partemque sanguinis ac caedis paternae cruento vehiculo, contaminata ipsa resper-saque, tulisse ad penates suos virique sui, quibus iratis malo regni principio similes propediem exitus sequerentur.*

Illecques avint une grant iniquité inhumaine et horrible, dont encore dure la memoire et pour laquelle chose celle rue a non encores la rue Escommeniee. Quar la dite Tullie, faite desvee par les furies ou forceneries d'enfer vengant la mort de son premier mari et de sa suer avant par elle occis, fist passer son char au travers et par dessus le corps de son pere, si que en son char ensaillant du sanc de lui, elle, honnie et touchiee ou arrousee d'icelui meisme sanc, porta a son hostel partie de l'occision et du sanc d'icelui; par lesquelles forceneries courrouciees, au mal commencement de cesti royaume dudit Tarquinius assez tost après se ensuit semblable fin et issue... (fol. 25 c).

On rencontre à chaque instant des tours imités du latin. Toutefois, il serait inexact de dire que la phrase française est toujours calquée sur celle de Tite-Live : aux périodes composées de multiples subordonnées sont substituées des séries coordonnées : I, 41, 2 *Servio accito... cum ostendisset... orat... :... « a appelé Servilius et li montra et l'a prié »* (fol. 22 c) — I, 48, 1 *Huic orationi Servius cum intervenisset... excitatus... inquit... :... « A ceste maniere de parler et endementres que Tarquin la faisoit, survint Servilius... esveilliez... et dist a haulte voix... »* (fol. 25 b)⁽¹⁾. Les participes, en accord ou absolus, sont le plus souvent rendus par des verbes à mode personnel⁽²⁾;

⁽¹⁾ Inversement, lorsque Tite-Live, en vue d'un effet particulier, coordonne ou juxtapose des propositions, Bersuire n'hésite pas à introduire entre ces phrases des liens de subordination :

Préf. 11... aut... se l'amour que je ay...
me amor fallit, aut... ne me degoit, je puis dire
nulla res publica... que il ne fu onques cité...
major fuit... (fol. 8 a).

XXVIII, 28, 4... ..ne aussi il ne se conjoin-
drent point avec Pyrrhus...
conjunxerunt : vos... si comme vous avec Man-
cum Mandonio... et... doine... en communs con-

consilia communi-
castis et arma consoci-
atiuri fuistis... .

⁽²⁾ I, 48, 3...
Tum Tarquinius,
necessitate... cogente
...audere... valdi-
dior... arripit Ser-
vium... elatumque
dejecit... .

XXVIII, 26, 13...
imperator ascendit...
et reducti armati...
se...circumfuderunt.

seulz [avez] assemblé vos
armes... (fol. 283 a).

... Lors Tarquinius, voians
que il estoit necessaire de
emprendre... comme celui
qui estoit plus puissans en
aage et en force prist ledit
Servilius et le porta... et le
geta... (fol. 25 b).

... si s'en monta l'empe-
reur en son siege, et li armé
retournerent... et se mistrent
derriere... (fol. 282 c).

les phrases nominales deviennent des phrases verbales ⁽¹⁾; les infinitifs de narration sont remplacés par des phrases à mode personnel ⁽²⁾.

Tite-Live utilise volontiers, lorsqu'il fait parler les personnages, le style indirect, qu'il emploie très librement. Le français n'avait pas à cet égard la même souplesse et Bersuire ajoute un verbe pour introduire ces discours :

1, 47, 10-12 Ibi Tarquinius maledicta ab stirpe ultima orsus : servum servaque natum post mortem indignam parentis sui, non interregno, ut antea, inito, non comitiis habitis, non per suffragium populi, non auctoribus patribus, muliebri dono regnum occupasse. Ita natum, ita creatum regem, fautorem infimi generis hominum ex quo ipse sit, odio alienae honestatis ereptum primoribus agrum sordidissimo cuique divisisse; omnia onera quae communia quondam fuerint inclinasse in primores civitatis; instituisse censum...

... Illecques commença Tarquins a dire vilonnie du roy Servilius et commença de sa premiere lignice, en disant que il estoit serf et filz de serve et que emprés la non digne mort de son pere, sans faire celui intervale que l'en apele interregne... et aussi sans establir jour de eleccion que l'en apele comices, et aussi sans l'assentement du pueple et sans l'auctorité des peres, par le don d'une fame il avoit occupé le royaume, et que ainsi nez et ainsi creez, il avoit tous jours esté fauteurs de basse lignice et de chetive gent, comme cil qui de ceulz estoit nez, et que pour hayne d'autrui honesté (c'est pour hayne de gentillesce) il avoit soustrait le champ... aus princes et aus nobles de la cité et favoit divisé a chascun vil et ort du pueple, et aussi que toutes les choses communes il avoit imposé aus premiers de la cité, et que il avoit establi le cens... (fol. 25 b).

Les longues périodes sont réorganisées; il semble bien que le traducteur ait été plus attentif à l'ordre des propositions qu'à leur rapport :

1, 41, 4... Cum clamor impetusque multitudinis vix sustineri posset, ex superiore parte aedium per fenestras in Novam viam versas — habitabat

... le pueple par dehors estoit plain de tourmente, si que le cri de la multitude pouoit a envys estre soustenu, quant Tanaquil s'en est en hault montee ou plus haut

⁽¹⁾ 1, 41, 1 Clamor inde concursusque populi mirantium...

... Le cri fu grant et le pueple courut la, et chascuns se merveilla... (fol. 22 e).

⁽²⁾ 1, 47, 7... Tarquinius circumire et pensare... alligere...

... se prist a avironner et a acointier... et aussi se prist a atraire... (fol. 25 a).

enim rex ad Jovis Statoris — populum Tanaquil adloquitur...

XXVII, 48, 12-15 Claudius « quid ergo praecepiti cursu tam longum iter emensi sumus? » clamitans militibus cum in adversum collem frustra signa erigere conatus esset, postquam ea regione penetrari ad hostem non videbat posse, cohortes aliquot subductas e dextro cornu, ubi stationem magis segnem quam pugnam futuram cernebat, post aciem circumducit et non hostibus modo sed etiam suis inopinantibus in sinistram evectus in dextrum hostium latus incurrit; tantaque celeritate fuit ut cum ostendisset se ab latere mox in terga jam pugnantem...

lieu du palais, droit aus fenestres dont l'en pouoit veoir la voie dehors (ce fu joust le temple le Statour, ou habitoit Tarquins li roys); si a Tanaquil apelé le pueple et leur a dit... (fol. 22 d).

Claudius se prist a crier a ses chevaliers en disant ces paroles : « Pourquoi donques, seigneur, avons nous fait si longue voie en si pou de temps, se autrement nous ne voulons besoinguer ». Lors s'essaia, mes ce fu pour noient, de faire monter les banieres contre la montaigne pour aler aus anemis qui estoient de l'autre part d'icelle. Mes la ou li vit que de celle partie ne pooit il aler a eulz, il prist avec lui aucune flotte de chevaliers, lesquels il osta du destre corn, de celle part ou il veoit que il avroit plus stacion pareseuse que apperte bataille, et ou li chevalier avoient mains que faire, et les mena entour par detrés la bataille; et contre l'opinion tant des siens comme des anemis, il se transporta soudainement ou senestre corn des adversaires. Si fu celle isnelleté si grande quar comme il se fussent moustré au costé de la bataille, l'en les vit tantost combatre par derriere d'icelle... (fol. 273 c).

Dans ces conditions, les raffinements du style de Tite-Live disparaissent de la traduction. Il suffira de citer une phrase de la préface de *l'Histoire romaine*, très travaillée, pour constater que rien ne reste dans la prose de Bersuire du souci de variété et de gradation de son modèle :

Préf. 9... quisque... intendat animum quae vita, qui mores fuerint, per quos viros quibusque artibus domi militiaeque et partum et auctum imperium sit; labente deinde paulatim disciplina, velut desidentes primo mores sequatur animo, deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire coeperint

... par quelle vie, par quieux meurs, par quieux hommes et par quieux artifices a l'ostel et es champs (c'est en pais et en guerre), l'empire de Rome a esté acquis et maintenu jusques au temps present en quieux meurs et discipline sont si forment laschees et ainsi se trebuchent impetueusement que nous ne pouons souffrir nos vices ne les

praecipites, donec ad haec tempora remedes qui a ceuls appartendroient...
 quibus nec vitia nostra nec remedia (fol. 8 a).
 pati possumus perventum est...

Bersuire trouvait les « constructions » de Tite-Live « tranchées, brèves et suspensives »⁽¹⁾; il s'est fait un devoir de remédier à ce défaut. Rarement il commence une phrase sans un mot de liaison, tel que : ains, ainsi, avec ce, certes, et certes, et aussi, et pour voir, lors, mais pour certain, en non Dieu, pour Dieu, etc.

Il développe les propositions elliptiques :

I, 48,5... [Servius] ab iis qui
 missi ab Tarquinio... erant interfecit.
 Creditur, quia non abhorret a cetero
 scelere, admonitu Tulliae id factum.

... Tarquins ot envoié genz qui illecques le
 tuerent et le cuide on que ce fist Tarquins
 par le amonnestement de sa fame Tullie
 (qui estoit fille dudit roy Servilius), a
 laquelle chose croire puet esmouvoir chas-
 cun le fait qui s'ensuit qui fu tel... (fol. 25 b).

XXVIII, 27,11 Sed multitudo
 omnis, sicut natura maris per se immo-
 bilis est, et venti et aurae cientes; ita
 aut tranquillum aut procellae in vobis
 sunt...

... Mes, dist il, aussi comme la nature de
 la mer est telle que toute quant est de soy
 elle est non mouvable, mes li vent et les
 tempestes la font particulièrement mouvoir,
 aussi est il de vous, quar il a en vous en
 partie tempeste, en partie tranquillité...
 (fol. 282 d).

Il ajoute des déterminations, et en particulier remplace les pronoms par le nom de la personne ou la chose qu'ils représentent; il équilibre les deux membres d'une comparaison en restituant dans l'un d'eux un verbe sous-entendu: XXVIII, 28,8... *horum quoque memoriam, sicut patriae meique, eieceritis...* «... mais... vous avez mis hors... la memoire d'eulz si comme vous avez de vostre païs et de moy...» (fol. 283 a) — XXVIII, 26,14... *nihil aeque eos terruit quam...* *robur...* «... nulle chose ne les espoenta tant comme fist la vigour...» (fol. 282 c) — XXVIII, 29, 8... *de nullis... quam de vobis... consulerunt...* «... il ne firent onques... contre nulle personne comme comme ils ont contre vous» (fol. 283 c).

⁽¹⁾ Voir p. 360. Bersuire, dans la seconde édition du *Repertorium* répète presque mot pour mot ces considérations : « Ille excellentissimus historiographus Titus Livius, cui certe in stili nobilitate, brevitate et difficultate nemo

est secundus, quem ego... non sine labore et sudoribus in linguam gallicam transtuli de latina »; art. *Roma*; éd. Venise, 1583, t. III, p. 274, col. 2.

Les verbes déclaratifs sont employés à tout propos : Préf. 11... *aut me amor... fallit... aut nulla... major fuit...* : « ... se l'amour ne me deçoit, je puis dire qu'il ne fu onques... » (fol. 8 a) — I, 41,3... *regnarimus...* : « ... considere que nous avons regné... » (fol. 22 d) — XXVIII, 27,3... *nec oratio suppeditat...* : « ... sachiez pour voir que je ne truis oroison... » (fol. 282 d) — XXVIII, 27,16 *Lapides pluere... vos portenta esse putatis...* : « ... qui verroit, disoit-il, pierres plouvoir... vous diriez que ce seroient merveilles... » (fol. 283 a) — XXVIII, 29,1... *Coriolanum quondam damnatio... impulit...* : « ... et n'avez vous oÿ conter comment Coriolain qui jadis fu dampnez... » (fol. 283 b).

Le subjonctif d'ordre ou de doute est presque toujours traduit par une périphrase : Préf. 12... *querellae absint...* : « ... il ne convient pas user de querimonies... » (fol. 8 a) — I, 41,3... *te excitet...* : « ... te doit esveillier... » (fol. 22 d) — I, 41,4... *consilia sequere...* : « ... je te pri que tu preignes... mon conseil... » (fol. 22 d) — XXVIII, 28,15... *quibus si... superiores essetis, arma... ferretis...* : « ... Supposé que... vous fussiez souverain sur eulz, voulissiez vous porter armes... » (fol. 283 b).

Un adjectif ou un complément sont remplacés par une proposition complète : I, 41,5... *subito ictu...* : « ... du coup qui fu soudain... » (fol. 22 d) — I, 41,5... *munia regis...* : « ... les droits qui au roy appartiennent... » (fol. 22 d) — I, 47,7... *admonere paterni beneficii...* : « ... et les amonnester que il fussent recors du benefice paternel... » (fol. 25 a) — XXVIII, 27,10... *nec me vita jvaret invisita...* : « ... ne point ne me plairoit ma vie se je pensoie que elle fust haineuse... » (fol. 282 d) — XXVIII, 29,10... *vox citantis nomina damnatorum in consilio...* : « ... la voïz... citanz les noms des dampnez, que il venissent a jugement... » (fol. 283 c).

Nous avons dit que la traduction d'un mot latin par deux synonymes français se justifiait en certains cas par le désir de se faire mieux comprendre : il est hors de doute que, la plupart du temps, ce procédé, loin de répondre à un besoin de cet ordre, est simple jeu verbal :

Verbes : II, 31,17 *accendit*, « eschaufâ et enflamma » — II, 33,1 *capere*, « prendre ou accepter » — XXVIII, 29,10, *circumdederat*, « çaignoit et avironnoit » —

XXVI, 43,8 cognosco, « je vous vois et congnois » — I, 41,6 decernit, « il a distingués et déterminez » — XXVIII, 27, 16, expiari, « estre purgé ne espié ».

Noms : II, 31,9 auctor, « aucteur et meneur » — II, 32,1 per causam, « soulbz occasion et soulbz ombre » — XXVI, 41,11 cladibus, « grans desconfitures et pestilences » — XXVIII, 27,11 contagione, « par l'infeccion et par la corruption » — XXVI, 41,9 ea fato quodam data sors, « le fait et la destinee laquelle nous a donné tel sort et telle fortune ».

Adjectifs : XXVIII, 26,14 adfectum, « megre et maladioux » — XXVI, 41,8 adversae pugnae, « les adversaires et contraires batailles » — XXVIII, 28,11 aequallem, « comparee et egalee » — I, 47,10 attoniti, « effraiez et esmeus » — XXXI, 17,7 caesam, « desconfite et taillies ».

Des phrases composées d'un verbe suivi de deux compléments sont développées par reprise du verbe en deux propositions distinctes : Préf. 12 ... *nuper divitiae avaritiam et ... voluptates desiderium ... iure vere ...* : « ... richesses y ont apporté avarice, et ... delices y ont embatu le desir ... » (fol. 8 a) — XXXI, 17,6 ... *sacerdotes victimasque adduci ...* : « ... et si firent venir leur prestres et aporler leur sacrifices ... » (fol. 320 c)⁽¹⁾.

On pourrait multiplier les exemples d'une abondance qui est sans doute plus une caractéristique du temps qu'une tendance personnelle. Nous indiquerons seulement en terminant que l'on ne pourra étudier avec précision la langue de Bersuire sans avoir sous les yeux le commentaire de Trevet⁽²⁾, car son influence sur la forme de la traduction est souvent sensible : quand Bersuire rétablissait un verbe sous-entendu, restituait l'un des termes d'une comparaison, il ne faisait que le suivre :

II, 32,5 Pavor ingens Trevet : ... *Pavor ingens in ...* grant espouventement estoit lors en la
in urbe, metuque mutuo *urbe, scilicet fuit ...* (fol. 50 b).
suspensa erant omnia ... cité ... (fol. 41 b).

II, 32,6 ... quid futurum deinde si quod ... Trevet : ... *deinde quid futurum scilicet esset dubitabant si ...* ... et en oultre ne savoient il que il deussent
bellum existat ... (fol. 50 b). faire se ... (fol. 41 b).

⁽¹⁾ Bersuire va jusqu'à redoubler des propositions ou les rendre par deux substantifs : I, 48,7 ... *per corpus*, « a travers et par dessus le corps » (fol. 25 b) — II, 31,8 ... *omnium actionum in senatu primam habuit pro victore populo ...* : « ... avant toute autre chose proposa en senat la besoigne et la cause du

victorienx peuple ... » (fol. 40 d).

⁽²⁾ Cette étude devrait mettre à profit les remarques de M. Y. Lefèvre, *La traduction du latin par un clerc français au XIII^e siècle*, *Comunicazione letta all VIII congresso di studi romanzi, Firenze, 3-8 aprile 1956*, p. 219-225.

Parfois même, ce n'est pas la phrase de Tite-Live qui a été traduite, mais la glose correspondante :

Préf. 9 . . . donec ad haec tempora quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus . . .
 Trevet : . . . *donec... ad tempora hec scilicet presencia... quibus . . . nec remedia contra hec vitia pati possumus . . .* (fol. 1 d).
 . . . jusques au temps present . . . ne pouon souffrir nos vices ne les remedes qui a ceuls appartendroient . . . (fol. 8 a).

I, 47,7 . . . allicere donis juvenes; cum de se ingentia pollicentur regis criminibus omnibus locis crescere . . .
 Trevet : . . . *ac pro eo et cetera. Ingentia pollicendo quia promisit quod si rex esset faceret magna eis, cum crescere scilicet cepit monitionibus locis castando [Ces trois mots sont altérés.] scilicet gratiam regis criminibus id est vituperando et criminando regem Servium . . .* (fol. 27 d).
 . . . et aussi se prist a atraire les cuers des jouvenceaux en leur pro-mectant graus dons se il venoit au royaume et en blasant le roy Servilius pour lesquelles choses il croissoit de jour en jour . . . (fol. 25 a et Bibl. nat., fr. 260, fol. 35 d).

II, 32,7. Nullam profecto nisi in concordia civium spem reliquam ducere; eam per aequa, per iniqua reconcilians civitati esse . . .
 Trevet : . . . *profecto, id est certe, nullam spem reliquam ducere, id est ducebant, nisi in concordia civium, et ideo placuit eam esse revocandam per equa et per iniqua, id est justa et injusta faciendos . . .* (fol. 50 b).
 . . . et brièvement il veoient bien que il n'i avoit nul remede se n'estoit en pourchacant la concorde du pueple, lequel il leur pleust a reconcilier a leur cité par fās ou par nefās . . . (fol. 41 b).

Influence plus subtile encore : le choix, parmi plusieurs équivalents français possibles, et également exacts, d'un mot latin, a pu être suggéré par Trevet :

Préf. 10 . . . omnis te exempli documenta in illustri posita monumento intueri . . .
 Trevet : . . . *intueri te documenta posita in illustri monumento, id est in clara memoria, omnis exempli . . .* (fol. 1 d)⁽¹⁾.
 . . . les enseignemens de tous bons exemples qui sont par maniere de memoire ordenez et compris . . . (fol. 8 a).

⁽¹⁾ Cf. I, 48,7 . . . monumentoque locus est . . . ; Trevet : . . . *locus monumento est, id est testatur memoriam sceleris . . .* (fol. 28 b);

Bersuire : . . . *doit encore dure la mémoire . . .* (fol. 25 c).

- I, 41,1... Tarquiniū moribundum... excepissent... Trevet : ... *excepissent Tarquiniū moribundum* scilicet propter vulnus... (fol. 24 b). ... ceulz d'entour ont receu le roy qui moult estoit bleciez... (fol. 22 c).
- I, 41,5... eum... obiturumque alia regis munia esse... Trevet : ... *obiturumque* id est prosecuturumque *esse alia munia*, id est officia, *regis*... (fol. 24 c). ... et que il vouloit... faire les offices qui au roy appartienent... (fol. 22 d).
- I, 41,6... alia decernit, de aliis consulturum se regem esse simulat... Trevet : ... *decernit*, scilicet finaliter dijudicando, *de aliis* scilicet dissimulans et in suspensio tenens *consulturum*... (fol. 24 d). ... et aucuns jugemens il a decerné et determinez, les autres il a teus au jugement du roy et a dissimulé que il s'en conseilleroit avecques lui... (fol. 22 c).
- I, 48,7... tulisse ad penates suos... Trevet : ... *Penates* sunt dii domestici, qui coluntur in domibus, et ponuntur pro ipsa domo sicut contentum pro continente... (fol. 28 b). ... porta a son hostel... (fol. 25 c).
- II, 31,9... propediem... Trevet : *propediem* id est in brevi... (fol. 49 d). ... dedenz brief... (fol. 41 a).
- II, 31,10... pax foris parta est... Trevet : *parta*, id est acquisita... (fol. 49 d). ... a esté paiz acquise... (fol. 41 a).
- II, 32,2 Et primo agitatam dicitur de consulum caede, ut... Trevet : *agitatam*, id est tractatam... (fol. 50 a). ... il orent traitement de occire leur consuls... (fol. 41 a).

Titelive avait divisé son *Histoire* en livres assez étendus. De bonne heure, on a éprouvé le besoin d'introduire des subdivisions; celles qui sont reproduites dans les éditions modernes se sont fixées au XVI^e siècle: elles étaient demeurées flottantes au Moyen âge, et leur nombre comme leur étendue varie d'un manuscrit à l'autre. Bersuire, qui a réparti sa traduction en chapitres munis de titres détaillés, a pu s'inspirer du découpage qu'il trouvait dans son exemplaire⁽¹⁾,

⁽¹⁾ Cette division semble ne rien devoir à Trevet; cf. p. 373. Landolfo Colonna avait lui aussi introduit dans chaque livre une division en chapitres munis de rubriques; on retrouve les mêmes dans d'autres exemplaires

des *Décades*; G. Billanovich, *Petrarch and... Livy*, p. 174; H. Boccaccio..., p. 324 et 332; *Dal Livio di Raterio*, p. 159 et n. 1; cette division ne coïncide que rarement avec celle de Bersuire.

mais il ne l'a certainement pas reproduit servilement. La limite entre deux de ses chapitres se trouve parfois au milieu d'une phrase latine qu'il a maladroitement coupée; il a donc disposé les rubriques en travaillant sur le texte français :

I, 58, 5 Quo terrore cum vicisset obstinam pudicitiam, velut victrix libido, profectusque inde Tarquinius ferox expugnato decore muliebri esset, Lucretia maesta tanto malo nuntium Romam eandem ad patrem Ardeamque ad virum mittit, ut cum singulis fidelibus amicis veniant. . .

III, 5, 8. . . qui caede legati et consulis vulnere accensi nulla deinde vi sustineri potuere, ut compulsi in castra Romani rursus obsiderentur nec spe nec viribus pares; venissetque in periculum summa rerum, ni T. Quinctius peregrinis copiis, cum Latino Hernicoque exercitu, subvenisset.

. . . Ceste vergoigne espouenta Lucrece si que luxure seurmonta et vainqui chasteté obstinée si que Sextus Tarquins fist de li son plaisir, liquiex tantost joianz et eslevez dont il avoit conquis la beauté de la dame s'en retourna en l'ost.

Comment le royaume des Rommains fu destruit pour la mort de Lucrece et comment Brutus destruisit le roy.

Lors fu Lucrece moult triste et dolente de si grant mal que elle avoit fait; si envoya tantost un message a Romme a son pere et d'ilecques a Hardee a son mari qui estoit en l'ost et leur a mandé que chascun d'eulz avecques un seul et loyal compaignon venissent a elle hastivement. . . (fol. 28 d).

. . . laquelle chose troubla les courages des siens et fist les anemis plus fiers et plus crueulz, quar il farent si enhardi et tant pour la mort du legat comme pour la plaie du consul quar par nulle force il peurent plus estre soustenu.

Comment Tytus Quincius secourut l'ost rommain, et desconfist les Eques et les Volsques.

Comme doncques lors li Rommain chacié dedenz leurs tentes fussent derechief assegié comme ceulz qui d'esperance ne de force n'estoit pas pareil aus anemis, si que la somme des choses rommaines fust venue en peril se li dessus dit Titus Quincius avec les copies pelerines et avecques l'ost latin et hernicien n'i eust secouru. . . (fol. 50 b).

XXXI, 12, 3 C. Aurelio consuli negotium datum, ut ad praetorem in Bruttios scriberet senatui placere, questionem de expilatis thesauris eodem exemplo haberi, quo M. Pomponius praetor triennio ante habuisset. Quae inventa pecunia esset, repone; si quo minus inventum foret, expleri, ac piacularia, si videretur, sicut ante pontifices censuissent, fieri. Curam expiandae violationis ejus templi prodigia etiam sub idem tempus pluribus locis nuntiata accenderunt. In Lucanis caelum arsisse adferebant, Priverni sereno per diem totum rubrum solem fuisse...⁽¹⁾.

... Si commenda l'en au consul qu'il escreist en Brucie que la volenté du senat estoit que l'en feist enqueste diligent de ceulz qui les tresors avoient eu, selonc la forme que M. Pomponius le preteur avoit fait par .III. anz avant, et que la peccune que l'en porroit trouver fust remise en son lieu, et que ce qui en laudroit fust suploïé et que selonc l'ordenance des évesques, si besoing estoit, l'en feist piacles et sacrifices pour cure et pour cause de purgier et expier la violacion de celui temple.

Ci parle des monstres qui avoient en celz temps.

Par celui mois meisme temps furent denoncié plusieurs prodige et en divers lieux, quar en Lucanie descrit on que le ciel estoit ars et que a Preverne a cler jour le souleil estoit devenu tout rouge... (fol. 319 a).

Ni le nombre des chapitres de chaque livre, ni l'étendue de chaque chapitre ne sont uniformes; il est cependant rare qu'il y en ait moins d'une trentaine et plus de quarante⁽²⁾.

On pourra se faire une idée du travail de découpage exécuté par Bersuire en parcourant les premières rubriques du livre I :

I. Ci commence le premier livre de la premiere decade de Titus Livius (Préf. 1 à 5).

II. Ci parle l'auteur de la loenge de la cité de Romme (Préf. 6 à 13).

III. Comment Eneas vint en Ytalie et en fu roys et après mourut en la bataille d'Etrusques (1, 1 à 2, 6).

⁽¹⁾ Voir aussi II, 19, 2 — III, 2, 2; 9, 8; 39, 2; 48, 5; 66, 6 — IV, 24, 3; 32, 1; 43, 5 — V, 11, 4 — VI, 27, 2 — VII, 19, 10; 34, 8 — VIII, 24, 4; 33, 3 — IX, 27, 4; 36, 14 — X, 16, 3, etc.

⁽²⁾ Cette division se retrouve dans tous les manuscrits avec quelques différences d'un exemplaire à l'autre. Les rubriques sont parfois abrégées dans les copies les plus récentes.

Bersuire a peut-être poussé les choses encore plus loin : un renvoi donné dans un *incidens* I, 30, 6 « l'establisement de Servilius trouveras sus ou chapitre tiers avant cestui qui se commence *dementres*, ou second paragraphe » laisse entendre que chaque chapitre était divisé en paragraphes : un examen attentif des plus anciennes copies montrerait peut-être si quelque chose a subsisté de cette division.

IV. Comment Lavine tint le regne Ascanius tant com il fu enfes (3, 1 à 5).

V. Comment Romulus et Remus furent engendrés et nez diversement (3, 6 à 4, 5).

VI. Comment Remus et Romulus furent nourris (4, 6 à 6, 2).

VII. De la bataille qui fu entre Romulus et Remus et de la mort Remus (6, 3 à 7, 3).

VIII. Comment Hercules occist Cacus en une caverne pour ce qu'il li avoit emblé ses buefz (7, 4 à 15).

IX. Comment Romulus mist grant cure a pueplier premierement la cité de Romme et comment il y fist premierement loy et ordonance (8).

X. Comment les vierges de Sabine furent ravies des Rommains pour ce qu'elles leur furent refusees a donner (9).

XI. Des .III. victoires Romulus et comment il occist le roy des Cimmensins et du premier temple qui onques fust fait a Romme (10, 1 à 11, 4).

XII. Comment la tour de Romme fu prise par trahison et la damoisele occise et des dames qui firent la paiz (11, 5 à 12, 6).

XIII. Comment ceuls de Fidene meurent guerre contre les Rommains et Romulus les vainqui (12, 7 à 13).

XIV. De la desconfiture de ceuls de Veje et comment les Rommains leur donnerent treves jusques a .C. ans (14).

XV. Comment Romulus le roy des Rommains fu ravis par une tempeste qu'il fist grant et horrible (15, 1 à 5).

XVI. Comment Minie fu esleus a estre roy de Romme par la volenté du pueple après Romulus (15, 6 à 16).

XVII. Comment Minius le roy de Romme fist prestres et evesques pour faire service aus dieux qu'il estably (17 à 18).

XVIII. Comment Minius ordena que les Rommains celebrassent une sollempnité a une deesse qui estoit apelee Foy (19 à 20, 4).

XIX. De la bataille qui fu entre Civilius le roy des Albains et Tulles le roy des Rommains pour les choses pillées (20, 5 à 21, 6).

XX. Comment Metius requist a Tulles ou milieu de l'ost qu'il vousist qu'il regardassent eulz deux lequel seroit roy (21, 6 à 23, 4).

XXI. De la bataille qui fu faite des freres jumeaux tant d'une partie comme d'autre pour savoir a qui le royaume de Romme seroit (23, 4 à 24).

XXII. Comment le jouvenceul rommain occist sa suer pour ce qu'elle plouroit son mari qu'il avoit occis, et comment il fu jugié (25, 1 à 6).

La lecture de l'œuvre de Bersuire est aujourd'hui lassante : le mouvement du style n'est jamais rendu, l'intensité dramatique qu'on admire en certaines pages de Tite-Live n'est pas passée dans la version française; nous nous trouvons devant un récit terne et monotone, où rien ne transparait de l'art de l'historien latin. Ce défaut nous frappe autant que les fautes de sens; mais personne, au xiv^e siècle, ne considérait une traduction comme une œuvre d'art. On ne souhaitait qu'accéder commodément aux renseignements contenus dans les *Décades*.

De ce point de vue, l'œuvre de Pierre Bersuire est très importante. Malgré ses maladroites, ses contresens, elle permettait au lecteur français de suivre, pour l'essentiel, l'histoire des premiers siècles de Rome : le lexique, les « incidens », les gloses expliquaient les mots qui pouvaient l'arrêter; les phrases, bien qu'influencées par la syntaxe latine, n'étaient, à quelques exceptions près, jamais soumises à leur modèle au point de devenir insolites. L'*Histoire romaine* était désormais à la portée de ceux qui ignoraient le latin, et aussi de tous les clercs qui, usant journellement de cette langue dans les églises, les cours ou les chancelleries, étaient embarrassés par le style recherché, dense, et parfois elliptique, de Tite-Live. Les multiples copies qui en furent faites montrent la faveur avec laquelle cette œuvre fut accueillie.

Les manuscrits en sont encore aujourd'hui très nombreux ⁽¹⁾. L'exemplaire présenté à Jean le Bon semble avoir disparu, mais ce prince donna à sa fille Marie, duchesse de Bar, un Tite-Live qui, devenu la propriété du petit-fils de Marie, Édouard de Bar, puis du frère d'Édouard, le cardinal Louis de Bar, passa ensuite à René d'Anjou, qui en fit cadeau à Robert de Baudricourt. En 1440, Jean de Vy, échevin de Metz, l'emprunta à Baudricourt pour le faire transcrire par le scribe Jeannin de Rouen. Nous possédons encore cette dernière copie ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Voir la liste p. 447.

⁽²⁾ C'est une longue note inscrite au xv^e siècle au verso du dernier feuillet qui fait connaître les circonstances que nous venons d'indiquer. Voir P. Durrieu, *Les manuscrits à peintures de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps à Cheltenham*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. I.

(1889), p. 426, n^o XXXIV; J. Dehste, *Librairie de Charles V*, t. I, p. 327-328. — La copie de Jeannin de Rouen fut achetée par sir Thomas Phillipps à la vente Chardin; elle doit être aujourd'hui entre les mains de M. Robinson à Londres.

Les autres filles du roi Jean reçurent peut-être, comme Marie, un exemplaire de la traduction de Bersuire. Nous la trouvons, en tout cas, dans les bibliothèques de trois de ses fils : Charles, roi de France, Jean, duc de Berry, Philippe, duc de Bourgogne⁽¹⁾.

L'un des exemplaires de Charles V, le manuscrit 777 de Sainte-Geneviève, porte une note autographe du roi, indiquant qu'il a été « transcrit et parfait » sur son ordre; c'est apparemment le plus ancien de ceux qui se sont conservés⁽²⁾; il servit plus tard à Louis, duc de Guyenne⁽³⁾. Charles V en possédait probablement trois autres encore, aujourd'hui perdus⁽⁴⁾. Jean de Berry n'en avait pas moins de cinq : trois au moins sont identifiés; l'un d'eux, qui, d'après l'inventaire de 1416, fut donné à sa fille la duchesse de Bourbon⁽⁵⁾, se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 263); un autre est arrivé, avec le fonds Lullin, à la Bibliothèque de Genève (ms. fr. 77)⁽⁶⁾; du troisième, il ne reste plus qu'un tome, le n° 757 de la Bibliothèque du Musée Condé à Chantilly⁽⁷⁾.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, se vit offrir en 1399, par Dino Rapondi, un beau Tite-Live en français; il est vraisemblable qu'il n'avait pas attendu cette date pour s'en procurer le texte; l'inventaire de son petit-fils, Philippe le Bon, en indique trois⁽⁸⁾.

⁽¹⁾ Nous ignorons presque tout des livres du quatrième, Louis d'Anjou. En mars et en octobre 1380, celui-ci se fit prêter deux Tite-Live de la Librairie du Louvre; les catalogues n'indiquent pas s'il s'agissait de l'original ou de la traduction. Voir L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. II, p. 160-161, n° 976 et 978; A. Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, 1941, p. 14-26.

⁽²⁾ L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. I, p. 283-284; H. Martin, *La miniature française du XIII^e au XV^e siècle*, Bruxelles et Paris, 1923, p. 47 et suiv.; A. Boinet, *Les manuscrits à peintures de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris*, dans *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*, 5^e année, 1921, p. 86-96; voir aussi R. Weiss, *Humanism in England during the fifteenth Century*, 2^e éd., Londres, 1957, p. 62 et n. 3.

⁽³⁾ Le petit-fils de Charles V restitua le volume au Louvre en 1409; L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. II, p. 161, n° 981.

⁽⁴⁾ L. Delisle, *ibid.*, t. II, p. 161 et n. 2.

⁽⁵⁾ L. Delisle, *ibid.*, t. II, p. 261 et 310.

⁽⁶⁾ L. Delisle, *ibid.*, t. II, p. 311-312; H. Aubert, *Notice sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève (fonds Ami Lullin)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXX (1909) p. 498-504; ce mémoire a paru à part, avec une table et des compléments, Paris, 1911, voir p. 83-89; Bernard Gagnebin, *Le Tite-Live du duc de Berry*, dans *Genava*, n. s., t. VII, 1959, p. 193-214.

⁽⁷⁾ L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. I, p. 310-311; t. II, p. 261, n° 234.

⁽⁸⁾ G. Doutrepoint, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 121; *Inventaire de la Librairie de Philippe le Bon*, Bruxelles, 1906, p. 34-36 et 164-166, n° 70, 71, 241 et 242 (ces deux articles correspondent à l'exemplaire complet conservé à Bruxelles, Bibl. royale, 9049-9050; cf. Gaspar et Lyna, *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque royale de Bruxelles*,

On pourrait facilement dresser une longue liste des princes et des grands seigneurs qui firent bon accueil à l'œuvre de Pierre Bersuire : Béraud de Clermont et de Sancerre, beau-père de Louis de Bourbon⁽¹⁾; Jacques, petit-fils de Louis de Bourbon, comte de la Marche et de Castres, roi de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem († 1438)⁽²⁾; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours († 1477), petit-fils du précédent⁽³⁾; Gabrielle de la Tour, duchesse de Montpensier (1474)⁽⁴⁾; le connétable Charles de Bourbon (inventaires de 1507 et 1523)⁽⁵⁾; Charles de Bourbon, duc de Vendôme († 1537)⁽⁶⁾; une reine Jeanne, qui pourrait être Jeanne de Navarre, femme d'Henri IV d'Angleterre († 1437)⁽⁷⁾; Louis d'Orléans et son fils Charles⁽⁸⁾; Dunois, bâtard d'Orléans (1468)⁽⁹⁾; Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne⁽¹⁰⁾; Louis de Bruges⁽¹¹⁾; et il faudrait encore citer bien des noms moins illustres.

C'est à partir de la fin du xiv^e siècle que la traduction de Bersuire s'est répandue; nous possédons encore vingt-six exemplaires plus ou moins complets qui semblent antérieurs aux années 1420; il s'agit toujours de volumes soignés, sinon luxueux, et souvent illustrés; plusieurs d'entre eux ont un air de famille qui fait penser que certains ateliers les ont produits en série; deux copies (Bibl. nat., fr. 264-266 et anc. Cheltenham 2924) sont signées du scribe Raoul Tainguy, bien connu par sa transcription des œuvres d'Eustache Deschamps⁽¹²⁾.

t. I, 1937), p. 430, n° 179). Sur Dino Rapondi, voir L. Mirot, *Études Lucquoises dans Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXXIX (1928), p. 313-385.

⁽¹⁾ Londres, Brit. Mus., Lansdowne 1178; cf. L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 173; A. de Boislisle, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XVII (1880), p. 272-273, n° 1.

⁽²⁾ Bibl. nat. fr. 268; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 86.

⁽³⁾ Chantilly, Musée Condé 758; Paris, Bibl. nat. fr. 36 et 37; cf. Ch. Samaran, *De quelques manuscrits ayant appartenu à Jean d'Armagnac, évêque de Castres, frère du duc de Nemours*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVI (1905), p. 246-255, avec une note de L. Delisle, *Sur les manuscrits de Jacques d'Armagnac*, *ibid.*, p. 255-260; A. Thomas, *Jacques d'Armagnac bibliophile*, dans *Journal des Savants*, 1906, p. 633-644.

⁽⁴⁾ A. de Boislisle, art. cit., p. 208.

⁽⁵⁾ A. de Boislisle, *ibid.*, p. 213-214 et 234.

⁽⁶⁾ Paris, Arsenal, ms. 3693.

⁽⁷⁾ Bibl. nat. fr. 269; L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 14.

⁽⁸⁾ L. Delisle, *Librairie de Charles V*, t. I, p. 362, et P. Champion, *La librairie de Charles d'Orléans*, Paris, 1910, p. X, XVI et 106.

⁽⁹⁾ L. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 194; P. Champion, *op. cit.*, t. I, p. 125.

⁽¹⁰⁾ Gaspar et Lyua, *op. cit.*, t. II, p. 25.

⁽¹¹⁾ Paris, Bibl. nat., fr. 33 et 34; cf. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de La Gruthuyse*, Paris, 1831, p. 224.

⁽¹²⁾ S. Luce dans *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, ed. de Queux de Saint-Hilaire, t. II, Paris, 1880, p. VI-XVI (*Société des anciens textes français*).

Trente-quatre autres s'échelonnent entre 1430 environ et la fin du siècle⁽¹⁾.

Leonardo Bruni, d'Arezzo, avait composé en latin, après 1420, pour remplacer la seconde décade perdue de Tite-Live, un ouvrage sur la première guerre punique⁽²⁾. Ce livre fut traduit en français, vers le milieu du siècle, pour Charles VII, par un greffier à la Chambre des Comptes dont l'activité littéraire semble avoir été fort importante, Jean Le Bègue⁽³⁾. On eut l'idée d'incorporer cette traduction, que l'on rencontre souvent à l'état isolé⁽⁴⁾, aux manuscrits de Tite-Live, entre la première décade et la troisième. Nous possédons encore six exemplaires ainsi complétés⁽⁵⁾.

La première édition de la traduction de Bersuire a été imprimée à Paris en 1486 et 1487; on l'a attribuée sans preuve à Antoine Vérard⁽⁶⁾;

⁽¹⁾ Il faudrait y ajouter ceux qui ne sont plus connus que par des mentions dans d'anciens catalogues; certains ont été indiqués dans les paragraphes précédents. En voici quelques autres: Seigneurs de Jaligny (Allier), 1413 (Gottlieb, *Ueber mittelalterliche Bibliotheken*, Leipzig, 1890, p. 109; très probablement en français); Cardinal Balue, 1469 (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 82); livres mis en vente par un marchand de Tours à la fin du xv^e siècle (A. Cléreau, *S'ensuit le catalogue d'un marchand libraire du xv^e siècle...*, Paris, 1868, p. 11, n^o 2); Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, maréchal de Bourgogne, 1487 (A. Piaget, *La bibliothèque des comtes de Neuchâtel*, dans *Pages d'histoire neuchâteloise*, Neuchâtel, 1935, p. 152, n^o 5); Michel Chaverson à Metz, 1524 (J. Favier, *La bibliothèque d'un maître échevin de Metz...*, Nancy, 1885, p. 17-18); le duc Antoine de Lorraine, 1544 (A. Collignon, *La bibliothèque du duc Antoine de Lorraine...*, Nancy, 1907, p. 91, n^o 9, dans *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1906-1907). Il est probable que le *Titus Livius* incomplet qui figure dans l'inventaire de Nicolas de Baye, 1419, était en latin (*Journal de Nicolas de Baye*, éd. A. Tuety, Paris, 1888, *Soc. de l'histoire de France*, p. XCI, n^o 134).

⁽²⁾ En fait, il s'agit, malgré les prétentions de Bruni, d'une simple traduction de Polybe. G. Voigt, *Il risorgimento dell'antichità classica...*, trad. G. Valbusa, t. II, Florence, 1890, p.

167 et 328; E. Fueter, *Storia della storiografia moderna*, trad. di A. Spinelli, Naples, 1943, t. I, p. 19 et II, p. 331, avec indications bibliographiques. Voir aussi une lettre d'Ambrogio Traversari (éd. Melus, Florence, 1759, ep. VI, 14, à Barbaro).

⁽³⁾ Voir en dernier lieu J. Porcher, *Un amateur de peinture sous Charles VI: Jean Lebègue*, dans *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à M. Frantz Calot*, Paris, 1960, p. 35-41; E. Hallaire, *Quelques manuscrits de Jean Le Bègue*, dans *Scriptorium*, VIII, 1954, p. 291-292; cf. Gröber, *Grundriss*, II, 1, 1107 et 1071; 2^e éd. p. S. Hofer, t. II, 1937, p. 133; G. Doutrepoint, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1909, p. 136-137.

⁽⁴⁾ Les manuscrits en sont nombreux: il y en a au moins neuf à la Bibliothèque nationale, fr. 722, 723, 724, 725, 1388, 1389, 17215, 23085, 23086.

⁽⁵⁾ Chantilly 759-761; Paris, Arsenal, 3694; Paris, Assemblée nationale, 1265; Paris, Bibl. nat., fr. 33, 36-37, 15470.

⁽⁶⁾ Paris, en la Grant rue S. Jacques; 3 vol. petit in-fol. goth.; Hain-Copinger, 10143. Madame Ithier, conservateur à la Bibliothèque nationale, a bien voulu nous communiquer le manuscrit de l'important article *Tite-Live* qu'elle a préparé pour le *Catalogue général des imprimés*.

elle sort en fait des presses de Jean Dupré⁽¹⁾. La langue est rajeunie et le texte souvent remanié; la préface du traducteur, en particulier, est très abrégée; les rubriques ont été rédigées à nouveau. A la suite de la quatrième décade a été imprimée la traduction, par Jean Le Bègue, de la première guerre punique de Bruni.

En 1515, Guillaume Eustache et François Regnault ont procuré une nouvelle édition, établie d'après la précédente; la préface de Bersuire et le vocabulaire ont été supprimés; l'*Histoire de la première guerre punique*, au lieu d'être rejetée à la fin, est insérée à sa place chronologique, après la première décade; la quatrième décade est complétée par un « dixième livre » emprunté pour une part au Livre d'Orose imprimé par Antoine Vérard, et pour le reste au *Recueil des histoires romaines* paru en 1512 chez Guillaume Eustache⁽²⁾. L'édition de 1515 a été réimprimée sans modifications en 1530 par Galliot du Pré⁽³⁾.

On sait que, sous le titre *Les gestes romaines*, Antoine Vérard publia, à une date qui n'a pu être précisée, une traduction française de la troisième décade de Tite-Live; le traducteur, Robert Gaguin, ministre général de l'ordre des Trinitaires, se nomme dans une préface. Thuausne suppose qu'il effectua ce travail entre 1490 et 1494, et que l'exemplaire de présentation fut offert à Charles VIII⁽⁴⁾; Van Praët et Mac Farlane, d'autre part, considèrent que le volume a été imprimé plus tard; le premier le date des environs de 1504, le second, des

⁽¹⁾ J. Mac Farlane, *Antoine Verard*, Londres, 1900, p. 119, n° 267 (*Illustrated Monographs issued by the Bibliographical Society*, n° VII); L. Polain, *Catalogue des livres imprimés au quinzième siècle des bibliothèques de Belgique*, t. III, 1933, p. 53, n° 2501; *Catalogue of books printed in the 15th Century now in the British Museum*, Part VIII, Londres, 1949, p. 35; *Bibl. nat.*, D. p. des Impr., Res. J. 203-205, J. 783-785, J. 676 (fragment).

²⁾ Voir P. Meyer, *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne*, dans *Romania*, t. XIV (1885), p. 62, n. 1; les exemplaires de cette édition (3 vol. petit in-fol. goth.) diffèrent entre eux par les feuilles de titre; Rés. J. 245, velins 709-711; le privilège fait allusion à une édition qui aurait été donnée par Vérard vers 1496. On ne sait quelle est la valeur de ce renseignement, qui est peut-être à l'origine de l'attribution au célèbre imprimeur de l'édition

de 1486-1487. Voici ce texte : « Loys... Receue avons l'humble supplication de nostre cher et bien amé Guillaume Eustace, nostre libraire, contenant que vingt ans a ou environ feu Anthoine Verard, libraire, fist rediger et mettre en forme et imprimer trois volumes en François appelez les *Decadez de Titus Livius*, lesquelles, pour les bonnes doctrines et exemplaires qui y sont contenus, plusieurs gens tant de nostre royaume que estrangers ont appeté a les veoir et recouvier, tellement que pour le present ne s'en treuve aucuns a vendre... » — Paris, 26 août 1514.

⁽³⁾ 3 vol. petit in-fol. goth., *Bibl. nat.*, Rés. J. 247-249, J. 627-629, J. 246 (incomplet). Là encore, les feuilles de titre présentent des différences.

⁽⁴⁾ L. Thuausne, *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, t. I, Paris, 1904, p. 107-113.

environs de 1508⁽¹⁾, c'est-à-dire, en tout état de cause, après la mort de Gaguin. Ce détail est important, car les *Gestes romaines* ne sont pas une traduction nouvelle, mais un remaniement de celle de Bersuire, fondé à peu près certainement sur l'édition de 1486-1487. Les titres des chapitres sont reproduits textuellement; deux *incidens* sont restés à leur place, et l'un d'eux avec une faute qui se remarquait déjà dans le volume sorti des presses de Jean Dupré⁽²⁾. Si les *Gestes romaines* ont bien paru du vivant de Gaguin, celui-ci s'est attribué un travail dont le mérite revenait en partie à un autre; mais il peut s'agir d'une supercherie de Vêrard, qui aura mis sous le nom du général des Trinitaires, mort depuis peu, une simple révision de la traduction médiévale⁽³⁾.

La traduction de Bersuire a été utilisée à la fin du Moyen âge par plusieurs auteurs de compilations historiques.

Jean Mansel termina en 1454 un ouvrage intitulé les *Histoires romaines*, qui fut offert peu après à Philippe le Bon, duc de Bourgogne; lorsque, plus tard, Mansel entreprit de remanier un autre de ses livres, la *Fleur des histoires*, il eut l'idée d'y incorporer, sans y rien changer, ses *Histoires romaines*; c'est surtout dans cette nouvelle présentation qu'elles ont été répandues⁽⁴⁾. Les *Histoires romaines* sont en grande partie fondées sur le récit de Tite-Live, combiné avec d'autres textes, en particulier les *Faits des Romains*⁽⁵⁾. On n'a pas remarqué jusqu'ici qu'au lieu de se reporter à l'original latin, Mansel s'est approprié sans le dire la traduction de Bersuire, complétée par celle de Jean Le Bègue; il a même transcrit les *incidens*⁽⁶⁾.

Dans la préface de son *Compendium historial*, Henri Romain,

⁽¹⁾ Van Praët, *Les ouvrages sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, t. V, p. 55-56; Mac Farlane, *op. cit.*, p. 82, n° 164.

⁽²⁾ Ed. de 1486, fol. 18 a [XXI, 31, 9]: *Incident*. Allobroges sont ceux du Daulphiné, de Savoye et de Bourgoigne, car ces trois nons estoient encore a naistre; Gaguin, fol. Xb: *Incident*. Allobroges sont ceux du Daulphiné, de Savoye et Bourgongne. — Ed. de 1486, fol. 18 a [*ibid.*]: *Incident*. Tricaste est une cité que on appelle Pol en Prouvence; Gaguin, fol. Xc: *Incident*. Tricaste est une cité que l'en appelle Pol en Prouvence.

⁽³⁾ Le volume présente encore quelques singularités qui devront faire l'objet d'une étude attentive.

⁽⁴⁾ G. de Poereck, *Introduction à la Fleur des histoires de Jean Mansel*, Gand, 1936, p. 57-58. (*Annales du cercle archéologique de Mons*, t. 54, 1935).

⁽⁵⁾ L.-F. Flutre, « *Li Fait des Romains* », p. 124-156.

⁽⁶⁾ J. Monfrin, dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1958, p. 84-85.

chanoine de Tournai, vers le milieu du xv^e siècle, dit être l'auteur d'un abrégé des *Décades de Titus Livius* ⁽¹⁾. Cet ouvrage est contenu dans les manuscrits 79 de Genève et franç. 9186 de la Bibliothèque nationale faits tous deux pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours ⁽²⁾; l'*Abrégé* est donc antérieur à 1477. Un troisième manuscrit, conservé à l' Arsenal (3695), semble être l'original. Il a été acquis, pour le couvent des Célestins de Paris, par le prieur de ce lieu, Guillaume Romain, des biens d'« Henry Romain, son frere germain ». Henri Romain a résumé un manuscrit de la traduction de Bersuire, complétée par l'ouvrage de Leonardo Bruni mis en français par Jean Le Bègue.

L'œuvre de Bersuire se répandit de bonne heure hors des frontières

⁽¹⁾ Cet ouvrage n'a encore fait l'objet d'aucune étude ; nous pouvons en citer les manuscrits suivants : Arsenal 3513, 5767 ; Bibl. nat. fr. 9186 ; n. acq. fr. 20048 ; Baltimore, Walters 521 ; Dresde, Oc. 77-78 ; Genève, 79. Voici le passage qui nous intéresse : « Cy commence le prologue de ce present œuvre ainsi compilé et abrégé par maistre Henry Rommain, licencié en droit canon et civil et chanoine de Tournay.

« Ceulx qui desirant hastivement et sans grant estude savoir les gestes et fais des anciens et mesmement des Rommains et de leur empire par tant de notables et eureuses batailles acquis, en partie bien et dilfusement et au long recitees es trois decades de Titus Livius, n'ont donné cause de cest œuvre plus laborieux que subtil rediger par escript, et pour ce monseigneur saint Augustin en son livre de la *Cité de Dieu*, pour prouver son entencion contre les Christiens rommains qui improperioient a la sainete loy de Jhesuchrist et a la religion chrestienne la destruction de leur cité de Romme faicte par Alarich roy des Goths, a present nommez Hongres, amaine a son propos assez obscurement plusieurs histoires rommains et d'autres empires ; et que maistre Raoul de Presles, qui a la requeste de très excellent et très chretien prince Charles le Quint de bone memoire translata de latin en françois ledit livre de la *Cité de Dieu*, pour declaration de sa diete translation recite plus au long lesdictes histoires et plusieurs autres ditz et auctoritez de plusieurs historio-

graphes, poetes et philosophes qui ont parlé desdictes histoires rommains et autres empires plus avant qu'il n'est traicté par ledit Titus Livius ; et aussi que desja en ung autre livre par moy composé j'ay en brief selon l'ordre dudit Titus Livius redigé et mis par escript la substance, moele et effect desdictes trois decades avec aussi de la premiere bataille panique et la cause d'icelle qu'on peut nommer quatrieme decade, combien que entre les trois decades dudit Titus Livius elle deust estre mise la II^e pource qu'elle fut faicte et demenee entre la fin du temps de la premiere decade et le commencement de la seconde, de present en ce petit livre ay proposé reciter en brief et mettre par escript l'effect et substance des histoires rommains, empires et autres royaumes tant du viel et nouvel Testament. . . » (fr. 9186, fol. 136).

On ne sait presque rien sur Henri Romain ; cf. la notice de P. Bergmans dans *Biographie nationale de Belgique*, t. XIX, 1907, p. 920-922 et H. Aubert, *Notice sur les manuscrits Petau conservés à la Bibliothèque de Genève*, Paris, 1911, p. 89-94 (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXX, 1909, p. 509).

⁽²⁾ Ces deux recueils portent un titre singulier, le « Mignon » ; il semble bien qu'ils aient été compilés à l'instigation de Jacques d'Armagnac ; un autre exemplaire du *Mignon* était à vendre chez le libraire de Tours dont A. Chéreau a publié le catalogue (cf. p. 407, note 1), p. 14, n^o 12.

du royaume. En 1427, le régent Bedford envoya de France à son beau-frère Humphrey de Gloucester un des Tite-Live qui avaient appartenu à Charles V⁽¹⁾. Humphrey admirait cet auteur et le lisait dans la traduction du prieur de Saint-Éloi; à preuve une très curieuse lettre qu'en 1445 il écrivit à Alphonse V d'Aragon, roi de Naples, dont il voulait conquérir les bonnes grâces : « Quapropter cum dominus Philippus Boyl legatus tuus proximis his diebus ad me visitandum venisset et forte Titi Livii libros ex latino in gallicum sermonem conversos legerem, quos ipse de Romanorum gestis ab Urbe condita scripsit, atque in tuae virtutis sermonem incidissemus quam audire atque extolli mirifice delector; tu occurristi mihi dignus eo libri munere, quo scribam neminem alium hac nostra aetate nec rerum gestarum excellentia, nec animi virtute ac praestantia ad eum legendum operaque imitanda aptiorem, ut esset mei in te animi et benevolentiae indicium et pignus, et mei etiam causa. Et si certo sciam te id antea per te fecisse, majori tamen aliquo studio contemplari posses, quale nunc regnum tuapte virtute ac industria esses adeptus. Pro quo conservando tot Romanorum copiae ab Hannibale illo Carthaginensium duce fuerunt deletae. Tuusque magis incenderetur ad virtutem animus, cum videres te tantum ducem imitatum esse, quantum nec superior aetas viderat, et sua pertimesceret, et posterior maxime admiraretur. Accipies igitur comi fronte hoc munusculum meum, quod certe ex animo et corde ad te proficiscitur⁽²⁾ ».

Nous connaissons deux autres exemplaires qui se trouvaient en Angleterre au Moyen âge. Un certain Humphrey of Woodstock possédait dès 1397 « un livre de II grantz volumes en fraunçoys de Titus Livius »⁽³⁾. Le British Museum conserve encore un beau Tite-

⁽¹⁾ Sainte-Geneviève 777; cf. p. 405. Une note du temps copiée au fol. 433 v^o rappelle le souvenir de cet envoi : « Cest livre fut envoyé des parties de France et donné par monseigneur le Regent le royaume duc de Bedfors a monseigneur le duc de Gloucestre son beau frere l'an mil quatre cens vingt sept ».

⁽²⁾ Cette lettre, datée du 12 juillet 1445, a été publiée par M. Petriburg, *Some literary Correspondence of Humphrey, duke of Gloucester*, dans *The English historical Review*, t. X, 1895, p. 99-104; cf. K. M. Vickers, *Humphrey, duke of Gloucester*, Londres, 1907, p.

375, R. Weiss, cité plus haut, p. 405, n. 2 et B. L. Ullman, *Manuscripts of Duke Humphrey of Gloucester*, dans *Studies in the Italian Renaissance*, Rome, 1955, p. 345-355; voir aussi T. De Marinis, *La Biblioteca napoletana dei Re d'Aragona*, t. I, Milan, 1952, p. 24 n. 9. On a supposé sans preuve que c'est l'exemplaire provenant de Charles V qu'Humphrey avait offert à Alphonse d'Aragon.

⁽³⁾ M. Manitius, *Handschriften antiker Autoren in mittelalterlichen Bibliothekskatalogen*, (67. Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen), Leipzig, 1937, p. 75.

Live de la fin du ^{xiv}^e siècle ou des premières années du ^{xv}^e qui était, en 1535, et probablement bien avant, dans les collections des rois d'Angleterre au château de Richmond⁽¹⁾. En 1533 encore, John Bellenden s'est servi de l'œuvre de Bersuire lorsqu'il a entrepris, sur l'ordre de Jacques V d'Écosse, de donner une traduction de Tite-Live en langue anglaise⁽²⁾.

L'empereur Charles IV aurait rapporté en Bohême, au retour de son dernier voyage en France (1377-1378), un précieux exemplaire qui était encore conservé au ^{xviii}^e siècle dans la bibliothèque du comte de Nostitz⁽³⁾.

En Italie⁽⁴⁾, nous voyons, dès 1368-1369, Francesco di Carrara solliciter des frères Francesco et Lodovico Gonzaga le prêt d'un Tite-Live en français, qu'il voulait faire transcrire, sans que nous puissions savoir s'il s'agit de l'ancienne version française ou de celle de Bersuire⁽⁵⁾. Les Este, à Modène, possédaient également un Tite-Live en français⁽⁶⁾. Enfin, on se rappelle qu'Humphrey de Gloucester en avait offert un à Alphonse d'Aragon⁽⁷⁾. Mais, comme il existait une bonne traduction italienne des *Décades*, l'œuvre de Bersuire ne pouvait guère se répandre en Italie.

Sa fortune fut tout autre en Espagne. Le 13 août 1380, l'infant Jean écrit à son oncle, le roi Charles V, pour lui demander, entre autres livres français, un Tite-Live⁽⁸⁾. La même demande fut, en mars 1383,

⁽¹⁾ C'est le ms. Royal 15. D. VI. Cf. H. Omont, *Les manuscrits français des rois d'Angleterre au château de Richmond*, dans *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Paris, 1891, p. 8, n° 54. L'exemplaire de la reine Jeanne (cf. p. 406, n. 7) a dû également être un certain temps conservé en Angleterre.

⁽²⁾ L. Stephen et S. Lee, *Dictionary of national biography*, t. II, 1908, p. 186-187; cf. F. Baumann, *Livius, Bersuire und Bellenden. Vergleichende Studien zu Bellenden's Livius Uebersetzung*, diss. Leipzig, 1908.

⁽³⁾ K. Burdach, *Zur Kenntnis altdeutscher Handschriften und zur Geschichte altdeutscher Litteratur und Kunst. 3. Böhmens Kanzlei unter den Luxemburgern und die deutsche Cultur*, dans *Centralblatt für Bibliothekswesen*, VIII, 1891, p. 337; cf. A. V. Simak, *Die Handschriften der Graf Nostitz'schen Majorats-Bibliothek in Prag*, Prague, 1910, p. 111.

⁽⁴⁾ On trouvera de nombreux renseignements sur la diffusion de l'œuvre de Bersuire dans L. Sorrento, *Tito-Livio dal Medio Evo al Rinascimento*, dans *Medievalia*, Brescia, 1943, p. 452 et suiv.

⁽⁵⁾ Voir F. Novati, *I codici francesi dei Gonzaga*, dans *Attraverso il medio evo*, Bari, 1905, p. 267-269; une première édition de ce travail se trouve dans *Romania*, t. XIX (1890), p. 161 et suiv.

⁽⁶⁾ Pio Rajna, *Ricordi di codici francesi posseduti dagli Estensi del secolo XV*, dans *Romania*, t. II (1871), p. 51; Novati, *op. cit.*, p. 269.

⁽⁷⁾ Cf. p. 411 et n. 2.

⁽⁸⁾ A. Rubió y Lluch, *Documents per l'història de la cultura catalana mig-eva*, t. II, Barcelone, 1921, n° CCXXXIII, p. 221; Joan I humanista, dans *Estudis universitaris catalans*, t. X, 1917-18, p. 51.

adressée à Jean de Berry ⁽¹⁾, puis, en mars 1386, à Jean Galéas Visconti ⁽²⁾, et, en août de la même année, à Antonio della Scala ⁽³⁾. Il n'est pas probable que le Tite-Live indiqué dans le catalogue de la bibliothèque de Martin d'Aragon (1410) ait été en français ⁽⁴⁾. En tout cas, celui que possédait le prince de Viane († 1461) l'était certainement ⁽⁵⁾.

On ne se contenta pas, au delà des Pyrénées, de se procurer des copies de l'œuvre de Bersuire. P. Meyer, dès 1871, a signalé un manuscrit contenant une traduction catalane du texte français; ce travail, qui paraît remonter à la fin du xiv^e siècle, ou peut-être au siècle suivant, n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucune étude ⁽⁶⁾.

On ne connaît guère mieux la traduction castillane qui fut exécutée, toujours sur le texte de Bersuire, par Pedro Lopez de Ayala, chroniqueur et chancelier de Castille, sur l'ordre du roi Henri III (1390-1406) ⁽⁷⁾. Cette œuvre fut imprimée en 1497, 1505, 1516

⁽¹⁾ *Ibid.*, t. I, p. 307-309, n° CCCXXXVI et CCCXXXVII; *Joan I*, p. 9.

⁽²⁾ *Ibid.*, t. I, p. 338-339, n° CCCLXXXVII.

⁽³⁾ *Ibid.*, t. I, p. 339, n° 1. Voir sur l'intérêt que Joan portait à Tite-Live, *Documents*, t. II, p. XL et n. 1, et *Joan I humanista*, p. 51 et suiv.

⁽⁴⁾ J. Massó-Torrents, *Inventari dels bens mobles del rey Martí d'Aragó*, dans *Revue hispanique*, t. XII (1905), p. 440, n° 189. D'après Rubió y Lluch, *Documents*, t. II, p. XL, n. 1, il serait en sicilien. Il n'est pas sûr non plus qu'un volume en français de la « Camera regia » de Valence, indiqué dans un inventaire de 1417, soit un Tite-Live (R. d'Alos, *Documenti per la storia della biblioteca d'Alfonso il magnanimo*, dans *Miscellanea Francesco Ehrle*, t. V, Rome, 1923, p. 394, n° 3); le même volume était déjà inscrit dans un inventaire des biens meubles du roi Alphonse en 1392 (*ibid.*, p. 394, n. 3).

⁽⁵⁾ G. Desdevezes du Désert, *Don Carlos d'Aragon, prince de Viane*, Paris, 1889, p. 403 et 453; cf. P. Raymond, *La bibliothèque de Don Carlos, prince de Viane*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XIX (1858), p. 486, et M. Milà y Fontanals, *De los trovadores en España*, p. 520-521, notes; M. Menéndez y Pelayo, *Bibliografía hispano-latina clásica*, t. VII, 1951, p. 49.

⁽⁶⁾ P. Meyer, *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne*, Paris, 1871, p. 32 et 81-82; A. Morel-Fatio, dans G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, 2, 1897, p. 114; A. Rubió y Lluch, *Joan I humanista*, p. 67. L'attribuerait volontiers au temps du roi Jean 1^{er} (mort en 1396); cf. Jordi Rubió y Balaguer, dans *Historia general de las literaturas hispanicas*, t. I, 1949, p. 735, et III, 1954, p. 746; on a proposé de l'attribuer à Guillem de Copons (voir M. de Riquer, *L'humanisme català (1388-1494)*, Barcelone, 1934, p. 93-95 (Col. leccio Barcino) et Joan Ruiz i Calonja, *Historia de la literatura catalana*, Barcelone, 1954, p. 191). Le manuscrit est conservé au Musée Britannique, sous la cote Harley 4893. A. Rubió y Lluch signale un autre Tite-Live catalan dans la bibliothèque du marchand Pere Çaclosa (1471); voir *Joan I humanista*, p. 67, n. 3.

⁽⁷⁾ J. Amador de los Rios, *Historia crítica de la literatura española*, t. V, Madrid, 1864, p. 112 et n. 2; Mario Schill, *La bibliothèque du Marquis de Santillane*, Paris, 1905 (*Bibliothèque de l'École des hautes études, sciences historiques et philologiques*, fasc. 153), p. 96-100; Rafael Lapesa, dans *Historia general de las literaturas hispanicas*, t. I, 1949, p. 496; bibliographie p. 516; J. Simon Diaz, *Bibliografía*

et 1544⁽¹⁾. Enfin, en 1429, don Rodrigo Alfonso Pimentel, comte de Benevente, résuma en un volume la traduction d'Ayala⁽²⁾. C'est donc, jusqu'au xvi^e siècle, à travers la version exécutée à Saint-Éloi de Paris que les lecteurs de langue espagnole ont eu accès à Tite-Live.

D. OUVRAGES PERDUS.

I. LE BREVIARIUM MORALE.

Parmi les cinq ouvrages remarquables (*solemnia*) qu'elle met sous le nom de Pierre Bersuire, l'épître place en troisième position un *Breviarium*⁽³⁾. Lui-même avait, dans les prologues successifs de son *Reductorium*, annoncé son intention de se consacrer, à partir d'une date non précisée, à ce qu'il appelait un *Breviarium morale* ou un *Directorium morale*⁽⁴⁾.

De cet ouvrage Bersuire avait, du reste, esquissé le plan dans les mêmes prologues : « Tertia vero particula (ou tertia pars), quam « nedom complevi, erit de diversis thematibus et auctoritatibus et « quibusdam brevibus collationibus que scilicet non prosequentur, « sed ad predictum opus secundum (c'est-à-dire le *Repertorium*), scilicet « cet ad materiam in diversis vocabulis prosequotas, facta introduc- « tione congrua, remittentur ». Et il ajoutait : « Ce sera comme un por- « tique donnant accès à l'édifice (ostium ad dictum edificium subin- « trandum) »⁽⁵⁾.

C'est ce texte que Stegmüller enregistre dans son *Repertorium biblicum*, d'après le prologue du *Reductorium*, sous le nom de *Breviarium* (sive *Directorium*, sive *Inductorium morale*)⁽⁶⁾, mais sans indi-

de la littérature hispanica, t. III, Madrid, 1953, p. 213 et suiv.

⁽¹⁾ M. Menéndez y Pelayo, *Bibliografía hispano-latina clásica*, t. VII, 1951, p. 51-52; Palau y Dulcet, *Manual del librero hispanica*, t. VII, Barcelona, 1954, p. 587-588; J. Simon Diaz, *Bibliografía*, p. 217.

⁽²⁾ M. Schill, *op. cit.*, p. 98-100.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 301.

⁽⁴⁾ « Tercium vero opusculum (le premier étant le *Reductorium* et le deuxième le *Reper-*

torium)... *Morale Breviarium seu Directorium*, si vita comes fuerit, appellabo » (Bibl. nat., lat. 16785, fol. 1-3), ou bien, d'après un autre manuscrit, utilisé pour l'édition des *Opera omnia* de Cologne (1730) : « Laborabo postea dictum opusculum *Breviarii moralis* ...illos labores meos sub illo triplici ordine consumando » (édition de Cologne, 1730, p. 3; c'est ce passage que cite L. Pannier, *loc. cit.*, p. 338, note 1).

⁽⁵⁾ Venise, 1583, p. 1, col. 2.

⁽⁶⁾ *Op. cit.*, t. IV, p. 243, n° 6438.

quer de manuscrits, alors que Hurter, dans son *Nomenclator theologicus*, assure que l'on trouve cet ouvrage dans plusieurs éditions des *Opera omnia*, ce qui n'est pas ⁽¹⁾.

Du moins existe-t-il un manuscrit, du xv^e siècle et d'origine indiscutablement anglaise, dans lequel un commentateur, ou un bibliothécaire du siècle suivant, reconnaît formellement l'œuvre de Bersuire que nous recherchons. C'est, en effet, dans les termes suivants qu'est proposée l'identification dans la marge supérieure du premier feuillet de la portion du ms. Bodley 571 (2019) qui nous intéresse. La disparition sous le couteau du relieur d'une ou deux lignes au début ne change rien à l'interprétation de ce passage :

..... [librum, libellum ou opusculum talem] qualem ille [Petrus Berchorius] pollicetur sub titulo Directorii sive Breviarii moralis de collationibus et thematicis predicabilibus, prout videre... in prologo ejusdem ante opus dictum Morale Reductorium, atque hic tractatus inter opera illius impressa desideratur... illi supradicto de poetarum fabulis moralizatis ⁽²⁾.

Ce traité ne comporte pas de titre. Il commence par les mots : « Presens opusculum in quatuor portiunculas est divisum... » et il se compose effectivement de quatre parties :

1° (fol. 161-162) : « De quatuor generibus predicandi famosioribus ».

2° (fol. 162-164) : « De diffinitione hujus nominis *predicatio* et ejusdem declaratione ».

3° (fol. 164-168 v°) : « De acceptatione thematis et prothematis ».

4° (fol. 168 v°-190 v°). La rubrique manque, mais peut être restituée comme suit : « De differentiis sermonum et modorum predicandi ⁽³⁾ ».

Ces quatre parties sont, on le voit, d'étendue très inégale. Les trois premières représentent, à quelques variantes près, un *Ars predicandi*

⁽¹⁾ Hurter, *Nomenclator theologicus*, t. II (1906), p. 635. Cet auteur signale comme renfermant l'*Inductorium* de P. Bersuire, ce qui est inexact, les éditions de Lyon 1520, Venise 1583, Cologne 1650, 1669, 1712 et 1730.

⁽²⁾ La Direction de la Bibliothèque Bod-

léienne a bien voulu nous procurer un microfilm de la partie du manuscrit qui nous intéresse, ce dont nous la remercions.

⁽³⁾ Madan et Craster, *A Summary Catalogue of Western mss. in the Bodleian Library at Oxford*, vol. II, part 1 (1922), p. 166-167.

qui semble dater de la deuxième moitié du XIII^e siècle; la quatrième, beaucoup plus longue, en diffère complètement, sauf pour les premières pages.

L'*Ars predicandi* qui forme la première partie, soit un tiers environ, de cette portion du ms. Bodley 571 (2019) est bien connu. Attribué tantôt à Thomas Waleys, tantôt à Jean de Galles⁽¹⁾, une fois même à Humbert de Gendrey, abbé de Prully⁽²⁾, il a été spécialement étudié par M. Étienne Gilson, qui en a, le premier, reconnu l'importance pour la connaissance de la technique du sermon médiéval⁽³⁾, puis par le Dominicain canadien Th.-M. Charland dans son ouvrage intitulé: *Artes predicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen âge*, 1936⁽⁴⁾.

Il en existe, dans les dépôts européens, un certain nombre d'exemplaires, dont les incipits sont parfois discordants⁽⁵⁾ et dont le texte présente d'assez notables variantes⁽⁶⁾.

Quoi qu'il en soit, la première partie de cet *Ars predicandi* a pour auteur un Anglais et très probablement Jean de Galles, mort vers 1300, ainsi que le P. Charland l'a montré⁽⁷⁾. Il est donc absolument exclu que le nom de Pierre Bersuire puisse être prononcé à son sujet.

C'est la dernière partie seule, la quatrième, de beaucoup la plus développée d'ailleurs, qui pourrait lui être attribuée, à supposer, bien entendu, que ce texte ne se retrouve pas dans des manuscrits de date

⁽¹⁾ Hauréan, *Jean de Galles, théologien*, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXV (1869), p. 194.

⁽²⁾ D'après l'explicit du manuscrit de Troyes 1922, fol. 95 : « Explicit ars predicandi compilata a fratre Humberto de Gendreyo, abbate quondam de Pruliaco ».

⁽³⁾ Michel Menot et la technique du sermon médiéval, dans la *Revue d'histoire franciscaine*, t. II (1925), p. 304-360, d'après le manuscrit de la Bibl. Mazarine 569 (anc. 295), fol. 80 v^o-86 v^o, où l'ouvrage est attribué à « Johannes Gallensis ».

⁽⁴⁾ P. 55-60, notice sur le Frère Mineur Jean de Galles.

⁽⁵⁾ Tantôt : « Presens opusculum in quatuor portuinculas est divisum » (Oxford), tantôt : « In libro isto quatuor capitula continentur »

(Troyes), tantôt : « Ad petitionem cuiusdam » (Worcester).

⁽⁶⁾ Des listes en ont été dressées par Harry Caplan dans *Medieval Artes predicandi. A Hand-List*, 1934, p. 13-14 (mais deux mss. au moins y ont été inclus par erreur : le latin 14909 et le latin 17834 de la Bibl. nat., tous deux du XV^e siècle), et par le P. Charland, dans l'ouvrage précité (p. 55-60).

⁽⁷⁾ En se fondant, d'une part, sur le fait que l'auteur oppose plusieurs fois au français sa langue maternelle (*lingua materna*), et, d'autre part, sur les allusions historiques, qui se rapportent toutes à l'Angleterre (saint Edmond, roi, Thomas Becket, archevêque de Canterbury). On peut ajouter, d'après le Bodley 571 d'Oxford (fol. 175, col. b), un rappel, non relevé par le P. Charland, de l'élection d'un religieux nommé Baldewynus au siège de Canterbury.

nettement antérieure à l'époque, assez tardive (milieu du XIV^e siècle) où il aurait pu la composer.

Elle se présente dans le manuscrit d'Oxford, après une ligne laissée en blanc pour une rubrique qui n'y a pas été inscrite, ce qui permet de supposer un changement voulu par rapport au texte de l'*Ars predicandi* de Jean de Galles. D'autre part, tandis que, dans les manuscrits de la Mazarine et de Troyes, cette dernière partie est réduite à quelques pages⁽¹⁾, le manuscrit d'Oxford se développe sur plus de quarante pages à deux colonnes, où sont accumulés en grand nombre, mais chacun sans développement excessif, des *exempla*, anecdotes pieuses et extraits d'auteurs anciens et modernes formant un abondant répertoire de thèmes exploitables par les prédicateurs. Que le compilateur se réfère à saint Paul ou à saint Ambroise, à Virgile ou à Valère-Maxime n'aurait pas de quoi nous surprendre de la part d'un Bersuire, qui a coutume de puiser aussi bien dans la littérature profane que dans l'Écriture ou les Pères. Aucune allusion, il est vrai, n'y est faite soit à ses sentiments personnels, soit à des faits dont il aurait pu prendre lui-même connaissance. Or on constate qu'en 1477, à Deventer, dans les Pays-Bas, l'imprimeur Richard Paffraet a fait sortir en même temps de ses presses : 1^o le *Super totam Bibliam* (Livre XVI du *Reductorium morale*) de Pierre Bersuire⁽²⁾, 2^o sans nom d'auteur, un *Ars predicabilis* dépourvu, il est vrai, de la quatrième partie développée dont il est ici question, mais correspondant, quant à ses divisions, à l'ordre et au texte même de ses développements, à l'essentiel de l'ouvrage de Jean de Galles. On est donc peut-être autorisé à penser qu'il n'y a pas là simple coïncidence et qu'à cette époque tout au moins le nom de Pierre Bersuire était associé dans beaucoup d'esprits à un *Ars predicandi* qui eût été comme l'aboutissement pratique de ses recherches et de ses réflexions. Rappelons-nous en quels termes il a défini lui-même les grandes lignes de cet ouvrage au moment où il le projetait : « Erit de diversis thematibus et auctoritatibus et quibusdam brevibus collationibus que scilicet non prose-

⁽¹⁾ Elle est, en outre, suivie dans le manuscrit de Troyes d'une page portant pour titre : *Ars predicandi abbreviata*.

⁽²⁾ *Liber Bibliae morales* (*Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, n^o 3864).

« quentur, sed ad predictum opus secundum [le *Repertorium morale*],
 « scilicet ad materias in diversis vocabulis prosequutas, facta intro-
 « ductione congrua, remittentur »⁽¹⁾.

2. LA COSMOGRAPHIA.

Dans les prologues, généraux ou particuliers, de ses œuvres latines, Pierre Bersuire ne fait allusion qu'à son *Reductorium morale* en seize livres et à son *Repertorium morale*. Quand il détaille les trois derniers livres du *Reductorium*, il parle du *De nature mirabilibus* pour le Livre XIV, du *De poetarum enigmatibus* pour le Livre XV (*Oridius moralizatus*) et du *De figuris Bible* pour le Livre XVI. C'est seulement dans le prologue de sa traduction de Tite-Live et dans la *Collatio pro fine operis* ajoutée par lui en 1359 à son *Repertorium* qu'il se donne clairement pour auteur d'un ouvrage spécial de géographie descriptive : « Le quart [de mes labeurs], écrit-il dans le premier de ces textes, est la mappemonde et la rescription (sans doute pour *descrip-
 « tion*) », et dans la *Collatio* : « Quamdam orbis terrarum Cosmographiam
 « seu mundi mappam, multa superaddendo aliis dudum factis,
 « composui et depinxi »⁽²⁾.

Quant à l'épithète de Bersuire, elle donne la *Cosmographia* au même rang (le quatrième) que le prologue du Tite-Live et sous le titre de *Descriptio mundi* parmi les « quinque opera solemnna » dont il lui est fait honneur, les trois premières œuvres étant le *Dictionarium*, le *Reductorium* et le *Breviatorium*, la cinquième, le Tite-Live (*Translatio libri vetustissimi*)⁽³⁾.

Certains, il est vrai, ont pu raisonnablement penser que la *Descriptio mundi* de l'épithète n'était autre que le *De mundi mirabilibus* du *Reductorium morale* (Livre XIV). Mais les termes mêmes de la *Collatio pro fine* versés par nous au débat lèvent, semble-t-il, tous les doutes : Pierre Bersuire a bien composé et même dessiné de sa

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 414.

⁽²⁾ Bibl. nat., lat. 8861, fol. 381; 14275, fol. 233 v°; 16790, fol. 459 v°. Ce sont les seuls manuscrits parisiens où l'on trouve, à notre connaissance, cette *Collatio pro fine operis*.

Voir plus haut p. 302 et 350, n. 4 et aussi la nomenclature des manuscrits où la *Collatio* est mentionnée.

⁽³⁾ Texte de l'épithète reproduit plus haut, p. 300-301.

main (*depixi*) une « *Cosmographia seu mundi mappa* », ajoutant beaucoup, assure-t-il, aux ouvrages du même genre précédemment élaborés.

La préparation de son livre sur les Merveilles du monde l'avait familiarisé avec les œuvres des géographes et des voyageurs. Lui-même, dans son *Repertorium*, se réfère à une « *mappa mundi antiqua* » où il avait trouvé la description de l'Écosse⁽¹⁾. De là chez lui, peut-être, l'idée de matérialiser ses connaissances au moyen du dessin, accompagné ou non d'explications, sur une feuille de parchemin de plus ou moins grande dimension, ou plutôt sur des feuilles de parchemin cousues ou collées l'une à l'autre. A son projet ne fut sans doute pas étranger le souvenir de la *Mappemonde* de Solin, l'une des sources principales de son Livre XIV, de celle aussi de Pierre de Beauvais au XIII^e siècle⁽²⁾ et de l'*Imago mundi* d'Honorius qui formaient de son temps le fonds des connaissances en matière de géographie universelle. Il faut peut-être ajouter l'exemple d'Opicino de Canistris, cet Italien dont il a été question plus haut à propos du Livre XIV et qu'il avait pu rencontrer à Avignon⁽³⁾, enfin le désir de rivaliser avec les portulans, auxquels la cartographie arabe avait fait faire dès lors de sérieux progrès⁽⁴⁾. De tous ces efforts sortira, quelque cinquante ans plus tard, la célèbre *Imago mundi* de Pierre d'Ailly.

Quoi qu'il en soit, les mappemondes et cartes de la deuxième moitié du XIV^e siècle sont assez nombreuses dans les dépôts de manuscrits⁽⁵⁾. Aucune, à notre connaissance, ne porte le nom de Pierre Bersuire; aucune, non plus, ne peut lui être attribuée avec vraisemblance. On peut penser, d'ailleurs, qu'une grande quantité de

⁽¹⁾ *Repertorium*, art. *caligo* (éd. citée, t. I, p. 267, col. 1).

⁽²⁾ Sur la mappemonde de Pierre de Beauvais, voy. Paul Meyer, dans *Notices et Extraits*, t. XXXIII^e (1890), p. 35-37, et *Histoire littéraire de la France*, t. XXXIV (1915), p. 362 ss. Cf. Langlois, *Connaissance de la nature et du monde* (1927), p. 125 ss. et A. Angremy, *op. cit.*, p. 19.

⁽³⁾ Voir plus haut, p. 332.

⁽⁴⁾ M. Meunier a cru que Bersuire faisait allusion à une carte géographique quand

celui-ci écrivait : « *Sardinia est insula ad modum hominis figurata* » (L. XIV, ch. 47, de *Sardinia*, éd. citée, p. 648, col. 1), alors qu'il voulait dire seulement que, dans sa configuration générale, la Sardaigne ressemblait à un corps humain.

⁽⁵⁾ Vicomte de Sanderem, *Atlas comparé de mappemondes et de cartes hydrographiques et historiques du XI^e au XVI^e siècle*, Paris, 1842, atlas. Des mappemondes du XIV^e siècle figurent dans cet ouvrage, mais elles sont ou anonymes ou attribuées à d'autres auteurs que Bersuire.

travaux de ce genre ont été volontairement détruits, dès qu'ils n'étaient plus au courant des progrès de la science⁽¹⁾.

La *Cosmographia* fut certainement l'un des derniers ouvrages de Bersuire, la dernière en tout cas de ses œuvres latines. Il la composa à Paris, entre 1350 et 1360, peut-être avant d'entreprendre son Tite-Live, à moins qu'il n'ait mené de front ces deux travaux.

E. OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS À PIERRE BERSUIRE.

Nous avons vu que les prologues du *Reductorium*, du *Repertorium* et du Tite-Live français renseignent avec précision sur les ouvrages réalisés ou projetés par Bersuire. L'épithaphe de son tombeau de Saint-Éloi confirme ces renseignements, sinon quant à l'ordre de succession, du moins quant au nombre des ouvrages laissés par lui. Il faut croire cependant que les anciens biographes de notre auteur n'avaient lu ni l'épithaphe, ni les prologues, car ils lui ont attribué plusieurs œuvres auxquelles il n'a eu aucune part. Il importe de dissiper ces erreurs en précisant, dans la mesure du possible, les raisons pour lesquelles elles se sont produites et en recherchant les premiers responsables de ces attributions inconsidérées. Il est d'ailleurs hors de doute que des homonymies y ont joué le principal rôle.

Pierre Bersuire, en effet, a été longtemps connu sous le nom de Pierre de Poitiers (*Petrus Pictaviensis*), non seulement après sa mort, mais aussi de son vivant — c'est ainsi que Pétrarque le nomme dans ses lettres. Or, il y avait eu avant lui trois Pierre de Poitiers, deux au douzième siècle, un au treizième. Le premier, dans l'ordre chronologique, appartient, comme Bersuire, à l'ordre bénédictin; il fut grand-prieur de Cluny, puis abbé de Saint-Martial de Limoges. Il mourut, croit-on, en 1160⁽²⁾. Le second, théologien réputé, fut

⁽¹⁾ Mlle Foncin, conservateur en chef du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, a bien voulu interroger au sujet de cette *Cosmographia* de Bersuire la plupart des spécialistes en matière de cartographie médiévale, jusqu'à présent sans résultat.

⁽²⁾ Sur ce Pierre de Poitiers, voir *Histoire littéraire de la France*, t. XII (1763), p. 340-356; Lecointre-Dupont, dans *Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. IX (1842), p. 369-391.

chancelier de l'église de Paris de 1193 à 1205, date de sa mort⁽¹⁾. Le troisième vivait dans la première moitié du XIII^e siècle; il fut chanoine de Saint-Victor⁽²⁾. Nous allons voir que la plupart des ouvrages attribués à Pierre Bersuire appartiennent, en réalité, à l'un ou à l'autre de ces trois Pierre de Poitiers, de même que c'est par confusion avec deux d'entre eux que certains détails relatifs à Cluny et à Saint-Victor ont été introduits indûment dans la vie de Bersuire, comme nous l'avons indiqué dans la partie biographique du présent travail⁽³⁾.

1. RECUEIL DE SERMONS.

Il semble que ce soit un contemporain italien de Bersuire, Philippe de Bergame, Bénédictin, prieur de Santa Maria in Vanzo de Padoue, mort en 1380, qui, dans son *Supplementum chronicorum*, l'a fait donner comme auteur de ce recueil de sermons. A l'année 1355, en effet, sous la rubrique « Viri disciplinis excellentes », on peut lire : « Sermorum etiam scripsit libros duos ». Ce passage, absent il est vrai de l'édition du *Supplementum* imprimée à Brescia en 1485⁽⁴⁾, se rencontre dans celle qui fut donnée à Venise en 1513⁽⁵⁾. La question reste donc en suspens de savoir si cette mention se retrouve dans des manuscrits du XIV^e ou du XV^e siècle ou si, comme il est probable, elle représente seulement une interpolation datant du début du XVI^e. En tout cas, il n'existe, à notre connaissance, aucun recueil manuscrit de sermons attribués ou attribuables à Pierre Bersuire, à supposer qu'il ait jamais obtenu la licence spéciale qui lui aurait permis de monter en chaire. Autre chose, en effet, est de donner dans des ouvrages des conseils aux prédicateurs et de prêcher soi-même.

Quoi qu'il en soit, dès 1494, dans son *De scriptoribus ecclesiasticis*,

⁽¹⁾ Sur ce second Pierre de Poitiers, voir *Patr. lat.*, t. CCXI, p. 779 et suiv.; Daunou dans *Histoire littéraire de la France*, t. XVI (1824), p. 484-490; Philip Moore, *The Works of Peter of Poitiers, master in theology and chancellor of Paris (1193-1205)*. Notre-Dame, U. S. A., 1936 (Publications in Mediaeval Studies, I); le même auteur a publié, en collaboration, divers ouvrages de Pierre de Poitiers.

⁽²⁾ Sur ce troisième Pierre de Poitiers, chanoine de Saint-Victor, voir Daunou, *loc. cit.* (1824), p. 484-485; Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, 201; Hauréau, dans *Notices et Extraits*, t. XXXI² (1886), p. 300-310.

⁽³⁾ Voir ci-dessus, p. 264.

⁽⁴⁾ *Bibl. nat.*, Rés. G 347.

⁽⁵⁾ Livre XIII, fol. 254 (*Ibid.*, Rés. G 650).

le célèbre Jean de Tritenheim donnait lui aussi Pierre Bersuire comme auteur de sermons, mais en un livre et non en deux comme le voulait Philippe de Bergame ⁽¹⁾. Il était suivi, en 1545, par Conrad Gesner dans sa *Bibliotheca universalis* ⁽²⁾, puis par Fabricius dans sa *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis* en 1754 ⁽³⁾, par le P. Ziegelbauer, la même année, dans son *Historia rei literariae O. S. B.* ⁽⁴⁾.

2. ÉPÎTRES ET TRAITÉS DIVERS.

C'est encore dans le *De scriptoribus ecclesiasticis* de Jean de Tritenheim que se rencontre une allusion claire, quoique réservée, à ces productions diverses de Bersuire : « Feruntur ejus ad diversos epistolae et parvi sed multi tractatus ». Dans son *De viris illustribus O. S. B.*, le même auteur signale encore les épîtres, mais accentue sa réserve quant aux traités divers : « Scripsit... epistolas et alios diversos tractatus qui in manus nostras minime venerunt » ⁽⁵⁾. Gesner et Fabricius se font à leur tour l'écho de cette attribution hasardeuse, dont l'énoncé particulièrement vague semble avoir découragé dès lors les bibliographes et déterminé leur silence.

3. BREVIARIUM BIBLIAE.

Un *Breviarium Bibliae* en un livre est attribué à Bersuire par Philippe de Bergame. Jean de Tritenheim précise en complétant le titre : « *Breviarium historiarum Bibliae* » ⁽⁶⁾ et en donnant l'incipit de l'ouvrage : « Considerans historiae... sacrae prolixitatem ». Gesner emboite le pas à ses deux prédécesseurs ⁽⁷⁾, ainsi que Sixte de Sienne dans sa *Bibliotheca sancta* (1566) ⁽⁸⁾, Georges Galopin dans son édition du *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre (1639) ⁽⁹⁾,

⁽¹⁾ Éd. 1494, fol. 91 v°-92.

⁽²⁾ Fol. 545 v°.

⁽³⁾ À l'article *Petrus Berchorius*.

⁽⁴⁾ T. II, p. 635.

⁽⁵⁾ P. 462.

⁽⁶⁾ *Ibid.*

⁽⁷⁾ *Bibliotheca universalis*, 1545, fol. 545-546.

⁽⁸⁾ P. 450.

⁽⁹⁾ P. 548.

Vassius dans son *De historicis latinis* ⁽¹⁾, le Père Lelong, dans sa *Bibliotheca sacra* (1723) ⁽²⁾, Fabricius et Ziegelbauer (1754) ⁽³⁾.

Il est vrai que Pierre Bersuire a eu tout au moins l'intention d'écrire un *Breviarium morale* qui, s'il l'a écrit, est difficile, sinon impossible à identifier ⁽⁴⁾. Mais le *Breviarium Bibliae* commençant par les mots « Considerans historiae... sacrae prolixitatem » est un ouvrage tout différent et qui n'a rien à voir avec Pierre Bersuire. Le titre complet en est : *Breviarium historiarum Bibliae*, ou *Genealogia et chronologia SS. Patrum ab Adamo ad Christum*, et il a pour auteur le Pierre de Poitiers, théologien du XII^e siècle, chancelier de l'église de Paris, à qui Daunou a consacré une notice sommaire dans l'*Histoire littéraire* et dont le P. Philip Moore a étudié spécialement et commencé de publier les ouvrages ⁽⁵⁾.

4. LA GLOSSA MONACHI.

Dans le catalogue manuscrit, daté de 1513, de la bibliothèque de Saint-Victor conservé à la Bibliothèque nationale (Lat. 14767) ⁽⁶⁾, on peut lire au fol. 217 v^o et sous la cote JJJ 11 : « Textus libri qui « dicitur Doctrinale completus cum Glosa Petri Berchorii, monachi, « prius autem canonici Sancti Victoris, super eundem librum ». En plusieurs autres endroits du même catalogue, l'auteur, Claude de Grandrue, répète et parfois complète cette notice, comme par exemple au fol. 6 : « Petri Berchorii, quondam canonici Sancti Victoris « Parisiensis et postmodum prioris Sancti Eligii Parisiensis Glosa super « Doctrinale ». Le *Doctrinal* glosé d'Alexandre de Villedieu dont il est ici question est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 1038, daté de 1375) dans l'exemplaire qui se trouvait à Saint-Victor et qu'a décrit le P. de Grandrue, mais nous allons voir que ce dernier s'est entièrement mépris sur l'attribution de cette Glose à Pierre Bersuire et que son erreur a fait très fâcheusement école.

C'est, semble-t-il, C. Oudin qui, par son *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis* (1722) ⁽⁷⁾, l'a introduite dans la littérature bibliogra-

⁽¹⁾ 1651, p. 799.

⁽²⁾ T. II, p. 635.

⁽³⁾ Mêmes références que ci-dessus pour Fabricius et Ziegelbauer.

⁽⁴⁾ Voir ci-dessus, p. 302.

⁽⁵⁾ Voir ci-dessus, p. 421, n. 1.

⁽⁶⁾ Copie à la Bibl. Mazarine, ms. 4184.

⁽⁷⁾ T. III, col. 1063-1064.

phique imprimée. Ayant consulté, soit lui-même, soit par intermédiaire, le catalogue du P. de Grandrue, il fait honneur à Pierre Bersuire, « maître des novices à Cluny », et, ajoute-t-il, « entré jeune dans la congrégation », d'un « Commentaire de la Grammaire en vers dont on se servait dans les écoles avant Despautère ». Trente ans plus tard (1754), le P. Ziegelbauer développait de la façon suivante les indications de C. Oudin : « Docendi munus in monasterio « Cluniacensi subiit Petrus Berchorius, qui quas elegantiores litteras « probe didicerat aliis etiam discendas tam suo exemplo et studiis « inculcavit quam suis etiam laboribus invitavit. Cum enim scholae « juniorum monachorum coenobii Cluniacensis et Congregationis « praefectus fuisset, omnem suam operam, labores atque vigilias eo « contulit ut discipulos in studiis adjuvaret humanitatis redderetque « iis faciliorem viam per commentaria quae litteris mandavit. Primum « igitur composuit commentarium prolixum et insignem in opus « metricum inscriptum *Doctrinale metricum cum commentario Petri « Berchorii*, quo passim in Gallis utebantur scholastici ante Joannis « Despaunterii Prosodiam » ⁽¹⁾.

C'est bien à tort que la *Glossa Monachi* a été ainsi attribuée à Bersuire. Elle a été bien souvent publiée depuis 1484, soit avec le texte du *Doctrinal*, soit à part. La première édition, celle de 1484 précisément, en donne le titre suivant : « Commentum utilissimum Doctrinalis clarissimi poete laureati ac theologie domini monachi lombardi » ⁽²⁾, mais ce religieux lombard n'a jamais été identifié, à notre connaissance. Certains manuscrits de la *Glossa* sont, d'ailleurs, nettement antérieurs à l'époque où vivait Bersuire, sans compter que ni ses prologues ni son épitaphe n'y font la moindre allusion.

5. UN COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES.

Ce sont les auteurs de la *Bibliotheca Carmelitana* ⁽³⁾ qui, en 1752, ont mis sous le nom de Bersuire un Commentaire sur les Psaumes. Dans la notice consacrée, dans cet ouvrage, au Carme espagnol Juan « de Sancto Angelo », ils se réfèrent à une publication d'un

⁽¹⁾ *Op. cit.*, t. II, p. 563-564.

n° 1031.

⁽²⁾ *Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, t. 1.

⁽³⁾ T. 1, col. 727 et 728.

certain Michael Ximanius Barraconis (Barracone) qui, en 1720, à Madrid, avait prétendu que Pierre Bersuire était l'auteur de ce commentaire. Eux-mêmes soutenaient, avec le Père « de Sancto Angelo », que le véritable auteur était en réalité un Italien, Michel « Aiguani », grand-prieur des Carmes à Bologne, cela en dépit de deux répliques de Barracone parues en 1722 et en 1728. Nous avons jugé superflu de rechercher les éléments de cette vaine polémique. Notons seulement qu'à la suite de C. Oudin (1722)⁽¹⁾, Fabricius (1752)⁽²⁾ se rangea à l'avis de la *Bibliotheca Carmelitana*, et que dans la suite, les bibliographes qui se sont occupés des ouvrages de Bersuire ont fait le silence sur cette attribution dont l'origine ne saurait être autrement précisée.

6. LES GESTA ROMANORUM.

Les *Gesta Romanorum* sont un recueil d'historiettes ou de contes empruntés à la littérature sacrée, aux traditions orientales et aux fables accréditées en Europe au Moyen âge. Cette compilation, dont on ignore l'auteur, a connu à cette époque un vif succès, qui ne s'est pas démenti lorsqu'elle a été traduite et publiée en français sous le titre de *Violier des histoires romaines*⁽³⁾. Bersuire se réfère aux *Gesta Romanorum* en divers endroits de ses ouvrages, ce qui n'a pas empêché certains auteurs de lui en attribuer la paternité. Il est vrai que l'auteur anonyme des *Gesta* cite volontiers nombre d'ouvrages familiers à Bersuire : Pline, Sénèque, Valère-Maxime, les Légendaires. Il existe même chez les deux auteurs des ressemblances troublantes de style et d'idées, parfois des concordances singulières entre certains de leurs récits : c'est ainsi que l'histoire de l'éléphant indomptable tué par deux vierges (chapitre 7 des *Gesta*) se retrouve dans le *Repertorium morale* de Bersuire, à l'article *Adulatio*, et qu'une autre anecdote relative à un château infesté par les esprits dans les parages de Valence en Dauphiné (*Reductorium*, L. XIV, ch. 44) s'apparente de très près à la légende d'une possédée de la même région rapportée par les *Gesta* (chap. 160). On a remarqué aussi que dans les *Gesta*.

⁽¹⁾ T. IV, p. 137.

⁽²⁾ T. I, p. 718.

⁽³⁾ Éd. G. Brunet, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, 1858.

comme dans les ouvrages latins de Bersuire, beaucoup de développements commencent par le mot *Carissimi*.

C'est pourquoi, dès le xvii^e siècle, l'érudit allemand Salomon Glass dans sa *Philologia sacra* ⁽¹⁾, faisait honneur des *Gesta* à Bersuire. C'est pourquoi aussi Thomas Warton, dans son histoire de la poésie anglaise (*History of English Poetry*) ⁽²⁾, parue en 1781, a consacré à la question toute une dissertation additionnelle et conclu avec force à l'identité de Bersuire et de l'auteur des *Gesta*. C'est pourquoi, enfin, G. Brunet, dans son introduction à l'édition du *Violier* (1858), a repris tous ces arguments, sans conclure cependant, ou plutôt en concluant que la question lui paraissait insoluble.

Elle est au contraire très simple, ou plutôt elle ne se pose pas. Les ressemblances constatées s'expliquent tout naturellement par des emprunts faits par Bersuire aux *Gesta Romanorum*, qu'il fait figurer d'ailleurs parmi ses sources, et dont la composition remonte à une époque très antérieure au temps où il a vécu.

CONCLUSION

La personne physique de Pierre Bersuire nous est inconnue ⁽³⁾, mais sa physionomie intellectuelle et morale se dégage de l'étude de son œuvre, l'une des plus volumineuses du xiv^e siècle.

Ce qui frappe chez lui tout d'abord, c'est sa puissance de travail. *Laboro, laboravi, laborabo*, ces mots reviennent constamment sous sa plume. Conscient de cette exceptionnelle faculté, il n'a d'ailleurs laissé à personne le soin de la célébrer; il a exalté lui-même, parfois

⁽¹⁾ P. 404-405, article *De allegoriis fabularum*.

⁽²⁾ T. III, dissertation sur les *Gesta Romanorum*. Cf. l'édition de 1824, t. 1, p. CCLVIII et suiv.

⁽³⁾ Le ms. 14270 du fonds latin de la Bibliothèque nationale présente au fol. 35 r^o, col. 1, dans un quadrilobe, une miniature représentant Pierre Bersuire agenouillé en robe noire monastique et offrant à un pape coiffé de la tiare un livre aux tranches dorées.

Sa chevelure, une couronne de cheveux blancs, est largement tonsurée. A sa droite, un cardinal debout, en chapeau rouge et manteau bleu-gris (vraisemblablement Pierre des Prés) touche de la main gauche, l'épaule de l'auteur dans un geste de protection et de présentation. Ce n'est certainement pas la seule scène de ce genre dans les manuscrits de Bersuire, mais on sait combien il est hasardeux d'utiliser les documents de cette nature à des fins iconographiques.

en termes émouvants, l'immensité comme la continuité de son labeur ⁽¹⁾. Il lui fallait, en effet, d'abord, posséder à fond les Écritures, être capable, comme il s'en flatte, de les citer de mémoire, sans recourir aux concordances ⁽²⁾; peu d'hommes sans doute, pour nourris qu'ils fussent des Livres Saints, sont parvenus à dominer comme Bersuire un aussi vaste sujet. Il lui fallait, ensuite, pouvoir alléguer à propos, et dans les domaines les plus divers, des centaines d'auteurs sacrés et profanes, de l'Antiquité latine et grecque et aussi du Moyen âge, jusques et y compris ses contemporains. Là aussi Bersuire a fait la preuve de l'érudition la plus étendue, tout en ne citant qu'exceptionnellement de première main les textes, ainsi que la plupart de ses devanciers ⁽³⁾.

Ce qui le rend ensuite particulièrement sympathique, c'est sa curiosité d'esprit, alimentée à la fois par d'immenses lectures et par des enquêtes et observations personnelles, auxquelles il n'a jamais manqué de se livrer, soit dans les villes où il a séjourné longuement, soit dans les régions françaises où il a eu l'occasion de se rendre ⁽⁴⁾. Curiosité gâtée sans doute, à nos yeux, par une absence à peu près complète d'esprit critique, mais dont il serait injuste de ne pas lui accorder, malgré tout, le bénéfice, les renseignements qu'il nous a ainsi fournis sur les mœurs et les croyances du xiv^e siècle n'étant pas sans intérêt pour l'historien.

⁽¹⁾ *Reductorium*, Prologue, éd. citée, p. 1, col. 1. « Temnitatem ingenii non veritus nec sciencie vacuitate turbatus, manum nisi ad fortia, oculos meos implevi vigiliis, linguam meam calamum scribe constitui, digitos meos docui, ad novos subeundo labores ». Et plus loin (*ibid.*, p. 3, col. 1) : « Et vero laboravi et opera plena laboribus et utinam utilibus incipere volui, et, ut verum fatear, ab ipsis primordiis juvenitibus et ab ipsa janua vite mee in laboribus plurimis, in penis et miseris superfui. Laboravi enim in gemitu meo, lavi quandoque lacrymis lectum meum..., non ignorans quod homo nascitur ad laborem ».

⁽²⁾ *Ibid.* : « Laboravi igitur et ante omnia Bible textum quater studendo, ut sine concordanciis allegare scirem figuras, auctoritates et historias diligentissime comparando ».

⁽³⁾ « Très souvent, au xiii^e siècle [et natu-

rellement au xiv^e] on cite de seconde main les Pères et les philosophes grecs, et une foule de textes, notamment d'Aristote, se retrouvent stéréotypés dans les écrits de tous » (M. de Wulf, *Godefroi de Fontaines*, 1906, p. 59).

⁽⁴⁾ Outre le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, le Languedoc, le Dauphiné, la Provence, le Comtat-Venaissin et l'Île de France, Bersuire semble parler dans ses œuvres de la Champagne et de l'Italie comme les ayant visitées en personne : « Audivi etiam in Campanie partibus, non diu est, puellam fato raptam esse » (*Reductorium*, Livre XIV, prologue, éd. citée, p. 610, col. 1); « Ego etiam semel in Italia audivi visum fuisse hominem ab umbilico inferius duplicem » (*ibid.*, ch. 74, *de monstris*, p. 695, col. 2), mais c'est sans doute interpréter abusivement ces deux passages.

Bersuire a été de son temps un auteur apprécié. Ses ouvrages ont figuré en bonne place non seulement dans les bibliothèques de couvent, mais aussi chez des particuliers qui en ont fait exécuter des éditions de luxe, parfois copieusement illustrées. Ils ont été longtemps étudiés dans les universités et le *Repertorium*, en particulier, a été pour les hommes d'Église, les prédicateurs surtout, comme un vade-mecum indispensable. On ne prête qu'aux riches et l'on n'a pas manqué de lui attribuer plusieurs ouvrages auxquels il n'a eu aucune part, tandis qu'on peut lui faire honneur d'avoir été dépossédé, presque de son vivant, du plus précieux pour nous de ses écrits, l'*Oridius moralizatus*.

Le succès de son œuvre latine a été durable, surtout, semble-t-il, dans les pays germaniques, où on l'imprimait encore au début du XVIII^e siècle. Alors seulement, elle est tombée dans le discrédit total qu'atteste le grand nombre de manuscrits dépareillés, disloqués, lacérés, fragmentaires, qui sont parvenus jusqu'à nous.

L'œuvre latine de Pierre Bersuire répondait sans nul doute aux besoins de son temps. Elle est pour nous bien décevante. L'auteur n'était pas théologien ; s'il avait suivi, sur le tard, l'enseignement d'un maître de Sorbonne, il n'aurait, semble-t-il, obtenu ni brigué aucun grade universitaire. Il s'excuse, d'ailleurs, avec bonne grâce, de son insuffisance⁽¹⁾. De doctrine philosophique il n'en faut pas non plus chercher chez lui. Livres saints, auteurs sacrés et profanes, allégués pêle-mêle, ne sont pour lui que prétextes à commentaires allégoriques destinés à édifier, non à instruire. Son *Reductorium*, en particulier, d'allure encyclopédique en apparence, n'est une image du monde que par le biais des explications d'ordre pratique que l'auteur en tire à l'usage des fidèles, et d'abord de leurs pasteurs. On sait qu'allégoriser à tout propos, voire hors de propos, fut au Moyen âge une habitude invincible de l'imagination. Nul plus que Bersuire ne s'est fait le champion de cette tendance.

Il est cependant un domaine où il fait preuve d'une certaine liberté d'esprit, qu'il partage, d'ailleurs, avec nombre de ses contemporains : c'est celui de la polémique. Pierre Bersuire prend, en

⁽¹⁾ * De sacramentis faciunt tractatus infinitos theologi doctores in libris, quorum

corrigiam solvere non sum dignus * (*Repertorium*, art. *sacramentum*, éd. p. 283, col. 1).

quantité de passages de ses œuvres latines, la couleur non seulement d'un écrivain moraliste et redresseur de torts, mais aussi d'un écrivain politique. Il saisit toutes les occasions de fustiger ecclésiastiques et laïques : simoniaques, coureurs de bénéfices, usuriers, mauvais prélats et mauvais prêtres, officiers prévaricateurs et vénaux. Les princes eux-mêmes et les gouvernants ne trouvent pas grâce devant lui ⁽¹⁾. On a vu qu'il avait été en butte un moment à des poursuites du chef d'hérésie. Plutôt que des propositions théologiques condamnables ou des citations trop complaisantes d'auteurs suspects, ce sont peut-être des excès de langage de cette sorte qui lui ont valu d'avoir à se défendre contre certaines accusations.

L'œuvre française de Bersuire, sa traduction de Tite-Live, jouissait du privilège d'être chez nous la première. Elle pâtissait aussi de cette circonstance, car la difficulté était grande pour un traducteur peu familier avec les institutions romaines et avec le latin classique. Cette traduction est loin d'être un chef-d'œuvre; il n'y manque ni contresens de phrases ou de mots, ni erreurs grossières quand il s'agissait de rendre, dans un français qui n'est souvent qu'un décalque du latin, des idées et des choses particulières aux temps lointains de la République. Néanmoins, elle a ouvert la voie à d'autres traductions d'auteurs latins qui, après elle, se sont multipliées en France sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V. La diffusion réelle qu'elle a connue est donc, à beaucoup d'égards, méritée.

Mais si nous pouvons saisir quelques traits caractéristiques de l'auteur et marquer ses principaux mérites, l'homme, en revanche, nous échappe. S'il a célébré le printemps mieux encore que Barthélemy l'Anglais ⁽²⁾, s'il insiste sur les délices que procure la pluie aux habitants des régions sèches ⁽³⁾, il y aurait sans doute excès à voir en lui un ami de la nature. S'il a chanté magnifiquement le vin ⁽⁴⁾, cela ne veut pas dire qu'il en ait abusé, et il serait imprudent de le tenir pour débauché parce qu'il a décrit avec insistance

⁽¹⁾ Des exemples topiques en ont été fournis dans la partie de ce mémoire concernant les œuvres latines de Bersuire.

⁽²⁾ *Reductorium*, Livre V, chap. 47, *de vere* (éd. citée, p. 135, col. 2).

⁽³⁾ *Ibid.*, Livre XII, chap. 59, *de frumento*

(éd. citée, p. 525, col. 1), où il ajoute : « Dic quod pluvia est voluptas carnalium deliciarum ».

⁽⁴⁾ *Ibid.*, Livre III, chap. 16, *de potu* (éd. citée, p. 80, col. 2).

les qualités que doit avoir un sein de femme pour être tenu pour parfait ⁽¹⁾, ou parce qu'il s'est laissé aller — une fois n'est pas coutume — à décrire complaisamment le comportement sexuel des crabes ⁽²⁾.

De même, à notre avis, ce serait forcer le sens des textes que de voir autre chose qu'humilité affectée dans les accusations de vie dissipée qu'il a l'air — dans un passage unique d'ailleurs — de porter contre lui-même ⁽³⁾.

Retenons, avec plus de justice, que si Bersuire a mérité la sympathie, quelquefois l'admiration, d'hommes comme Pétrarque ou Philippe de Vitry, c'est que de tels sentiments trouvaient leur justification dans les qualités, sinon dans les vertus de l'homme privé, comme dans l'immense savoir du compilateur et dans la fougue du polémiste. Prononcer à son propos le mot d'humanisme serait certainement excessif. Il y a pourtant quelque chose de cela, en intention tout au moins, dans sa traduction de Tite-Live. Il y a aussi, parmi beaucoup de fatras, une sorte d'humanisme latent dans son œuvre latine, humanisme maladroit, mais sincère, qui l'a poussé à faire confiance aux sages de l'Antiquité autant qu'aux Pères de l'Église et aux théoriciens de la scolastique. C'est ce qui autoriserait peut-être à voir en lui un homme et un auteur symbolisant mieux qu'un autre la transition entre la pensée médiévale et la pensée moderne.

C. S.

⁽¹⁾ *Redactorium*, Livre II, chap. 31 de *mamilis* (éd. citée, p. 49, col. 1).

⁽²⁾ *Redactorium*, Livre IX, ch. 16, de *cancri* (éd. citée, p. 272, col. 2). Voir plus haut, p. 324, n. 12.

⁽³⁾ *Ibid.*, Prologue (éd. citée p. 2, col. 1) : « Non inleitur quisquam contra me, in me scilicet attendens sciencie vacuitatem, eloquencie nullitatem, necnon omnis moralis sanitatis et pudicie parvitatem, nec moveatur aut dicat quod epistole quidem graves sunt, presentia autem corporis infirma, etiam sermo

contempnibilis, nec subjunget etiam insultando quod vita mea a doctrina discordat et quod aliter vivo quam predico et quod multa facienda consulo que tamen non facio, sed omitto. Item contra defectum vite et morum, si quem forsitan in me existimat, attendat, obsecro, quod Deus quandoque malis sicut instrumento suo utitur... sed adhuc obloquitor propter levem vitam quam in me forsitan precessisse cogitat labores meos et opera vilipendat ».

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Les notices sur la vie et les œuvres de Pierre Bersuire se sont succédé, très nombreuses, mais généralement très succinctes, depuis le XVI^e siècle. On en trouvera la liste complète jusqu'à 1917 dans la dissertation inaugurale de Fassbinder (voir ci-après). Depuis cette date, il n'y a guère à signaler que celle de B. Heurtebize, au t. VIII (1935) du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, p. 914-915, et celle de Mme Hitier, au t. VI (1954) du *Dictionnaire de biographie française*.

Quelques-unes cependant de ces notices sont de proportions plus étendues ou font connaître des documents nouveaux. Il convient de les signaler ici dans l'ordre de leur publication comme des essais honorables, mais incomplets, non exempts d'ailleurs d'inexactitudes ou d'erreurs.

A.F. Gautier aîné. *Notice biographique et bibliographique sur Pierre Bereure (1290-1362)*, dans *Actes de l'Académie royale de Bordeaux*, t. VI (1844), p. 495-519.

Léopold Pannier. *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur de Tite-Live*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXIII (1872), p. 325-364.

Constant Merland. *Pierre Bersuire, secrétaire du roi Jean le Bon*, dans *Annales de la Société Académique de Nantes*, t. VII (1877), p. 229-295, et *Biographies Vendéennes*, t. L (1883), p. 297-369.

Antoine Thomas. *Les Lettres à la cour des papes. Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire du moyen âge (1290-1423)*. XXI. *Pierre Bersuire*, dans *Romania*, t. XI (1882), p. 184-187 et dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire p. p. l'École française de Rome*, t. IV (1884), p. 23-27. Mémoire publié à part. Rome, 1884, in-8°, VIII-92 pages. [Quatre bulles inédites de Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et Innocent VI].

Louis Petit de Julleville. *Pierre Bersuire*, dans *Revue des cours et conférences*, 4^e année (1896), p. 680-690.

Guillaume Mollat. *Pierre Bersuire, chambrier de Notre-Dame de Coulombs au diocèse de Chartres*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 271-273. Bulle de Clément VI (1349).

Antoine Thomas. *Deux documents inédits sur Pierre Bersuire*, dans *Romania*, t. XL (1911), p. 97-100. (Lettres royaux, 1355, et arrêt du Parlement de Paris, 1357).

F. Fassbinder. *Das Leben und die Werke des Benediktiners Pierre Bersuire. Inaugural-Dissertation*. Bonn, 1917, in-8°, 43 pp. P. II-IV. Préface. P. 1-6. Bibliographie (très copieuse). P. 9-43. Vie de P. B. La deuxième partie devait être consacrée d'une part aux œuvres latines, de l'autre à la traduction de Tite-Live. Elle devait prendre place dans le cahier LXVII des *Beihefte zur Zeitschrift für Romanische Philologie*, mais elle n'a jamais paru. Fassbinder (p. 2-3) donne le relevé, jusqu'en 1917, des notices de dictionnaires consacrées à Bersuire, depuis Jacques Philippe de Bergame (xv^e siècle) jusqu'au *Dictionnaire universel des littératures* de Vapereau et au *Repertorium biblicum* de Hurter.

Fausto Ghisalberti. *L'« Ovidius moralizatus » de Pierre Bersuire*. Rome, 1933, in-8°, 136 pp. Extrait du vol. XXIII des *Studi romanzi*.

Alfred Coville. *Vie de Pierre Bersuire. Manuscrit lu par Mario Roques à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres les 22 mai et 26 juin 1942*. (Travail donné par l'auteur comme « un premier essai pour dégager la personnalité de P. B., sorte de défrichement d'une terre laissée à peu près inculte ». La notice sur les œuvres n'a pas été écrite.)

Joseph Engels. *Études sur l'Ovide moralisé* (poème français édité par C. de Boer). Dissertation inaugurale. Groningue, 1945, in-8°, 146 p. (Chap. II. *L'Ovidius moralizatus* de Pierre Bersuire et l'*Ovide Moralisé*.)

R.-A. Meunier. *L'humaniste Pierre Bersuire*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^{ème} série, t. XIV (1948), p. 511-532.

— *Le « Livre des merveilles du monde » de Pierre Bersuire*, dans *Annales de l'Université de Poitiers*, 2^e série, n^o 3 (1950-1951), p. 105-112 (communication du 18 août 1950 au IX^e Congrès international des Sciences historiques, tenu à Paris). Cf. du même : *Gervais de Tilbury et Pierre Bersuire*, résumé de communication dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1951-1952, p. xxxv.

— *Pierre Bersuire et les Moralités de l'Apocalypse*, dans *Bulletin de la Société historique des Deux-Sèvres*, 1952, p. 192 (résumé).

— *Le Commentaire de l'Apocalypse et le Réductoire moral de Pierre Bersuire*, dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^{ème} série, t. II (1953), p. 515-525.

Jean-Paul Laurent et Charles Samaran. *Pierre Bersuire a-t-il été notaire secrétaire de Jean le Bon ?*, dans *Romania*, t. LXXVII (1956), p. 345-352.

Louis Carolus-Barré. *Barthélemy Cama, clerc du roi (1335-1358), et ses origines languedociennes*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXV (1957), p. 189-192.

La présente notice était entièrement rédigée et composée lorsqu'on parut les ouvrages suivants :

K. V. Sinclair. *The Melbourne Livy. A Study of Bersuies translation based on the manuscript in the Collection of the National Gallery of Victoria*. Melbourne University Press, on Behalf of the Australian Humanities Research Council, 1961, in-8°, 77 pages, 9 planches hors texte. (Très soignée étude portant sur un magnifique manuscrit de présentation de la traduction de Tive-Live passé plusieurs fois en vente et finalement acquis par le Musée Victoria de Melbourne. Manuscrit sur vélin somptueusement copié et rubriqué dans la deuxième moitié du xiv^e siècle par Gillequin Gressier. Il semble avoir appartenu au Grand Bâtard de Bourgogne après être passé par la librairie de son grand-père le duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur, mort en 1419).

Joseph Engels. *Petrus Berchorius. Reductorium morale*. Liber XV, cap. II. De formis figurisque deorum naar de Parijse druk van 1509. Werkmaterial uitgegeven door her Instituut voor Laat Latijn der Rijksuniversiteit. Utrecht, 1960, in-fol., 35 pages dactylographiées.

— *Petrus Berchorius. Reductorium morale*. Liber XV, cap. II-XV « Ovidius moralizatus », naar de Parijse druk van 1509. Werkmaterial (2)..., Utrecht, 1962, in-fol., p. 36-189.

APPENDICE.

MANUSCRITS ET ÉDITIONS ⁽¹⁾.

I. ŒUVRES LATINES : MANUSCRITS.

A. OPERA OMNIA.

Les manuscrits comprenant toutes ou presque toutes les œuvres latines de Pierre Bersuire (*Reductorium* et *Repertorium*) sont rares. Les plus complets sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. Une seule série (Lat. 16785-16790) donne l'ensemble des deux ouvrages.

a. Lat. 8864 (*Reductorium*, Livres I-X). Parch.; XIV^e siècle; 317 ff.; le premier feuillet manque et, par conséquent, la première partie du prologue. Provenance : Ytier de Martreuil, évêque de Poitiers et chancelier de Jean de Berry; Sainte-Chapelle de Bourges.

Lat. 8862 (*Repertorium*, A-E). Parch.; XIV^e siècle; 392 ff.; le premier feuillet manque. Même provenance.

Lat. 8863 (*Repertorium*, F-O). Parch.; XIV^e siècle; 411 ff. Au fol. 411, signature effacée de Jean de Berry; aux fol. 1 et 378, armes d'Ytier de Martreuil. Même provenance.

Lat. 8861 (*Repertorium*, P-Z). Parch.; XIV^e siècle; 381 ff.; le premier feuillet manque; comprend la « Collatio pro fine operis », mais incomplète. Même provenance.

b. Lat. 14276 (*Reductorium*, Livres I-IX). Parch.; XIV^e siècle; 334 ff.; au fol. 1^o, dédicace au cardinal Pierre des Prés et prologue.

Lat. 14270 (*Repertorium*, A). Parch.; XIV^e siècle; 213 ff.

Lat. 14271 (*Repertorium*, A-D). Parch.; XIV^e siècle; 210 ff.

Lat. 14272 (*Repertorium*, E-I). Parch.; XIV^e siècle; 220 ff.

Lat. 14273 (*Repertorium*, I-O). Parch.; XIV^e siècle; 240 ff.

Lat. 14274 (*Repertorium*, P-S). Parch.; XIV^e siècle; 240 ff.

⁽¹⁾ Cet appendice est, pour sa plus grande part, le fruit des recherches de M. Jacques Monfrin, professeur à l'École des chartes. On voudra bien nous excuser de n'avoir pu indiquer, dans plusieurs cas, le nombre de folios ou de pages des manuscrits, et surtout des éditions, peu d'exemplaires de ces dernières étant accessibles à Paris.

Nombreux sont les bibliothécaires qui ont bien voulu répondre à nos demandes de renseignements. Nous les prions d'agréer nos sincères remerciements et de nous pardonner si nous ne pouvons pas les nommer ici individuellement.

Lat. 14275 (*Repertorium*, S-Z). Parch.; xiv^e siècle; 234 ff.; au fol. 232 v^o : « Collatio pro fine operis »; au fol. 234 v^o : « Explicit Repertorium morale cum suis addicionibus et supplementis... a fratre Petro Berchorii, priore Sancti Eligii Parisiensis... ». Ces sept volumes proviennent de la bibliothèque de Saint-Victor (OO 1 à 7 du catalogue Grandrue).

c. Lat. 16785 (*Reductorium*, Livres I-IX). Parch.; xv^e siècle; 292 ff. Dédicace à Pierre des Prés et prologue. Provenance : Couvent des Grands-Augustins de Paris.

Lat. 16786 (*Reductorium*, Livres X-XIV). Parch.; xv^e siècle; 356 ff. Même provenance.

Lat. 16787 (*Reductorium*, Livres XV-XVI). Parch.; xv^e siècle; 289 ff. Au fol. 289 v^o, explicit de composition copié sur un ms. plus ancien : « ...quod in Avinione fuit factum, Parisius vero correctum et tabulatum anno D. 1342 ». Même provenance.

Lat. 16788 (*Repertorium*, A-E). Parch.; xiv^e siècle (1399); 381 ff. Prologue et dédicace; au fol. 381 : « Explicit prima pars... per manus Petri Frisonis de Scania... completa fuit anno M^o CCC^o XCIX^o, dum studens erat Parisius ». Même provenance.

Lat. 16789 (*Repertorium*, E-O). Parch.; xiv-xv^e siècles; 320 ff. Même provenance.

Lat. 16790 (*Repertorium*, P-Z). Parch.; xiv^e siècle (1399); 496 ff. Au fol. 459 v^o : « Collatio pro fine operis... ». Au fol. 461 v^o : « Explicit tercia pars et ultima... cum suis addicionibus et supplementis... a fratre Petro Berchorii, priore Sancti Eligii Parisiensis... quem complevit anno M^o CCC^o L^o IX^o ». Au fol. 496 v^o : « Explicit tabula... per manus Juliani de Campis... anno M^o CCC^o nonagesimo nono ». Même provenance.

B. REDUCTORIUM. Livres I-XIII (en tout ou en partie).

Bâle D.II.2 (*Reductorium*, Livres I-IV). Papier; xv^e siècle (1430); 158 ff. Prologue. Provenance : Couvent des Dominicains de Bâle.

Clermont-Ferrand 101 (95) (*Reductorium*, Livres I-IV). Papier; xv^e siècle; 233 ff. Prologue. Provenance : Couvent des Dominicains de Clermont-Ferrand.

Coblence. Staatsarchiv, Gymnasial Bibl. 205, fol. 159-405 (*Reductorium*, Livres I-VIII). Papier; xv^e siècle (après 1439). Prologue. Provenance : Couvent des Dominicains de Coblence.

Escorial III.20 (*Reductorium*, Livres I-III). Parch.; xiv^e siècle; 116 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Florence. Bibl. Nazionale, Palat. 52 (*Reductorium*, Livre XI). Papier; xvi^e-xvii^e siècles; 192 pages. Provenance : un couvent de Dominicains.

Helsinki. Univ. Fragment complété par un autre fragment aux Archives royales à Stockholm (*Reductorium*, Livre VI, en partie). Parch.; xiv^e siècle; 19 et 52 ff. Provenance inconnue.

Mont-Cassin 473 (*Reductorium*, Livres I-IX). Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 678 pages, Prologue. Provenance inconnue.

Oxford. Bodl., Douce 177 (Madan 21751) (*Reductorium*, Livres I-X). Parch.; xv^e siècle; 458 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 8864 (*Reductorium*, Livres I-X). Voir ci-dessus, section A.

Paris. Bibl. nat. Lat. 14412 (*Reductorium*, Livres XII-XIII). Papier; xv^e siècle (1437); 250 ff. Au fol. 250 v^o : « Actorem hujus libri... ». Voir ci-dessus, p. 286, n. 3. Provenance : Saint-Victor de Paris (OO 9 du catalogue Grandrue).

Paris. Bibl. nat. Lat. 16785-16787 (*Reductorium*, Livres I-XVI). Voir ci-dessus, section A.

Paris. Bibl. Mazarine 290 (485) (*Reductorium*, Livres X-XI). Parch.; xv^e siècle; 153 ff. Provenance : Saint-Victor de Paris (OO 8 du catalogue Grandrue).

Prague. Nationalmuseum 3147 (XII A 8) (*Reductorium*, Livres I-IV). Parch.; xiv^e siècle; 172 ff. Prologue. Provenance : Couvent des Augustins de Roudnice.

Prague. Nationalmuseum 3456 (XIV D 4), ff. 2-141 (*Reductorium*, Livres I-IV). Parch.; xiv^e siècle. Provenance : Église de Cesky-Krumlov.

Stockholm. Riksbibliotek. Fragment. Voir ci-dessus : Helsinki.

Toulouse 226 (*Reductorium*, Livres XIII-XVI). Vêlin; xiv^e siècle; 302 ff. Même explicit qu'au ms. lat. 16787 de la Bibl. nat., mais avec la date de 1362. Mention d'une main postérieure à celle du copiste : « De Berchorio, qui alias fuit ordinis Minorum ». Provenance : Couvent des Cordeliers de Toulouse.

Worcester. Bibl. cap. Q 93, ff. 313-358 (*Reductorium*, Livres I-IV et XI-XVI). Papier, mauvais état (le bas des ff. très abîmé). Provenance inconnue.

C. REDUCTORIUM. Livre XIV (de *Mirabilibus mundi*).

Chantilly 290 (546) (*Reductorium*, Livres XIV et XV). Parch.; xv^e siècle; 194 ff. Provenance : Thibaut d'Auxigny, puis Antoine de Chourses et Catherine de Coëtiivy.

Leyde. Université, Voss. Chym. fol. 32 (*Reductorium*, Livres XIV et XV). Parch. et papier; xv^e siècle; 301 ff. Provenance : Chapitre cathédral de Frauenburg (Prusse).

Oxford. Digby 206 (*Reductorium*, Livre XIV). Parch.; xiv^e siècle; 219 ff. Provenance inconnue.

Paris. Arsenal 731 (*Reductorium*, Livre XIV). Parch. et papier; xv^e siècle (1425); 127 ff. Provenance : Saint-Victor de Paris (OO 10 du catalogue Grandrue).

Paris. Bibl. nat. Lat. 16786 (*Reductorium*, Livres X-XIV). Voir ci-dessus, section A.

Toulouse 167 (11) (*Reductorium*, Livre XIV). Parch.; xiv^e siècle; 195 et 139 ff. Provenance : Couvent des Augustins de Toulouse.

Toulouse 226 (*Reductorium*, Livre XIV). Vêlin; 302 ff. Voir ci-dessus, section B.

Troyes 1623, ff. 1-132 v^o (*Reductorium*, Livre XIV). Papier; fin xiv^e siècle. Provenance : Abbaye de Clairvaux.

Utrecht 737 (5.B.2), fol. 192-249 (*Reductorium*, Livre XIV). Papier; xv^e siècle. Provenance : Couvent des Augustins d'Utrecht.

Worcester. Bibl. cap. Q 93 (*Reductorium*, Livre XIV). Voir ci-dessus, section B.

D. REDUCTORIUM. Livre XV (*Ovidius moralizatus*).

Bergame Φ 5 retro 8 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle; 134 ff. Provenance inconnue.

Boulogne-sur-Mer 187 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle; 118 ff. Provenance inconnue.

Breslau. Voir Wrocław.

Bruxelles 863-9 (*Reductorium*, Livre XV). Parch. et papier; xv^e siècle; 436 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Burgo de Osmá. Cath. 11 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle; 74 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Cambridge. Peterhouse 2, 3, 9 (anc. n^o 12) (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 131 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Cambridge. Sidney Sussex College 56 (A.3.11) (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Nicolas Trevet). Vêlin; xv^e siècle; 193 ff. Provenance : Durham.

Cambridge. Université. Ji 2.20, fol. 155-200 v^o (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle. Prologue. Provenance : Bénédictins de la Sainte-Trinité de Norwich.

Chantilly 290 (546) (*Reductorium*, Livres XIV et XV). Parch.; xv^e siècle; 194 ff. Voir plus haut, section C.

Cracovie. Bibl. Czartoryski 1315, p. 469-654 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Papier; xv^e siècle (1451). Provenance inconnue.

Dublin. Trinity Coll. 115, ff. 55-156 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e siècle (1377). Prologue. Provenance : Couvent des Augustins de Cambridge.

Durham. Cath. B.IV.38, fol. 127-213 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e siècle. Prologue. Provenance : Église Notre-Dame de Carlisle.

Götha. Landesbibliothek 1.98 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Nicolas Trevet). Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 67 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Hereford. Cath. O.I.IX (*Reductorium*, Livre XV). Parch. et papier; xv^e siècle; 118 ff. Prologue. Provenance : Oweyn Lloyd, chanoine de Hereford.

Leyde. Université Voss. Chym. f. 32 (*Reductorium*, Livres XIV et XV). Voir ci-dessus, section C.

Londres. Old Royal Mss. 15.C.XVI, fol. 1-59 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e siècle. Prologue. Provenance : Hôpital Saint-Thomas d'Acre, à Londres.

Londres. Add. Mss. 15821 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Vêlin; xiv^e siècle. Provenance inconnue.

Milan. Ambrosienne D 66 infra (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e siècle; 115 ff. Prologue. Provenance : Avignon, copié par « Johannes de Manerio ».

Milan. Ambrosienne G 111 infra, fol. 68-72 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Munich. Cln. 3604, ff. 1-85 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Naples. V.D.37 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Parch.; xiv^e siècle; 84 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Nuremberg. Bibl. mun. Cent. V. 56 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e-xv^e siècles (vers 1400); 165 ff. Provenance inconnue.

Oxford. Bodl. 571 (Madan 2019), fol. 1-82 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Oxford. Bodl. 844 (Madan 2577), fol. 89-156 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Oxford. Merton Coll. 85, fol. 111-153 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xiv^e et xv^e siècles. 157 ff. Provenance : John Raynham, chancelier d'Oxford (1361-1363).

Oxford. Merton Coll. 299, fol. 1-133 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Nicolas Trevet). Parch.; xv^e siècle. Provenance : Thomas Bloxham, mort en 1473.

Oxford. New Coll. 191, fol. 3-9 (*Reductorium*, Livre XV, fragment). Provenance inconnue.

Oxford. Saint John's Coll. 137 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Nicolas Trevet). Parch.; xv^e siècle; 86 ff. Prologue. Provenance : John Stonor, de Northstoke en Oxfordshire (1609).

Paris. Bibl. nat. Lat. 8019 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle; 123 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 8020 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle (1459); 156 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 8123, fol. 81-105 (*Reductorium*, Livre XV, chapitre préliminaire). Parch.; xiv^e siècle. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 8253^b (*Reductorium*, Livre XV, incomplet). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 14136 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle; 199 ff. Prologue. Provenance : M^e Jean Bruslanin, du collège de Cluny, à Paris.

Paris. Bibl. nat. Lat. 15145 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Nicolas Trevet). Parch.; xv^e siècle (1430); 204 ff. Provenance : Saint-Victor de Paris (OO 11 du catalogue Grandrue).

Paris. Bibl. nat. Lat. 16787 (*Reductorium*, Livres XV et XVI). Voir ci-dessus, section A.

Paris, Bibl. nat. Nouv. acq. lat. 1830 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle; 50 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. Mazarine 3876 (591) (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle; 214 ff. Prologue. Provenance : Célestins de Paris.

Reims 1262, fol. 24-80 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle. Prologue. Provenance inconnue.

Rome. Vat. Chig. H. V. 168 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle; 80 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Rome. Vat. Lat. 6302 (*Reductorium*, Livre XV, sans le chapitre préliminaire). Parch.; xv^e siècle; 63 ff. Provenance inconnue.

Rome. Vat. Ottob. Lat. 18, fol. 129-209 (*Reductorium*, Livre XV, sans le chapitre préliminaire). Papier; xiv^e siècle. Provenance inconnue.

Rome. Vat. Pal. Lat. 159, fol. 179-230 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Rome. Vat. Ross. 1136 (*Reductorium*, Livre XV) Parch.; xv^e siècle (1466); 144 ff. Provenance inconnue.

Rouen 936 (*Reductorium*, Livre XV). Parch.; xv^e siècle; 202 ff. Provenance : Jumièges.

Rovigo. Concordiana 187 (anc. 430) (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xiv^e siècle (1366?); 103 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Saint-Omer 662 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle; 71 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Tortosa. Bibl. capitulaire 50 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Parch. et papier; xv^e siècle (1430). Provenance inconnue.

Tortosa. Bibl. capitulaire 224 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Troyes 1627 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Parch.; xiv^e siècle; 126 ff. Provenance inconnue.

Troyes 1634 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Parch.; xiv^e siècle; 132 ff. Provenance inconnue.

Venise. Bibl. Marciana I. 40 (2036) (*Reductorium*, Livres XV et XVI). Parch.; xiv^e siècle; 181 ff. Prologue. Provenance inconnue. Sur l'explicit, voir ci-dessus p. 341-342.

Worcester. Bibl. cap. Q. 93 (*Reductorium*, Livres I-IV et XI-XVI). Voir ci-dessus, section B.

Wroclaw. Bibl. univ. IV. Q. 42 (*Reductorium*, Livre XV, attribué à Thomas Waleys). Papier; xv^e siècle; 195 ff. Provenance : Biblioth. des Chanoines réguliers de Zagán (Silésie).

Wroclaw. Bibl. Univ. IV. Q. 84, fol. 226-319 (*Reductorium*, Livre XV). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

E. *REDUCTORIUM*. Livre XVI (*Super totam Bibliam*).

Bruxelles. Bibl. royale 518-520 (*Reductorium*, Livre XVI). Papier; xv^e siècle; 299 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Burgo de Osma. Cath. 63 (*Reductorium*, Livre XVI). Papier; xv^e siècle (1459); 225 ff. Prologue. Provenance inconnue.

Cambridge. Gouville and Caius Coll. 56 (33) en deux volumes (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xv^e siècle; 371 ff. Même explicit que dans Bibl. nat. lat. 16787, moins la date. Voir ci-dessus, section A.

Cheltenham. Catalogus librorum mss. in Bibl. D. Thomae Phillippis, 68 (*Reductorium*, Livre XVI). Non retrouvé.

Gdansk (Dantzig). Stadtbibl. 1941 (*Reductorium*, Livre XVI). Papier et parch.; xv^e siècle (1444); 378 ff. Provenance inconnue.

Innsbruck. Univ. 74 (*Reductorium*, Livre XVI). Papier; xv^e siècle (1471); 323 ff. Prologue. Provenance : Cologne.

Liège. Univ. 199, fol. 138 v^o-178 v^o (*Reductorium*, Livre XVI). Papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Londres. Royal ms. 3.D.III (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xv^e siècle; 273 ff. Provenance inconnue.

Londres. Harleian 1847 (*Reductorium*, Livre XVI, attribué à Thomas Waleys). Papier, xv^e siècle; 82 ff. Provenance inconnue.

Munich. Clm. 3536. ff. 1-166 (*Reductorium*, Livre XVI, à partir du Nouveau Testament). Papier; xv^e siècle. Provenance : Couvent des Carmes de Sainte-Anne à Aushourg.

Oxford. Merton Coll. 246 (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xiv^e siècle; 250 ff. Prologue. Provenance : Henry Sever (1455-1471). Même explicit que dans Bibl. nat. Lat. 16787. Voir ci-dessus, section A.

Oxford. Merton Coll. 247 (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xv^e siècle; 282 ff. Provenance : William Romsey (1493).

Paris. Bibl. nat. Lat. 16787 (*Reductorium*, Livres XV et XVI). Voir ci-dessus, section A.

Paris. Bibl. Mazarine 291 (anc. 135) (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xiv^e siècle; 179 ff. Prologue. Provenance : Couvent des Carmes de Paris.

Stuttgart. Landesbibl. II.B.III.39 (*Reductorium*, Livre XVI). Papier; xv^e siècle; 284 ff. Provenance inconnue.

Toulouse 226 (*Reductorium*, Livres XIII-XVI). Voir ci-dessus, section B.

Utrecht. Univ. 150 (*Reductorium*, Livre XVI). Parch.; xv^e siècle (?); 235 ff. Prologue. Même explicit que dans Bibl. nat. Lat. 16787. Voir ci-dessus, section A. Provenance : copié par « Johannes Oversteghe, curatus in Hasselt ».

Venise. Bibl. Marciana I 40 (2036) (*Reductorium*, Livres XV et XVI). Voir ci-dessus, section D.

Worcester. Bibl. cap. Q 93 (*Reductorium*, Livres I-IV et XI-XVI). Voir ci-dessus, section B.

F. REPERTORIUM.

Arras 436. Parch.; xiv^e siècle; 235 ff.; vol. I (A-F); vol. II (G-P). Provenance inconnue.

Bamberg 224 (Q.V.31). Papier; xiv^e siècle; 303 ff.; excerpta du f. 69 au f. 242. Provenance inconnue.

Besançon 217. Parch.; xiv^e siècle (1367); 371 ff. (P-Z). Il y a la « Collatio pro fine operis ». Provenance : Couvent des Cordeliers de Salins (Jura).

Bologne. Univ. 286. Parch.; xv^e siècle; A-Z complet en trois volumes. Il y a la « Collatio ». Provenance : Paris.

Bruges 551. Parch.; xv^e siècle; 166 ff.; ms. acéphale et mutilé (agricola-excelsus). Provenance : abbaye des Dunes.

Bruxelles 63. Parch.; xv^e siècle; 222 ff.; (V-Z). Il y a la « Collatio ». Provenance : abbaye des Dunes ou abbaye de Ter Doest.

Durham. Cath. A.1 17-19. Parch.; xiv^e siècle (1395). A-Z (Complet en trois volumes). Il y a la « Collatio ». Provenance : chapitre cathédral de cette ville.

Erlangen. Univ. 456 (1-3). Papier; xv^e siècle (vers 1461). Vol. I (E-N), 318 ff.; II (L-N), 277 ff.; III (S-Z), 285 ff. Provenance inconnue.

Florence. Laurentienne Plut. 28-29. Parch.; xiv^e siècle. Plut. 29 sin. 7 (Aaron-avertere), 144 ff. — 29 sin. 2 (Aaron-guttur), 290 ff. — 28 sin. 8 (Edificare-mundus), 208 ff. — 29 sin. 5 (Habere-observare). — 28 sin. 7 (Navicula-vita), 191 ff. Provenance : un couvent italien non identifié.

Florence. Bibl. nat. A.2.137. Parch.; xiv^e siècle; 271 ff.; (L-Z). La « Collatio » manque. Provenance : id.

Graz. Steiermärkisches Landesarchiv 306. Papier; xiv^e siècle; 193 ff. (Cadaverum). Provenance : Chartreuse de Steiz (Yougoslavie).

Heiligenkreuz 269. Papier; xv^e siècle; 231 ff. (Dagon-dum; Faber-futurum). Provenance inconnue.

Helsinki. Univ. Theol. AA 37 (+ Stockholm, Riksarchivet KA Theol. FF 37). Fragment. Parch.; xv^e siècle; 5 + 91 ff. Provenance inconnue.

Londres. Arundel 238. Parch.; xiv^e siècle; fol. 108-163; table de Jean Colombe, clerc de Pierre des Prés, Bersuire étant religieux de Saumur. Provenance inconnue.

Melk (Basse-Autriche) 68. Parch.; xv^e siècle; fol. 336-395. Abrégé par Jean Schlitpacher, de Weilheim. Provenance : Couvent de Melk.

Munich Clm 5453-5458. Parch. et papier; xv^e siècle; 1188 ff. (complet en 6 volumes). Il n'y a pas la « Collatio ». Provenance : Kloster Chiemsee.

Munich Clm 8321-8327. Parch.; xv^e siècle (1440). (Complet en 7 volumes). Il y a la « Collatio » et la date : 1359. Provenance : Couvent des Augustins de Munich.

Munich Clm. 12531. Papier; xv^e siècle (1458); 369 ff. (Q-Z). Il y a la « Collatio ». Provenance : Cisterciens de Raitenhaslach.

Munich Clm. 18006-18012. Parch. et papier; xv^e siècle; 1906 ff. (complet en 7 volumes). Il y a la « Collatio » et la date : 1359. Provenance : abbaye de Tegernsee.

Munich Clm. 18415. Papier; xvi^e siècle; fol. 156 v^o-235 r^o (Tabula). Provenance : abbaye de Tegernsee.

Munich Clm. 18635. Papier; xvi^e siècle; fol. 148-149 v^o (fragment). Fol. 5 v^o-240 (Tabula). Provenance inconnue.

Munich. Univ. 93-95. Papier; xvi^e siècle (1502); 267 ff.; la « Collatio » manque. Provenance inconnue.

Nuremberg. Bibl. mun. Cent. III, 29-31. Parch.; xv^e siècle (v. 1460); complet en 3 volumes (322, 194 et 250 ff.). Provenance inconnue.

Oxford. Bodl. B. 6. 20. Parch.; xv^e siècle; 1 fol. (P). Provenance inconnue.

Oxford. Corpus Christi Coll. G. 20. 7. (auj. ms. 490, n^o 56-57). Parch.; xiv^e-xv^e siècle; 2 ff. (T). Provenance inconnue.

Oxford. Merton Coll. 298. Parch.; xiv^e siècle; 410 ff. (A-E). Tabula de 1340. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Lat. 8861-8863 (A-Z). Voir ci-dessus, section A.

Paris. Bibl. nat. Lat. 14270-14275 (A-Z). Voir ibid.

Paris. Bibl. nat. Lat. 16788-16790 (A-Z). Voir ibid.

Paris. Bibl. Mazarine 289 (S-Z, mais sans la « Collatio »). Papier; xv^e siècle; non folioté. Provenance : M^r Charles Guérin, « socius » de Sorbonne.

Prague. Univ. 63-64 (I.B.8) (A-? et T-V). Papier; xiv^e siècle (1389); 156 ff. (a); 111 ff. (b); sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 210 (I.E.25). (A-T). Papier; xiv^e siècle; 184 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 431 (III.B-22). (A-Z). Papier; xv^e siècle (1465); 294 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 1037 (VI.B.4) (I-M). Papier; xiv^e siècle (1389); 311 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 1237 (VII.B.11) (A-Z). Papier; xvi^e siècle (1536); 457 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 1446 (VIII.B.10) (B-G; excerpta). Papier; xv^e siècle; 173 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 1883 (X.D.4) (A-Z). Papier; xv^e siècle; 399 ff.; sans la « Collatio ». Provenance inconnue.

Prague. Univ. 2102 (XII.A.25) (?-Z). Papier; xv^e siècle (1472); 260 ff.; sans la « Collatio ». Provenance : « ex coll. S. J. Novodomensi ».

Rome. Pal. Lat. 404-405 (A-D). Parch.; xiv^e siècle; 302 et 303; 638 ff. Provenance inconnue.

Stockholm. Riksarchivet KA Theol. FF 37 (+ Helsinki. Univ. Fragm. Theol. AA 37). Voir ci-dessus : Helsinki.

Tolède. Bibl. cap. LXXV (A-E et F-O). Parch. (?); xiv^e siècle; deux volumes de 335 et 321 ff. Provenance : don Pedro Tenorio, archevêque de cette ville.

Troyes 267 (A-D). Parch.; xiv^e siècle (avant 1371); 212 ff. Donné en 1371 par Charles V aux Dominicains de Troyes.

Varsovie. Staatsbibl. Abt. II. Chart. lat. Fol. I 351 (1-4) (A-Z). Non retrouvé; semble être aujourd'hui à Léningrad.

Varsovie. Staatsbibl. Fol. I 436 (E-K). Non retrouvé; semble être aujourd'hui à Léningrad.

Varsovie. Staatsbibl. Fol. I 286 (Q-Z). Non retrouvé; semble être aujourd'hui à Léningrad.

Venise. Bibl. Marciana. Lat. Z 145-148. Parch. et papier; xv^e siècle (1414). Quatre volumes (A-D manque). 298, 277, 344 et 337 ff. Provenance : Emericus de Bassano, conventus Bituntini, Johannes de Calano, O. M. sacre theologie magister et episcopus.

Vienne 178 (Excerpta). Papier; xv^e siècle; 263 ff. Provenance : Un convent de Chartreux, près de Prague.

Vienne 3119 (4 et 5). Fol. 136-163. Parch. et papier; xv^e siècle. Provenance inconnue.

Vienne 13693-13694 (A-C et N-O). Deux volumes de 469 et 172 ff. Papier; xv^e siècle (1442 et 1449). Provenance inconnue.

II. ŒUVRES LATINES : ÉDITIONS.

A. OPERA OMNIA.

Les éditions des œuvres latines dites *Opera omnia* comprennent toutes les livres I à XIV. Le livre XIV ne paraît pas avoir fait l'objet particulière. Par contre, les livres XV et XVI ont été souvent imprimés à part.

1. Paris, Claude Chevallon, 1521. *Reductorium* (Livres I-XIV). In-fol., caract. goth. [3] + 365 ff. chiffrés. — *Repertorium*. 3 vol. in-fol.

2. Venise, Conrad Heinfogel, apud heredem Scoti, 1575. *Reductorium* (Livres I-XIV). In-fol., caract. romains; viii-698 p. — *Super totam Bibliam* (Livre XVI). — *Repertorium*. 3 tomes en 2 vol.

3. Venise, apud haeredem Hieronymi Scoti, 1583. *Reductorium* (Livres I-XIV). In-fol., caract. romains. — *Super totam Bibliam* (Livre XVI). xvi-296 p. — *Repertorium*. 3 vol.

4. Anvers, apud J. Keebergium, 1609. *Reductorium* (Livres I-XIV). In-fol. 670 p. — *Super totam Bibliam* (Livre XVI). 259 ff. — *Repertorium*. 1659 ff. En tout 3 tomes en 2 vol. in-fol., caract. romains.

5. Cologne, sumptibus Antonii Hierati, 1620. *Super totam Bibliam* (Livre XVI). — *Reductorium* (Livres I-XIV). — *Repertorium*. In-fol., caract. romains; 3 vol., 1317 ff. + 40 p. environ non foliotées.

6. Cologne, apud Joannem Wielman Friessen juniorem, 1692. 3 vol. in-fol.

7. Cologne, sumptibus Joannis Wilhelmi Huisch, 1730-1731. Editio novissima in sex tomos distincta. — *Super totam Bibliam* (Livre XVI). In-fol., caract. romains, 248 p. — *Repertorium*.

B. REDUCTORIUM. Livre XV (*Ovidius moralizatus*).

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'édition (texte latin ou traduction française) qui ait été mise sous le nom de Pierre Bersuire, le véritable auteur. C'est sous le nom du religieux dominicain anglais Thomas Waleys qu'il convient de les chercher. On a vu, d'ailleurs, que le livre XV ne figure dans aucune édition des *Opera omnia* de Bersuire.

a. Texte latin.

1. *Metamorphosis Ovidiana moraliter a magistro Thomas Walleys explanata*. Parisiis, in aedibus Ascendantis, 1509. In-4°, caract. romains, table et 94 ff. chiffrés. Marque de Josse Bade au titre.

2. Même titre. Venundantur in aedibus Ascendantis Joannis Parvi. Parrhisiis, 1511. In-4°, caract. goth., table et 74 ff. chiffrés. Marque de Josse Bade au titre.

3. Même titre. Parisiis, in edibus F. Regnault, 1515. In-8°, caract. goth., table et 12 ff. chiffrés.

4. Même titre. Parisiis, Laisné, 1521. In-8°, caract. goth., table et 136 ff. chiffrés.

b. *Texte français.*

1. Cy commence Ovide... son livre intitulé Métamorphose, contenant XV livres particuliers, moralisé par maistre Thomas Waleys... translaté et compilé par Colard Mansion. Bruges, C. Mansion, 1484. In-fol., caract. goth.

2. La Bible des poètes. Métamorphose [d'Ovide, moralisée par Thomas Waleys et traduite par Colard Mansion]. Paris, A. Vérard, 1493. In-fol., caract. goth., pièces lim. et 184 ff. ch., fig. gravées sur bois.

C. *REDUCTORIUM. Livre XVI (Super totam Bibliam).*

1. Ulm. Johannes Zeiner de Reutlingen, 1474. Liber Bibliæ moralis. In-fol., ff. 266, 2 col., caract. goth. (*Gesamtkatalog*, n° 3862).

2. Strasbourg, per C. W. [Conradum Wolfach ou Cephalæus Wolfius], 1474. In-fol., ff. 1 + 298 + 1, caract. goth. (Hain, 2795; *Gesamtkatalog*, n° 3863).

3. Deventer. Richard Pallraet, 1477. In-fol., ff. 468; caract. goth. (*Gesamtkatalog*, n° 3864).

4. [Cologne]. Barth. von Unkel, 1477. In-fol., ff. 426; caract. goth. (*Gesamtkatalog*, n° 3865).

5. [?] vers 1500. Compendium Bibliæ, quod et aureum alias Bibliæ repertorium nuncupatur. S. l. n. d. ni nom d'imprimeur. In-4°, caract. goth. (Hain, 2799). Connu seulement par Hain.

6. [?] vers 1500. Figurarum Bibliæ fructuosum et utile compendium, quod aureum Bibliæ repertorium vocant. S. l. n. d. ni nom d'imprimeur. In-4°, caract. goth. (Hain, 2800).

7. Bâle. Adam Petri de Langendorff, civis Basiliensis, impensis Theodorici Berlaer, civis Coloniensis, 1515. In-fol., ff. 221, caract. goth.

8. Bâle, J. Koberger, 1517. In-fol., caract. goth., à 2 col., ff. 12 non chiffrés et ff. 195 chiffrés (1 exemplaire Arsenal T 514).

9. Lyon, J. Koberger, 1520. In-fol., caract. goth., ff. 183 (Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. XII, 1921, p. 354).

10. Lyon, Jacques Mareschal, 1520. In-4°, caract. goth., ff. 12 non chiffrés et 208 chiffrés. (Baudrier, *op. cit.*, t. XI, 1914, p. 407, avec reproduction du frontispice).

11. Lyon, Mathias Bonhomme, 1538. In-4°, caract. goth., à 2 col., ff. 10 lim. et 170 chiffrés. (Baudrier, *loc. cit.*, X, 1913, p. 206).
12. Venise, 1574-1575, apud haeredem Scoti. Voir plus haut, section A, n° 2.
13. Venise, 1583, apud haeredem Hieronymi Scoti. Voir plus haut, *ibid.*, n° 3.
14. Anvers, J. Keeberger, 1609. Voir plus haut, *ibid.*, n° 4.
15. Douai, Gérard Pinchon, 1609. 2 vol. de 900 et 294 pages. In-8°.
16. Cologne, A. Hierati, 1620. Voir plus haut, section A, n° 5.
17. Cologne, apud Joannem Wielman Friessen juniorem, 1692. Voir *ibid.*, n° 6.
18. Cologne, J. W. Huisch, 1730. Voir *ibid.*, n° 7.

D. *REPERTORIUM.*

1. Nuremberg, Anton Koberger (éd. Johannes Beckenhaub, de Mayence) 1489. In-fol., 3 vol., caract. goth., à 2 col., de ff. 298, 385 et 296. (*Gesamtkatalog*, n° 3866).
2. *Id.*, 1499 (*Gesamtkatalog*, n° 3867).
3. S. l. n. d. [vers 1500]. Repertorium morale perutile predicatoribus. In-fol., caract. goth. à longues lignes (Hain, 2798).
4. Lyon, J. Koberger, civis Nurembergensis (éd. Conrad Heinfogel, de Mayence), Jacobus Sacon (ou Sacon) imprimeur, 1516-1517. In-fol., caract. goth., à 2 col., 3 vol. de ff. 301, 369 et 297. (Baudrier, *op. cit.*, XII, 1921, p. 341-342).
5. Paris, Claude Chevallon, 1521, 3 vol. Voir plus haut, section A, n° 1.
6. Venise, apud haeredem Hieronymi Scoti, 1575. In-fol. Voir plus haut, *ibid.*, n° 2.
7. Venise, apud haeredem Hieronymi Scoti, 1583. Voir plus haut, *ibid.*, n° 3.
8. Venise, apud Casparum Bindonem, 1589. In-fol., 3 vol. de xxviii + 527; XLVIII + 653; XL + 506 pages; caract. rom.
9. Anvers, apud J. Keebergium, 1609. Voir plus haut, section A, n° 2.
10. Cologne, A. Hierati, 1620. Voir plus haut, *ibid.*, n° 5.
11. Cologne, apud Johannem Wielman Friessen juniorem, 1692. Voir plus haut, *ibid.*, n° 6.
12. Cologne, J. W. Huisch, 1731. Voir plus haut, *ibid.*, n° 7.

III. TRADUCTION DE TITE-LIVE : MANUSCRITS.

Exemplaires complets.

Bordeaux 730. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 478 ff. Provenance inconnue.

Bruxelles. Bibl. royale 9049-9050. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 2 vol. de 256 et 359 ff. Provenance : Philippe le Bon (Inventaire de 1420, n^o 241 et 242).

Bruxelles. Bibl. royale 9051-9053. Parch.; xv^e siècle; 3 vol. de 229, 191 et 179 ff. Provenance : Charles de Saveuse (1497); François de Busleiden, archevêque de Besançon; Marie de Hongrie.

Bruxelles. Bibl. royale 14621-14622. Papier; xv^e siècle (1455-1456); 2 vol. de 314 et 199 ff. Provenance : copié par « Jehan Fayure » à « Saint George d'Espereuche »; vente Heber (Londres, 1836, n^o 987).

Chantilly 758 (311). Parch.; milieu du xv^e siècle; 365 ff. Provenance : Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, puis Jean du Mas.

Chantilly 759-761 (308-310). Parch.; milieu du xv^e siècle; 3 vol. de 213, 156 et 176 ff. Provenance : Antoine de Chourses et Catherine de Coëtivy.

Cheltenham 116. Parch.; début du xv^e siècle; 3 vol. Provenance inconnue. Cet exemplaire, ainsi que le suivant, doit être aujourd'hui la propriété de M. Robinson, à Londres.

Cheltenham 266. Parch.; xv^e siècle (1440). Provenance : Jean de Vy, échevin de Metz; cf. p. 404.

Genève fr. 77. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 448 ff. Provenance : Jean de Berry.

Genève fr. 78. Papier; xv^e siècle; 2 vol. de 428 et 447 ff. Provenance inconnue.

La Haye. Bibl. royale 71.A.16, 71.A.17 et 71.A.18. Parch.; xiv^e siècle; 3 vol. de 226, 193 et 160 ff. Provenance inconnue.

Londres. Old Royal Mss. 15.D.VI. Parch.; xiv^e siècle; 614 ff. Provenance inconnue.

Melbourne. National Gallery of Victoria. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 510 ff. Provenance : Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne; cf. p. 433.

Paris. Assemblée nationale, 1265. Parch.; xv^e siècle; 309 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 30. Parch.; début du xv^e siècle; 511 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 31-32. Parch.; xiv^e siècle; 2 vol. de 215 et 320 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 33. Parch.; xv^e siècle; 298 ff. Provenance : copié par un certain « Juvenis ».

Paris. Bibl. nat. Fr. 259. Parch.; début du xv^e siècle; 639 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 260-262. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 3 vol. de 270, 204 et 164 ff. Provenance : Famille de Villequier.

Paris. Bibl. nat. Fr. 263. Parch.; xiv^e siècle; 480 ff. Provenance : Jean de Berry.

Paris. Bibl. nat. Fr. 264, 265 et 266. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 3 vol. de 280, 272 et 208 ff. Provenance : copié par le scribe Raoul Tainguy.

Paris. Bibl. nat. Fr. 269, 270, 271 et 272. Parch.; xiv^e siècle; 4 vol. de 92, 102, 169 et 134 ff. Provenance : Jeanne de Navarre, femme d'Henri IV d'Angleterre.

Paris. Bibl. nat. Fr. 716, 717, 718 et 719. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 4 vol. de 127, 107, 165 et 177 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 20313-20314. Parch.; xv^e siècle; 2 vol. de 236 et 352 ff. Provenance : Famille du Fon.

Paris. Bibl. nat. Fr. 20315. Parch.; xiv^e siècle; 446 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. Sainte-Genève 777. Parch.; xiv^e siècle (avant 1380); 435 ff. Provenance : Charles V.

Rome. Vatican, Reg. lat. 719, 720 et 721. Parch.; xv^e siècle; 3 vol. à foliotation continue, 493 ff. Provenance inconnue.

Troyes 178. Parch. et papier; début du xv^e siècle; 2 vol. de 257 et 364 ff. Provenance inconnue.

Yale University. Yale art Gallery, ms. 1. Parch.; xv^e siècle; 900 ff. reliés en 4 vol. Provenance : Collège de Clermont à Paris; Mac Carthy 4371; Sir Thomas Phillipps (Cheltenham 13332).

I^e et III^e Décades.

Harvard College Library (Massachusetts). Ms. Richardson 32. Parch.; xv^e siècle; 2 vol. de 264 et 192 ff. Provenance : Marquess of Lothian (vente, New-York, 1932, n. 12).

Paris. Bibl. nat. Fr. 273-274. Parch.; xv^e siècle; 2 vol. de 363 et 301 ff. Provenance : Cardinal de Bourbon.

Paris. Bibl. nat. Fr. 277-278. Parch.; xv^e siècle; 2 vol. de 211 et 167 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 20071-20072. Parch.; fin du xv^e siècle; 2 vol. de 208 et 198 ff. Provenance : François de Rochechouart.

III^e et IV^e Décades.

Oxford. Bodl. Canon. Misc. 438 (Molan 19914). Parch.; xv^e siècle; 412 ff. Provenance : copié par Sevestre Durant.

Paris. Bibl. de l'Arsenal 3694. Parch.; xv^e siècle; 310 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 36-37. Parch.; xv^e siècle; 2 vol., 373 et 237 ff. Provenance : Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.

Paris. Bibl. nat. Fr. 267. Parch.; xv^e siècle; 379 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 268. Parch.; xv^e siècle; 340 ff. Provenance : Jacques d'Armagnac, comte de la Marche; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours; Pierre de Beaujeu.

I^e Décade.

Cheltenham 265 (le même volume a été inscrit de nouveau sous le numéro 863 du catalogue de sir Thomas Phillipps). Parch.; xv^e siècle. Provenance : vente Chardin (n^o 2392). Ce volume doit être aujourd'hui la propriété de M. Robinson, à Londres.

La Haye. Bibl. royale 17.A.19. Parch.; xv^e siècle; 225 ff. Provenance : Frédéric-Henri d'Orange.

Londres. Addit. mss. 16622. Parch.; xvi^e siècle; 263 ff. Contient seulement les livres 1 à 5, ce dernier incomplet. Provenance inconnue.

Londres. Harley 4427. Parch.; xv^e siècle; 206 ff. Provenance : Nicolas-Joseph Foucault.

Londres. Landsdowne 1178. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 334 ff. Provenance : Béraud de Clermont et de Sancerre; connétable Charles de Bourbon; Mac-Garthy.

Oxford. Bodl. Rawl. C.447 (Madan 12298). Parch.; xiv^e siècle; 186 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. de l'Arsenal 3693. Parch.; xiv^e siècle; 212 ff. Provenance : Charles de Bourbon, duc de Vendôme; Nicolas Le Loup, sieur de Couleurs.

Paris. Bibl. nat. Fr. 34. Parch.; xv^e siècle; 476 ff. Provenance : Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

Paris. Bibl. nat. Fr. 35. Parch. et papier; xv^e siècle; 274 ff. Provenance : Colbert.

Paris. Bibl. nat. Fr. 276. Papier; xv^e siècle; 310 ff. Provenance : Mazarin.

Paris. Bibl. nat. Fr. 6441. Papier; xv^e siècle; 264 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 15469. Parch.; xv^e siècle; 337 ff. Provenance : Antoine de Laye, doyen de Mâcon (xvii^e s.).

Paris. Bibl. nat. Fr. 20312 *ter*. Parch.; xiv^e siècle; 197 ff. Provenance : Riche-lieu.

Rome. Vatican. Reg. lat. 722. Parch.; xv^e siècle; 243 ff. Provenance inconnue.

Turin. Bibl. univ. 1624. Parch.; xiv^e siècle; 257 ff. Provenance inconnue.

III^e Décade.

Chantilly 757 (1048). Parch.; xv^e siècle; 316 ff. Provenance : Jean de Berry.

Paris. Bibl. Mazarine 1590. Parch.; xv^e siècle; 153 ff. (exemplaire mutilé). Provenance : Minimes de Chaillot.

Stockholm. Bibl. royale XXXIX. Parch.; xiv^e-xv^e siècles; 100 ff. Provenance inconnue.

Troyes 179. Parch.; xv^e siècle; 306 ff. Provenance : Georges Damas, seigneur de Marcilly et de Thianges (1512); Jean du Tilliot; Président Bouhier.

IV^e Décade.

Cheltenham 2924. Parch.; début du xv^e siècle. Provenance : copié par le scribe Raoul Tainguy.

Copenhague. Bibl. royale. Thott 542. Parch.; fin du xv^e siècle; 210 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. de l' Arsenal 5085. Parch.; xv^e siècle; 164 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. Mazarine 1589. Papier; xv^e siècle; 266 ff. Provenance : Guillaume de Sévigné et Jacqueline de Montmorency (milieu du xv^e s.).

Paris. Bibl. nat. Fr. 275. Parch.; fin du xv^e siècle; 173 ff. Provenance inconnue.

Paris. Bibl. nat. Fr. 15470. Parch.; xv^e siècle; 182 ff. Provenance : Séguier-Coislin.

Paris. Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 21471. Papier; xv^e siècle; 234 ff. Provenance : Jean de Procsy; le comte de Nassau et de Vianne, seigneur de Bréda.

Rome. Vatican. Reg. lat. 723. Parch.; xv^e siècle; 140 ff. Provenance inconnue.

Fragments.

Liège. Bibl. universitaire, coll. Wittert et Musée Curtius. Deux feuillets appartenant au même manuscrit.

Paris. Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 11198; ff. 41-43.

IV. TRADUCTION DE TITE-LIVE : ÉDITIONS.

Paris, Jean Dupré [1486-1487]. 3 vol. in-folio, caract. goth., 20 et 366 ff.; 12 et 319 ff.; 8, 248 et 52 ff.

Paris, Guillaume Eustache et François Regnault, 1515. 3 vol. in-folio, caract. goth., 8 et 234 ff.; 6 et 175 ff.; 8 et 239 ff.

Paris, Galliot du Pré, 1530. 3 vol. in-folio, caract. goth., 6 et 196 ff.; 4 et 155 ff.; 6 et 205 ff.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

- Aaron*, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 61; — dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 353.
- Abbane*, personnage de *Saint Ignace*, 222.
- ABBESSE (L') ENCEINTE DÉLIVRÉE PAR NOTRE DAME, 196, 198, 202-203.
- Abdias*, dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 353.
- Abenner*. Voir *Avennir*.
- Abel*, dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 347; — dans le *Repertorium morale*, 353.
- Abia*, roi de Juda, dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 353.
- Abiathar*, dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 353.
- Abraam*, personnage d'une version en prose de *Le Marchand chrétien et le Juif*, 216.
- Abraham*, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 53; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 107.
- Abundisus*, personnage d'une Vie latine de saint Valentin, 224.
- Actes de l'apôtre Thomas*, 55.
- Acy (Aisne)*, ou *Acy-en-Multiën (Oïse)*, lieu d'origine de Jean d'Acy, 231.
- Acy (Jean d')*.
- Adam*, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 27; — dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 53, 57, 61; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 81, 84; — dans le *Roman de la fleur de lis*, 91; — dans le *Jeu d'Adam*, 170; — dans le *Jeu de la Résurrection* du ms. de Sion, 172; — dans la *Passion du Palatinus*, 183; — dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 347.
- Adam (Jeu d')*.
- Adelinus*, auteur du *Liber monstrorum*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Adenet le Roi*, 240.
- Adhelme*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Advocacie (L') Notre Dame*, 49.
- Africa* de Pétrarque, utilisée par Pierre Bersuire, 339, 344.
- Aglâé* ou *Aglais*, personnage de la *Vie de saint Alexis*, 227, 256.
- Agnès (sainte)*, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 218, 241.
- Agnès*, personnage de *La Reine de Portugal*, 229.
- Agolant*, personnage de la *Chronique du Pseudo-Turpin* saintongeaise, 144.
- Ahoth*, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 61.
- Aigar et Maurin*, poème épique provençal, 134-136.
- Ailly (Pierre d')*.
- Alain de Lille*, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire, 320, 321, 333; — 355.
- Alayrant*, personnage du *Roland à Saragosse*, 139.
- Albéric*, auteur d'un ouvrage mythologique, 339, 340.
- Albericus de Londres*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Albert*, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 241.
- Albert le Grand*, son *Commentaire sur le De animalibus* d'Aristote, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321, 324, 333.
- Albitrogi*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Albucasis*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Alexandre*, ses aventures merveilleuses connues de Pierre Bersuire, 333, 348.
- Alexandre de Villedieu*, auteur du *Doctrinal*, 264, 423.
- Alexandre Neckam*, cité par Pierre Bersuire, 321; — auteur supposé du *Mythographus III*, 338, 339.
- Alexis (saint)*, 204, 227-228; — voir aussi *Saint Alexis et Vie de saint Alexis*.
- Al-Ferghani (Alfraganus)*, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.
- Alfons*, personnage d'*Oste, roi d'Espagne*, 234.
- Alfonse (Pierre)*.
- Alfonse le Sage*, auteur de la *General Estoria*, 340.
- Algazel*, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.
- Ali Medicus*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Alimon de Marès*, personnage de *Ronsasvals*, 155.
- Aliste*, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239.

- Allégoriques (Personnifications)*, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 8-46.
- Almaroc*, personnage de *Ronsasvals*, 152.
- Alphonse V d'Aragon*, roi de Naples, 44, 412.
- Alvarez Pelayo*, auteur du *De statu et planctu Ecclesiae*, 273, 274.
- Alvredus*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Amalphus*, moine de Chaalis, 44.
- Amalrant*, personnage du *Roland à Saragosse*, 140.
- Ambrogio Traversari*, 407.
- Ambroise (saint)*, cité par Guillaume de Digulleville, 106; — par Pierre Bersuire, 320, 417.
- AMIS ET AMILE*, 197, 199, 243, 244.
- Amphilochius*, auteur présumé de la *Vita Basilii*, 247.
- Anaclet II*, antipape, dans *Saint Guillaume du Désert*, 240-241.
- Anaxagore*, cité par Pierre Bersuire, 320.
- André (saint)*, cité dans un poème latin de Guillaume de Digulleville, 74, 77; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82.
- André (Jean)*.
- Angelan*, personnage de *Ronsasvals*, 152.
- Angelier*, personnage de *Ronsasvals*, 152.
- Anjou (Charles, Louis et René 1^{er} d')*.
- Anne (sainte)*, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, 68; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82.
- Annibal*, évêque de Tusculum, 280.
- Anonyme de Londres*, auteur d'une version en prose de *Le Marchand chrétien et le Juif*, 216.
- Ansets de Carthage*, 160.
- Anselme (saint)*, 177, 213; — cité par Pierre Bersuire, 321.
- Anseïne (Garin d')*.
- Anthéonor de Beauchastel*, personnage de *La Marquise de La Gaudine*, 231.
- Anthure*, personnage de *Saint Jean Chrysostome et sa mère*, 204-205.
- Antoine (saint)*, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49; — voir aussi *Vita sancti Antonii*.
- Antoine, duc de Lorraine*, 407.
- Antoine, dit le Grand Bâtard de Bourgogne*, 406.
- Antoine Roman*, copiste d'une des versions de la *Passion d'Autun*, 186, 188-190.
- Apemén*, fille de Belsechis, 63.
- Apocalypse*, sujet du dernier livre du *Super totum Bibliam* de Pierre Bersuire, 347-348.
- Apocalypse de Pierre*, 55.
- Aquin*, personnage de la *Passion du Palatinus* et de la *Passion d'Autun*, 189.
- Arachis*, personnage de *Barlaam et Josaphat*, 220.
- Aragon (Alphonse V, Carlos et Martin d')*.
- Archade (Arcadius)*, personnage de *Saint Alexis*, 227-228.
- Archinoaldus*, personnage d'une *Vie* de sainte Bathilde, 252.
- Arrens (Les)*, cités dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 34.
- Aristote*, auteur du *Traité de l'Âme*, 58-59, 107, 110, 274; — fréquemment cité par Pierre Bersuire, 286, 314, 320, 332, 344; — auteur de la *Politique*, 363.
- Arles*, fréquemment cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 305, 327.
- Arles (Roman d')*.
- Armagnac (Jacques d')*, duc de Nemours.
- Arnaud Bersuire*, neveu de Pierre, 260.
- Arnaud de Villeneuve*, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 323.
- Arnold de Liège*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Arnoul d'Orléans*, compose des *Allégories sur les Métamorphoses d'Ovide*, 337, 340.
- Arques (château d')*, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
- Arts predicandi*, 415-418.
- Arthur (le roi)*, dans la *Descriptio mundi* de Pierre Bersuire, 326, 333; — dans le *Repertorium morale*, 357.
- Assy (Jean d')*.
- Athanase (saint)*, cité par Pierre Bersuire, 320.
- Aubin*, personnage de *La Femme que Notre Dame sauva du bûcher*, 213-214.
- Aude*, personnage de *Ronsasvals*, 152-156, 163-164.
- Audry*, personnage de *Le Marchand chrétien et le Juif*, 215.
- Augustin (saint)*, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 13, 25; — auteur d'une oraison à Marie, 39; — auteur du *De civitate Dei*, 49, 107; — admet l'existence du purgatoire, 53; — rapports de l'âme et du corps, 55, 107; — auteur du *De quantitate animae*, 58-59, de *l'Enarratio in Psalmum XLI*, 58; — dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 66; — fréquemment cité par Guillaume de Digulleville, 106; — copie de ses œuvres dans l'atelier pontifical d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320, 344; — son *De civitate Dei* commenté par Nicolas Trevet, 371; — cité par Nicolas Trevet, 374; — cité par Henri Romain, 410.
- Aunis*, région bien connue de Pierre Bersuire, 263, 427.
- Aurélian*, personnage de *Le Mariage et le baptême de Clovis*, 253-256.
- Aurifus*, personnage de *Fierabras*, 162.
- Autize*, ses marais évoqués dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 263.
- Autun (Passion d')*.
- Auvergne*, citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 276, 334; — son importance dans les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, 333.
- Auvergne (Guillaume d')*.
- Auxerre (Rémé d')*.
- Ave Maria*, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 30-31; — thème d'un poème latin de Guillaume de Digulleville, 77.

Avennir ou *Abenner*, personnage de *Barlaam et Josaphat*, 219-220.

Averroës, cité par Pierre Bersuire, 321.

Avicenne, la traduction latine d'un de ses traités objet de commerce à Avignon au XIV^e siècle, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321.

Avignon, cité pontificale. Pierre des Prés y cons-

titue une importante bibliothèque, 266; — résidence de Pierre Bersuire dans un milieu intellectuel privilégié, 267-279, 287, 290, 291, 305-306, 329, 332, 334, 344, 350; — une copie de la quatrième décade de *Titus Live* s'y trouve, 367-371; — 386, 427.

Ayala (*Pedro Lopez de*), 413, 414.

B

Balagant, personnage du *Roland à Saragosse*, 139.

Baldewynus, 416.

Baligant, personnage de *Galien*, 158.

Balue (cardinal *Jean*), 407.

Bar (*Edouard et Marie de*).

Baracla, personnage de *Ronsasvals*, 153, 157.

Bardi (*Roberto de*).

BARLAAM ET JOSAPHAT, 197, 199, 219-221.

Barnabites (couvent des) à Paris, remplace le prieuré de Saint-Éloi, 295, 300.

Barrabas, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 20.

Barracone (*Michael Ximanius*), 425.

Barré de Saux, personnage de *Le Chanoine marié*, 212.

Barri (*Giraud de*).

Barthélemy Bedard, dit *Bersuyre*, 259.

Barthélemy Cama, notaire et secrétaire de Jean II le Bon, 287-288.

Barthélemy de Roye, fondateur de l'abbaye de Joienval, 102-103.

Barthélemy l'Anglais, auteur du *De proprietatibus rerum*, 65, 92, 99, 109, 110; — ses encyclopédies à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité, 292; — influence sur l'œuvre de Pierre Bersuire, 315-316, 318, 321, 356.

Barthole, imprimeur, 131.

Bartolomeo Carbono dei Papazurri, évêque de Teano, 369.

Basile (saint), certains de ses ouvrages copiés à l'atelier pontifical d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320.

Basile, personnage de *L'Empereur Julien et Libanius*, 246-247; — voir aussi *Vita Basilii*.

Bathilde, femme de Clovis II, 251.

Bauchant (*Jacques*).

Baudoyer (*Porte*), à Paris, 296.

Baudri de Bourguet, auteur d'une *Historia hierosolymitana*, cité par Pierre Bersuire, 321.

Baudricourt (*Robert de*).

Bautheut. Voir *Sainte Bautheut*.

Bavier (*Nayme de*).

Baye (*Nicolas de*).

Beaucaire, fréquemment cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 305, 327.

Beaumanoir (*Philippe de*).

Beauval (*Firmin de*).

Beauvais (*Pierre et Vincent de*).

Becket (*Thomas*).

Bedard (*Barthélemy*).

Bède, auteur du *De natura rerum*, 70; — auteur présumé du *De Meditatione Passionis Christi per septem diei horas libellus*, 176-177; — ouvrages de lui copiés à l'atelier pontifical d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321.

Bedford (*Jean, duc de*).

Beleth (*Jean*).

Bellenden (*John*).

Bellini (*J.*), 132.

Belsechis, 63.

Benoît (saint), dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 13, 35, 46; — dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, 50, 66; — prière à lui adressée dans un poème latin de Guillaume de Digulleville, 74, 77; — cité par Guillaume de Digulleville, 106; — voir aussi *Vie de saint Benoît*.

Benoît XII (*Jacques Fournier*), 267, 268, 269-270, 278, 291, 305, 317.

Bérad de Clermont et de Sancerre, 406.

Béregier, personnage d'*Oste, roi d'Espagne*, 234-235.

Bergame (*Philippe de*).

Berguedan (*Guillaume de*), 137.

Bernard (saint), cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 15; — influence de son enseignement sur le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 31, 39; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49; — influence de son interprétation du Psaume CLXXXIV sur les poèmes consacrés aux « quatre filles de Dieu », 50; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 58; — cité dans le *Pèlerinage de Jesus-Christ*, 80, 88, 89; — fréquemment cité par Guillaume de Digulleville, 106, 108; — opuscules à lui attribués, 177; — personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240, 242; — cité par Pierre Bersuire, 321; — voir aussi *Vie de saint Bernard*.

Bernard Gui, dédie une vie de saint Thomas d'Aquin à Benoît XII, 270; — évêque de Tuy, 278.

Bernard Silvestre, auteur du *Microcosmus*, 59; — cité par Pierre Bersuire, 322.

Berne. Voir *Chronique de Berne*.

Berneville (*Guillaume de*).

Berosus, cité par Pierre Bersuire, 320.

- Bersuire (Lorence).*
 BERSUIRE (PIERRE).
Bersuïesse (Jeanne).
Bersuyre (Arnaud, Barthélemy, Georges, Jean et Nicolas).
 BERTHE, FEMME DU ROI PÉPIN, 197, 199, 239-240.
Bertran de Born, 134.
Bertrand des Prés, 265.
Berri (Jean de).
Bethis, personnage de *Le Roi Thierry et sa femme Osanne*, 238.
Béthune (Évard de).
 BETON. Voir DAUREL ET BETON.
Beuve de Hanstone, 135.
Biancardino, personnage de la *Rotta di Roncisvalle*, 144.
Biart (Philippe).
Blanchefleur, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239.
Blois (Pierre de).
Bodel (Jehan).
Boèce, ses tables copiées à l'atelier pontifical d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320, 444; — son *De consolatione philosophiae* commenté par Nicolas Trevet, 372. Voir *Pseudo-Boèce*.
Bonaventure (saint), auteur des *Méditations*, 129.
Bonet (Rostan).
Bonnet (Honoré).
Bonum universale de apibus de Thomas de Cantimpré, 274.
Booleyo (Jean de).
Borgo San Sepolcro (Dionigi da).
Born (Bertran de).
Bosiran d'Africa, personnage de *Ronsvals*, 152.
Bot, personnage de la *Passion d'Autun*, 189.
Boulogne, sanctuaire consacré à la Vierge, dans *L'Évêque à qui Notre Dame apparut*, 208.
Bourbon (Charles et Louis de).
Bourgogne (Philippe de).
Bourgueil (Baudri de).
Boyl (Philippe).
Brabant, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 290-291.
Braidemunde, personnage de la *Chronique du Pseudo-Turpin* saintongeaise, 144-145, 150.
Branche des roisauz lignages de Guillaume Guiart, 102.
Braque (Nicolas).
Braslimonde, personnage du *Roland à Saragosse*, 137, 138-139, 144, 145, 149-150.
Brendan (saint). Voir *Viti sancti Brundani et Voyage de saint Brendan*.
Bretagne (Salomon de).
Breviari d'Amor, de Matfre Ermengaut, 128.
 BREVIARIUM BIBLIAE, attribué à Pierre Bersuire, en fait de Pierre de Poitiers, 422-423.
 BREVIARIUM MORALE de Pierre Bersuire, 275, 301, 302, 303, 336, 360, 414-418.
Brief recueil des antiquités et fondation de l'abbaye de Jumièges, attribué à Dom Adrien Langlois, 252.
Brienne (Raoul de).
Bruant (Jacques).
Bruges, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195; — église Saint-Donatien, 292.
Bruges (Louis de).
Bruni (Leonardo).
Bruyères-le-Châtel, prieuré conféré à Pierre Bersuire, 278-279, 342.
Bunyan (John).
Buridan (Jean).
Bury (Jean et Richard de).
- C
- Cabreira (Guiraut de).*
Cahors, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* comme la patrie des banquiers et des usuriers, 21.
Caïn, personnage de la *Passion du Palatinus*, 185; — dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 347.
Caïphe, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 70; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84, 87; — dans le *Jeu de la Résurrection*, 172; — dans la *Passion latine* attribuée à Bède, 177; — dans la *Passion du Palatinus*, 180, 184; — dans la *Passion d'Autun*, 187.
Cama (Barthélemy).
Cambyse, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 56, 111.
Campion (Jean).
Candia, personnage de la *Rotta di Roncisvalle*, 143-144, 145, 149.
Canistris (Opicino de).
Canterbury, cité dans l'*Ars predicandi* faussement attribué à Pierre Bersuire, 416.
Cantimpré (Thomas de).
Cantique des cantiques, thème d'un poème latin de Guillaume de Digulleville, 73, 76; — cité dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 89; — *Commentaire* de Gilbert de la Porrée, 274.
Cardona, ville de Catalogne, dans le *Reductorium* et le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 276.
Carloman, dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 348.
Carlos d'Aragon (Don), prince de Viane, 413.
Carmen de proditione Guenonis, 158.
Carpentras, église de Saint-Siffrein, citée dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 276; — cité dans le *Reductorium morale*, 306, 334.
Carrara (Francesco di), 412.

Cassien (saint), cité par Pierre Bersuire, 320.
Cassiodore, auteur de l'*Historia tripartita*, cité par Pierre Bersuire, 321, 332.

Catala (Jourdan).

Catherine (sainte), dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49.

Caton, cité par Pierre Bersuire, 320, 332.

Cauligon, personnage de *Ronsasvals*, 152.

Césaire (saint), cité par Pierre Bersuire, 320.

César (Jules), cité par Pierre Bersuire, 320.

Césène (Michel de).

Chaalis (abbaye de), sa bibliothèque, 1; — Guillaume de Digulleville y est moine, 6-9, 12, 44, 89, 97, 106, 113.

Champagne, citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 327, 427.

CHANOINE (LE) MARIÉ, 197, 198, 212-213.

Chanson (La) de Roland, 138; — *Roland* d'Oxford, 148, 160; — *Roland* rimé, 160, 164.

Chapel (Le) des fleurs de lis de Philippe de Vitry, 100.

Charinus, dans l'*Évangile de Nicodème*, 183.

Charlemagne, 102; — personnage du *Roland à Saragosse*, 138, 141, 146-148, 168; — personnage d'autres poèmes épiques, 142-145; — personnage de *Ronsasvals*, 152-164; — dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 357.

Charlemagne (Pèlerinage de)

Charles IV, empereur, 412.

Charles IV Le Bel, roi de France, 91; — Philippe de Vitry est un de ses notaires, 289.

Charles V, roi de France, allusion à ses mauvais conseillers dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 64; — cité 124; — sa bibliothèque contient plusieurs exemplaires des *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville, 129; — donne un exemplaire du *Repertorium* de P. Bersuire aux Frères Prêcheurs de Troyes, 268; — régent, 296; — possède un exemplaire de l'*Histoire romaine* de P. Bersuire, 359, 405; — commande des traductions d'ouvrages latins politiques et militaires, 362; — le catalogue de sa bibliothèque, 364; — Jean Daudin traduit sur son ordre le *De remediis utriusque fortunæ*, 382; — un de ses manuscrits de l'*Histoire romaine* envoyé à Humphrey de Gloucester, 411; — l'enfant Jean d'Espagne lui demande un exemplaire de l'*Histoire romaine*, 412.

Charles VI, roi de France, 129.

Charles VII, roi de France, 105.

Charles VIII, roi de France, 408.

Charles II, roi de Navarre, dit *Le Mauvais*, 86.

Charles d'Anjou, 206.

Charles d'Orléans, 406.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, 406.

Charlot (Guillaume).

Charroux (abbaye de), citée dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 260; — en conflit avec Jean Rivaut, 294.

Chartres (Foucher de).

Chartreux (« château » des), dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 42.

Château-Landon, ses habitants sont réputés pour leur humeur moqueuse, 17.

Chaton, personnage de *Saint Valentin*, 223.

Chaucer (Geoffrey), influence du *Pèlerinage de la Vie humaine* de Guillaume de Digulleville sur son œuvre, 132; — influence du *Libellus de deorum imaginibus* d'Albéric sur *The Hous of Fame* et *The Knight's Tale*, 345.

Chouliac (Guy de).

Chaverson (Michel), 407.

Chérubin, gardien du Paradis, personnage du *Pèlerinage de la Vie humaine*, 13; — personnage du *Pèlerinage de l'Âme*, 49.

Chevalier (Le) au lion, de Chrétien de Troyes, 231.

Childéric II, 252.

Chivy-lès-Étouvelles, 213.

Chrétien (Pierre).

Chrétien de Troyes, auteur de *Cligès*, 99, du *Chevalier au lion*, 231; — 343.

Chrétien Legouais, 343.

Christine (sainte), dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 241.

Christine de Pisan, auteur du *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* et du *Livre de paix*, 361.

Chronica de Henrico III^o vel IV^o, citée par Pierre Bersuire, 321.

Chronique de Berne, 98.

Chronique du Pseudo-Turpin, version saintongaise, 144, 149; — 158, 160.

Chronique du Religieux de Saint-Denis, 294.

Cicéron, 107, 270; — cité par Pierre Bersuire, 320, 332, 344.

Cipière (Pierre de). Voir *Pierre de Limoges*.

Cité de Dieu, traduction de Raoul de Presles, 104.
Cîteaux, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 27, 42.

Claessens (P.), 132.

Claivau (Deux-Sèvres), cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 262.

Claudien, cité par Pierre Bersuire, 320.

Clément V, critiqué par Gervais du Bus, 113; — Pierre Bersuire mentionne les prodiges survenus à sa mort, 306, 334.

Clément VI (Pierre Roger), son influence sur le milieu intellectuel d'Avignon, 270, 272; — confère à P. Bersuire le prieuré de la Trinité de Clisson, 279, puis l'office de chambrier de Notre-Dame de Coulombs, 280; — cité, 282; — favorise Bersuire lors de son procès, 284; — cité, 349.

Clermont (Béraud et Robert de).

Cligès de Chrétien de Troyes, 99.

Clisson (Trinité de), prieuré conféré à Pierre Bersuire. Voir *Trinité*.

Clodoveu, personnage de *Sainte Bautheut*, 251.

Clotaire III, 251.

Clotilde, 101; — personnage de *Le Mariage et le baptême de Clovis*, 253-255.

- Clovis*, poème latin consacré à une de ses victoires, 101-102; — voir *Le Mariage et le baptême de Clovis*.
Clovis II, 251.
Cluny, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 27, 42.
Coigny (Gautier de).
Collectaire de Jean Gaufredi, 266.
Cologne. Voir *Théséus de Cologne*.
Colombe (Jean).
Colonna (Cardinal Giovanni et Landolfo).
Combattimento di Orlando e Ferrau, poème épique italien, 141.
Commentaire sur le Cantique des Cantiques par Gilbert de la Porrée, objet de commerce à Avignon au XIV^e siècle, 274.
 COMMENTAIRE SUR LES PSAUMES, attribué à tort à Pierre Bersuire, 424-425.
Compendium historial de Henri Romain, 409-410.
Compendium Salerni, cité par Pierre Bersuire, 321.
Complainte de Guillaume de Saint-Amour de Rutebeuf, 17.
Complainte du comte Eudes de Nevers de Rutebeuf, 34.
Complainte sur la bataille de Poitiers, 115.
Conches (Guillaume de).
Concordances de la Bible, à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — par Hugues de Saint-Cher et Hugues de Croydon, 352.
Concordances (Grandes), attribuées par Bersuire à Giraud Valeté, 351.
Conflac, roi païen adversaire de Clovis, 101.
Conrad, auteur d'une table du *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 358.
Constance, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239-240.
Constantin, cité par Guillaume de Digulleville, 106; — dans le Miracle latin de *Le Pape qui vendit le baume*, 207; — cité par Pierre Bersuire, 276, 348; — voir *Saint Sevestre et l'empereur Constantin*.
Constantin l'Africain, cité par Pierre Bersuire, 321.
Conte (Le) de la femme chaste convoitée par son beau-frère, 232-233.
Conty (Étienne de).
Corbeil, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Corbeil (Gilles de).
Corbière, Corbara (Pierre de).
 COSMOGRAPHIA de Pierre Bersuire, 418-420.
Coudray-Salbart (Le), cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 262.
Coulombs. Voir *Notre-Dame de Coulombs*.
Coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beau-naivoir, 21.
Cratés de Thèbes, 320.
Craton, personnage d'une *Vie latine* de saint Valentin, 224.
Credo, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 30-31, 34.
Cremutius, cité par Pierre Bersuire, 320.
Croydon (Hugues de).
Cuignières (Pierre de).
Cyprien (saint), cité par Pierre Bersuire, 320.
Cyrus, roi des Perses, dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 353.

D

- D'un homme que Notre Dame sauva d'estre tué en ung bois*, 208.
Dacien. Voir *Saint Laurent, Philippe et Dacien*.
Dagobert, 102.
Damien (Pierre).
Daniel (Livre de), cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 20; — 57, 59, 66, 116; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 63.
Darrés (Nicole).
Daudin (Jean).
Dauphiné, région connue de Pierre Bersuire, 276, 306, 334, 427.
 DAUREL ET BETON, poème épique provençal, 135.
David, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 33, 35; — dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 53, 67.
De bestiis de Hugues de Saint-Victor, 52.
De civitate Dei de saint Augustin, 49, 107, 271, 344, 372.
De consolazione philosophiae, commentaire de Nicolas Trevet, 372.
De disciplina scholarium du Pseudo-Boèce, 372.
De eruditione hominis interioris de Richard de Saint-Victor, 57.
De institutionibus horarum et misse sancte Marie, 206.
De laudibus beate Virginis de Pierre des Prés, 266.
De laudibus beate Marie de Guibert de Nogent, 213-214.
De laudibus Virginis matris de saint Bernard, 39.
De meditatione Passionis Christi per septem diei horas libellus, attribué à Bède, 176-177.
De mirabilibus. Voir *Descriptio mundi*.
De natura rerum de Bède, 70.
De natura rerum de Thomas de Cantimpré, influence sur l'œuvre de Pierre Bersuire, 319, 321.
De nature mirabilibus. Voir *Descriptio mundi*.
De officiis de Cicéron, cité par Pierre Bersuire, 320.
De ordine vite, attribué à saint Bernard, 24.

- De philosophia mundi* d'Honorius, 59.
De puero suscitato, 209.
De proprietatibus rerum. Voir *Liber de proprietatibus rerum*.
De quantitate animae de saint Augustin, 58-59.
De remediis utriusque fortunae de Pétrarque, 382.
De rerum naturis de Raban Maur, 339.
De sacramentis de Hugues de Saint-Victor, 49, 53, 81.
De scriptoribus ecclesiasticis de Jean de Trientheim, 421-422.
De spiritu et anima, faussement attribué à saint Augustin, peut-être de Hugues de Saint-Victor 58-59.
De statu et planctu Ecclesiae d'Alvarez Pelayo, 273, 274.
De universo de Raban Maur, 339.
De vigilia Nativitatis de saint Bernard, 88.
De viris illustribus O.S.B. de Jean de Trientheim, 422.
De l'Envieux et du Convoiteux, 249.
De la hiérarchie céleste de Denys l'Aréopagite, 49, 66.
Débat de l'Âme et du Corps, en provençal, 49.
Décades de Titus Livius, abrégé composé par Henri Romain, 410.
Declamations de Sénèque, 372.
Decius, personnage de la *Vie de saint Laurent*, 226. — Voir *Dacien*.
Deduis de la Chace de Gace de La Buigne, 291, 361.
Démocrite, cité par Pierre Bersuire, 320.
Denis (saint), cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 66, 67; — poème latin de Guillaume de Digulleville à lui consacré, 75.
Denise, personnage d'*Oste, roi d'Espagne*, 234-235.
Denys l'Aréopagite, auteur du *De la hiérarchie céleste*, 43, 66; — cité dans la *Vie de saint Louis*, de Guillaume de Nangis, 99; — cité par Guillaume de Digulleville, 106; — cité par Pierre Bersuire, 321.
Derlington (Jean de).
Des Prés (Bertrand, Pierre et Raimond).
Des trois clers compagnons qui furent hermites, 211.
Deschamps (Eustache).
DESCRIPtio MUNDI de Pierre Bersuire, 301, 302, 326-335, 418, 419.
Despautère (Jean).
Deucalion, 341.
Diacre (Paul).
Dialogues de Grégoire le Grand, 53.
Dialogus beatae Mariae et Anselmi de Passione Domini, attribué jadis à saint Anselme, 177, 180.
Dialogus beati Anselmi, 180.
Dicta philosophorum, cités par Pierre Bersuire, 321.
Didascalion de Hugues de Saint-Victor, 274.
Dieudonnée (sainte). Voir *Vie de sainte Dieu-donnée, mère de saint Jehan Bouque d'or*.
Digulleville, village du Cotentin, 2.
Digulleville (Guillaume et Thomas de).
Diogène-Laërce, cité par Pierre Bersuire, 320.
Dionigi da Borgo San Sepolero, 368.
Dioscoride, cité par Pierre Bersuire, 320.
DIRECTORIUM MORALE. Voir *BREVIARIUM MORALE*.
Distinctions de Mauritius Hibernicus, 275, 356.
Dit des Peines d'enfer, 54.
Doctrina de cort de Terramagnino de Pise, 128.
Doctrinal d'Alexandre de Villedieu, 264, 423.
Doon de Maience, 162.
Douceline (sainte). Voir *Vie en prose de sainte Douceline*.
Dreux (Robert de).
Du Breul (Jacques), auteur des *Antiquitez de Paris*, 300.
Du Bus (Gervais).
DUCTORIUM MORALE. Voir *BREVIARIUM MORALE*.
Duèse (Jacques). Voir *Jean XXII*.
Dunois, Bâtard d'Orléans, 406.
Dupré (Jean), premier éditeur de la traduction de Tite-Live par Bersuire, 408, 409.
Dürer (Albert), 348.

E

- Échecs (Les) moralisés*, traduits par Jean Ferron, 363.
Echenozal (Erchinoaldus), personnage de *Sainte Bathéu*, 251.
Édouard III, roi d'Angleterre, 97-98, 116.
Édouard de Bar, 404.
Egidius, personnage de la *Karlagnus Saga*, 163. Voir *Gilles*.
Éleuthère (saint), 67, 75.
Élisabeth (sainte), 177.
Éloi (saint), dans les *Quarante Miracles de la Vierge*, 192, 207; — 295.
Elucidarium d'Honorius, 49, 52, 57, 109.
EMPEREUR (L') JULIEN ET LIBANIUS, 197, 199, 205, 246-249.
Ennatio in Psalmum XLI de saint Augustin, 58-59.
ENFANT (L') RESSUSCITÉ, 197, 198, 208-209.
ENFANT (L') VOÛÉ AU DIABLE, 196, 198, 200-202.
Enguerrand de Gournai, abbé de Chaalis, 6.
Enguerrand de Marigny, 115.
Entrée (L') d'Espagne, 142, 146-147, 160; — sa continuation par Nicolas de Vérone, 142, 146, 160.
Epernon. Voir *Saint-Thomas d'Epernon*.
ÉPÎTRES faussement attribuées à Pierre Bersuire, 422.

Eramboure, personnage de *L'Enfant voué au Diable*, 202.
Ermengaut (Matfre).
Ermenjart, personnage de la chanson de *Daurel et Beton*, 135.
Escory (Simon d').
Esculape, cité par Pierre Bersuire, 320; — chapitre à lui consacré dans *L'Ovidius moralizatus*, 338.
Esdras, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 39.
Esdras (Pseudo-), 63.
Esposali de Nostra Dona, 170.
Este (Famille d'), 412.
Estout de Lingres, personnage de *Ronsasvals*, 151, 153.
Éthique d'Aristote, 344.
Étienne (saint), cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 34; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 66; — cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 204.
Étienne, personnage de *Le Prévôt Étienne et son frère*, 217-219.
Étienne Aubert. Voir *Innocent VI*.
Étienne de Conty, 104.
Étienne Langton, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321, 349.
Étienne Marcel, 296-297.
Étymologies d'Isidore de Séville, 108, 339.
Eudes de Nevers (Complainte du comte).

Eufémian, personnage de *Saint Alexis*, 227-228, 255-256; — Euphémien, personnage de la *Vie de saint Alexis* de Jacques de Varazze, 255-256.
Eugène III, pape, 241.
Euphrosinus, personnage de la *Vie de saint Pantaléon*, par Siméon Métaphraste, 221.
Eustache Deschamps, 192, 406.
Eusèbe (saint), cité par Pierre Bersuire, 320, 387.
Eustache (Guillaume), 408.
Eustore ou *Eustorge*, personnage de *Saint Pantaléon*, 221.
Eutrope, cité par Nicolas Trevet, 374; — cité par Pierre Bersuire, 387.
Évangile de Nicodème, 173, 182-184.
Évangiles apocryphes, 174-175.
Ève, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 53; — dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 347.
ÈVÈQUE (L') À QUI NOTRE DAME APPARUT, 197, 198, 207-208.
ÈVÈQUE (L') ASSASSINÉ PAR SON ARCHIDIACRE, 196, 198, 203-204.
Evramin, personnage de la *Passion du Palatinus*, 185.
Évrard l'Allemand, auteur du *Laborintus*, 59.
Évrard de Béthune, cité par Pierre Bersuire, 321.
Exempla (recueils d'), 111-112.
Expositio Apocalypsis, 348.
Ézéchiel, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 20, 36; — 66.

F

Fabricius, auteur de la *Bibliotheca mediae et infimae latinitatis*, 422, 423, 425.
Faits (Les) des Romains, 361, 376, 409.
Falceon, personnage de *Ronsasvals*, 155.
Falsabroni, personnage de *Ronsasvals*, 153.
Falserone, personnage de la *Spagna*, 143.
Fanuel (Li Romanz de saint).
Farnagant, personnage du *Roland à Saragosse*, 138-139.
Fauvel de Gervais du Bus, 108, 113.
FEMME (LA) QUE NOTRE DAME SAUVA DU BÛCHER, 197, 198, 213-215.
Feraut (Raimon).
Ferron (Jean).
Fierabras, 133, 156, 162.
Filippo da Santa Croce, adaptateur italien d'une version française de Tite-Live, 364-366.
FILLE (LA) DU ROI DE HONGRIE, 197, 199, 205, 235-237, 238.
FILLE (LA) DU ROI DEVENUE SOUDOYER, 197, 199, 237.
Firmin de Beauval, 272.
Flandre, citée à plusieurs reprises dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Flavius Josèphe, cité dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 86, 106-107.

Fleur (La) des histoires de Jean Mansel, 409.
Floire, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239; — personnage d'une *Vie* de sainte Bathilde, 252.
Florence de Rome, 233.
Flote (Guillaume).
Foix (Gaston II de).
Fontaines, près de Fontenay-le-Comte, 262.
Fontaines (Geoffroy ou Codefroy de).
Foucher de Chartres, auteur d'une *Historia hierosolymitana*, citée par Pierre Bersuire, 321.
Fougères, cité dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 357.
Fouilloi (Hugues de).
Fournier (Jacques). Voir *Benoît XII*.
Fournival (Richard de).
François (saint), dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 13; — cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 263, 348.
Frédégair, 254-255.
Frontin (Sextus Julius), les *Stratagèmes* traduits au Moyen âge, 362, 382, 383.
Fulgence (saint), cité par Pierre Bersuire, 320.
Fulgence, grammairien, auteur des *Mythologiae*, 336, 338, 339, 340, 344.

G

- Gabaron*, personnage de *Saint Alexis*, 227-228.
Gabriel (saint), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82, 85; — dans la *Karlsmagnus Saga*, 163; — dans la *Nativité* du ms. Cangé, 174; — dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 204, 212, 214, 219, 221-222, 224, 228, 237, 247.
Gabrielle de la Tour, duchesse de Montpensier, 406.
Gace de La Buigne, auteur des *Deduïs de la Chace*, 291, 361.
Gaguin (Robert).
Gaidamonte, personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 143, 144.
Gaillefontaine (Jean VI et Jean VII de).
Galant, personnage de *Ronsasvals*, 162.
Galean, personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 158-159.
Galéas Visconti.
Galian de Raynier, personnage de *Ronsasvals*, 153-154, 156-159.
Galien, 157-162, 164.
Galien (Claude), cité par Pierre Bersuire, 320.
Galles (Jean de).
Gallois (Le). Voir *Jean Gallopes*, dit le *Gallois*.
Gallopes (Jean), dit le *Gallois*.
Galopin (Georges), éditeur du *Verbum abbreviatum* de Pierre le Chantre, 422.
Galot, personnage de *La Marquise de La Gaudine*, 231.
Gandelbuon, personnage de *Ronsasvals*, 152-154, 160-161.
Ganelon, personnage de *Ronsasvals*, 153-154; — personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 160.
Gargantua de François Rabelais, 262.
Garin d'Anseïne, personnage de *Ronsasvals*, 154-155.
Garlande (Jean de).
Gascogne, citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 335.
Gaston II de Foix, 196.
Gaufredi (Jean).
Gauthier, abbé de Notre-Dame de Coulombs, 281, 284.
Gautier de Coiney, 179, 194; — rapport de son œuvre avec celle de l'auteur des *Quarante Miracles de Notre Dame*, 202-203, 206, 211, 213-216, 218, 225, 232-233, 247-248.
Gautier de Termes, personnage de *Ronsasvals*, 153.
Gauvain, dans la *Descriptio mundi* de Pierre Bersuire, 327, 333; — dans le *Repertorium morale*, 357.
Gemblox (Sigebert de).
Gendrey (Humbert de).
Geoffroy de Monmouth, cité par Pierre Bersuire, 321, 332.
Geoffroy de Fontaines, auteur d'une *Somme*, 274.
Geoffroy Povercau, abbé de Maillezaïs, 264.
Georges (saint), dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49.
Georges Bersuyre, 259.
Géraud (Hugues).
Gerberoy. Voir *Saint-Pierre de Gerberoy*, 291.
Gervais de Tilbury, auteur des *Otia imperialia*, 275; — influence sur l'œuvre latine de Pierre Bersuire, 305, 315, 319, 321, 332, 333, 357.
Gervais, dit *Le Rosti*, témoin de l'échange passé entre Pierre Bersuire et Pierre Greslé, 293.
Gervais du Bus, auteur de *Fauvel*, 108, 113.
Gesner (Conrad), auteur de la *Bibliotheca universalis*, 422.
Gesta Caroli Magni, cités par Pierre Bersuire, 321.
 GESTA ROMANORUM, attribués à tort à Pierre Bersuire, 425-426; — cités par lui, 322.
Gestes (Les) romaines, de Robert Gaguin, 408-409.
Gil de Zamora, 213.
Gilbert de La Porrée, auteur d'un *Commentaire* sur le *Cantique des Cantiques*, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321.
Gille de Tusculan, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240.
Gilles (saint), 162-163; — voir aussi *Vie de saint Gilles*.
Gilles Colonna, auteur du *De regimine principum*, 317.
Gilles de Corbeil, 321.
Gilles Mallet, bibliothécaire de Charles V, 364, 365.
Gilles Rigaud, abbé de Saint-Denis, 284.
Gimarde, personnage de *Galien*, 158.
Giovanni Colonna, cardinal, 272.
Girart de Roussillon, 133.
Girart de Sezille, personnage de *Galien*, 157.
Giraud de Barri, auteur de la *Topographia Iliberniae*, 276; — cité par Pierre Bersuire, 321, 333.
Giraud Valet, auteur de *Grandes Concordances bibliques*, d'après Pierre Bersuire, 351-352.
Gisle, personnage de la *Karlsmagnus Saga*, 163.
Glass (Salomon), auteur de la *Philologia sacra*, 426.
 GLOSSA MONACHI, attribuée à tort à Pierre Bersuire, 423-424.
Gloucester (Humphrey de).
Godart, personnage du *Paroissien excommunié*, 210-211.
Golein (Jean).
Golian, personnage du *Roland à Saragosse*, 141.

- Gondebaud*, personnage de *Le Mariage et le baptême de Clovis*, 253-254.
- Gondebeuf*, personnage de *Ronsasvals*, de *Galien et du Viaggio di Carlo Magno*, 159.
- Gondophore*, personnage de *Saint Ignace*, 222.
- Gonzaga (Francesco et Lodovico)*, 412.
- Gorlien (saint)*, 248.
- Gossouin*, auteur de la rédaction en prose de *l'Image du Monde*, 99.
- Gournai (Enguerrand de)*.
- Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac, 272.
- Grandes Chroniques de Saint-Denis*, 100, 297.
- Grandrue (Claude de)*, auteur du catalogue manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor, 423.
- Grégoire de Tours*, 254-255.
- Grégoire Le Grand*, auteur des *Moralia in Job* et des *Dialogues*, 53; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 66; — auteur des *Homelia in Evangelia*, 79; — fréquemment cité par Guillaume de Digulleville, 106; — auteur d'une *Vita Benedicti*, 108; — les *Moralia in Job* copiés à l'atelier pontifical d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320, 344, 349.
- Grenoble*, cité dans le *Repertorium morale*, 276; — dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 322.
- Greslé (Pierre)*.
- Grosseteste (Robert)*.
- Guérin*, informateur de Pierre Bersuire, 271, 322.
- Guérin de Gy-l'Évêque*, maître général des Dominicains, 271.
- Guérin de Monglane*, 157.
- Gui*, personnage de la chanson de *Daurel et Beton*, 135.
- Gui (Bernard)*.
- Gui de Rochechouart*, 287.
- Guiart (Guillaume)*.
- Guibert de Nogent*, auteur du *De laudibus beate Marie*, 213-214.
- Guibour*, personnage de *La Femme que Notre Dame sauva du bûcher*, 213-214.
- Guido Settimo*, archevêque de Gênes, 239.
- Guido delle Colonne*, auteur de *l'Historia trojana*, 363.
- Guillaume (saint)*, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49; — dans les *Quarante Miracles de Notre-Dame*, 192.
- Guillaume VII*, duc d'Aquitaine, 241.
- Guillaume VIII*, duc d'Aquitaine, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240-242.
- Guillaume*, évêque de Poitiers, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240.
- Guillaume*, personnage de *La Femme que Notre Dame sauva du bûcher*, 213.
- Guillaume Charlot*, official de Paris, 281-284.
- Guillaume d'Auvergne*, 107.
- Guillaume d'Ockham*, 273.
- Guillaume de Berguedan*, 137.
- Guillaume de Berneville*, auteur de la *Vie de saint Gilles*, 162-163.
- Guillaume de Bourges*, abbé de Chaalis, 106; — voir aussi *Vie de saint Guillaume de Bourges*.
- Guillaume de Conches*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- GUILLAUME DE DIGULLEVILLE**, moine de Chaalis; — sa vie, 1-11; — ses écrits : *Le Pèlerinage de la Vie humaine*, 11-47; le *Pèlerinage de l'Âme*, 48-72; onze poèmes latins, 72-78; le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 79-89; le *Roman de la fleur de lis*, 89-105; — éléments, caractères et destinée de son œuvre, 105-132.
- Guillaume de Machaut*, ami de Pierre Bersuire, 292.
- Guillaume de Mandagout*, 265.
- Guillaume de Nangis*, auteur d'une *Vie de saint Louis*, 99; d'une *Chronique*, 100.
- Guillaume de Saint-Amour (Complainte de)*.
- Guillaume de Trie*, archevêque de Reims, 113.
- Guillaume du Mesnil*, prêtre, 281.
- Guillaume Fièrèbrace*, 241.
- Guillaume Flote*, 283.
- Guillaume Guiart*, auteur de la *Branche des royaux lignages*, 102.
- Guillaume le Bel*, 296.
- Guillaume Munier*, rapporteur au procès de Pierre Bersuire, 282.
- Guillaume Philippeau*, beau-frère de Pierre Bersuire, 260, 301.
- Guillaume Romain*, prieur, 410.
- Guiot*, personnage de *Saint Alexis*, 228.
- Guiraut de Cabreira*, 134, 135.
- Guy de Chauliac*, auteur de la *Grande Chirurgie*, 272.
- II
- Haiton*, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.
- Halles (quartier des)*, à Paris, 195.
- Hanston (Beure de)*.
- Hanville (Jean de)*.
- Haquin*, diminutif d'*Isaac*, personnage de la *Passion du Palatinus*, 185.
- Hardré*, personnage d'*Amis et Amile*, 243.
- Heilingen de Beerighen (Louis)*.
- Hélène (sainte)*, 276.
- Hélène*, personnage de *Saint Sevestre et l'Empereur Constantin*, 249-250.
- Hélie de Saint-Yrieix*, abbé de Saint-Florent de Saumur, 279.
- Hélinand* (strophe dite d'), 30.
- Henri V*, roi d'Angleterre, 129.
- Henri III*, roi de Castille, 113.

- Henri Romain*, auteur du *Compendium historial*, 410.
- Hercule*, dans l'*Ovidius moralizatus*, 338.
- Hérépé*, personnage de *Saint Pantaléon*, 221.
- Hermann de Tournai*, auteur des *Mirocula beate Virginis*, 214.
- Hermolaüs*, personnage de *Saint Pantaléon*, 221.
- Hérode*, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82; — dans la *Passion des Jongleurs*, 182; — dans la *Passion du Palatinus*, 185.
- Hérodote*, cité par Pierre Bersuire, 320, 332.
- Hésiode*, cité par Pierre Bersuire, 320.
- Heudri*, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 240.
- Hibernicus (Mauritius)*.
- Hilaire (saint)*, ses ouvrages enluminés ou reliés à Avignon au XIV^e siècle, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320.
- Hincmar*, auteur d'une *Vie de saint Remi*, 94.
- Hippocrate*, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* et dans le *Secret des Secrets*, 109; — source de Pierre Bersuire, 320.
- Hippolyte*, personnage de *Saint Laurent, Philippe et Dacien*, 227.
- Histoire (L') des deux sœurs jalouses de leur cadette*, 239.
- Histoire naturelle* de Pline, source principale de la *Descriptio mundi* de Pierre Bersuire, 332.
- Histoires romaines* de Jean Mansel, 409.
- HISTOIRES ROMAINES de Pierre Bersuire, traduction de l'œuvre de Tite-Live, 287, 301, 358-414.
- Historia ecclesiastica* de Pierre le Mangeur, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia hierosolymitana*, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia Romanorum*, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia scholastica*, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia Terrae Sanctae* de Jacques de Vitry, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia tripartita* de Cassiodore, citée par Pierre Bersuire, 321.
- Historia trojana* de Guido delle Colonne, 363.
- Ibis* d'Ovide, 45, 108.
- Ignace (saint)*, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 222-223; — voir aussi *Saint Ignace*.
- Île-de-France*, région bien connue de Pierre Bersuire, 288, 427; — voir aussi *Paris*.
- Image du Monde*, rapport avec l'œuvre de Guillaume de Digulleville, 65, 99, 109; — rapport avec la *Mappemonde* de Pierre de Beauvais, 331.
- Imago mundi* d'Honorius, sans doute exploitée par Guillaume de Digulleville, 109; — source principale de la *Mappemonde* de Pierre de Beauvais, 332, 419.
- Historiae Galvagni et Arturi*, connues de Pierre Bersuire, 333.
- Hochberg (Rodolphe de)*.
- Holkot (Robert)*.
- Homelia in Evangelia* de saint Grégoire, 79.
- Homère*, cité par Guillaume de Digulleville, 107.
- Honoire*, personnage de *Saint Alexis*, 227-238.
- Honorat (saint)*. Voir *Vie de saint Honorat*.
- Honoré*, personnage de *L'Enfant voué au diable*, 201-202.
- Honoré Bonnet*, 117.
- Honorius*, auteur de l'*Elucidarium*, 49, 52, 57, 109; — auteur du *De philosophia mundi*, 59; — auteur de l'*Imago Mundi*, 109, 332, 419.
- Horace*, cité par Pierre Bersuire, 344.
- Houdan (Raoul de)*.
- Hous of Fame (The)* de Geoffrey Chaucer, 345.
- Huet*, personnage de *Saint Jean le Pelu*, 224.
- Hugon de Constantinople*, personnage de *Galien*, 157.
- Hugues « de Cathalano »*, rapporteur au procès de Pierre Bersuire, 282.
- Hugues de Croydon*, un des auteurs des *Concordances antiaie magnaie*, 352.
- Hugues de Fouilloi*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Hugues de La Vergne*, écuyer poitevin, 281, 299.
- Hugues de Saint-Cher*, auteur de *Concordances bibliques*, 352.
- Hugues de Saint-Victor*, auteur du *De Sacramentis*, 49, 55, 81; — auteur d'une *Summa sententiarum*, 49; — auteur du *De bestis*, 52; — auteur présumé du *De spiritu et anima*, 58; — le *Super contemplationem animae* et le *Didascalion* à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321, 344.
- Hugues Gérard*, évêque de Cahors, 265.
- Humbert de Cendrey*, auteur présumé d'un *Ars predicandi*, 416.
- Humphrey de Gloucester*, 411, 412.
- Humphrey of Woodstock*, 411.
- Huon de Bordeaux*, 162.
- Husz (Mathieu)* imprimeur, 130.

I

- Imago mundi* de Pierre d'Ailly, 419.
- IMPÉRATRICE (L') DE ROME, 197, 199, 231-233.
- Infernus*, personnage de la *Passion du Palatinus*, 183.
- Innocent III*, cité par Pierre Bersuire, 321.
- Innocent VI (Etienne Aubert)*, confirme la bulle *Vas electionis*, 125; — favorise Pierre Bersuire, 265, 293, 295.
- Instruction à Trajan* du Pseudo-Plutarque, 116-117.
- Integumento Ovidii* de Jean de Garlande, 337.
- Iorath*, cité par Pierre Bersuire, 321.

Isaac, astrologue, cité par Pierre Bersuire, 321.
Isachar, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 58.
Isidore de Séville, cité par Guillaume de Digulleville, 106, 107; — cité par Pierre Bersuire, 321, 332; — 324; — les *Étymologies*, source de l'*Ovidius*

moralizatus, 339, 340; — cité par Nicolas Trevet, 374.

Isle-sur-Sorgue (L'), 386.

Israël, personnage des *Passions*, 183.

Istoire (L') de la construction de Tournay, 388.

J

Jacob, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 58.
Jacqueline, personnage de *Galien*, 157, 159.
Jacques (saint), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84.

Jacques V, roi d'Écosse, 412.

Jacques, roi de Hongrie, de Sicile et de Jérusalem, 406.

Jacques Bauchant, traducteur du *De remediis* de Sénèque, 363.

Jacques Bruant, 117.

Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, 406, 410.

Jacques de Lausanne, cité par Pierre Bersuire, 321.

Jacques de Thérines, abbé de Chaalis, 6-7, 113.

Jacques de Varazze, auteur de la *Legenda aurea*, 220, 255.

Jacques de Vitry, auteur d'une *Historia hierosolymitana* et de l'*Historia Terrae Sanctae*, 321; — sa crédulité dans l'*Historia orientalis*, 323.

Jacques Duèse. Voir *Jean XXII*.

Jacques Fournier. Voir *Benoît XII*.

Jaligny (Seigneurs de), 407.

Jauceran, personnage de *Ronsasvals*, 153.

Jean XXII (Jacques Duèse), favorise la royauté française, 113; — en conflit avec les Frères Mineurs, 123-124; — confère à P. Bersuire le prieuré de La Fosse-de-Tigné, 263, 277; — érige Maillezaïs en évêché, 264-265; — cité, 267; — grand érudit, 268-269; — cité, 271; — reconstruit la Bibliothèque pontificale à Avignon, 273-275; — P. Bersuire commence son *Reductorium* sous son pontificat, 305-306; — nomme Opicino de Canistris scriptor de sa Pénitencerie, 332; — prodiges survenus à sa mort mentionnés par P. Bersuire, 335.

Jean I^{er} d'Aragon, 413.

Jean II le Bon, roi de France, allusion à ses mauvais conseillers dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 64, 115-116; — sa captivité évoquée dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 88; — son rôle lors du procès de Bersuire, 283; — commande à Bersuire la traduction des *Décades* de Tite-Live, 287, 359, 363, 404; — protecteur de Philippe de Vitry, 289; — reçoit à son retour de captivité une ambassade italienne dirigée par Pétrarque, 297-298.

Jean, infant d'Espagne, 412.

Jean, moine de Liège, auteur de la *Visio status animarum post mortem*, 48.

Jean André, lettre à lui adressée par Pétrarque, 329.

Jean, duc de Bedford, 129, 411.

Jean-Baptiste (saint), dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, 53, 66; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82-83; — dans la *Nativité* du ms. Cangé, 175.

Jean d'Acy ou d'Assy, 291.

Jean Belet, cité par Pierre Bersuire, 321.

Jean Bersuire, écuyer, 259, 280-281, 299.

Jean Buridan, 272, 291.

Jean Campion, 292.

Jean Chrysostome (saint), cité par Guillaume de Digulleville, 106; — sa légende, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 204-205; — cité par Pierre Bersuire, 320.

Jean Colombe, auteur d'une table du *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 358.

Jean Damascène (saint), légende le concernant, 205; — cité par Pierre Bersuire, 320.

Jean Daudin, traducteur du *De remediis utriusque fortunae* de Pétrarque, 382.

Jean de Berri, sa bibliothèque, 129; — emprunte la traduction de Tite-Live de Bersuire à la Librairie de Charles V, 365, 405, 413.

Jean de Booleyo, prieur de Saint-Éloi, 296.

Jean de Bury, vend une maison à l'écuyer Jean Bersuire, 281.

Jean de Conflans, maréchal de Champagne, 296.

Jean de Derlington, un des auteurs des *Concordantiae magnae*, 352.

Jean VI de Gaillefontaine, abbé de Chaalis, 6.

Jean VII de Gaillefontaine, abbé de Chaalis, 6.

Jean de Galles, auteur présumé d'un *Ars predicandi*, 416-417.

Jean de Garlande, auteur des *Integumenta Ovidii*, 337, 340.

Jean de Hanville, 90.

Jean de La Mote, 292.

Jean de La Rochelle, 107.

Jean de Meung, critique les Normands dans le *Roman de la Rose*, 2, 37; — inspire le *Pèlerinage de la Vie humaine* de Guillaume de Digulleville, 12.

Jean de Montcorin, 306.

Jenn de Montreuil, sa description de l'abbaye de Chaalis, 7.

Jean de Murs, 272, 292.

Jean de Pouilly, 125.

Jean de Procida, cité par Pierre Bersuire, 321.

Jean de Roquetaillade, 273.

Jean de Rovroy, traducteur des *Stratagèmes* de Frontin, 362, 382, 383.

- Jean de Salisbury*, auteur du *Polycraticus*, 116.
Jean de Sara, à la cour d'Avignon avec Pierre Bersuire, 271, 333.
Jean de Savoie, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 196.
Jean de Sy, traducteur de la Bible, 361.
Jean de Tritenheim, auteur d'un *De scriptoribus ecclesiasticis*, 421-422, d'un *De viris illustribus*, 422.
Jean de Venette, 272.
Jean de Vy, échevin de Metz, 404.
Jean Delo (ou d'Elot), rapporteur au procès de Pierre Bersuire, 282, 283.
Jean des Marès, arbitre le conflit opposant Pierre Bersuire à Pierre Greslé, 294.
Jean Despautère, auteur d'une grammaire latine, 264, 424.
Jean Ferron, traducteur des *Échecs moralisés*, 363.
Jean Gallopes dit le *Gallois*, met en prose le *Pèlerinage de l'Âme*, 8, 129, 130.
Jean Gaufredi, dédie son *Collectaire* à Pierre des Prés, 266.
Jean Golein, auteur du *Traité du Sacre*, 104.
Jean l'Évangéliste (saint), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84; — dans le *Tractatus beati Bernardi de planctu beate Marie*, 178; — dans la *Passion du Palatinus*, 184, 186; — dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 207, 238.
Jean Le Bègue, 407, 408, 409, 410.
Jean Le Pelu, 224-225.
Jean Le Royer, commissaire de l'official de Paris, 283.
Jean Mansel, auteur des *Histoires romaines*, 409.
Jean Poilevilain, 116.
Jean Quentin, auteur de *Dits* relatifs aux miracles de la Vierge, 209, 211.
Jean Ridewal, auteur d'une *Moralisation des divinités païennes*, 344.
Jean Rivaut, arbitre le couflit opposant Pierre Bersuire et Pierre Greslé, 294.
Jean Sailliebien, médecin, 283.
Jeanne Bersuiesse, 259.
Jeanne de Laval, 129.
Jeanne de Navarre, 335, 337, 406, 412.
Jeannin de Rouen, scribe, 404.
Jehan Bodel, auteur du *Jeu de saint Nicolas*, 169.
Jennes (*Renier de*).
Jérémie, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 20, 39-40.
Jérôme (saint), cité par Guillaume de Digulleville, 106; — ses lettres au Pape Damase, 274; — cité par Pierre Bersuire, 320.
Jésus-Christ (*Pèlerinage de*) et *Vie de Notre Seigneur*.
Jeu d'Adam, 170.
Jeu de saint Nicolas, de Jehan Bodel, 169.
Jeu des Trois Rois, 170.
 JEUNE (LE) MARCHAND SAUVÉ, 197, 198, 208.
Jeux de la Nativité, 170, 173-175.
Joasaf. Voir *Vie de Barlaam et Joasaf*.
Joffroi, évêque de Chartres, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240.
Johannes, traducteur de la version grecque de *Le Marchand Chrétien et le Juif*, 216.
Johannes Andreea, lettre à lui adressée par Pétrarque, 329.
Johannes Anglicus, reconnu comme Jean de Garlande, 337.
Johannes Schlitpacher, auteur d'un abrégé du *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 358.
Johannitus de Ravenne, 321.
John Bellenden, 412.
John Bunyan, auteur de *Pilgrim's Progress*, 132.
John Lydgate, 132.
Joûe, personnage de *La Fille du Roi de Hongrie*, 235-236.
Joienvai (*abbaye de*), 101-104.
Josaphat. Voir *Barlaam et Josaphat*.
Joscet, personnage de *Saint Alexis*, 229.
Joseph, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82, 85, 86; — dans la *Nativité du ms. Cangé*, 173-175.
Joseph d'Arimathie, dans les *Jeux de la Résurrection*, 171-172; — dans la *Passion d'Autun*, 188.
Josèphe, cité par Pierre Bersuire, 320.
Jourdan Catala, auteur des *Mirabilia Indiae*, 269.
Juan « de Sancto Angelo », 424-425.
Jubal, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 63.
Judas, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 39, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 70, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84.
Juges (les), cités dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 61.
Julien. Voir *L'Empereur Julien et Libanius*.
Julien de Campis, auteur d'une table du *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 358.
Julien « de Muris », rapporteur au procès de Pierre Bersuire, 282, 283.
Jumièges, cité dans *Sainte Bautheut*, 251-252.
Justin, cité par Pierre Bersuire, 320, 387; — cité par Nicolas Trevet, 374.
Juvénaî, cité par Pierre Bersuire, 320.
Juzian, personnage de *Ronsavals*, 162.

K

Karlagnus Saga, 160, 162.
Khanbalik (*Pékin*), une ambassade des chrétiens de cette ville à Jean XXII évoquée dans le *Reduc-*

torium morale de Pierre Bersuire, 306.
King's Tale (*The*), de Geoffrey Chaucer, 345.

L

- Laborintus* d'Évrard l'Allemand, 59.
La Buigne (*Gace de*).
Lactance, auteur des *Narrationes fabularum*, 340.
La Fosse-de-Tigné (Maine-et-Loire), prieuré bénédictin conféré à Pierre Bersuire, 263, 277.
La Gaudine. Voir *Marquise de La Gaudine*.
La Rochelle (*Jean de*).
Landolfo Colonna, chanoine de Chartres, contribue à la diffusion de la quatrième décade de Tite-Live, 367-368, 369, 370, 400.
Langlois (*Dom Adrien*), prieur de l'abbaye de Jumièges, 252.
Langton (*Étienne*).
Languedoc, 268; — fréquemment cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 276, 333, 427; — son importance dans les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, 333.
Lapidarium, cité par Pierre Bersuire, 321.
Larchant (Seine-et-Marne), cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Laurent (*saint*), dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 204, 218, 225-227.
Laval (*Jeanne de*).
Luzare (*Le pauvre*), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 83.
Luzare (*saint*), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84; — dans les *Passions*, 179.
Laurent II « de Marcellis », abbé de Chaalis, 6, 114.
Lausanne (*Jacques de*).
Le Bègue (*Jean*).
Le Chantre (*Pierre*).
Le Crotoy, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Le Dam, avant-port de Bruges, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Légende dorée, 212, 214-215, 219, 220, 222, 226, 228, 248, 250, 255.
Legouais (*Chrétien*).
Lelong (*Le Père*), auteur de la *Bibliotheca sacra*, 423.
Leonardo Bruni, auteur d'un ouvrage latin sur la première guerre punique, 407, 408, 410.
Le Royer (*Jean*).
Le Thor, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 306.
Lettres familières de Pétrarque, 298.
Leucieux, dans l'Évangile de Nicodème, 183.
Libanius. Voir *Empereur (L') Julien* et *Libanius*.
Libellus de decorum imaginibus d'Albéric, 345.
Liber de Passione Christi et doloribus et planctibus matris ejus, attribué à tort à saint Bernard, 177.
Liber de proprietatibus rerum de Barthélemy l'Anglais, 65, 92, 99, 109, 110; — influence sur l'œuvre de Pierre Bersuire, 305, 315-316, 319, 325.
Liber historiae Francorum, 254-255.
Liber monstrorum d'Adelinus, cité par Pierre Bersuire, 321.
Liber sententiarum de Pierre Lombard, 52, 57, 109, 282.
Libro dei cinquanta miracoli, 205, 209, 213, 233.
Liège (*Arnold de*).
Lille (*Alain de*).
Limoges. Voir *Saint-Martial de Limoges*.
Limoges (*Pierre de*).
Limousins (*Les*), opposés aux Poitevins par Pierre Bersuire, 264.
Lingres (*Estout de*).
Lion (*Pierre*).
Livre (*Le*) *des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* de Christine de Pisan, 361.
Livre (*Le*) *de paix* de Christine de Pisan, 361.
Livre (*Le*) *de la Passion*, 178, 184.
Livre (*Le*) *des Proverbes*, 35.
Lodi, en Lombardie, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 345.
Lombard (*Pierre*).
Londres (*Albericus et Anonyme de*).
Longin, cité dans le *Pèlerinage de l'Ame*, 70; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84; — dans les *Passions*, 182, 187, 189.
Lopez de Ayala (*Pedro*). Voir *Ayala*.
Lorence Bersuire, 230, 301.
Lorraine, citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 322.
Lorraine (*Antoine de*).
Lomis (*Robert de*).
Lot, personnage de la *Passion d'Autun*, 189.
Lothaire, personnage d'*Oste, roi d'Espagne*, 234.
Louis IX (*saint Louis*) roi de France, cité, 102-103; — son éloge dans la seconde rédaction du *Pèlerinage de la Vie humaine*, 115; — réminiscence de sa prise de croix en 1244 dans l'*Impératrice de Rome*, 233; — son expédition en Égypte relatée dans le *Super totam Bibliam* de Pierre Bersuire, 348; — voir aussi *Vie de saint Louis*.
Louis d'Anjou, 405.
Louis d'Orléans, 406.
Louis de Bourbon, 406.
Louis de Bruges, 362, 406.
Louis, duc de Guyenne, 405.
Louis Heilingen (ou *Sanctus*) *de Beeringhen*, 272.
Loup (*Pierre*).
Louvre, mentionné à plusieurs reprises dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Lubias, personnage d'*Amis et Amie*, 243.
Lucien, personnage de *Saint Laurent, Philippe et Dacien*, 227.
Lucain, cité par Pierre Bersuire, 320, 332, 338.
Lumière (*La*) *as lais* de Pierre de Peckham, 52, 53, 55, 66.
Lusignan (*maison de*), 261.
Lydgate (*John*).
Lyon, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 334.
Lyre (*Nicolas de*).

M

- Macaire*, 231.
Macaire, personnage de *Roland à Saragosse*, 147.
Machaut (Guillaume de).
Macrobe, cité par Pierre Bersuire.
Madeleine (sainte), dans les *Trois Maries*, 171; — dans le *Dialogus beatae Mariae et Anselmi de Passione Domini*, et les *Meditationes vitae Christi* du Pseudo-Bonaventure, 177; — dans la *Passion d'Autun*, 187-189.
Magnificat, commentaire dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 88.
Maillezais, 262, 264, 299, 348.
Mainet, 162.
Maladori, personnage de *Ronsvals*, 155.
Malchus, personnage de la *Passion du Palatinus*, 185.
Malingré (Claude), auteur de *Les Antiquités de la ville de Paris*, 300.
Maliste, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239.
Mallet (Gilles).
Mandagout (Guillaume de).
Manekine (la) de Philippe de Beaumanoir, 236.
Manne, rivière du Poitou citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 263.
Mans (forêt du), citée dans *Berthe, femme du roi Pépin*, 239.
Manriquez (Angelo), évêque de Badajoz, 1.
Mansel (Jean).
Mantes, citée dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
Mappemonde (La) de Pierre Bersuire, 359, 360.
Mappemonde (La) de Pierre de Beauvais, 331-332, 419.
Marcel (Étienne).
Marcellis (Laurent de).
 MARCHAND (LE) CHRÉTIEN ET LE JUIF 197, 198, 215-216.
Marcili, personnage de *Ronsvals*, 151, 152.
Marco Polo, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.
Marès (Jean des).
Marguerite. Voir *Vie de sainte Marguerite*.
 MARIAGE (LE) ET LE BAPTÈME DE CLOVIS, 197, 199, 253-256.
Marie. Voir *Vierge (La)*.
Marie, duchesse de Bar, 404, 405.
Marie, personnage de *La Mère du Pape punie de son orgueil*, 209-210.
Marigny (Enguerand de).
 MARQUISE (LA) DE LA GAUDINE, 197, 199, 230-231.
Marseille, citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 306, 334.
Marsile, personnage du *Roland à Saragosse*, 137, 139, 150; — personnage de la *Rotta di Ronoisvalle*, 143; — personnage de *Galien*, 158.
Marsilio, personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 143, 158.
Marsile de Padoue, 273.
Martial (saint), 295.
Martianus Capella, 320.
Martin d'Aragon, 413.
Matfre Ermengaut, auteur du *Breviari d'Amor*, 128.
Mathieu (saint), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 83.
Maur (Raban).
Maurice l'Anglais, cité par Pierre Bersuire, 321.
Maurin. Voir *Aigar et Maurin*.
Mauritius Hibernicus, auteur de *Distinctiones*, 275, 356.
Mélusine (la Fée), au Livre XIV du *Reductorium* de Bersuire, 261, 327.
Mesnil (Guillaume du).
Meung (Jean de).
Mercure (saint), dans *L'Empereur Julien et Libanius*, 246-247.
 MÈRE (LA) DU PAPE PUNIE DE SON ORGUEIL, 197, 198, 209-210.
Messahallach, cité par Pierre Bersuire, 321.
Mézières (Philippe de).
Michel (saint), dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, 51, 65; — prière à lui adressée dans un poème latin de Guillaume de Digulleville, 77; — dans la *Nativité* du ms. Cangé, 174; — dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 212, 214, 224, 226, 237-238, 243.
Michel « Aiguani », auteur d'un commentaire sur les psaumes attribué fausement à Pierre Bersuire, 425.
Michel de Césène, 124, 273.
Microcosmus de Bernard Silvestre, 59.
Mille (Les) et une nuits, 239, 263.
Milon d'Angers, personnage de la *Karlamagnus Saga*, 163.
Mineurs (« château » des), dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 42.
Minochio, auteur présumé de *L'Entrée d'Espagne*, 142.
Miolon, personnage de *Ronsvals*, 153.
Mirebeau (Vienne), cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 261.
Mirabilia Indiae de Jourdan Catala, 269.
Miracle (Le) de la Sacristine, 205-206.
Miracle (Le) de Théophile, 169.
Miracula beate Virginis d'Hermann de Tournai, 214.
Monglane (Guérin de).
Moniage (Le) Guillaume, 241.
Monmouth (Geoffrey de).
Mons, cité dans *L'Abbesse enceinte délivrée par Notre Dame*, 195, 203.

Montcorvin (Jean de).
Montjoie saint Denis, origine de ce cri, 101-104.
Montreuil (Jean de).
Moralia in Job, de saint Grégoire, 53, 66, 274.
Moralisation des divinités patennes de Jean Ridewal, 344.
Mossé, personnage de la *Passion du Palatinus*, 185.
Mossé, personnage de *Le Marchand chrétien et le Juif*, 215-216.

Mote (Jean de La).
Moustiers-Sainte-Marie, 279.
Mozin, personnage de *Saint Pantaléon*, 221.
Munificans, personnage de *Fierabras*, 162.
Munier (Guillaume).
Murs (Jean de ou des).
Murs (rue des), à Paris, 281, 288, 299.
Mystère du Vieux Testament, 57.
Mythographus III d'Albéric ou d'Alexandre, 338, 339.

N

Nabuchodonosor, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 17; — dans le *Pèlerinage de l'Âme* 57, 59, 116; — dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 354.
Nachor, personnage de *Barlaam et Josaphat*, 219-220.
Nangis (Guillaume de).
Naples (Robert de).
Narbonne (province de), citée dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 268.
Narrationes fabularum, de Lactance, 340.
 NATIVITÉ DU MANUSCRIT CANGÉ, 173-175.
Nativités, 170.
Navarre (Jeanne de).
Nayme de Bavier, personnage de *Ronsasvals*, 154, 164.
Naymon de Resia, personnage de *Ronsasvals*, 152.
Neckam (Alexandre).
Nicodème, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 83; — dans la *Passion d'Autun*, 188.
Nicolas (saint), dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49
Nicolas (Jeu de saint).
Nicolas « Bersuire », 260.
Nicolas Braque, 116.
Nicolas de Baye, 407.
Nicolas de Lyre, cité par Pierre Bersuire, 321; — auteur d'un commentaire sur l'*Apocalypse*, 348.

Nicolas de Strasbourg, cité par Pierre Bersuire, 321.
Nicolas de Vérone, auteur de la *Prise de Pampe-lune*, 142, 146.
Nicolas Trevet. Ses œuvres à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire dans le *Reductorium morale*, 321; — l'*Ovidius moralizatus* de Bersuire lui est faussement attribué en de nombreux manuscrits, 337; — commentateur des *Décades* de Tite-Live, 366-367, 368, 370, 371-374, 378-381, 385, 387, 388, 391-392, 398-400.
Nicole Bozon, auteur d'un poème sur l'enfer, 54.
Nicole Darrées, tiers arbitre du conflit opposant Pierre Greslé à Pierre Bersuire, 294.
Nicole Oresme, emploie le premier la forme française « cenith », 90; — cité 117; — ami de Jean des Murs, 272; — fait partie de la société lettrée de Paris, 291; — traducteur de la *Politique* d'Aristote, 363; — établit des lexiques, 383.
Nogent (Guibert de).
Normandie, information particulière de Guillaume de Digulleville sur cette province, 2-3, 37, 290.
 NONNE (La) QUI A LAISSÉ SON ABBAYE, 197-198 205-206.
Notre-Dame de Coulombs, 280-281, 292-293.
Notre-Dame de Tournai, 292.
Notre-Dame du Puy, dans *L'Enfant ressuscité*, 208.
Nouvelle (La) complainte d'Outremer de Rutebeuf, 34, 53.

O

O intererata, Miracle de la Vierge, 225.
Odoric de Pordenone, cité par Pierre Bersuire, 321, 333.
Ogier le Danois, personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 159.
Olivier, personnage du *Roland à Saragosse*, 138-141, 143-149, 151; — personnage de *Ronsasvals*, 152-156; — personnage du *Viaggio di Carlomagno*, 158-159.

Olivier de la Haye, 383.
 OLIVIER-MARTIN (François). Notice nécrologique, VII-IX.
Opicino de Canistris, 332, 419.
Oppien, cité par Pierre Bersuire, 320.
Orange, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 306, 334.
Ordo representationis Aduæ. Voir *Jeu d'Adam Oresme (Nicole)*.

Orgelin, personnage de *Ronsasvals*, 154.
Origène, cité par Guillaume de Digulleville, 106; — fréquemment cité par Pierre Bersuire, 285, 320.
Orlando, personnage de la *Spagna*, 142-143; — personnage de la *Rotta di Roncisvalle*, 143-144.
Orléans, cité dans les *Quarante Miracles de Notre-Dame*, 195.
Orléans (Arnoul, Charles et Louis d').
Orose (Paul), cité par Pierre Bersuire, 320, 332, 387; — cité par Nicolas Trevet, 374.
Orphée, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 68.
Orsini (Matteo), 271.
Osanne. Voir *Le Roi Thierry et sa femme Osanne*.
OSTE, ROI D'ESPAGNE, 197, 199, 234-235.
Othon III, 367.
Othon IV, protecteur de Gervais de Tilbury, 333.

Otia imperialia de Gervais de Tilbury, 275; — influence sur l'œuvre latine de Pierre Bersuire, 305, 315, 332, 333, 357.

Oudin (Casimir), auteur du *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, 423-424, 425.

Ovide, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 45; — succès de ses fables au XIV^e siècle, 290; — cité par Pierre Bersuire, 320, 332; — influence sur l'*Ovidius moralizatus* de Pierre Bersuire, 336; — cité dans la traduction de Tite-Live de Pierre Bersuire, 387, 388.

Ovide moralisé, en vers français, utilisé par Pierre Bersuire, 342-344.

OVIDIUS MORALIZATUS de Pierre Bersuire, 336-345; — cité, 260, 270, 289, 290, 325, 328, 329; — allusion à Pétrarque, 267; — attribué souvent à Thomas Waleys, 271, 428.

P

Padoue (Marsile de).
Paffraet (Richard), imprimeur de Deventer à la fin du XV^e siècle, 417.

Palatinus (Passion du).

Palladius, cité par Pierre Bersuire, 320.

Pantaléon (saint), 221.

PÈRE (LE) QUI VENDIT LE BAUME, 197, 198, 206-207.

Papias, cité par Pierre Bersuire, 321.

Paris, quartier des Halles et le Louvre, 195; — rue des Murs, dans le quartier de l'Université, 281, 288, 299; — porte Saint-Victor, 287; — évocation dans l'œuvre de Pierre Bersuire, 283; — résidence de Bersuire, 289-301; — Saint-Benoît-le-Bétourné, 292; — porte Baudoyer, 296; — rue des Poitevins, 299; — voir aussi *Saint-Éloi* et *Saint-Victor*.

PAROISSIEN (LE) EXCOMMUNIÉ, 197, 198, 210-211, 225.

Pas-en-Artois, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.

PASSION D'AUTUN, 173, 185-190.

PASSION DES JONGLEURS, 178-179, 182-184, 186, 189.

PASSION DU PALATINUS, 176, 178-186; — citée, 187-190.

Pater noster, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 30-31.

Paul (saint), dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 34; — dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, 65; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 88; — dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 249; — cité par Pierre Bersuire, 338, 417; — voir aussi *Visio sancti Pauli*.

Paul Diaire, cité par Pierre Bersuire, 321.

Peckham (Pierre de).

Pékin. Voir *Khanbalig*.

Pélagiens (les), cités dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 34.

Pelayo (Alvarez).

Pèlerinage de Charlemagne, 153, 158-159.

PÈLERINAGE DE JÉSUS-CHRIST de Guillaume de Digulleville, 2, 10, 11, 48, 79-89, 107, 108, 109, 128-130.

PÈLERINAGE DE L'ÂME de Guillaume de Digulleville, 2, 4, 5, 8, 10, 11, 48-72, 77-78, 79, 89, 107, 109, 111, 112, 115, 128-131.

PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE de Guillaume de Digulleville, 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11-47, 48, 54, 63, 78, 79, 88, 89, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 118-123, 125, 127, 128-131.

Pépin. Voir *Berthe, femme du roi Pépin*.

Personnifications allégoriques dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 8-46.

Petit (Jean), 131.

Petite (La) Philosophie, 331.

Pétrarque (François), ses relations avec Pierre Bersuire, 259, 267, 269, 270, 271, 272, 276, 289, 297-299, 329, 339, 344; — sa connaissance de la quatrième décade de Tite-Live, 367, 368, 369, 370; — le *De remediis utriusque fortunæ* traduit par Jean Daudin, 382.

Pharaon, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 18; — cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 64; — 204.

Philémon, dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* et dans le *Secret des Secrets*, 109.

Philippe (saint), dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82.

Philippe. Voir *Saint Laurent, Philippe et Dacien*.

Philippe IV le Bel, roi de France, 335.

Philippe V, roi de France, 91.

Philippe VI de Valois, roi de France, son avène-

ment, 91; — en lutte contre Édouard III, 96-98; — son projet de croisade 100; — cité, 103; — meurt à l'abbaye de Coulombs, 281; — protège Philippe de Vitry, 289, Gace de La Buigne, 291.

Philippe Biart, copiste d'une des versions de la *Passion d'Autun*, 186-190.

Philippe Boyl, 411.

Philippe de Beaumanoir, auteur des *Coutumes de Beauvaisis*, 21, de la *Manekine*, 236.

Philippe de Bergame, auteur du *Supplementum chronicorum*, 421, 422.

Philippe de Mézières, 117.

Philippe de Vitry, auteur du *Chapel des fleurs de lis*, 100; — ami de Pierre Bersuire, 272, 289-290, 292, 298, 342-343.

Philippe Le Bon, duc de Bourgogne, 405.

Philippe Le Hardi, duc de Bourgogne, 361, 405. *Philippeau (Guillaume et Pierre)*.

Phillebert, personnage de *Sainte Bauteut*, 251.

Philobiblon, de Richard de Bury, 271.

Physiologus, cité par Pierre Bersuire, 320, 332.

Pierre (saint), cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 66; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 32-84; — dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 192, 206-207, 249.

Pierre, personnage de *Le prêtre Étienne et son frère*, 218-219.

Pierre Alfonse, cité par Pierre Bersuire, 321.

PIERRE BERSUIRE, I. Sa Vie, 259-301; — II. Ses écrits, 301-433 : A. *Reductorium morale*, 304-349; B. *Repertorium morale*, 349-358; C. La traduction française de Tite-Live, 358-414; D. Ouvrages perdus. 1. Le *Breviarium morale*, 414-418, II. La *Cosmographia*, 418-420; E. Ouvrages faussement attribués à Pierre Bersuire, I. Recueil de sermons, 421-422, 2. Épîtres et traités divers, 422, 3. *Breviarium Bibliae*, 422-423, 4. La *Glossa Monachi*, 423-424, 5. Un commentaire sur les Psaumes, 424-425, 6. Les *Gesta Romanorum*, 425-426; — Conclusion, 426-430; — Note bibliographique, 431-433; — Appendice. Manuscrits et éditions, 434-450.

Pierre Chrétien, témoin de l'échange passé entre Pierre Bersuire et Pierre Greslé, 293.

Pierre d'Ailly, auteur d'une *Imago mundi*, 419.

Pierre Damien, cité par Pierre Bersuire, 321.

Pierre de Beauvais, auteur de *La Mappemonde*, 331-332, 419.

Pierre de Blois, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.

Pierre de Cypière. Voir *Pierre de Limoges*.

Pierre de Corbière (Corbara), 273, 306.

Pierre de Cuignières, 114.

Pierre de Limoges, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — cité par Pierre Bersuire, 321.

Pierre de Peckham, son adaptation de *Elucidarium* en vers français, 109.

Pierre de Poitiers, nom souvent donné à Pierre Bersuire, 420.

Pierre de Poitiers, grand-prieur de Cluny, 264, 420.

Pierre de Poitiers, théologien, auteur d'un *Breviarium Bibliae* attribué à Pierre Bersuire, 420-421.

Pierre de Poitiers, chanoine de Saint-Victor, 287, 421.

Pierre de Ravenne, cité par Pierre Bersuire, 321.

Pierre de Riga, cité par Pierre Bersuire, 321, 322.

Pierre « de Villaribus », évêque de Nevers, puis de Troyes, 268.

Pierre des Prés, cardinal-évêque de Palestrina, protecteur de Pierre Bersuire, 265-266, 273, 279-280, 303-304, 316, 350, 358, 361, 426.

Pierre du Pré, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 196.

Pierre Greslé, 293-295.

Pierre Lion, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 240.

Pierre Lombard, auteur d'un *Liber Sententiarum* 52, 57, 109, 282.

Pierre Loup, familier de Pierre des Prés, 280.

Pierre le Chantre, auteur du *Verbum abbreviatum*, 422.

PIERRE LE CHANGEUR, 197, 198, 216-217.

Pierre Philippeau, prieur de Saint-Éloi de Paris, 260, 300.

Pierre le Mangeur, auteur de *l'Historia ecclesiastica*, cité par Pierre Bersuire, 321, 349; — cité par Nicolas Trevet, 374.

Pierre Roger. Voir *Clément VI*.

Pierre « Villaribus », chapelain de Jean XXII, 267-268, 271.

Pierre Virgin, 130.

Pilate, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 70; — dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84; — dans le *Jeu de la Résurrection*, 171; — dans la *Passion latine* attribuée à Bède, 177; — dans la *Passion du Palatinus*, 180-181; — dans la *Passion des Jongleurs*, 182; — dans la *Passion d'Autun*, 187, 189.

Pilgrim's Progress de John Bunyan, 132.

Pimentel (Rodrigo Alfonso), 414.

Pirra, 341.

Pisan (Christine de).

Pise (Terramagnino de).

Placidus, personnage d'une *Vie latine* de saint Valentin, 224.

Plaies (Les) du monde de Rutebeuf, 53.

Platearius, cité par Pierre Bersuire, 321.

Platon, cité par Pierre Bersuire, 320, 344.

Pline l'Ancien, ses ouvrages à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — fréquemment cité par Pierre Bersuire, 286, 315, 319, 320, 324, 330, 332, 344; — cité dans les *Gesta Romanorum*, 425.

Plutarque, cité par Pierre Bersuire, 320; — voir *Pseudo-Plutarque*.

Poeticus, personnage du *Pèlerinage de l'Âme*, 64.

Poilevilain (Jean).

Poissy (couvent de), cité dans *Le chanoine marié*, 213.

Poitevins (rue des), à Paris, 299.
Poitiers, ses habitants ont la réputation de tri-
 cheurs, 21.
Poitiers (Complainte sur la bataille de).
Poitiers (Pierre de).
Poitou, région bien connue de Pierre Bersuire et
 souvent citée par lui, 261, 263, 264, 328, 427; —
 petite colonie de Poitevins à Paris, 299.
Politique d'Aristote, 363.
Polybe, 407.
Polycraticus de Jean de Salisbury, 116.
Polyhistor seu de Mirabilibus mundi de Solin,
 332.
Pomponius Mela, cité par Pierre Bersuire, 320,
 332.
Pontoise, cité dans les *Quarante Miracles de*
Notre Dame, 195.
Pordenone (Odoric de).
Porée (Gilbert de La).
Portajoyas, personnage de *Ronsasvals*, 155, 168.
Povereau (Geoffroy).
Pouille, citée dans *Le Pape qui vendit le baume*,
 206.
Pouilly (Jean de).
Prêcheurs (« Château » des), dans le *Pèlerinage*
de la Vie humaine, 42.

Presles (Raoul de).
 PRÉVÔT (LE) ÉTIENNE ET SON FRÈRE, 197, 199,
 217-219.
Prise (La) de Pampelune de Nicolas de Vérone,
 142, 145, 160.
Prix (saint), 218.
Procida (Jean de).
Prosper (saint), cité par Pierre Bersuire, 320.
Provence, région bien connue de Pierre Bersuire,
 276, 306, 323, 328-329, 427; — son importance dans
 les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, 333.
Psautier (Paraphrase du), poème latin de Guil-
 laume de Digulleville, 73, 75.
Pseudo-Boèce, son *De disciplina scholarium* com-
 menté par Nicolas Trevet, 371.
Pseudo-Plutarque, auteur de l'*Introduction à*
Trajan, 116-117.
Pseudo-Turpin (Chronique du).
Ptolémée, cité dans le *Pèlerinage de la Vie*
humaine, 41, 109; — source de Pierre Bersuire,
 320.
Puy (Notre-Dame du).
Puytaillé (seigneurs du), 261.
Pythagore, cité par Pierre Bersuire, 320, 344.

Q

QUARANTE (LES) MIRACLES DE NOTRE DAME, 173,
 191-258.
Quentin (Jean).
Questions naturelles de Sénèque, citées par

Pierre Bersuire, 326.
Quinimo (Simon).
Quinte-Curce, cité par Pierre Bersuire, 320.
Quiriac (saint), 248.

R

Raban Maur, ses ouvrages reliés ou enluminés à
 Avignon au xiv^e siècle, 274; — cité par Pierre Ber-
 suire, 320, 338; — le *De rerum naturis* et le *De*
universo sources de l'*Ovidius moralizatus*, 339,
 340; — les *Allégories sur l'Écriture*, sources du
Repertorium morale, 356.
Rabelais (François), 262-263.
Raimon Feraut, auteur de la *Vie de saint Honorat*,
 168.
Raimond des Prés, 265.
Rainfroi, personnage de *Berthe, femme du roi*
Pépin, 240.
Raoul, auteur de la *Voie de Paradis*, 12.
Raoul de Brienne, 116.
Raoul de Cambrai, 162.
Raoul de Houdan, auteur du *Songe d'Enfer*, 12,
 21.
Raoul de Presles, relate la légende de Joieuvail dans
 la préface de la *Cité de Dieu*, 104; — cité, 117, 410.
Raoul Tainguy, scribe, 406.

Raoulet, dans les *Quarante Miracles de Notre*
Dame, 196.
Raphaël (saint), dans l'un des *Quarante Miracles*
de Notre Dame, 192.
Rapondi (Dino), 405.
Ravenne (Johannitus et Pierre de).
Raynier (Galian de).
 REDUCTORIUM MORALE de Pierre Bersuire; —
 cité 259, 261-264, 267, 271, 276-277, 288-290, 301-
 304; — livre X inspiré du *Bonum universale de*
apibus de Thomas de Cantimpré, 274; — livre XIV
 inspiré des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury,
 275; — suspect d'hérésie, 285-286; — 304-349 : les
 treize premiers livres du *Reductorium*, 307-325; —
 les trois derniers livres du *Reductorium*, 326-349;
 — le livre XIV, *De Nature mirabilibus* ou *Descriptio*
mundi, 326-335; — le livre XV, *Ovidius moraliz-*
atus, 336-345; — le livre XVI, *Super totam*
Bibham, 345-349; — cité, 350, 356, 360, 414, 418,
 420, 425, 427, 428.

- Regnault*, personnage de *Saint Guillaume du Désert*, 241.
Regnault (François), 406.
Regula sancti Benedicti, citée par Pierre Bersuire, 321.
Reims. Voir *Saint-Remi de Reims*.
 REINE (LA) DE PORTUGAL, 197, 199, 229-230.
Religieux de Saint-Denis, auteur d'une *Chronique*, 294.
Remi (saint), 102, 254; — voir aussi *Vie de saint Remi*.
Remi d'Auxerre, auteur des *Expositiones*, 274; — cité par Pierre Bersuire, 321.
Remoulins, près de Nîmes, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 306.
Renart, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 18, 112.
Renart le Contrefait, 37, 106.
René I^{er} d'Anjou, 129, 404.
Renier, personnage du *Roi Thierry et sa femme Osanne*, 239.
Renier de Jennes, personnage de *Galien*, 157; — personnage de *Ronsasvals*, 159.
 REPERTORIUM MORALE de Pierre Bersuire, 349-358; — cité 259, 260-263; — dédié à Pierre des Prés, 266; — cité, 267; — exemplaire donné aux Frères Prêcheurs de Troyes par Charles V, 268; — cité, 271, 276-277, 283, 302-305, 325, 336; — cité 359, 360, 363, 396, 414, 418-420, 425, 428.
Resum memorandarum, de Pétrarque, 329.
Resia (Naymon de).
Résurrection de Sion, 172-173, 190.
Résurrection du Sauveur, 171-172, 185.
Rhazès, cité par Pierre Bersuire, 321.
Rhône, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 305, 327.
Richard de Bury, auteur du *Philobiblon*, 271.
Richard de Fournival, cité par Pierre Bersuire, 321.
Richard de Saint-Victor, auteur du *De eruditione hominis interioris*, 57; — cité par Pierre Bersuire, 321.
Richard de Stavenby, un des auteurs des *Concordantie magnae*, 352.
Rideval (Jean).
Riga (Pierre de).
Rivaut (Jean).
Robert de Baudricourt, 404.
Robert de Clermont, maréchal de Normandie, 296.
Robert de Dreux, protecteur de Pierre de Beauvais, 331.
Robert de Lorris, 116, 283.
Robert de Naples, dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 196.
Robert de Villette, maître régent en théologie, 282.
Robert Gaguin, 408-409.
Robert Grosseteste, 107.
Robert Holkot, 337.
 ROBERT LE DIABLE, 197, 199, 244-246.
Roberto de' Bardi, 290-291.
Rocamadour, dans *Le Jeune marchand sauvé*, 208.
Rochechouart (Gui de).
Rodolphe de Hochberg, maréchal de Bourgogne, 407.
Roger (Pierre). Voir *Clément VI*.
Roi (Le) Flore et la belle Jehanne, 234-235.
 ROI (LE) THIERRY ET SA FEMME OSANNE, 197, 199, 238-239, 258.
Roland, cité dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 18.
Roland (Chanson de).
 ROLAND À SARAGOSSE, 137-151, 164-168.
Rolando, personnage du *Viaggio di Carlo Magno*, 143.
Romain, personnage de *Saint Laurent, Philippe et Dacien*, 227.
Romain (Guillaume et Henri).
Roman (Antoine).
Roman d'Arles, 57.
 ROMAN DE LA FLEUR DE LIS de Guillaume de Digulleville, 11, 88, 89-105.
Roman de la Rose, les Normands y sont critiqués, 2, 37; — influence sur le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 12, sur l'œuvre entière de Guillaume de Digulleville, 108.
Roman de la Violette, 234.
Roman de Renart, 111.
Roman des Sept Sages, 205.
Roman du Comte de Poitiers, 234.
Romanz (Li) de saint Fanuel, 179.
 RONSAVALS, poème épique provençal, 137, 151-168.
Rostan Bonet, notaire à Apt, 136-137.
Rotta di Roncisvalle, poème épique italien, 141-147, 149.
Rouen, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 3, 60.
Rouen (Jeannin de).
Rouroy (Jean de).
Roye (Barthélemy de).
Rustique (saint), 67, 75.
Rutebeuf, auteur de la *Voie de Paradis*, 12; — auteur de la *Complainte de Guillaume de Saint-Amour*, 17; — auteur de la *Complainte du comte Eudes de Nevers*, et de la *Nouvelle complainte d'Outremer*, 34, 53; — des *Plaies du monde*, 53; — de l'*Erberie*, 185.

S

- Sabine*, personnage de *Saint Alexis*, 227.
Saillembien (Jean).
 SAINT ALEXIS, 197, 199, 227-228, 256.
Saint-Aman, son cimetière évoqué par Pierre Bersuire dans le *Reductorium morale*, 263.
Saint-Benoit-le-Bétourné, à Paris, 292.
Saint-Denis, l'abbaye prétend conserver l'oriflamme de Dagobert, 102.
Saint-Denis (Chronique du Religieux de).
Saint-Denis (Grandes chroniques de).
Saint-Donatien de Bruges, 292.
Saint-Éloi de Paris, prieuré bénédictin conféré à Pierre Bersuire, 260, 290, 293-297, 299-301, 304, 350, 359, 362, 363, 420.
Saint-Florent de Saumur, abbaye bénédictine, 277, 279, 305, 342.
Saint-Genais (Manche), cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.
 SAINT GUILLAUME DU DÉSERT, 197, 199, 240-242.
 SAINT IGNACE, 197, 199, 222-223.
Saint-Jacques (couvent de), à Paris, 391.
 SAINT JEAN CHRYSOSTOME ET SA MÈRE, 197, 198, 204-205.
Saint-Jean d'Orbestier, son cartulaire mentionne un Georges Bersuire, 259.
 SAINT JEAN LE PELU, 197, 199, 224-225.
Saint-Jouin-de-Marnes, 279-280, 342.
 SAINT LAURENT, PHILIPPE ET DACIEN, 197, 199, 225-227.
Saint-Martial de Limoges, 420.
Saint-Maur-des-Fossés, 295, 300, 350.
Saint-Michel-en-l'Herm, cité dans le *Reductorium morale*, de Pierre Bersuire, 262-263.
 SAINT PANTALÉON, 197, 199, 221.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 387.
Saint-Pierre de Gerberay (Oise), 291.
Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), village natal de Pierre Bersuire, 259-260, 301.
Saint-Remi de Reims, 103.
 SAINT SEVESTRE ET L'EMPEREUR CONSTANTIN, 197, 199, 249-250.
Saint-Thomas d'Épernon, 281.
Saint-Yrieix (Hélie de).
 SAINT VALENTIN, 197, 199, 223-224.
Saint-Victor (abbaye de), à Paris, sa bibliothèque possédait le manuscrit du *De laudibus Virginis* de Bersuire, 266; — un exemplaire du *Doctrinal* d'Alexandre de Villedeu avec une Glose attribuée à tort à Bersuire, 423; — Pierre Bersuire y aurait été emprisonné, 287; — Pierre de Poitiers y est chanoine, 421.
Saint-Victor (Porte), à Paris, 287.
Saint-Victor (Hugues et Richard de).
 SAINTE BAUTHEUT, 197, 199, 251-252.
Saintonge, région bien connue de Pierre Bersuire, 263, 427.
Salamon de Bretagne, personnage de *Ronsasvals*, 153.
Salisbury (Jean de).
 Salluste, cité par Pierre Bersuire, 320, 374.
Salomé, personnage de la *Nativité* du ms. Cangé, 174-175.
Salomon, cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 64; — cité dans le *Roman de la fleur de lis*, 91, 94.
San-Salvador de Budiño, prieuré clunisien, 278.
Santa Croce (Filippo da).
Santeline, personnage de *Barlaam et Josaphat*, 220.
Sara (Jean de).
Saragosse (Roland à).
 Sause (*Barré de*).
 Savaric, personnage de *Ronsasvals*, 153.
 Savoie (*Jean de*).
Savoyards (Les), cités dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 267.
Scala (Antonio della), 413.
Schlülpacher (Johannes).
Sébile, personnage de *L'Enfant voué au diable*, 200-202.
Secret des Secrets, 109.
Secundus le Taciturne, cité par Pierre Bersuire, 320.
Seguin (Philippe), auteur d'une *Bibliotheca cisterciiana*, 1.
Sénèque, 274; — fréquemment cité par Pierre Bersuire, 286, 315, 319, 320, 326, 332, 344, 349; — son *De Remediis* traduit par Jacques Bauchant, 363; — les *Declamations* et les *Tragédies* commentées par Nicolas Trevet, 372; — cité dans les *Gesta Romanorum*, 425.
Sénèque le Tragique, cité par Pierre Bersuire, 320.
Senlis, bien connu de Guillaume de Digulleville, 3; — cité dans *La Fille du roi de Hongrie*, 236.
 SERMONS, attribués à tort à Pierre Bersuire, 421, 422.
Settimo (Guido).
 Sevestre. Voir *Saint Sevestre et l'Empereur Constantin*.
Séville (Isidore de).
Sezille (Girart de).
Sigebert de Gembloux, cité par Pierre Bersuire, 321.
Silvestre (Bernard).
Siméon (saint), cité dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 68.
Siméon, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82, 84; — dans la *Nativité* du ms. Cangé, 174; — dans l'*Évangile de Nicodème*, 183.

Siméon Métaphraste, auteur d'une *Vie de saint Pantaléon*, 221; — auteur d'une *Vie de saint Ignace*, 222.

Simon, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239-240.

Simon d'Escorcy, 295.

Simon Quinimo, notaire, 293, 295.

Simonide, cité par Pierre Bersuire, 323.

Sion (Résurrection de).

Sixte, personnage de *Saint Laurent, Philippe et Dacien*, 126.

Sixte de Sienne, auteur d'une *Bibliotheca sancta*, 422.

Socrate, cité par Pierre Bersuire, 325.

Solin, fréquemment cité par Pierre Bersuire, 286, 315, 319, 320, 330, 332, 344, 353, 367; — cité par Pierre de Beauvais dans la *Mappemonde*, 331; — cité par Nicolas Trevet, 374; — source des traités de géographie du Moyen âge, 419.

Songe d'Enfer de Raoul de Houedan, influence sur le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 12; — passage consacré aux Poitevins, 21.

Tainguy (Raoul).

Tarascon, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 327.

Templiers (Les), cités dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 25.

Térence, cité par Pierre Bersuire, 320.

Terigi, personnage de la *Spagna*, 142-143.

Termes (Gautier de).

Terramagnino de Pise, auteur de la *Doctrina de cort*, 128.

Théodas, personnage de *Barlaam et Josaphat*, 220.

THÉODORE, LA FEMME MOINE, 197, 198, 211-212.

Theodorus, personnage d'une version en prose de *Le Marchand chrétien et le Juif*, 216.

Théonas. Voir *Théodas*.

Théophile (Miracle de).

Théophraste, cité par Pierre Bersuire, 332, 344.

Théopompe, cité par Pierre Bersuire, 320.

Thérines (Jacques de).

Théséus de Cologne, 258.

Thierry III, 252.

Thierry. Voir *Le Roi Thierry et sa femme Osanne*.

Thomas Becket, 416.

Thomas d'Aquin (saint). Voir *Vie de saint Thomas d'Aquin*.

Thomas de Cantimpré, auteur du *Bonum universale de apibus*, 274-275, 292; — influence de son *De natura rerum* sur l'œuvre de Pierre Bersuire, 319, 321.

Thomas de Digulleville, père de Guillaume de Digulleville, 2.

Thomas Waleys ou de *Calles*. L'*Ovidius moralizatus* de Bersuire lui est attribué, 337, 343; — a connaissance de la quatrième décade de Tite-Live, 368.

Sostegno di Zanobi, auteur présumé de la *Spagna*, 142.

Spagna (La), poème épique italien, 141-147, 158, 160, 162-163.

Speculum historiale de Vincent de Beauvais, 99; — cité par Pierre Bersuire, 321.

Spire (saint), dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.

Stavenesby (Richard de).

Strasbourg (Nicolas de).

Suétone, cité par Pierre Bersuire, 320.

Summa Sententiarum de Hugues de Saint-Victor, 49.

Super contemplationem animae de Hugues de Saint-Victor, 274.

SUPER TOTAM BIBLIAM de Pierre Bersuire, 345-349; — cité, 417.

Supplementum chronicorum de Philippe de Bergegame, 421.

Sy (Jean de).

T

Tibert, personnage de *Berthe, femme du roi Pépin*, 239.

Tilbury (Gervais de).

Timée de Platon, 344.

Tite-Live, traduction de ses *Décades*, par Pierre Bersuire, 287, 301, 358-414; — cité dans le *Reductorium morale*, 320.

Tombel (Le) de Chartrose, 204, 205.

Topographia Hiberniae de Girard de Barri, 276.

Toulouse (province de), citée dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 323.

Tournai. Voir *Notre-Dame de Tournai*.

Tournai (Hermann de).

Tournay (L'Istoire de la construction de).

Tours (Grégoire de).

Tracon, personnage de *Saint Sevestre et l'Empereur Constantin*, 249-250.

Tractatus beati Bernardi de planctu beate Marie, attribué à tort à saint Bernard, 177-178.

Tractatus de planctu B. Virginis, 184.

Tractatus de proprietatibus rerum moralizatus, compilation anonyme dont s'inspira Pierre Bersuire dans son *Reductorium morale*, 275, 317-319, 322.

TRADUCTION DE TITE-LIVE par Bersuire, 287, 301, 358-414.

Tragédies de Sénèque, 372.

Traité (Le) de l'Âme d'Aristote, 58.

Traité (Le) du Sacre de Jean Golein, 104.

Trajan. Voir *Instruction de Trajan*; — dans *Saint Ignace*, 222.

Traversari (Ambrogio).

Trebius Niger, cité par Pierre Bersuire, 320.

Trevet (Nicolas).

Tréguier, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 335, 343.

Trets, cité dans le *Reductorium morale* de Pierre Bersuire, 306.

Trinité, thème d'un poème latin de Guillaume de Digulleville, 75.

Trinité de Clisson, prieuré conféré à Pierre Bersuire, 279, 349.

Tritenheim (Jean de).

Troque-Pompée, cité par Pierre Bersuire, 320.

Trois (Les) Maries, texte dramatique, 171.

Trois Rois (Jeu des).

Turpin, personnage du *Roland à Saragosse*, 138; — personnage de *Ronsasvals*, 152, 155.

Turpin (*Chronique du Pseudo*).

Tuy (diocèse de), en Espagne, 278.

U

Uzès, cité dans le *Repertorium morale* de Pierre Bersuire, 277.

V

Valentin (saint), 223-224.

Valenton, cité dans les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 195.

Valère-Maxime, 275; — cité par Pierre Bersuire, 320, 388, 417; — cité par Nicolas Trevet, 374; — cité dans les *Gesta Romanorum*, 425.

Valérien, personnage de la *Vie de saint Laurent*, 226.

Valete (Giraud).

Varazze (Jacques de).

Varron, cité par Pierre Bersuire, 320, 332.

Vassius, auteur du *De historicis latinis*, 423.

Végece, 275; — cité par Pierre Bersuire, 320; — souvent traduit au XIV^e siècle, 361, 362; — cité par Nicolas Trevet, 374.

Venette (Jean de).

Vérard (Antoine), 130-131, 407-408, 409.

Verbum abbreviatum, de Pierre Le Chantre, 422.

Vergne (Hugues de La).

Vérone (Nicolas de).

Véronique (sainte), dans la *Passion d'Autun*, 189.

Viaggio (Il) di Carlo Magno in Ispagna, poème épique italien, 141-147, 149, 158-162.

Viane (Prince de), voir *Carlos d'Aragon*.

Vie (La) de Barlaam et Joasaf, 220.

Vie (La) de Notre Seigneur Jésus-Christ, 57.

Vie (La) de saint Alexis, 228, 255.

Vie (La) de saint Benoît, 108.

Vie (La) de saint Bernard, 1-8.

Vie (La) de sainte Dieudonnée, mère de saint Jehan Bouque d'Or, 205.

Vie (La) en prose de sainte Douceline, 168.

Vie (La) de saint Gilles de Guillaume de Berneville, 162.

Vie (La) de saint Guillaume de Bourges, 106, 108.

Vie (La) de saint Honorat de Raimon Feraut, 168.

Vie (La) de saint Louis de Guillaume de Nangis, 99.

Vie (La) de sainte Marguerite, 202.

Vie (La) de saint Remi d'Hincmar, 94.

Vie (La) de saint Thomas d'Aquin de Bernard Gui, 270.

Vie (La) des Pères, 209, 211, 230; — citée par Pierre Bersuire, 320.

Vierge (La), oraison à elle adressée dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 25, 31, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 49, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 82; — ses lamentations dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 57; dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 84; — ses fêtes, dans le *Pèlerinage de l'Âme*, 67; — poème latin de Guillaume de Digulleville consacré au nom de Marie, 76; — autre poème en son honneur, 76.

« *Villaribus* » (Pierre de).

« *Villaris* » (Pierre).

Villedieu (Alexandre de).

Villeneuve (Arnaut de).

Villette (Robert de).

Vincent, personnage de *Saint Laurent, Philippe et Dacien*, 226.

Vincent de Beauvais, 99; — rapport des miracles de la Vierge contenus dans le *Speculum historiale* avec les *Quarante Miracles de Notre Dame*, 202, 203, 205, 228; — ses encyclopédies à la Bibliothèque pontificale d'Avignon, 275; — 292; — cité par Pierre Bersuire, 321, 333, 344, 349; — sa crédulité dans certains passages du *Speculum*, 323, 324.

Violier (Le) des *histoires romaines*, traduction des *Gesta Romanorum*, 425, 426.

Virgile, cité par Pierre Bersuire, 320, 332, 417; — sujet de légende au Moyen âge, 336.

Virgin (Pierre).

Visconti (Les), la première décade de Tite-Live copiée dans un manuscrit provenant de leur bibliothèque, 373.

- Viseonti (Galéas)*, 297, 413.
Visio sancti Pauli, 48, 50, 55, 65.
Visio status animarum post mortem de Jean, moine de Liège, 48.
Vita Basilii, attribuée à Amphilochius, 247.
Vita sancti Antonii, citée par Pierre Bersuire, 321.
Vita sancti Brandani, citée par Pierre Bersuire, 321.
Vitry (Jacques et Philippe de).
- Vœux (Les) du Héron*, 98.
Voie (La) de Paradis de Raoul, influence sur le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 12.
Voie (La) de Paradis de Rutebeuf, influence sur le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 12.
Volant, personnage des *Quarante Miracles de Notre Dame*, 196.
Voyage (Le) de saint Brendan, 128.
Vulcain, dans l'*Ovidius moralizatus*, 338.
Vy (Jean de).

W

- Waleys (Thomas)*.
Warton (Thomas), auteur de *History of English Poetry*, 426.
Woodstock (Humphrey of).

X

- Xanthos de Sarde*, cité dans les écrits latins de Pierre Bersuire, 320.

Y

- Ypocrates*, dans *Saint Pantaléon*, 221.
Ysabel, dans *La Fille du roi devenue soudoyer*, 237.

Z

- Zachée*, dans le *Pèlerinage de Jésus-Christ*, 83.
Zambre, dans la *Vie de saint Sevestre*, 250.
Zamora (Gil de).
Zanobi (Sostegno di).
Zebédée, ses fils cités dans le *Pèlerinage de la Vie humaine*, 33.
Zebel, dans la *Nativité* du ms. Cangé, 173-175.
- Zelomé*, nom de Zebel dans l'*Évangile* du Pseudo-Mathieu, 175.
Zénophile, personnage de *Saint Sevestre et l'Empereur Constantin*, 249-250.
Ziegelbauer (Le P.), auteur d'une *Historia rei literariae O.S.B.*, 264, 422, 423, 424.
Zoïle, personnage de *Pierre le Changeur*, 217.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE TRENTE-NEUVIÈME VOLUME.

	Pages
AVERTISSEMENT.....	V
NOTICE SUR FRANÇOIS OLIVIER-MARTIN (C. S.).....	VII

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

Guillaume de Digulleville, moine de Chaalis (E. F.).....	1
Poèmes épiques provençaux du xiv ^e siècle (M. R.).....	133
Le théâtre religieux en langue française jusqu'à la fin du xiv ^e siècle (A. J.).....	169
Pierre Bersuire, prieur de Saint-Éloi de Paris (C. S.).....	259
TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.....	451

IMPRIMERIE NATIONALE
J. C. 100/11
61 0631 0 67 001 1

052612

